E. GUÉNIN

DUPLEIX

Librairie Hachette & Cie

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

En collaboration avec M. L. P. Guénin,
sténographe reviseur au Sénat, chevalier de la Légion d'honneur

Histoire de la sténographie dans l'Antiquité et au Moyen-Age. — Les notes tironiennes. Un vol. in-18 de 416 pages, avec planches, broché. . . . . 4 fr. »

La route de l'Inde. Un vol. grand in-8, illustré de 136 gravures et 4 cartes, broché. . . . 7 fr. »

La Nouvelle-France. Un vol. grand in-8, illustré de plus de 100 gravures en noir et en couleurs, broché. . . . . 4 fr. 50

La Louisiane. Un vol. in-8, illustré de 68 gravures et 2 cartes, broché. . . . . 2 fr. 60

La Russie. *Histoire, géographie, littérature.* Un vol. in-8, illustré de 100 gravures et 2 cartes, broché. . . . . 2 fr. 60

Relations anciennes de voyageurs célèbres. — Augustin de Beaulieu, sa navigation aux Indes Orientales (1619-1622). Un vol. in-8, illustré de 38 gravures, broché. . . . . 2 fr. »

Ango et ses pilotes, d'après des documents inédits tirés des archives de France, de Portugal et d'Espagne. Un vol. in-8 (Imprimerie nationale), gravures et fac-similé, broché. . . 6 fr. »

Histoire de la colonisation française. *La Nouvelle-France.* Deux vol. in-18, brochés. . . . . 7 fr. »

La fin d'un Corsaire honfleurais. Le capitaine Lelièvre. Grand in-8, broché. . . . . 1 fr. 50

Les Parisiens de Paris. *Silhouettes artistiques.* Un vol. in-18, broché. . . . . 2 fr. »

Bucoliques. *Nouvelles.* Un vol. in-18, broché. . . . . 3 fr. 50

Cavelier de La Salle. In-18, broché, illustré. . . . . » fr. 50

Montcalm. In-18, broché, illustré. . . . . » fr. 75

1530-07. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 6-08.

DUPLEIX

HÉROÏSME DE DUPLEIX ET DE SA FEMME.

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES

EUGÈNE GUÉNIN

Lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques.

DUPLEIX

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS DES ARCHIVES PUBLIQUES OU PRIVÉES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE

OUVRAGE ORNÉ DE 94 DESSINS ET 5 CARTES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Monsieur,

La sympathie qui vous unissait à mon Père, la reconnaissance que je vous dois pour votre haute bienveillance étaient des motifs suffisants pour vous prier d'accepter la dédicace de cette œuvre.

Mais une autre raison dictait encore ce choix.

Vous êtes un patriote ardent et sincère, et, de plus, un homme de lettres. A l'ombre des hautes murailles de la cathédrale d'Albi, vous avez, vous aussi, fait revivre des pages de notre vieille histoire nationale. Vous vous êtes attaché à mettre en lumière les hauts faits de nos ancêtres, estimant avec raison que la meilleure manière d'élever l'âme des jeunes générations était de leur faire connaître les prouesses de leurs pères.

Au frontispice de ce livre consacré à un grand Français je ne pouvais mieux faire que d'écrire ces mots :

A MONSIEUR SAVARY

SÉNATEUR DU TARN

Cet ouvrage est respectueusement dédié par l'auteur.

E. GUÉNIN.

6271

PRÉFACE

Un homme songea un jour à donner un monde à son pays. Il vécut son rêve pendant des années, renversant ce qui s'opposait à sa réalisation, suppléant à tout par son courage et son génie, et lorsqu'enfin parvenu au but il allait étonner l'univers entier des résultats obtenus, un gouvernement misérable, talonné par la peur de l'étranger, harcelé par une compagnie de marchands, jetait bas l'œuvre grandiose et son artisan.

Cet homme, c'était Dupleix.

Comme tout être humain il eut ses faiblesses; mais, par un hasard singulier, elles le servirent et contribuèrent à sa gloire. Gouverneur, commerçant, diplomate, « général de la nation française dans l'Inde », Dupleix a été grand parmi les plus grands.

Calomnié, diffamé, réduit à la misère noire, ce petit employé qui, après s'être formé lui-même, avait occupé les plus hautes situations, manié les millions, traité d'égal à égal avec les plus puissants souverains de l'Asie, abaissé l'orgueil de nos éternels rivaux et refréné leurs appétits dans les plus riches contrées du globe, finit ses jours dans la plus lamentable des situations.

Lorsque ses adversaires l'eurent tué, ils ne daignèrent pas lui pardonner les services éminents qu'il avait rendus à sa patrie; sa gloire et sa mémoire furent par eux attaquées longtemps après qu'il eut disparu, et je ne connais rien de plus douloureux à lire que le désaveu que dut faire en justice sa veuve, dans sa « Réponse au chevalier Law », des accusations, cependant si justifiées, portées par Dupleix contre l'homme dont l'incapacité et la lâcheté avaient été les causes de sa chute.

En exhumant des vieux documents cette merveilleuse épopée, comme seul notre pays peut en offrir à l'Histoire, j'ai souvent tressailli d'orgueil à la lecture d'un bulletin de victoire, comme, hélas ! aussi, j'ai frémi de honte et de douleur devant des défaillances inexcusables. Puisse ce livre faire éprouver les mêmes sentiments à ses lecteurs; puisse-t-il surtout les amener à admirer et à aimer plus encore notre grande Patrie.

DUPLEIX

CHAPITRE I

NAISSANCE ET JEUNESSE DE DUPLEIX

Le 1er janvier 1697, les cloches de l'église de Landrecies, petite ville fortifiée du Hainaut, « qui se fit toujours remarquer par l'ardent patriotisme de ses habitants[1] », et servit plusieurs fois de boulevard à la France lors des invasions de notre pays, sonnaient à volée, annonçant à tous un baptême, et, la cérémonie terminée, le curé, d'une écriture rapide, parsemée de ratures, de mots ajoutés en interligne et en marge, consignait en ces termes, sur le registre des baptêmes, mariages et décès, l'événement qui inaugurait l'année :

« Le 1er janvier 1697 a été baptisé un fils du légitime mariage de monsieur François Dupleix et damoiselle Anne Louise de Massac, lequel a été nommé Joseph François. Le parrain messire François Joseph Salmitres, pour et au nom de messire Joseph Legendre, écuyer, sieur d'Armini, intéressé dans les fermes générales de Sa Majesté, général des poudres et salpêtres, et la marraine damoiselle Claude Jeanne de Massac[2]. »

La foule qui assistait à cette cérémonie, attirée par la haute situation des parents, était grande; mais nul ne pouvait se douter que le petit être qui se débattait en vagissant au-dessus des fonts baptismaux deviendrait une des gloires de la France et immortaliserait non seulement le nom qu'il portait, mais encore la ville qui l'avait vu naître.

La famille de Dupleix était originaire de Châtellerault[3]. Son grand-père était notaire à Mâcon[4]. Son père, qui était entré dans l'administration des fermes et des domaines, fut envoyé à Landrecies en qualité de « contrôleur général des domaines du Hainaut et

1. *Dupleix, notes biographiques et historiques*, par Mgr Dehaisne. (*Bulletin de la Commission historique du département du Nord.* Lille, 1890, p. 224.)

2. Archives communales de Landrecies, série GG, 22, fol. 40, v°.

3. Bibliothèque nationale, manuscrit français, nouvelles acquisitions, 9357, p. 6. — Dans ce brouillon de lettres patentes pour l'anoblissement de Dupleix, il est parlé de son père, « issu lui-même d'un autre François Dupleix, dont la mémoire est encore considérable dans le Poitou, à Châtellerault, où il était né », et « des sieurs Dupleix, originaires de Condom, qui ont souvent donné à leur patrie ses premiers magistrats, et dont le nom a été illustré dans la personne de Scipion Dupleix, historiographe de France, par un brevet de conseiller d'État ».

4. Bib. nat. Cabinet des titres, Reg. 2 299, pièce 12.

des vivres[1] ». Dans un acte postérieur, nous le verrons qualifié « écuyer, seigneur de Bacquencourt et de Mercin, seigneur des Gardes, Fanneville, la Bruyère, etc., écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, fermier général et directeur de la Compagnie de Indes[2] ».

Le 25 mars 1695, le contrôleur des domaines du Hainaut avait épousé à Landrecies Anne-Louise de Massac[3], fille de Claude de Massac, envoyé dans cette ville par le roi en qualité « de trésorier de Sa Majesté et receveur du domaine[4] ». La famille de Massac, ancienne et noble, était originaire du diocèse de Lavaur, dans le Languedoc.

Le futur gouverneur de l'Inde avait une sœur, Elisabeth, qui épousa un certain Jacques Desnos, sieur de Kerjean, « conseiller du roi et commissaire de la marine dans le port de Brest[5] ». Ce fut une « malheureuse alliance », si l'on en croit Dupleix[6].

Il avait également un frère, Claude-Ange, né à Landrecies le 8 janvier 1696, qui était par conséquent plus âgé que lui de près d'un an, et avec lequel il resta en relations suivies d'affaires et d'amitié. Nous le trouverons, par la suite, fermier général et seigneur de Bacquencourt. « C'était un homme d'esprit, qui, dans les circonstances difficiles où se trouva son frère François, le soutint énergiquement et se porta caution en sa faveur pour un million[7]. »

Dupleix fit ses études à Quimper, et j'ai retrouvé à ce sujet des lettres qui méritent d'être citées ici car elles sont tout à l'honneur de l'homme qui, parvenu à la plus haute situation et au faîte de la gloire, répondit de la façon la plus généreuse et la plus affectueuse à l'appel de la femme dont les soins avaient entouré son enfance.

La première de ces lettres émane de Mme de la Rochecery de Roujoux; elle est datée de Rennes, 20 février 1753[8].

« Monsieur,

« Je ne puis résister à l'envie que j'ai d'apprendre de vos nouvelles par vous-même. Je me flatte que vous me ferez cet honneur si vous voulez vous rappeler votre maman de Roujoux, qui n'a jamais oublié son cher fils Joson. Il m'était aussi cher que mes enfants, et, pour vous le prouver, souvenez-vous du temps que vous demeuriez chez moi, à Quimper, pour faire vos études. Vous étiez mon fils Joson et vous m'appeliez votre maman de Roujoux. Ma joie a été parfaite d'apprendre votre état brillant. Ah! mon cher fils, que le mien est triste depuis la mort de mon mari. J'ai perdu par des banqueroutes 300,000 livres, et la dernière, qui m'a été faite par M. Arnauld, de 80,000 livres, m'a totalement ruinée. Pour comble de malheur, j'ai perdu mon frère de la Rochecery et ma belle sœur. Dieu m'a ôté encore la protection de feu M. Dupleix, votre père, et celle de feu M. votre frère. Je suis restée sans fortune et sans amis dans un âge avancé. Comme vous me marquiez dans votre bas âge beaucoup d'amitié, j'espère que vous serez sensible d'apprendre

1. Arch. de Landrecies, série GG, 229, fol. 13 (Acte de mariage avec Mlle de Massac).
2. Archives du ministère des Colonies, série G[1], Reg. 137.
3. L'acte de mariage existe aux archives communales de Landrecies, série GG, 229, fol. 13.
4. Arch. com. de Landrecies, série GG, 228 (Acte du 11 novembre 1693).
5. Actes de l'état civil de la commune de Ploujean (près Morlaix), 5 février 1714.
6. Dupleix à son frère, Chandernagor, 22 nov. 1737. — Bib. nat., Anc. fonds français 8 980, p. 56.
7. *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*. Paris, Firmin Didot, 1864, t. VIII, p. 463.
8. Bib. nat., F. n. acq. 9 357, p. 1.

ma situation; ce serait une grande satisfaction pour moi. J'ai trois fils : L'aîné vit tristement avec moi. Le second est marié, pas fort bien; il a de la famille. Mon cadet est capitaine dans le régiment de Piémont, et c'est par ses amis et sa bonne conduite qu'il est parvenu. Voilà le détail de ma famille et de mes infortunes. Si vous vous y intéressez, vous pouvez confier ce que vous jugerez à propos à M. Geslin. Il m'a promis de vous remettre ma lettre. Il est rempli d'honneur et de probité. Il est d'une très belle famille d'ici; il est fils d'une de mes bonnes amies. Accordez-lui, je vous prie, l'honneur de votre protection,

QUIMPER.

et à moi celle de me croire, avec respect, et une tendresse qui ne finira qu'avec moi pour mon cher fils Joson,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissante servante,

« DE LA ROCHECERY DE ROUJOUX. »

Aussitôt en possession de cette lettre, Dupleix écrivit à son neveu, de Bacquencourt[1] :

« J'ai reçu de Mme de Roujoux, de Rennes, la lettre la plus touchante. En même temps qu'elle me rappelle toutes les obligations que je lui dois, elle me fait le portrait le plus triste de sa situation. Je ne sais d'autre moyen pour la tirer de cet état que de lui faire passer une lettre de change de mille écus que vous aurez soin d'acquitter à première vue, et continuerez tous les ans pendant sa vie de lui en payer autant. C'est bien le moins que je lui dois pour tant d'obligations. Voyez aussi avec elle ce que l'on peut faire pour quelqu'un de ses fils, dont elle a trois. Joignez-vous à moi pour faire sentir à cette famille la reconnaissance que vous lui devez par rapport à moi. »

Le même jour, 18 février 1754, il adressait à Mme de Roujoux la missive que voici[2] :

1. Pondichéry, 18 février 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 421.
2. F. n. acq. 9 357, p. 421.

« Madame,

« Je ne saurais vous exprimer la satisfaction que m'a causée votre lettre du 20 février 1753. Je n'ai du tout oublié les bontés que vous avez eues pour moi pendant mon enfance; elles me sont toujours présentes et je souhaiterais bien être en lieu de vous en marquer ma reconnaissance. M. Geslin, qui m'a remis votre lettre, pourra vous dire le plaisir qu'elle m'a fait et la conversation que j'ai eue avec lui à votre sujet. Elle m'a rappelé un temps qui me présente toutes vos bontés, dont je ne puis trop vous marquer ma reconnaissance. J'ai été pénétré du détail que vous me faites de votre situation. La mienne me met en état de la rendre moins fâcheuse. Pourquoi ne l'ai-je pas su plus tôt? J'y aurais pourvu comme je le dois, et, pour vous en donner des marques indubitables, voici une lettre de change de mille écus sur mon neveu, à qui je marque de l'acquitter promptement et sans délai, et de vous compter chaque année la même somme. Fasse le ciel que je puisse avoir longtemps cette satisfaction. Je vous regarderai toujours comme ma chère maman; regardez moi, s'il vous plaît, comme votre fils, et voyez avec mon neveu ce que l'on pourra faire pour messieurs vos fils. Il est engagé comme moi à vous donner des marques de reconnaissance de ce que je vous dois. Je serai charmé d'avoir l'occasion de rendre service à M. Geslin; j'y ai toujours été porté d'inclination.

« Adieu, ma chère maman; que je vous ai d'obligation de vous être souvenue de moi. Ne m'oubliez jamais, et soyez bien assurée du respect et de la reconnaissance avec lesquels je suis et serai toute ma vie, madame, » etc.

De ces documents, je tirerai deux conclusions : La première, c'est que Dupleix avait du cœur et n'oubliait pas les services qu'on lui avait rendus même longtemps auparavant; la seconde, c'est que sa jeunesse n'avait pas été des plus heureuses si l'on en excepte les quelques années passées à Quimper chez cette bonne Mme de Roujoux.

A dix-huit ans, en 1715, son père, estimant sans doute que ses études étaient suffisantes, le fit embarquer « sur les vaisseaux des Malouins », en qualité d'enseigne[1]. Il fit de la sorte « plusieurs voyages aux Indes et à l'Amérique. Durant toute cette période, il n'entendit parler que de marine et de commerce, et comme tout cela ne s'éloignait pas beaucoup des combinaisons mathématiques qui avaient fait sa première passion, il s'appliqua tout entier, par une suite naturelle de son goût dominant, à cette double partie[2]. »

Au mois de janvier 1720, Dupleix était nommé, sur l'intervention de son père, sixième conseiller à Pondichéry. Mais la perspective du séjour dans cette colonie ne lui sourit guère; il s'esquiva et laissa partir le navire qui mettait à la voile en février pour l'Inde.

De cette fugue le père de Dupleix, qui paraît s'être toujours montré quelque peu sévère à l'égard de son fils, s'irrita fort, et Dupleix, avec son esprit naturellement bon, en conserva toute sa vie le souvenir et presque le remords.

« Je suis charmé que tu sois satisfait de ton fils aîné, écrivait-il à son frère[3]. Mon père ne l'a pas toujours été de moi, et il avait raison. Ainsi, tu as une satisfaction de plus que lui. »

1. F. n. acq. 9 357, p. 500.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, Paris, 1759, p. 9 et 10.
3. Pondichéry, 26 janv. 1749. — F. n. acq., 9 357, p. 7. — Le même sentiment se retrouve dans une lettre de Dupleix à Duvelaër du 18 fév. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 8.

L'impression causée par cette escapade de jeune homme persista chez ses parents de telle sorte que, trois ans plus tard, Dupleix, s'adressant à son frère [1], se plaignait « de leurs préjugés » contre lui, « desquels, disait-il, ils ne reviendront qu'avec peine », et il ajoutait :

« Soyez ma caution auprès de mes père et mère; je ne vous démentirai pas. Je suis si éloigné de ma famille qu'il me paraît presque impossible de la dissuader si vous n'avez la charité de vous en mêler. »

Son père lui tint néanmoins rigueur jusqu'à sa mort et le déshérita complètement.

« Cela m'a fait d'autant plus de peine, déclare Dupleix à son frère, que c'est une marque certaine que le bon homme n'avait pas pour moi la même tendresse que pour

SAINT-MALO.

ses autres enfants, et je suis au désespoir qu'il soit mort dans des sentiments que je ne méritais en aucune façon. »

Quoi qu'il en soit, Dupleix ne revint à Paris, répondant à l'ordre impératif de son père, qu'au mois d'avril 1720. C'est alors que ce dernier écrit à « Monsieur Deville, ci-devant receveur du tabac, à Saint-Malo [2] :

« Enfin, Monsieur, l'enfant prodigue est ici, mais il partira bientôt pour Saint-Malo. Je vous prie de lui disposer les choses mentionnées dans l'état ci-dessus. Les chemises ne doivent pas être d'une toile bien fine puisque ce n'est que pour la traversée. Ménagez ma bourse.

« Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Dupleix.

« J'oubliais de vous dire que je vous rembourserai, cela s'entend bien. »

L'état auquel il est fait allusion dans cette lettre portait :

« Mémoire des hardes que je prie monsieur Deville de faire acheter :

1. Pondichéry, 22 janv. 1723. — F. n. acq. 9 357, p. 21.
2. Paris, 13 avril 1720. — F. n. acq. 9 357, p. 9.

« 3 douzaines de chemises, 6 paires de draps, 6 douzaines de paires de chaussons, 2 matelas de bord, 1 couverture, 1 oreiller, 1 coffre de bord, 6 paires de bas de fil écru, 2 registres de grand papier, 1 grand portefeuille où l'écritoire soit attachée, 1 basse de viole avec son étui.

« Vous trouverez ci-joint la mesure du poignet et du col pour les chemises. »

Tel fut le mince bagage avec lequel le futur conquérant de l'Inde passa sur le théâtre de ses exploits.

Tandis que Dupleix attendait une occasion pour se rendre en Asie, des changements se produisirent dans la Compagnie, et il fut nommé premier conseiller à Pondichéry et commissaire des troupes.

C'est en cette qualité que, le 29 juin 1721, il prenait passage à bord de l'*Atalante* et, après quatorze mois d'une « traversée des plus rudes[1] », débarquait à Pondichéry.

Dans le registre des délibérations du Conseil supérieur de Pondichéry, à la date du 17 août 1722, nous trouvons le premier acte concernant Dupleix.

Il est ainsi conçu[2] :

« Le vaisseau l'*Atalante*, commandé par le sieur de La Salle, qui mouilla hier en cette rade, nous ayant remis le paquet de la Compagnie à l'adresse du Conseil supérieur, il en a été fait ouverture. S'étant trouvé des commissions de Sa Majesté sur la nomination de la Compagnie pour chacune des personnes qui la doivent composer, elles leur ont été délivrées, le serment requis pris de nouveau et chacun établi dans les fonctions à lui attribuées par sa commission ainsi qu'il suit :

« Au sieur Delorme, de second du fort et juge de la Chauderie[3];

« Au sieur Dupleix, premier conseiller et commissaire des troupes;

« Au sieur Legou, troisième conseiller ayant soin des magasins du bord de la mer et des armements;

« Au sieur Dumas, quatrième conseiller et procureur général. »

Mais à peine notre héros est-il dans l'Inde depuis vingt-cinq jours qu'un véritable coup de théâtre se produit, résultat du gâchis dans lequel se trouvent les affaires de la Compagnie qui se débat à Paris au milieu des difficultés qu'entraîne pour elle la chute du système de Law.

« Le sieur Dupleix, écrit le 18 septembre 1722 le conseil de Pondichéry à la Compagnie[4], vient d'arriver par le vaisseau l'*Atalante* avec une commission du Roi de premier conseiller. Il nous paraît un fort bon sujet, entendu Vous le révoquez pour le faire commis d'un sous-marchand; il nous a demandé à repasser en France sur le même vaisseau qu'il est venu. Nous l'avons engagé de rester pour quatrième conseiller aux appointements de 1 800 livres jusqu'à nouvel ordre, en conséquence de la délibération du 10 de ce mois, en ayant absolument besoin. Si vous désapprouvez notre conduite, nous en serons quittes pour rembourser à la Compagnie les appointements que nous lui aurons payés. »

1. Lettre de Dupleix à la Compagnie datée du fort Louis de Pondichéry, 19 septembre 1722. — F. n. acq. 9 355, p. 1.

2. F. n. acq. 9 357, p. 15.

3. Le second était spécialement chargé de rendre la justice aux indigènes. Il présidait à cet effet un tribunal appelé la Chauderie, qui comprenait avec lui deux sous-marchands.

4. F. n. acq. 9 354, p. 105.

A quoi tiennent les destinées! Sans l'énergique décision du gouverneur Lenoir, qui, le même jour, d'ailleurs, retenait dans l'Inde Dumas également frappé par les Directeurs, sans la nécessité absolue dans laquelle se trouvait le Conseil de conserver à Pondichéry le nouveau commissaire des troupes, la carrière de Dupleix était sans doute terminée au point de vue colonial, et l'épopée extraordinaire à laquelle son génie devait nous faire assister n'eût jamais eu lieu.

Les directeurs approuvèrent l'acte du Conseil supérieur et Dupleix resta dans l'Inde. Il est d'ailleurs à remarquer que ses relations avec la Compagnie furent mauvaises au début, car le futur gouverneur se trouva rétrogradé d'abord, puis révoqué; elles devinrent bonnes ensuite, lors de sa direction à Chandernagor; puis excellentes, après la levée du siège de Pondichéry, pour redevenir détestables et aboutir à son rappel et à des procès sans fin.

Le séjour de Dupleix à Pondichéry comme membre du Conseil fut marqué par divers incidents.

Le premier est raconté dans une lettre à son frère, datée du 22 janvier 1723 [1].

Ce document, particularité à noter, est signé : Dupleix Des Gardes.

« Les Maures [2] ayant, sous de mauvais prétextes, arrêté à Porto Novo, localité située à 10 lieues de Pondichéry, quelques brames et un sous-marchand français que le Conseil y avait envoyés pour les affaires de la Compagnie, M. le gouverneur me dit de me rendre en cet endroit avec un détachement de 70 Français, de délivrer les prisonniers et de demander raison de l'insulte faite à la nation.

« Je m'embarquai le même jour, 24 octobre, à 6 heures du soir, avec les officiers qui commandaient sous mes ordres le détachement.

« Nous arrivâmes à Porto Novo le lendemain à 8 heures du matin. Je fus droit à la maison du gouverneur, où je trouvai 2 ou 300 personnes armées. Je demandai à parler au gouverneur, ce que l'on me refusa. J'insistai. On me pria d'attendre une heure et qu'il viendrait savoir ce que je voulais. Je jugeai qu'il ne demandait ce temps que pour ramasser plus de monde et nous accabler par le nombre. J'ordonnai que l'on arrêtât celui qui me parlait; il était proche parent du gouverneur. Il s'aperçut sans doute du signal que je fis à nos gens; il s'échappa parmi les siens qui étaient à dix pas de nous. Un de nos officiers [3] courut imprudemment après lui et s'approcha de trop près des Maures qui voulurent lui trancher la tête. Il les prévint en tirant son coup de fusil et tua celui qui était le plus proche de lui. Ce fut le signal pour le commencement du combat, qui dura environ une demi-heure. Nous repoussâmes les ennemis, qui se sauvèrent dans la maison du gouverneur. Nous y entrâmes pêle-mêle, en faisant un grand ravage. J'ordonnai que l'on se saisît de la personne du gouverneur; mais il avait prévu notre intention en se cachant de manière que nous ne pûmes le trouver ni les prisonniers, quelques perquisitions que nous en fîmes.

« Nous avons eu dans cette affaire deux hommes tués et quatre blessés. Le nombre des morts et des blessés du côté des ennemis est considérable. »

1. F. n. acq. 9 357, p. 22 verso.

2. Ce terme est ici pour indigènes, Indiens. Maure est la traduction du mot *Mauro*, noir, que les Espagnols et les Portugais appliquaient à tout ce qui n'était pas européen.

3. Le lieutenant Tancarville.

La leçon porta ses fruits. Les prisonniers furent remis en liberté, et, comme l'écrivait le Conseil aux directeurs[1], « les Maures se persuadèrent que nous étions dans la résolution de ne pas souffrir leurs injustices ».

Après cette petite expédition, Dupleix reprend tranquillement à Pondichéry son existence de conseiller jusqu'à la fin de l'année 1723; puis il voyage. Une lettre du Conseil à la Compagnie, en date du 15 octobre 1724[2], nous le montre à Madras.

« Nous prîmes, y lisons-nous, la résolution d'envoyer, au mois de décembre 1723, le sieur Dupleix à Madras.... Nous avons été dans la nécessité de continuer à faire vendre dans cette ville presque tout le reste de nos matières[3]. Il est vrai que nous avons été obligés de faire quelque dépense pour l'envoi de cet argent à Madras; mais cela ne peut entrer en aucune comparaison avec l'avantage que la Compagnie a retiré de ces envois. »

Là encore Dupleix s'était acquitté de sa mission à la satisfaction de ses chefs.

Au dépôt des anciennes archives de l'Inde[4] figure, à la date du 25 mars 1724, une délibération du Conseil supérieur de Pondichéry qui établit nettement que le commissaire des troupes était fort estimé de ses collègues et qu'il acceptait volontiers des missions plus ou moins aventureuses, lui permettant de voir du pays et de compléter ses connaissances.

Voici le texte de cette délibération :

« Nos seigneurs les Commissaires nous donnant ordre de mettre sur le vaisseau que nous envoyons en Chine un subrécargue entendu, et le sieur Dupleix, l'un de nous, ayant consenti à faire ce voyage, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de l'envoyer sur ce navire, étant nécessaire d'y embarquer une personne de confiance et sur la bonne conduite de laquelle nous puissions compter. Il a donc été arrêté que le sieur Dupleix s'embarquera sur le vaisseau le *Saint-Joseph* comme subrécargue pour, en ladite qualité, être chargé de la vente et achat des marchandises à la Chine, en conformité des ordres et instructions qui lui seront donnés par le Conseil. Ledit sieur Dupleix, à son retour, reprendra sa place de conseiller au rang où il est actuellement, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné par la Compagnie. »

Dupleix remplit encore heureusement cette mission, et, dans une lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie en date du 25 août 1725[5], nous lisons : « Le sieur Dupleix a acquitté à Canton les dettes de la Compagnie et y a fait son commerce avec avantage. »

Mais cette affaire devait avoir pour lui une double répercussion.

D'un côté, le climat avait éprouvé sa robuste constitution, et « sa santé ne lui permit pas de continuer ces voyages[6] ».

D'autre part, la Compagnie adressait, le 28 décembre 1726, au gouverneur Lenoir un mémoire ainsi conçu[7] :

1. Pondichéry, 23 janvier 1723. — F. n., acq. 9 354, p. 117.
2. F. n. acq. 9 354, p. 164.
3. Il s'agit de matières d'argent.
4. Bib. nat. Collection Ariel.
5. F. n. acq. 9 354, p. 183.
6. Lettre du Conseil de Pondichéry aux directeurs, 15 oct. 1725. — F. n. acq. 9 354, p. 194.
7. F. n. acq. 9 357, p. 44.

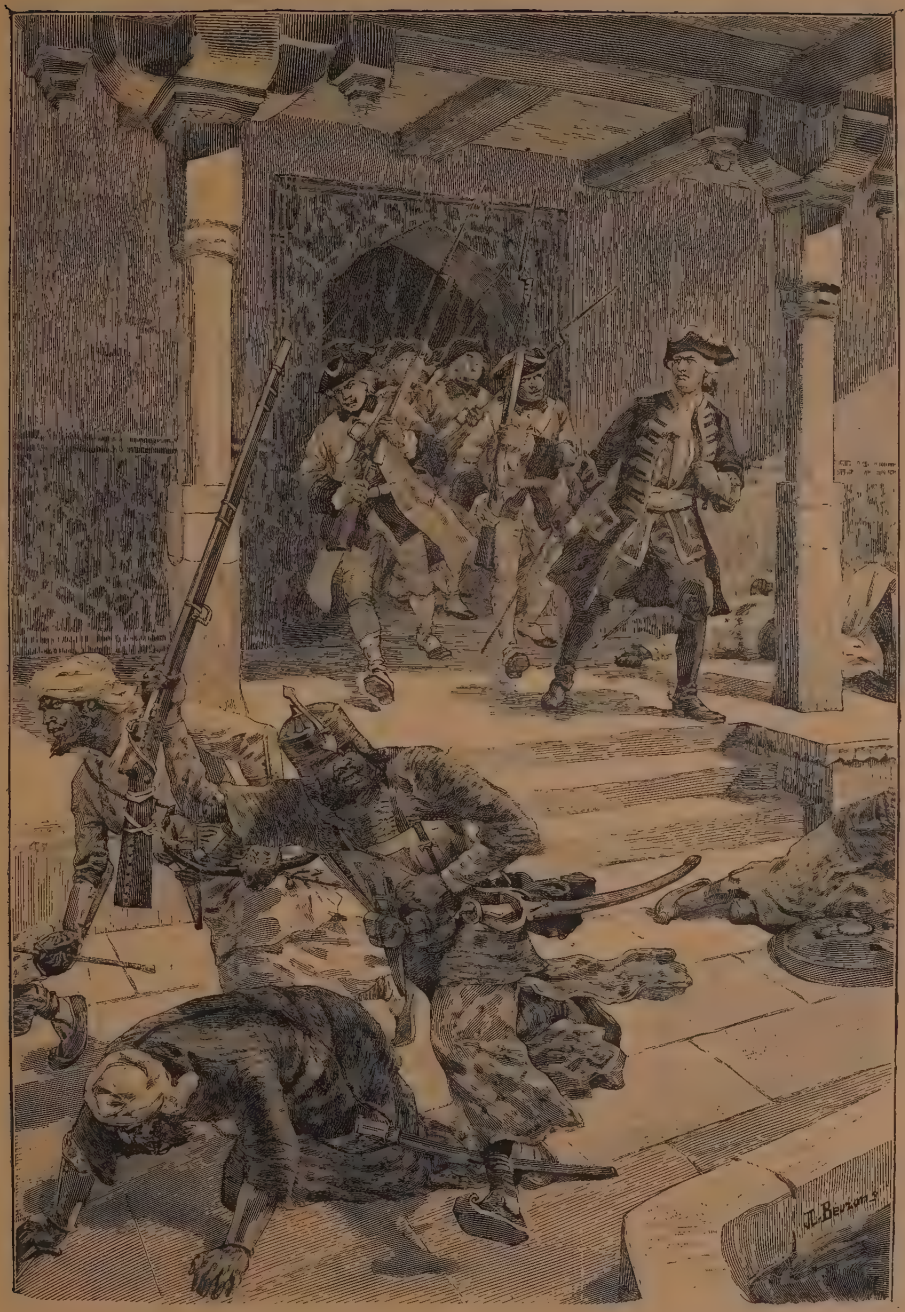

NOUS ENTRÂMES PÊLE-MÊLE DANS LA MAISON DU GOUVERNEUR.

« Le sieur Dupleix, conseiller à Pondichéry, ayant été embarqué en qualité de subrécargue sur un des vaisseaux de la Compagnie partant de Pondichéry pour la Chine, trouva à Canton le sieur Lhuillier, un des employés de ce comptoir, auquel il était dû pour ses appointements, par compte arrêté par le sieur La Bretesche, la somme de 2 025 livres. Le sieur Dupleix fit entendre au sieur Lhuillier qu'il n'avait point ordre de lui payer le solde de ses appointements et qu'il ignorait quand il pourrait en être payé; de manière qu'il fit résoudre le sieur Lhuillier à lui faire un transport de son décompte d'appointements montant à 2 025 livres moyennant la somme de 200 piastres, valant seulement 1 200 livres. Ledit Lhuillier donna pareillement sa procuration au sieur Dupleix pour demander en son nom la gratification qui lui était due.

« Le sieur Dupleix, de retour à Pondichéry, présenta requête au Conseil, dans laquelle il exposa qu'étant à Canton plusieurs marchands chinois l'auraient importuné pour lui demander le paiement de diverses sommes dont le sieur Lhuillier, garde-magasin, leur était redevable, et que ledit sieur Lhuillier se trouvant hors d'état de payer, lui, Dupleix, s'était vu obligé, pour l'honneur de la nation et de la Compagnie, de s'engager envers lesdits marchands chinois qu'ils seraient payés par les premiers vaisseaux qui viendraient de la côte en Chine.

« Cet exposé est faux dans tout son contenu, puisque le sieur Lhuillier ne devait pas un sol aux marchands chinois. Cependant, en conséquence de cet exposé, le sieur Dupleix s'est fait payer à Pondichéry par le Conseil une somme de 3 940 livres, savoir : 2 025 pour appointements du sieur Lhuillier, et 1 915 pour gratification due audit Lhuillier.

« Il en résulte que le sieur Dupleix n'a payé audit Lhuillier que 200 piastres, ou 1 200 francs, et qu'il s'est fait payer 2 025 livres à Pondichéry pour ces 1 200 livres qu'il a déboursées en Chine.

« Ledit sieur Lhuillier en a fait ses plaintes par sa lettre datée de Canton le 24 décembre 1724, écrite à son frère, qui l'a communiquée à la Compagnie. C'est en conséquence de cette lettre qu'il a été délibéré au Comité des Indes, MM. de Landivisiau et Peyrenc de Moras[1] présents, de renvoyer l'affaire à M. Lenoir pour la finir, et, au cas que le sieur Dupleix eût traité des appointements du sieur Lhuillier montant à 2 025 livres pour 200 piastres, comme le dit le sieur Lhuillier par sa lettre à son frère datée de Canton le 24 décembre 1724, destituer le sieur Dupleix de son emploi et lui faire la retenue de ce qu'il a gagné sur le commis pour le lui remettre. »

Le gouverneur, frappé sans doute par le paragraphe de ces instructions commençant ainsi : « Cet exposé est faux dans tout son contenu », qui permettait de faire croire, à première vue, que le conseil des directeurs reconnaissait le bien-fondé de la plainte du sieur Lhuillier et la prenait à son compte, ne voulant peut-être pas se compromettre dans une affaire de cette nature après les difficultés personnelles qu'il avait eues jadis avec la Compagnie, destitua Dupleix.

1. Danican de Landivisiau et Peyrenc de Moras, maîtres des requêtes, étaient deux des inspecteurs désignés par le roi. Ils avaient pour mission « de veiller, sous les ordres de M^gr le Contrôleur général, au maintien de l'ordre, de la fidélité et de l'exactitude dans le travail, et à l'exécution des règlements ». (Ordonnance du 30 août 1723.)

Le fait résulte des termes d'une délibération prise le 3 décembre 1727 par le Conseil de Pondichéry[1] :

« M. Lenoir ayant rapporté ce jour que la Compagnie lui avait ordonné par sa lettre du 28 décembre 1726 de destituer le sieur Dupleix de l'emploi de conseiller qu'il occupait, il a été arrêté que ledit sieur Dupleix serait prié de se retirer et que son passage pour France lui serait offert sur l'un des deux vaisseaux qui doivent partir au mois de janvier prochain. »

« Lenoir, Legou, Dirois, Vincens, Dulaurens, de Bellegarde.

« Fait dans la chambre du Conseil les jour et an que dessus. »

Dupleix demeura dans l'Inde et écrivit en France pour se justifier. Par une lettre des directeurs datée du 30 septembre 1728, et en vertu d'une décision prise sans doute à la suite des démarches de sa famille, il fut rétabli dans ses fonctions et, « installé dans le même rang et séance de conseiller qu'il avait ci-devant, et aux mêmes appointements[2] ».

Les relations de Dupleix avec Lenoir, qui avaient été fort bonnes au début, se trouvèrent singulièrement modifiées du fait de cette révocation; elles ne firent que se tendre par la suite, pour devenir enfin franchement mauvaises. Un autre événement y contribua d'ailleurs.

Dans les derniers mois de l'année 1729, le Conseil de Pondichéry eut à pourvoir au remplacement du directeur de Chandernagor, et, à la date du 11 octobre, ses procès-verbaux portent[3] :

« M. Lenoir, ayant appris par le capitaine d'un brigantin revenant de Balassor, arrivé en cette rade le 5 de ce mois, que M. de la Blanchetière, directeur à Chandernagor, était décédé le 27 août dernier, fit choix de M. Dirois, l'un de nous, pour aller à Bengale y remplir l'emploi de directeur par intérim. »

Cette désignation ayant été soumise à l'approbation du Conseil, trois de ses membres la ratifièrent, tandis que deux seulement, Dupleix, dont elle lésait les intérêts et qui estimait « que le poste lui appartenait par droit d'ancienneté », et Vincens protestaient contre elle.

« En conséquence, il fut arrêté que M. Dirois se rendrait à Chandernagor. »

Dupleix ne s'en tint pas à la protestation qu'il consigna sur le registre des délibérations du Conseil; il eut de nouveau recours à sa famille, et ne put que se féliciter, cette fois encore, du résultat de son intervention.

La décision du gouverneur Lenoir ne fut pas admise par la direction de Paris, et, à la date du 8 août 1731, le Conseil de Pondichéry écrivait à celui de Chandernagor[4] :

« Vous installerez M. Dupleix dans la place de directeur, conformément à la commission de la Compagnie dont il est porteur, M. Dirois ayant le choix de rester second à Bengale ou de revenir ici. »

La lutte avait certainement été chaude dans le Conseil des directeurs, à en juger par

1. Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.
2. Délibération du Conseil de Pondichéry, 3 juill. 1729. — Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.
3. Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel
4. Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.

la curieuse lettre que Dupleix écrivait de Chandernagor à son frère le 30 novembre 1731[1] :

« J'ai toujours bien pensé que sans toi je n'aurais rien eu à la Compagnie, encore moins si mon père s'en était mêlé. Il n'est nullement propre à concilier les esprits et pense que sa seule droiture doit l'emporter et d'emblée, sans aucune sollicitation. Ce sentiment était bon dans l'ancienne Rome. Je te remercie donc des peines, des prières, des sollicitations, de l'argent et des déplaisirs que tu as été obligé de souffrir et de faire pour persuader à la Compagnie que ce n'était point une grâce mais une justice qu'elle me rendait. Tu as eu raison de soutenir fort et ferme la dernière. J'ose avancer, sans trop me flatter, que je la méritais en tout point sur mon préféré.

« Je te prie très sérieusement de profiter de toutes les occasions où tu verras jour à me tirer de ce pays, dont l'air ne vaut pas le diable. L'on y crève comme mouches, sans avoir le temps de la réflexion. Comme je veux vivre encore quelque peu, je te prie de m'en sortir à la première occasion. »

Et la lettre se termine sur cette réflexion où la joie déborde.

« Adieu, je t'écrirai par les autres vaisseaux. M. le Directeur est si occupé qu'il n'a pas le temps de t'en dire davantage. Si tu n'as pas pitié de moi, j'oublierai absolument ici le nom que je porte. Ce n'est que : M. le Directeur par-ci! M. le Directeur par-là! Il m'est même arrivé de signer ce nom au lieu du mien. »

Malgré tout son désir de ne pas séjourner longtemps à Chandernagor, Dupleix devait y rester plus de dix ans et quitter presque à regret cette ville qu'il avait pour ainsi dire créée.

Dans le document suivant, daté de Paris 22 septembre 1731[2], les syndics et directeurs expliquaient à Dupleix ce qu'ils attendaient de son zèle et de son intelligence.

« La Compagnie compte, monsieur, que vous serez à présent rendu à Chandernagor, exerçant la direction qu'elle vous a confiée par sa commission adressée à M. Lenoir avec ses dépêches du 26 septembre 1730. Elle vous recommande de porter toute votre attention à faire exécuter ponctuellement et autant qu'il sera possible les états de demandes que MM. les directeurs députés pour la vente feront passer au Conseil par le même vaisseau qui vous portera la présente, et de donner à la Compagnie la satisfaction de recevoir ses bâtiments entièrement chargés. L'envoi considérable de matières et marchandises qu'elle vous fait cette année, joint aux fonds qui vous restaient au départ du *Neptune*, doit vous faire connaître qu'elle veut pousser le commerce de l'Inde beaucoup plus loin qu'il n'a été porté jusqu'à présent. C'est à vous à répondre à ses vues en prenant les mesures les plus justes pour vous procurer, pendant le cours de l'année, des assortiments de marchandises convenables, et d'avoir une grande attention à ce que la visite en soit faite avec exactitude.

« La Compagnie n'entrera dans aucun détail de ce qui peut regarder votre manutention. Vous devez seulement avoir une grande attention à entretenir avec le gouvernement maure une prudente correspondance, tenir avec les gouverneurs et officiers de

1. F. n. acq. 9 357, p. 80.
2. F. n. acq. 9 357, p. 82.

la douane une conduite ferme, sans trop de hauteur, dans le cas où ils voudraient s'écarter des usages et mettre au commerce de la Compagnie des empêchements mal fondés et dérogeant aux privilèges accordés à la nation.

« Elle vous recommande, au surplus, très particulièrement de maintenir le bon ordre dans la colonie et de tâcher de faire naître et d'entretenir avec les employés du Conseil l'union nécessaire au bien des affaires. »

Dupleix allait enfin pouvoir donner sa mesure. Il le fit dans des conditions véritablement surprenantes et qui témoignent au plus haut point de son habileté commerciale et de son talent d'administrateur.

CHAPITRE II

ASPECT ET POPULATIONS DE L'INDE
SITUATION DES EUROPÉENS DANS CE PAYS
AU DÉBUT DU XVIII[e] SIÈCLE

Avant d'entreprendre le récit des événements auxquels nous allons assister maintenant, il est de toute nécessité de présenter au lecteur, dans un aperçu rapide, la physionomie de la région où ils vont se dérouler, et celle de ses habitants.

« L'Inde a la forme d'un immense triangle. Elle constitue au point de vue physique un monde à part dans l'univers. Défendue par un gigantesque rempart de montagnes presque infranchissables et par la fureur des océans qui battent ses côtes inhospitalières, elle semble vouée par la nature à un éternel isolement. Il suffit de considérer ses limites pour pressentir que sur son sol a pu se développer et s'établir une civilisation presque immuable et que les éléments étrangers qui l'envahirent ont dû se perdre dans son sein [1]. »

Au nord l'Inde est, en effet, couverte par l'extrémité Sud du plateau du Thibet qui prend le nom de Séjour des neiges, — Himalaya, — « labyrinthe sans fin de pics noirs, d'abîmes géants, de neiges éternelles, entrecroisés de mille façons [2] ».

Quant aux côtes, elles sont bordées par des montagnes connues sous le nom de Ghates orientales et occidentales. « D'une manière générale ces deux chaînes sont parallèles au rivage, laissant entre elles et la mer une bande plus ou moins large de terres basses [3]. »

Les Ghates orientales sont d'une hauteur médiocre, tandis que les occidentales, qui s'étendent sur une longueur d'environ 1 300 kilomètres, s'élèvent jusqu'à 2 400 mètres.

En quelques endroits des promontoires à parois abruptes, s'avançant en dehors de la masse du plateau, baignent leurs écueils dans les eaux écumeuses de la mer d'Arabie. « Les criques du rivage, les terrasses verdoyantes apparaissent comme les marches en retrait d'un escalier monumental. De là le nom de Ghates donné à ces montagnes [4]. »

1. Dr Gustave Lebon, *Les civilisations de l'Inde*, p. 1.
2. Victor Jacquemont, *Journal*, t. II, p. 130.
3. Strachey, *L'Inde moderne*.
4. Élisée Reclus, *Inde et Indo-Chine*.

La mer sur ces côtes est naturellement dure et dangereuse. La descente à terre laisse chez tous ceux qui l'ont opérée une impression singulièrement vive.

« Je débarquai, déclare M. de Lanoye dans son ouvrage *l'Inde contemporaine*[1], ou pour mieux dire je fus jeté à Madras.

« Jeté est ici le mot propre, le verbe par excellence; nul autre ne rendrait l'effet sur toute cette côte de Coromandel, privée de baies et de ports, et battue d'un ressac incessant depuis la rade de Balassor jusqu'au détroit de Manaar. Toute embarcation européenne périrait en quelques secondes dans la triple ligne d'écume qui sépare du rivage les bâtiments mouillés au large. Ils ne peuvent communiquer avec la terre qu'au moyen de chelingues, ou barques indigènes, embarcations primitives, simples coquilles de cuir et d'écorce, dans la formation desquelles il n'entre ni clous, ni chevilles, et dont les parties n'adhèrent les unes aux autres que par une couture grossière de cette espèce de filasse qui entoure la noix du cocotier.

« Chaque chelingue est manœuvrée par quinze, dix-sept ou dix-neuf rameurs, dont un, tenant le gouvernail, fait tout à la fois fonction de pilote et de chef d'orchestre; car l'équipage bat la mer de ses rames sur la mesure d'un lamentable chant, mélange de tous les patois de la côte et des notes les plus monotones et les plus discordantes de l'octave.

« C'est au milieu de ce concert, digne de figurer aux funérailles du diable, que l'on vient heurter trois lignes parallèles d'écume, dont la première n'expire en mugissant sur la plage que pour être immédiatement remplacée en arrière par une quatrième qui se rue du fond de la mer avec d'épouvantables murmures sur les traces de ses devancières.

« L'art du nautonier consiste à présenter toujours perpendiculairement la proue ou la poupe de sa barque à la vague qui déferle sur elle. Malheur à l'esquif s'il vient à être frappé par le travers! Il n'en restera plus, dans un instant, que quelques fragments d'écorce et de cuir tournoyant sur l'abîme. Cependant, en ce cas extrême, il reste toujours un espoir au naufragé.

« Nulle chelingue ne navigue sans conserve. Voyez-vous, à droite et à gauche de vous, ces troncs d'arbres recourbés, réunis trois à trois et bondissant dans la houle sous des créatures humaines? Ces ébauches de radeaux sont des catimarans; ces hommes noirs accroupis sur eux sont des parias, de la tribu des Makouas ou pêcheurs, hardis plongeurs, toujours prêts à vous repêcher, si les requins toutefois n'ont pas pris les devants. »

La mer, les requins ne défendent pas seuls ces côtes; le vent lui-même en écarte, pendant une partie de l'année, ceux qui, venant d'une certaine direction, cherchent à y aborder. Durant six mois, en effet, d'octobre à avril, les courants aériens soufflent constamment du N.-E. au S.-O., c'est ce que l'on appelle la mousson d'hiver; durant les six autres mois, d'avril à octobre, c'est-à-dire pendant la mousson d'été, leur direction est, au contraire, du S.-O. au N.-E.

« Ce qui donne à la météorologie de l'Inde son caractère dominant, c'est l'alternance des moussons, le renversement annuel des courants aériens principaux. Cette alternance résulte de l'échauffement, au commencement de l'été, des vastes plaines et plateaux de

1. P. 403.

UN SOMMET DE L'HIMALAYA.

l'Inde qui atteignent alors une température plus élevée que les mers où baignent leurs rivages, tandis qu'en hiver les mers conservent plus de chaleur, et que d'autre part le sol, rayonnant vers les espaces célestes, perd plus de chaleur qu'il n'en reçoit des rayons obliques du soleil pendant les jours devenus plus courts, surtout dans l'Inde du Nord, de façon à se refroidir rapidement au point d'avoir une température très inférieure à celle des mers environnantes[1]. »

L'immense muraille de l'Himalaya, qui, sur 3 000 kilomètres environ, forme une barrière entre l'Inde et le reste de l'Asie, offre deux points faibles par lesquels pénétrèrent les envahisseurs qu'attiraient la fertilité du sol ou la richesse des villes. « Ce gigantesque rempart s'abaisse à ses deux extrémités; deux vallées, celle du Brahmapoutre à l'est, celle de la rivière de Caboul à l'ouest, s'élargissent à sa base et tournent son mur colossal[2]. » Ces fissures sont souvent désignées sous le nom de porte touranienne et de porte aryenne.

La première de ces deux voies est la plus difficile; le cours du Brahmapoutre traverse, en effet, des régions « où la nature farouche arrête la marche de l'homme par sa végétation désordonnée et par son énervant climat[3] ». Par là pénétrèrent dans l'Inde les populations de race jaune, « à la face glabre, aux yeux obliques[4] ».

Mais c'est par la rivière de Caboul, par la porte aryenne, que s'engouffra le torrent des invasions, notamment celle des Aryens dont le nom demeure attaché à ce passage.

« Les Touraniens sont les envahisseurs qui ont le plus transformé au physique les races de l'Inde, et les Aryens sont ceux qui ont laissé parmi elles les traces civilisatrices les plus profondes. D'une façon générale, on peut dire que les populations de l'Hindoustan tiennent des premiers les proportions de leur corps et les traits de leur visage, alors qu'elles doivent aux seconds leur langue, leur caractère, leur religion et leurs mœurs[5]. »

Devant les envahisseurs, les nègres, qui constituaient la race autochtone, se réfugièrent dans le massif central.

Mais la forme de l'Inde, l'impossibilité d'entrer dans cet immense territoire par un autre passsage que les deux seuls points vulnérables que nous venons de signaler, avait une conséquence. Un peuple victorieux se présentait du côté de la Perse et pénétrait dans l'Inde. Les luttes qu'il avait à soutenir, l'influence débilitante du climat l'affaiblissaient, et bientôt il se trouvait poussé en avant par un autre plus fort qui le remplaçait à la tête du défilé. Jusqu'à l'expédition d'Alexandre, on entrait dans cette immense souricière qu'était l'Inde; on n'en sortait pas. Cela explique la série des peuples qui se sont superposés dans cette partie de l'Asie et la variété des races que l'on y rencontre.

De toutes ces invasions, de toutes ces luttes, des hymnes, conservés d'abord par la tradition à la façon des chants homériques, nous font connaître, sous la forme de récits fabuleux, certains épisodes qui remontent à la plus haute antiquité.

C'est ainsi, pour ne citer que les plus importantes de ces productions, que le Mahabarata a pour sujet une guerre qui, au XIV^e^ ou XV^e^ siècle avant notre ère, paraît avoir eu

1. Blanfort, chef du département météorologique de l'Inde, *Statistical atlas of India*, chap. III.
2. Lebon, *Les civilisations de l'Inde*, p. 80.
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*, p. 83.

pour théâtre la Bactriane et le nord de l'Inde, et que le Ramayana relate la conquête aryenne de l'Hindoustan dans sa dernière période et l'expédition de Rama au sud de l'Inde et à Ceylan.

Mais il est de ces grandes invasions une autre preuve, plus tangible et beaucoup plus saisissante que ces contes légendaires dans lesquels il est si difficile de démêler la vérité : c'est la multitude des dialectes parlés dans l'Inde; c'est le nombre considérable d'écritures usitées dans ce pays; ce sont enfin ces divisions, impossibles à expliquer si l'on n'admet pas qu'elles correspondent à des différences de populations, qu'on appelle les castes.

Ce n'est pas le lieu d'examiner en détail ce qu'étaient les Aryens et le degré de civilisation auquel ils sont parvenus. Ceux que ces études intéressent trouveront sur ce sujet de nombreux détails dans le remarquable ouvrage de M. Adolphe Pictet, *Les Origines indo-européennes* [1].

Ces Aryens, qui envahirent l'Inde après les Touraniens et chassèrent ceux-ci devant eux ou les soumirent, parlaient une langue, le sanscrit, qui, bien qu'ayant cessé d'être un idiome vulgaire dès le troisième siècle de notre ère, est encore étudié et même écrit par les brames et les Indiens lettrés.

La langue des conquérants dégénéra bientôt et devint, par un mélange avec la langue vulgaire, le pracrit. A la suite d'invasions successives, d'autres altérations se produisirent et donnèrent lieu à la formation de nouveaux idiomes. Sans vouloir les énumérer tous, il convient, pour faire comprendre l'immense variété de peuples superposés, de citer l'hindoui, l'hindi, l'hindoustani, avec ses dialectes l'urdu, le dakni, etc., le bengali, le kawi, le mahratte, le penjabi, le cingalais, le guzurate, le sindhi, l'orissa, le magudha, le bounderkhund, le cachemire, le koukouna, le multani, le kashpoura, l'assam, le banga, le rossawan, le rooinga, le dogoura, le bikanir, le maraouar, l'arouti, le malwah, l'outch, etc.

De son côté, la langue du peuple vaincu par les Aryens, n'ayant aucun lien de parenté avec le sanscrit, a donné naissance à des dialectes qui sont connus sous le nom de dravidiens, du nom des premiers occupants, les Dravidas. Refoulée au nord et au sud de l'Inde, elle y a laissé, au nord : le male, l'uraon, le kole et le gond; au sud : le tamoul ou malabar, parlé le long de la côte de Coromandel, le telinga, le talava, le karnatique, le malaya, etc.

Les écritures usitées dans l'Inde sont aussi singulièrement nombreuses. Différant profondément les unes des autres, elles indiquent des origines absolument distinctes.

Quant aux castes, M. Burnouf s'exprime ainsi dans son ouvrage *De la Langue et de la Littérature sanscrite* :

« Les castes rejetées aux derniers rangs de la hiérarchie sociale, qu'est-ce autre chose que les débris d'un peuple vaincu? La différence de leur teint, de leur langage, de leurs mœurs mêmes, qui les distingue d'une manière si tranchée de la caste des brames, n'est-elle pas la preuve la plus évidente qu'elles appartiennent à une autre race? »

Là où deux peuplades, différentes par l'aspect, les mœurs, les occupations, se trouvaient juxtaposées, « elles restaient distinctes et les caractères de race se transformaient

1. Paris, 1859.

LA PORTE TOURANIENNE.

peu à peu en traits de castes. C'est par centaines que l'on peut citer les groupes distincts de l'Inde septentrionale qui sont des clans d'émigrants et d'aborigènes non encore fondus en une même nation[1]. »

Cette pulvérisation des éléments humains qui forme l'immense population de l'Inde destinait les Indiens à la domination des étrangers. Ceux-ci, en effet, ne rencontraient devant eux ni nationalités, ni dynasties enracinées, ni religion assez systématisée, ni

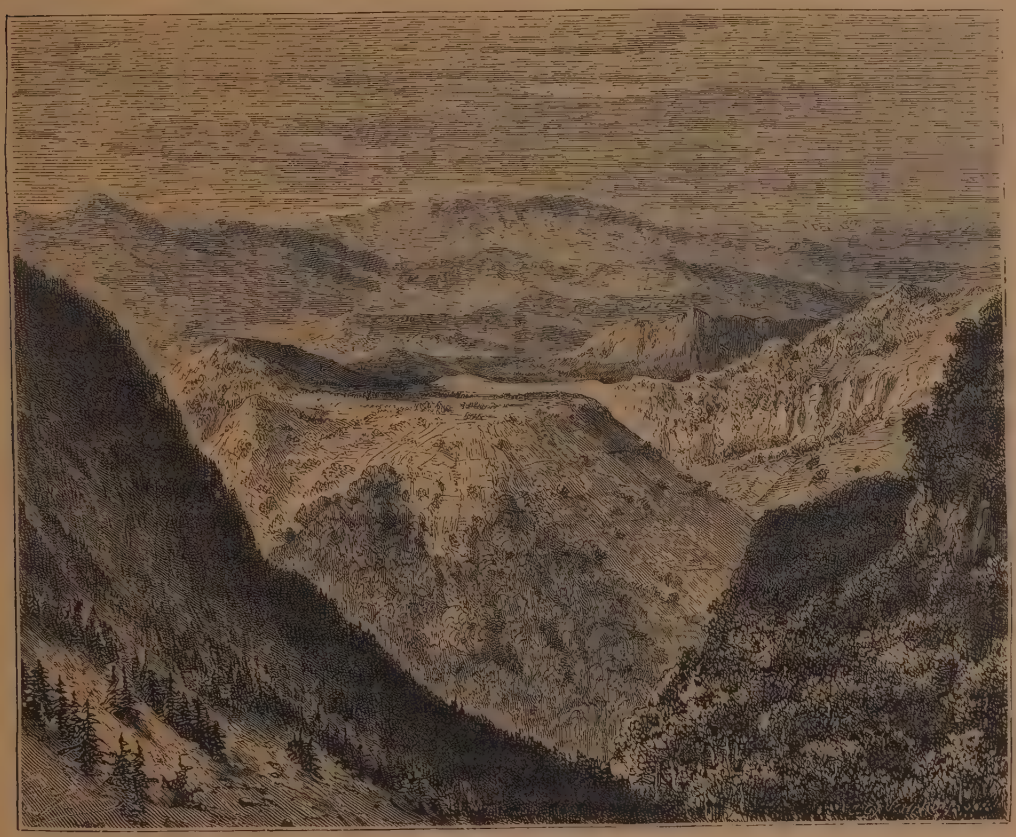

LA VALLÉE DE CABOUL.

unité d'écriture, ni langue même parlée sur un grand espace, en un mot, aucun de ces facteurs capables de grouper contre l'ennemi les résistances et les antipathies des populations subjuguées.

« La première chose, et la plus essentielle à retenir sur l'Inde, déclare sir John Strachey[2], c'est qu'il n'y a jamais eu une Inde ou même aucun pays de l'Inde possédant, suivant nos idées européennes, aucune espèce d'unité physique, politique, sociale ou religieuse; c'est qu'il n'existe pas de nation indienne. »

Voilà ce qu'avant tout autre Européen comprit Dupleix, et cette idée fut la base et la raison d'être de sa politique dans l'Inde.

1. Reclus, *Inde*, p. 665.
2. *L'Inde*, p. 6.

Bien longtemps après les Touraniens et les Aryens, Darius et les Perses pénétrèrent jusqu'à l'Indus. Puis, c'est Alexandre, dont Arrien nous rapporte les hauts faits; vers le IVe siècle de notre ère, ce sont les Rajpoutes, de souche probablement aryenne; enfin au VIIe siècle apparaissent les Musulmans, dont les invasions ne se produisent à proprement parler qu'au XIe siècle.

« Appartenant eux-mêmes à des origines très différentes, Arabes, Persans, Afghans, Mongols, ces peuples augmentèrent la confusion extrême des races qui régnait déjà dans le nord de l'Inde [1]. »

« L'avortement d'une réforme religieuse après une lutte de mille ans entre le brahmanisme et le boudhisme avait mis dans l'Inde le comble au désordre moral, à la nuit des intelligences, au chaos social résultant du mélange et des oppositions d'une civilisation raffinée jusque dans ses épuisements et d'une barbarie sans nom, quand les disciples de Mahomet se jetèrent en conquérants sur cette proie facile [2]. »

En 1004 les Musulmans franchissent l'Indus. Ils sont alors conduits par un chef turcoman, Mahmoud, sultan de Ghizni, en Afghanistan, pour lequel tout se ramène à ces versets du Coran :

« O croyants, combattez les infidèles vos voisins! Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu et soumettez-les à un tribut! »

Vingt ans plus tard, le même Mahmoud était maître du Cachemire, du Pendjab, du Sind, du Guzerate, de Kanodje et de Muttrah. En annonçant aux notables de Ghizni cette dernière conquête, il leur écrivit qu'il avait trouvé dans cette antique cité « mille palais de marbre, des temples innombrables s'élevant jusqu'au ciel, et que 100 000 pièces d'or dépensées annuellement pendant deux siècles ne suffiraient pas pour édifier une ville pareille ». Le butin qu'il en rapporta fut étalé pendant trois jours sous les yeux avides de son peuple, naguère encore nomade, et il présida à cette exposition assis avec toute sa cour sur des trônes d'or et d'argent massifs.

Dès lors, le pillage de l'Inde ne cessa plus.

Ce que les siècles avaient entassé de richesses dans ce pays était fabuleux. On a déjà pu en juger par les descriptions que nous avons données dans notre précédent ouvrage *La route de l'Inde* [3]; et, bien que venant de contrées riches, telles que les bassins de l'Euphrate et de l'Oxus, les conquérants étaient étonnés de l'opulence merveilleuse de la proie que leur livrait la destinée.

D'ailleurs, en lisant leur propre historien, Férishta [4], on a l'impression très nette que les invasions des Musulmans ont été pour l'Inde un irréparable malheur, et qu'elles y ont étouffé une civilisation très supérieure à celle des conquérants.

Ce fut non seulement le pillage, mais encore le massacre en permanence.

Deux exemples suffiront pour l'édification de nos lecteurs.

Le premier est extrait des Mémoires de l'empereur Jehanguir, fils d'Akbar :

« A Delhi, dit-il, j'appris qu'une rébellion éclatait à Kanodje. J'envoyai des forces pour l'écraser. 30 000 rebelles furent mis à mort; 10 000 têtes furent envoyées à Delhi;

1. Dr Lebon, *Les civilisations de l'Inde*, p. 87.
2. De Lanoye, *L'Inde contemporaine.*, Introd., p. 6.
3. Paris, Hachette, 1903.
4. *Histoire des musulmans de l'Inde.*

10 000 corps furent pendus la tête en bas le long des arbres de plusieurs grand'routes. Malgré de fréquents massacres, les révoltes se renouvellent constamment dans l'Hindoustan. Il n'y a pas une province de l'empire dans laquelle un demi-million de gens n'aient été tués durant mon règne et celui de mon père. »

Une chronique relative à l'invasion de Nadir Shah, roi de Perse, le dernier conqué-

L'INDUS PRÈS DE LA FRONTIÈRE AFGHANE.

rant indigène de l'Asie, en 1739, et écrite en hindoustani par un témoin oculaire, dont le nom n'est malheureusement pas connu[1], nous fournit le second exemple.

« Un jour, y lisons-nous, quelqu'un ayant dit au conquérant que le Grand Mogol Mohamed Shah, son adversaire malheureux, avait mal parlé de lui pendant la nuit, Nadir Shah monta aussitôt sur son trône, tira son cimeterre du fourreau et le tint nu dans sa main. C'était le signal et l'ordre de tuer sans distinction toute la population de Delhi.

« Aussitôt les Turcs égorgèrent une immense multitude de monde.

« Le cimeterre de Nadir Shah resta nu jusqu'à dix heures. Dans les ruelles, sur les chemins, partout des milliers de morts étaient gisants.

« Le nombre des personnes tuées fut si considérable que nul ne pourra jamais l'indiquer. »

1. Trad. de Paul de Gavardie, ancien conseiller à la Cour d'appel de Pondichéry. *Revue Britannique*, août 1891.

Une autre fois, à la suite d'un soulèvement d'un petit groupe d'habitants qui tuèrent quelques uns de ses soldats, Nadir Shah, ivre de fureur, « donna l'ordre suivant à son vizir : Faites préparer un détachement de cavaliers, envoyez-le chercher 5 mands[1] d'yeux de gens de Delhi : qu'ils me les apportent immédiatement. S'il y a du retard, ma colère ira croissant.

« Aussitôt le vizir fit réunir les cavaliers armés et leur dit : Hâtez-vous! Arrachez 5 mands d'yeux d'habitants de Delhi et apportez-les ici.

« Les cavaliers entrèrent dans la ville, et, à peine avaient-ils vu quelqu'un qu'ils le saisissaient et lui arrachaient les yeux. Ainsi périrent encore un grand nombre des sujets de Mohamed Shah.

« Peu de temps suffit aux cavaliers pour réunir les 5 mands d'yeux. Ils les déposèrent en présence de Nadir Shah qui, après les avoir examinés, dit : Prenez une balance et pesez les. On apporta, en effet, une balance et on les pesa devant lui. Il y en avait bien 5 mands. Nadir dit de les jeter dehors, et cet ordre fut exécuté.

« Il ajouta : Pour chaque faute, je donnerai un ordre semblable. Prenez garde!

« Il se leva ensuite et dit à Mohamed Shah : Maintenant rentrez dans votre palais; moi, je m'en vais déjeuner. »

En 1398, Tamerlan, ayant conquis la Perse, envahit l'Inde. En sa qualité de chiite, il traita avec la même férocité les Musulmans orthodoxes ou soumites qui occupaient le pays et les infidèles. Tout, sur son passage, fut pillé, détruit, incendié, et les habitants massacrés. Lorsque, dans sa marche rapide, il se retira, il ne laissait derrière lui que ruines et décombres accumulés.

Plus d'un siècle après, en 1524, un descendant de Gengis Khan et de Tamerlan, Baber, roi mongol de Kaboul, franchissait à son tour l'Indus, s'emparait de Delhi, et d'Agra, et fondait la dynastie des Grands Mogols.

Un passage des Mémoires de Baber nous fait connaître à quelles révolutions intestines l'Inde était en proie, et à quel degré d'indifférence et d'abjection en étaient arrivées les populations de ce malheureux pays :

« Dans ces contrées, y est-il dit, rien n'est plus rare que la transmission du pouvoir par voie héréditaire. Il y a un trône destiné au roi, des sièges assignés à certains hauts dignitaires. C'est ce trône, ce sont ces sièges qui sont l'unique objet du respect de ces peuples. A chacune de ces dignités est attaché un certain nombre d'officiers inférieurs, de serviteurs à divers degrés, qui tous font partie intégrante du mobilier de la fonction. Ce sont des choses adhérentes à l'emploi et non à celui qui le remplit. Cette règle s'observe même en ce qui touche au trône du souverain. Quiconque tue le roi et parvient à s'asseoir sur son trône est immédiatement reconnu comme roi. Tous, nobles, dignitaires, soldats, artisans, laboureurs, se soumettent aussitôt et voient un souverain aussi légitime dans le nouvel occupant que dans celui qui siégeait avant lui. »

Avec Akbar, petit-fils de Baber, qui monta sur le trône en 1556 et régna cinquante ans, la puissance mongole atteignit tout son éclat. « Ce prince, une des plus grandes figures de l'histoire, traita les Hindous et les Musulmans sur le même pied, et favorisa

1. Poids variant de 12 à 38 kilos selon les provinces.

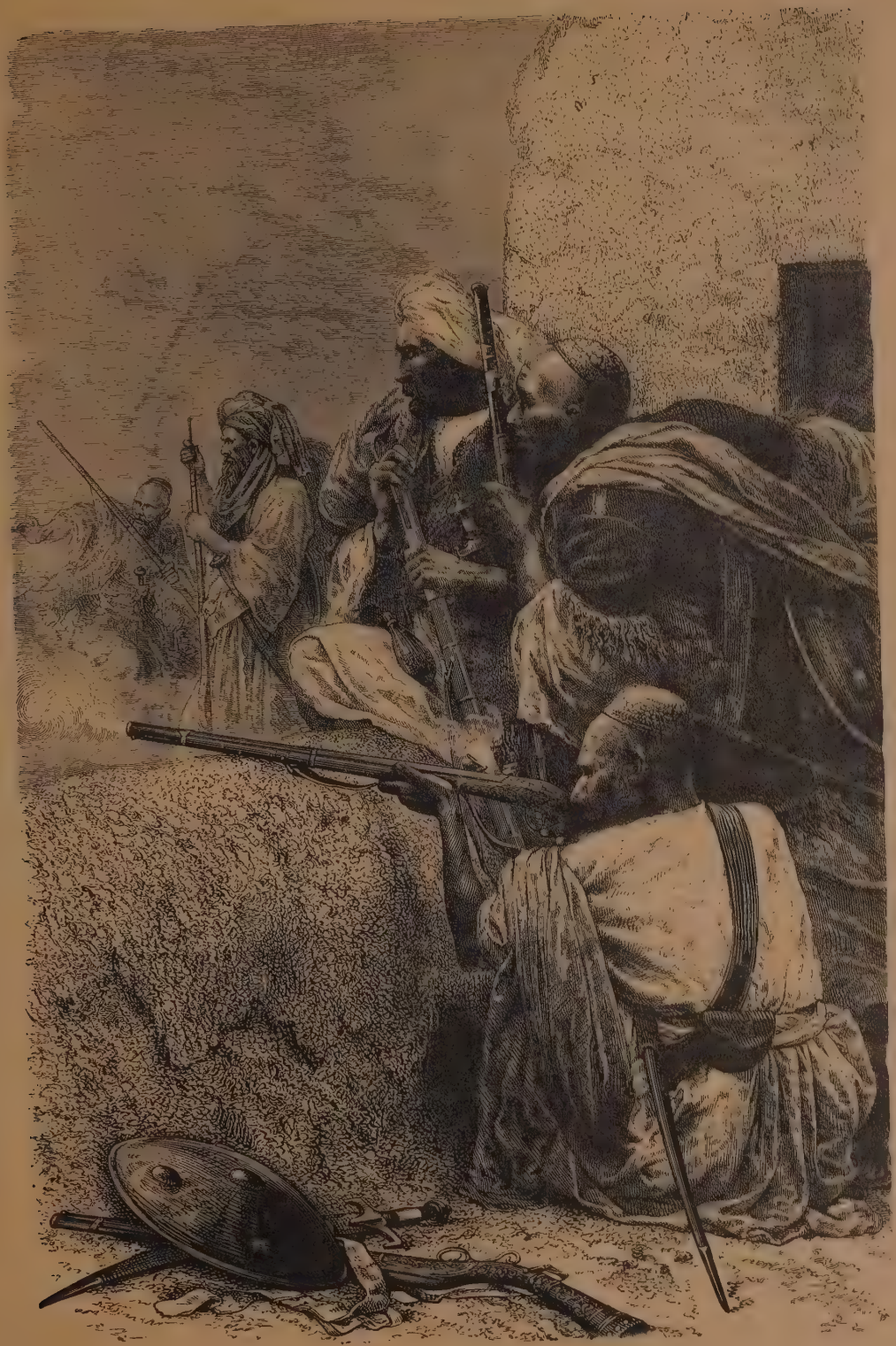

AFGHANS.

les mariages entre les deux peuples en donnant lui-même l'exemple de ces unions. Il étendit ses conquêtes et les administra fort sagement[1]. »

Sous ses successeurs Jehanguir, Shah Jehan et Aureng Zeb, l'empire continuait à prospérer; mais l'intolérance du dernier, ses guerres contre les royaumes musulmans du Décan qu'il conquit, détruisant ainsi la dernière barrière qui le protégeait contre de redoutables adversaires, dont les principaux étaient les Mahrattes, préparèrent la chute de la puissance mongole, et, lorsqu'il mourut en 1707, l'Inde tomba dans une anarchie profonde. Ses faibles successeurs ne gardèrent qu'un pouvoir nominal, tandis que Mahrattes, Afghans, Sikhs, Jâts, Rajpoutes, princes mahométans se livraient au pillage et essayaient de se tailler de petits royaumes indépendants.

Faut-il s'étonner d'ailleurs de la décadence de cet empire mongol dès que le souverain ne fut plus un homme d'une réelle valeur, lorsqu'on a lu ces lignes saisissantes de Manucci[2], à propos d'Aureng Zeb :

« On est émerveillé, sans doute, d'une si prodigieuse opulence; mais il faut considérer que tant de richesses n'entrent dans le trésor du Mogol que pour en sortir tous les ans, du moins en partie, et pour couler une autre fois sur ses terres. La moitié de l'empire subsiste par les libéralités du prince, ou du moins est à ses gages. Outre ce grand nombre d'officiers et de soldats qui ne vivent que de la paye, tous les paysans de la campagne, qui ne labourent que pour le souverain, sont nourris à ses frais, et presque tous les artisans des villes, qu'on fait travailler pour le Mogol, sont payés sur le trésor impérial. On conjecture assez quelle est la dépendance des sujets et, par conséquent, quelle est leur déférence envers leur maître. »

« On peut dire que le Grand Mogol et le pays ne faisaient qu'un.

En 1739, trente ans à peine après la mort du dernier de ces puissants empereurs, le roi de Perse, Nadir Shah, saccageait Delhi, leur capitale, dont Mohamed Shah, successeur d'Aureng Zeb, lui avait ouvert les portes. Il en enlevait un butin estimé à plus d'un milliard et s'y conduisait, comme nous l'avons vu, en véritable bête féroce.

Nous avons raconté, dans *La route de l'Inde*, l'arrivée par mer des Européens dans ces riches contrées. Nous n'y reviendrons naturellement pas, et nous nous contenterons de rechercher quelle était dans l'Inde, au début du XVIIIe siècle, la situation respective des Français, et de leurs adversaires, les Hollandais d'abord, puis les Anglais. Nous ne nous occuperons ni des Portugais, à la décadence desquels nous avons assisté et qui ne conservaient plus dans ce pays que quelques rares débris de leur puissance passée, ni de certains peuples, comme les Danois, qui n'ont fait, pour ainsi dire, que paraître et disparaître.

En ce qui concerne les Hollandais, ils possédaient dans l'Inde des comptoirs assez considérables et des établissements de moindre importance qui en faisaient encore la première puissance européenne dans cette contrée; mais ils étaient déjà décidés à se concentrer graduellement, et lorsqu'ils y seraient contraints par la force ou les événe-

1. Dr Lebon, *Les civilisations de l'Inde*, p. 428.

2. Voyageur vénitien mort en 1710. Ayant passé aux Indes, il fut attaché comme premier médecin au fils d'Aureng Zeb. Il revint en Europe vers 1691 et publia une *Istoria de Mogol* en trois livres.

ments, dans la Malaisie, et, en conséquence, ils portaient principalement leurs efforts sur « les îles des épiceries ».

« Outre Ceylan, lisons-nous dans un Mémoire de François Martin [1], la Hollande possède un comptoir considérable à Surate, et d'autres dans les terres qui relèvent de ce premier. Elle a plusieurs places et forts à la côte de Malabar; Cochin est la principale pour le poivre qu'elle en tire. La compagnie de Hollande néglige beaucoup ces places à présent; il est vrai aussi qu'il y en a plusieurs qui lui sont à charge. »

Cette compagnie avait encore de petits établissements dans le Maduré; à la côte de Coromandel, Negapatam; un comptoir à Sadras, à 15 lieues au nord de Pondichéry; Paliacate, forteresse où résidait le directeur chargé d'inspecter tout le commerce de la côte, mais qu'il allait abandonner pour Negapatam par suite des révolutions du royaume de Golconde, de la conquête du pays par le Grand Mogol, des terribles ravages causés par la famine et par la peste, et où il n'allait rester qu'une trentaine d'hommes; un comptoir à Masulipatam, dont relevaient quatre autres établissements dans ce même royaume de Golconde.

Enfin, nous dit François Martin, « un des forts commerces de cette compagnie est dans le royaume de Bengale. Son principal établissement se trouve à Hougly, une petite lieue au-dessous du comptoir de la Compagnie de France. »

Quant aux Anglais, ils possédaient l'île et la forteresse de Bombay, cédées en 1661 par Jean IV de Portugal à Charles II, roi d'Angleterre, à l'occasion de son mariage avec l'infante Catherine de Bragance, et que ce prince remit ensuite à la compagnie anglaise. « Il n'y a point de commerce dans cette place, écrit Martin; les revenus que l'on en tire proviennent des arbres palmistes dont l'île est presque toute remplie. »

Ils avaient une loge importante à Surate, et des comptoirs à la côte de Malabar qui leur fournissaient le poivre. Ils possédaient également « deux beaux établissements à la côte de Coromandel : Madras ou le fort Saint-Georges, Teguenepatan et Goudelour ou le fort Saint-David. Il y a, continue Martin, autour de soixante ans que cette nation est établie dans la première de ces places; elle n'a commencé pourtant à se faire considérable que depuis la ruine de San Thomé. Teguenepatan appartient à cette compagnie de l'année 1690, qu'elle en traita avec Ram Rajah, pour lors seigneur du pays. Elle a acquis aussi des villages et des terres autour de ces places. Madras est extrêmement peuplé et fait un grand commerce. »

Que possédaient les Français, en face de leurs rivaux?

Nous avions un comptoir à Surate, premier établissement de notre Compagnie des Indes. « C'est une ville très peuplée, déclare Martin, ayant des correspondances dans les divers États du Mogol, que cette cité fournit de tout ce dont ils ont besoin; c'est un concours de toutes sortes de nations, depuis le mois d'octobre que la mousson s'ouvre jusqu'à la fin de mai. La ville n'a rien d'agréable dans son enceinte; cependant cette confusion, ce remuement de tant de peuples différents en habits et en coutumes, ce nombre infini de toutes sortes de marchandises que l'on y apporte des autres parties du monde, dont ses boutiques, ses magasins et ses places publiques sont remplis, lui don-

1. Mémoire au ministre de la Marine et des Colonies, Jérôme de Pontchartrain, daté de Pondichéry, 15 fév. 1700. Margry, *Relations et mémoires inédits*, Paris 1867, p. 116 et suiv.)

nent un air de grandeur qui la fait aisément connaître comme la première ville du monde pour le commerce.

« Lorsque la Compagnie de France s'établit en cette place en 1668, remarque encore Martin, les négociants n'y avaient que 15 ou 16 vaisseaux à trois mâts. Lorsque j'en suis sorti en 1686, par les ordres de la Compagnie, pour passer à Pondichéry, il y en avait pour lors 72 à trois mâts, dans le nombre des navires jusqu'à 700 et 800 tonneaux, sans les autres moindres bâtiments, et l'on a toujours continué d'en construire. »

A la côte de Malabar notre Compagnie avait eu des comptoirs, « où elle faisait commerce particulièrement pour le poivre qu'elle en tirait. Mais l'on fut forcé par les guerres et le manque de fonds d'en rappeler en divers temps les gens que l'on y avait envoyés. »

A la côte de Coromandel, la France possédait Pondichéry. La Compagnie avait bien ordonné de rétablir les comptoirs de Masulipatam et de Capveripatnan, ce dernier à 16 lieues au sud de Pondichéry, sur les terres du roi de Tanjore; mais le manque de fonds et de personnel n'avait pas encore permis, en 1700, la réalisation de cet ordre.

Enfin, au Bengale, notre principal établissement était Hougly, « à 60 lieues avant dans le Gange. Les plus forts vaisseaux montent jusque-là, avec risque pourtant à cause de la quantité de bancs qui sont dans le fleuve. » Venaient ensuite Balassor, à 12 kilomètres dans les terres, « sur une rivière qui se jette dans la mer à une vingtaine de lieues à l'ouest du Gange », et Cassimbazar, sur le grand fleuve, à 35 ou 40 lieues plus haut qu'Hougly.

Telle était la situation respective des Européens dans l'Inde au début du XVIII^e^ siècle, au moment où nous allions avoir à lutter contre les Hollandais d'abord avec François Martin, contre les Anglais ensuite avec Dupleix; duels épiques, dans lesquels nous ne succomberons que par la faute du gouvernement et de la Compagnie.

CHAPITRE III

FRANÇOIS MARTIN FONDATEUR DE PONDICHÉRY

Une erreur assez généralement répandue consiste à croire que rien n'avait été fait dans l'Inde avant Dupleix. Cela n'est pas exact, et c'est, au contraire, en partie aux travaux de ses devanciers que cet homme illustre a dû de pouvoir porter si haut la réputation du nom français en Asie. Il convient donc d'examiner, très rapidement d'ailleurs, les actes des gouverneurs qui l'ont précédé.

Caron, dont nous avons vu les aventures dans *La route de l'Inde*, eut pour successeur le directeur Baron, que la Compagnie lui avait adjoint dès 1671.

Originaire de Marseille, Baron était un diplomate habile, mais un commerçant peu entendu. « Splendide, extrêmement charitable, désintéressé », il avait été consul d'Alep. « Sa libéralité l'y avait porté à des dépenses considérables, et il s'était beaucoup engagé dans cette charge où ceux qui le précédèrent et le suivirent ont toujours fait leur compte[1]. » Dans l'Inde, il sut se créer des relations amicales avec les princes du pays et il en aurait tiré certainement un utile parti pour le développement de notre situation en Asie s'il avait reçu de la Cour et de la Compagnie l'argent et les forces militaires nécessaires. Il n'en fut malheureusement pas ainsi, et, le 14 juin 1683, « le directeur général de la Compagnie des Indes Orientales » s'éteignait à Surate des suites d'une attaque de paralysie qui l'avait frappé trois années auparavant.

Martin, qui était depuis 1676 second du Conseil souverain de Surate, mais résidait à Pondichéry, dont il prévoyait déjà toute l'importance au point de vue commercial, fut alors chargé de la conduite des affaires de la Compagnie dans l'Inde et resta deux ans et demi « chef général de son commerce ». Il séjourna pendant ce temps à Surate; mais deux directeurs ayant été alors rétablis, il fut nommé « pour la direction de la côte de Coromandel, du royaume de Bengale », et repassa à Pondichéry en 1686[2].

Quatre ans plus tard, Martin recevait le titre de « général des Français dans l'Inde », et un neveu du célèbre Duquesne, venu en ce pays à la tête d'une escadre imposante, lui en délivrait les patentes.

1. *Journal de Martin.* Arch. nat., T. 1169.
2. Lettre de Martin datée d'Hougly, 15 janv. 1697. — F. n. acq. 9 352.

L'année suivante, 1691, les directeurs de la Compagnie écrivaient au ministre[1] :

« On a donné un mémoire à Monseigneur par extrait des dernières lettres du sieur Martin, chef et directeur général à Pondichéry, dont la conduite extraordinaire en capacité et fermeté a déjà attiré l'attention de Sa Majesté. M. le marquis de Seignelay lui a fait espérer des marques de l'approbation de ses services, et son intention était de l'anoblir et de lui donner une pension. Cette récompense, dont le sujet est très digne, servira à animer d'autres. On a donné des marques d'honneur au feu sieur Caron et à d'autres beaucoup au-dessous du mérite dudit sieur Martin. »

La requête n'était point faite en vain : Au mois de février 1692, le Grand Roi accordait à Martin des lettres de noblesse[2].

A la fin de l'année 1700, Martin était nommé chevalier de Saint-Lazare. Enfin, en février 1701, il était appelé à présider le Conseil souverain de Pondichéry, alors institué par Louis XIV.

Telles furent les légitimes satisfactions accordées au fondateur de Pondichéry et de la puissance française dans l'Inde, à un homme dont la carrière, trop négligée jusqu'ici par les historiens, fut, comme nous l'allons voir, singulièrement mouvementée et mérite d'être racontée.

Ainsi que je l'ai indiqué à la fin de *La route de l'Inde*, Martin, enfermé dans San Thomé avec M. de La Haye, avait reçu de celui-ci l'ordre de se rendre à Pondichéry, d'où il devait faire parvenir aux assiégés des secours en hommes, en vivres et en munitions.

La sortie de la place investie offrit de réelles difficultés et un sérieux danger.

Les Hollandais, avertis du dessein des Français de quitter en barque San Thomé, envoyèrent un de leurs vaisseaux mouiller devant l'embouchure de la rivière, à une portée de mousquet des brisants.

Néanmoins la tentative eut lieu le 13 janvier 1674.

« Je m'embarquai le dernier, déclare Martin dans son journal, après avoir pris congé de M. de La Haye. Il y avait si peu d'apparence que l'on pût passer qu'il eut la bonté de me dire en partant de ne point lutter contre la fortune par une défense hors de saison et de céder à la force.

« Lorsque nous fûmes hors des brisants, l'on hissa la voile. Nous nous écartâmes du navire hollandais autant que nous le pûmes. Je distinguai pourtant, par les fenêtres de la chambre, deux hommes qui étaient assis à table et qui fumaient à une chandelle. Dieu nous fit la grâce de passer. Nous prîmes le large ensuite pour éviter d'être reconnus de Sadras, où il y avait deux caiches[3] hollandaises à la rade. »

La barque contenait plus de 150 personnes, hommes, femmes et enfants. « Nous faisions beaucoup d'eau, constate Martin; il y en avait plus de deux pieds dans le fond, où des enfants même pensèrent être noyés pendant la nuit. Enfin, nous mouillâmes heureusement à Pondichéry le 14, sur les quatre heures du soir. »

1. F. n. acq. 9 352, p. 178.

2. Ces lettres de noblesse, « données à Versailles au mois de février l'an de grâce 1692 » et « registrées à Paris en Parlement le 23 décembre 1699 », rappellent les divers services rendus par Martin dans l'Inde. — D'après le marquis de Carbonnel Hierville, les armes de Martin auraient été « d'azur à trois besans d'or ».

3. Petit bâtiment de guerre léger et tirant peu d'eau.

Là, Martin trouva le sieur de L'Espinay, venu aux Indes avec M. de La Haye, et que celui-ci avait, dès le 31 octobre 1672, chargé de ravitailler San Thomé, alors investi par terre seulement[1].

Secondé par lui, Martin parvint à faire passer à la place assiégée quelques barques de riz; mais ce fut au prix des plus grandes difficultés, car des espions hollandais surveillaient jusqu'à la moindre de ses démarches, et un navire de cette nation, mouillé devant Pondichéry, allait reconnaître tous les bâtiments qui paraissaient au large.

Le 4 avril 1674, nous recevions avis que nos ennemis avaient envoyé des émissaires « au duc de Gingy » pour l'amener à nous chasser de Pondichéry. Bientôt 200 cavaliers de ce pays vinrent camper à deux lieues de la ville.

La loge française ne se composait que « d'une maison où il y avait deux grandes cours et un logis tout en terrasses, accompagné d'une grosse tour couverte en voute de pierre et de brique[2] »; ses défenseurs n'étaient qu'une poignée d'hommes, « mais ils prirent la ferme résolution de ne pas quitter qu'ils n'y fussent contraints par la force », et leur bonne contenance suffit à écarter l'orage, au moins pour quelque temps.

Au commencement de 1676, les petits princes du pays, seigneurs turbulents et belliqueux, s'agitèrent, prirent les armes et se divisèrent en deux camps : Les uns apportaient l'appui de leurs forces à Chircam Loudy, gouverneur pour le roi de Visapour, les autres à Nasirmamet, « duc de Gingy ».

L'attitude des Français dans la circonstance leur fut dictée par la conduite même observée à leur égard par les deux adversaires.

Au mois de juin 1674, les Hollandais avaient envoyé un officier demander à Chircam la permission de nous chasser de Pondichéry. « Sur le refus qu'il en fit, cet homme menaça hautement qu'il mettrait pied à terre pour nous enlever. Chircam, offensé de ses menaces, lui répliqua qu'il s'y opposerait, qu'il n'entendait pas que nous n'entreprissions rien les uns contre les autres sur ses terres; qu'à la mer nous avions le champ libre[3]. »

Au contraire, le 12 juin de la même année, lors de l'apparition devant Pondichéry de navires hollandais, qui, d'ailleurs, reprirent le large devant la ferme attitude des Français, 50 cavaliers et 300 fantassins de Gingy s'avancèrent contre la ville. En présence des dispositions prises par Martin, « la troupe passa et alla attaquer un paléagar[4] à deux lieues de là ».

Bientôt après, Chircam autorisait les Français à « lever une espèce de bastion au nord de la loge »; puis, ayant appris que ses ennemis avaient renforcé considérablement la garnison de Valdaour, place forte dépendant du duc de Gingy et située à trois lieues de Pondichéry, il envoyait à Martin 300 soldats du pays qui devaient se mettre sous ses ordres et le seconder dans sa résistance en cas d'attaque. « Les avenues de la peuplade furent fermées par des barrières de palmistes, avec des fossés derrière; bonne garde fut faite de jour et de nuit, pour ne pas être surpris par l'ennemi[5]. »

1. Froidevaux, *Les débuts de l'occupation française à Pondichéry*. (Revue des Questions historiques, janv. 1897.)
2. *Mémoire de L. A. Bellanger de l'Espinay, Vendômois, sur son voyage aux Indes Orientales.* (Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, Vendôme, 1895, p. 204.)
3. *Journal de Martin.*
4. Petit chef local.
5. *Journal de Martin.*

C'est alors que Chircam sollicita l'intervention de Martin pour enlever Valdaour.

« Nous ne pouvions nous soutenir dans Pondichéry que par son assistance, déclare celui-ci dans son journal. Il avait rendu à la nation des services considérables pendant le siège de San Thomé et avait presque rompu avec les Hollandais à cause de nous; au contraire, les gens du duc de Gingy nous insultaient dans toutes les rencontres et nous menaçaient de nous chasser de Pondichéry s'ils avaient le dessus. La prise de Valdaour nous mettait à couvert de leurs courses. Nous répondîmes donc à Chircam que nous étions prêts à l'assister. »

Martin, à la tête de 42 Français et de quelques soldats indigènes, se mit en route le 24 août 1676, à 9 heures du soir, pour attaquer la place.

DES NAVIRES HOLLANDAIS PARURENT DEVANT PONDICHÉRY.

« Nous découvrîmes, en approchant de Valdaour, qu'il y avait des lumières sur un bastion. Nous ne doutâmes point que l'on avait eu avis de notre marche; cependant il n'y avait plus à penser se retirer, l'on était trop avancé : il fallait périr ou enlever la ville. Lorsque nous en fûmes à 500 pas, je disposai nos gens pour deux attaques : dix Français sous un caporal devaient escalader d'un côté, soutenus de 30 Lascarins, et un même nombre de gens par un autre endroit [1]. »

Avec le reste de sa troupe, qui était muni de haches, Martin se dirigea vers une des portes dans l'intention d'y faire brèche.

« Nous en étions proche lorsque nous entendîmes tirer quelques coups de mousquet dans la place et un des nôtres cria qu'ils étaient entrés. Je fis sonner aussitôt les trompettes et battre les tambours.

« Nous passâmes la première porte que nous trouvâmes ouverte, et la deuxième dont nos gens s'étaient aussi rendus les maîtres.

« Lorsque nous fûmes dedans, je laissai le sergent Mainferme à la garde de la porte avec 10 Français et quelques soldats du pays; avec le reste qui m'avait suivi, je m'avançai dans la place.

1. *Journal de Martin.*

« Je sus des gens qui étaient montés à l'escalade qu'ils n'y avaient trouvé aucune résistance. Nous n'eûmes que trois blessés dans cette affaire, qui fit grand bruit dans les Indes et ne laissa pas que d'y servir à la nation et de soutenir encore la gloire qu'elle avait acquise dans la prise et la défense de San Thomé. »

Le siège de Tendivaron, ville que Martin investit ensuite à la demande de Chircam et qu'il eût également enlevée sans la mollesse et le mauvais vouloir des Indiens, amena Nasirmamet à traiter avec son adversaire, et, le 15 novembre, les Français rentraient à Pondichéry, comblés d'éloges par Chircam. « Ce seigneur n'en serait pas resté là et la Compagnie en aurait retiré quelque chose de plus solide sans les disgrâces qui lui arrivèrent dans la suite[1]. »

A partir de ce moment, toute l'histoire de Martin peut se résumer ainsi : Menaces incessantes de la part des Hollandais de nous chasser de Pondichéry; efforts des Français pour empêcher la réalisation de ces menaces par leurs ennemis.

« Nous leur sommes une épine au pied en cet endroit », écrivait le capitaine Augustin de Beaulieu[2] en faisant allusion à la tentative de nos compatriotes de commercer à Sumatra. Cette épine, les Hollandais l'avaient arrachée. Plus tard le même sentiment les poussait à nous chasser encore de la baie de Trinquemalé. Enfin, notre établissement à Pondichéry avait renouvelé leurs craintes, et ils entendaient « nous en tirer ».

Dans ce but, tantôt ils agirent seuls, tantôt ils s'adressèrent aux seigneurs du pays, les conviant à faire cause commune avec eux. Ces intrigues qui, pour être déjouées, nécessitaient de la part de Martin des efforts constants, lui inspirèrent la volonté de faire de Pondichéry une ville fortifiée.

« Une place en propre à une nation la fait respecter dans les lieux, écrivait-il à la Compagnie. C'est encore une retraite dans un temps de guerre où l'on peut mettre les effets à couvert. Pondichéry est un comptoir qui vous donnera de l'utilité dans la suite, mais c'est une maison ouverte et exposée à l'insulte de nos ennemis[3]. »

Après plusieurs démonstrations non suivies d'effet, les Hollandais, voyant notre influence se développer sous l'habile direction de Martin, résolurent d'en finir avec Pondichéry.

Les préparatifs qu'ils firent dans ce but n'aboutirent pas pour diverses raisons, et la situation resta stationnaire de 1678 à 1690.

A cette date, deux circonstances heureuses pour nous se présentèrent :

Ce fut d'abord le retour de l'escadre de Siam, sous les ordres de M. Desfarges. Martin en profita pour retenir au passage 108 soldats et 4 officiers[4].

Ce fut ensuite l'arrivée d'une force navale commandée par Duquesne.

Disons immédiatement que le but principal de cette flotte, « envoyée dans les Indes sur l'espérance de faire des prises considérables de vaisseaux anglais et hollandais, et de décharger ensuite les marchandises de la côte et de Bengale », échoua au moins dans la première partie.

1. *Journal de Martin.*
2. *Relations anciennes de voyageurs célèbres. Augustin de Beaulieu, Son voyage aux Indes* (1619-1622). Paris, Hachette, 1905.
3. Surate, 5 fév. 1685. — F. n. acq. 9 352, p. 125.
4. *Journal de Martin.*

COMBAT DEVANT MADRAS.

Tout d'abord, entre la capture d'une flûte[1] ennemie en vue de Ceylan et le mouillage de l'escadre française en rade de Pondichéry, il s'écoulait une douzaine de jours, « ce qui permit aux Hollandais qui étaient dans l'île de donner des avis dans leurs places et dans leurs comptoirs le long de la côte d'être sur leurs gardes[2] ».

Puis, cette situation étrange d'une flotte tout à la fois de commerce et de guerre amena de graves mécomptes, le côté commercial compromettant les opérations militaires par des pertes de temps et des retards. Cela fit échouer, notamment, l'attaque contre les bâtiments ennemis réfugiés à Madras.

Après que l'on eut pris soin, en effet, de « décharger les vaisseaux de ce qu'il y avait dessus à mettre à terre, et d'y envoyer des marchandises de retour », l'escadre appareilla. Le vendredi 25 août 1690, elle arrivait devant Madras, où elle constatait la présence de 5 bâtiments anglais et de 9 hollandais, mouillés sous le canon de la place.

De plus, ces vaisseaux avaient toutes leurs pièces à bâbord, celles de tribord y ayant été transportées, et, pour que les batteries fussent plus promptement servies, on avait adjoint aux équipages des soldats du fort[3].

Ces préparatifs de défense de la part de l'ennemi n'auraient pu être faits si l'attaque n'avait été différée à raison du débarquement des marchandises.

Le combat eut lieu néanmoins, et il « causa une telle épouvante dans toute l'Inde que des marchands arméniens et autres, qui voulaient se rendre de Surate et de Bombay en Perse avec leurs marchandises, les firent débarquer de dessus les navires anglais et hollandais, et n'osèrent pas s'exposer au trajet sur ces bâtiments, ne les voyant pas en état de résister à six vaisseaux français qu'on faisait passer là pour six diables[4] ».

Enfin, cette force navale était en proie à des divisions intestines. « J'ai parlé dans un article précédent, écrit Martin[5], des officiers de l'escadre qui n'étaient pas de la faction du commandant. C'est qu'il s'était formé divers partis entre eux, et l'on peut dire pourtant sans aucune raison qui le méritât, M. Duquesne traitant tout le monde avec beaucoup de civilité. C'est une fatalité à notre nation, particulièrement dans les voyages de long cours, de ne pouvoir vivre dans cette intelligence parfaite si nécessaire pour le succès des entreprises et dont l'on avait plusieurs exemples dans les Indes d'Orient et d'Occident. »

Cependant l'utilité de la présence de cette force navale dans ces parages ne saurait être mise en doute. « On ne vit plus les Hollandais battre la mer ni venir insolemment devant Pondichéry, comme ils avaient fait deux mois avant notre arrivée, et menacer le directeur de le brûler dans sa forteresse. Au contraire, quelque puissants qu'ils soient dans cette partie du monde, ils évitèrent avec soin les occasions de nous rencontrer. »

Ainsi s'exprime Claude-Michel Pouchot de Chantassin, garde-marine, dans sa *Relation du voyage de M. Duquesne aux Indes Orientales* parue à Paris en 1692. Mais il existe sur le même sujet un autre document, imprimé à Rouen en 1721 sous ce titre : *Journal*

1. « Vaisseau de charge à fond plat, se comportant bien à la mer et bon marcheur. Une flûte doit être de défense en portant une batterie de forts canons sur son second pont et une artillerie légère sur les gaillards. » (Bourdé, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes, *Manuel des marins.*)

2. *Journal de Martin.*

3. *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandée par M. Duquesne depuis le 24 février 1690 jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la Compagnie des Indes Orientales*, Rouen, 1721, t. II, p. 232.

4. *Journal d'un voyage fait aux Indes*, t. III, p. 32.

5. *Journal de Martin.*

d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandée par M. Duquesne. Il est dû à l'écrivain du bord de l'*Écueil*, un des bâtiments de la flotte; il est rédigé avec une sincérité, quelquefois même avec une brutalité qu'explique cette déclaration de son auteur : « Ce Journal ne sera jamais publié, du moins pendant ma vie [1]. »

Cet ouvrage va nous faire connaître l'état de Pondichéry en l'année 1690 [2].

« Le fort est bâti à 200 pas de la mer. Ce n'est qu'un carré barlong [3], très irrégulier, n'y ayant que trois mauvaises tours rondes, et qui, par conséquent, n'est point flanqué, que du côté du jardin où il y a un bastion régulier ou qu'on a voulu rendre tel, la gorge en étant très mal prise et trop étroite. J'ignore quel est celui qui en a fourni le plan et le nom de celui qui a conduit la construction; mais, certainement, ni l'un ni l'autre n'entendaient ni les fortifications ni l'ingénie. Il n'y a en tout que 32 petites pièces de canon de 4, de 6, et de 8 livres de calibre, et ainsi n'est que de très peu de défense.

« Ce fort paraît neuf et l'est aussi. Il est bâti de brique couverte d'une espèce de chaux, infiniment plus belle que celle que nous avons en France, et qui, en vieillissant, contracte une couleur et un éclat uniforme qui la ferait prendre pour du marbre blanc. Ce fort n'a en dehors ni fossé, ni, par conséquent, aucun glacis. Ce n'est qu'une muraille tombante, sans talus ni cordon; en un mot, un fort très indigne d'en porter le nom.

« Le directeur et autres officiers logent dans ce fort, dont tous les bâtiments ne sont pas achevés, particulièrement l'église des Capucins. Il y a quelques maisons de Français en dehors du fort, assez proprement et commodément bâties, d'un seul étage, toutes enduites de la chaux dont j'ai parlé, ce qui forme une vue assez agréable.

« Les cabanes des noirs sont éparses çà et là, sans ordre ni alignement, et ne sont faites que de terre détrempée et soutenue en elle-même par des morceaux de branches d'arbres qui y sont mêlés.

« Les Français y sont environ 200 personnes, compris les officiers et les soldats. On fait garde perpétuelle dans ce fort, comme en Europe.

« Allant vers le fort est une espèce de rue qui aboutit au bazar, lieu où se tient le marché, laquelle est bordée de chaque côté de méchantes boutiques où les nègres vendent du tabac, des pipes, du sucre, des couleurs, des oignons et autres bagatelles.

« J'ai vu, continue l'auteur du Journal [4], des bœufs qui servent à traîner le char ou le carrosse du directeur et en font l'attelage. Ils sont de Surate. Leur hauteur est difficile à croire. Ils ont 9 pieds et demi du rez-de-chaussée à la croupe; leur tête est élevée de 11 pieds et demi; leurs cornes sont larges et plates. Pour bride, on leur passe une corde par les narines, et des noirs les gouvernent. Ces sortes d'attelage sont communs dans les Indes, et quand le directeur va quelque part en pompe, il s'en sert et est suivi, outre les Français qui l'accompagnent, d'un nombreux cortège de pions ou valets noirs qui lui servent d'estafiers, et, quand même il ne sortirait pas du fort, il y a toujours 12 ou 15 noirs à sa suite, dont deux tiennent un parasol élevé sitôt qu'il se présente à l'air. »

1. T. II, p. 73.
2. T. II, p. 164.
3. Barlong : Qui est par endroits plus long qu'il ne doit être. (Dictionnaire de Richelet.)
4. T. II, p. 173.

Pendant son séjour dans ce pays l'écrivain de l'*Écueil* fut particulièrement frappé de la mort volontaire d'une femme indienne, et il raconte l'incident en ces termes[1] :

« En arrivant dans un village nous apprîmes qu'il y avait un brame décédé qui devait être brûlé le jour même et que sa femme devait se brûler avec lui. Nous voulûmes en voir la cérémonie et voici comme elle se fit. L'on porta le corps dans un champ à quelque deux cents pas de la maison où il était mort. Il était comme assis dans une chaise. On lui fit faire trois fois le tour d'un foyer ou amas de bois dressé en lit, élevé environ de deux pieds de terre et d'un pied de profondeur; on le coucha dessus. Les brames firent trois

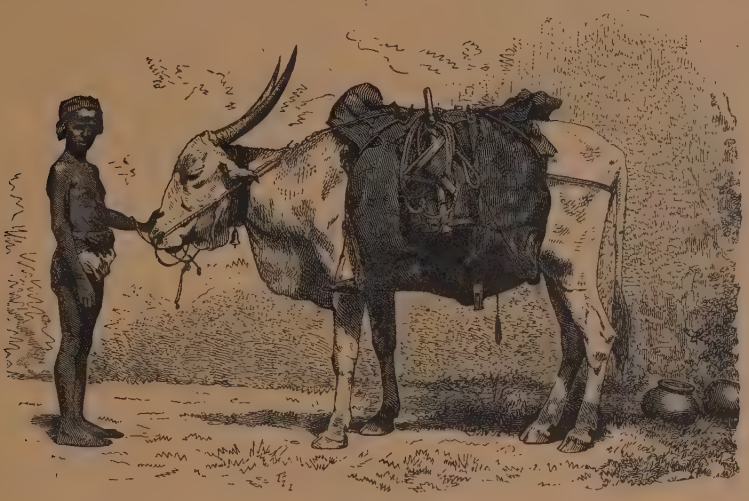

BUFFLE DE L'INDE.

autres tours en jetant des cris et des hurlements effroyables, et se rangèrent autour du corps à droite et à gauche.

« La femme parut ensuite, vêtue de ses plus beaux ornements, pleine de colliers et de bracelets, et enfin parée comme si elle avait été à sa noce. Elle avait le visage riant, la démarche assurée et rien ne témoignait dans sa personne que la mort cruelle qu'elle allait souffrir lui fît aucune horreur. Elle était environnée de femmes et de filles et de plusieurs brames, qui tous l'exhortaient et la félicitaient d'aller se rejoindre à un homme au bonheur duquel elle devait participer.

« On lui fit faire trois fois le tour du foyer sur lequel le cadavre était étendu. On lui demanda autant de fois si elle voulait effectivement être brulée avec lui. Elle répondit toujours oui avec beaucoup de résolution. Nous, à qui un pareil spectacle faisait horreur, lui dîmes que si c'était la pauvreté qui la poussait à mourir, nous lui promettions de la mettre à couvert et dans un état à ne rien désirer pour sa vie et à ne rien craindre pour sa réputation. Nous fîmes enfin notre possible pour lui faire changer de résolution. Véritablement elle nous faisait pitié; elle était aimable, parfaitement bien faite et toute jeune, n'ayant au plus que dix-sept à dix-huit ans.

« Notre peine fut inutile; elle parut cependant nous en témoigner de la reconnaissance

1. *Journal d'un voyage fait aux Indes*, t. II, p. 183.

par des regards gracieux qu'elle jeta sur nous, en nous saluant en riant. Sa constance alla jusqu'au bout. Elle monta résolument sur le bûcher toute seule, baisa et embrassa le cadavre, se releva, jeta aux femmes et aux filles qui l'avaient accompagnée ses vêtements, ses colliers, ses bracelets, et enfin tout ce qu'elle avait sur elle, ne se réservant qu'un pagne ou pièce de toile de coton qui, en forme de ceinture, la couvrait depuis le dessous des hanches jusqu'aux genoux. Elle s'assit au chevet du mort et lui mit la tête sur son estomac à elle.

« Jusqu'ici, il lui a été permis de se dédire, mais elle ne le peut plus sitôt que le brame, funeste exécuteur d'une si terrible résolution, qui est monté avec elle sur le bûcher, lui a lié le bras droit avec celui du mort. Ce brame se retire promptement, et promptement aussi les autres brames mettent le feu au bûcher de tous côtés. On y jette du bois et d'autres matières combustibles, et, pendant ce temps, les brames, les femmes et les assistants font un bruit et des cris de tous les diables, sans doute pour empêcher de distinguer ceux de la patiente. Mais ce qu'il y eut d'étonnant dans celle-ci, c'est que, quoique le feu fût plus d'un miséréré avant que d'être assez fort pour l'étouffer et qu'elle restât tout ce temps dans des douleurs plus faciles à imaginer qu'à décrire, elle ne donna aucune marque d'impatience et ne changea point de situation. »

Le 24 janvier 1691, la flotte de Duquesne quittait Pondichéry pour revenir à Lorient, où elle arrivait le 20 août de la même année.

Les Hollandais continuèrent à se préparer à la lutte, et cette fois ils espéraient bien prendre leur revanche. Au début de l'année 1693, 19 grands vaisseaux, et 12 ou 15 autres bâtiments de moindre importance se réunissaient à Teguenepatan, à 4 lieues au sud de Pondichéry [1].

« M. le directeur général Martin, écrit Pilavoine, chef du comptoir de Surate [2], qui savait ce qui se passait chez nos ennemis, eut soin de munir la place de tout ce qui était nécessaire pour soutenir un long siège, vivres, munitions de guerre, et des soldats de la terre pour fortifier sa garnison qui n'était que d'environ 200 Français. Il fit raser tous les dehors et couvrir la place d'un bon et large fossé; envoya à San Thomé Mme la directrice, sa femme, et toutes les bouches inutiles pour n'avoir rien auprès de lui qui pût lui causer de l'embarras; députa auprès du prince Ram Rajah, seigneur de cette terre, pour le tenir dans nos intérêts; enfin, il n'omit rien de tout ce qui pouvait contribuer au salut de cette place. »

Les démarches de Martin auprès de Ram Rajah aboutirent à un échec complet. Ce prince et son ministre « ne gardèrent plus de mesure; ils avouèrent traiter avec les Hollandais. Il y avait assez de temps, disaient-ils, qu'ils nous pressaient d'acheter Pondichéry et ses dépendances, et qu'ils étaient sur le point de s'accommoder avec les Hollandais qui leur en offraient 25 000 pagodes [3]. »

Martin expédiait alors un émissaire à la cour du Grand Mogol pour l'amener à intervenir en notre faveur; « mais tous les mouvements des Maures sont lents, et l'action sur Pondichéry fut terminée avant que l'on eût commencé à parler d'affaire [4] ».

1. Lettre de Martin au ministre, datée de la rade de Negapatam, 1er oct. 1693. — F. n. acq. 9 352, p. 199.
2. Surate, 28 nov. 1693. — F. n. acq. 9 352, p. 202.
3. *Journal de Martin.*
4. *Id.*

C'est Martin qui, dans son Journal, va nous fournir lui-même tous les détails de la lutte inégale à laquelle nous allons assister; mais, d'une part, comme il le déclare fièrement, « nous nous serions soutenus si l'on avait pensé à nous envoyer du secours, des ordres et des moyens de nous fortifier dans les formes. L'on jugera bien qu'il était difficile de nous maintenir davantage contre une nation d'Europe puissante dans les

MARTIN EXPÉDIA UN ÉMISSAIRE AU GRAND MOGOL.

Indes, les gens de la terre de leur parti, et trois ans sans recevoir ni assistance ni aucun ordre. » D'autre part, « le poste de Pondichéry donnait trop d'ombrage aux Hollandais pour le laisser plus longtemps entre les mains de la Compagnie[1] ».

L'escadre hollandaise, ayant débarqué à Teguenepatan 500 soldats européens, 300 indigènes, et 2 pièces de campagne, mit à la voile; le 23 août 1693, elle vint mouiller, « sur le midi, une demi-lieue au sud-est de Pondichéry ».

Il était resté quelques habitants dans cette ville.

1. Martin au ministre, 1er oct. 1693. — F. n. acq. 9 352, p. 199.

« Ils quittèrent tous à l'approche des vaisseaux, dans la pensée que le fort allait être enlevé d'emblée, comme les Hollandais en avaient fait courir le bruit. Les gens du pays, anciens au service de la Compagnie et au service des particuliers du fort, ne marquèrent pas plus de résolution; nos écrivains, nos interprètes, nos valets nous abandonnèrent.

« Nous avions arrêté des charpentiers, des maçons, des forgerons, des gens propres à remuer la terre pour servir dans le fort à réparer les brèches que les ennemis feraient; il n'en resta pas un. Plusieurs Lascarins, ou soldats du pays, abandonnèrent aussi.

« Nous fûmes surpris, à la vérité, de cet abandon presque général. »

Le 25 août et les deux jours suivants, nouveau débarquement, sous la protection des forces déjà à terre, de troupes, de canons, de mortiers, de munitions, d'outils, etc.

« Ram Rajah, suivant le traité, y envoya des gens pour y servir.

« Nous n'avions pas bonne opinion de la résolution ni de la valeur des soldats de la garnison; nous reconnûmes aussi qu'à l'exception de 25 ou 30 hommes, au plus, le reste n'était que de la canaille : C'étaient des misérables qu'on avait pris gueusant aux ports de France et qui avaient été embarqués par force sur le navire l'*Oriflamme*, et à qui l'on avait pu faire perdre, dans les exercices où l'on avait tâché de les dresser, la contenance de ce qu'ils avaient été.

« Les soldats hollandais, au contraire, étaient de vieilles troupes, faites au climat des Indes. Les Macassars, les Bougis et les Amboinais, étaient aussi de vieilles troupes. »

Sans que les Français aient pu les en empêcher, à raison de leur petit nombre, les assiégeants firent leurs approches. Le 30 août, ils étaient à 6 ou 700 pas de la place et y avaient établi une batterie de 5 bouches à feu de 18 à 20 livres de balles.

« Le 31, dès la pointe du jour, notre canon et celui de nos ennemis commencèrent à jouer. Nous reconnûmes mieux pour lors la faiblesse de nos murailles, de nos tours et de nos parapets, qui n'étaient pas à l'épreuve des boulets de nos ennemis. Toutefois, nos canons démontèrent deux de leurs pièces, et le commandeur Van der Ploen fut comme au désespoir de la justesse de nos canonniers qui ne manquaient presque pas un coup à donner dans leurs batteries. Nous avions fait élever, avant l'arrivée des Hollandais, de 8 ou 10 pieds de haut une terrasse sur laquelle était le mât de pavillon dans le fort. Elle dominait ainsi les murailles. L'on y fit monter 4 petites pièces de canon.

« Le feu du canon et de la mousqueterie continua tout le jour et ne finit que la nuit fermante. La tour du jardin et le petit bastion furent fort maltraités, beaucoup de nos parapets à bas. Les boulets des ennemis donnaient à travers, ils avaient encore assez de force après pour percer les bâtiments où ils allaient tomber. Nos Lascarins et nos Rajpoutes continuèrent la nuit à donner l'alarme aux troupes des Hollandais qui étaient à leur batterie.

« Le 1^er^ septembre, nous eûmes 2 pièces démontées sur la tour du jardin et une pièce de 12 sur le petit bastion. Il y eut aussi 2 pièces de celles qui étaient sur la terrasse du pavillon attrapées par la bouche de 2 boulets, qui emportèrent 2 grandes pièces de la volée.

« Le sieur de La Come, qui était pour lors sur la voûte de l'église des PP. Jésuites, appuyé sur une muraille qui en fait la face, à observer le mouvement des partis fut

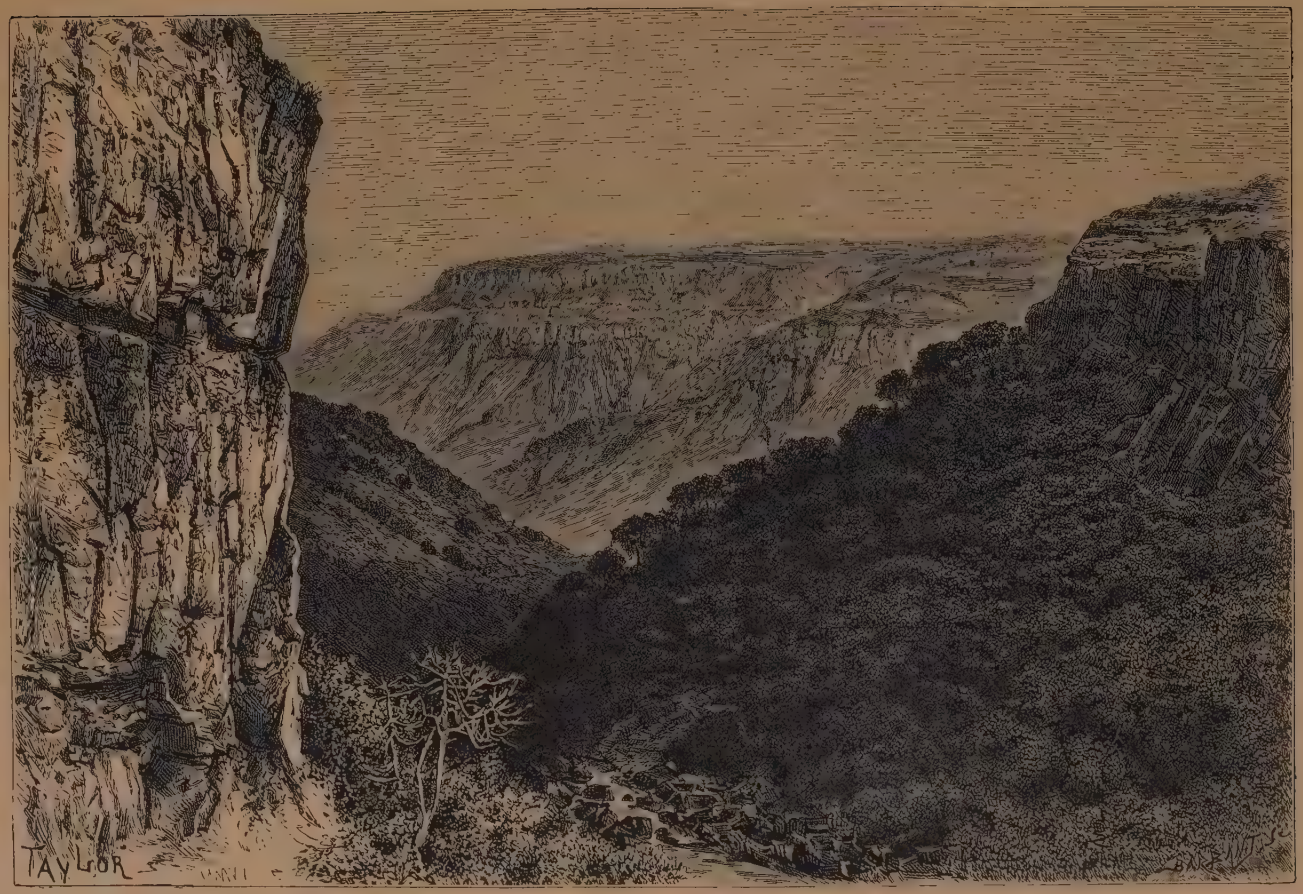

DANS LES GHATES.

frappé d'un boulet de 18, qui emporta une pièce de l'extrémité du mur et lui fracassa l'épaule et le bras gauche. »

Porté au fort, cet officier y mourait trois heures après.

« C'était un gentilhomme de Béarn, de vingt à vingt-cinq ans, honnête, civil, plein de cœur et de passion de se distinguer. » Promu lieutenant de marine au début de 1692, il « avait reçu permission de passer en France. Il m'assura pourtant, dit Martin, qu'il ne quitterait point pendant qu'il y aurait des apparences que nous serions attaqués. Cette mort fut pleurée de tout ce qu'il y avait de personnes dans le fort[1].

« Le canon continua de tirer le reste du jour; les parapets de la tour du jardin et du petit bastion furent tous emportés, et les corps de ces deux pièces fort endommagés. Il n'y avait pas de terrain pour faire des retranchements dedans; les gens qui étaient dessus furent forcés de se retirer, les postes n'étant plus tenables. Ce qu'il y avait de personnes au fort, sans distinction, jusqu'au R. P. Tachard et aux frères de la compagnie qui étaient restés, furent employés à porter de la terre. L'on en remplit des sacs pour les placer la nuit sur la tour et sur le bastion.

« L'on travailla toute la nuit et jusqu'à quatre heures du matin du 2 septembre à placer les sacs sur la tour et sur le bastion, pendant que nos Lascarins et nos Rajpoutes donnaient toujours l'alarme au camp, et nos pionniers continuèrent de creuser le fossé du côté du nord. Le canon recommença de jouer dès la pointe du jour. Celui des ennemis eut bientôt ruiné les retranchements de sacs remplis de terre que nous avions faits la nuit sur la tour et sur le bastion, où une pièce de 12 fut encore démontée d'un de leurs boulets. Le canon de la tour du sud, du côté de l'ouest, ne discontinuait point de faire feu et fort à propos, et, de temps à autre, les pièces que l'on pouvait remettre en état au moindre jour que l'on voyait de faire du mal à nos ennemis. Il n'y eut point de bâtiment dans le fort qui ne fût percé de leurs boulets et plusieurs personnes blessées, mais légèrement, en passant d'un lieu à l'autre. L'on continua de porter de la terre et de remplir des sacs.

« Nous avions fait revue le matin de nos Lascarins et de nos Rajpoutes; il en manquait plus de 200 des uns et des autres, mais particulièrement des Lascarins, du nombre que nous avions à l'arrivée des Hollandais.

« Nous prévoyions bien que la batterie des assiégeants achèverait de ruiner la tour et le bastion; c'est pourquoi l'on envisagea l'église des PP. Jésuites pour y faire conduire du canon. L'on découvrait à plein de là leur batterie et l'on pouvait la battre aisément de revers. L'on commença à y travailler et à y mener la nuit deux pièces de canon de quatre livres sur leurs trains.

« On continua jusqu'au matin du 3 à réparer les brèches de la tour et du bastion, à creuser le fossé, et nos Lascarins et nos Rajpoutes à donner l'alarme au camp ennemi.

« Le 3 au matin, le canon se remit à tirer des deux côtés. Celui des Hollandais fit le même effet que la veille; après 4 ou 5 volées, nos parapets de sacs à terre furent tous rompus. La tour du sud tirait toujours fort à propos. Les ennemis, qui en étaient extrê-

1. Dans une lettre adressée de la rade de Negapatam, le 2 octobre 1693, à son gendre M. Boureau-Deslandes, Martin écrit, à propos de M. de La Come, ces mots qui complètent bien le portrait de l'héroïque officier : « C'était un homme intrépide et qui pouvait beaucoup par la créance que les soldats avaient en lui. » (F. n. acq. 9352, p. 200.)

mement incommodés, y pointaient souvent leurs pièces; un de leurs boulets y démonta un de nos canons.

« Le 4, les ennemis ne discontinuèrent point de faire feu. Nous n'avions plus que deux ou trois pièces qui pouvaient les insulter. La tour et le bastion furent mis en pauvre état. La terre, dont les corps de ces deux pièces étaient remplis, commençait à s'ébouler et à frayer un chemin pour y monter. La batterie de l'église des PP. Jésuites fut en état.

« Le 5, à la pointe du jour, ses deux pièces commencèrent à tirer. Des deux premiers coups, l'un donna dans la batterie des ennemis, l'autre passa au travers d'une tente qui en était proche. Ces deux coups leur emportèrent cinq hommes de leur aveu. Ils reconnurent de là le dommage que cette batterie leur causerait; ce qui les porta à la résolution d'attaquer le poste. »

Ils n'eurent d'ailleurs pas de peine à l'enlever, en raison de leur supériorité numérique. Mais il se produisit dans cette affaire, de la part d'un soldat, un acte héroïque qui mérite d'être rappelé. L'église avait été minée par les Français. Afin d'éviter les inconvénients graves que sa perte devait entraîner pour les assiégés, il fallait la faire sauter, et pour cela mettre le feu aux mines. Le détachement qui gardait ce poste, et qui se trouvait très vivement pressé par les Hollandais, se retirait avec assez de précipitation pour ne pas songer à ce devoir important, « lorsqu'un homme décidé, nommé Saffar, rentra avec beaucoup de résolution dans l'église, et alluma la mèche d'artifice qui devait faire exploser la mine. Malheureusement le canal par où la mèche passait n'avait pas assez d'air; elle s'étouffait à mesure qu'elle avançait. Mais le soldat ne se rebuta point; il vida toute sa corne à poudre qu'il faisait entrer dans le canal et y mit le feu ensuite. Il était résolu de s'enterrer sous les ruines en faisant périr nos ennemis. Cette généreuse résolution ne servit pourtant de rien; il fut forcé de se retirer n'ayant plus de poudre, le visage et tout l'estomac brûlé, dont il a été plus de trois semaines à guérir. »

La perte du poste de l'église rendit on ne peut plus critique la position des assiégés.

« Néanmoins le canon, qui avait commencé à tirer dès la pointe du jour, continua; la tour et le bastion furent presque entièrement ruinés, les terres s'éboulaient, et il n'était pas difficile de monter par dehors à l'un et à l'autre sans échelles. La demi-lune fit beau feu sur l'église et dans les jardinages d'autour, où les ennemis étaient campés. La tour du sud ne cessa point de tirer de deux pièces qui y restaient en état. Le soir venu, ce qui était demeuré de Lascarins, de Rajpoutes et de pionniers nous abandonna, ainsi que quelques gens de la terre qui étaient revenus, prévoyant bien que la perte du poste de l'église et l'état où étaient la tour et le bastion entraîneraient absolument celle du fort. Nous nous voyions à la veille d'être enlevés de force; la consternation était parmi les soldats de la garnison, qui criaient hautement qu'on voulait les faire égorger; point de secours à espérer d'aucun lieu; les ennemis animés et rendus plus fiers par la prise du poste de l'église.

« Il fut néanmoins décidé que l'on tenterait une sortie pendant la nuit; mais un sergent donna avis que si l'on faisait sortir des soldats il n'en rentrerait pas le tiers dans le fort, qu'ils s'en entretenaient publiquement sur la place, ayant dessein les uns de passer aux Hollandais, les autres de tâcher de gagner Goudelour. Cet avis nous fit changer de réso-

lution et rester dans le fort. Le R. P. Tachard passa ensuite sur la place; il y trouva les soldats par pelotons qui criaient hautement de ce qu'on voulait tenir encore et les envoyer ainsi à la boucherie.

« Nous y fûmes à notre tour; ils nous dirent la même chose. Nous les remîmes en leur assurant que l'on traiterait le lendemain. »

En présence de cet état d'esprit la sortie n'eut pas lieu et les employés de la Compagnie firent des rondes continuelles le reste de la nuit sur les murailles, autant pour empêcher la désertion des soldats de la garnison qui pouvaient descendre aisément par les brèches, que pour veiller aux mouvements des ennemis.

« Le 6, sur les quatre heures du matin, le conseil fut assemblé. L'on envisagea l'état de la place, qui n'était plus tenable, la consternation de la troupe, qui attendait avec impatience à voir ce que nous ferions pour prendre apparemment son parti. L'on avait avis que les mortiers des ennemis étaient placés, il n'y avait point de secours à attendre d'aucun lieu; ce qui fit prendre la résolution de traiter. »

Martin écrivit alors au commandant des forces ennemies pour lui proposer sa reddition, et, à quatre heures du soir, deux députés français quittaient la ville, se rendant au camp des Hollandais.

« Le 7, déclare Martin dans son Journal, sur les deux heures du matin, un des députés, le sieur de Flacourt, revint au fort. Il m'apportait un projet de capitulation, dans lequel il n'y avait rien que de honteux pour nous :

« Nous ne pouvions emporter chacun que ce qui était à notre usage pour la nécessité du corps, les armes sous le bras, la crosse en dehors, les mèches éteintes, les tambours derrière le dos, l'enseigne ployée, et une suite de duretés de même. Il est vrai que, dans l'état où le fort était réduit, nous ne pouvions pas espérer de capitulation avantageuse. Nous avions pourtant pris notre parti de faire tout sauter plutôt que de nous rendre à ces conditions honteuses. »

Avant d'en arriver à cette extrémité, Martin essaya « d'obtenir une capitulation ainsi qu'elle se doit à des personnes qui ont fait leur devoir ». Il renvoya donc au camp ennemi le sieur de Flacourt avec une lettre où il se plaignait de la dureté des conditions proposées, faisant remarquer « que l'on n'en agissait pas ainsi avec des gens d'honneur et qui avaient acquis quelque réputation.

« Sur les onze heures du soir, nos députés revinrent, apportant un projet de traité qui eût été honorable même pour des gens en moins mauvaise posture. »

L'acte définitif fut signé le 8 septembre 1693[1], et la place remise le lendemain.

La résistance avait été véritablement héroïque.

« Il a été débarqué, écrivait Martin, plus de 1 500 hommes de troupes réglées sous plusieurs bons officiers, nombre de matelots; des Bougis, des Macassars, des Cingalais, plus de 2 000 hommes; 15 ou 20 pièces de canon de fonte de 18 livres de balles, 24 pièces de canon de campagne, 6 mortiers, et des munitions bien au-delà de ce qui était nécessaire pour nous enlever; joint à cela le prince du pays qu'ils ont gagné, qui leur a vendu Pondichéry et ses dépendances[2]. »

1. Le texte en a été publié dans l'*Histoire des Indes*, de l'abbé Guyon, Paris, 1744, t. III, p. 233.
2. Lettre de Martin à la Compagnie, écrite de la rade de Negapatam le 1er octobre 1693. — F. n. acq. 9 352, p. 198.

« Nous nous sommes maintenus pendant près de cinq ans depuis la reprise des armes en Europe, écrivait-il encore d'Hougly le 28 décembre 1694 [1]; nous avons même fait avorter des entreprises que nos ennemis avaient formées contre nous. C'est, ce me semble, tout ce que l'on pouvait se promettre de gens comme abandonnés et sans aucune ressource. »

Aux termes du traité, Martin devait repasser en France. Conduit d'abord à Batavia, il obtint de se rendre à Hougly auprès de son gendre, M. Boureau-Deslandes. Il y arriva le 5 février 1694, et c'est ainsi « qu'il présida en quelque sorte à la naissance de Chandernagor [2] », qui se développa avec une telle rapidité que l'ingénieur du roi Denyon, dans un mémoire daté du mois de décembre 1716 [3], pouvait dire :

« Les Français ont aussi en souveraineté une habitation très grande dans le royaume de Bengale, sur le Gange, fameux fleuve, renommé par sa grandeur et sa rapidité. Cette colonie se nomme Chandernagor, dans la province d'Hougly, et est peuplée de Mahométans, de Gentils et d'environ 50 Français sous le commandement d'un directeur. »

Mais Martin ne perdait pas de vue pour cela Pondichéry, dont il recommandait la revendication [4].

Son vœu fut d'ailleurs exaucé lors de la signature du traité de Ryswick, dont l'article 8 est ainsi conçu :

« Tous les pays, villes, places, terres, forts, îles et seigneuries, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qui pourraient avoir été pris et occupés depuis le commencement de la présente guerre, seront restitués de part et d'autre au même état qu'ils étaient, pour les fortifications, lors de la prise, et, quant aux autres édifices, dans l'état qu'ils se trouveront, sans qu'on puisse y rien détruire ni détériorer, sans aussi qu'on puisse prétendre aucun dédommagement pour ce qui aurait été démoli; et nommément le fort et habitation de Pondichéry sera rendu aux conditions susdites à la Compagnie des Indes Orientales établie en France, et quant à l'artillerie qui a été amenée par la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies, elle lui demeurera ainsi que les munitions de guerre et de bouche, esclaves et tous les autres effets, pour en disposer comme il lui plaira, comme aussi des terres, droits et privilèges qu'elle a acquis tant du prince que des habitants du pays. »

En 1699, les vaisseaux du roi le *Bon* et la *Zélande*, avec le *Gaillard*, navire de la Compagnie, firent voile pour Pondichéry, et le chevalier des Augiers, commandant l'escadre, rendait compte en ces termes au ministre de la remise de la place [5] :

« Nous arrivâmes à Pondichéry le 8 mars. Le même jour un officier hollandais vint à bord, qui m'apprit que le gouverneur de Pondichéry était allé à Negapatam. Quatre jours après, ce gouverneur arriva et vint à mon bord. Il me dit qu'il avait ordre de nous remettre le fort de Pondichéry.

« Le lendemain, 14 du mois, je fus à terre avec M. Martin visiter le fort, que nous trouvâmes en beaucoup meilleur état que lorsque les Hollandais l'avaient pris, tant par

1. F. n. acq. 9352, p. 205.
2. Michaud, *Biographie universelle*, t. XXVII, p. 121 et suiv.
3. F. n. acq. 9 354, p. 36.
4. Lettre de Martin, datée d'Hougly, 15 janv. 1697.
5. A bord du *Bon*, à la rade de Pondichéry, le 13 sept. 1699. — F. n. acq. 9 352, p. 223.

HOUGLY. — LA GRANDE MOSQUÉE.

les réparations faites au dedans que par une espèce de fausse braye[1] que les Hollandais ont fait faire autour de ce fort, ce qui le met un peu plus en état de défense. Ce qu'ils ont acheté du prince Ram Rajah consiste, suivant le contrat que nous avons vu, dans les terres, privilèges, droits d'entrée et de sortie, pêche de la rivière, comme aussi le village des gens du pays qui est aux environs du fort, lequel village les Hollandais ont fermé et entouré d'une haie vive et six redoutes qui font entièrement le tour de la forteresse, depuis un côté de la mer jusqu'à l'autre, ce qui garde ledit village contre l'incursion des Maures et des Mahrattes.

« M. Martin me pria de me trouver à terre le jour qu'on remettrait le fort, afin que cela donnât plus d'autorité et de crédit à la Compagnie; ce que je fis le 16 du mois avec le plus de soldats que je pus trouver en état de descendre.

« Le 13, l'affaire des Hollandais avait été terminée pour la somme de 16 000 pagodes[2], qui est 5 000 pagodes moins que les Hollandais ne l'avaient achetée, sans compter plus de 15 000 pagodes de présents faits à Ram Rajah ou autres dépenses qu'ils ont faites pour améliorer les dehors de Pondichéry.

« J'ai laissé pour le fort de Pondichéry 60 soldats, que j'ai rassemblés de l'*Indien* et de nos trois vaisseaux. Je n'ai pas été en état d'en donner davantage à M. Martin, attendu la faiblesse de nos équipages; il en faudrait au moins 200 pour garder le fort et les dehors. »

« Le commandant de la compagnie de Hollande, ce qui restait d'officiers et de soldats de la garnison de Pondichéry, et de gens de commerce dans la peuplade se retira absolument le 3 octobre[3]. »

Afin de prévenir des conflits d'autorité possibles entre le commandant des troupes et le directeur, le roi rendait, le 30 décembre 1699, l'ordonnance suivante, où sont hautement reconnus les services de Martin :

« Sa Majesté, ayant donné ordre au sieur chevalier des Augiers, capitaine de ses vaisseaux, commandant l'escadre qu'Elle a envoyée aux Indes l'année dernière, de laisser à Pondichéry un détachement de soldats de la marine sous le commandement du sieur de Livernay, et voulant prévenir les contestations qu'il pourrait y avoir entre cet officier et le sieur Martin, directeur de la Compagnie des Indes dans le golfe de Bengale, et donner en même temps audit sieur Martin des marques de la satisfaction qu'Elle a des services qu'il a rendus dans les différents emplois par lesquels il a passé, et particulièrement dans la défense dudit lieu de Pondichéry lorsqu'il fut attaqué par les Hollandais, Elle a ordonné et ordonne, veut et entend que le sieur Martin commande dans ledit lieu de Pondichéry les troupes de la marine qui y seront mises en garnison, et enjoint aux officiers de ces troupes et tous autres de lui obéir; sans que cette grâce puisse passer aux autres directeurs de la Compagnie qui seraient employés dans ledit lieu de Pondichéry, même en cas d'absence ou de mort dudit sieur Martin[4]. »

Sous l'habile impulsion du directeur, le commerce se développa si bien et la pros-

1. Fausse braye : Seconde enceinte terrassée comme la première et qui n'en est pas séparée par un fossé. (Littré, *Dictionnaire de la langue française.*)

2. Une pagode vaut environ 5 livres 10 sols. (Lettre du chevalier des Augiers, 13 septembre 1699.)

3. Lettre de Martin à la Compagnie, Pondichéry, 19 fév. 1700. — F. n. acq. 9 352, p. 260.

4. F. n. acq. 9 352, p. 225.

périté de Pondichéry devint telle qu'au mois de février 1701 Louis XIV établissait en cette ville un conseil souverain, dont la présidence revint naturellement à Martin[1].

Un événement heureux fournit enfin au directeur le moyen si ardemment désiré par lui de parachever les fortifications de la cité qu'il avait créée.

Une escadre de vaisseaux du roi commandée par le baron des Pallières se rendait aux Indes lorsque, le 13 janvier 1705, sur les sept heures du matin, elle découvrit un navire de guerre hollandais auquel elle donna la chasse. A onze heures, il fut rejoint et, après une demi-heure de combat, contraint d'amener son pavillon.

Ce bâtiment, nommé le *Phénix d'Or*, portait le sieur Bernard Phoonsen, « commissaire général de toute la côte de Coromandel et membre du Conseil souverain de Batavia. La prise était estimée aux Indes 510 000 livres. Les flancs du vaisseau recélaient plus de 4 000 caisses de cuivre tirées d'autres bâtiments pour lester celui-là, et 2 petites caisses dans lesquelles étaient 200 000 livres en or. A Pondichéry, où l'escadre mouillait le 17 janvier, on découvrit de plus un coffre avec 15 ou 16 000 livres en or et en vaisselle[2]. »

Averti de cet incident, le Conseil de Negapatam envoyait aussitôt deux députés à Pondichéry, où ils arrivèrent le 20 janvier, avec des lettres « donnant tout pouvoir au commissaire de traiter pour sa liberté, et ratifiant même tout ce qu'il pouvait avoir déjà fait quoique prisonnier ».

Martin eut alors l'idée de proposer une trêve entre les deux nations dans l'Inde. Il estimait fort sagement « que, quand cette suspension d'armes ne subsisterait qu'autant de mois qu'il fallait pour avoir l'approbation du roi, sous le bon plaisir de qui tout se devait faire, et le consentement des États Généraux, il aurait le temps, avec les sommes qui allaient rester à sa disposition, d'achever les fortifications de Pondichéry et de mettre cette place hors d'insulte[3] ».

Ce singulier traité, dans lequel Martin se montrait si habile diplomate, fut signé le 27 janvier 1705[4]. Le commissaire général Phoonsen et toutes les personnes prises avec lui étaient aussitôt remises en liberté.

L'acte, il est vrai, ne fut pas approuvé par le gouvernement hollandais, « sous prétexte qu'il n'avait pas été ratifié à Batavia[5] »; mais la trêve qu'il spécifiait avait été mise à profit par les Français.

Elle fut, cependant, troublée par les agissements du nabab Daoud Khan, gouverneur de la province, qui, à l'instigation de nos ennemis, nous somma de leur rendre le *Phénix d'Or*. Comme « il n'y avait rien à répliquer à tout ce que nous lui avons représenté sur cet article, il écrivit que, notre fort ayant été bâti sans la permission du roi, nous eussions à lui payer un lak de roupies[6], et qu'en cas de refus il viendrait le faire démolir[7] ». Le nabab s'avança même jusqu'à Chalembron, à deux journées de marche

1. Le texte des lettres patentes portant établissement de ce Conseil a été publié par du Fresne de Francheville dans son *Histoire de la Compagnie des Indes*, p. 280 et suiv.

2. Relation du voyage des Indes Orientales fait par les vaisseaux du roi commandés par M. le baron des Pallières en 1704-1705. — F. n. acq. 9 352, p. 273.

3. Rapport du baron des Pallières au ministre.

4. Le texte s'en trouve au manuscrit français, nouvelles acquisitions, 9 352, p. 275.

5. Lettre des Directeurs de la Compagnie au ministre, 5 déc. 1706. — F. n. acq. 9 352, p. 285.

6. 250.000 francs.

7. Lettre datée de Pondichéry, 20 sept. 1705, et adressée à M. Pilavoine à Surate. — F. n. acq. 9 352, p. 278.

de Pondichéry; mais « un léger présent qu'on lui fit remettre lui permit de voir l'affaire sous un jour meilleur[1] », et il rebroussa chemin.

La partie des sommes provenant de la prise du *Phénix d'Or* qui resta entre les mains de Martin lui permit d'activer les travaux destinés à la défense de Pondichéry. On ne discontinua pas de faire travailler aux fortifications qui « s'avancèrent de jour à autre considérablement[2] ». L'activité ainsi déployée fut telle que le fort était achevé à la fin du mois de mai 1706. Il coûtait environ 250 000 livres.

Son inauguration donna lieu à des réjouissances, dont rendit compte au ministre, par lettre du 6 octobre 1706[3], le sieur Denyon, ingénieur du roi, désigné « en qualité de capitaine ingénieur pour la Cour pour aller construire un nouveau fort et mettre la ville de Pondichéry en état de défense[4] » :

« La cérémonie se fit du mieux que nous pûmes, et le fort de Pondichéry fut nommé, au milieu de la grande place, après avoir chanté dans la chapelle le *Te Deum* et l'*Exaudiat*, par M. le chevalier Martin, gouverneur, le fort Louis, au bruit de trois décharges de mousqueterie des troupes de la garnison qui étaient toutes sous les armes, et de son artillerie. La procession se fit autour des remparts en bénissant le nouveau fort Louis par le dedans et par le dehors. A mesure qu'elle passait sur chaque bastion, le canon se faisait entendre de bonne sorte, et on tira ce jour-là près de 200 coups. « Ce fort fait un bruit extraordinaire dans toute l'étendue de l'Inde. L'on n'entend dire autre chose partout que c'est bien le plus beau et le plus important sans contredit de l'Orient. »

L'œuvre de Martin était achevée; Pondichéry pouvait désormais résister aux attaques de ses ennemis. L'année ne s'était pas encore écoulée, que ce bon Français mourait, et sur le registre des naissances, mariages et décès de la ville qu'il avait fondée, on peut lire :

« Aujourd'hui, ce 31 décembre 1706, j'ai enterré dans la forteresse du fort Louis de Pondichéry M. François Martin, chevalier, général et gouverneur de Pondichéry, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église. Pondichéry lui a obligation de ce qu'il est aujourd'hui.

« F. Laurent d'Angoulême,
« Cap. missionn. apost. et custode indigne. »

Grâce à François Martin, la France, après des efforts séculaires, avait enfin pris pied en Asie. Il avait donné à sa patrie un point d'appui solide dans les Indes, et préparé l'avenir. A ce titre, sa mémoire mérite d'être honorée par tous les Français soucieux de la gloire de leur pays, et son nom est digne de figurer à côté des plus illustres dans le Livre d'or des coloniaux.

1. Délibération du Conseil de Pondichéry, 31 mars 1706. — Dépôt des anc. arch. de l'Indé. Coll. Ariel.
2. Lettre à Pilavoine, 20 sept. 1705.
3. F. n. acq. 9 352, p. 284.
4. Mémoire de Denyon concernant les colonies des Français dans les Indes Orientales, Paris, 2 décembre 1716. — F. n. acq. 9 354, p. 15.

CHAPITRE IV

LES PREMIERS GOUVERNEURS

La situation déjà difficile pour Martin s'aggrava encore pour ses successeurs auxquels la Compagnie, dont les affaires commerciales allaient de mal en pis, n'envoya souvent même pas le nécessaire pour se soutenir.

Il est d'ailleurs probable que si Martin n'était pas mort en 1706, la Compagnie, réduite aux abois et trafiquant de son privilège qu'elle délaissait au profit d'armateurs malouins, exaspérée des dépenses qu'il avait faites pour la mise en état de défense de Pondichéry, l'eût rappelé l'année suivante.

Il eut, en effet, pour successeur un des directeurs généraux, Hébert, qui était passé aux Indes « sous le bon plaisir de Monseigneur et de l'aveu de la Compagnie, pour prendre connaissance de l'état de ses affaires et des moyens de les rétablir et de faire cesser les dépenses inutiles[1] ».

Hébert étant arrivé dans l'Inde après la mort de Martin, le Conseil des directeurs sollicita du ministre sa nomination comme gouverneur de Pondichéry par une lettre du 10 janvier 1709, dans laquelle on lit notamment ceci :

« La Compagnie, n'étant pas en état de continuer son commerce par elle-même, n'a pas besoin aux Indes du même nombre de marchands et de commis qu'elle avait auparavant. Elle se propose de faire de très grands retranchements et de réformer tout ce qu'il peut y avoir de dissipation dans les dépenses de bouche et de négoce excessives jusqu'à présent, quoiqu'elle ait donné toutes les années des ordres très positifs sur cela, qui ont été mal exécutés. »

Le choix d'Hébert pour succéder à Martin fut particulièrement malheureux. Un fait entre mille dépeindra l'homme et permettra de juger de l'esprit qui aurait présidé à l'enquête dont il était chargé. L'acte le plus saillant de son administration fut, en effet, son différend avec la veuve de son prédécesseur qui avait conservé dans le fort de Pondichéry une chambre où elle « était heureuse de vivre en souvenir de sa situation passée ». Il l'en chassa.

1. Lettre de la Compagnie au ministre, 10 janvier 1709. — F. n. acq. 9353, p. 366.

La pauvre vieille en informa le ministre par une lettre du 15 février 1709[1], qui est véritablement touchante :

« Je prends la liberté, Monseigneur, de vous écrire avec confiance pour représenter à Votre Grandeur qu'on n'a eu guère d'égards aux bons services de feu mon mari par la manière dont on en a usé envers moi depuis sa mort. A peine M. le chevalier Hébert est-il arrivé qu'on m'a obligée de sortir de la forteresse. J'avais prié qu'on me laissât demeurer dans un petit appartement où il n'y avait personne, sans prétendre être à charge à la Compagnie, mais seulement pour être proche de l'église et finir mes jours près du tombeau de mon mari. On me refusa cette grâce, je ne sais pourquoi. Cela est bien dur, Monseigneur, à une femme comme moi et de mon âge de se voir traiter de la sorte. »

En 1713, Hébert était obligé de repasser une première fois en France.

Il eut pour successeur Pierre Dulivier.

Originaire de Bayonne, Dulivier était en 1700 gouverneur à Chandernagor; en 1706, il avait exercé l'intérim à Pondichéry, après la mort de François Martin.

Il se trouvait dans la mère patrie et venait d'épouser une de ses payses, lorsqu'il fut appelé au poste de gouverneur général des établissements français dans l'Inde. Le 24 mars 1713, il s'embarquait à Saint-Malo sur l'*Auguste*, avec sa femme et tout un personnel, dans lequel figurait un jeune homme, filleul de son frère, Benoît Dulivier, qu'il avait, à la demande de celui-ci, choisi pour secrétaire[2]. C'était Dumas, dont nous aurons à nous occuper bientôt.

Arrivé à Pondichéry le 24 septembre 1713, Dulivier prenait dès le lendemain possession de son gouvernement et écrivait aussitôt au ministre[3] :

« J'ai trouvé les affaires de la Compagnie dans la plus triste situation du monde et pour tout fonds pour subvenir au paiement des troupes du mois de septembre 14 pagodes en caisse. Votre Grandeur peut juger, par là, le crédit étant entièrement tombé par les sommes considérables que l'on doit, à quoi aurait été exposée cette forteresse si je n'étais heureusement arrivé avec le petit secours que la Compagnie m'a donné, qui ne consiste qu'en 75 000 livres, et qui à peine suffira, avec les revenus de cette place, à fournir aux dépenses qu'on est indispensablement obligé de faire jusqu'au mois d'avril prochain. »

La situation était, en effet, singulièrement triste, à en juger par ce passage d'une lettre de Denyon[4], qui complète le tableau, assez noir déjà, tracé par le gouverneur :

« Nous avons pour ainsi dire les Maures à nos portes, qui nous inquiètent par les courses qu'ils font de Gingy à Valdaour et Villenour, lieux ou places peu distantes de notre colonie, ce qui fait craindre avec justes raisons pour l'aldée[5] d'Oulgaret et quelques autres, qui sont une des plus belles plumes de l'aile de la Compagnie, parce que nous ne sommes pas en état de faire sortir un détachement de 40 hommes pour nous opposer à leurs incursions. A peine avons-nous suffisamment de quoi garder les postes de l'enceinte de la ville, et lorsqu'il tombe quelques pauvres soldats malades, on est fort embarrassé com-

1. F. n. acq. 9 352, p. 296.
2. Guët, *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar.*
3. F. n. acq. 9 353, p. 412.
4. Pondichéry, 7 oct. 1714. — F. n. acq. 9 354, p. 1.
5. Village indien.

ment les remplacer. Souvent on est obligé de négliger les factions du jour pour faire celles de la nuit plus exactement. »

Dulivier ayant demandé son rappel, Hébert, qui avait obtenu de ses collègues de la direction de retourner aux Indes, revenait prendre le gouvernement général à Pondichéry, où il débarquait le 15 février 1716.

Ses agissements devinrent bientôt tels que des plaintes furent adressées à la Compagnie, qui se décidait enfin à destituer ce gouverneur indigne. Comme, averti de ce fait, il mettait en sûreté, avec l'aide de son fils, mêlé à toutes ses malversations, leurs papiers et le fruit de leurs rapines à bord de vaisseaux anglais et chez les Jésuites, « leurs bons amis », le Conseil de Pondichéry les fit arrêter.

Appréhendé au corps le 20 décembre 1718, l'ex-gouverneur opposa la plus vive résistance au major qui était chargé de le saisir.

Dans une lettre du 24 janvier 1719 aux directeurs [1], les conseillers déclarent que s'ils se sont assurés de la personne des Hébert, c'est que ceux-ci voulaient « se retirer » et que depuis leur destitution « ils s'acharnaient à donner au Conseil toutes les traverses imaginables par leurs intrigues soutenues de celles des Jésuites.

« Il n'y a point, ajoutent-ils, de calomnies dont ils ne nous aient noircis, point de manières pour décrier nos personnes et notre conduite qu'ils n'aient employées, mais surtout le fils, qui est un des hommes les plus dangereux de l'univers. »

La gestion d'Hébert fut désastreuse pour la colonie, et il existe à cet égard deux documents tout à fait édifiants.

Le premier est une lettre d'un conseiller, M. de La Morandière, qui écrivait de Pondichéry, le 25 janvier 1719 [2] :

« Les vexations violentes que les sieurs Hébert ont exercées, pendant les trois années qu'ils ont eu ici l'autorité en main, ont tellement ruiné la colonie qu'à peine s'y trouve-t-il un Malabare en état de vivre de son revenu. La cherté du riz qui est survenue là-dessus, jointe à la cessation universelle de tout commerce, a réduit le peuple à une si affreuse indigence qu'il serait difficile d'en concevoir une plus grande. »

Le second est une missive du Conseil des directeurs, datée de Paris 9 novembre 1719, et adressée à M. de La Prévostière :

« La Compagnie a reçu vos dépêches en date du 24 janvier 1719, arrivées en France par le *Comte de Toulouse* et la *Comtesse de Pontchartrain*. Elle voit avec douleur l'état pitoyable où votre commerce et vos places sont réduits, et elle espère, par ses soins, son assiduité et ses fonds considérables, relever le commerce de la nation dans l'Inde et le porter au point de perfection où il aurait pu aller si on ne l'eût pas négligé comme on l'a fait. »

Le successeur désigné d'Hébert fut Boyvin d'Hardancourt, directeur à Chandernagor; mais la mort l'empêcha de prendre possession de son nouveau poste. M. de La Prévostière, qui avait exercé l'intérim, fut alors investi des fonctions de gouverneur.

C'était un homme probe et désintéressé, chez qui la modération n'excluait pas la fermeté.

1. F. n. acq. 9 354, p. 47.
2. F. n. acq. 9 354, p. 50.

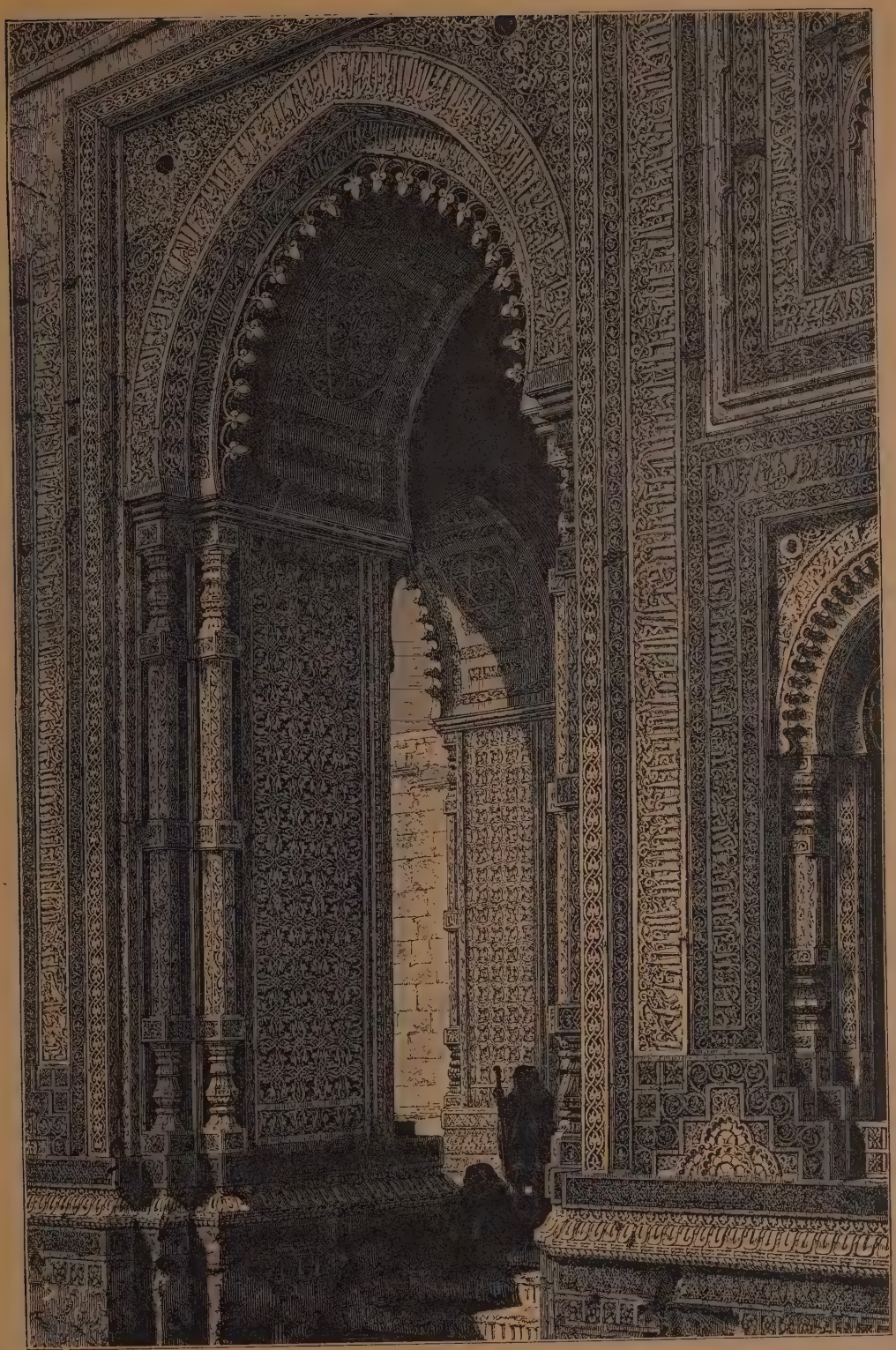

MONUMENTS MUSULMANS DE L'INDE.
LA PORTE D'ALADIN, AU KOUTAB, PRÈS DE DELHI.

Je n'en veux pour preuve qu'un passage de cette lettre du 24 janvier 1719[1] à laquelle la compagnie répondait dans les termes que nous venons de rappeler.

Après avoir indiqué que « la partialité » des Hébert pour les Jésuites, avait été la cause du désordre qui régnait dans la colonie, M. de La Prévostière déclare que tout en ne s'écartant pas du respect dû aux ministres du Seigneur, « il est d'une extrême conséquence de ne leur laisser prendre aucune autorité dans le gouvernement », et il ajoute :

« Je suis résolu de m'opposer de toutes mes forces à leurs entreprises. Sur cet article la cruelle expérience des tristes effets et suites de l'autorité absolue que les Jésuites avaient usurpée est une leçon très efficace pour moi et pour ceux qui me suivront dans l'emploi. Il faut se renfermer à rendre tous les services imaginables aux missionnaires, à favoriser les chrétiens avec prudence et modération, à donner par nous-mêmes bon exemple et empêcher tout scandale; mais il faut aussi que les missionnaires se renferment dans les qualités essentielles à leur caractère qui doivent être la charité, la douceur et la patience. Voilà en quoi consiste ici ce qui regarde la religion. »

Il est assez intéressant de connaître quels étaient alors les traitements de ceux à qui la Compagnie confiait la direction de ses affaires dans l'Inde. Le tableau suivant, daté de Paris 31 mai 1721[2], est tout à fait instructif à cet égard.

Nouveau règlement de la dépense annuelle à faire à Pondichéry pour appointement et subsistance par an :

Gouverneur et président du Conseil supérieur : le sieur de la Prévostière.	12 000
Second du fort et juge de la Chauderie : Le sieur Delorme, ayant l'inspection générale sur les marchandises sous les ordres du gouverneur	6 000
Conseillers et marchands :	
Le sieur Dupleix, premier conseiller et commissaire des troupes.	2 500
Le sieur La Morandière, second conseiller, teneur de livres. . .	2 000
Le sieur de La Haye, troisième conseiller, garde-magasin général.	2 000
Le sieur Legou, quatrième conseiller, ayant soin des magasins du bord de la mer et des armements.	2 000
Le sieur Dumas, procureur général du conseil supérieur. . . .	2 000
Le sieur , secrétaire et greffier du conseil supérieur. . .	1 500
Le sieur Dulaurens, commis au greffe	800

Tous ces traitements, on l'avouera, étaient singulièrement faibles.

Grâce à l'administration sage et prévoyante de M. de La Prévostière, la colonie commençait à renaître lorsqu'il mourut en 1721, à Pondichéry.

« Nous avons été affligés, écrit le Conseil à la Compagnie[3], aux mois de juillet et août derniers d'une fièvre pestilentielle qui nous a emporté cinq officiers de plume et d'épée. M. de La Prévostière est mort aussi, après deux mois de maladie, le 11 octobre dernier. Le Conseil a reçu en sa place pour gouverneur et président du Conseil M. Lenoir, à

1. F. n. acq. 9 354, p. 55.
2. F. n. acq. 9 354, p. 89.
3. F. n. acq. 9 354, p. 93.

qui cet emploi appartient comme second jusqu'à ce qu'il vous plaise, messieurs, d'en disposer. »

Pierre-Christophle Lenoir était arrivé à Pondichéry en 1720. Un document émanant des conseillers de cette ville, et daté du fort Louis 20 février 1720, nous renseigne sur la manière d'être du nouveau venu et sur ses relations avec ses collègues.

« M. Lenoir, y est-il dit[1], continue d'agir avec nous tous en général et en particulier de manière que nous sommes obligés de rendre justice et témoignage à sa douceur, politesse et bon esprit, ainsi qu'au zèle sincère qu'il a pour vos intérêts; en quoi nous le secondons avec fidélité et exactitude. »

Devenu second du Conseil de Pondichéry, Lenoir exerçait par intérim les fonctions de gouverneur conformément à la décision prise par ses collègues, lorsqu'il reçut tout à coup de la Compagnie l'ordre de se rendre à Surate en qualité de chef de ce comptoir.

C'était une disgrâce, dont voici la cause : La Compagnie de Saint-Malo, à laquelle la Compagnie des Indes Orientales avait cédé en 1714 le trafic des Indes, autorisait ses employés à faire du commerce pour leur compte.

Une lettre des directeurs adressée « à Messieurs du Conseil supérieur de Pondichéry », à la date du 9 novembre 1719[2], portait, il est vrai : « Le privilège accordé par le roi à l'ancienne Compagnie des Indes et qu'elle avait cédé à MM. de Saint-Malo étant cassé, la nouvelle Compagnie des Indes est entrée de plein droit dans tous les effets de l'ancienne. » Mais, comme ce document ne révoquait pas la tolérance accordée au personnel par la Compagnie de Saint-Malo, Lenoir et les membres du Conseil de Pondichéry continuèrent, comme par le passé, à faire du commerce pour leur compte.

C'est ainsi que Dumas « chargea en société avec M. Lenoir des marchandises à fret sur un vaisseau d'Ostende[3] ». La Compagnie, l'ayant appris, résolut d'envoyer le gouverneur par intérim en disgrâce à Surate et de faire repasser Dumas en France « en le consignant à bord du bâtiment qui le ramènerait », c'est-à-dire comme prisonnier.

En ce qui le concernait personnellement, Lenoir répondit avec beaucoup de dignité :

« Ayant été nommé par deux fois pour remplir la place de gouverneur en conséquence des délibérations du Conseil des 11 octobre 1721 et 17 août 1722, je continue d'en faire les fonctions le mieux possible jusqu'à ce qu'il vous ait plu de nommer une personne pour remplir cet emploi. Pour lors, je m'en démettrai avec plaisir; après quoi je repasserai en France.

« Je vous prie de ne pas trouver mauvais que je n'aille pas à Surate, n'ayant point d'inclination à rester aux Indes, malgré la nécessité où je me trouve de travailler pour me procurer le nécessaire et à mes enfants, ayant perdu le peu de biens que j'avais laissé en France[4]. »

Quant à Dumas, malgré l'ordre reçu à son égard, Lenoir voulut le conserver dans l'Inde au service de la Compagnie. Sur sa proposition, le Conseil prenait même, à la date du 10 septembre 1722, une délibération dans ce sens; mais le procureur général ne jugea pas à propos de se rendre au désir de ses collègues et résolut de repasser en France.

1. F. n. acq. 9 354, p. 69.
2. F. n. acq. 9 354, p. 61.
3. Mémoire pour le sieur Dumas contre le sieur Marion.
4. F. n. acq. 9-354, p. 100. — Lenoir fait allusion ici aux pertes qu'il subit dans la chute du système de Law.

Lenoir et Delorme, qui exerçait de nouveau les fonctions de second, écrivirent alors à la Compagnie[1] :

« Nous ne savons, messieurs, sur qui doit tomber le soupçon d'infidélité que vous nous marquez avoir par votre dernière lettre. Est-ce sur le sieur Dumas que vous révoquez? Nous le croyons le plus intelligent de vos employés et le plus capable de vous servir. Nous n'avons rien remarqué dans sa conduite qui fût préjudiciable aux intérêts de

SAINT-PAUL DE BOURBON.

la Compagnie. Se voyant révoqué à l'arrivée du vaisseau le *Bourbon*, il nous a demandé à repasser en France sur ce même bâtiment avec sa femme. Nous le lui avons accordé; il ne sait point les ordres particuliers qui ont été donnés à son égard, ni personne du Conseil autre que nous; nous le laisserons agir à son ordinaire. »

Le gouverneur qui, à diverses reprises, avait énergiquement réclamé son rappel, reçut enfin satisfaction; le 6 octobre 1723, M. Beauvollier de Courchant, désigné par la Compagnie pour le remplacer, débarquait à Pondichéry[2], et Lenoir, accompagné de Delorme, repassait en France le 20 du même mois sur le vaisseau la *Diane*[3].

1. Du fort Louis à Pondichéry, 18 sept. 1722. — F. n. acq. 9 354, p. 104.
2. F. n. acq. 9 357, p. 19.
3. F. n. acq. 9 357, p. 24.

Beauvollier de Courchant était lieutenant de frégate. Après plusieurs campagnes et des voyages au détroit de Magellan, aux îles d'Amérique et dans la mer du Sud, il avait servi à Pondichéry en qualité de major de la place. Nommé ensuite gouverneur à Bourbon, il revenait dans l'Inde pour y prendre la direction de nos établissements. C'était un homme de bon sens et d'une probité à toute épreuve.

Le premier acte de son gouvernement fut un véritable trait de génie.

Il venait à peine de recevoir sa nomination de gouverneur général, « à laquelle il était loin de s'attendre[1] », que, le 13 mars 1723, le *Bourbon*, à bord duquel Dumas repassait en France avec sa femme, était démâté par une effroyable tempête et obligé, après cinquante-deux jours de navigation, de relâcher à Saint-Paul de Bourbon.

M. de Beauvollier, qui avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier Dumas à Pondichéry, fit tous ses efforts pour le retenir. Celui-ci, arguant de sa promesse au Conseil de Pondichéry « de ne descendre nulle part à terre avant d'arriver à Lorient », promesse que lui avait demandée Lenoir pour éviter son arrestation, Beauvollier supprima toute résistance par l'ordre suivant :

« De par le Roi et Messieurs de la Compagnie des Indes,

« Nous, gouverneur de Pondichéry, sachant que M. Delorme, second de ce comptoir, veut quitter le service pour repasser en France, et ayant besoin d'être aidé par une personne parfaitement au fait des affaires de l'Inde, tel que M. Dumas, ci-devant conseiller et procureur général au Conseil supérieur, dont la probité, les bonnes mœurs, l'expérience, la capacité, le zèle pour le bien du service nous sont aussi parfaitement connus que le besoin que nous en avons, nous lui ordonnons de se débarquer du vaisseau le *Bourbon* sur lequel il veut repasser en France et de se rembarquer sur le *Lys* ou sur l'*Union* pour retourner dans l'Inde et y servir en qualité de second du comptoir de Pondichéry à la place de M. Delorme, s'il quitte, et en qualité de premier conseiller, avant M. Delorme, s'il reste, attendu le manque de sujets capables.

« A Saint-Denis, île de Bourbon, le 1er d'août 1723.

« Beauvollier de Courchant. »

Dumas fut donc installé en qualité de second du Conseil de Pondichéry.

Dans un lettre du 20 octobre 1723[2], le gouverneur, avec une fermeté qui n'a d'égale que sa modestie, exposait ainsi les raisons qui lui avaient fait conserver Dumas dans l'Inde :

« J'avais une aussi parfaite connaissance de mon incapacité pour les affaires de la Compagnie que de l'habileté de M. Dumas, et j'étais convaincu, comme je le suis encore plus maintenant, que, sans le secours de ses lumières, je ne pourrais jamais remplir les devoirs de ce poste et que j'y commettrais même bien des fautes qui seraient très préjudiciables à la Compagnie. Ce fut l'unique raison, le seul intérêt que j'eus à le ramener. Je vois qu'il répond parfaitement à tout ce que j'avais espéré de lui. »

Mais Dumas voulait repasser en France, et il insista si bien auprès du gouverneur que celui-ci crut devoir enfin accéder à son désir. Le 16 octobre 1724, il s'embarquait avec sa femme, sur le *Lys*, et débarquait à Lorient dans le courant de l'année suivante.

1. Guët, *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, p. 287.
2. F. n. acq. 9 354, p. 138.

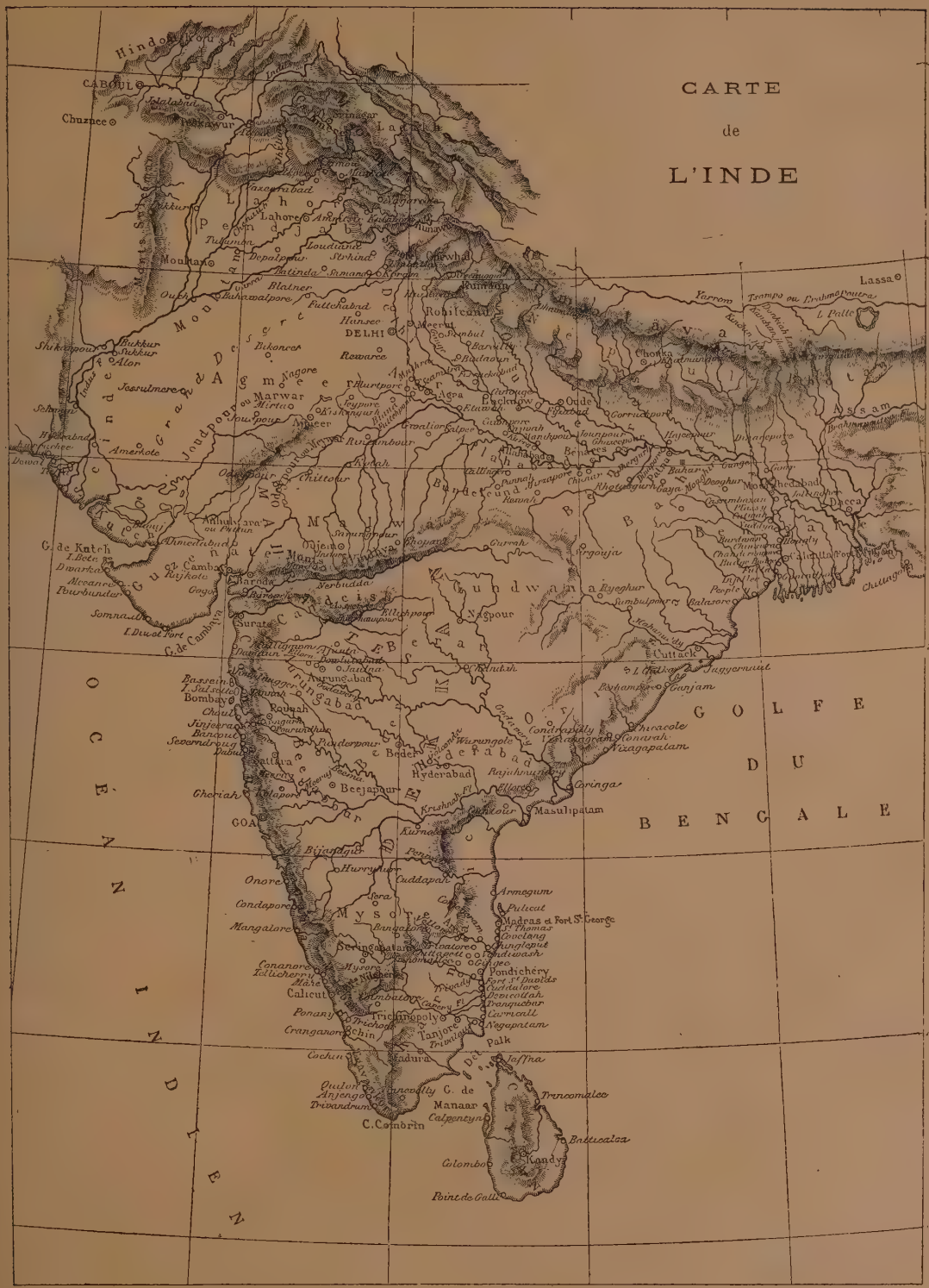
CARTE
de
L'INDE
CABOUL
Chuznee
Lahore
DELHI
Lassa
Nepaul
Bootan
Assam
Bengale
Malwa
Marwar
Jesselmere
Jodpour
Ajmeer
Oude
Allahabad
Benares
Patna
Calpee
Gualior
Agra
Rohilcand
Moultan
Cutch
Surate
Bombay
Poonah
Aurungabad
Hyderabad
Golconda
Beejapur
Goa
Visapour
Canara
Onore
Mangalore
Mysore
Seringapatam
Calicut
Cochin
Travancore
Madura
Tanjore
Trichinopoly
Pondichery
Madras et Fort St. George
Masulipatam
Golconda
Cuttack
Jagernaut
Ganjam
Visagapatam
Coringa
Ellore
Rajahmundry
Nagpour
Berar
Candeish
Gandwana
Orixa
Golfe du Bengale
Ocean Indien
Trincomalee
Batticaltoa
Jaffna
Colombo
Kandy
Point de Galle
C. Comorin
Manaar
Calpentyn
Anjengo
Tellicherry
Mahe
Carangolore
Ponany
Coimbetore
Dindigul
Palk
Negapatam
Karical
Tranquebar
Cuddalore
Pondichery
Porto Novo
Sadras
Armegum
Pulicat
Vellore
Arcot
Chittoor
Nellore
Ongole
Condavidu
Guntoor
Rajamundry
Ellore
Coringa
Masulipatam
Hyderabad
Aurungabad
Nagpour
Jubbulpour
Rewarce
Bikonar
Nagore
Marwar
Jesselmere
Jodpour
Ajmeer
Amedabad
Cambay
Baroche
Surate
Bombay
Poonah
Satara
Sevendroog
Bancote
Rajapour
Goa
Onore
Mangalore
Cananore
Tellicherry
Calicut
Ponany
Cochin
Travancore
Madura
Tanjore
Trichinopoly
Coimbetore
Dindigul
Palk
Negapatam
Karical
Tranquebar
Cuddalore
Pondichery
Porto Novo
Sadras
Armegum
Pulicat
Madras et Fort St. George
Vellore
Arcot
Chittoor
Nellore
Ongole
Condavidu
Guntoor
Rajamundry
Ellore
Coringa
Masulipatam
Golconda

L'avant-veille de son départ, Beauvollier s'adressait en ces termes aux directeurs[1] :

« Quelque effort que j'aie fait, je n'ai jamais pu retenir ici davantage M. Dumas, et Dieu sait les peines que je vais avoir dès qu'il sera parti. Il a le don de terminer toutes choses en peu de temps et à la satisfaction de tous. Je crois avoir eu l'honneur de vous écrire que vous ne deviez rien épargner pour gagner de tels sujets, si nécessaires dans vos comptoirs. »

La conclusion de sa lettre saluait, en quelque sorte, le futur gouverneur de l'Inde :

« Pour remettre les choses sur un bon pied, je ne vois point d'autre moyen que de ravoir ici M. Dumas, et le bien de votre service demande que vous tentiez tout, sans rien épargner, pour le déterminer à revenir. »

Dès lors, M. de Beauvollier, auquel la Compagnie avait cependant fait obtenir la croix de Saint-Louis, n'eut plus qu'une idée : Quitter à son tour la colonie. Ses instances à cet égard furent si vives que les directeurs crurent enfin devoir lui donner un successeur. Ils désignèrent Lenoir, qui revenait dans l'Inde avec le titre de gouverneur général, et prenait, le 4 septembre 1726, possession de son poste.

Le fait saillant du passage de M. de Beauvollier de Courchant au gouvernement de l'Inde consiste dans la prise de Mahé, à 7 lieues au nord de Calicut. L'origine de cette affaire fut le désir du Conseil de Pondichéry de conserver à la Compagnie un commerce très précieux pour elle, celui des « épiceries », que, depuis l'abandon de ses établissements de Siam[2] et de Bantam, nous devions acheter à nos rivaux.

En 1721, M. Mollandin, traitant au nom du Conseil de Pondichéry, obtenait de Bayanor, prince de Bargaret, l'autorisation de fonder un établissement sur ses terres, à Mahé. Aussitôt les Anglais « envoyèrent visiter ce seigneur et le sollicitèrent de ne point garder les Français chez lui, disant que c'était une nation qu'il ne connaissait point, qu'elle n'était point marchande, et que, sitôt que nous aurions le pied dans son pays, nous nous en rendrions les maîtres; qu'ils lui donnaient cet avis comme étant de ses amis. Cela ne fit pas beaucoup d'impression sur l'esprit de Bayanor[3]. »

Nos rivaux déclarèrent alors la guerre à ce prince et lui signifièrent, sur la fin de l'année 1722, que « l'Angleterre ne cesserait de l'inquiéter tant qu'il aurait les Français dans son pays ».

Dans ce but, ils renforcèrent leur flotte de 20 bateaux du pays, « qui rôdaient nuit et jour » le long de la côte.

« Ces bâtiments ayant croisé pendant la mousson entière, même dans l'hiver pour peu que la mer le permît, et le roi de Collate continuant la guerre par terre, le peuple de Bayanor se mit à le persécuter, faute de vivres par l'interruption du commerce même de la pêche, les Anglais emmenant et gardant aux fers les mariniers pêcheurs qu'ils attrapaient.

« Ils firent plus, et arrêtèrent autant de nos manchoues[4] qu'ils en purent atteindre, qui

1. F. n. acq. 9354, p. 160.

2. Sur les événements qui se passèrent alors dans ce pays, consulter Mgr Pallegoix, *Description du royaume Thai ou Siam* (T. II, ch. xx), et Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam* (T. II).

3. Lettre de Mollandin aux directeurs de la Compagnie, Calicut, 10 sept. 1725. — Archives du Ministère des Colonies, Reg. C2 73, p. 351.

4. Sorte de bateaux.

portaient des vivres à nos gens à Mahé, et les matériaux et autres choses nécessaires pour notre établissement, les emmenaient à Talichery avec grande fanfaronnade pour les faire mieux apercevoir aux gens du pays, les gardaient autant qu'il leur plaisait, ensuite nous les renvoyaient à Calicut sans les laisser entrer à Mahé.

« Pendant cet intervalle, les Anglais faisaient entendre à Bayanor, aux grands de son pays et à la populace qu'il fallait qu'il eût perdu l'esprit pour garder dans son pays une nation qui était si éloignée de pouvoir le secourir, puisqu'elle ne pouvait résister à sa petite flotte, et qu'il ferait beaucoup mieux de la mettre dehors et de prendre la protection de l'Angleterre, qui était une nation capable de le défendre contre tous les ennemis qui pourraient lui survenir par la suite.

« Enfin, le 15 mars, ce seigneur, à qui les Anglais avaient promis 600 ducats s'il nous mettait dehors, nous fit dire qu'il envoyait à Talichery traiter de la paix avec eux, n'étant pas en état de soutenir la guerre plus longtemps. »

Quelques jours plus tard, le prince sommait les Français de se retirer, et ceux-ci, qui n'étaient pas en état de résister, quittaient ces lieux pour retourner à Pondichéry.

Des vaisseaux étant venus de France, il fut résolu, par délibération du Conseil en date du 5 septembre, « de faire par la force ce que nous n'avions pu faire jusqu'à présent par la voie des négociations[1] ».

Le chevalier de Pardaillan fut désigné comme « chef de l'entreprise tant par terre que par mer »; le sieur de La Farelle, qui venait d'arriver dans l'Inde « porteur d'une commission de major des ville et citadelle de Pondichéry et commandant des troupes[2] », eut la direction des forces sous ses ordres.

L'effectif du corps expéditionnaire s'élevait à 400 hommes.

Le 18 octobre 1725, les six vaisseaux qui les portaient mirent à la voile pour Mahé, et, le 29, ils mouillaient dans cette rade, à quatre heures de l'après-midi.

L'ennemi construisant « le long de la côte des retranchements qui continuaient près d'une lieue avec des postes de distance en distance fortifiés de canon, j'ordonnai, déclare M. de Pardaillan dans sa *Relation de la descente à Anjigondy et de la prise du fort de Mahé à la côte Malabare*[3], de les canonner continuellement ».

Pendant ce temps, on se préparait à la descente, qui eut lieu le 2 décembre, à six heures du matin.

« A notre approche, écrit l'ingénieur Deidier aux directeurs de la Compagnie[4], les ennemis firent un feu très vif; deux de nos radeaux, qui étaient retranchés sur le devant avec des balles de coton, munis chacun d'une pièce de canon et farcis de troupes, leur répondirent, ainsi que quelques chaloupes, de six coups de canon à mitraille et de deux coups de fusil, et tout d'un temps abordèrent et furent suivis d'un autre radeau et de bateaux chargés de troupes. »

La précaution de matelasser ces embarcations n'était pas inutile, car M. de Beaugrand, capitaine d'un des vaisseaux, constatait que « les balles de coton mises pour servir de

1. Mémoire aux directeurs généraux, 15 oct. 1725.
2. Mémoire sur les établissements français dans l'Inde. — Col. Reg. C² 73, p. 217.
3. Col. Reg. C² 73, p. 386.
4. Mahé, 12 déc. 1725. — Col. Reg. C² 73, p. 390.

gabions s'étaient trouvées remplies de balles à fusil des ennemis qui n'avaient pu passer outre[1] ».

Les hommes débarqués, les retranchements étaient aussitôt attaqués et forcés, et l'assaut donné au fort. « A cet effet, on se servit de deux longues poutres, dont on appuya un des bouts sur le bastion qui regarde sur la mer, et les troupes montèrent par ce moyen un à un[2]. »

Deux heures plus tard la forteresse était enlevée après un combat acharné.

L'ennemi laissait 300 morts sur le terrain; mais la victoire nous avait coûté 3 officiers et 12 hommes tués, 2 officiers et 28 hommes blessés.

L'un des deux officiers blessés était M. de La Méterie, commandant le vaisseau le *Triton*, qui chargeait à la tête des matelots mis à terre. Ses blessures sont ainsi décrites dans l'état des morts et des blessés que M. de Pardaillan joignit à sa Relation[3] :

« Un coup de sabre qui lui découvre tout le pariétal droit, plus un autre coup de sabre sur le haut de la tête, un coup de fusil dans la partie moyenne de la cuisse qui lui passe de part en part, un coup de sagaie qui lui coupe tous les tendons fléchisseurs du doigt du milieu de la main gauche, depuis la racine du doigt jusqu'au ligament annulaire, avec le déchirement du tendon. »

Ajoutons, et c'est le chevalier de La Farelle qui nous l'apprend[4], que, malgré ces nombreuses et horribles blessures, M. de La Méterie « ne quitta jamais son poste ». C'est là un acte d'héroïsme qui ne saurait étonner de la part d'un officier de la marine française; mais il méritait bien d'être signalé.

De ce coup se trouvait rétablie « la gloire de la nation que le sieur Adam, chef du comptoir anglais de Calicut, avait en quelque manière flétrie dans l'Inde par ses menées et par son argent[5] ».

Et le gouverneur, M. Beauvollier de Courchant, rendant compte de cette affaire au ministre, concluait ainsi :

« Ces peuples se souviendront maintenant qu'on ne peut nous insulter impunément, comme les Anglais avaient tâché de le leur persuader. »

A Pondichéry, un *Te Deum* fut chanté dans l'église « au bruit du canon et de la mousqueterie[6] ».

Mais tout n'était pas fini avec l'enlèvement du fort de Mahé, et des escarmouches se produisaient journellement, qui nous coûtaient des hommes tués ou blessés.

La saison qui s'avançait avait obligé M. de Pardaillan à quitter la rade, laissant à M. de La Farelle le commandement des troupes, avec ce qu'il put de vivres et de munitions.

« Notre troupe diminuait tous les jours, constate cet officier[7], ou par la mort de ceux

1. Lettre aux directeurs de la Compagnie des Indes, « à bord du vaisseau de la Compagnie la *Danaé*, en rade de Mahé », 15 déc. 1725. — Col. Reg. C² 73, p. 293.
2. Lettre de M. de Pardaillan au Conseil de Pondichery, 3 déc. 1725. — Col. Reg. C² 73, p. 382.
3. Col. Reg. C² 73, p. 388.
4. *Mémoires du chevalier de La Farelle sur la prise de Mahé, mis en ordre et publiés par E. Lennel de La Farelle*, Paris, 1887, p. 25.
5. Lettre de Beauvollier de Courchant au comte de Maurepas, Pondichéry, 28 janv. 1726. — Col. Reg. C² 74, p. 36.
6. Lettre du Conseil de Pondichéry aux directeurs de la Compagnie, 24 déc. 1725. — Col. Reg. C² 73, p. 257.
7. *Mémoires sur la prise de Mahé*, p. 38.

qui avaient été blessés, ou par la désertion des soldats qui passaient aux Anglais établis à une lieue seulement de Mahé, et nous nous vîmes obligés de rester sur la défensive.

« Ni la poudre ni les boulets ne manquaient aux ennemis. M. Adam, directeur anglais à Talichery, leur en fournissait, et même des canonniers européens, et de l'argent pour payer leurs troupes, et quantité de riz, selon l'engagement qu'il en avait fait avec le prince contre qui nous faisions la guerre. Étant ainsi secourus, les ennemis avaient résolu de nous inquiéter à tel point qu'ils pensaient que nous serions un jour obligés d'abandonner le fort faute de poudre, de vivres et de troupes. »

Mais à la fin du mois de juillet, « contre toute attente, car le temps est alors ordinairement mauvais », trois gros vaisseaux, avec pavillon blanc, cherchaient à venir mouiller dans la rade de Mahé. Ils arrivaient de France et se rendaient à Pondichéry.

A bord de l'un d'eux se trouvait M. Lenoir, qui allait relever M. de Beauvollier comme gouverneur. « Étonné d'entendre des coups de canon et de voir jeter des bombes », il s'embarqua avec 7 ou 8 personnes dans un canot pour visiter le nouvel établissement de la Compagnie qu'il ignorait.

Il put se rendre compte par lui-même de la situation précaire des défenseurs, et, lorsque le lendemain il se rembarqua, « il fit envoyer du bord des bâtiments de la poudre, des boulets, des armes, 100 hommes et 2 officiers[1] ».

« Les ennemis, n'osant plus espérer un abandon de notre part, se décidèrent à nous faire des propositions d'accommodement. Une trêve de deux mois fut signée, et la paix conclue le 8 octobre 1726, avec les avantages que nous pouvions désirer, c'est-à-dire la concession du terrain que nous occupions déjà et une grande diminution des droits pour le commerce du poivre[2]. »

Cette paix ne mit pas fin aux menées des Anglais. On en peut juger par un passage d'une lettre de Trémisot[3], directeur du comptoir de Mahé, dans laquelle, dix ans plus tard, il signale « la jalousie démesurée de la nation anglaise, notre voisine, qui n'omet aucune des voies secrètes pour nous ravir le crédit que nous tâchons de nous acquérir dans ce lieu, jusqu'à se servir des gens du pays qui prennent les intérêts de leur compagnie contre ceux qui épousent ceux de la nôtre, entre lesquels elle sème des discordes qui ne tendent qu'à nous discréditer, brouiller notre commerce et empêcher la réussite de notre colonie, par conséquent à se rendre tous ces désavantages utiles.

« Cette conduite, ajoute-t-il, nous donne lieu de croire que s'il y avait en Europe une rupture entre les deux nations, elle ferait alors ouvertement tous ses efforts pour nous chagriner. Nous nous tenons toujours sur nos gardes; mais n'étant pas fortifiés, nous serions alors forcés pour nous défendre d'avoir recours aux gens du pays, ce qui nous causerait beaucoup de dépense. »

On comprend que, dans ces conditions, la lutte ait bien vite repris à Mahé et qu'elle s'y soit continuée encore longtemps.

Lorsque, en 1741, La Bourdonnais, venant de France, arriva devant Pondichéry avec une flotte, Dumas, qui était alors gouverneur, « lui annonça que son escadre pouvait être

1. La Farelle, *Mémoires sur la prise de Mahé*, p. 42.
2. *Id.*, p. 147. — Le traité se trouve aux archives du ministère des colonies, Reg. C² 74, p. 54.
3. 16 janv. 1736. — F. n. acq. 9 354, p. 292.

utilement employée ailleurs et que notre comptoir de Mahé était en très grand danger. Il se trouvait, en effet, bloqué depuis dix-huit mois par les gens du pays[1]. »

La Bourdonnais s'y rendit aussitôt, et, après une action assez chaude, l'ennemi fut mis en fuite. Mais les négociations pour la paix n'aboutirent qu'au mois de février 1742, et encore celle-ci ne fut-elle définitive qu'au mois d'août de la même année[2].

Lenoir avait été nommé gouverneur de Pondichéry par décision de la Compagnie du 1er septembre 1725[3].

A la date du 12 septembre 1726, le registre des délibérations du Conseil de Pondichéry porte[4] :

« M. Lenoir ayant présenté au Conseil ses commissions du roi, sur la nomination de la Compagnie, de gouverneur et président du Conseil supérieur de cette ville et commandant de tous les établissements de la Compagnie aux Indes Orientales, après que lecture a été faite desdites commissions, mondit sieur Lenoir a été reconnu en ces qualités et reçu à la tête des troupes en la forme et manière accoutumée.

« Fait au Conseil supérieur au Fort Louis à Pondichéry lesdits jour et an que dessus.

« Lenoir, Beauvollier de Courchant, Delorme, Legou, Dulaurens, Dupleix, Vincens, Dirois. »

L'administration de Lenoir fut celle d'un commerçant avisé; si elle n'apparaît pas comme très brillante elle n'en permit pas moins à la colonie de se développer.

« La ville de Pondichéry, lisons-nous dans les Mémoires du chevalier de la Farelle[5], a beaucoup gagné sous le gouvernement de M. Lenoir; elle est changée si avantageusement en toutes choses qu'elle ne serait pas reconnaissable à ceux qui ne l'auraient vue depuis dix ans. Jadis, les gens du pays construisaient leurs maisons en bois et en terre; M. Lenoir imposa la loi de ne bâtir qu'en briques et de ne couvrir qu'en tuiles, et on construisit des maisons magnifiques et en quantité. M. Lenoir lui-même en fit bâtir trois, qu'il a cédées à des particuliers, et une fort belle église a été construite par les Jésuites. Toutes les rues sont tirées au cordeau et plantées d'arbres des deux côtés, ce qui est d'un aspect charmant. La ville est entourée d'une enceinte de murs de 30 pieds de haut avec quatre belles portes et sept bastions, dont deux, du côté de la mer, défendent la rade, où les vaisseaux sont en parfaite sécurité sous la protection de l'artillerie de siège et des mortiers à grosses bombes qui sont établis sur ces bastions.

« Les dehors de la ville sont fort beaux et les chemins ne sont, à proprement parler, que des allées d'arbres, avec des bosquets de distance en distance. A l'entrée de la ville et près de la porte principale, qu'on appelle porte de Madras, on a fait deux étangs qui sont d'une grande utilité pour les blanchisseurs de toile. Tous ces travaux sont l'œuvre du P. Louis, capucin, qui est très versé dans l'art du génie. »

Lenoir ayant, à son tour, demandé à être déchargé du gouvernement, Dumas fut désigné pour lui succéder, et, le 19 septembre 1735, il prenait possession de son poste.

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, Paris, 1750, p. 28.
2. Dupleix aux directeurs de la Compagnie, 3 oct. 1742. — F. n. acq. 9 355, p. 7.
3. F. n. acq. 9 357, p. 36.
4. Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.
5. *Mémoires et correspondance du chevalier de La Farelle, publiés par E. Lennel de la Farelle*, Paris 1895, p. 83.

Il avait eu, semble-t-il, un compétiteur, au moins si l'on en juge par cet extrait de la correspondance du chevalier de La Farelle[1] :

« J'ignore qui remplacera M. Lenoir. On croit généralement que ce sera M. Dumas, aujourd'hui gouverneur de l'île Bourbon, et précédemment second à Pondichéry, et, par conséquent, au fait des affaires de ce pays-là. C'est un homme d'un mérite singulier et d'un esprit supérieur. Il a cependant un concurrent, M. Dupleix, directeur à Bengale, qui serait de même un excellent gouverneur et qui a quelque chance de l'être, ayant à Paris de puissants amis. »

Dumas était originaire de la capitale, où il naquit le 19 mai 1696, rue Saint-Honoré. Son véritable nom était Benoît; mais il l'abandonna par la suite pour celui de son grand-oncle maternel, Dumas.

Après avoir fait des études littéraires complètes au collège des Quatre-Nations, il se livra à l'étude des mathématiques et « apprit à tenir les livres et les changes étrangers[2] ».

En 1713, ainsi que nous l'avons vu, Dumas passait dans l'Inde comme secrétaire du gouverneur Dulivier, dont le frère avait été son parrain[3]. Employé au bureau des livres, puis membre du Conseil supérieur, il fut chargé, le 22 juin 1718, de l'administration de la caisse de la Compagnie, « emploi de confiance et qu'on ne donne qu'à des personnes dont la probité est parfaitement reconnue[4] ».

En 1721, il devenait procureur du roi à Pondichéry et, un an plus tard, épousait dans cette ville la fille du directeur du comptoir hollandais de Porto-Novo, Mlle Gertrude Van Zill, alors âgée de treize ans, « demoiselle hollandaise possédant tous les charmes que l'on rencontre dans le beau sexe de Paris, où elle passa plusieurs années[5] ».

C'est peu après ce mariage que se produisit l'incident qui amena le retour de Dumas en France.

A Paris, sa justification était complète et, les éloges de Beauvollier de Courchant aidant, il fut nommé, le 17 janvier 1727, « gouverneur pour le roi de l'île Bourbon, président du Conseil supérieur et directeur général des affaires de la Compagnie des Indes dans les îles de Bourbon et de France », où il devait séjourner alternativement[6].

Beauvollier de Courchant avait ajouté Mahé au domaine de la Compagnie; Dumas y joignit Karikal.

« Votre Grandeur, écrit-il au ministre le 15 octobre 1739[7], a été informée de l'établissement que je projetais à 30 lieues au Sud de Pondichéry, dans un endroit appelé Karikal. Nous en avons pris possession le 14 février dernier. Les Hollandais, jaloux de l'agrandissement de la Compagnie aux Indes, ont voulu s'y opposer sur quelques raisons frivoles et mal fondées. Ils nous y ont cependant laissés tranquilles jusqu'à présent.

« Cet établissement est très avantageux à la nation et à la Compagnie pour plusieurs raisons :

« La première est qu'on en pourra tirer des parties considérables de marchandises; la

1. P. 90.
2. Mémoire pour le sieur Dumas contre le sieur Marion.
3. Acte de baptême, 22 mai 1696. — Église Saint-Roch.
4. Mémoire pour le sieur Dumas contre le sieur Marion.
5. La Farelle, *Mémoires et correspondance*, p. 91.
6. Guët, *Origines de l'île Bourbon*, p. 292.
7. F. n. acq. 9 357, p. 162.

seconde est que Karikal est situé dans un endroit qui est regardé comme le grenier de toute la côte. On pourra en obtenir dans les temps fâcheux des grains pour la subsistance de Pondichéry et des environs, qui ont beaucoup souffert depuis plusieurs années. Le terrain que le roi de Tanjore nous a vendu est vaste et fertile. »

L'acquisition de Karikal et des aldées de sa dépendance était faite moyennant un lak de « chakras[1] et 3000 pagodes par an à titre de présent[2] ». Elle fut approuvée par les directeurs le 3 mai 1740; mais immédiatement après cette approbation l'on voit figurer au registre général des délibérations de la Compagnie des Indes l'indication qu'il conviendrait « de réduire cette acquisition en simple loge et magasin et d'y entretenir seulement quelques employés avec une douzaine de soldats et autant de pions[3] ».

De son côté, le contrôleur général annotait comme suit la lettre que lui avait écrite Dumas le 15 octobre 1739[4] :

« Approuver l'établissement de Karikal par les raisons qu'il déduit. Lui marquer de se renfermer à ne faire que les fortifications indispensables pour le mettre en sûreté ainsi que la Compagnie le lui a marqué l'année dernière. »

Si Dumas avait réussi à faire adopter sa manière de voir en ce qui concerne Karikal[5], il fut moins heureux sur un autre point. Une note du contrôleur général, datée du 24 février 1741[6] et destinée à établir sa réponse à une missive du gouverneur du 10 janvier 1740, porte, en effet, « qu'à l'égard des deux autres établissements qu'il propose, situés dans le fond de la baie de Tutmorin et au delà de Tutmorin, ainsi que ceux qu'offrent les rois de Poniatour et de Travancour, qui avaient déjà été offerts à feu M. Trémisot, directeur pour la Compagnie au comptoir de Mahé, de laquelle offre on n'avait pas voulu profiter, ne la faisant que pour être secourus de troupes et d'argent en leurs besoins pressants, il n'y faut nullement penser ».

Dans une lettre datée de Pondichéry, 4 février 1740[7], Dumas explique son attitude à l'égard des Hollandais dans ces affaires.

« Je ne trouve ni dans les ordres de la Cour, ni dans ceux de la Compagnie, ni même dans mon propre cœur rien qui me détermine à plier devant cette nation. Sa seule volonté et ses intérêts sont-ils des barrières que je ne puisse franchir lorsque je trouve une occasion favorable d'agrandir la puissance et le commerce d'une compagnie que je sers depuis si longtemps?

« Notre nation s'est acquis dans les Indes une gloire et une réputation qui la fait respecter de toute l'Asie et est la source du désir que les rois et princes de ces contrées ont de la voir établir dans leur pays. C'est cette même réputation que les Hollandais cherchent à détruire en nous menaçant et en nous procurant des bornes qu'ils veulent nous empêcher de franchir. »

1. C'est-à-dire 100.000 chakras, environ 90.000 fr.
2. F. n. acq. 9 354, p. 402.
3. « Les pions sont des domestiques qui font des messages et qui accompagnent leur maître quand il sort. Ils portent ordinairement un sabre et un bouclier, et quelquefois un mousquet. » (Dupeuty-Trahon, *Le Moniteur indien*, p. 226).
4. F. n. acq. 9 357, p. 177 verso.
5. Le procès-verbal de la prise de possession de Karikal est conservé aux archives de Pondichéry, carton 103, fascicule 46.
6. F. n. acq. 9 357, p. 176.
7. F. n. acq. 9 354.

C'était un langage digne du représentant de la France dans cette partie du monde, et, fait à signaler, les actes du gouverneur ne devaient jamais démentir cette noble déclaration.

A côté de Dumas se trouvait l'ingénieur de Cossigny, qui, partageant absolument sa manière de voir au point de vue du développement de nos comptoirs et de l'acquisition de nouveaux territoires, adressait de Pondichéry, le 25 janvier 1740, au ministre une lettre qui mérite d'être citée, autant pour la justesse de vue dont faisait preuve celui qui l'écrivait que pour l'ardent patriotisme dont il était animé [1].

« D'autres princes régnant dans la partie du sud de la presqu'île offrent à M. Dumas des établissements, des villes entières, qui nous mettraient à portée de partager avec le temps le commerce si lucratif que les Hollandais font seuls dans cette riche contrée, où toute la côte est hérissée de leurs pavillons, étant, comme ils le sont, maîtres de Ceylan, la plus belle île du monde, que j'ai côtoyée presque entière d'assez près, non sans pousser des soupirs de voir un si beau et si riche pays, usurpé sur les Portugais, réduit sous la domination de toute autre puissance que la nôtre.

« Mais ces nouveaux établissements, ces villes offertes ne s'acquièrent pas absolument pour rien, et, par malheur, on craint de s'engager avec un prince offrant parce qu'on craint d'être désavoué d'une compagnie si l'on fait pour elle quelque dépense médiocre.

« Cependant il ne se présente qu'un moment dans la vie d'accepter ou de refuser ces offres avantageuses de nous étendre sans violence, sans usurpation, sans coup férir, moment qu'un million de circonstances font éclipser sans retour.

« En effet, la Compagnie est aujourd'hui infiniment plus puissante qu'elle ne l'était il y a trente ou quarante ans. Elle a joué de bonheur, et l'on sait que le bonheur ne dure pas toujours.

« Or, après tout, sa puissance ne consiste encore que dans un nombre de vaisseaux qui chaque année retournent en Europe richement chargés, ce qui est très sujet à caution.

« A-t-elle beaucoup augmenté ses comptoirs dans les Indes? A la réserve d'une acquisition faite d'hier dans le Tanjore, possède-t-elle un pouce de terrain de plus qu'il y a quarante ans?

« Ce serait pourtant, selon moi, par l'extension de son domaine en quantité d'endroits, s'il était possible, de ces vastes pays qu'elle serait au-dessus des événements de la mer, qu'elle pourrait charger le nombre de vaisseaux qu'il lui plairait d'envoyer d'Europe.

« Les Hollandais, qui déclinent un peu, ne doivent leur force et leur opulent commerce qu'à la multitude de comptoirs qu'ils ont établis sur toutes ces côtes, d'où ils ont chassé peu à peu les Portugais, qu'aux soins extrêmes qu'ils ont pris, aux sommes immenses qu'ils ont employées pour les fortifier et se les conserver. Tout a parfaitement répondu à leur attente.

« Ils déclinent à ce qu'on dit; c'est que tout est sujet à révolution. Ils essuient depuis quelques années des pertes énormes parce qu'une ambition outrée les dévore; parce que la fierté, d'une part, les bassesses qu'ils savent mettre en usage, d'autre part, ne leur réus-

1. F. n. acq. 9 357, p. 168.

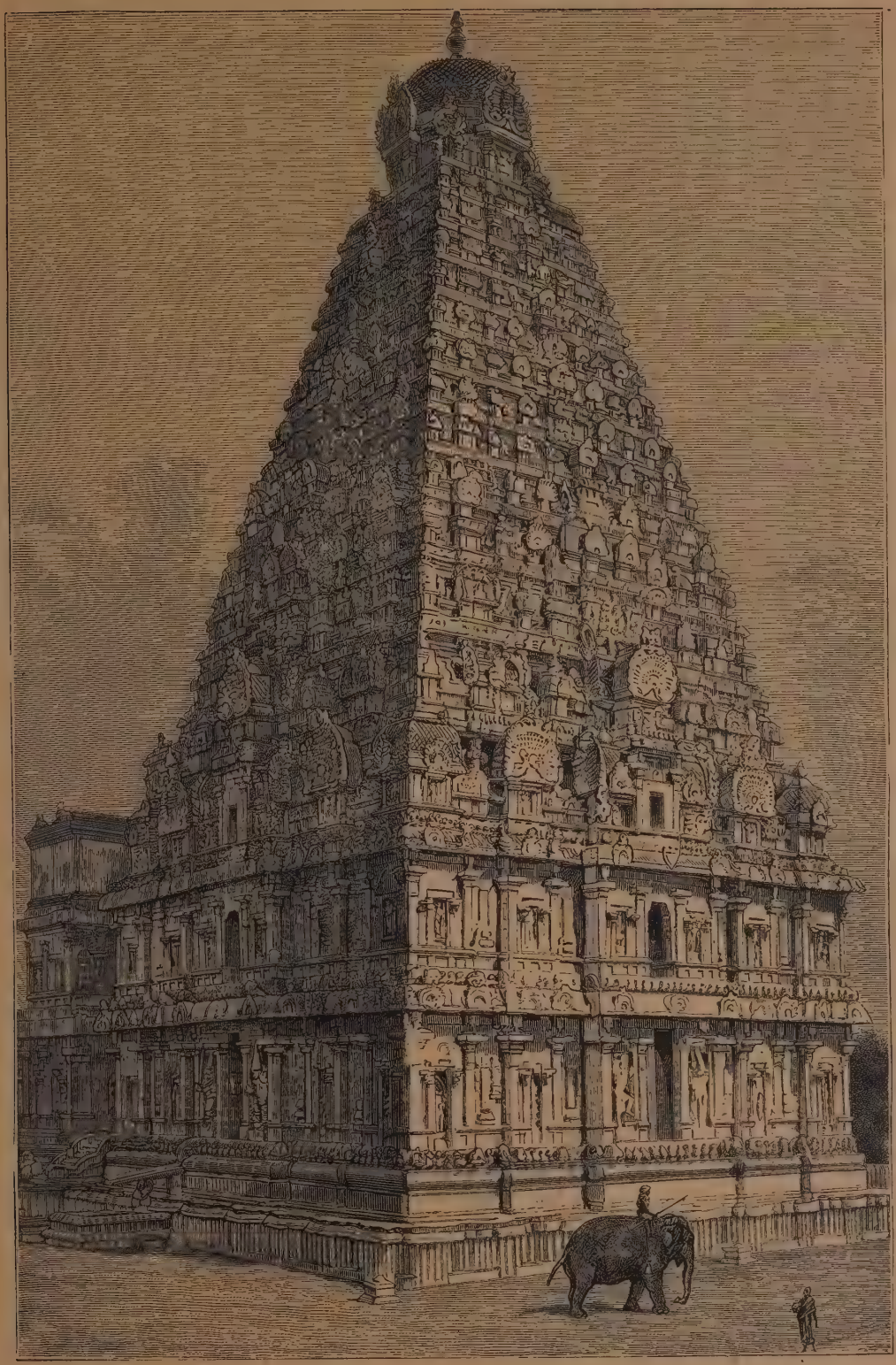

TEMPLE DE TANJORE.
GRANDE TOUR PYRAMIDALE.

sissent plus si bien; parce qu'enfin ils commencent à traîner après eux ce caractère de réprobation qu'ils ont autant mérité que les Portugais.

« Pour moi, je ne doute pas que nous ne soyons un jour presque aussi répandus qu'eux dans les Indes, et le génie français, la douceur de son gouvernement, la justice surtout qu'il exerce sur les peuples qui lui sont soumis, nous préserveront sans doute de ces revers qui tiennent de la punition marquée.

« Et pourquoi ne nous serait-il pas permis de faire sur les Hollandais ce qu'ils ont fait sur les Portugais? Pourquoi garderaient-ils éternellement une île de Ceylan, que je voudrais entre autres leur ravir, y dussé-je perdre un bras? Je n'y vois rien d'impossible pour peu qu'il y eût en Europe, où tout se décide comme de raison, le moindre prétexte à l'entreprendre, car pour ici ils nous en donnent assez en s'opposant que nous nous établissions non chez eux, ce qui est assez naturel, mais à côté d'eux, sur un terrain qui ne leur appartient pas, dont le prince propriétaire peut gratifier qui bon lui semble.

« D'ailleurs, n'avons-nous pas sur Ceylan autant de prétentions qu'ils en avaient? Il y a cinquante à cinquante-cinq ans que nous possédions Trinquemalé et sa baie. Nous fûmes obligés de l'abandonner faute de secours, parce qu'en France on ne connaissait pas la conséquence de conserver des établissements lointains, d'où le commerce d'un État retire de si grands avantages. »

Paroles éloquentes et nobles, mais qui, ainsi que cela arrive trop souvent, hélas, en pareil cas, ne furent pas entendues.

S'il entrait dans les vues de Dumas d'étendre nos possessions dans l'Inde, le gouverneur voulait aussi être à même de se défendre en cas d'attaque.

Il avait obtenu « la permission de frapper à perpétuité des roupies[1] à Pondichéry[2] », et la Compagnie réalisait, de ce chef, « un bénéfice annuel de 400 000 livres[3] ». Aussi donna-t-elle son adhésion à la demande de Dumas, « pour tenir la ville de Pondichéry en sûreté, d'y entretenir une garde de 500 soldats européens[4] ».

Elle allait même plus loin et autorisait le gouverneur à « achever petit à petit l'enceinte du côté de la mer, sous les ordres du sieur Paradis, qu'elle a nommé pour remplacer le P. Louis, aux appointements de 1 750 francs pour la première année et de 2 000 livres pour la suite, si l'on est content de ses services, et qu'il y a lieu de reconnaître comme capitaine sans appointements ».

Ainsi débuta dans l'Inde Paradis, que nous verrons seconder au mieux Dupleix dans la défense de Pondichéry et qui mourut pendant le siège de cette ville glorieusement tué à l'ennemi au cours d'une sortie.

Mais, tandis que Dumas améliorait sans relâche notre situation, un orage formidable se formait à l'horizon.

Les Mahrattes, peuplades nomades et belliqueuses, qui avaient souvent ravagé les États du Mogol et en avaient tiré d'immenses contributions, s'étaient mis en marche,

1. La roupie d'argent valait 2 francs 50.
2. Dumas au ministre, 12 oct. 1736. — F. n. acq. 9 354, p. 294.
3. Lettres patentes du roi du 4 sept. 1742, qui confirment l'anoblissement du sieur Dumas, que le roi lui avait accordé en lui envoyant la croix de Saint-Michel à Pondichéry en 1737. — Abbé Guyon, *Histoire des Indes*, t. III, p. 362.
4. Lettre de la Compagnie à Dumas, 3 mai 1740. — F. n. acq. 9 354, p. 433.

sollicités tout à la fois par les princes indiens en lutte les uns contre les autres, notamment par le roi de Tanjore, qu'assiégeait dans sa capitale Sander Sahib, gendre du nabab d'Arcate, et par le désir de piller un pays où, depuis des années, s'entassaient l'or et l'argent apportés par toutes les nations du monde pour y commercer.

60 000 cavaliers et 150 000 fantassins, commandés par le fils aîné du roi des Mahrattes, se précipitèrent des montagnes comme un torrent.

Daoust Aly Khan, le nabab d'Arcate, voyant ces hordes fondre sur ses États, s'empressa d'occuper les gorges des montagnes de Canamay, à 25 lieues à l'ouest d'Arcate, passage très difficile et qu'une poignée d'hommes suffit à défendre.

Mais, grâce à la trahison, les Mahrattes purent tourner la position, et, le 20 mai 1740, ils surprenaient complètement leurs adversaires.

Après une défense désespérée, le nabab, son second fils, et la plupart des généraux périrent; l'armée fut anéantie. Les Mahrattes firent un riche butin et de nombreux prisonniers; l'étendard de Mahomet et celui du Mogol tombèrent entre leurs mains, ainsi que des canons, 40 éléphants et une quantité considérable de chevaux [1].

Le contre-coup de ces événements ne tarda pas à se faire sentir pour les Français : une armée de 40 000 cavaliers mahrattes se dirigea vers Pondichéry.

Le Conseil adoptait aussitôt la décision suivante :

« Il a été délibéré et arrêté que M. le Gouverneur prendra toutes les mesures qu'il jugera les plus convenables tant pour mettre le fort et les postes qui sont autour de la ville en état de se bien défendre que pour rassembler dans la place le plus de vivres et de munitions de bouche qu'il sera possible [2]. »

En exécution de la délibération du Conseil, Dumas fit fermer par une forte muraille l'intervalle de 40 à 50 toises qui existait entre les premières maisons de Pondichéry et la mer, mettre en parfait état de défense les anciennes fortifications, creuser un fossé autour de la ville, et approvisionner amplement la place de vivres et de munitions de guerre.

Le bruit de la défaite des monts de Canamay jeta dans tout le pays une alarme indescriptible. « Il est étonnant de voir la terreur que répand le nom des Mahrattes, lisons-nous dans un rapport adressé à la Compagnie [3]; un seul cavalier de cette nation fait fuir mille Malabares. »

Une foule de gens se précipitèrent vers Pondichéry, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux. Bientôt dans les rues on ne passait plus qu'avec une extrême difficulté tant elles étaient encombrées de bagages, qui n'avaient pu trouver place dans les maisons, et de voitures. Le gouverneur dut enfin faire fermer les portes. Seule celle de Valdaour resta ouverte, mais la garde en fut doublée et Dumas s'y tint en permanence pour éviter la confusion et prendre les mesures nécessaires.

La panique s'accrut encore lorsque l'on apprit que les Mahrattes entrés à Arcate le lendemain de la bataille avaient pillé et brûlé la ville, torturé et massacré les habitants de la cité et de la campagne; que le fils aîné et le gendre du nabab, venus trop tard à

1. Mémoires sur les dernières guerres des Maures dans les Indes Orientales, 1re partie. — Lettres édifiantes curieuses, écrites des missions étrangères. Paris, 1780, t. XIV, p. 299 et suiv.

2. Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie, 20 août 1739. — F. n. acq. 9 357, p. 161. Pondichéry, 15 janvier 1741. — Dépôt des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.

son secours, s'étaient vu abandonner de la plupart de leurs hommes et avaient été forcés de se réfugier avec une poignée de soldats fidèles, le premier à Vellore, où il capitulait peu après, le second dans la forteresse de Trichinopoly, où il résista à ses adversaires jusqu'à la fin d'avril 1741, époque à laquelle il dut se rendre à son tour.

Le 25 mai 1740, cinq jours après la bataille des montagnes de Canamay, la veuve du nabab Daoust Aly Khan, toutes les femmes de sa famille avec leurs enfants, portées sur 22 palanquins, suivis de 80 éléphants et de 300 chameaux, et escortés de 1 500 cavaliers aux costumes poudreux se présentèrent à la porte de Valdaour, demandant un refuge dans la ville. Plus de 200 chars traînés par des bœufs contenaient les gens de la suite, et des bêtes de charge portaient ce que les fugitives avaient pu réunir d'or, de bijoux et d'étoffes précieuses.

Les recevoir, c'était attirer sûrement à Pondichéry les Mahrattes, que n'appelaient déjà que trop les marchandises qui se trouvaient renfermées dans la cité. « Ces peuples ne cherchant que de l'argent et du pillage, les villes le long de la mer ayant la réputation d'avoir servi de retraite à toutes les richesses de la contrée, ils viendront voir ce qu'ils pourront en arracher », écrivaient alors les conseillers à la Compagnie.

Dumas n'hésite cependant pas. Il réunit aussitôt le Conseil, déclare que la reconnaissance, l'humanité et l'honneur, « trois sentiments dont notre nation se fait gloire », exigent impérieusement que nous recueillions ces malheureuses. Ses collègues approuvent ses paroles, et tous les Français, informés de la résolution prise, y applaudissent. La garnison est mise sous les armes, on borde les remparts, et le Conseil se rend, en grande cérémonie, au lieu où se tient la veuve du nabab. Le gouverneur, accompagné de ses gardes à pied et à cheval, s'avance à sa rencontre, lui fait savoir que la France la prend sous sa protection, et l'invite à entrer dans Pondichéry.

Au moment où l'immense cortège, passant sous la porte de Valdaour, pénètre dans la ville, la princesse est saluée par une décharge du canon de la citadelle et par les acclamations des habitants; puis elle est conduite, avec toute sa suite, aux logements qui lui ont été préparés.

La décision prise par Dumas et par le Conseil était d'autant plus digne d'éloges que les éléments de défense dans Pondichéry n'étaient pas aussi considérables qu'on aurait pu le souhaiter au moment où la place allait avoir à résister à toutes les forces des Mahrattes.

« Il est facile à la Compagnie, lisons-nous dans un rapport du 15 janvier 1741 [1], de juger en quelle situation nous nous trouvons, les fatigues et les inquiétudes qu'elle doit nous causer, ayant le fort Louis avec 5 bastions à garder, et autour de la ville 5 portes, 17 fortins ou postes, et une enceinte de 300 toises de mur à défendre, non compris le bord de la mer, qui est entièrement ouvert, avec 350 soldats blancs, dont il faut toujours compter 30 ou 40 à l'hôpital, et près de 60 hors d'état de soutenir aucune fatigue, étant épuisés par la vieillesse ou la débauche, et 220 misérables Topasses [2]. Il ne nous restait,

1. F. n. acq. 9357, p. 179.

2. « On désigne sous ce nom des descendants des premiers Portugais qui s'établirent dans les Indes et qui s'y marièrent. Ils ont à peu près le même teint que les naturels du pays et leur dénomination provient des chapeaux qu'ils portent. » (*Mémoires du colonel Lawrence*, Amsterdam, 1766, t. I, p. 60.)

par inventaire au mois de juin dernier, que 1 761 fusils. Cette quantité ne sera pas à beaucoup près suffisante si nous avons un siège à soutenir. »

Dans cette situation critique, Dumas « fit prendre les armes à tous les habitants de la ville en état de les porter, attribua à chacun son poste, et l'exerça aux fonctions qu'il était appelé à remplir. Il arma également tous les employés de la Compagnie, forma un corps de volontaires auxquels il apprit le service des canons et des mortiers qui garnissaient les remparts. Il eut bientôt ainsi en état de combattre 1 100 ou 1 200 Européens, auxquels il adjoignit ceux des Indiens qui lui parurent le plus courageux[1]. »

Le 25 décembre 1740, Porto Novo ayant été pillé par les Mahrattes[2], leur général Ragogy Bousoula écrivit à Dumas une longue lettre dans laquelle, après maintes récriminations, il disait[3] :

« Vous avez donné retraite aux Mogols dans votre ville; Sander Sahib a laissé sous votre protection les cazénas[4] de Trichinopoly et de Tanjore, des pierreries sans nombre, des éléphants, des chevaux, et autres choses dont il s'est emparé dans ces royaumes, ainsi que sa femme et son fils. Si vous voulez que nous soyons amis, il faut que vous remettiez ces cazénas, ces pierreries, ces éléphants, ces chevaux, et la femme et le fils de Sander Sahib aux cavaliers que je vous enverrai. Si vous différez de le faire, nous serons obligés de venir nous-mêmes. Vous savez ce qui est arrivé dans ce pays à la ville de Bassem[5]. »

A cette missive menaçante et à d'autres du même genre, Dumas répondit :

« Votre Seigneurie m'écrit de remettre aux cavaliers que vous enverrez la femme de Sander Sahib, son fils, et les richesses qu'elle a apportées ici. Vous qui êtes un seigneur rempli de bravoure et de générosité, que penseriez-vous de moi si j'étais capable de commettre une pareille bassesse? La femme de Sander Sahib est dans Pondichéry sous la protection du roi de France, mon maître, et tout ce qu'il y a de Français aux Indes perdra la vie avant de consentir à vous la livrer.

« Vous me menacez, si je n'exécute pas ce que vous me demandez, d'envoyer votre armée contre nous et d'y venir vous-même. Je me prépare du mieux qu'il m'est possible à vous bien recevoir et à mériter votre estime en vous faisant connaître que j'ai l'honneur de commander à la plus brave des nations qui soit sur la terre et qui sait se défendre avec intrépidité contre ceux qui l'attaquent injustement.

« J'avais déjà entendu parler de ce qui est arrivé à Bassem, mais cette place n'était pas défendue par des Français. »

Fier et digne langage, qui devait finalement en imposer aux barbares.

Après avoir réduit Trichinopoly, où Sander Sahib résistait encore, ils détachèrent des groupes de cavaliers « qui commencèrent à se répandre autour de Pondichéry et des autres villes voisines[6] ». Mais un envoyé des Mahrattes s'étant présenté, « M. de Cossigny, capitaine des grenadiers dans le régiment de Bretagne et ingénieur en chef à Pondichéry,

1. Abbé Guyon, *Histoire des Indes*, t. III, p. 313.
2. Rapport à la Compagnie, 15 janv. 1741.
3. F. n. acq. 9 357, p. 185.
4. Trésors.
5. Cette ville avait été récemment prise par les Mahrattes sur les Portugais.
6. Mémoire à la Compagnie, 1er oct. 1741. — Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.

officier distingué par ses talents et par son mérite, eut l'idée, alors qu'on le promenait autour de la place pour lui en faire mieux connaître les fortifications, de faire jouer, au moment de son passage, plusieurs fougasses qu'il avait fait creuser au dehors de distance en distance, puis charger de caisses remplies de masses de pierres et qu'allumaient quelques saucissons qui communiquaient à la ville. L'officier mahratte fut si effrayé de l'effet de ces fougasses qu'il s'en retourna persuadé que tous les dehors de Pondichéry étaient minés et que, s'ils entreprenaient de l'assiéger, ils ne pourraient en approcher sans voir sauter en l'air toute leur cavalerie[1]. »

Quelques jours après, Ragogi envoyait à Dumas « un officier de distinction chargé de

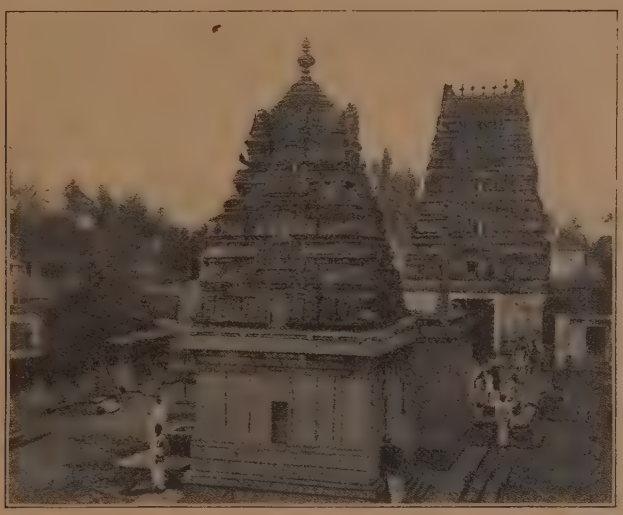

LA PAGODE DE VILLENOUR.

lui présenter un serpeau[2] et de l'assurer qu'en considération de la réputation que les Français s'étaient acquise aux Indes et de l'estime particulière qu'il avait pour lui, il se désistait de toutes ses demandes et voulait vivre en bonne intelligence avec lui[3] ».

En reconnaissance de l'attitude des Français à l'égard de la famille de Daoust Aly Khan, le nabab octroya au gouverneur les aldées d'Archiouac, de Tedouvanatam, de Villenour et trois autres terres confinant au Sud le territoire de Pondichéry et représentant 25 000 lives de rente.

Dumas, ayant alors demandé son rappel, ce fut Dupleix qui lui succéda.

Le gouverneur emportait avec lui l'estime de tous, et le Conseil de Pondichéry s'exprimait ainsi dans une lettre à la Compagnie en date du 24 septembre 1741[4] :

« Nous ne pouvons dire avec quel regret nous voyons partir M. Dumas. La prudence et la sagesse de son gouvernement lui ont acquis l'amour et la confiance de toutes les nations tant d'Europe que des Indes à cette côte. Il y fallait nécessairement un

1. Mémoire sur les dernières guerres des Maures. — Lettres édifiantes et curieuses, t. XIV, p. 321.

2. « Le serpeau consiste dans un habit fort ample d'étoffe de soie et or, plus ou moins riche suivant la condition des personnes. C'est une des plus grandes faveurs qui puisse être faite. » (Abbé Guyon, *Histoire des Indes*, p. 329, t. III.)

3. Mémoire à la Compagnie, 1er oct. 1741.

4. Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.

chef aussi sage, aussi capable et aussi intelligent, surtout ces dernières années, pour terminer aussi heureusement qu'on a fait les affaires que nous ont suscitées les Mahrattes et tous les inconvénients qui s'en sont suivis. »

Dumas rentrait en France le 23 juin 1742. Directeur de la Compagnie des Indes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, « seigneur de la terre et seigneurie de Stains[1] », il mourut à Paris le 29 octobre 1746, à l'âge de cinquante ans, et fut inhumé « dans la cave de la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église Saint-Roch[2] ».

1. Arrêt du 22 déc. 1846 ordonnant l'exécution du testament de Dumas. — Archives nationales, secrétariat, série AB, XIX, carton 210.
2. Actes de l'état civil de la paroisse Saint-Roch.

CHAPITRE V

DUPLEIX A CHANDERNAGOR

Avant de succéder à Dumas et de devenir le gouverneur des établissements français dans l'Inde, Dupleix, nous l'avons vu, fut envoyé comme directeur à Chandernagor. C'est dans cette ville que nous allons le retrouver.

Depuis l'époque de sa première occupation, en 1676, jusqu'au moment où Dupleix en prit la direction, Chandernagor n'avait été considéré que comme un établissement de très minime importance. Ses colons, négligés par la Compagnie, avaient été impuissants à entreprendre de grandes affaires. La ville, il est vrai, avait été fortifiée en 1688 et des postes commerciaux dépendant de Chandernagor avaient été établis à Cassimbazar, à Jongdia, Dacca, Balassor et Patna; mais leurs opérations n'étaient guère étendues. La longue crise financière de la Compagnie avait eu, entre autres effets pernicieux, celui de produire la stagnation, compagne ordinaire de la pauvreté. Les agents en étaient arrivés à regarder cette stagnation comme un état de choses normal et avaient ainsi perdu l'énergie, l'initiative et toute idée d'avenir. Leurs efforts se bornaient à faire face à une circonstance difficile, à trouver le moyen de sortir d'un embarras momentané; mais, la crise passée, ils retombaient aussitôt dans le *farniente* qui était devenu leur vie habituelle. La ville présentait une apparence de désolation et de ruine parfaitement en rapport avec cette situation; ses rues silencieuses étaient envahies par les broussailles, et devant ses quais déserts, le rapide courant de l'Hougly faisait passer les marchandises de l'Orient destinées à nos rivaux, qui créaient les riches entrepôts de Calcutta sur les ruines de Chutta Nutty.

Il fallait rendre la vie à ce cadavre.

L'absence d'un fonds de roulement fixe dans l'Inde, la triste situation de la Compagnie qui réduisait ses envois d'argent au-dessous du strict minimum nécessaire pour les besoins de l'année, les graves inconvénients résultant des retards dans l'arrivée des matières d'or et d'argent expédiées d'Europe[1], ne permettaient pas de compter sur la

1. Lenoir et le chevalier des Boisclairs, Mémoire sur l'état des établissements français de l'Inde (6 oct. 1727), — Col. Reg. C² 74, p. 261, — et lettre de La Bourdonnais à M. de Moras, 1733. — Col. Reg. C² 25, p. 151.

mère patrie pour cette tâche difficile, et, d'autre part, l'état déplorable dans lequel se trouvaient les employés de la Compagnie dans l'Inde[1] exigeait une prompte solution.

Un seul moyen se trouvait à la disposition de Dupleix : le commerce d'Inde en Inde, qui devait faire affluer les capitaux dans le comptoir, au grand avantage du personnel, dont il améliorait la situation, et de la Compagnie, à laquelle il permettait d'adresser des cargaisons de choix.

On désignait sous le nom de commerce d'Inde en Inde celui qui se faisait entre le cap de Bonne-Espérance et les divers pays d'Orient par des vaisseaux ne venant pas d'Europe et n'ayant pas, par conséquent, doublé le cap.

Ce commerce portait sur des marchandises prises dans les lieux de production, où elles coûtaient peu, et transportées dans des contrées « où, très désirées, elles se vendaient trois ou quatre fois leur prix d'achat et même plus dans certains cas. On complétait l'expédition en faisant ramener le bâtiment au point de départ avec un fret avantageux, souvent obtenu par échange de marchandises après arbitrage[2]. »

Ce commerce d'Inde en Inde, que la Compagnie avait d'abord interdit à ses employés[3], puis autorisé « sous paiement d'une permission prélevée sur leurs appointements[4] », et enfin sans conditions, était singulièrement tombé, si l'on en juge par le passage suivant d'un Mémoire de Dupleix[5] :

« Depuis trois années, y est-il dit, ce commerce a eu assez de suite ; mais les envois n'ont jamais passé un vaisseau pour chaque endroit, dont la Compagnie avait les deux tiers d'intérêt, quelquefois même le tout. Ces endroits sont Moka, Perse, Chine, Manille, Achem et le Pégu. »

Dupleix, résolu à relever ce commerce, prêcha d'exemple. « Il acheta des vaisseaux, il en fit construire, il reçut pour associés tous ceux qui voulurent lui confier leurs fonds, il s'associa réciproquement avec les particuliers qui, à son exemple, se déterminèrent à faire des armements, et il les aida constamment de tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Bientôt, par l'effet de ces dispositions, le pavillon français parut avec éclat dans toutes les parties de l'Asie ; 15 ou 16 vaisseaux furent expédiés annuellement de Chandernagor pour des opérations particulières. Le commerce de la Compagnie en reçut un accroissement inespéré et le Bengale devint dès lors l'objet le plus important de son privilège[6]. »

Un pareil mouvement de port n'était possible qu'à la condition d'avoir un personnel et un matériel considérables. Dupleix sut les réunir, et, en 1738, il écrivait à la Compagnie :

« J'ai cette année trouvé le moyen d'abattre quatre vaisseaux ensemble[7]. Je doute que l'on puisse en Europe, dans quelqu'un de vos ports, fournir le monde nécessaire en même temps à la carène de quatre bâtiments. Les magasins sont munis de tout le nécessaire à

1. Dupleix des Gardes, Mémoire sur les établissements de la Compagnie et sur son commerce dans les Indes Orientales (Pondichéry, 8 oct. 1727). — Anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel.
2. Guët, *Origines de l'Inde française, Jân Begum (Mme Dupleix)*, p. 48.
3. Lettre de la Compagnie du 9 nov. 1719. — Col. Reg. C^2 72, p. 45.
4. Lettre de la Compagnie du 20 fév. 1722. — Col. Reg. C^2 72, p. 269.
5. Mémoire sur les établissements de la Compagnie, 8 oct. 1727.
6. Précis des services du sieur Dupleix par Mme Chastenay de Lanty, sa veuve, janvier 1775.
7. « Abattre, c'est coucher un vaisseau sur le côté au point de voir sa quille au-dessus de l'eau, afin de le caréner. » (Bourdé, *Manuel des Marins*, t. I, p. 12.)

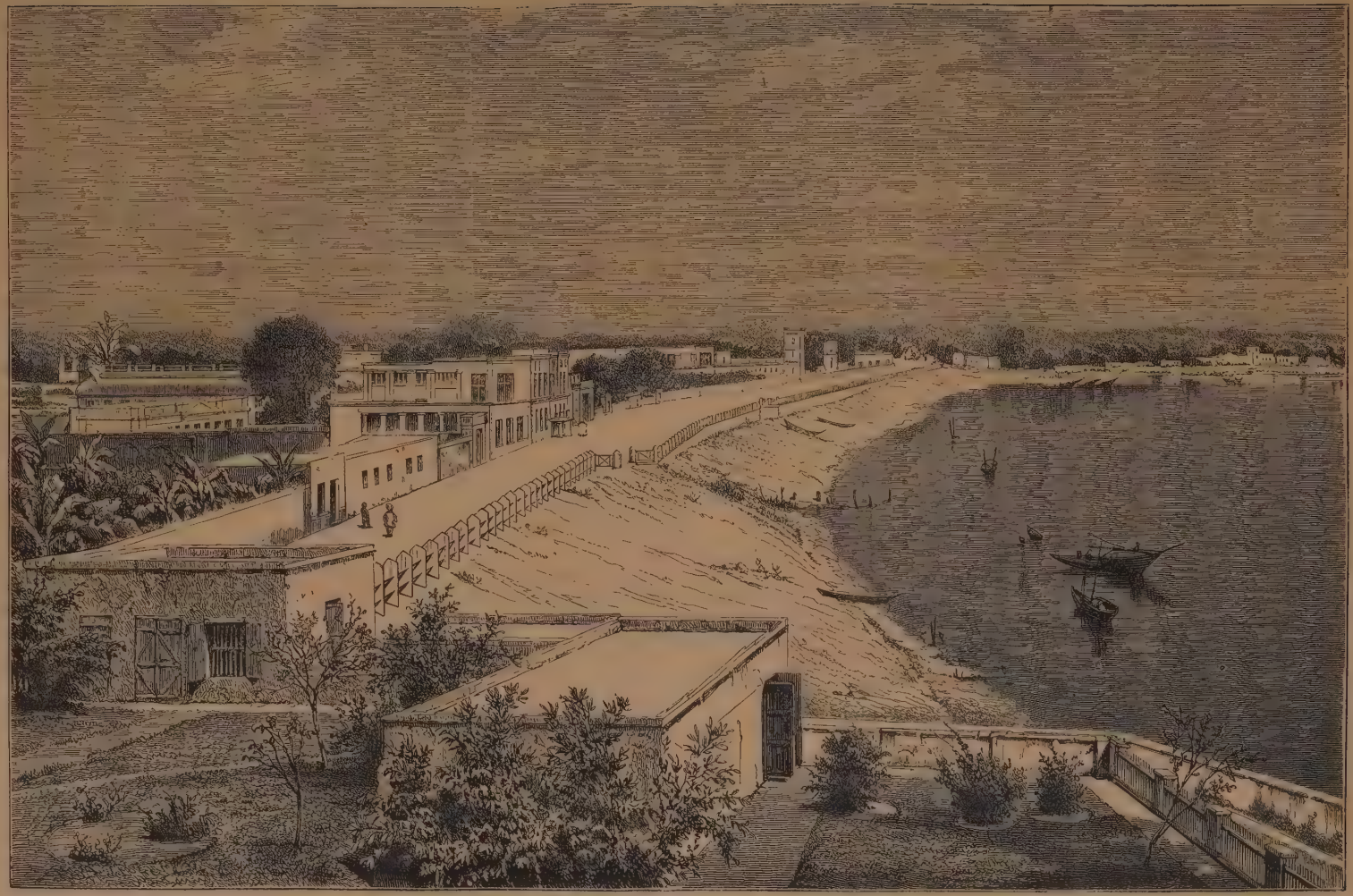

CHANDERNAGOR.

tous les équipements, et au lieu d'aller chercher comme autrefois chez l'étranger, j'ai la consolation de les voir venir chercher ici très souvent. »

La conséquence de cette vitalité fut tout naturellement l'augmentation des revenus de la Compagnie.

Aussi celle-ci, sensible à un tel résultat, approuvait-elle les dispositions arrêtées par Dupleix.

« Nous sommes bien aises, lui déclaraient les directeurs[1], de vous marquer notre satisfaction sur les mesures que vous avez prises pour faire fleurir le commerce particulier. Nous apprendrons avec plaisir les heureux succès de vos entreprises. Outre que la Compagnie sera charmée que ceux qui sont à son service prospèrent, il en résultera encore un grand bien pour la colonie que le mouvement des armements particuliers rendra vivante, en opérant une circulation utile aux marchands et aux ouvriers. »

Et le ministre de confirmer ces éloges mérités :

« Je suis content de la conduite que vous tenez, écrivait-il à Dupleix[2]. Je vous recommande de vous attacher, comme vous avez commencé, à faire fleurir dans le Bengale le commerce particulier, duquel la Compagnie retirera toujours un grand avantage. »

A Chandernagor, Dupleix éprouva, outre les inconvénients inhérents à l'état d'abandon dans lequel se trouvait ce comptoir, deux sortes de difficultés qu'il sut vaincre grâce à sa ténacité, d'une part, et à son énergie, de l'autre.

Il eut tout d'abord maille à partir avec le Conseil de Pondichéry.

Celui-ci était quelque peu jaloux d'une situation que le directeur pouvait dépeindre en ces termes[3] :

« Chandernagor a un peu changé de face depuis que j'y suis et Pondichéry, sans exagération, est tombé absolument. Je l'ai réduit à deux vaisseaux et j'en ai ici ou à la colonie onze qui ont leurs voyages assurés. »

Aussi, se basant sur une lettre de la Compagnie adressée à Messieurs du Conseil de Chandernagor[4], et qui contenait la phrase suivante : « Vous devez rendre, à l'ordinaire, à M. Lenoir, en particulier, et au Conseil supérieur un compte exact de toute votre gestion, l'intention de la Compagnie étant que vous lui soyez toujours subordonnés, » le Conseil de Pondichéry le prit sur un ton tel dans sa correspondance que Dupleix déclara rompre toutes relations avec lui[5] et que, furieux, il écrivait à Paris au directeur d'Hardancourt[6] :

« Quoique la Compagnie prétende que nous leur soyons subordonnés, ce n'est pas pour être traités d'une façon basse et comme leurs domestiques. J'aimerais mieux tout quitter, si telle était l'intention de la Compagnie. »

Celle-ci, ayant examiné les lettres qui avaient amené la protestation du directeur, lui donna gain de cause et ordonna au Conseil de Pondichéry d'en user avec plus de mesure à l'égard des comptoirs.

1. 23 janv. 1734. — Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes. Paris, 1759, p. 15.
2. 31 janv. 1734. *Id.* p. 15.
3. Dupleix à Deidier, ingénieur à Mahé, 30 nov. 1732. — Anc. fonds français, 8 979, p. 63.
4. 22 sept. 1731. — F. n. acq. 9 357, p. 84.
5. « Quant à ce que vous nous dites que vous ne vous mêlerez plus des lettres du Conseil, que M. Burat en sera chargé, et que telles il les présentera telles elles seront signées, nous ne savons que penser d'un tel parti, si ce n'est que vous ne voulez nous rendre compte de rien. » (Lettre du Conseil de Pondichéry à Dupleix, 26 juin 1732. — F. n. acq. 9 357, p. 85).
6. 30 nov. 1732. — Anc. fonds français, 8 979, p. 79.

Cette querelle ne s'arrêta pas là. Profitant de ce que le Conseil de l'île de France venait d'être érigé en Conseil supérieur, Dupleix réclama la même situation, c'est-à-dire l'indépendance, pour celui de Chandernagor. Il se basait, notamment, sur le grand développement pris par cette ville. Mais, par une lettre du 30 octobre 1736[1], la Compagnie, après avoir rappelé que les Conseils de Chandernagor et de Mahé devaient être subordonnés à celui de Pondichéry, ajoutait :

« Quant aux motifs sur lesquels le Conseil de Chandernagor se fonde pour être érigé en Conseil supérieur, la Compagnie en ayant rendu compte à Mgr le contrôleur général, ce ministre a jugé convenable de laisser subsister les choses dans l'état où elles sont. »

La situation restant la même, les difficultés entre les deux corps se renouvelèrent à chaque instant.

Le 5 mars 1738, c'est celui de Pondichéry qui, espérant prendre sa revanche, s'adresse à la Compagnie[2] :

« Le Conseil de Chandernagor se moque de tout ce que nous pouvons lui en écrire; il affecte, au contraire, de prendre le contrepied de ce que nous lui marquons et fait toujours en sorte d'éluder les ordres que nous lui donnons. Il est impossible que notre correspondance avec Chandernagor dure plus longtemps sur le pied où elle est. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; que la Compagnie nous mette en état de faire exécuter nos ordres à Bengale ou qu'elle nous permette de n'y en donner aucun. »

Un passage d'une lettre du Conseil de Chandernagor à celui de Pondichéry[3] permettra de juger du ton de la correspondance entre les deux corps :

« Autorisés comme nous sommes par la Compagnie à traiter ou accommoder toutes les mauvaises affaires qui se présentent, nous sommes dans la dernière surprise de voir comme vous terminez toutes vos réflexions sur l'affaire en question. Vous ne nous allouerez, dites-vous, aucune des dépenses que nous avons faites à ce sujet. Croyez-vous que nous sommes à votre service ou vos domestiques? D'où tirez-vous, s'il vous plaît, cette autorité? Est-ce votre bien ou celui de l'État que nous gérons? Sera-ce vous qui serez juges dans cette affaire? Non! Nous avons des juges à qui nous en appelons; ils seront nos juges, et nous leur demanderons réparation de l'injure que vous nous faites en voulant nous faire passer pour des fripons, puisqu'il n'y a que cette qualité qui puisse obliger à ne pas allouer une somme, et en nous traitant comme les derniers des hommes. »

Cette fois encore, la Compagnie donnait raison à Dupleix, et le Conseil de Chandernagor obtenait en quelque sorte son autonomie.

« Vous en ferez dans cette occasion ainsi que dans toutes les autres qui pourront se présenter à l'avenir ainsi qu'il vous plaira », écrivait, en effet, le Conseil de Pondichéry à celui de Chandernagor, qui le consultait sur une affaire[4]; et, quelques mois plus tard[5] : « La façon dont vous avez pris depuis longtemps les observations que nous vous avons faites sur vos différentes opérations nous a déterminé à ne plus vous en faire aucune pour nous éviter réciproquement tout sujet de discussion. »

1. Les directeurs au Conseil de Pondichéry. — F. n. acq. 9 557, p. 110.
2. F. n. acq. 9 357, p. 143.
3. 22 avril 1738. — F. n. acq. 9 357, p. 144.
4. 28 avril 1740. — Dép. des anc. arch. de l'Inde. Coll. Ariel
5. 11 sept. 1740. — *Id.*

Le second ordre de difficultés qu'éprouva Dupleix fut beaucoup plus sérieux.

Sous prétexte de pourchasser les Ostendais qui cherchaient à faire dans l'Inde un commerce clandestin, Hollandais et Anglais avaient émis la prétention de visiter nos bâtiments.

« Je leur ai fait voir, déclare Dupleix au ministre[1], que notre nation n'était point d'humeur à souffrir les insultes qu'ils ont prétendu faire à notre pavillon. »

Les Anglais demandèrent alors aux Français de se joindre à eux pour détruire ces intrus[2]. Dupleix y consentit d'autant plus volontiers que cela rentrait dans les vues de la Compagnie des Indes, qui avait défendu à ses agents d'avoir aucune relation avec les Ostendais et vaisseaux interlopes et leur avait ordonné de ne venir en aide qu'aux bâtiments des compagnies privilégiées.

Un accord s'était donc établi dans l'Inde entre les Français et les Anglais, auxquels s'étaient joints les Hollandais.

Mais ces derniers ne tardèrent pas à soulever de nouvelles difficultés, qui nous sont révélées par une lettre du 13 juillet 1733 du Conseil de Chandernagor « à M. Bernard, directeur général pour la noble compagnie des Indes Orientales des provinces unies des Pays-Bas et Messieurs du Conseil à Chinchurat[3] », et une missive de Dupleix au Contrôleur général en date du 23 novembre 1733[4], où nous lisons :

« Les Hollandais ont prétendu, au mois de juillet, exiger que nous montrassions aux commandants de leurs vaisseaux à Coulpy les commissions de nos bâtiments entrant dans le Gange.

« Le Conseil ni moi n'avons jugé à propos d'y consentir, et, pour leur faire voir que nous résisterions à la force, je donnai ordre au capitaine du *Prince de Conty* de le gréer et le mettre en état de descendre aux premiers ordres. Ces mouvements ne purent se faire sans que les Hollandais en fussent instruits, ce qui les détermina sans doute à nous écrire la lettre du 15 juillet en réponse de la nôtre du 13. En conséquence, le vaisseau a désarmé et les choses en sont restées là. Les Hollandais ont retiré les deux navires de guerre qu'ils gardaient à Coulpy et le passage est libre. »

Cette fière attitude convient bien à celui qui, devenu gouverneur de nos établissements dans l'Inde, allait porter si haut l'éclat du nom français.

Le temps que Dupleix ne passait pas à l'expédition de ses affaires ou de celles de la Compagnie, à sa correspondance qui était très volumineuse, au règlement des difficultés avec le Conseil de Pondichéry ou les ennemis de la nation, il l'employait à la musique, à la lecture, à la réunion de pièces rares et curieuses.

La musique fut la passion dominante de Dupleix. Non seulement il était un très bon exécutant[5]; mais, avec des esclaves musiciens achetés aux Hollandais, il avait formé une sorte d'orchestre que, dans sa correspondance, il qualifie de « symphonie[6] ». Il développa et compléta ce groupement, qui paraît avoir eu pour chef un nommé Baur[7], et qui,

1. Chandernagor, 30 nov. 1732. — F. n. acq. 9 357, p. 93.
2. Lettre du Conseil de Calcutta à celui de Chandernagor, 3 sept. 1732. — F. n. acq. 9 357.
3. F. n. acq. 9 357, p. 95.
4. *Id.*, p. 101 verso.
5. Dupleix à son neveu, M. Du Perle, 15 janv. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 418.
6. Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4 744, p. 66.
7. Dupleix à son neveu de Bacquencourt, 18 fév. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 418.

dans les circonstances solennelles, se déplaçait, comme en témoigne la lettre suivante de Dupleix à M. Ygou, curé à l'île de France[1] :

« Je suis charmé que mes musiciens aient contribué à célébrer votre fête avec éclat. Je suis bien persuadé que vous n'avez pas souvent de pareils concerts. Ce sont d'habiles gens qui ne laissent pas de me donner un peu de récréation. »

C'est, en effet, dans la musique que ce grand Français cherchait un adoucissement à ses souffrances morales ou physiques, et, plus tard, alors qu'il se débattra au milieu des difficultés terribles qu'entraînera pour lui l'échec de ses armées devant Trichinopoly, il écrira à M. de Moracin[2] :

« Il m'est venu par le *Saint-Louis* la plus charmante musique. Toute la colonie est en extase et l'on a beaucoup juré à Paris contre mon neveu d'avoir fait un aussi bon choix. J'avais besoin de ce passe-temps, qui est en même temps celui de toute la colonie. »

Et quelques semaines plus tard à M. Desprémesnil[3] :

« Ma symphonie, dont je joue trois fois la semaine, contribue à ma santé. Ce sont six heures dans la semaine que je donne à cette innocente satisfaction. »

Indépendamment de la musique, Dupleix s'adonnait à la lecture, et il priait son frère de lui envoyer d'Europe les livres qui lui paraissaient devoir être intéressants par l'analyse qu'en publiait le *Mercure de France*.

C'est ainsi que, dans une lettre du 15 janvier 1739[4], il lui demande l'ouvrage de Réaumur sur les insectes et quatre volumes « renfermant plus de 600 estampes et coûtant 800 francs ».

Dupleix recueillait également tous les objets rares ou curieux qu'il pouvait trouver, et collectionnait même des animaux et des oiseaux vivants que lui adressait le conseiller Groiselle, chef à Patna.

« Je vous prie, écrivait le directeur à un certain M. Forestier qui résidait alors à Delhi[5], de vouloir bien me chercher de ces miniatures qui se font sur du papier à Agra et à Delhi, lesquelles représentent les rois mogols, les princes, les seigneurs, les dames et plusieurs autres choses de cette nature tant à nu qu'habillé. Comme je suis fort amateur de peinture, je vous serai très obligé de la peine que vous prendrez à cet égard. J'aurai soin de vous rembourser la dépense. »

Du Népal lui venaient, par l'intermédiaire d'un sieur Du Cap, qu'il avait chargé de lui rapporter des « objets curieux de toute espèce », des monnaies, des boîtes d'argent, des peintures, etc.[6]; il demandait à Groiselle, le 20 février 1736[7], de lui envoyer un service de verres à dessert dorés, un arc, un carquois avec ses flèches et un sabre, « le tout

1. Pondichéry, 15 janv. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 409.

2. 9 oct. 1753. Versailles, Arch. dép. de Seine-et-Oise, E. 3756, p. 33 verso. — Léon de Moracin était neveu par alliance de Dupleix. Arrivé dans l'Inde en 1740, envoyé à Mahé, en 1742, en qualité de conseiller, rappelé à Pondichéry au mois de mai 1751, il épousait dans cette ville, le 19 octobre de la même année, à l'église paroissiale Notre-Dame-des-Anges, une fille de la sœur du gouverneur. L'acte, qui le qualifie d'écuyer, constate qu'il est né à Bayonne et est âgé de quarante-trois ans, et que la mariée, dame Françoise Desnos de Kerjean, était veuve de feu sieur de Choisy, et fille de feu sieur Jacques Desnos de Kerjean et de dame Élisabeth Dupleix, ses père et mère, native de Pontivy, et âgée de trente ans. — F. n. acq. 9 359, p. 130.

3. 25 janv. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 410.

4. Anc. fonds français, 8 982, p. 16.

5. 11 nov. 1731. — F. n. acq. 9 357, p. 81 verso.

6. Dupleix à Groiselle, 20 août 1739. — Anc. fonds français, 8 982, p. 111.

7. Arsenal, 4 743, p. 70.

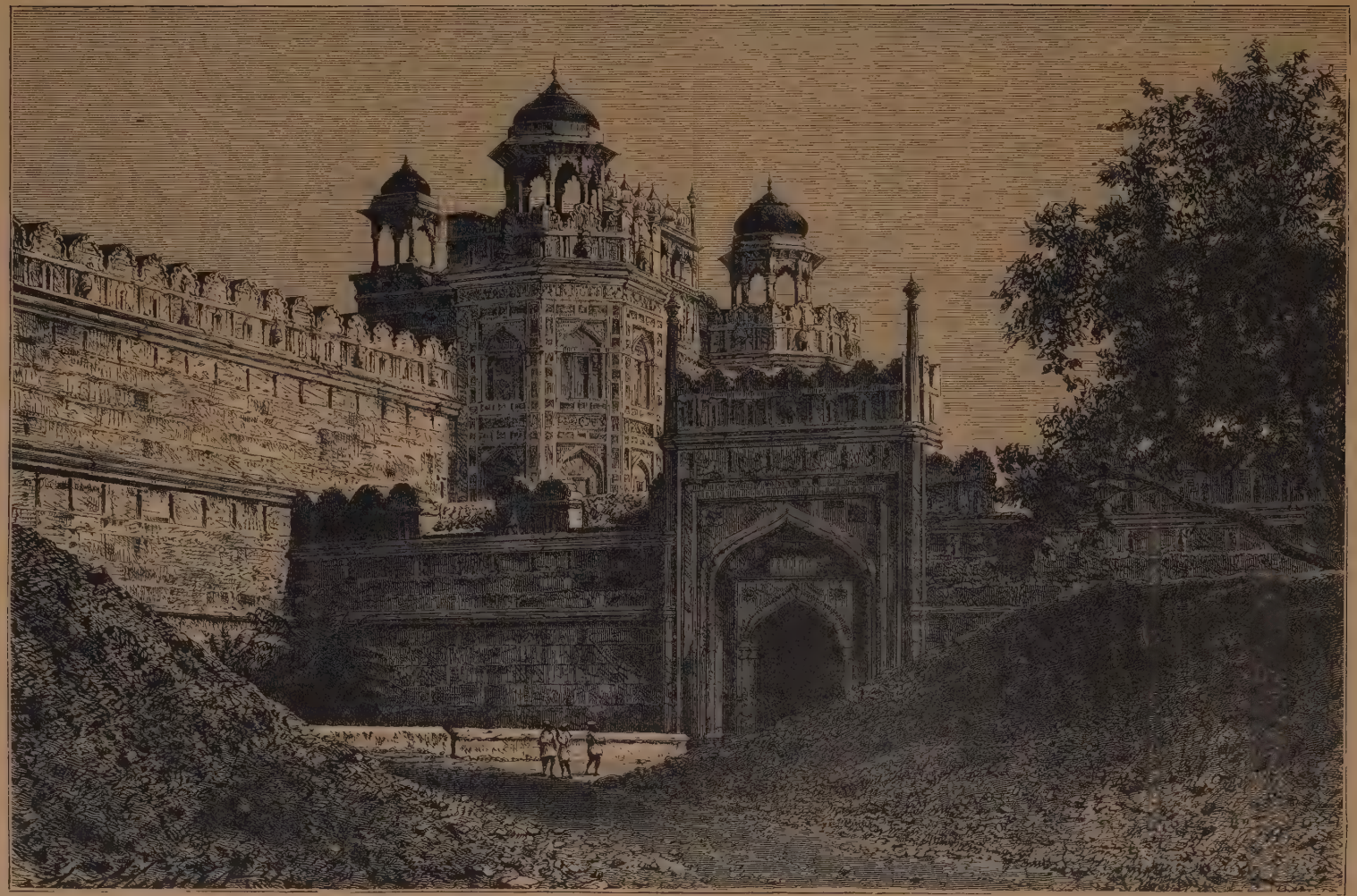

DELHI. — PALAIS DES PADISCHAHS.

propre et riche, rien de commun », et de lui indiquer ce qu'il pourra trouver d'intéressant.

Dupleix ne collectionnait pas seulement pour lui et pour ses amis les curiosités de l'Inde. Il agissait aussi pour le compte de la Compagnie, suivant en cela la tradition créée par Colbert.

Ce grand ministre écrivait, en effet, à la date du 6 décembre 1672, la lettre suivante aux directeurs de la Compagnie des Indes occidentales[1] :

« Étant bien aise d'avoir tout ce qui peut se trouver de curieux dans les îles d'Amérique tant en fleurs, fruits, plantes, qu'en coquilles, qui peuvent servir à l'ornement et à la décoration des maisons royales, pour les présenter au roi, il sera nécessaire que vous preniez soin de m'envoyer des oranges dans toutes les saisons de l'année qu'elles pourront être expédiées, et que vous preniez garde qu'elles soient des plus belles et des meilleures qu'il y aura dans lesdites îles, comme aussi que vous recherchiez avec la même exactitude s'il y a de belles coquilles, des plantes rares, des arbrisseaux verts, des fleurs extraordinaires, en un mot tout ce qu'il peut y avoir de curieux et de singulier dans lesdites îles, pour me l'envoyer par le retour de tous les vaisseaux français. »

C'est bien à cette préoccupation d'ailleurs que répond la lettre adressée le 3 novembre 1733 par Dupleix au Contrôleur général[2] :

« En conséquence des ordres qu'il vous a plu de me donner, j'ai fait chercher les plantes dont le mémoire fait mention, et il en a été chargé deux grandes caisses sur le *Prince de Conty*. J'ai aussi fait embarquer sur ce bâtiment plusieurs animaux morts et vivants. J'en fais chercher d'autres pour les vaisseaux qui suivront celui-ci. Pour ce qui est des pierres, mines et minéraux, ce pays n'en fournit point du tout; il faut avoir recours au Pégu, à la Chine, à Golconde et aux îles de Java, de Ceylan et de Sumatra. Je ne manquerai pas de donner des ordres aux capitaines des bâtiments particuliers qui naviguent dans les différents endroits de faire recherche de ce qui se trouvera de plus curieux soit en plantes, mines, pierres précieuses, et ouvrages de toutes espèces. J'ai aussi ordonné la recherche des étoffes les plus belles en coton, en soie et en or. Je compte en avoir par les derniers vaisseaux. »

L'existence de Dupleix à Chandernagor fut d'abord fort triste. S'il avait ardemment désiré obtenir cette place de directeur, et s'il avait accueilli sa nomination avec une joie quelque peu délirante, il ne tarda pas cependant à s'ennuyer « à merveille » dans ce comptoir, et sa correspondance reflète ses sentiments.

« Pas une maison où je puisse aller avec confiance, écrivait-il le 4 octobre 1731 à son ami Vincens[3]; je reste chez moi, où les officiers me tiennent compagnie. Jacquart et de Lacroix[4] sont logés dans mon appartement; ce sont des témoins fidèles de ma conduite, ils pourront en rendre bon compte à qui trouvera à propos de s'en informer. Jugez de ma situation au mois de janvier, lorsque tout sera parti; je ne saurai où donner de la tête. La famille de Guillaudeu, Saint-Paul[5] et autres ne me conviennent point. J'aime trop la tranquillité pour me fourrer dans une bande de contes que je veux éviter

1. Alph. Bertrand, *Versailles, ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devrait être*, p. 33.
2. F. n. acq. 9357, p. 101.
3. Anc. fonds français, 8979, p. 3.
4. Membres du Conseil de Chandernagor.
5. Guillaudeu et Saint-Paul étaient membres de ce Conseil. Le premier avait des difficultés dans son intérieur.

comme la peste. Ainsi, renfermé chez moi avec mes deux acolytes, je passerai le temps comme je pourrai jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de m'envoyer quelqu'un qui puisse me soulager et à qui je pourrai m'ouvrir en toute sûreté. »

Dupleix songeait alors à se marier et, le 20 janvier 1731, il demandait à son frère de lui choisir une femme et « de la lui expédier[1] ».

Il faisait en même temps tous ses efforts pour attirer à Chandernagor Vincens et sa famille. Celui-ci paraissant se décider à se rendre à ses sollicitations[2], le directeur écrit à son frère qu'il a réfléchi et que sa future épouse fera aussi bien de rester en France.

« Si elle ne vient pas cette année, lui dit-il[3], je te prie de n'y plus penser; je me vois trop d'embarras, trop de peines et trop de risques pour faire venir une jeune fille, et l'envie de me marier est un peu ralentie. Ainsi, mon cher ami, abandonne ce projet. Si, cependant, elle venait, il faudrait l'épouser. »

Les relations de Dupleix avec les Vincens étaient très intimes, et l'installation à Chandernagor de cette famille, qui comptait quinze personnes, non compris les domestiques[4], allait animer singulièrement le comptoir.

Jacques Vincens était originaire de Montpellier. Après avoir été au service des Messieurs de Saint-Malo[5], il devint membre du Conseil de Pondichéry et procureur général.

C'était un négociant habile[6], et, au début de l'année 1733, sur les instances du directeur, il donnait sa démission pour le rejoindre à Chandernagor et se livrer entièrement au commerce d'Inde en Inde.

Dupleix et Vincens ne se contentaient pas de faire des armements en commun; ils possédaient de compte à demi un domaine à l'île de France et un à Bourbon que faisaient valoir des ouvriers et des esclaves. Lorsque le directeur de Chandernagor rejoignit son nouveau poste, il confia à son associé la gestion de ses intérêts dans ces deux affaires et la surveillance de sa maison de Pondichéry[7].

L'amitié étroite qui unissait ces deux hommes avait sa source dans un fait peu connu, et qu'il convient de rappeler :

Ce fut chez Vincens que se retira Dupleix lorsqu'à la suite de l'incident de Canton il fut révoqué par Lenoir. Bien que privé de tout traitement, il avait déjà assez d'argent devant lui pour pouvoir séjourner dans l'Inde jusqu'à la solution de son affaire; mais il est probable qu'il aurait demandé à repasser en France s'il n'avait trouvé là une affectueuse hospitalité.

Vincens avait épousé le 5 juin 1719 une demoiselle Jeanne Albert, alors âgée

1. Anc. fonds français, 8 979, p. 20.

2. Dupleix à Vincens, 18 janv. 1732. — F. n. acq. 9 337, p. 84 verso, — 8 avril 1732. — Anc. fonds français, 8 979, p. 35.

3. Anc. fonds français, 8 979, p. 20.

4. Guët, *Origines de l'Inde française*, p. 46.

5. Lettre de Vincens à la Compagnie, fév. 1721. — F. n. acq. 9 354, p. 113.

6. Il adressait de Chandernagor à Paris, le 1er décembre 1733, un « Mémoire général du commerce que la Compagnie des Indes peut faire dans ses établissements de l'Inde, tant pour l'Europe que pour les pays de l'Inde ». C'est un manuscrit de 19 pages in-folio, qui figure aux archives du Ministère des Colonies sous la cote C², 2e s., n° 5. Ce travail intéressant est divisé méthodiquement en chapitres se rapportant chacun à un pays ou à une région déterminés et dans lesquels figure ce que produit ce pays ou cette région, ce que l'on doit y envoyer pour commercer utilement, la façon d'y traiter les affaires, les coutumes qui s'y rapportent, etc.

7. C'était une habitation entourée d'un vaste jardin dans lequel se trouvaient quatre statues que Dupleix fit plus tard venir dans sa villa de Sagatsia, faubourg de Chandernagor, où il avait installé la famille Vincens (Dupleix à Dulaurens, 1er juin 1735. — Arsenal, 4 743, p. 12.)

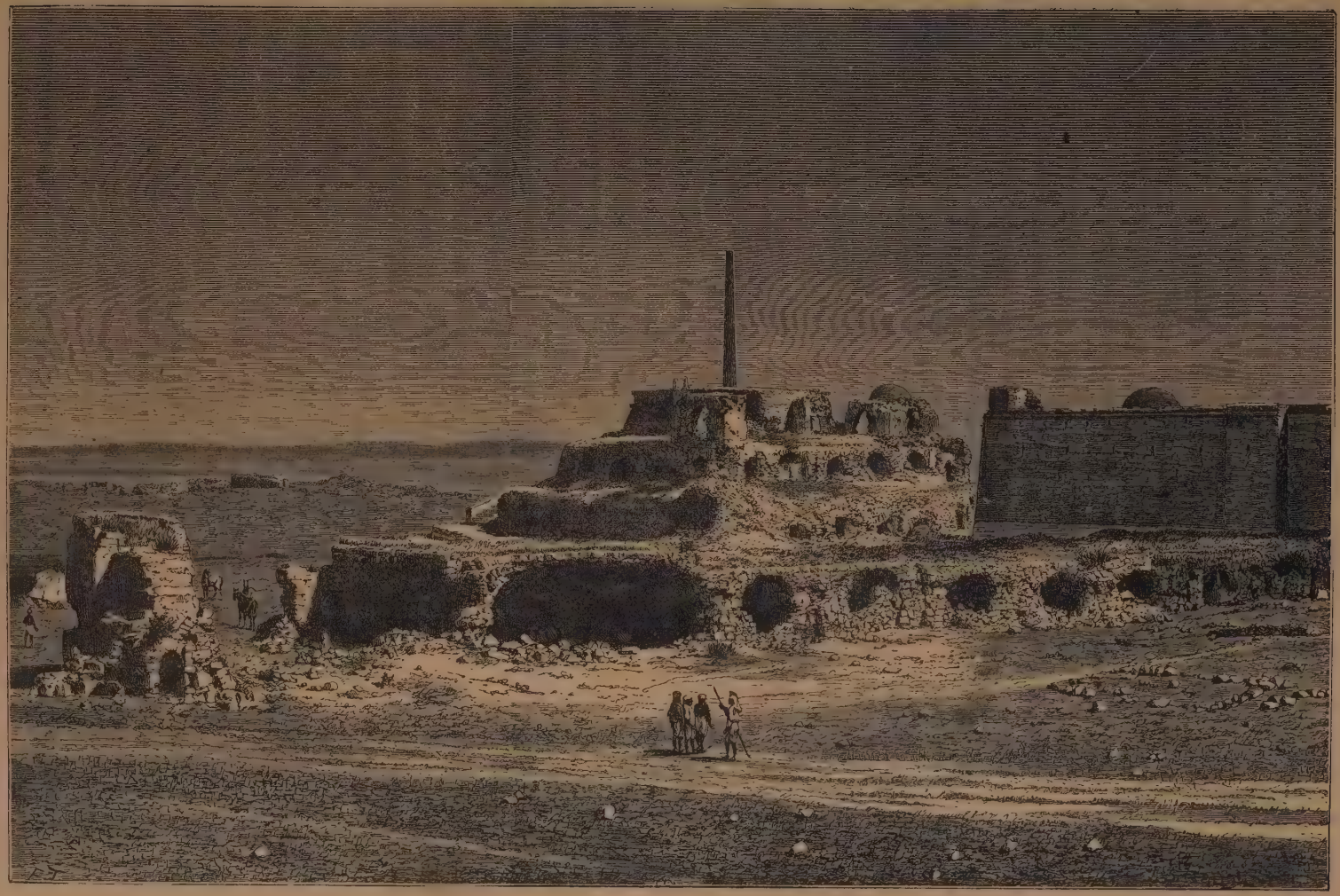

LA PLAINE DE DELHÍ, ÉTAT ACTUEL.

de treize ans. Comme il s'agit ici de la future madame Dupleix, quelques détails s'imposent.

A bord de l'un des navires qui, après le traité de Ryswick, ramenaient Martin à Pondichéry, se trouvait Maître Jacques-Théodore Albert, chirurgien, né en 1675, à Paris, paroisse Saint-Eustache, de parents qualifiés bourgeois aux actes du temps. Appelé en 1705 à Madras par sa profession, il y épousait une demoiselle de Castro, fille de Thomas Lopez de Castro et d'une Indienne[1]. Il mourut en 1721, à Pondichéry, chirurgien major de la troupe.

De son mariage naquirent sept enfants, dont deux garçons.

L'acte de baptême de Jeanne Albert est ainsi libellé[2] :

« Aujourd'hui 2 juin 1706, j'ai baptisé une fille de Jacques-Théodore Albert et de dame Élisabeth-Rose de Castro, ses père et mère. Ont été : parrain, M. François Cuperly[3], marchand de la royale Compagnie de France, et marraine, Mme Jeanne de Castro[4].

« F. Thomas, cap. miss. apost., Cuperly, Albert. »

Disons de suite que trois des sœurs de Jeanne se marièrent :

Marie, en 1728, à Pondichéry, avec M. Aumont, négociant attaché à la Compagnie des Indes, dont elle devint veuve en 1737; puis, en 1741, à Chandernagor, avec un officier, M. Combault d'Auteuil;

Rose, en 1735, avec M. d'Arboulin, fils d'un riche marchand de vin de Paris, oncle de M. Aumont;

Ursule, en 1736, avec M. le conseiller de Saint-Paul[5].

« Les autres enfants Albert moururent jeunes ou sans alliance[6]. »

Il nous est resté du chevalier de La Farelle l'histoire, racontée dans le goût du temps, d'un voyage auquel prirent part, outre l'auteur de ce récit, Dupleix, La Bourdonnais, Mme Vincens et sa sœur. Ce voyage, ou pour mieux dire cette excursion, se place au mois de septembre 1728.

De La Farelle, major de Pondichéry, revenant au mois de mai 1728, avec La Bourdonnais, de l'expédition de Mahé, rencontra, au cours d'une visite chez le gouverneur Lenoir, M. Adam, qu'il avait connu gouverneur de Talichery et qui, récemment nommé au gouvernement de Madras, allait prendre possession de son poste. Il était accompagné de sa femme et de ses deux filles. M. et Mme Adam firent promettre à de La Farelle de venir passer quelques jours chez eux à Madras. Dupleix et La Bourdonnais, qui désiraient faire ce voyage, ayant appris la chose, proposèrent au major de l'accompagner, avec M. Février, commis de la Compagnie des Indes.

« M. Dupleix, homme des plus galants et des plus polis du monde, raconte le chevalier de La Farelle dans ses Mémoires[7], qui avait entendu dire à Mmes Vincens et

1. Guët, *Origines de l'Inde française*.
2. Arch. Col., Série G[1], Reg. 125.
3. C'était le neveu de la femme de François Martin, née Cuperly.
4. Il s'agit de la mère de Mme Albert; de la grand'mère, par conséquent, de l'enfant.
5. Arsenal, 4 743, p. 61.
6. Guët, *Origines de l'Inde française*, p. 22.
7. P. 45.

Aumont qu'elles seraient charmées de faire le voyage de Madras, fut chez elles, en qualité d'ami de l'une et de l'autre, pour leur demander s'il leur ferait plaisir d'accomplir ce voyage avec nous et leur dire combien nous en aurions en les accompagnant.

« Mmes Vincens et Aumont répondirent qu'elles acceptaient cette offre avec plaisir.

« Le jour du départ fut bientôt décidé et, comme Madras n'est éloigné de Pondichéry que de 36 lieues, nous convînmes que nous ne mettrions pour nous y rendre que deux fois vingt-quatre heures.

« Ayant donc compassé les endroits pour les deux dîners et les deux soupers, nous nous mîmes en marche, après avoir envoyé en avant les vivres nécessaires. M. Dupleix s'était chargé d'y pourvoir, afin que rien ne manquât en chemin. Il avait commandé deux pâtés, l'un de dindon, l'autre de canard, et quelques viandes froides.

« Nous arrivâmes vers les onze heures et demie à la première dînée, où nous trouvâmes tout prêt, et, nous étant mis sous des arbres qui formaient un ombrage des plus frais du monde, nous étions fort bien sur des nattes que l'on avait étendues par terre et sur les oreillers de nos palanquins.

« Le pâté de canard qu'on nous servit était des plus excellents et des plus exquis; chacun s'y attacha plus volontiers qu'à toute autre chose, sans soupçonner, en aucune façon, les scènes comiques et divertissantes qui devaient s'ensuivre pour en avoir mangé.

« Mais auparavant que de faire mention de notre mésaventure, il faut que je dise qu'indubitablement quelques dames ou cavaliers, jaloux de n'être pas des nôtres, avaient suborné apparemment le cuisinier qui avait fait nos deux pâtés, en lui faisant mettre dedans quelque drogue ou médicament purgatif, car, sur les quatre heures du soir, étant en marche et tous très contents jusqu'alors de notre première halte, nous nous sentîmes, presque tous en même temps, des tranchées si violentes et si douloureuses que force fut à chacun de faire arrêter son palanquin et de s'en aller à l'écart. Nous revînmes ensuite auprès des dames, aussi surpris et aussi étonnés de l'aventure que des fondeurs de cloches.

« Il fallut nous remettre en marche pour continuer notre chemin. Mais, les drogues, opérant de plus en plus, nous obligeaient à tout moment de faire arrêter nos palanquins et de nous mettre au milieu du chemin dans des postures des plus inciviles, sans avoir le temps d'aller chercher un endroit retiré derrière quelque haie ou quelque buisson.

« Le lendemain nous fûmes, comme la veille, obligés de nous arrêter bien souvent en chemin.

« Sur les cinq heures, il commença à pleuvoir et avec une si grande violence qu'à peine nos boués[1] pouvaient-ils porter nos palanquins. Il fallait pourtant marcher tant bien que mal, pour ne pas rester au milieu d'un grand chemin; nous n'avions plus que 3 lieues à faire pour arriver à l'endroit où notre souper nous attendait.

« Sur les sept heures du soir, nous parvinmes à Sadras, où les Hollandais ont un comptoir. M. Van Zill, chef de ce comptoir, ayant été informé qu'il venait d'arriver à l'église portugaise plusieurs palanquins dans lesquels il y avait des dames françaises et des messieurs envoya furtivement savoir qui étaient ces dames et les cavaliers.

1. Déformation du mot bhouy, porteur de palanquin. (Dupeuty-Trahon, p. 59.)

« Comme il nous connaissait tous les quatre de nom, il envoya tout aussitôt deux employés pour complimenter les dames et les inviter à venir souper avec nous à la loge.

« La pluie ayant cessé, nous nous mîmes en marche pour nous rendre à la loge à la faveur de plusieurs flambeaux qui éclairaient notre chemin, et, à peine avions-nous fait quelques pas, que nous aperçûmes une grande illumination et plusieurs messieurs hollandais qui venaient par politesse au devant des dames.

« Avant que de nous mettre en route, nous avions pris nos précautions, dans l'espoir que nous aurions le temps d'arriver à la loge sans être obligés de nous arrêter en chemin; mais nous avions compté sans l'effet persistant des drogues, et force nous fut de quitter plusieurs fois ces messieurs, mais, autant qu'il nous était possible, les uns après les autres.

« Les dames voulurent tenir la gageure, mais non sans d'affreuses douleurs, que trahissaient leur contenance et leur visage changeant à tout moment de couleur. Elles en avaient perdu jusqu'à la parole et ne pouvaient répondre aux galants discours que messieurs les étrangers leur faisaient en marchant.

« Enfin nous arrivâmes à la loge, qui ne laisse pas que d'être assez loin de l'église, et nous y fûmes parfaitement reçus par M. et Mme Van Zill.

« Après les compliments de cérémonie, qui ne parurent que trop longs aux dames, elles firent leurs confidences à Mme Van Zill qui se retira avec elles. Dès lors, il nous fut aisé, les dames n'étant plus là, de sortir de la maison tout à notre loisir, et c'est ce que nous faisions les uns après les autres.

« Lorsque les dames revinrent au salon plus gaies et plus enjouées qu'auparavant, le moment de se mettre à table était arrivé; mais, comme il y avait toujours quelqu'un de nous qui manquait, M. Van Zill, sans chercher à s'expliquer la raison de cette alternative de présents et d'absents, pensa qu'il était de la bienséance d'attendre, pour se mettre à table, que chacun des invités fût là. Nous comprîmes son sentiment; mais, comme ces allées et venues pouvaient encore se prolonger, M. de La Bourdonnais entreprit de faire l'aveu de notre situation et de raconter notre aventure, qui devint un sujet de plaisanterie.

« M. Van Zill, après avoir fait au mieux les honneurs de la table, ne s'acquitta pas moins bien des politesses que l'on doit aux dames et ne manqua pas d'offrir le bras à Mme Vincens pour la reconduire jusqu'à l'église portugaise. Le second avait de même offert le bras à Mme Aumont, et, quelques instances que ces dames eussent faites pour que ces messieurs ne les accompagnassent pas, il ne leur fut point possible de se soustraire à une politesse dont elles se seraient volontiers passées, vu qu'elles prévoyaient bien qu'elles ne pourraient aller jusqu'à l'église sans faire quelques poses en chemin.

« C'est ce qui arriva, en effet, fort peu de temps après que nous eûmes pris congé de Mme Van Zill, et, malgré les efforts que Mme Vincens avait faits pour rester au bras de son cavalier, elle s'en dégagea tout d'un coup et, se dirigeant avec précipitation du côté du chemin où il y avait des maisons ouvertes, elle entra dans l'une d'elles. Les habitants de cette maison, croyant à une insulte, se mirent à pousser des

cris épouvantables, et, bien que nous fûmes persuadés qu'il n'y avait rien à craindre pour notre compagne de voyage, nous fûmes tous dans cette maison, où notre présence fit cesser les cris. Dans ce moment-là, Mme Vincens jetait à ses hôtes d'un instant un fort beau mouchoir de Masulipatam pour essayer de les apaiser; mais, comme il avait servi à tout autre usage que le nez, ces gens crurent à une nouvelle insulte et, prêts à en tirer vengeance, recommencèrent à crier. Pour les apaiser, il ne fallut pas moins que la présence du chef de l'endroit qui leur jeta quelques roupies d'argent.

« Nous arrivâmes enfin à l'église portugaise, où nous prîmes congé de messieurs les Hollandais.

« Avant de repartir, les dames firent quelque remède du pays composé de feuilles de tamarin et de diverses plantes. Il nous fallut prendre un grand verre de ce breuvage comparable à tout ce qu'il y a de plus amer et de plus désagréable au goût dans toute la faculté; mais, nous étant remis en marche, nous nous aperçûmes que le remède du moins était bon et qu'il avait calmé la violence de notre mal. »

Un peu plus tard, M. et Mme Vincens ayant envoyé en France leur fille Rose, alors âgée de neuf ans, qu'ils désiraient faire instruire, Dupleix écrivait à son frère[1] :

« Si tu n'as pas fait attention à la prière que je t'ai adressée et à ta femme au sujet de la fille de Mme Vincens, j'en serais en vérité très mortifié, car c'était le seul moyen que j'avais pu trouver pour reconnaître les services et les honnêtetés que j'ai reçus de cette famille qui, certainement, ne sera pas ingrate des bontés que toi et ta femme aurez eues pour cette aimable enfant. Je te prie encore de faire ce que je t'ai demandé et de recevoir cette enfant chez toi. Si tu me refuses, je me brouille avec toi. »

On comprend quelle satisfaction ce fut pour Dupleix lorsque au commencement de 1733, Vincens, cédant aux sollicitations de son ami[2], prit la résolution de passer à Chandernagor. La vie renaît alors dans le comptoir : Ce sont des réceptions chez le directeur qui, pour mieux traiter ses hôtes, fait venir de France des olives, des anchois, des vins de crus, des liqueurs, et jusqu'à des verres et de la vaisselle[3]; des représentations théâtrales[4] ou des concerts qui charment les soirées; des réunions plus intimes et auxquelles sont seuls admis les membres « d'une manière d'ordre de chevalerie » que Dupleix a organisé, reprenant ainsi une idée qui avait été mise en pratique par les premiers Français séjournant au Canada.

« Nous tâchons de nous divertir, écrit le gouverneur à M. de Saint-Georges, officier de marine à bord du *Triton*, en station à Pondichéry[5]. Nous avons établi une chevalerie dont vous entendrez parler. Elle nous procure des assemblées où l'on se réjouit à merveille. Nous ne recevons dans cet ordre que gens dont l'humeur convient à la société; tout autre en est éloigné. Aussi, voyez si vous convenez. L'on pourra, à ma considération, vous passer bien des choses, et si vous ne pouvez venir vous-même pour être reçu, je vous promets qu'aussitôt que vous aurez fait présenter votre supplique, l'on vous enverra la croix, le brevet et les statuts. »

1. 30 nov. 1731. — F. n. acq. 9 357, p. 80 verso.
2. Dupleix à Vincens, 18 janv. 1732. — F. n. acq. 9 357, p. 84 verso. — 8 avril 1732. — Anc. f. français, 8 979, p. 35. — 5 juin 1732. — Guët, *Origines de l'Inde française*, p. 45. — 13 oct. 1732. — Anc. f. français, 8 979, p. 53.
3. Dupleix à son frère, 30 nov. 1732. — Anc. f. français, 8 979. — 15 janv. 1739. — Anc. f. français, 8 982.
4. Dupleix à M. Eliot, 20 juin 1739. — Anc. f. français, 8 982, p. 24.
5. 19 déc. 1735. — Ars., 4 743, p. 59.

JEDDAH.

Les membres de cette association s'appelaient frères et sœurs, et les assemblées qu'ils tenaient étaient singulièrement joyeuses, si nous nous en rapportons à ce passage d'une lettre de Dupleix[1] :

« La sœur Marie[2] a été souffrante. Le reste des sœurs et frères se porte bien. L'on attend les absents pour recommencer les chapitres, où je compte, si Dieu me donne vie, chanter les plus mélodieux Béné. »

Le 26 septembre 1739, Vincens mourut « presque subitement, à l'âge de cinquante ans, 11 jours après le retour d'un de ses nombreux voyages à Jeddah[3] ».

Le directeur se chargeait alors de la famille de son ami, et, au mois d'avril 1741, il épousait sa veuve.

Voici l'acte de mariage tel qu'il existe encore dans les archives du Ministère des Colonies[4] :

« Ce 17 avril 1741. — Le R. P. François de l'Assomption, curé de Calcutta et vicaire de Varackpour, au royaume de Bengale, ayant accordé le 11 avril de cette année la dispense pour l'empêchement de l'affinité spirituelle et ayant dispensé de la publication des bans, je soussigné, curé de Chandernagor, ai, le 17 de ce mois, marié, avec les cérémonies prescrites par le rite romain, M. Joseph-François Dupleix, écuyer, directeur général pour la Compagnie dans le royaume de Bengale, président du Conseil de Chandernagor, nommé gouverneur des ville, citadelle et fort de Pondichéry, commandant général dans l'Inde et président du Conseil supérieur de Pondichéry, natif de Landrecies, fils de François Dupleix, écuyer, seigneur de Bacquencourt et de Mercin, seigneur des Gardes, Fanneville, la Bruyère, etc., écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, fermier général et directeur général de la Compagnie des Indes, et de dame Anne-Louise de Massac, âgé de quarante-trois ans, avec Mme Jeanne Albert, veuve de M. Jacques Vincens, conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, née à Pondichéry, fille de M. Jacques-Théodore Albert et de dona Elisabeth Rosa de Castro, âgée de trente-trois ans.

Témoins : M. le chevalier François de Schonamille, gouverneur pour sa majesté impériale à Cassimbazar; M. Jean Albert de Schitermann, conseiller des Indes et directeur général pour la noble compagnie de Hollande à Chinchurat, et son épouse Mme Sibilla Volkera; Messieurs du Conseil de Chandernagor; dona Elisabeth Rosa de Castro, mère de l'épouse; Mmes Marie Madeleine, veuve Aumont, Suzanne-Ursule Albert de Saint-Paul, Rose-Éléonore Albert d'Arboulin, sœurs; et MM. Nicolas-Louis de Saint-Paul, second du comptoir de Chandernagor, Louis-Carloman d'Arboulin, écuyer, beaux-frères de ladite épouse. »

Suivent les signatures de « Claude-Stanislas Boudier, jésuite, curé », des diverses personnes énumérées ci-dessus, et d'amis des deux familles.

Dans cet acte, chacun des époux s'était quelque peu rajeuni. Quant au titre de « directeur général de la Compagnie des Indes » donné au père de Dupleix, il comportait un adjectif de trop; mais, comme le fait remarquer malicieusement M. Guët, dans son

1. Dupleix à Aumont, 4 mars 1736. — Ars., 4 743, p. 77.
2. C'est Mme Aumont qui est ainsi désignée.
3. Dupleix à Godeheu, 5 janv. 1740. — Anc. f. français, 8 982, p. 182.
4. État civil, série G[1], reg. 137.

ouvrage sur Mme Dupleix[1], « l'usage d'augmenter les titres et de diminuer les âges florissait en ce temps-là comme à présent ».

Dupleix, alors déjà nommé gouverneur de Pondichéry, ne devait pas rester longtemps à Chandernagor après son mariage; mais c'est à regret qu'il quittait la ville qu'il avait en quelque sorte créée et où sa vie s'était écoulée heureuse.

Le 11 mars 1740, il avait écrit à son frère[2] : « Dumas m'apprend, qu'il a demandé son congé en janvier 1739; il recevra la réponse cette année. Il compte, par ce qu'il me marque, que ce sera moi qui le relèverai. Si la chose arrive, il la faudra recevoir; mais, en vérité, je ne le souhaite pas, et, au titre près, je suis bien mieux ici. Ceci est mon enfant, je l'ai fait ce qu'il est, et là tout est fait; il n'est pas possible d'en faire davantage. »

Les prévisions de Dumas en ce qui concernait son successeur se réalisèrent, et, à la date du 3 mai 1740, le registre général des délibérations de la Compagnie des Indes porte[3] :

« Ordres particuliers à M. Dumas :

« La Compagnie, après avoir témoigné à ce gouverneur sa surprise de la demande qu'il lui a faite de se retirer et l'avoir exhorté à continuer ses services, a, néanmoins, dans l'incertitude du parti qu'il prendra, nommé M. Dupleix pour remplir la place de gouverneur de Pondichéry, et le sieur Dirois pour remplacer ce dernier à Chandernagor, lui envoyant les provisions du roi et commissions de la Compagnie expédiées en conséquence pour n'être par lui remises à chacun d'eux que lorsqu'il se sera déterminé fixement à repasser en France. »

Le 14 janvier 1742, Dupleix, débarqué de la veille à Pondichéry, y était « reconnu pour gouverneur et commandant général de tous les établissements français dans l'Inde[4] ».

Avec son départ, allait disparaître la prospérité de Chandernagor.

« La tranquillité qui a régné dans le Bengale pendant la gestion de M. Dupleix, lisons-nous dans un Mémoire sur l'Inde[5], la quantité de marchandises qu'on y fabriquait de tous côtés, qui étaient meilleur marché qu'elles ne sont aujourd'hui, joint aux fonds qu'il y avait alors dans Chandernagor, avaient autant contribué à rendre cette colonie florissante que la sage et bonne conduite de ce directeur.

« M. Dirois, qui vint le relever, a si mal répondu aux vues de la Compagnie qu'elle l'a remercié. Il a été remplacé par M. Burat, qui a fait un tort considérable à la Compagnie et au crédit de la nation. »

Peut-être le pressentiment du triste sort de « son enfant », était-il pour quelque chose dans le regret qu'éprouvait Dupleix à quitter ce poste? Là, comme ailleurs, la prospérité de l'œuvre était liée au génie qui l'avait créée.

Voici comment fut appréciée l'administration de Dupleix à Chandernagor, alors qu'il y était encore directeur, puis beaucoup plus tard.

1. *Les origines de l'Inde française.*
2. Anc. f. français, 8 982, p. 244.
3. F. n. acq. 9 354, p. 434.
4. Le Conseil supérieur de Pondichéry à Messieurs du Conseil de Chandernagor, 12 fév. 1742. — F. n. acq. 9 357, p. 200.
5. F. n. acq. 9 355, p. 152.

PAYSAGE DU PÉGU.

C'est d'abord une lettre de La Garde-Jazier, datée du 23 août 1734 et adressée à Mgr le Contrôleur général[1] :

« Chandernagor n'a commencé à devenir considérable que depuis que le sieur Dupleix le dirige. La plus grande partie de ses prédécesseurs, soit par l'impuissance de rien entreprendre, ou par la crainte des événements, s'en sont toujours tenus à régler les affaires de la Compagnie et n'ont fait que peu ou point de commerce particulier. On y voit depuis trois ans, suivant l'aveu de tout le monde, un grand changement et, pour peu que les affaires réussissent, cet établissement approchera de celui des Anglais.

« Les différentes entreprises qu'on a faites à Chandernagor depuis quelques années ont beaucoup fait tomber le commerce des Anglais qui était devenu considérable. »

C'est ensuite un « Mémoire sur les établissements français en Asie[2] » très postérieur à la gestion de Dupleix, dont l'auteur nous montre les résultats en appuyant ses affirmations du texte des brevets et des paravanas délivrés au directeur :

« Dupleix, y est-il dit, arma à lui seul jusqu'à 15 vaisseaux[3], avec lesquels il sut donner au commerce français au Bengale une activité et une importance nouvelles que celui-ci n'aurait point acquises s'il eût été livré aux seules spéculations de la Compagnie.

« La colonie de Chandernagor fut considérablement augmentée en population par ce directeur. C'est sous son administration que fut construit le nouveau fort, l'arsenal, les magasins de la Compagnie; c'est lui qui entoura la colonie d'un vaste fossé, dont M. Dirois avait levé le plan, mais qu'il ne put exécuter. Ce fossé devait avoir un double avantage : dessécher la colonie et la mettre à l'abri d'un coup de main de la part des maraudeurs du pays.

« Bientôt après l'arrivée du nouveau directeur à Chandernagor, les établissements du Bengale se trouvèrent insuffisants pour pouvoir fournir aux besoins de la Compagnie et à ceux du commerce particulier. Dupleix sentit le besoin d'en former de nouveaux; aussi s'empressa-t-il, dès 1732, de fonder celui de Patna. Cette loge, outre l'avantage qu'elle avait de concentrer les divers produits de l'Hindoustan, ouvrait également des débouchés pour une partie des draps dont les peuples de ce pays font un grand usage. Dupleix établit en 1736, la loge de Jongdia, non loin de l'embouchure du Brahmapoutre, dans l'objet de se procurer un genre de toiles que ce seul pays pouvait fournir.

« C'est lui qui obtint du nabab du Bengale le brevet pour la diminution des droits de douanes, faite en vertu du firman accordé par l'empereur Foroksir sur la demande de M. d'Hardancourt, mais dont le brevet n'avait point été retiré.

« M. Dupleix obtint aussi, en 1738, un paravana du nabab du Bengale qui l'autorisait à faire frapper des monnaies d'or et d'argent aux hôtels des monnaies du Bengale. M. Deslandes avait, à la vérité, obtenu un semblable privilège en 1686 et 1697; mais il n'avait point été fait usage de ce paravana. Le nouveau directeur, sentant les avantages d'une telle concession, en renouvela la demande.

« Les soins de Dupleix se portèrent aussi sur l'établissement que l'ancienne Compagnie avait à Siriam, dans le royaume de Pégu. Cet établissement avait été abandonné

1. F. n. acq. 9 352, p. 269.
2. F. n. acq. 9 367, p. 55.
3. L'auteur du Mémoire entend par là les armements dont Dupleix avait pris la direction, mais pour lesquels il avait des associés.

depuis longtemps. Le besoin s'en faisait plus vivement sentir à l'époque à laquelle Dupleix arrivait à Chandernagor, car la liberté du commerce d'Inde en Inde nécessita la construction de plusieurs bâtiments et l'emploi d'une grande quantité de boisage. Le Pégu offrait plus qu'aucun autre lieu des avantages sous ce dernier rapport ; il fournissait, en outre, plusieurs autres objets au commerce français, et consommait de son côté plusieurs produits nationaux.

« Dupleix fut admis à reprendre possession de l'établissement de Siriam et du chantier de construction. Il y fit d'importantes réparations et y bâtit de grands magasins. C'est au Pégu que fut construite la majeure partie des vaisseaux armés par lui.

« Voulant donner une nouvelle extension au commerce de la Compagnie, il jugea que des relations avec la Perse pourraient lui être avantageuses. Il forma dès lors le projet de mettre à profit les traités entre cette puissance et la France [1] et de porter dans ces contrées le nom et le commerce de notre pays. En conséquence, il envoya, en 1738, MM. de Bourdarde de Baumont et Bellegarde en Perse, dans l'objet de former un établissement à Bender-Abassy, ville située sur le détroit d'Ormus.

« Il n'y eut point de partie en Asie dont les relations pouvaient être utiles au commerce français où Dupleix ne tâchât de pénétrer [2]. Il donna autant d'importance au commerce du Bengale que depuis il donna d'éclat au nom français dans l'Inde. »

Tels furent les avantages procurés au comptoir de Chandernagor et à la Compagnie par le génie de Dupleix. Il est inutile d'ajouter que la situation des employés en fut améliorée, qu'ils aient été ou non associés à ces entreprises commerciales.

1. Voir sur ces traités un ouvrage curieux et rare intitulé : Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et la Perse, suivis des traités de commerce conclus entre ces deux pays, par Jules Thieury, conservateur du musée de la ville de Dieppe, bibliothécaire-archiviste adjoint de la même ville, Évreux, 1866.

2. C'est ainsi qu'il essaya, mais sans succès, car cette contrée ne répondait pas à l'idée qu'on s'en faisait, de commercer en Assam. « Ce pays est grand et vaste, écrivait Dupleix à Orry le 5 janv. 1739 (Anc. f. français 8 981, p. 56), touchant du côté de l'est à la Chine, ayant au sud les royaumes d'Aracan, d'Ava et de Siam, confinant au nord au grand et petit Thibet, à l'ouest au Bengale. On y trouve beaucoup d'or, d'opium et de poivre. »

CHAPITRE VI

DUPLEIX GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY

La situation de Pondichéry, au moment où Dupleix prenait possession du gouvernement, n'était pas des plus brillantes, à en juger par la lettre qu'à peine arrivé dans cette ville il écrivait au contrôleur général[1] :

« Tout est ruiné à la côte de Coromandel et dans un abattement que je ne puis vous exprimer. Les craintes sur le retour des Mahrattes sont tous les jours plus vives. Les nouvelles s'en répandant, les habitants des terres, incertains sur quelle contrée ils doivent tomber, se tiennent prêts à fuir aux premières nouvelles de leur approche; les marchands sont encore dispersés, les tisserands ne reviennent point. Le défaut de pluie a fait périr la plus grande partie du peu de semence que l'on avait jeté sur la terre; nous nous voyons à la veille d'une grande cherté. Ce sont trop de fléaux à la fois pour un pays qui, par lui-même, n'a que très peu de ressources.

« Un tel point de vue n'a point dû m'être fort gracieux à mon arrivée. Le pis que j'y trouve encore c'est que je n'y vois point ou peu de remède; je crains avec raison que mon zèle n'échoue. J'y vois un nombre infini d'obstacles à surmonter. Mahé n'est point le moindre, où, depuis deux ans, l'on soutient une guerre ruineuse à l'État et à la Compagnie par la perte d'un grand nombre d'honnêtes gens et de soldats et par les dépenses exorbitantes qu'elle a occasionnées.

« Joignez qu'il y est beaucoup dû à la Compagnie sans que l'on ait pu jusqu'à présent recouvrer ces dettes ici. C'est tout le contraire. J'ai trouvé, à mon arrivée, que l'on y doit 200 000 pagodes, et très peu de fonds en caisse pour travailler à l'avance, fournir aux autres comptoirs, dont les marchandises, aussi bien qu'ici, sont tombées de qualité et augmentées de prix.

« Tout ce détail, Monseigneur, me chagrine infiniment. Toutes mes ressources sont du côté de l'Europe; c'est de là que je les attends. Je vous supplie de me les procurer et de me mettre en état d'agir comme je le souhaite et comme je l'ai déjà fait.

« Je vais travailler avec exactitude à mettre cette place à couvert des insultes. Nous

1. 23 janv. 1742. — F. n. acq. 9 355, p. 5.

sommes exposés à tout par le bord de la mer, et c'est où mon attention va se porter tout entière, secondée par M. Paradis que je trouve très en état de bien servir dans cette partie et très capable de toutes sortes de détails. »

Afin de faciliter la tâche du gouverneur, la Compagnie, au mois d'octobre 1742, étendait singulièrement ses pouvoirs et faisait de Dupleix une sorte de vice-roi de l'Inde par la nomination suivante[1] :

« La Compagnie des Indes ayant jugé nécessaire pour l'avantage de son commerce de nommer au commandement de tous les forts et établissements dans les Indes, et ayant des preuves suffisantes de la capacité, expérience et probité du sieur Dupleix, a, en exécution des articles 31, 35 et 37 de l'édit de son établissement du mois d'août 1664, confirmé par les déclarations du roi des mois de février 1685 et septembre 1714, et notamment par l'édit du mois de mai 1719 portant réunion des compagnies des Indes et de la Chine à celle d'Occident, à présent Compagnie des Indes, et par celui du mois de juin 1725, nommé et présenté à Sa Majesté le sieur Dupleix, gouverneur des ville et fort de Pondichéry et président du Conseil supérieur établi dans ladite ville, pour remplir la place de commandant des forts et établissements français dans les Indes, le faire entendre et obéir par les gouverneurs, commandants particuliers, officiers-majors de guerre et de justice et autres personnes, et le faire présider aux conseils tant supérieurs que provinciaux établis ou qui pourront par la suite être établis aux Indes.

« Fait à Paris, en l'hôtel de la Compagnie des Indes, le 20 octobre 1742.

« Boyvin d'Hardancourt, Godeheu, Dumas. »

Cette nomination était approuvée par le roi qui, le 23 octobre 1742, signait à Versailles « les provisions de commandant des forts et établissements français aux Indes pour M. Dupleix[2] ».

Mais, pendant ce temps, le gouverneur, atteint d'une fistule à l'anus, avait dû se faire opérer et, craignant une rechute, il avait demandé à repasser en France[3]. Il crut même pouvoir annoncer à ses amis son retour dans la mère patrie par les vaisseaux de janvier 1743[4].

Diverses causes empêchèrent Dupleix de donner suite à ce projet, qu'il caressa d'ailleurs plusieurs fois pendant son séjour à Pondichéry[5] :

La première fut l'état de santé de Mme Dupleix qui, le 10 octobre 1742, donnait naissance à un fils mort le même jour ;

La seconde fut l'expédition de Karikal, dont le gouverneur expose les motifs en ces termes[6] :

« L'avidité des gens du pays, l'envie de se libérer tout d'un coup de ce que la cour de Tanjore doit à la Compagnie, ont été des motifs assez puissants pour lui faire penser

1. F. n. acq. 9 356, p. 22.
2. F. n. acq. 9 356, p. 23.
3. Mémoire daté du mois de septembre 1748, sollicitant l'autorisation pour Dupleix de rentrer en France. — F. n. acq. 9 357, p. 340.
4. Duvelaër à Dupleix, 9 déc. 1742. — F. n. acq. 9 348.
5. La Compagnie à Dupleix, 22 octobre 1748. — F. n. acq. 9 353, p. 143. — La Compagnie à Dupleix, 28 février 1749. — F. n. acq. 9 355, p. 136. — Dupleix à la Compagnie, 7 mai 1751. — F. n. acq. 9 357, p. 390. — Bussy à Dupleix, Aurengabad, 23 septembre 1751. — F. n. acq. 9 359. — Dupleix à Bussy, 28 octobre 1751. — Archives départementales de Seine-et-Oise, E. 3 748.
6. Dupleix au ministre, 5 oct. 1745. — F. n. acq. 9 356, p. 16.

qu'elle viendrait facilement à bout de détruire une forteresse dont elle n'était pas persuadée de la force et qu'elle savait être entièrement dépourvue d'eau douce. L'honneur, le crédit, les intentions pour lesquelles cet établissement a été fait ont été des motifs assez puissants pour ne point le laisser enlever. »

Il y eut là un incident qui mérite de retenir un moment notre attention, car il fournit à Paradis l'occasion d'un brillant fait d'armes.

Pour dégager Karikal, Dupleix forma un petit corps expéditionnaire qui débarqua dans le voisinage de la place. « Il était composé, lisons-nous dans la seconde lettre du révérend père X. de Saint-Estevan, missionnaire de la Compagnie de Jésus dans l'Inde, à M. le Comte de...[1], de 200 Européens, commandés par un de nos plus braves officiers appelé M. Paradis. A peine eut-il mis le pied sur le rivage qu'il marcha droit à l'ennemi à la tête de sa troupe. Il ne fut pas longtemps sans le rencontrer. Le voir, l'attaquer et l'enfoncer, la baïonnette au bout du fusil, après avoir fait une décharge à bout touchant, tout cela fut l'affaire du même moment.

« L'ennemi, malgré la supériorité que devait naturellement lui donner le grand nombre, ne put tenir contre une attaque si brusque et si violente; il plia, et bientôt la déroute fut générale. Il passa la rivière en désordre, mais il ne se crut point en sûreté quand il vit le soldat français qui se jetait à l'eau pour le poursuivre. Il eut recours à une nouvelle fuite; une seconde rivière fut passée comme la première. Il en traversa une troisième, toujours harcelé par nos soldats. Il ne se vit enfin à l'abri de l'impétuosité française qu'à l'autre bord de cette dernière.

« Après le passage de la seconde qu'on appelle Karkangeli, M. Paradis fit rafraîchir sa troupe. Les soldats, s'étant reposés pendant environ deux heures, demandèrent à marcher à l'ennemi, que les espions disaient avoir fait halte de l'autre côté de la rivière. Le commandant, enchanté de la bonne volonté de ses gens, donna aussitôt ses ordres, se remit en route, et arriva à la vue de l'ennemi avec cette mâle assurance que procure une grande expérience unie à beaucoup de valeur. Les Tanjoriens s'étaient retranchés sur une éminence qui commandait la plaine et qui se trouvait défendue par la rivière. Ils parurent résolus à empêcher le passage; mais, M. Paradis, ayant trouvé un gué, se jeta sans balancer à l'eau et, quoiqu'il en eût jusqu'au cou, le soldat suivit l'exemple de son chef avec une intrépidité et une ardeur extraordinaires. L'ennemi, consterné par ce nouveau trait de valeur, prit aussitôt l'épouvante et se sauva à la débandade avec une perte consi dérable.

« Le commandant français, au lieu de poursuivre les fuyards, s'avança en bon ordre du côté de Periapatram, gros bourg dont il s'empara et qu'il mit à contribution. Après y avoir logé sa troupe, il crut devoir s'y reposer, en attendant le parti que prendrait le roi de Tanjore. Celui-ci, informé du mauvais succès de son entreprise et craignant qu'on n'envoyât de Pondichéry de nouvelles troupes au vainqueur, conclut à demander la paix, qui lui fut accordée à des conditions assez dures. Dès ce moment la ville de Karikal avec toutes ses appartenances et quatre aldées avec les leurs devinrent un apanage de la Compagnie de France. »

1. Karikal, 15 nov. 1735. — Lettres édifiantes, t. XV, p. 152.

Paradis, qui remplaçait comme commandant de cette place Février, tué le 11 juin 1743 par l'explosion d'une poudrière[1], mit la ville en état de défense, « et Karikal se trouva dès lors à l'abri de toute insulte de la part des noirs[2] ».

Une autre cause enfin, celle-là beaucoup plus grave, retint Dupleix dans l'Inde. Des bruits alarmants d'une rupture entre la France et l'Angleterre commençaient à courir, qui obligeaient tout homme de cœur à rester à son poste.

On était à la veille de la guerre de la succession d'Autriche, et voici la lettre, où l'illogisme des idées le dispute au grotesque du style, que la Compagnie adressait au chef de nos établissements en Asie[3] :

« Les apparences d'une guerre prochaine avec les puissances mettent la Compagnie dans la nécessité de réduire son commerce dans l'Inde à deux vaisseaux pour Bengale et deux pour Pondichéry. Elle a aussi rendu compte à Mgr le contrôleur général des dépenses faites dans les comptoirs des Indes depuis quelques années. »

Conséquence :

« Réduire absolument toutes les dépenses de l'Inde, en général, à moins de moitié; suspendre toute dépense des bâtiments et fortifications. »

Oh! admirable logique! La guerre va éclater; suspendez toute dépense de fortification!

Quant au style, en voici un exemple : « La Compagnie a pensé que cette opération (la réduction des dépenses) ne pouvait être en de meilleures mains que dans les vôtres, dont elle connaît le zèle et la sagesse. »

De cette lettre de la Compagnie Dupleix ne retint que la première phrase et jugea qu'étant données « les apparences d'une guerre prochaine », il convenait d'activer autant que possible l'achèvement des fortifications de Pondichéry.

Il fut d'ailleurs confirmé ultérieurement dans cette manière de voir par une démarche collective des colons.

Voici, en effet, ce que, le 24 janvier 1745, le Conseil de Pondichéry écrit à la Compagnie[4] :

« La colonie étant informée que nous étions absolument dans le dessein de renvoyer l'équipage du vaisseau le *Favori*, plusieurs habitants demandèrent à M. Legou[5] qu'il se tînt une assemblée chez lui, ce qu'il accorda. Les supérieurs des maisons religieuses, l'État-Major et les plus notables habitants s'y trouvèrent et nous représentèrent que la garnison était très faible; que la guerre à Karikal, qui n'était point terminée, nous engagerait à y envoyer peut-être du monde plutôt que nous ne pensions[6], ce qui affaiblirait notre garnison; qu'outre cela il était indubitable que les Mahrattes revinssent encore dans cette province, ce qui nous forcerait à une garde exacte et fatigante qui ne pouvait se suivre avec le peu de monde que nous étions, et qu'enfin ils nous priaient de se joindre à eux et de présenter une requête à M. le Gouverneur pour le supplier de garder l'équipage

1. Le Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 11 janv. 1746. — F. n. acq. 8 926, p. 77.
2. Lettre du R. P. de Saint-Estevan.
3. 18 sept. 1743. — Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 18.
4. F. n. acq. 9 357, p. 209.
5. Legou était alors le second du Conseil de Pondichéry.
6. Nous avons vu plus haut que l'énergie de Paradis rendit cet envoi inutile.

du *Favori* pour renforcer notre garnison, qu'à peine nous pouvons compter de 300 hommes, et surtout l'artillerie, et en même temps de mettre en défense le côté de la mer, qui est entièrement ouvert, et de réparer autant que faire se pourrait les fossés de la ville, parce que l'on devait présumer que l'orgueil des Anglais, enflé des avantages qu'ils allaient avoir sur nous par leurs vaisseaux de guerre, les engagerait à venir insulter cet établissement, dans un temps surtout où ils savent que nous n'avons aucun vaisseau de guerre à leur opposer et que le côté de la mer est absolument ouvert. Les représentations des habitants nous parurent si justes que nous ne pûmes qu'acquiescer à leur demande; la requête fut présentée à M. le Gouverneur le 19 de ce mois, et, le 21, il fut délibéré de conserver ici le *Favori*, vu de plus la certitude morale de la guerre avec la Hollande. Nous nous flattons que vous approuverez d'autant plus volontiers cette délibération qu'il serait parfaitement bien impossible de garder cette ville, dont le fort et le faible vous sont connus, avec une garnison de 300 hommes, dont nous serons peut-être forcés d'envoyer quelque détachement dehors, et une poignée d'employés et d'habitants qui serviront par les gardes continuelles de jour et de nuit qu'il faudra faire si nous recevons la moindre alarme. »

LE MARQUIS DUPLEIX [1].

1. Il n'existe pas, à ma connaissance, de bon portrait de Dupleix. Le Cabinet des estampes ne possède qu'une fort médiocre gravure de Mme de Cernel, exécutée d'après un dessin de Sergent-Marceau, et postérieure à la mort du gouverneur. M. le marquis de Nazelle conserve précieusement une double miniature sur tabatière représentant Dupleix et sa femme. Enfin M. le comte de Montesquiou-Fezensac est le propriétaire d'une miniature représentant le grand Français à la fin du siège de Pondichéry. Il montre à son épouse, assise devant un clavecin, la flotte anglaise dont les derniers vaisseaux disparaissent à l'horizon.

Au Salon de 1787 figurait, sous le n° 238, un buste en marbre signé de Bridan, grand prix de Rome en 1753. La mention portée au catalogue de cette exposition apprenait au public que le personnage dont les traits se trouvaient ainsi reproduits était « M. le marquis Dupleix, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant général des établissements français dans l'Inde et gouverneur pour le roi des ville et fort de Pondichéry ».

Ce marbre est maintenant au Musée de Versailles.

Dupleix porte une longue perruque bouclée. Une chemise à bordure de dentelle laisse à découvert le cou et s'échancre très bas, maintenue à gauche par le large cordon de l'ordre de Saint-Louis et à droite par un manteau replié sur l'épaule. Cette œuvre n'a rien de remarquable. On sent qu'elle a été faite non pas d'après nature, mais sur des documents communiqués à l'artiste. Il en est résulté pour celui-ci une incertitude et des tâtonnements qui ont donné au marbre une certaine raideur compliquée d'un manque de précision et de fermeté dans les lignes.

Ce buste fut acheté en 1834 par l'État à un certain M. Baulu-Bénard, demeurant à Paris, 24, rue des Deux Portes-Saint-Jean.

A la veille de l'attaque de Pondichéry par les Anglais, Dupleix avait réussi à terminer les fortifications, et le 30 novembre 1746 les directeurs lui déclaraient[1], oubliant, sans doute, leurs instructions précédentes :

« La promptitude avec laquelle la ville de Pondichéry a été fermée du côté de la mer nous a fait un vrai plaisir; nous vous en avons bien de l'obligation. »

Si la Compagnie, en même temps qu'elle faisait part à Dupleix de la probabilité d'une guerre, l'invitait à arrêter toutes les dépenses ayant trait aux fortifications, c'est qu'elle s'imaginait avoir trouvé un moyen économique pour conserver ses possessions asiatiques. Dans une lettre du 14 avril 1744, elle recommandait, en effet, au gouverneur d'obtenir de nos voisins la neutralité des établissements des diverses compagnies dans l'Inde.

C'était évidemment là un projet chimérique; mais Dupleix s'employa de son mieux à le faire aboutir.

Il s'adressa, dans ce but, aux Anglais et aux Hollandais. Au baron Van Imoff, gouverneur général des Indes pour la compagnie de Hollande, il écrivit ce qui suit[2] :

« Le ministre et notre Compagnie me faisant part de la déclaration de guerre du roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, m'ont représenté que leur intention serait que la guerre ne s'étendît point dans l'Inde au deçà du cap de Bonne-Espérance, me donnant l'ordre d'agir en conséquence et d'éviter surtout d'être les agresseurs.

« L'un et l'autre souhaiteraient que le même projet eût lieu avec votre compagnie, en cas que Messieurs les États Généraux prissent parti dans cette guerre. En conséquence de ces ordres, j'ai l'honneur de communiquer cette intention à Votre Excellence; je souhaite qu'elle la trouve convenable aux intérêts réciproques des deux compagnies.

« Jusqu'à la réception de la réponse à Votre Excellence j'observerai exactement la conduite qui m'a été prescrite. »

La réponse se fit quelque peu attendre, sans gagner pour cela en précision. Au mois de juin, en effet, le gouverneur hollandais déclarait évasivement qu'il attendait des instructions d'Europe.

Avec les Anglais, voici comment les choses se passèrent :

« La Compagnie, écrit le 2 décembre 1744 le Conseil de Pondichéry à M. de Choisy[3], qui était alors à Yanaon, nous informe de la déclaration de guerre faite par le Roi au roi d'Angleterre, électeur de Hanovre. Elle nous marque en même temps qu'elle serait

Il provenait vraisemblablement soit de la même source que les papiers de Dupleix, dont nous aurons à nous occuper plus loin, et qui sont conservés aux Archives départementales de Seine-et-Oise, c'est-à-dire des biens du comte de Valory, époux de la fille issue du second mariage de Dupleix et gouverneur d'Étampes, qui fut guillotiné pendant la Révolution; soit de la remarquable collection d'œuvres d'art réunie dans son château de Courson, en Seine-et-Oise (Voir Archives du Musée du Louvre Z³E.), par Dupleix de Bacquencourt, neveu du grand homme, qui fut intendant de Picardie, et dont la tête tomba également sous le couperet de la guillotine en 1794.

Peut-être est-ce au buste de Dupleix que se rapporte l'indication qui figure sous le n° 399 au « Procès-verbal de vente des meubles du condamné Dupleix-Bacquencourt, à Courson, 11-23 vendémiaire an III (Archives de S.-et-O., Q. 667) : Deux figures en marbre... sortant de la bibliothèque... vendues et adjugées à Crampon pour la somme de cinq livres. »

1. F. n. acq. 9355, p. 69 verso.

2. Archives anciennes de Batavia. Correspondance générale, 13 janv. 1745. — Ce document m'a été obligeamment communiqué par mon confrère belge, M. Collet, qui l'avait relevé pour un ouvrage qu'il compte publier prochainement : « L'Ile de Java sous la domination française ».

3. F. n. acq. 9357, p. 207.

charmée que la bonne intelligence subsistât toujours dans l'Inde entre les deux nations.

« Les intentions de la Compagnie mises en délibération, nous avons arrêté de rester sur la défensive dans tous nos établissements, sans insulter, pour quelque raison que ce soit, ceux des Anglais; en outre, d'ordonner à tous capitaines de vaisseaux français de n'attaquer, sous quelque prétexte que ce puisse être, les bâtiments anglais de ce côté-ci du cap de Bonne Espérance jusqu'à la Chine et au delà, en un mot de n'user des droits de la guerre que dans le cas où ils seraient attaqués les premiers par les Anglais.

« Nous avons donné avis de notre délibération à MM. de Madras, de Bombay et de Calcutta, et, s'ils sont dans les mêmes dispositions que nous et veulent donner les mêmes ordres, le commerce des deux nations se fera dans l'Inde avec autant de tranquillité que si les deux couronnes étaient en pleine paix. »

Il convenait, en effet, de s'adresser à tous les comptoirs anglais de l'Inde qui, ne dépendant point les uns des autres, devaient, chacun en ce qui le concernait, adhérer à l'accord pour que celui-ci pût recevoir son exécution[1].

Mais ce n'était là qu'une démarche tout à fait inutile. D'ailleurs Dupleix eût-il réussi à obtenir des différents conseils anglais une réponse satisfaisante, cela n'aurait avancé en rien les affaires de la Compagnie, car il restait à nos ennemis leurs escadres, qu'ils entendaient tenir en dehors des accords ainsi conclus. Le fait résulte à l'évidence de leur réponse au nabab Anaverdi Khan. Celui-ci leur ayant déclaré, en effet, qu'il désirait que la paix ne fût pas troublée dans ses domaines, ils avaient bien soin de spécifier que leur flotte était indépendante des comptoirs[2]. C'est derrière cette subtilité qu'ils se retranchèrent d'ailleurs pour éluder les réclamations du Conseil de Pondichéry relatives à la capture de nos bâtiments.

En réalité, comme le déclara plus tard Dupleix dans un Mémoire[3], « tandis que l'Anglais paraissait vouloir accéder au traité, il expédia secrètement un paquebot[4] pour porter avis à l'escadre anglaise des divers endroits où étaient nos vaisseaux ».

Le résultat d'un acte aussi déloyal fut des plus fructueux pour nos ennemis.

Alors que le vaisseau le *Favori*, dont nous allons voir le triste sort, rencontrait en rade d'Achem un bâtiment anglais qu'il ne voulait pas prendre parce qu'il avait des instructions contraires; que le *Fleury*, armé en guerre et revenant de Pondichéry aux îles, croisait, en rade de Cochin, « quatre navires anglais chargés pour Moka et Jeddah et, quoiqu'il pût les capturer tous quatre, s'en tenait à ses ordres et les laissait passer tranquillement[5] »; que « la même chose arrivait à plusieurs autres de nos vaisseaux », les Anglais agissaient tout autrement, et nous allons être mis au courant de leur conduite par une lettre du Conseil de Pondichéry aux syndics et directeurs de la Compagnie, sous la date du 15 janvier 1745[6] :

« Celle-ci n'est uniquement que pour vous donner avis de la prise du vaisseau le *Favori* en rade d'Achem, arrivée le 4 du mois passé par deux vaisseaux anglais, l'un

1. Lettre du Conseil de Pondichéry à celui de Chandernagor, 20 nov. 1744. — F. n. acq. 9 357, p. 206.
2. F. n. acq., 8 931, p. 132.
3. F. n. acq. 9 359, p. 371 verso.
4. « Paquebot : Navire petit et rapide, dont la mission était de porter les ordres, avis, plis et paquets des amiraux, des commandants de port, et plus tard des particuliers. » (Jal, *Glossaire nautique.*)
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 37.
6. F. n. acq. 9 357, p. 213.

nommé le *Midway*, de 62 pièces de canon, 500 hommes d'équipage, commandé par le sieur Peyton, et l'autre une frégate de 24 pièces de canon et 180 hommes, nommée le *Dauphin*, capitaine le sieur Moore. Ces deux navires, suivant le rapport qui nous en a été fait, vinrent à une portée de pistolet sous pavillon hollandais; après quoi, ayant arboré celui de leur nation, ils sommèrent le capitaine de se rendre en lui déclarant la guerre et lâchant en même temps une bordée de leur canon et une décharge de mousqueterie qui, heureusement, ne fit aucun mal. Le sieur de Chenais Gilbert, se voyant dégréé et la moitié de son équipage à terre, n'eut d'autre parti à prendre que celui de leur tirer 11 coups de canon, qui leur tuèrent 3 hommes et en blessèrent plusieurs autres; ensuite il se rendit.

« Cet événement nous a d'autant plus surpris que nous avions tout lieu d'espérer, par les arrangements que nous avions commencé de prendre avec le Conseil de Madras, que le commerce réciproque des deux nations se ferait tranquillement dans l'Inde.

« Ce qui nous a fait le plus de peine, c'est que nous avons eu avis qu'il y avait six vaisseaux d'égale force, dont deux étaient à croiser au détroit de la Sonde, deux au détroit de Malacca, et les deux autres à la côte de Malabar. »

Quelques jours après, le 24 janvier, le même Conseil, complètement édifié, écrit encore à la Compagnie[1] :

« Nous avons, suivant vos ordres, Messieurs, proposé aux Anglais un traité pour mettre le commerce des deux nations à l'abri de toute hostilité de ce côté-ci du cap de Bonne-Espérance; mais ayant eu nouvelles des forces qui leur venaient et la chance que nous n'en ayons point, ils n'ont eu garde de l'accepter. Ils nous ont répondu que tels traités n'étaient point en leur pouvoir.

« Nous avons aussi réclamé le *Favori*. Ils nous ont renvoyé au capitaine Peyton, qui peut seul, disent-ils, juger s'il est de bonne prise.

« Vous reconnaîtrez aisément, Messieurs, dans cette réponse le génie de cette nation. Elle triomphe aujourd'hui et ne manquera pas d'instruire partout que votre commerce est ruiné puisque vous n'avez même pas été en état d'envoyer quelques vaisseaux de force pour faire tête aux leurs; insinuations qui feront d'autant plus d'effet que les gens du pays ne se prennent que par les apparences et qu'ils ne seront détrompés que lorsqu'ils verront que la Compagnie ou le roi fait des efforts pour la conservation de son commerce. »

Dès lors les Anglais, profitant de l'absence dans l'Inde de forces navales capables de leur résister, s'appliquent à y anéantir notre marine. Outre le *Favori*, ce sont d'abord « trois vaisseaux de Chine de la Compagnie enlevés par deux navires de guerre anglais qui croisent dans le détroit de la Sonde[2] », et le « *Saint-Benoît*, armé par M. de La Bourdonnais pour Chine[3] »; puis les prises se succèdent sans interruption. La plupart avaient lieu sans grande résistance; d'autres, au contraire, offraient plus de difficultés à l'ennemi qui ne triomphait que grâce à son écrasante supériorité. En voici un exemple :

« La frégate l'*Expédition*, lisons-nous dans une lettre du Conseil de Pondichéry à la

1. F. n. acq. 9 357, p. 209 verso.
2. Lettre du Conseil de Pondichéry à celui de Chandernagor, 28 juin 1745. — F. n. acq. 9 357, p. 216.
3. Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie, 11 janv. 1746. — F. n. acq. 9 357, p. 221.

Compagnie[1], a été prise aux Nicobars le 25 décembre par le *Midway*, capitaine Peyton, qui lui a fait l'honneur de lui ouvrir ses deux batteries. Cette frégate s'est très vivement défendue et Peyton ne pouvait revenir de sa surprise lorsqu'il a su qu'il n'y avait que 50 hommes dessus. Il n'y en a pas eu un seul de blessé, mais le bâtiment a été criblé de coups de canon. S'il avait eu 200 hommes, il eût enlevé l'Anglais qu'il cherchait à démater pour prendre la fuite. »

La résistance avait été d'autant plus honorable que l'*Expédition* n'était armée que de 12 canons de 3 à 4 livres de balles, alors que son adversaire portait 60 bouches à feu. Lorsque la frégate se rendit, ses flancs étaient déchiquetés par les boulets et toutes ses manœuvres, sans exception, étaient hachées. « Cette défense fera toujours beaucoup d'honneur à M. de l'Esquelen qui la commandait », déclare un officier qui rapporte le fait[2].

Dans une lettre du 12 octobre 1746[3], le conseil de Mahé signalait en ces termes la résistance d'un autre bâtiment, le *Pondichéry* :

« Ce vaisseau, expédié de l'île de France sans aucun chargement et armé de Lascars a passé ici. Il est arrivé heureusement jusqu'à Karikal, d'où, ne pouvant pas prendre la mer, il est allé mouiller sous le canon de Tranquebar.

« Le même commandant anglais (Peyton) y est venu l'attaquer. M. Puel, capitaine de ce bâtiment, avec quelques soldats et Cipayes qu'on lui avait donnés à Karikal, s'est défendu plus d'une heure, et, ne pouvant éviter d'être pris, il s'est échoué et a débarqué heureusement tout son monde à Tranquebar. Le canon des Anglais a tué et blessé plusieurs personnes dans ce comptoir. »

Nombreux furent les actes de courage ainsi accomplis par nos matelots; mais ces efforts isolés étaient malheureusement frappés de stérilité.

Nos ennemis ne se bornaient d'ailleurs pas à profiter vis-à-vis des bâtiments qu'ils rencontraient de leur supériorité numérique; ils violaient de façon outrageuse les règles les plus élémentaires du droit des gens.

« Si les Anglais se contentaient de capturer les vaisseaux qui peuvent être de bonne prise, écrivait le 11 janvier 1746 le Conseil de Pondichéry à la Compagnie[4], on pourrait se flatter du moins d'avoir quelque asile dans les rades qui, par le droit des gens, doivent être neutres; mais comme ils ne respectent rien, ils viennent d'enlever dans la rade de Balassor les bâtiments l'*Heureux*, venant de Surate, et le *Dupleix*, venant de Moka, appartenant aux particuliers de Chandernagor. Le vaisseau le *Chandernagor*, vendu l'année dernière aux Maures, a été aussi pris dans la même rade ayant la commission et le pavillon d'Anaverdi Khan. Les bots[5] de la Compagnie, le *Septentrion* et l'*Orient*, avec vos pilotes Poulquin, Laurie et de Mitre, ont eu le même sort. »

La situation de nos commerçants était donc des plus tristes. Il n'y avait rien là

1. 20 fév. 1746. — F. n. acq. 9 357, p. 221.

2. *Journal du voyage fait aux Indes sur l'escadre française armée en guerre, sortie de l'île de France sous les ordres de M. Mahé de La Bourdonnais, du 1er février au 24 mars 1746*, par M. de Rostaing, capitaine d'artillerie, Bruxelles, 1766, p. 194.

3. Le Conseil de Mahé à la Compagnie. — F. n. acq. 9 357, p. 228.

4. F. n. acq. 9 357, p. 221.

5. « Embarcation à un mât, tenant bien le vent, marchant avec rapidité et dérivant peu. » (*Manuel des Marins*, p. 70.)

d'ailleurs de nature à surprendre le Conseil de Pondichéry, car un an auparavant il s'adressait en ces termes aux directeurs [1] :

« Nous supplions la Compagnie d'observer que les négociants de l'Inde n'ont de ressource pour assurer leur bien que dans les convois que la Compagnie seule peut procurer. Hors d'état d'armer en course faute d'équipages, ils ne peuvent se récupérer des prises que l'on fait sur eux; ils n'auront point de part à celles que les vaisseaux de la nation qui viendront pourront faire. Ils ne peuvent donc que perdre à la guerre. Ils n'ont cependant de ressource pour vivre que leur commerce; ils se voient à la veille d'être ruinés en une seule campagne. »

Les commerçants n'étaient, du reste, pas les seuls à souffrir d'un pareil état de choses.

« Je ne puis vous exprimer, écrivait Dupleix au contrôleur général [2], la cruelle situation où nous nous trouvons depuis que l'on voit toutes les prises que les Anglais ont faites sur nous. Celle d'un de nos vaisseaux de Manille, ayant près de 400 000 pagodes [3], a jeté cette colonie dans une consternation dont elle n'est point revenue et dont elle se ressentira longtemps. L'arrivée à Goudelour de l'escadre anglaise acheva de consterner surtout les noirs; plusieurs étaient déterminés à abandonner la ville. Je crois même qu'ils l'eussent fait s'ils n'avaient pas vu le côté de la mer dans un certain état de défense, qui n'a cependant pu retenir plusieurs familles maures qui en sont sorties, ce qui n'est pas un grand mal. Il eût été à souhaiter que la consternation eût été la seule suite de cette apparition; mais les bourses qui, depuis la prise du *Favori*, commençaient à se fermer, l'ont été ensuite de façon qu'il n'a pas été possible de les faire ouvrir, quelques promesses que j'aie faites, quelques soins que je me sois donnés pour y parvenir. Chargé d'un travail considérable en vue de l'entretien de cette colonie et de Karikal, je me suis vu souvent dans la cruelle situation de ne savoir où trouver de quoi subvenir à tant d'opérations. J'ai eu jusqu'à présent le bonheur d'y suppléer; ma bourse a été ouverte et nettoyée plus d'une fois. Mais elle n'est point inépuisable, et si les fonds ne nous parviennent point en janvier ou en février prochain, je serai à bout. »

Les protestations énergiques que Dupleix et le Conseil de Pondichéry faisaient entendre aux directeurs à l'occasion de la destruction par les Anglais de notre commerce d'Inde en Inde n'émouvaient guère la Compagnie qui, réduite depuis longtemps aux expédients financiers, n'y avait que peu ou point de fonds engagés. En revanche, le gouverneur s'inquiétait fort de la situation : d'abord parce que toute insulte faite à notre pavillon avait sa répercussion dans l'esprit des Indiens; ensuite parce que, comme à Chandernagor, seul ce commerce pouvait, en la circonstance, lui permettre de se passer des fonds que la métropole ne lui fournissait pas; enfin, parce que son bien, dont il usait, comme nous venons de le voir par ses lettres mêmes, au profit de la Compagnie, et celui de ses collaborateurs dans l'Inde disparaissaient sans qu'on pût espérer les récupérer, ainsi que le déclarait le Conseil de Pondichéry dans sa missive du 11 février 1745.

Aussi Dupleix profita-t-il de ce fait que les Anglais, avec l'insolence et le sans-gêne

1. 11 fév. 1745. — F. n. acq. 9 357, p. 211.
2. 5 oct. 1745. — F. n. acq. 9 356, p. 16.
3. Il s'agissait du *Mohamed Shah*, appartenant en apparence à Iman Sahib, auquel, aussitôt la prise de ce bâtiment connue, Dupleix écrivait de tâcher d'obtenir l'intervention du nabab en vue de sa restitution. (F. n. acq. 9 359, p. 323.)

qui les caractérisent lorsqu'ils se sentent les plus forts, arrêtaient même des barques indigènes, pour essayer d'obtenir, sans cependant paraître la solliciter, l'intervention du nabab Anaverdi Khan. Celui-ci, aussitôt connue la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, avait adressé aux Européens du Décan un paravana leur intimant l'ordre de respecter les vaisseaux indiens [1], et les invitant à ne pas troubler la paix qui devait exister entre les établissements des diverses nations dans cette province [2].

A cette invitation le gouverneur de Pondichéry répondit qu'il avait proposé aux Anglais un traité de neutralité, que ceux-ci l'avaient repoussé, qu'ils enlevaient des bâtiments français, et que l'on devait naturellement s'attendre à des représailles de notre part. Il ajoutait [3] :

« Le peu d'égard que cette nation marque pour vos ordres m'engage à vous dire que je ne pourrai m'empêcher d'agir comme elle aussitôt que les vaisseaux de guerre que j'attends seront arrivés.

« Dès lors que le padischah [4] fait tant que de recevoir diverses nations dans son empire, il doit, et ses gouverneurs, leur défendre d'y mettre le trouble. »

Mais Dupleix se rendait bien compte de la fragilité de cette ressource, et, tout en cherchant à obtenir l'intervention du nabab pour essayer de sauver quelques bribes de notre commerce dans l'Inde, il n'en réclamait pas moins énergiquement des secours de France, et s'adressait pour cela tout à la fois au contrôleur général [5] et à la Compagnie. De son côté, et sous son inspiration, le Conseil de Pondichéry faisait entendre aux directeurs les doléances les plus vives.

« Nous ne pouvons nous empêcher, Messieurs, écrivaient les conseillers le 11 janvier 1746 [6], de vous laisser voir toute l'étendue de notre douleur et de notre étonnement de la conduite que la Compagnie a tenue depuis la déclaration de la guerre à l'égard de ses colonies de l'Inde. Si le cri de notre conscience ne nous rassurait, nous croirions, sur une pareille attitude, que nous sommes des proscrits à qui l'on fait grâce en les laissant passer dans l'Inde. Se peut-il que depuis deux ans que la guerre est déclarée la Compagnie, qui ne pouvait ignorer que l'Angleterre envoyait quatre navires de guerre dans l'Inde, n'ait pas même songé à expédier le moindre ordre pour les vaisseaux particuliers de la nation?

« Il est bien douloureux, pendant que nous sacrifions nos plus belles années à son service, de voir que l'on sacrifie à l'activité des ennemis de l'État nos fortunes d'une façon qui paraît odieuse aux Anglais mêmes. Enfin, messieurs, il paraît inouï qu'on abandonne d'une façon aussi marquée des sujets pleins de zèle qui quittent leur patrie et leur famille et viennent volontairement sacrifier leur santé et leur vie pour les intérêts de la Compagnie dans les climats aussi disgracieux par eux-mêmes que le sont ceux de l'Inde.

« Deux vaisseaux de force arrivés ici avec la déclaration de guerre eussent préservé le

1. F. n. acq. 8 931, p. 132.
2. Lettre du nabab à Dupleix. — F. n. acq. 8 931, p. 133.
3. Lettre de Dupleix au nabab, 3 août 1745. — F. n. acq. 8 931, p. 136.
4. Empereur.
5. 20 fév. 1746. — F. n. acq. 9 353, p. 53.
6. F. n. acq. 9 357, p. 219.

commerce de la Compagnie et celui de la nation des pertes qu'il a souffertes. Nous pouvons même vous assurer qu'ils auraient, étant bien armés, suffi pour détruire entièrement l'escadre anglaise. »

La situation s'aggrave; des bâtiments ennemis bloquent la rade[1]; ils viennent « même, par fanfaronnade, sonder jusque sous le canon de la citadelle[2] »; les appels aux directeurs se succèdent d'autant plus pressants.

« Nous voyons avec le plus amer chagrin, s'écrie le Conseil de Pondichéry[3], que la Compagnie a changé le dessein qu'elle avait de nous envoyer quatre vaisseaux avec les matières d'argent qu'elle nous annonçait, puisque le 1er novembre il n'y avait encore aucun bâtiment d'Europe arrivé aux îles. Si, dès la première année de la guerre, nous sommes abandonnés de cette façon, que pouvons-nous espérer pour la suite?

« Sommes-nous des proscrits, sommes-nous des sujets avoués? Nous nous voyons livrés à la merci de sept navires de guerre anglais que la Compagnie ne peut ignorer être partis d'Angleterre pour l'Inde. Elle sait qu'à leur arrivée tous ses vaisseaux et les nôtres, aussi mal armés les uns que les autres, sont en mer, et cependant nous n'avons eu les premières nouvelles de la guerre que par les Anglais. »

2 mars 1746[4].

« Sans crainte d'être trop impatients, l'honneur de la nation, vos intérêts et la déplorable situation où nous nous trouvons nous forcent à revenir à la complainte et à vous supplier de faire les plus sérieuses réflexions sur notre état. Si nous ne recevons dans le cours de cette année aucun secours, la Compagnie peut compter les établissements de l'Inde totalement perdus. Est-il possible qu'une seule année vous fasse perdre le fruit de vingt-cinq, et quelle confiance dorénavant notre nation pourra-t-elle donner aux gens de ce pays? Nous ne rappellerons pas le passé; il est connu de vous, Messieurs, et vous savez les peines que l'on a eues dans les commencements pour s'attirer un certain crédit. Nous vous avouerons qu'il est bien triste pour nous de nous voir à la veille d'être regardés comme des gens sans foi, sans honneur et sans probité. Ne pensez pas que nous exagérions. Une partie de nos créanciers commence déjà à murmurer sérieusement, et ce n'est que par de bonnes paroles et des promesses que nous calmons leurs inquiétudes. »

Aux premières demandes de secours, les directeurs répondirent à Dupleix[5] :

« La Compagnie a remis au ministre des copies de votre lettre du 20 janvier dernier; elle y a joint un mémoire pour supplier Sa Majesté de faire passer aux Indes le nombre de vaisseaux de guerre qui sera nécessaire pour résister à l'ennemi et soutenir les établissements et le commerce de la nation dans les Indes. Nous n'espérons pas que ces représentations produisent l'effet que nous en devrions attendre. »

Estimant, sans doute, qu'une pareille réponse était insuffisante, les directeurs reprenaient la plume le 12 mars 1746[6].

1. Le Conseil de Pondichéry à celui de Chandernagor, 18 mars 1746. — F. n. acq. 9 357, p. 223.
2. De Rostaing, *Journal du voyage fait aux Indes*, p. 193.
3. 20 fév. 1746. — F. n. acq. 9 357, p. 219 verso.
4. Le Conseil de Pondichéry à la Compagnie. — F. n. acq. 9 357, p. 220.
5. 25 nov. 1745. — Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 23.
6. *Id.*, p. 25.

« Quoique la Compagnie, Monsieur, ait vivement ressenti dans le courant de l'année dernière les funestes effets de la guerre, ces contretemps fâcheux ne l'empêchent pas de vous témoigner sa satisfaction sur les justes mesures qu'elle a vu par vos lettres et celles du Conseil supérieur de Pondichéry que vous avez prises pour soutenir son crédit dans l'Inde, et, pour vous en donner des marques, elle s'est portée à solliciter en votre faveur auprès de Sa Majesté des lettres de noblesse et la croix de l'ordre de Saint-Michel. Elle vous annonce avec plaisir qu'elle vient d'apprendre par une lettre de Mgr le contrôleur général que le roi avait bien voulu vous accorder l'une et l'autre. »

DES BATIMENTS BLOQUENT LA RADE.

Mais croix et honneurs paraissent insuffisants à Dupleix et au Conseil de Pondichéry qui continuent à réclamer des secours avec l'insistance que nous avons vue.

Alors les directeurs ont un mouvement d'humeur, et, le 30 mai 1747, ils écrivent « à Messieurs de Pondichéry [1] » :

« L'impatience dans laquelle vous étiez de voir paraître les vaisseaux qui vous avaient été annoncés et le chagrin que vous ressentiez des pertes que la Compagnie avait souffertes justifient auprès d'elle l'amertume de vos plaintes; mais nous avons lieu d'être surpris que vous ayez pu douter un instant de l'attention de la Compagnie pour la continuation de son commerce et pour la conservation de ses établissements.

« L'escadre avait mis à la voile le 28 mars sous l'escorte de trois vaisseaux du roi; mais deux jours après sa sortie, ayant été accueillie d'une tempête violente et continue, la plus grande partie des bâtiments qui la composaient a été dispersée et obligée de regagner les ports de la côte. »

Pendant ce temps des événements importants s'étaient accomplis en Asie, où La Bourdonnais était arrivé avec une flotte imposante qui, sans le coupable entêtement de son chef, aurait pu assurer à jamais à la France la possession de l'Inde par la destruction des établissements anglais dans cette partie du monde.

1. F. n. acq. 9 357, p. 272.

CHAPITRE VII

LA BOURDONNAIS. — SIÈGE ET PRISE DE MADRAS. — DIFFICULTÉS ENTRE DUPLEIX ET LA BOURDONNAIS. LEURS CAUSES, LEURS CONSÉQUENCES. — PROCÈS ET MORT DE LA BOURDONNAIS.

La Bourdonnais était originaire de Saint-Malo et le registre des actes de l'état civil de cette ville pour l'année 1699 porte, folio 19, cette mention :

« Bertrand-François Mahé, fils de Jacques, sieur de La Bourdonnais, et de Dlle Seruanne Liduuine Tranchant, sa fe, fut baptisé par moi soussigné le 11e février 1699, et a été parrain Mtre Bertrand Mahé, conseiller et procureur du Roi de la ville et communauté de Dinan, et marraine Dlle Guyonne Ribertière Dlle des Lauriers, qui ont signé.

« B. Mahé, Guyonne Ribertière, Jacques Mahé, A. Betuel baptisavi. »

Du Mémoire qu'il publia à l'occasion de son procès[1], il résulte qu'il « n'avait que dix ans lorsqu'il fit son premier voyage aux mers du sud. En 1719, il s'embarquait pour la première fois au service de la Compagnie pour Surate en qualité de second lieutenant. »

En 1724 il se rembarquait pour les Indes comme second capitaine.

« A Pondichéry il trouva les vaisseaux de la Compagnie prêts à partir pour Mahé. Cette guerre terminée, il se donna tout entier au commerce et il résolut dès lors de rester dans l'Inde pour y faire des armements particuliers. »

Il sut intéresser à ses affaires de puissantes personnalités; nous en trouvons la preuve dans deux lettres adressées au contrôleur général, et émanant : l'une de Lenoir, alors gouverneur de Pondichéry, l'autre du Conseil de cette ville.

Voici le premier de ces documents[2].

Pondichéry, le 9 janvier 1735.

« Monseigneur,

« J'ai vu la lettre de recommandation que vous avez écrite au Conseil en faveur du sieur de La Bourdonnais, de son frère et de son cousin. Je leur ai toujours rendu service

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, avec les pièces justificatives. Paris, 1750, in-folio, p. 7.
2. F. n. acq. 9 354, p. 274.

autant qu'il m'a été possible. Puisque vous m'ordonnez, par votre lettre du 12 novembre 1733, d'avoir des égards pour lui et pour tout ce qui lui appartient, je rechercherai plus que jamais les occasions de les aider dans leurs entreprises afin de vous marquer l'attention particulière que j'ai à l'exécution de vos ordres et le respect avec lequel je suis,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Lenoir. »

« Nous avons reçu, lisons-nous dans le second document[1], la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 12 octobre 1733, par laquelle vous nous ordonnez de favoriser les particuliers dans leur commerce, nommément les sieurs de La Bourdonnais et Brignon. Nous avons donné constamment des marques d'une protection particulière à tous les négociants. Le sieur de La Bourdonnais l'a éprouvé plus utilement que tout autre. Il doit vous en avoir rendu compte. Il n'est point encore de retour aux Indes. Le sieur Brignon, son cousin, s'embarque pour faire le voyage de Moka. Nous leur rendrons à l'un et à l'autre tous les services qui dépendront de nous et tâcherons de faire voir, en cela comme en toute autre chose, notre soumission à vos ordres. »

La Bourdonnais était alors en France. Il profita de son séjour pour s'y marier et s'y faire nommer en 1734 « gouverneur général des îles de France et de Bourbon », en remplacement de Dumas, qui passait à Pondichéry.

Cette nomination étonna fort. Dupleix écrivait à ce sujet, le 4 août 1735, à M. Burat[2].

« L'on a appris, par le *Saint-Pierre* venant des îles, le 8 juillet 1735, que M. Dumas est nommé gouverneur de Pondichéry et le sieur de La Bourdonnais à Mascarin. Je ne suis point du tout étonné du premier; mais, pour le second, les bras m'en sont tombés. Il faut croire que la tête a tourné à la Compagnie, ou qu'elle veut perdre les îles. »

S'adressant à Dumas, il lui dit[3] :

« La nomination de M. de La Bourdonnais à votre place m'a surpris ainsi que toute l'Inde. Dieu veuille que la Compagnie n'ait point lieu de s'en repentir. La vivacité et la pétulance du sujet me le font craindre. »

« J'admire, écrit-il à Duvelaër, alors directeur à Lorient[4], la modestie de La Bourdonnais de s'être restreint au gouvernement des îles, et je ne conçois pas la Compagnie de s'être laissée leurrer par les fariboles de cet évaporé. Que de belles promesses de part et d'autre ! Je l'ai toujours dit : La Bourdonnais ira loin, ou bien tombera dans le néant; il ne peut y avoir de milieu chez lui. »

Enfin à La Farelle, ancien major à Pondichéry[5] :

« Que penserez-vous de la nomination de La Bourdonnais au gouvernement des deux îles? Il n'a rien épargné pour obtenir ce poste. Je ne sais si la Compagnie sera satisfaite de ce nouveau gouverneur; vous le connaissez, je n'en dis point davantage. »

La nomination d'emblée de La Bourdonnais comme gouverneur général des îles de France et de Bourbon avait, en effet, de quoi surprendre.

1. 15 janv. 1735. — F. n. acq. 9 354, p. 271.
2. Ars. 4 743, p. 24.
3. 19 déc. 1735. — Ars. 4 743, p. 36.
4. 19 déc. 1735. — Ars. 4 743, p. 56.
5. 19 déc. 1735. — Ars. 4 743, p. 52.

Après la prise de Mahé, La Bourdonnais avait quitté le service de la Compagnie. En 1730 ou 1731, il passait au service du roi de Portugal, dont il recevait, avec le grade de capitaine de vaisseau, la croix de l'ordre du Christ, des lettres de noblesse et « le titre d'agent de S. M. Portugaise à la côte de Coromandel[1] ». Deux années se passèrent ainsi. C'est alors que nous le voyons revenir en France pour y être nommé par la Compagnie des Indes gouverneur des îles; mais, comme le dira Dupleix plus tard[2], « on était dans le siècle des choses surprenantes, et la protection de Fulvy[3], qui le couvrait contre vents et marées, lui était acquise ». Sa nomination, on en conviendra, prêtait à critique.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce que fut la gestion de La Bourdonnais dans son gouvernement, et je me bornerai à ses actes extérieurs.

En 1740, alors que l'on entrevoyait la probabilité d'une guerre prochaine entre la France et l'Angleterre, La Bourdonnais, qui, comme Dupleix, dont il était l'associé pour le chargement de certains vaisseaux, se livrait au commerce d'Inde en Inde, se trouvait en France. Il proposa « à quelques amis sensés » de s'associer pour armer en course six vaisseaux et deux frégates qui, aussitôt les hostilités déclarées, s'attaqueraient au commerce anglais en Asie. Son projet, qui avait en outre l'avantage de permettre la navigation paisible de nos navires faisant le commerce d'Inde en Inde, — ce qui lui tenait, avec raison d'ailleurs, fort au cœur, — ayant été goûté, le Malouin se rendit à Fontainebleau pour soumettre son dessein au comte de Maurepas[4].

Le ministre lui « fit entendre que, dans l'opinion de la Compagnie, la guerre ne devait pas s'étendre au delà du cap de Bonne-Espérance, parce que les compagnies avaient intérêt à observer entre elles la neutralité dans l'Inde[5] ».

La Bourdonnais lui fit toucher du doigt ce que cette espérance avait de chimérique, et M. de Maurepas, d'accord avec le contrôleur général Orry, décida que l'on enverrait dans l'Inde une escadre composée de deux vaisseaux de guerre, auxquels la Compagnie adjoindrait quatre bâtiments armés en guerre, plus deux découvertes[6]. Le contrôleur général, en informant La Bourdonnais de cette décision, lui annonça que Sa Majesté l'avait choisi pour commander cette escadre, et qu'il aurait à exécuter dans l'Inde, pour la Compagnie, le projet qu'il avait formé pour son compte particulier[7].

Cette mesure ne fut pas autrement du goût des directeurs qui, dans un mémoire où ils se plaignaient des dépenses qu'ils avaient dû faire et de leur triste situation financière, ajoutaient[8] :

« A la fin de 1740, la Compagnie fut forcée par autorité à l'armement en guerre de cinq vaisseaux et une frégate, lesquels cinq vaisseaux ont été expédiés au mois de mars dernier, sans autre objet à donner aux directeurs que les circonstances où se trouvaient alors les affaires générales en Europe, pour être ladite escadre à la direction et aux ordres du sieur

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 8.
2. Dupleix à Dulaurens, 5 déc. 1739. — Anc. f. français 8 982, p. 161.
3. Frère du contrôleur général Orry.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 22.
5. *Id.*
6. « On nommait découverte un navire envoyé en avant d'une escadre ou d'une armée pour reconnaître la mer, la côte ou l'ennemi. » (Jal, *Glossaire nautique*, p. 572.)
7. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 23.
8. F. n. acq. 9 354, p. 441.

de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, qui se trouvait alors en France, et cela malgré les justes sujets de plainte qu'il y avait de la part de nombre des meilleurs habitants de ces îles contre les vexations de ce gouverneur, desquelles on ne daigna pas prendre connaissance, quoique la Compagnie y fût la principale intéressée. »

A en croire Godeheu, M. de Fulvy, commissaire du roi, qui avait fait obtenir à La Bourdonnais le commandement de l'escadre, était de moitié dans les bénéfices que le Malouin devait retirer de cette expédition[1].

La Bourdonnais quittait Paris « au mois de février 1741, avec la commission de capitaine de frégate, et une commission particulière pour commander le *Mars*, vaisseau du roi[2] ». Mais le ministre changea la destination du *Mars* et du *Griffon*, autre bâtiment de la marine de guerre, qu'on équipait à Brest, et La Bourdonnais partait de Lorient le 5 avril avec cinq vaisseaux de la Compagnie armés en guerre, le *Fleury*, le *Brillant*, l'*Aimable*, la *Renommée* et la *Parfaite*. L'escadre portait 1 200 matelots et 500 soldats.

Le 14 août 1741, elle arrivait à l'île de France.

La Bourdonnais apprenait alors « que les Mahrattes menaçaient Pondichéry et que, pour soutenir ou prévenir le siège qu'on craignait, les îles de France et de Bourbon y avaient déjà envoyé leurs garnisons ». Le 22 août il quittait Bourbon, et le 30 septembre arrivait à Pondichéry avec le *Fleury*, le *Brillant* et l'*Aimable*[3].

Là, tout était tranquille; mais Dumas l'envoya, ainsi que nous l'avons vu, à Mahé, pour en finir avec une guerre qui menaçait de s'éterniser.

L'expédition réussit. Il est vrai que cela coûta fort cher, de 4 à 5 millions. Quoi qu'il en soit, par une lettre datée de Versailles, 30 novembre 1742[4], et adressée à La Bourdonnais, Orry approuva les actes de son protégé; mais la Compagnie, qui, par un véritable tour de passe-passe, se trouvait obligée de payer les frais, ne partagea nullement l'enthousiasme du contrôleur général[5].

1. 5 janv. 1740. — Anc. f. français 8 982, p. 180.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 27.
3. Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie. — F. n. acq. 9 357, p. 189.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 31. — Lettre de Dumas à Dupleix, oct. 1743. — F. n. acq. 9 347, p. 181.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 32.

Il faut bien reconnaître que l'énorme dépense qu'avaient entraînée l'envoi et l'entretien de la flotte n'était nullement en rapport avec le résultat obtenu et que, comme le déclarait Dupleix dans sa lettre du 23 janvier 1742, que nous avons eu l'occasion de citer, les sommes immenses que cette expédition avait coûtées eussent pu être mieux employées.

Par un de ces mouvements de bascule dus à la mise en jeu d'autorités animées de vues et de sentiments différents, et dont le résultat est toujours malheureux, la Compagnie, voyant que la guerre n'éclatait pas, et comptant que la neutralité serait observée dans l'Inde en cas de conflit, déclara qu'elle ne pouvait plus faire face aux dépenses de la flotte, et obtint du ministre l'autorisation de rappeler de l'île de France ses bâtiments que La Bourdonnais comptait y garder jusqu'au jour de l'ouverture des hostilités.

L'ordre était formel; le Malouin devait « renvoyer les vaisseaux à vide plutôt que d'en conserver un seul[1] ». Il fut donc exécuté; mais on ne tarda pas à s'en repentir.

Le 20 mars 1742, Orry écrivait, en effet, à La Bourdonnais[2] :

« Vous avez vu, Monsieur, par l'apostille mise sur ma lettre du 16 de ce mois, qu'il s'en faut bien que la sécurité dans laquelle l'on était, lorsque la Compagnie vous a écrit par mon ordre au mois de novembre dernier, subsiste. Cela m'a déterminé à me faire représenter aujourd'hui en détail les ordres qui vous ont été adressés au sujet du renvoi des vaisseaux de l'escadre, et j'ai senti qu'il était à désirer que vous n'ayez pu les exécuter en leur entier, puisqu'il peut être très intéressant pour la Compagnie, et particulièrement pour la conservation de l'île de France, que vous puissiez rester en force et conserver au moins deux des vaisseaux qui vous ont été confiés. »

Les choses traînent encore en longueur; enfin, en 1744, la guerre éclate. Ici nous allons voir une fois de plus le résultat bizarre et malheureux auquel la dualité de direction aboutissait. La Compagnie qui avait envoyé, contrainte et forcée, il est vrai, une flotte dans l'Inde pour y courir sus aux Anglais, fait demander à ceux-ci, après le rappel de cette force navale, une neutralité qu'ils s'empressent de refuser quand ils sont certains que leur gouvernement leur expédie une escadre, répondant ainsi à l'envoi dans l'Inde des bâtiments de la Compagnie qui, d'ailleurs, ne s'y trouvent plus.

Aussitôt la déclaration de guerre, en effet, les capitaines Peyton et Barnet étaient partis d'Angleterre pour l'Asie avec quatre vaisseaux. Le premier, avec deux navires, resta dans le détroit de Malacca, pendant que le second, avec les deux autres, gardait le détroit de la Sonde; après quoi ils se joignirent en ce lieu[3]. C'est ainsi qu'ils arrêtèrent au passage nombre de bâtiments employés au commerce d'Inde en Inde, disant aux capitaines qui protestaient contre ces agissements : « Messieurs, nous exécutons contre vous ce que M. de La Bourdonnais avait projeté contre nous[4] ».

Nous avons vu la triste situation dans laquelle se trouvaient nos établissements de l'Inde pendant toute la période allant du mois de décembre 1744 au mois de mars 1746, et les appels désespérés adressés par Dupleix et le Conseil de Pondichéry au ministre et aux directeurs.

Comme les Anglais capturaient les navires faisant le commerce d'Inde en Inde, dans

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 33.
2. *Id.* — Pièces justificatives des faits contenus au mémoire, p. 4.
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 38.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 38.

lesquels ils étaient l'un et l'autre intéressés pour de grosses sommes, La Bourdonnais, d'accord avec Dupleix [1], qui participait à l'affaire pour 10 000 roupies [2], résolut d'armer en course cinq vaisseaux de l'Inde : le *Bourbon* de 44 canons, le *Neptune* de 40, l'*Insulaire* de 30, la *Favorite* de 26, la *Renommée* de 26, et l'*Élisabeth*, découverte portant 18 bouches à feu [3].

Le Malouin demanda au gouverneur de Pondichéry l'autorisation d'embarquer à son passage à Mahé 100 soldats, l'envoi des matelots du *Favori*, dont les colons réclamaient, ainsi que nous l'avons vu, le maintien dans l'Inde, et la fourniture de fusils, de munitions et de vivres. Moyennant quoi, il lui serait possible d'organiser une croisière fructueuse, car les Anglais, nous sachant privés de forces maritimes, continuaient leur commerce d'Inde en Inde avec la plus grande sécurité. Il pourrait même reprendre le projet depuis longtemps caressé entre lui et Dumas, puis Dupleix, d'enlever Madras qui serait rançonné. « C'était, écrivait La Bourdonnais au gouverneur de Pondichéry, le seul moyen pour eux de se dédommager de leurs pertes [4] ».

La Bourdonnais pria encore Dupleix de lui préparer des vêtements, des chaussures [5], des vivres, des munitions en nombre considérable, et « de faire exécuter, avec le plus d'exactitude et de diligence possibles, » des agrès, apparaux, et autres objets dont il lui adressait l'état détaillé [6].

Dupleix se mit immédiatement à l'œuvre pour donner satisfaction à La Bourdonnais ; mais l'expédition projetée subit un temps d'arrêt. Les plaintes du Conseil de Pondichéry avaient enfin été entendues à Paris, et, le 29 juillet 1745, la frégate l'*Expédition* apportait à l'île de France « l'heureuse nouvelle de la prochaine sortie du port de Lorient d'une escadre de cinq vaisseaux armés en guerre que l'on adressait aux ordres de M. de La Bourdonnais [7] ».

Le 11 avril 1745, en effet, le ministre avait fait signer au roi l'ordre suivant [8] que l'officier chargé de la conduite de cette flotte devait remettre au Malouin à son arrivée aux îles :

« De par le Roi,

« Il est ordonné à tous les capitaines et officiers des vaisseaux de la Compagnie des Indes de reconnaître pour commandant le sieur Mahé de La Bourdonnais, capitaine de frégate, gouverneur des îles de Bourbon et de France, et de lui obéir en ladite qualité en tout ce qu'il pourra leur ordonner, soit qu'il s'embarque à bord d'un desdits vaisseaux ou qu'il juge à propos de les envoyer à quelque expédition particulière, et ce à peine de désobéissance. »

L'escadre, comprenant l'*Achille*, de 70 canons et 450 hommes d'équipage, le *Saint-*

1. Lettre de Dupleix à La Bourdonnais, 15 janv. 1745. — Col. Reg. C² 81, 49. — La Bourdonnais fit part de ce projet à Dupleix dès le 12 sept. 1744 (Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, Col. Reg. C² 81,4); mais Dupleix, qui, suivant les ordres de la Compagnie, travaillait à la neutralité dans l'Inde, refusa d'y adhérer (Lettre de Dupleix à La Bourdonnais, 1er déc. 1744. — Col. Reg. C² 81, 49). Il ne s'y rallia ensuite que lorsqu'il apprit le départ d'Angleterre de l'escadre de Barnet.
2. La roupie d'argent vaut 30 sols. (Mémoire de Denyon.)
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 40, et pièces justificatives, n° XII, p 18.
4. Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, 1er mai 1745. — Col. Reg. C² 81, 10.
5. Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, 1er août 1745. — Col. Reg. C² 81, 12.
6. État daté de Port-Louis, 1er sept. 1745. — Col. Reg. C² 81, 16.
7. De Rostaing, *Journal du voyage fait aux Indes*, p. 164.
8. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, Paris, 1751. Suite des pièces justificatives, p. 16.

Louis, de 50 canons et 250 hommes d'équipage, le *Lys*, de 40 canons et 250 hommes d'équipage, le *Phénix*, de 44 canons et 250 hommes d'équipage, le *Duc-d'Orléans*, de 36 canons et 150 hommes d'équipage, devait quitter le port de Lorient à la fin de février ou au début de mars 1745[1].

« On ne sait par quel malheur ces vaisseaux ne purent partir qu'à la fin de juin 1745[2]. »

La Bourdonnais, qui devait joindre à cette force les cinq bâtiments qu'il avait armés à l'île de France, y attendit l'escadre qui n'y parvint que le 29 janvier 1746, alors qu'il escomptait son arrivée au mois de septembre 1745.

Les conséquences de ce retard furent désastreuses.

« Les vaisseaux du premier armement avaient consommé leurs vivres en attendant la venue des navires d'Europe, et ceux-ci, n'ayant reçu des vivres que pour quatorze mois lors de leur armement, n'en avaient plus que pour quatre lorsqu'ils arrivèrent après neuf à dix mois de route. Enfin, en arrivant, les équipages des vaisseaux étaient en fort mauvais état[3]. »

Aussi La Bourdonnais envoya-t-il tous ses navires, moins la *Favorite* qu'il ne crut pas devoir conserver dans l'escadre, à Sainte-Marie de Madagascar « pour y traiter des vivres et des rafraîchissements nécessaires[4] ». Le 29 mars 1746, lui-même quittait, sur l'*Achille*, l'île Bourbon, où il était passé, et rejoignait sa flotte ; mais à peine était-il arrivé que la tourmente éclatait.

« Depuis l'instant que nous eûmes laissé tomber l'ancre, dit M. de Rostaing[5], le mauvais temps se déclara de plus en plus ; la mer devint furieuse, et le vaisseau mangé[6] par les lames ne pouvait plus tenir aux violentes secousses qu'il essuyait ; enfin, pressé par l'impétuosité du vent, on coupa le câble sur la bitte[7] et on appareilla pendant la nuit. Vers les deux heures une pluie abondante calma le vent, mais la mer s'enfla tellement qu'elle ne se repliait plus que par montagnes d'un volume et d'une hauteur épouvantables. Il en vint une entre autres, sur l'arrière qui, par son énormité et la fureur avec laquelle elle s'élevait en creusant au-dessous d'elle un abîme, menaçait d'engloutir le vaisseau. Elle se déploya heureusement avant de l'avoir rencontré.

« Le matin, après une suite de plusieurs grains, le vent reprit un nouveau degré de violence, et, au jour, nous voyant abattus sur la terre dont nous n'étions éloignés que de trois lieues, nous fûmes obligés de forcer de voiles pour tâcher de nous relever. On dégréa les vergues de perroquet et de perruche pour soulager la mature, et, à neuf heures, ne pouvant plus porter les huniers les ris dedans, on les serra, on amena la vergue d'artimon et l'on resta sous les basses voiles.

1. Lettre d'Orry à La Bourdonnais, 29 janv. 1745. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 17.
2. F. n. acq. 9 335, p. 147.
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 44.
4. De Rostaing, p. 165.
5. P. 169.
6. « Se dit d'un vaisseau lorsqu'il est battu d'une ou plusieurs lames et que l'eau passe souvent par-dessus. » (*Manuel des marins.*)
7. « On appelle bitte un système de deux fortes pièces de bois parallèles qui, plantées verticalement sur le premier pont, vont trouver un point d'appui solide au fond du navire. Une pièce de bois non moins forte, nommée traversin, placée horizontalement, unit ces deux piliers un peu au-dessous de leurs têtes. C'est autour de la bitte qu'on tourne les câbles quand ils sont attachés aux ancres qui mordent le fond de la mer. » (Jal, *Glossaire nautique*, p. 296.) — La manœuvre signalée ici par M. de Rostaing ne s'effectue qu'en cas d'extrême danger. Elle a, en effet, pour conséquence la perte de l'ancre et celle du cable.

LA MER DEVINT FURIEUSE.

« Il nous tombait coup sur coup de pesantes bourrasques, auxquelles se joignait beaucoup de pluie et de brouillard, qui nous dérobaient la vue de la terrre. Vers onze heures, les secousses multipliées de quelque violent tangage firent casser notre mât de misaine à 8 pieds au-dessus du collier du grand étai. Ce mat en tombant emporta deux hommes qui étaient dans la hune, le bout dehors du grand foc, la fausse civadière, et fit consentir [1] le beaupré. A cet accident, succéda, une demi-heure après, la chute du grand mât de hune, qui rompit au niveau du chouquet et cassa la grande vergue. On travailla avec vivacité à se débarrasser de tous ces débris et, parmi la quantité prodigieuse de choses que l'on jeta à la mer, quelques bouts de mâts enveloppés de voiles et de cordages s'accrochèrent à la sauvegarde [2] du gouvernail, et, repoussés par des lames qui déployaient contre le bord avec fureur, ils faisaient sur l'arcasse [3] l'effet du bélier et nous donnaient tout lieu de craindre ou la perte de notre gouvernail, ou le dernier des malheurs, c'est-à-dire l'enfoncement du vaisseau.

« A trois heures après midi, le mât d'artimon s'étant rompu au repos de la vergue, écrasa un homme en tombant, en blessa trois, et fit consentir les deux premiers barreaux au-dessus de l'habitacle [4]; de sorte qu'il ne nous restait que le grand mât, qui était même considérablement endommagé.

« Telle était vers la fin du jour la cruelle situation de l'*Achille*, ras comme un ponton, devenu le jouet des vents et des flots, éloigné de 8 lieues d'une côte sur laquelle il dérivait sans espérance de pouvoir se relever, roulant panne sur panne [5] et embarquant de l'eau de toute part. Tout ce que l'on put faire fut de contenir, autant qu'il était possible, le vaisseau en travers, afin de différer du moins de quelques heures un naufrage que nous regardions comme inévitable : spectacle affreux, état terrible qui répandit parmi l'équipage une consternation qui augmentait avec les horreurs de la nuit, dont la noirceur ne nous permettait plus de distinguer où nous allions nous briser.

« Environ sur les huit heures, le maître calfat, revenant de sa visite de l'archipompe [6], vint nous avertir que le navire faisait de l'eau; mais, après une scrupuleuse recherche, on reconnut heureusement que l'eau provenait de la grande quantité que les roulis faisaient embarquer par les hauts et les sabords, et qui, du pont, retombait dans la cale, les prélats des écoutilles ne fermant point exactement. Un instant après, le cul-de-lampe de la bouteille de tribord [7] et les lisses des passavants furent emportés. La violence de la mer et du vent avait redoublé; on pompait à force sans pouvoir franchir [8]. On gréa de nouvelles pompes au nombre de 8, qui ne purent jouer que vers les dix heures. Nous

1. « Un mât a consenti lorsqu'il a plié et reste forcé dans une mauvaise situation, ou lorsqu'il a éclaté sans se rompre tout à fait. » (*Manuel des marins.*)

2. « Fort cordage, ou chaîne de fer, destiné à retenir le gouvernail au cas qu'il soit démonté dans un échouage. » (*Manuel des marins.*)

3. « On désigne ainsi toute la voute du vaisseau prise à l'arrière depuis la flottaison jusqu'au-dessous des fenêtres de la grand'chambre. » (*Manuel des marins.*)

4. « Habitacle : Armoire dans laquelle est placée en suspension la boussole ou compas de route. » (Jal, *Glossaire nautique*, p. 814.)

5. « Se dit d'un navire qui roule beaucoup et dont les oscillations latérales sont également grandes à droite et à gauche. » (*Glossaire nautique*, p. 1123.)

6. « C'est un retranchement de planches bien solides fait autour des mâts et des pompes pour les garanties de tout choc qui pourrait les endommager. » (*Manuel des marins.*)

7. « Les bouteilles d'un vaisseau sont des ornements que l'on met aux côtés de l'arrière et dans lesquels on place ordinairement les garde-robes. » (Desroches.)

8. Diminuer l'eau.

avions alors 7 pieds d'eau dans la cale et 5 entre pont. Le vaisseau, prêt à couler bas, chancelant entre deux eaux et chargé par les lames, n'avait plus d'autre mouvement que celui d'un vase qui se remplit et qui est prêt à disparaître.

« Le moment était critique et le péril assez pressant pour animer tout le monde à un nouvel effort de travail. On fut contraint de traîner par force aux pompes une partie de l'équipage qui se comptait déjà perdu sans ressource. Le navire ne gouvernait plus et, comme la grande quantité d'eau qui était entre pont empêchait que l'on pût travailler à le soulager par cet endroit, l'expédient qui parut le plus salutaire, fut de briser les écoutilles afin d'ouvrir un passage à l'eau et qu'en retombant dans la cale elle pût se ranger aux pompes. On y réussit après des peines infinies et on débarrassa de suite l'entrepont de tout ce qui y était noyé, des coffres, des malles, barils, provisions, boulets, mitrailles, et généralement de tout ce qui se rencontrait sous les mains des soldats et des matelots. On jeta à la mer les canons de 8 livres de gaillard; on fut même tenté d'y jeter les batteries de 18 livres des ponts; mais on n'osa en courir les risques dans la crainte que des canons de ce poids une fois désamarrés ne vinssent à échapper dans des moments où l'on ne serait plus maître de les retenir et, en roulant d'un bord à l'autre, n'enfonçassent les côtés du navire; outre que notre naufrage était inévitable si l'on eût abandonné un instant les pompes qu'on faisait aller sans relâche.

« Vers la pointe du jour, la tempête commença un peu à s'apaiser. Ce rayon d'espérance réveilla les esprits et tout le monde, quoique fort harassé d'une si terrible nuit, travailla avec un nouveau courage à alléger le vaisseau. Nos frayeurs du côté de la mer presque dissipées, il nous restait de vives inquiétudes sur la distance à laquelle nous devions être de la terre, que le temps sombre et brumeux nous cachait. Le vent et la lame nous faisaient toujours dériver, et le vaisseau n'ayant pas un pouce de toile ne pouvait ni prolonger[1] ni se relever. Le ciel commença cependant à s'éclaircir, et, peu de temps après, nous aperçûmes avec une grande joie l'île Sainte-Marie, dont nous nous estimâmes à 10 lieues sous le vent. On ne songea plus alors qu'à gagner la baie d'Antongil, le seul port où nous pouvions nous réfugier le long de la côte[2]. On agréa donc un peu de voile, et la première fut une grande voile d'étai frappée à la tête du grand mât et amurée sur l'arrière. Nous vîmes avec plaisir le vaisseau gouverner et faire un peu de chemin avec cette faible voilure.

« Le lendemain 7 avril, nous nous trouvâmes au jour à 8 lieues de la baie d'Antongil; à midi nous nous estimions à 10 ou 12 lieues de l'île Marotte, située dans l'enfoncement de cette baie, à l'abri de laquelle nous allions nous placer. Le 8, à quatre heures du matin, le vent nous ayant manqué, on laissa tomber une ancre par 45 brasses, en attendant le jour et la brise. Nous ne pûmes attraper le mouillage qu'à onze heures du soir. »

Successivement les bâtiments arrivèrent, les uns à moitié rasés, d'autres les voiles en lambeaux, tous fort malmenés et les équipages harassés. Quant au *Neptune* de l'Inde « qui accompagnait l'escadre afin d'aller traiter à Madagascar un chargement

1. « Aller le long d'une côte, c'est la prolonger. » (*Glossaire nautique*, p. 1238.)
2. C'était de plus le lieu marqué pour le ralliement en cas de séparation des vaisseaux. (De Rostaing, p. 176.)

DEUX MATELOTS FURENT EMPORTÉS.

de riz pour les îles[1] », il fut rasé par le coup de vent et, coulant bas, « obligé de faire côte à l'entrée de la baie, où il parvint heureusement après un travail extraordinaire[2] ».

La Bourdonnais résolut alors de brûler la carcasse de ce navire, dont les agrès et apparaux furent soigneusement sauvés, de regréer ses vaisseaux et de refaire, avec les bois que l'on couperait dans les forêts de Madagascar, les mâts manquants.

Tout cela fut exécuté avec tant de diligence, malgré les pluies continuelles, malgré la maladie qui se mit dans les équipages et y causa la perte de 95 hommes, qu'en quarante-trois jours l'escadre fut en état de reprendre la mer. « Cette corvée fut rude pour les équipages, constate M. de Rostaing[3]; mais depuis le moment de notre arrivée à la baie d'Antongil, tout le monde sans exception s'employa à accélérer notre départ avec l'empressement et l'ardeur de gens outrés de voir l'entrevue de l'ennemi reculée par un contretemps si cruel et d'autant plus sensible encore que toute l'Inde nous attendait comme ses libérateurs. »

La mer nous avait été, en l'espèce, singulièrement contraire, et il s'en était fallu de peu que les Anglais ne paient cher leur insolente audace. Sans cette tempête, en effet, « nous serions arrivés aux Indes dans la saison favorable pour enlever 20 ou 25 bâtiments marchands qui, dans la confiance de notre inaction, après avoir fait le voyage de Moka, de Bassora, etc., en étaient revenus richement chargés et à bon port[4] ».

Enfin, le 22 mai, à quatre heures du matin, l'escadre leva l'ancre et mit à la voile. En sortant de la baie d'Antongil, La Bourdonnais avait à sa disposition 9 vaisseaux et 3 342 hommes d'équipage, comprenant 720 noirs et 3 ou 400 malades[5].

Le 3 juin, l'escadre doublait les îles Amirantes; le 20, le Malouin détachait l'*Insulaire* pour se rendre à Mahé, afin d'informer Dupleix de son arrivée et y prendre des nouvelles de l'Inde[6]. Le 25, on était en vue du cap Comorin; « le 27, à six heures et demie du soir, on vit l'île de Ceylan à 8 lieues sur l'avant de l'escadre[7] ». L'*Insulaire*, ayant rejoint la flotte, on se mit à la recherche des Anglais. Tous, depuis le dernier matelot jusqu'au commandant, « brûlaient du désir d'être aux prises, et je doute, écrit M. de Rostaing[8], que l'on ait jamais vu se disposer au combat avec plus de joie et de vivacité ».

Le 6 juillet, à cinq heures du matin, l'escadre, qui avait gagné la côte de Coromandel, « eut connaissance par la hanche de bâbord de 6 vaisseaux » : C'était la flotte ennemie composée de 6 navires, dont un de 64 canons, deux de 56, un de 50, un de 40 — le *Favori*, que les Anglais nous avaient enlevé l'année précédente, — et une frégate de 20. Ces bâtiments portaient tous des pièces de 24, tandis que de notre côté l'*Achille* seul en avait de 18; les autres vaisseaux n'en ayant que de 12 et de 8[9]. Il existait

1. De Rostaing, p. 163.
2. *Id.*, p. 191.
3. P. 191.
4. De Rostaing, p. 195.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 49.
6. De Rostaing, p. 193.
7. *Id.*, p. 194.
8. P. 196.
9. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 49.

donc, on le voit, au profit de nos adversaires, une énorme supériorité en ce qui concerne l'artillerie.

La rencontre eut lieu à 8 lieues au large, entre la pointe de Calimère et Negapatam, comptoir hollandais, dont elle prit le nom.

« Les Anglais, beaucoup meilleurs voiliers que nous, lisons-nous dans le Journal de M. de Rostaing, conservèrent avec soin l'avantage du vent. Notre escadre perdant l'espérance de le pouvoir gagner mit en travers sous les huniers pour les attendre de façon ou d'autre. Nous comptions que le combat s'engagerait vers les dix heures du matin; mais l'ennemi, voulant apparemment tâter notre feu et étudier nos mouvements avant que de se livrer, ménagea si bien les siens qu'il n'arriva que vers les quatre heures du soir, afin de pouvoir fuir à la faveur de la nuit si le combat ne lui était pas avantageux.

« Nous laissâmes les Anglais tirer les premiers et nous leur ripostâmes avec une vivacité qui leur annonçait que nous y allions de bon cœur. Le feu fut extrêmement chaud de part et d'autre et dura deux heures. La nuit nous sépara, parce que l'escadre ennemie jugea à propos de quitter la partie et d'en profiter pour favoriser sa retraite, car tous nos fanaux de combat étaient allumés et nous ne cessâmes de tirer que quand l'Anglais ayant tout à fait abandonné le champ de bataille et ne faisant plus voir de feu, la grande obscurité nous le déroba.

« Nous fîmes tous les efforts possibles pour donner à bord des vaisseaux ennemis; mais ils étaient aussi attentifs à fuir l'abordage que nous étions ardents à le chercher, et d'ailleurs, secondés du vent, ils manœuvraient avec tant d'adresse et d'habileté que nous ne pûmes jamais en approcher qu'à portée de mitrailles. Celles qu'ils nous envoyaient étaient composées de balles de deux livres, dont ils mettaient une douzaine dans chaque pièce par-dessus le boulet; de sorte que leurs décharges formaient une grêle dont la mer bouillonnait et qui eût dû faire chez nous un dégât terrible.

« Il est vrai que l'ardeur avec laquelle on s'attachait à tirer de part et d'autre empêcha que le mal fût aussi grand qu'il aurait dû l'être. J'aurais bien souhaité pouvoir ralentir le feu de notre artillerie et le rendre moins vif et plus juste; mais, dès que l'action fut entamée, je ne fus plus maître de modérer l'ardeur qui animait nos gens. Emportés par la chaleur du combat et enveloppés d'un feu et d'une fumée épouvantables dans un entrepont, où le grand bruit et le mouvement perpétuel d'une quantité d'hommes horriblement agités ne permettaient plus de se faire entendre, je ne pus réussir à rendre leurs coups plus mesurés.

« Nous passâmes la nuit en travers, avec des feux allumés partout, pour annoncer à M. Peyton combien nous étions disposés à lui donner sa revanche.

« Le lendemain, on travailla jusqu'au jour à réparer du mieux qu'il était possible le désordre du combat dans lequel notre vaisseau reçut 68 boulets en plein bois. Nous avions, en outre, tous nos mâts percés, toutes nos vergues endommagées, 14 haubans du même bord coupés, notre grand étai[1] et bien des manœuvres en mauvais état.

« Le 7, à la pointe du jour, nous nous retrouvâmes à la même distance que la veille

1. « C'est un gros cordage dormant qui va de la tête du grand mât se fixer sur l'avant pour le soutenir contre les secousses du tangage et contrebalancer l'effort des haubans qui lui servent d'étai sur l'arrière. » *Manuel des marins.*)

des vaisseaux anglais qui s'étaient toujours conservé l'avantage du vent. On fit de part et d'autre les mêmes mouvements et la même manœuvre que le jour précédent; mais, quand ils furent à la portée du canon, ils coëffèrent, mirent à culer[1], virèrent de bord et appareillèrent à toutes voiles. Nous vîmes avec chagrin échapper une proie qui nous était acquise si le vent et la marche de nos vaisseaux nous eussent permis d'en approcher à la portée du fusil. La vivacité et la bonté de notre mousqueterie eût fait taire leur artillerie et rendu la nôtre si supérieure qu'ils n'en auraient pu soutenir le feu. »

Nous avions perdu dans cette rencontre « 11 officiers tant de terre que de mer et 200 hommes tant soldats que matelots et noirs[2] ». Après une demi-heure de combat, l'*Insulaire*, désemparé, avait été contraint de se retirer pour mettre à la bande et boucher les voies d'eau de cinq coups de canon dans sa cale »; le *Bourbon* avait été aussi extrêmement maltraité[3].

Le Conseil de Pondichéry, informant, le 18 juillet 1746, celui de Chandernagor de cet événement, ajoutait[4] :

« Un inconvénient que nous avons essuyé, c'est que le feu ayant pris à plusieurs de nos vaisseaux dans le fort de l'action, par les artifices que l'ennemi y a, dit-on, jetés, cet accident y a fait plus de ravages que l'artillerie », et le Conseil de Mahé, écrivant à la Compagnie le 12 octobre de la même année[5], indique nommément le *Saint-Louis* comme ayant eu le feu à bord.

A l'entrée de la nuit, un conseil de guerre décida que l'*Insulaire*, hors d'état d'affronter un nouveau combat, « ferait voile pour Bengale, vu le pressant besoin qu'il avait d'un radoub[6] ». Quant aux autres bâtiments, étant donné le manque de vivres, le défaut de cordages, agrès et apparaux de rechange, le mauvais état des mâtures, il fut décidé qu'ils gagneraient Pondichéry, afin d'y déposer l'argent qu'ils portaient, « se mettre en état de reprendre la mer au plus tôt et aller chercher Peyton[7] ».

Le 8 juillet, à onze heures du soir, nos vaisseaux mouillaient en rade de Pondichéry.

On apprit par la suite que le 6 juillet, à la vue des bâtiments français, le vice-amiral anglais avait assemblé son conseil. « Le résultat de la délibération fut de nous aborder parce qu'on nous prenait pour une flotte marchande convoyée par deux vaisseaux de guerre. Ils nous approchaient dans cette résolution, mais ils changèrent d'avis à une certaine distance; la quantité d'hommes et de drapeaux déployés, que l'on affecta de montrer sur tous nos vaisseaux, fit peur à Peyton.

« Il eût été heureux pour nous, ajoute, avec beaucoup de bon sens et de raison, M. de Rostaing dans son Journal[8], qu'on lui en eût caché l'appareil jusqu'à ce que, ne se pouvant plus dédire de l'abordage qu'il avait projeté, il n'eût plus été le maître, malgré la supériorité de sa marche, de se dérober à nos coups auxquels il eût certainement

1. « Coëffer, c'est mettre le vent sur les voiles. — Mettre à culer, c'est coëffer les voiles sur les mâts pour faire culer (aller en arrière) le vaisseau. » (*Manuel des marins.*)
2. De Rostaing, pp. 197 et 202.
3. *Id.*, p. 199.
4. F. n. acq. 9 357, p. 225.
5. F. n. acq. 9 357, p. 228.
6. De Rostaing, p. 203.
7. *Id.*, p. 203.
8. P. 213.

succombé, vu la force de notre escadre, plus nombreuse que la sienne en vaisseaux, et l'ardeur dont nous étions tous animés. »

La Bourdonnais commit là une faute irréparable que n'eussent jamais faite Surcouf ou Suffren.

Quant à l'escadre anglaise, plus endommagée que la nôtre, elle se réfugia chez les Hollandais dans la baie de Trinquemalé, à l'île de Ceylan, où elle reçut d'eux tous les secours possibles.

« Telle est la conduite, écrit à ce sujet M. de Rostaing[1], qu'a toujours tenue contre nous cet ennemi secret de la nation. La prise de nos trois vaisseaux de Chine en 1745 faite par les Anglais dans le détroit de la Sonde, et à laquelle ces républicains ont plus contribué et plus travaillé que les Anglais mêmes, en leur fournissant contre la foi des traités des pilotes et des renforts d'équipages dans la vue de se les faire adjuger avec les cargaisons; la dureté, ou pour mieux dire l'inhumanité avec laquelle les équipages de ces navires ont été traités à Batavia[2], n'ont que trop prouvé leurs dispositions à notre égard. »

Nous retrouverons d'ailleurs les Hollandais joignant leurs troupes aux Anglais lors du siège de notre principale place dans l'Inde.

Le 4 août, l'escadre, « renforcée de la grosse artillerie empruntée à la défense de Pondichéry, dont le débarquement des marchandises et l'allégement des vaisseaux avait permis de se munir[3] », mit à la voile. On espérait surprendre Peyton; mais celui-ci, averti du départ de la flotte française, s'était hâté de déguerpir.

Les bâtiments se rendirent alors à Negapatam, « dans le dessein d'y embarquer des rafraîchissements »; mais à peine avait-on commencé le ravitaillement de nos navires qu'on signalait l'escadre anglaise. Aussitôt chacun se prépara au combat, « aux cris réitérés de : Vive le roi! que la vue de l'ennemi excitait parmi les équipages [4] ».

Quand les Anglais « furent à portée de nous reconnaître avec des lunettes d'approche, nous les vîmes avec chagrin virer de bord et fuir à toutes voiles. Nous appareillâmes dans un clin d'œil pour les poursuivre, et nous éprouvâmes encore une fois combien leur marche était supérieure à la nôtre. L'*Achille* seul était meilleur voilier qu'eux, mais tous les autres navires de l'escadre n'étaient que des coffres chargés de monde et de canon.

« Nous restâmes deux jours à la vue du comptoir hollandais; nous tentâmes tous les moyens possibles de les engager à combattre, et même pour les amorcer nous leur cédâmes l'avantage du vent, ainsi qu'ils l'avaient lors de notre première entrevue; mais toutes nos démarches furent inutiles[5]. »

Le 23 août, la flotte mouillait de nouveau devant Pondichéry.

Le but poursuivi, détruire l'escadre anglaise, n'était pas atteint.

Le 23 avril 1746, Dupleix, écrivant à La Bourdonnais[6], lui disait qu'on ne pouvait

1. P. 204.
2. C'était évidemment une habitude des Hollandais à l'égard de nos équipages. Consulter à cet égard : Guénin, *Ango et ses pilotes* (Paris, Imp^ie^ Nationale, 1901), et *La fin d'un corsaire honfleurais, le capitaine Lelièvre* (Paris, 1902).
3. De Rostaing, p. 206.
4. *Id.*, p. 210.
5. *Id.*, p. 211.
6. Col. Reg. C^2^ 81, 58.

envisager une attaque contre Madras sans cela. C'était d'ailleurs l'opinion de La Bourdonnais qui, dans une lettre du 17 juillet 1746, déclarait au gouverneur[1] :

« Rien ne serait plus assuré que cette conquête si nous n'avions rien à appréhender de l'escadre ennemie; il semblerait donc qu'un préliminaire indispensable serait sa destruction. »

Mais, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de rejoindre l'ennemi, la question du siège de Madras se posa de nouveau.

Cette ville, le Londres indien, comme l'appelaient les Anglais[2], constituait pour nos

L'ESCADRE MET A LA VOILE.

possessions, dont elle ne se trouvait éloignée que de quarante-huit heures de marche, un dangereux voisinage, et sa conquête avait évidemment dû préoccuper plus d'une fois les gouverneurs de l'Inde.

Elle avait été envisagée de longue date et dans le détail, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire le « Mémoire présenté à M. de La Bourdonnais sur le siège de Madras projeté[3] ». Dans ce document, contresigné de Dupleix et des membres du Conseil de Pondichéry au mois de juillet 1746, Paradis expose qu'en 1741 il a fait « un voyage à Madras pour en reconnaître les parties faibles » et qu'il a été assez heureux pour lever un plan de la place « en quelque sorte sous les yeux de cinq à six personnes qui ne le quittaient

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 31.
2. De Rostaing, p. 221.
3. F. n. acq. 9357, p. 235.

point ». Ce plan et le mémoire qui l'accompagnait furent communiqués à La Bourdonnais par Dupleix au commencement de 1742.

« Comme ce premier mémoire, ajoute Paradis, supposait que nous surprendrions l'ennemi et qu'aujourd'hui, la guerre déclarée, Madras est sur ses gardes ou doit y être, nous ne pouvons plus espérer un semblable avantage; aussi, monsieur, ne soyez point surpris si mon nouveau projet diffère du premier. Vous verrez cependant que je ne m'en écarte que dans quelques points et que le fond de l'attaque est toujours le même.

« Descente. — Je pense qu'il conviendrait de faire la descente double, moitié au nord et moitié au sud, environ à 1 500 toises de la ville, afin de pouvoir plus promptement former l'investissement.

« Attaque du fortin. — Cette attaque ne doit être qu'un coup de main.

« Attaque de la place. — Le coup de main sur Madras doit réussir par la raison que cette ville, composée de deux parties nommées vulgairement la ville blanche et la ville noire, se trouve avoir une enceinte immense eu égard à sa garnison. Mon sentiment est qu'on attaque en même temps les deux villes. Si l'on se bornait pour le premier coup de main à s'emparer seulement de la ville noire, l'ennemi, forcé dans cette première, aurait probablement le temps de se retirer dans la ville blanche. »

Tout était prévu, on le voit, pour l'attaque de Madras.

La Bourdonnais, estimant alors qu'il était possible d'enlever la place, malgré l'escadre anglaise, écrivit dans ce sens à Dupleix les 14 et 19 août[1]. Une semblable résolution se comprenait d'autant mieux qu'outre les vivres, munitions, apparaux, etc., précédemment fournis au Malouin, celui-ci avait à nouveau réclamé, « au nom du roi et de la Compagnie[2] », 44 bouches à feu de 18 et 14 de 12, qu'il promettait de rendre avant de quitter les Indes.

On jugera de l'effort fait par le gouverneur de Pondichéry pour donner satisfaction aux demandes du chef de la flotte par la lettre qu'il lui écrivait le 20 juillet :

« Le ministre me donne ordre de vous secourir; je suis volontiers des ordres aussi respectables, mais je ne puis me persuader que ses intentions soient que je mette cette place en risque. Je pense, au contraire, et j'ose me flatter qu'il me saura gré de ne la point mettre en compromis; cependant, pour concilier ses ordres et vos demandes, je puis vous céder 28 canons de 18 livres de balles, 12 de 12, 22 de 8, et changer ceux qui ne sont que peu endommagés et qui, moyennant quelques réparations, pourront encore nous servir. Tous ces canons laisseront bien du vide, mais la parole d'honneur que vous me donnez de me les rendre et la certitude morale que vous aurez le dessus sur nos ennemis me font prendre le parti de me dégarnir avec moins d'inquiétude.

« Quant aux troupes que je puis vous donner pour l'entreprise de terre, elles consisteront en 200 soldats blancs de cette garnison, 100 Topasses, 300 Cipayes, autant de Lascars que l'on pourra rassembler, avec les officiers nécessaires pour la conduite des uns et des autres. Je ne comprends pas dans ce nombre près de 170 hommes, matelots, officiers

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pp. 51 et 56.
2. La Bourdonnais à Dupleix, 17 juill. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 32.

BATAILLE DE NEGAPATAM.

mariniers, et officiers-majors que je vous ai déjà remis, non plus que le détachement de 50 soldats que vous avez pris du *Fleury*, qui sont de cette garnison. »

Outre les bouches à feu indiquées plus haut, il fut encore prêté à La Bourdonnais [1] « un mortier de 12 pouces, 2 de 9 à 8 pouces, et 4 canons de 2 livres de fonte montés pour tirer 21 coups à la minute [2] ».

Dupleix avait ainsi fourni au Malouin la moitié à peu près de l'artillerie utilisable de Pondichéry, et réduit à l'extrême la garnison de la place.

Aussi l'on comprend aisément l'émoi qui s'empare du Conseil et de son président lorsque, le 26 août, La Bourdonnais revient à son idée première : on ne peut attaquer Madras tant que la flotte anglaise ne sera pas détruite, et termine une longue lettre, quelque peu diffuse, par la demande « d'une délibération du Conseil supérieur qui dise qu'il est important pour l'honneur du pavillon et les intérêts de la Compagnie de faire le siège de cette place », sans quoi il se verrait forcé d'envoyer croiser ses vaisseaux où il le jugerait nécessaire [3].

Non seulement c'étaient d'importants préparatifs et de grosses dépenses devenus inutiles, mais encore, si l'ajournement de l'expédition sur Madras pouvait à la rigueur ne pas avoir de conséquences graves pour Pondichéry, la flotte restant à portée de secourir la ville en cas d'attaque, il n'en était plus de même dès lors que l'escadre partait en croisière, comme La Bourdonnais menaçait d'en donner l'ordre.

Le Conseil supérieur répondit donc immédiatement au Malouin [4] :

« Monsieur, M. le Commandant général nous a communiqué la lettre que vous lui avez écrite ce jour; cette communication et le conseil que vous nous y demandez nous ont d'autant plus surpris que, jusqu'à présent, vous avez tenu à notre égard un parfait silence sur les opérations de votre escadre.

« Le temps que vous choisissez pour nous demander notre avis ne nous surprend pas moins; vous le faites dans le moment que nous jugeons le coup prêt à être frappé et en même temps une certitude morale de succès.

« Nous avons vu, par les lettres que vous avez écrites les 14 et 19 à M. le Commandant général, que vous persistiez toujours dans le dessein que vous avez médité depuis si longtemps et pour lequel il a tenu tout prêt, sans lui parler des objections que vous jugez à propos de faire aujourd'hui. Cependant l'escadre anglaise subsistait alors aussi bien qu'à présent et vous paraissiez vous en embarrasser fort peu. Depuis, vous l'avez ren-

1. Lettre du Conseil provincial de Madras à La Bourdonnais en date du 7 oct. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 32.

2. Nos canons les plus modernes ne tirant que 20 à 22 coups par minute, j'avais été frappé de cette extrême rapidité de tir, et je m'étais adressé, pour avoir la confirmation du fait, à un officier fort distingué et particulièrement compétent en ces matières, M. Decepts, chef d'escadron d'artillerie coloniale, qui était alors détaché comme sous-directeur à la fonderie de Ruelle. Très obligeamment il me répondit :

« Les canons dits à la minute, qu'on appelait aussi canons à la suédoise parce qu'ils tiraient la cartouche (ensemble de la charge et du projectile réunis), invention suédoise du temps de Gustave-Adolphe, permettaient d'arriver à une vitesse de tir d'une vingtaine de coups à la minute.

« Grâce à l'emploi de la cartouche, le chargement de la pièce s'exécutait d'un seul coup de refouloir.

« De plus, comme les canons de campagne d'alors étaient relativement courts, l'introduction de la cartouche par la bouche s'effectuait à peu près aussi vite qu'on peut le faire aujourd'hui par la culasse.

« Restait la question du dépointage produit par le recul. On l'avait résolue en atténuant le recul le plus possible par l'emploi de munitions relativement légères. »

3. Lettre de La Bourdonnais à Dupleix. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 61.

4. 26 août 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 65.

contrée; elle vous a fait voir sa faiblesse par sa fuite : elle est donc encore moins à redouter et les secours que vous prévoyez devoir lui venir sont presque aussi douteux qu'il est certain qu'ils ne peuvent être considérables. »

Et comme La Bourdonnais hésite encore, « disant à qui veut l'entendre qu'il est prêt à marcher et que le Conseil de Pondichéry seul l'arrête, ne voulant point lui dire positivement ce qu'il doit faire[1], » celui-ci prend une délibération, par laquelle il décide de faire sommation au Malouin d'agir, à charge par lui « de répondre en son propre et privé nom de tout ce qui pourra arriver par la suite et des dépenses immenses que son projet sur Madras, depuis si longtemps médité et conduit au point de l'exécution, a occasionnées à la Compagnie[2] ».

Enfin La Bourdonnais paraît vouloir se décider, et, le 4 septembre 1746, il écrit à Dupleix cette lettre véritablement singulière[3] :

« J'ai compris, il y a longtemps, combien j'obligerais les Français des Indes en attaquant Madras. Vous m'avez tant de fois répété que rien ne pouvait mieux dédommager la Compagnie que la prise de cette place que je m'y déterminerais volontiers, mais si j'ai trouvé des empêchements le 25 du mois passé, ils subsistent encore, excepté celui de ma maladie.

« Avant donc de rien entreprendre, répondez-moi, Monsieur, je vous prie, en chef de nation et en bon Français, aux questions et demandes que je vais vous faire.

« 1° Eu égard au temps, à notre situation présente, au bien et au mal qui peuvent en résulter selon toutes mes remontrances au Conseil supérieur, croyez-vous que je sois encore à temps en partant du 9 au 10 du mois, et que je doive ou puisse entreprendre le siège de Madras présentement; ou bien pensez-vous que cette conquête soit assez importante pour mériter que l'escadre reste aux Indes jusqu'en janvier? En ce cas, elle ne pourrait retourner cette année en Europe. Selon votre avis, il est tout simple de me répondre : Il faut courir présentement les risques des événements; ou bien : Il vaut mieux attendre en janvier. »

Le 6 septembre, Dupleix formule à la question une réponse catégorique :

« J'ignore, dit-il, si les Français de l'Inde vous seront obligés de l'attaque de Madras; je ne vois pas quel intérêt ils peuvent y avoir en particulier. Tout ce que je sais, c'est qu'il est fort naturel à la nation en général de souhaiter l'abaissement de son ennemi et que la prise de cette place est un sûr moyen d'y parvenir. »

Et plus loin :

« Vous avez encore du temps, la terreur est répandue dans cette ville; ainsi partant à la date que vous déterminez et même plus tôt s'il est possible, il est presque certain que vous réussirez. Je crois cette conquête d'autant plus importante et nécessaire à l'honneur du roi, de la nation et au bien de la Compagnie, que si vous êtes empêché de l'entreprendre dans cette saison, vous devez la remettre en janvier prochain. »

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Dupleix indiquait à La Bourdonnais le désarroi qui régnait dans la place. Déjà, le 29 août 1746, il lui écrivait[4] :

1. Délibération du Conseil du 27 août 1746. — Dépôt des anc. arch. de l'Inde, Coll. Ariel.
2. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 69.
3. *Id.*, p. 76.
4. *Id.*, p. 74.

« Je reçois dans le moment avis de Madras que tout y est dans une consternation inexprimable, que les riches marchands malabares, arméniens et les autres étaient disposés à se jeter aux pieds du gouverneur pour lui offrir telles sommes qu'il aurait jugé à propos pour le contraindre de capituler avec vous à la première vue à terre de nos troupes, afin d'éviter le pillage et la ruine de cette ville.

LES TROUPES SE REPOSÈRENT DANS UN BOIS DE COCOTIERS.

« Le voisinage de San Thomé fait ressouvenir ces peuples de l'ancienne valeur de la nation française. »

Enfin La Bourdonnais se décide, et la flotte part pour Madras.

On a souvent parlé des difficultés qui s'élevèrent entre Dupleix et le Malouin à propos de la reddition de cette place; mais il n'a jamais été publié sur cette conquête d'autre récit que celui qui figure dans le Mémoire de La Bourdonnais. J'ai eu la bonne fortune de retrouver un rapport dressé sur cet événement par Paradis, le 27 septembre 1746, et transmis par lui à Dupleix et au Conseil supérieur de Pondichéry. On comprendra toute la valeur de cette pièce lorsqu'on se rappellera que Paradis était l'auteur du plan d'attaque sur Madras. La Bourdonnais avait, à diverses reprises, réclamé à Dupleix cet officier pour le seconder dans son opération contre la ville. Comme Paradis faisait partie du Conseil et était commandant à Karikal, le gouverneur de Pondichéry

demanda pour lui le commandement général des troupes à terre en cas d'absence, de maladie ou de mort de La Bourdonnais[1]. N'ayant pu l'obtenir, il lui fit décerner par le Conseil « le commandement des troupes détachées de Pondichéry dans l'expédition de Madras sous les ordres de M. de La Bourdonnais ».

Voici ce rapport[2] :

« Le 12 septembre, vers les huit heures du soir, au signal de l'*Achille*, tous les vaisseaux, frégates et galiotes appareillèrent[3].

« Le 14 au matin, l'*Achille* mouilla à une demi-lieue de Cobelong[4] et fit signal à tous les autres vaisseaux contenant des troupes de débarquement de mouiller.

« Je débarquai le premier de l'*Achille* avec 9 pelotons de 16 soldats, un officier, un sergent et un caporal chacun. Il en descendit encore 15 des autres vaisseaux, montant le tout ensemble à 432 soldats et 16 officiers, sans les aides majors. L'on débarqua aussi 250 Cipayes, 100 Lascars pour traîner deux pièces de canon à 21 coups par minute et leurs munitions, dont on fortifia notre détachement, et 200 coups pour ces mêmes pièces. 100 pions descendirent après et environ 34 chevaux composant la compagnie de dragons commandée par M. d'Auteuil. Chaque peloton avait son noir chargé d'un baril de galère pour lui fournir de l'eau et une hache pour le besoin; chaque soldat, armé à l'ordinaire, avait de plus une grenade, 50 cartouches et 6 livres de biscuit; les noirs avaient du riz pour quatre jours, et les officiers 6 livres de biscuit[5].

« Je divisai les troupes en 4 compagnies de 6 pelotons chacune.

« Cette journée fut accablante par la chaleur que nous essuyâmes pendant huit à neuf heures sur le rivage. Environ les cinq heures du soir, l'*Achille* fit son signal qui m'avertissait qu'il n'y avait plus rien à débarquer et de partir.

« Depuis la descente nous marchâmes jusqu'à minuit sans avoir fait plus de deux lieues et demie. Je comptais pousser plus loin, mais les officiers me représentèrent que l'extrême lassitude de la troupe leur faisait demander qu'on la laissât reposer quelques heures; j'y consentis.

« Le 15, à trois heures, je fis battre la générale. Une demi-heure après, la troupe s'ébranla pour marcher. Vers sept heures nous arrivâmes près du bourg de Trinampour, éloigné d'une lieue de San Thomé.

« Enfin nous découvrîmes cette place. Il faisait déjà bien chaud. Je députai M. de Bussy au commandant maure de la ville et le chargeai de lui remettre deux lettres, dont l'une de M. Dupleix et l'autre de M. de La Bourdonnais.

« Cet officier fut fort bien reçu par ce Maure, qui se contenta de demander qu'on passât par le bord de la mer.

« Cependant l'excessive chaleur, doublée par la réverbération des sables, faisait crier

1. Lettre de Dupleix à La Bourdonnais, 20 juill. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 39.

2. F. n. acq. 9 357, p. 245.

3. La flotte comprenait l'*Achille*, le *Neptune*, le *Bourbon*, le *Phénix*, le *Duc-d'Orléans*, le *Lys*, le *Saint-Louis*, une frégate prise aux Anglais, et la *Marie-Gertrude*, magasin pour le siège, plus deux galiotes à bombes. (F. n. acq. 9 357, p. 245 verso.)

4. A 5 lieues de Madras.

5. Les principaux officiers débarqués étaient les capitaines d'Argy, Goupil, Ducray, de Passy. Paradis était lui-même capitaine.

un chacun, officier comme soldat; mais je ne voulais point faire halte par le travers de San Thomé de peur de voir le soldat se débander.

« D'ailleurs, il convenait d'arriver au but pour y marquer aux vaisseaux le lieu propre à faire la seconde descente. Nous y arrivâmes enfin vers une heure. J'y fis planter un pavillon blanc. C'était précisément un peu au dedans de la ligne qui sépare le terrain des Maures de celui des Anglais. J'y fis reposer les troupes, fatiguées au-delà d'expression, dans un bois de cocotiers, en attendant la deuxième descente.

« Vers quatre heures, M. de La Bourdonnais, salué de 21 coups de canon et accompagné de MM. Desprémesnil, de Fontbrune, Bonneau, Desforges, de Rostaing, etc., déborda de son vaisseau l'*Achille*; ce qui fut un signal pour toutes les autres chelingues d'en faire autant. Elles ramèrent toutes sur une même ligne, donnèrent à terre ensemble et en fort bon ordre, et débarquèrent le reste des troupes destinées au siège. De cette façon, nous nous trouvions à terre environ 1 000 hommes d'infanterie française, 340 Cipayes, 100 pions, et la compagnie de dragons.

« Aussitôt que le commandant fut à terre, plusieurs de nous le suivirent pour aller reconnaître quelque endroit propre à loger commodément notre petite armée. Il trouva une grande pagode qu'il jugea convenir. Il y fit marcher toutes nos forces, à l'exception d'un détachement qu'il laissa au bord de la mer pour protéger la descente et le débarquement des munitions, vivres et autres effets.

« M. de La Bourdonnais ordonna ensuite à M. Desforges, ingénieur en chef, et à M. de Rostaing, capitaine d'artillerie, d'aller reconnaître près du rivage, au sud de la ville, un lieu propre à placer une batterie de mortiers. Puis il me dit de prendre un détachement pour aller reconnaître indifféremment tous les environs en marchant vers la ville. »

Les journées du 16 et Ju 17 se passèrent à choisir un camp et à dresser les batteries de siège.

« Le 18, continue Paradis dans son Rapport, j'envoyai un détachement de Cipayes vers le nord pour empêcher MM. les Anglais d'aller à l'eau. Je regardais comme une chose bien essentielle de la leur couper, et, effectivement, par cette seule manœuvre bien soutenue, je crois que nous les aurions obligés à capituler sous peu de jours. Ce matin, les batteries de mortiers commencèrent leur jeu. Les premières bombes dépassèrent la ville que nous prenions par la largeur. MM. de l'artillerie se corrigèrent ensuite. L'ennemi répondait fidèlement de ses batteries de canons à tous nos jets, et, l'après-midi, il nous riposta de plusieurs bombes.

« Ce même matin, M. de La Bourdonnais m'ordonna de suspendre le jet des bombes et autres hostilités depuis huit heures jusqu'à dix heures. Il ajouta que, lorsqu'il sortirait deux messieurs de la ville précédés d'un pavillon blanc, je les envoyasse prendre et conduire avec escorte à son camp. Ces messieurs parurent quelque temps après son départ : c'était le second nommé M. Monson et un autre nommé Hally-Burton. J'exécutai à leur sujet les ordres de M. de La Bourdonnais. Ils venaient lui demander ce qu'il exigeait d'eux, et il répondit de lui remettre la place.

« Ces messieurs repassèrent vers les dix heures, avec promesse de revenir à trois heures de relevée ce même jour. Je reçus ordre en même temps de faire recommencer le feu jusqu'à cette dernière heure. Je m'y conformai, et la place, qui avait eu le temps de

charger toutes ses pièces me répondit d'un feu extrêmement vif, mais qui ne dura pas. A trois heures quinze je fus averti qu'il paraissait un palanquin hors de la ville, précédé d'un pavillon blanc, comme le matin. J'agis comme j'avais déjà fait; mais, au lieu d'Anglais, on vit que c'était le nommé Francisco Pereiro[1]. Je le fis conduire au camp comme les premiers.

« Vers six heures il repassa et, dès qu'il fut rentré dans la place, je recommençai le feu suivant les ordres que j'en avais.

« Le 20, grand feu de nos batteries, bonne riposte de la ville, grandes allées et venues tout ce jour, suspension d'armes depuis trois heures jusqu'à six heures du soir. M. de La Bourdonnais m'envoie la compagnie d'ouvriers pour pousser la batterie de canons. La suspension d'armes est prolongée jusqu'à huit heures du soir par rapport aux allées et venues et aux différentes lettres de la ville et répliques de M. de La Bourdonnais.

« La place aux abois me fait compter sur une sortie pendant cette nuit comme un dernier effort de l'ennemi, dont nous entendions les hurlements à chaque jet de bombes. Dans cette idée, mon monde reste fusil entre les bras toute la nuit.

« Le 21, un peu avant six heures, nous interrompons notre feu, autant par ordre de M. de La Bourdonnais que faute de bombes.

« Enfin six heures frappent. On avertit que les députés de la ville paraissaient avec un pavillon blanc qui les précède. Ce sont les mêmes messieurs. M. de La Bourdonnais les reçoit, leur parle en particulier, et les conduit au camp. J'y accompagne ces messieurs. Là ils s'expliquent nettement; on dresse les articles de la reddition de la place. La place devait être remise à M. de La Bourdonnais personnellement à deux heures de ce même jour; mais le député qui en apporte la ratification revient à toute bride le prier d'entrer dans la ville parce qu'il s'y forme une espèce de sédition qui semble plus dangereuse que notre présence.

« M. de La Bourdonnais fit battre un ban, en présence de MM. les députés anglais, portant défense à tout soldat d'entrer dans aucune maison sous peine de la vie.

« Il arriva précisément à midi à la porte de la ville, et, dans le même instant, je vis amener le pavillon anglais. Le gouverneur de cette nation, à la tête de son conseil, des officiers de la garnison, des employés et habitants, lui fait remettre les clefs de la ville et lui tend son épée qu'il reçoit et lui rend dans l'instant. Ceux de la suite veulent l'imiter; mais notre commandant, d'un signe de main, les en empêche et leur dit que l'épée du gouverneur lui répond des leurs.

« M. de La Bourdonnais distribue ses troupes dans tous les postes; on hisse pavillon blanc; mille cris de « Vive le roi! » retentissent dans l'air.

« Les vaisseaux de la rade saluent chacun de 21 coups.

« Le 22, voyant qu'on ne me faisait faire aucune fonction ni en qualité de conseiller ni en celle de commandant des troupes de cette place, je fus au gouvernement et demandai à M. de La Bourdonnais son agrément pour m'en retourner vers vous, Messieurs. Je lui alléguai mon inutilité à Madras.

« Ce commandant me répondit que je pouvais partir. »

1. Italien qui avait rempli les fonctions de chirurgien auprès du nabab d'Arcate.

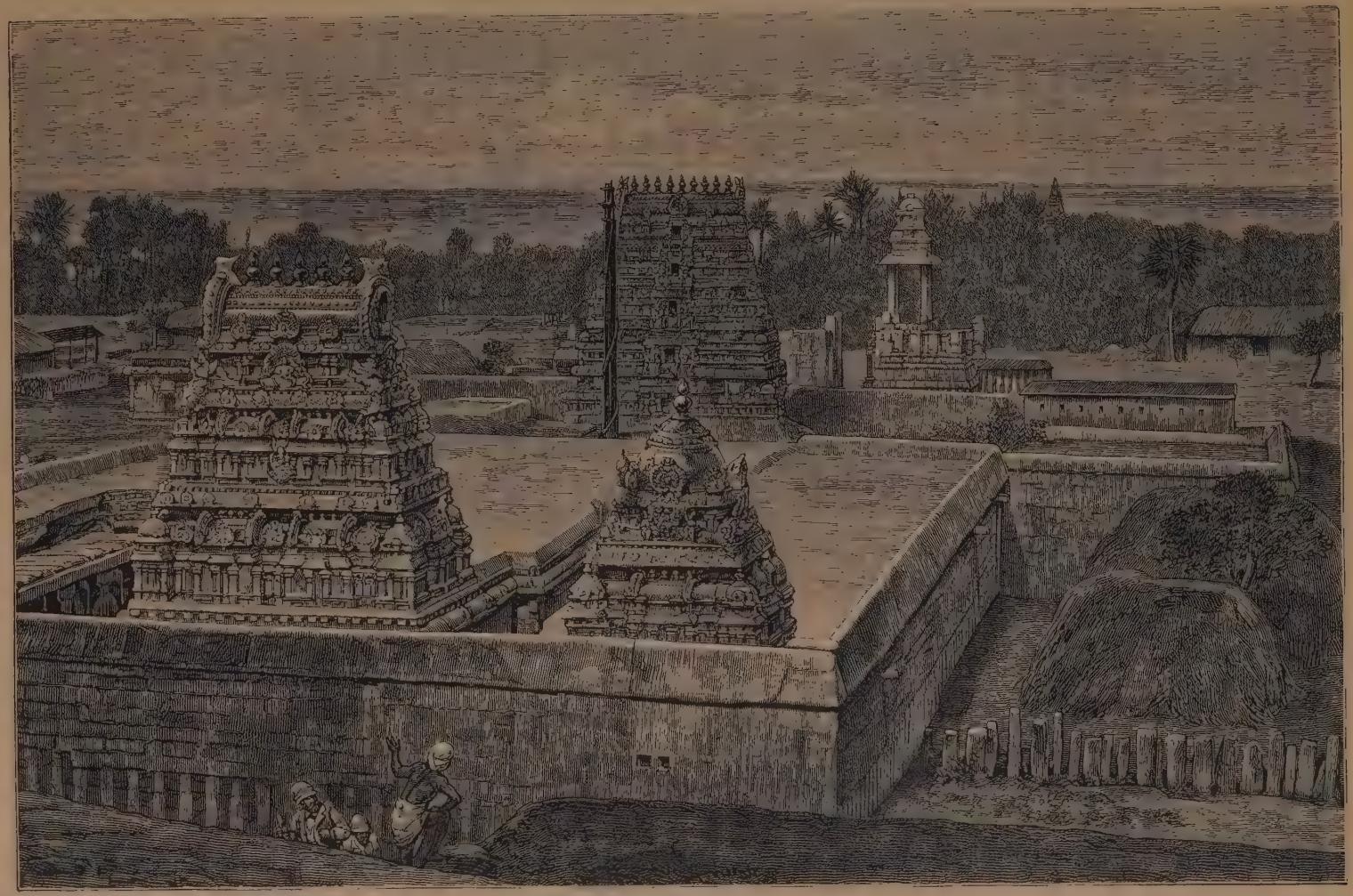

IL TROUVA UNE GRANDE PAGODE.

Le même jour, à cinq heures du soir, Paradis quittait la ville pour rentrer à Pondichéry.

Une question se posait alors, qui s'était déjà présentée plus d'une fois à l'esprit de La Bourdonnais et de Dupleix : Que devait-on faire de Madras?

Nous avons vu, par sa lettre au gouverneur du 1er mai 1745, que le Malouin comptait rançonner la ville pour se couvrir des pertes que l'un et l'autre avaient subies, du fait des Anglais, dans leur commerce d'Inde en Inde.

Le 17 juillet 1746, La Bourdonnais récrivait à Dupleix[1] :

« Que pensez-vous, Monsieur, que nous devions faire de Madras? Pour moi, mon sentiment est d'en tirer toutes les marchandises que nous y trouverons pour les embarquer dans nos vaisseaux, et de rançonner le reste; car quand nous bouleverserons toutes les pierres de cette ville, dans un an d'ici tout sera relevé et Madras sera plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui, parce que l'on se corrige de ses fautes, et nous en serons pour les peines et les frais de la démolition, sans aucun avantage par devers nous. »

Cette dernière phrase répondait sans doute à l'opinion qu'avait exprimée Dupleix de la nécessité de démanteler Madras. Quoi qu'il en soit, le gouverneur de Pondichéry répond le 20 juillet[2] :

« Je ne puis vous dire ni savoir à présent le parti qu'il convient de prendre au sujet de Madras, si vous avez le bonheur de vous en emparer; les circonstances décideront de celui qui sera le plus convenable. Je vous ferai simplement la réflexion que, tant que cette place subsistera comme elle est, Pondichéry ne fera que languir et que le commerce y tombera toujours. Il n'est pas suffisant de se contenter d'un avantage présent, peut-être incertain; il convient de songer un peu à l'avenir. Je ne suis point du tout du sentiment que cette ville, étant démantelée, puisse se rétablir en un an. Plusieurs années n'ont pu suffire pour la mettre comme elle est; les facilités et les facultés sont actuellement bien moindres. Il ne peut résulter qu'un très grand bien pour Pondichéry de la démolition des murs et fortifications de cette ville. »

Dans sa lettre du 4 septembre 1746, La Bourdonnais revient à la charge[3], et, après avoir prié le gouverneur de répondre « en chef de nation et en bon Français » il lui demande :

« Quelles conditions croyez-vous que je doive imposer aux Anglais si Madras veut éviter à prix d'argent un bombardement et les événements d'un siège qui, à votre avis, n'est pas douteux? »

Dupleix est alors sous l'impression qu'à la seule vue des troupes débarquées Madras capitulera; il se rend compte de l'intérêt qu'il y aurait à ne pas laisser longtemps nos navires privés d'une partie de leurs équipages en cas d'un combat avec la flotte anglaise, et il répond le 6 septembre[4] :

« Si les Anglais veulent à prix d'argent éviter les suites fâcheuses d'un bombardement et d'une attaque par terre, vous devez réclamer, au nom du Mogol, le vaisseau d'Iman Sahib,

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, n° XIV, p. 43.
2. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 38.
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, n° XXXII, p. 71.
4. Dupleix à La Bourdonnais, 29 août. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 80.

pris sous son pavillon, les deux bâtiments français[1] et les bots capturés en rade de Balassor[2], le *Favori*, pris en rade d'Achem, le vaisseau le *Pondichéry* forcé à s'échouer, 1 million de pagodes pour les frais de votre armement, et qu'en deçà du cap de Bonne-Espérance il ne se commette aucune hostilité après la signature du traité.

« Je vous donnerai un mémoire qui contiendra le montant des prises faites. Cependant, je crois que, maître de cette ville, vous en tirerez bien au-delà et que l'avantage unique de la Compagnie doit l'emporter sur celui des particuliers ; ainsi la restitution des vaisseaux et des cargaisons où nous avons intérêt ne doit point vous arrêter un moment. La satisfaction générale sera si nous voyons notre ennemi abattu; nos pertes, déjà oubliées, le seront pour toujours. »

Mais des renforts nous parviennent alors d'Europe.

« Mes lettres de Mahé, écrit Dupleix à La Bourdonnais le 18 septembre[3], m'annoncent l'arrivée du *Centaure* de 72 canons, 640 hommes, commandé par M. Dordelin, du *Brillant* et du *Mars* de 40 canons et 360 hommes chaque. »

La situation se trouve donc complètement modifiée, et le gouverneur de Pondichéry, s'adressant le 19 septembre au Malouin, lui dit[4] :

« L'arrivée de ce secours, qui ne peut tarder de nous parvenir, doit faire changer les dispositions où l'on pourrait être de rendre Madras au moyen d'une contribution. A moins qu'elle ne soit bien plus considérable que celle dont il est mention dans une note que je vous ai donnée, je crois que l'on n'y doit point penser. »

Le 21 septembre, à huit heures du soir, Dupleix, qui ignore encore la prise de Madras où La Bourdonnais vient d'entrer[5], lui transmet la nouvelle suivante[6] :

« Monsieur,

« Le nabab, sans doute gagné par les offres des Anglais, vient de me dépêcher un chameau pour me faire remettre une lettre par laquelle il me marque sa surprise de ce qui se passe à Madras et me menace, si je ne fais cesser le siège, d'y envoyer son armée. Je sais à merveille ce que cela veut dire. Je connais la façon de penser de cette nation, et je crois avoir trouvé le moyen de le faire taire en lui faisant dire par l'homme que j'ai à Arcate que, lorsque nous serons maîtres de la ville de Madras, on la lui remettra, bien entendu dans l'état que nous jugerons convenable.

« Cet éveil doit vous engager à presser vivement cette place et à ne point écouter les propositions que l'on pourrait vous faire pour la rançonner après sa prise, car ce serait tromper le nabab et l'engager à se joindre à nos ennemis. Au reste, lorsque vous serez maître de la ville, je ne vois pas où les Anglais pourront trouver de quoi payer cette rançon, et cette place subsistant en son entier sera toujours un empêchement

1. Le *Dupleix* et l'*Heureux*. (Indications contenues dans le mémoire dont Dupleix annonce l'envoi dans sa lettre). — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 75.
2. Rade neutre.
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 84.
4. *Id.*, p. 85.
5. « Monsieur, je viens d'entrer dans Madras à la tête de 300 Français qui m'y ont accompagné. Le pavillon blanc y est viré. » — Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, 21 sept. 1746, à deux heures de l'après-midi. (Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 84.)
6. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 82.

certain à l'augmentation de celle-ci. Je vous prie de faire à ce sujet les réflexions convenables. »

C'était là, on le voit, une nouvelle solution de la question : Que faire de Madras?

Le 21 septembre la ville se rendait. « Le soir, on chanta, au bruit de notre artillerie, le *Te Deum* en action de grâces [1]. »

A Pondichéry, la prise de la forteresse anglaise fut annoncée « par une décharge de canons », et la foule se rendit alors au gouvernement pour y féliciter Dupleix [2].

Dans la ville conquise, M. de Rostaing, chargé de l'inventaire des munitions, trouvait « 300 pièces de canon depuis le calibre de 36 jusqu'à celui d'une livre, 8 mortiers de 8 à 12 pouces, et toutes sortes d'armes et de munitions. On comptait dans la place 800 blancs en état de porter les armes, y compris 250 soldats et 100 matelots du vaisseau la *Princesse-Marie* [3]. »

Au moment où Madras est pris, la situation est nettement indiquée par la lettre suivante de La Bourdonnais à Dupleix [4] :

A Madras, le 21 septembre 1746, à huit heures du soir.

« Monsieur,

« La précipitation avec laquelle je vous ai fait part de la prise de Madras ne m'a pas permis d'entrer dans aucun détail; j'étais trop occupé à relever les postes de cette place. Messieurs les Anglais se sont rendus à moi avec plus de précipitation encore que je ne vous l'ai écrit. Je les ai à discrétion et la capitulation qu'ils ont signée m'est restée sans qu'ils aient songé à m'en demander un double. »

Le 23 septembre, le Malouin déclare au gouverneur de Pondichéry [5] :

« Monsieur,

« Enfin Madras est aux Français. Les conditions auxquelles cette ville s'est rendue à moi la mettent, pour ainsi dire, à ma discrétion. Cependant il y a une sorte de capitulation signée du gouverneur, dont ci-joint est copie. Elle ne fait, comme vous le verrez, qu'autoriser mes droits sur le sort de cette place.

« Pour en décider, j'ai trois partis à prendre :

« Le premier, d'en faire une colonie française; le second, de raser la place; le troisième, de traiter de sa rançon.

« Voici quelques réflexions sur les moyens de tirer parti de notre victoire.

« Premièrement, je ne crois ni convenable ni avantageux à notre Compagnie d'avoir à la même côte et voisins deux établissements aussi forts que le sont Pondichéry et Madras. Par les premiers ordres que j'ai reçus du ministre, il m'était défendu de garder aucune place conquise; il est sûr qu'à la paix la reddition de cette ville serait un article du traité, le roi la rendrait, et la Compagnie n'en aurait rien.

« La garnison de Pondichéry ni les miennes ne suffisent pas pour fournir des troupes

1. De Rostaing, p. 225.
2. Dupleix à La Bourdonnais, 23 septembre. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 94.
3. De Rostaing, p. 229.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 86.
5. *Id.*, p. 87, et Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 84.

capables de s'opposer aux entreprises qu'on pourrait faire sur cette acquisition. Il faut d'ailleurs que j'aille au plus vite mettre mes îles en sûreté contre la représaille; par conséquent, garder Madras est une chimère à laquelle on ne doit pas penser.

« Secondement, quand je détruirais Madras à n'y pas laisser pierre sur pierre, la destruction de cette place ôtera-t-elle aux Anglais les neuf ou dix belles aldées qui forment ici leur territoire? Détruirai-je en même temps un nombre infini de marchands et de tisserands qu'une longue habitude et l'amour de leur bien et de de leur patrie retiendront toujours de ce côté, surtout tant qu'ils trouveront une protection et un débouché aussi fort que celui que leur fournissent Messieurs les Anglais? Le commerce qu'ils font est un moyen bien sûr pour eux de les retenir. Aurais-je fait labourer la place où est cette ville, y aurais-je fait semer du sel, nous verrions Messieurs les Anglais tenter[1] dans la plaine et y continuer leur commerce, ou bâtir sous nos yeux une nouvelle forteresse, peut-être avec moins de dépense qu'ils ne seront obligés d'en faire pour racheter celle-ci, qui n'est pas bonne. Quel est donc l'avantage de cette résolution? La peine d'une démolition aussi infructueuse qu'elle serait longue, et dont même je n'ai pas le temps.

« La rançon de cette place est ce qui, à mon avis, convient le mieux à la situation présente de nos affaires. Ce parti demande de l'ordre.

« Voici mon projet d'exécution :

« Premièrement, je compte embarquer sur mes vaisseaux tout ce qu'il y a de marchandises propres à notre commerce d'Europe. J'aurai la charge de deux à trois navires.

« Secondement, je voudrais tirer de cette colonie l'artillerie et les ustensiles dont Pondichéry et les îles ont besoin; ensuite je m'accommoderais avec Messieurs les Anglais pour le rachat de leur ville et de ce que je leur laisserais.

« Cette première contribution est le droit de la Compagnie; j'en ferais payer une seconde pour le pillage de la ville que j'ai empêché. Cette seconde serait distribuée aux équipages. »

La Bourdonnais fait ensuite part à Dupleix d'une difficulté que pourra rencontrer l'exécution de son plan : « Le gouverneur n'a point d'argent »; mais il croit avoir tourné l'obstacle, et il ajoute[2] :

« Il me fera des billets à termes convenus et me donnera 8 à 10 otages à mon choix que je mettrai à Pondichéry et qu'on lui rendra quand il aura acquitté la somme pour laquelle il se sera engagé[3]. Il n'est pas tout à fait convenu de cet arrangement, mais je me flatte de l'y amener. »

A cette lettre était joint le texte de la « sorte de capitulation » dont il est question plus haut. Il est d'autant plus intéressant d'en rappeler les termes que, dans son Mémoire, La Bourdonnais, qui cite une foule de documents plus ou moins utiles, a oublié soigneusement de la faire figurer parmi ses pièces justificatives. Elle se trouve, par contre, dans le Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix[4].

1. Installer des tentes.
2. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 86.
3. Dans les Pièces justificatives jointes à son Mémoire, La Bourdonnais, p. 89, imprime : « Il s'est engagé ». C'est là une véritable falsification que l'on trouve à diverses reprises dans ce document. Le but auquel tendait le Malouin en agissant ainsi était de faire croire aux juges que les questions étaient tranchées quand il écrivait à Dupleix, alors qu'en réalité il n'en était rien.
4. Pièces justificatives, p. 89.

VUE DE MADRAS (ÉTAT ACTUEL).

« Capitulation du fort Saint-Georges et de la ville de Madras.

« Conditions faites par M. de La Bourdonnais, commandant général des Français devant cette place, à MM. de William Monson et J. Hally-Burton, députés de M. Morse, gouverneur desdits fort et ville.

« Le fort Saint-Georges et la ville de Madras, avec leurs dépendances, seront remis aujourd'hui 21 septembre, à deux heures après-midi, à M. de La Bourdonnais. Toute la garnison, officiers, soldats, le Conseil et généralement tous les Anglais qui sont dans la ville et le fort demeureront prisonniers de guerre.

« Tous les conseillers, officiers, employés et autres Messieurs anglais de l'État-Major seront libres, sur leur parole d'honneur, d'aller et de venir où bon leur semblera, même en Europe, à condition qu'ils ne porteront point les armes contre la France, offensivement ni défensivement, qu'ils n'aient été échangés; le tout aux termes prescrits à nos Français par M. Barnet.

« Les articles de la capitulation signés, ceux du rachat de la place seront réglés à l'amiable par M. de La Bourdonnais, M. le gouverneur ou ses députés, qui s'engageront à livrer de bonne foi aux Français les effets, marchandises reçues des marchands ou à recevoir, les livres de comptes, les magasins, arsenaux, vaisseaux, provisions de guerre et de bouche, et tous les biens appartenant à la compagnie d'Angleterre, sans qu'il leur soit permis de rien réserver; en outre, les matières d'or et d'argent, les marchandises, meubles et autres effets quelconques renfermés dans la ville, le fort et les faubourgs, à quelques personnes qu'ils appartiennent, sans en rien exempter, ainsi qu'il est du droit de la guerre.

« La garnison sera conduite au fort Saint-David, prisonnière de guerre, et si, par rachat, on rend la ville de Madras, Messieurs les Anglais seront les maîtres de reprendre leur garnison pour se défendre contre les gens du pays. Pour cet effet, il sera remis aux Français par Messieurs les Anglais une quantité égale de prisonniers, et s'ils n'en ont pas assez à présent, les premiers Français qui seront faits prisonniers depuis la capitulation seront libres jusqu'au nombre de leur garnison complète.

« Les matelots seront envoyés à Goudelour et l'échange en commencera par ceux qui sont actuellement à Pondichéry, et le reste passera sur leurs vaisseaux en Angleterre; mais ils ne pourront porter les armes contre la France que l'échange n'ait été fait de pareil nombre de matelots soit aux Indes, soit en Europe, mais surtout aux Indes par préférence.

« A ces conditions la porte de Walreguet sera livrée à M. de La Bourdonnais à deux heures après-midi; les postes de la place seront relevés par ses troupes; on fera à M. de La Bourdonnais la déclaration des mines, contremines et autres souterrains chargés de poudre.

« Fait et arrêté au camp français le 21 septembre 1746.

« Morse, gouverneur, W. Monson, C. J. Hally-Burton. »

Enfin, la pièce porte :

« Pour copie conforme à l'original en mes mains. A Madras, ce 23 septembre 1746. »

Ce document important aurait pu être joint à l'une des missives du 21 septembre par

lesquelles La Bourdonnais annonçait sa victoire; il aurait pu être expédié le 22; il ne l'est que le 23, avec une lettre dans laquelle le Malouin examine les trois partis à prendre en ce qui concerne Madras, et conclut à la rançon.

A la lecture de cette pièce une chose frappe le lecteur attentif, c'est la question du rachat éventuel de Madras.

Les Anglais se rendent à discrétion, déclare La Bourdonnais le 21 septembre. Est-il vraisemblable que, dans ces conditions, ils discutent les conditions d'un traité ultérieur, et après tout secondaire, comme le rachat de la ville?

La capitulation primitive, qui permettait au Malouin de dire qu'il avait les assiégés « à discrétion », ne portait très certainement que le préambule, le 1er paragraphe constatant que tous les Anglais trouvés à Madras sont prisonniers de guerre, le 2e s'appliquant aux conseillers, officiers, etc., un 3e alinéa ainsi conçu : « Les articles de la capitulation signés, M. le gouverneur ou ses députés s'engageront à livrer de bonne foi aux Français les effets, marchandises, etc.; puis, 4e paragraphe : « La garnison sera conduite au fort Saint-David prisonnière de guerre », et l'on prévoyait alors l'échange des prisonniers.

Quant au rachat, il n'en était pas question au moment où se signait la capitulation. Tout au plus avait-il été envisagé dans la conversation d'une manière vague et absolument incidente :

Pendant l'armistice du 20 septembre, les parlementaires envoyés par les assiégés abordèrent ce point : « La Bourdonnais répondit finement aux députés anglais qui demandaient s'ils pouvaient se racheter : « Voilà un chapeau qui vaut deux écus, la guerre me l'a procuré; vous m'en donnez un demi-écu, je le rends parce que j'ai le mien[1]. »

Cette clause relative au rachat a été ajoutée après coup dans le traité par La Bourdonnais, — nous verrons dans un instant pour quel motif, — comme sera ajoutée par lui, après le 3e alinéa, dans la copie de cette même capitulation qu'il laissera à Desprémesnil le 23 octobre, en quittant Madras, tout un paragraphe ainsi conçu :

« Pour faciliter à messieurs les Anglais le rachat de leur place et rendre valides les actes qui seront passés en conséquence, M. le gouverneur et son conseil cesseront d'être prisonniers de guerre au moment qu'ils entreront en négociations, et M. de La Bourdonnais s'oblige de leur en donner un acte anthentique vingt-quatre heures avant la première séance.

« Les articles de la capitulation signés, ceux du rachat..., etc.

C'est d'ailleurs ce texte revu et augmenté de la sorte que La Bourdonnais fera figurer dans son Mémoire[2] à la suite du narré des incidents qui ont précédé la reddition de la place. La pièce se termine par ces mots, destinés à faire croire que c'est bien la première capitulation signée :

« Fait et arrêté au camp français le 21 septembre 1746. » Suivent les signatures des députés anglais.

Puis le Mémoire raconte l'entrée de La Bourdonnais dans la place, l'incident du gouverneur remettant son épée à l'officier français, qui la lui rend, etc.

1. Lettre de Desprémesnil à Dupleix. — Col. Reg. C² 81.
2. Page 75.

D'ailleurs, M. de Rostaing, — nous y reviendrons par la suite, — déclare que tous les officiers crurent « d'abord fermement que la ville s'était rendue à discrétion, au pillage près ». Ce n'est que le lendemain que le Malouin leur fit part « d'une capitulation qu'il avait promise au gouverneur et au conseil de ratifier et que l'on signerait au jour convenu[1] ».

Quoi qu'il en soit, le 23 septembre, Dupleix qui, dans une lettre datée de Pondichéry dix heures du matin, félicitait La Bourdonnais de sa victoire[2], lui écrivait de nouveau, à huit heures du soir[3] :

« Quant à ce qui concerne Madras, à présent, ce n'est plus à moi seul que vous devez vous adresser. Je ne puis plus agir que de concert avec le Conseil supérieur. C'est à lui dorénavant que vous devez vous adresser. Je compte demain lui rendre un compte exact de ce que j'ai fait et des ordres que j'ai donnés. Le secret à présent devient inutile. »

Le gouverneur de Pondichéry avait, en effet, dans cette affaire agi de sa propre autorité sans consulter personne.

La preuve s'en trouve dans la lettre du Conseil du 26 août 1746 à La Bourdonnais, l'invitant à se rendre à Madras, où nous lisons[4] :

« Nous avons vu agir depuis près d'un an M. le Commandant général, faire des préparatifs et des dépenses qui ne pouvaient tendre qu'à un projet considérable. Nous n'avons pas douté un moment, connaissant sa prudence, qu'il n'eût reçu des ordres en conséquence. »

Dupleix était d'ailleurs autorisé à se déterminer seul par une missive que lui avait adressée la Compagnie le 18 septembre 1743, relativement à la réduction des dépenses dans l'Inde et aux mesures à prendre à cet égard, et dans laquelle, après lui avoir exprimé sa confiance en ses talents et sa prudence, elle lui disait[5] :

« C'est ce qui la détermine à vous charger seul de l'exécution de cette opération et à n'entrer à cet égard dans aucun détail avec le Conseil. »

Le 26 septembre, La Bourdonnais répond à la première lettre que Dupleix lui avait écrite le 23[6] :

« Vos soins et vos attentions ont trop contribué à la prise de cette place pour que je ne rende pas le premier la justice due à votre vigilance. Si Madras appartient à présent à la nation française, c'est à vous, Monsieur, qu'elle en est redevable. »

Passant à la seconde lettre du même jour, il revient sur son idée. On ne peut pas songer à raser Madras ; il n'y a qu'un parti à prendre, rançonner la ville. Indiquant ensuite les conditions qu'il a faites aux Anglais, il ajoute : « Ils tiennent tous les jours conseil et ne décident rien. J'appréhende bien qu'il ne me faille rester ici jusqu'en janvier. »

Mais le Conseil supérieur de Pondichéry entre en jeu, comme l'indiquait Dupleix. Il adresse tout d'abord à La Bourdonnais une lettre de félicitations, à laquelle celui-ci répond, le 25, en rejetant tout l'honneur de la victoire sur Dupleix[7].

1. De Rostaing, p. 225.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 94.
3. *Id.*, p. 95.
4. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 66.
5. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 19.
6. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 96.
7. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 93.

C'était, on le voit, un véritable assaut de politesse; mais la conversation ne va pas continuer longtemps sur ce ton.

Le 24 septembre, les conseillers écrivent au Malouin[1] :

« Monsieur,

« Le Conseil supérieur, pénétré de reconnaissance de la conquête que vous venez de faire, a jugé convenable de vous députer MM. Dulaurens et Barthélemy, membres du Conseil, pour vous en remercier en son nom et en celui de toute la nation française à la tête de laquelle il a l'honneur d'être dans l'Inde. Ces messieurs, étant au fait du travail et du local, se joindront à MM. Desprémesnil, Bonneau, Desforges et Paradis pour former le Conseil que vous présiderez. »

La lettre était signée du gouverneur et de tous les membres du Conseil supérieur.

La Bourdonnais se voit déposséder de ce qu'il regarde évidemment comme sa propriété, et, le 26 septembre, à Dupleix, qui lui avait écrit dans le même sens[2], il répond[3] :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir votre lettre du 24 septembre, par laquelle vous me donnez avis que le Conseil supérieur a jugé convenable de me députer MM. Dulaurens et Barthélemy pour me marquer sa reconnaissance. J'avais déjà reçu de ces messieurs une lettre gracieuse à laquelle j'ai répondu. Cette démarche-ci est une politesse à laquelle je suis bien sensible. Je voudrais de tout mon cœur que ces messieurs fussent arrivés cinq ou six heures plus tôt, il eût été temps de les informer de ce qui se passait entre le gouverneur anglais et moi; mais tout était conclu lors de leur arrivée. »

Ainsi, à la seule annonce faite à La Bourdonnais de la venue des députés du Conseil supérieur, les indécisions des Anglais qui devaient le retenir jusqu'en janvier cessent; l'homme qui jusque là a demandé des avis sinon des ordres « au chef de la nation » et qui a discuté sur les diverses solutions à envisager pour Madras, ne peut plus attendre; il signe un traité de rançon définitif avec les Anglais.

Le coup, on en conviendra, était dur à accepter. La situation se compliquait encore de ce fait que la veille du jour où La Bourdonnais annonçait à Dupleix la signature de ce traité, le 25 septembre, le gouverneur de Pondichéry lui avait écrit[4] pour l'informer qu'il avait, comme il lui déclarait le 23, communiqué au Conseil sa lettre du même jour commençant par ces mots : « Enfin Madras est aux Français »; et, pour lui rappeler que « tout commandant des vaisseaux de la Compagnie, de quelque qualité et condition qu'il soit, demeure sous l'autorité du commandant de l'Inde et du Conseil supérieur ».

Il avait même eu soin d'ajouter[5] :

« La rançon que vous avez dessein d'exiger pour Madras n'est qu'un avantage momentané et de plus incertain. Tous les otages que vous pourrez avoir n'engageront pas la compagnie d'Angleterre d'accepter les billets que vous donnera le gouverneur, qui,

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 93.
2. Lettre de Dupleix à La Bourdonnais, 24 sept. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 91.
3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 100.
4. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 94.
5. *Id.*, p. 95.

étant prisonnier actuellement, dira, lorsqu'il sera en liberté, qu'il a fait à ce sujet tout ce que vous avez voulu pour se tirer des fers[1]; sa compagnie en dira autant.

« Je ne le crois pas d'ailleurs autorisé pour engager cette compagnie, ni l'État d'Angleterre. Ses billets sur Bengale n'y seront point acceptés; c'est un comptoir absolument indépendant de Madras, et je n'ignore point qu'il est endetté de plus de 45 laks de roupies[2]. Celui de Bombay est aussi indépendant; de sorte que le gouverneur de Madras, dont l'autorité a cessé du moment qu'il a été fait prisonnier, ne pourrait donner des billets que sur Goudelour et Visagapatam.

« Je suis trop bien informé de l'étroite situation de ces deux comptoirs pour vous conseiller d'accepter sur eux des billets d'un gouverneur qui n'est plus rien pour eux et qu'ils ne sont pas en état d'acquitter. »

Le même jour, le Conseil de Pondichéry écrivait de son côté à La Bourdonnais[3].

« Il faut faire sentir à la compagnie d'Angleterre le tort qu'elle a eu de chercher la ruine de celle de France. Nous n'en voyons point, Monsieur, de plus sûrs moyens que de faire sauter les murs et fortifications, tous les magasins, maisons, etc., appartenant à la compagnie d'Angleterre. Cette place démantelée, qui ne peut être rétablie en dix ans, sera bientôt abandonnée des marchands noirs. La mauvaise défense qu'ils ont vu faire aux Anglais avec leurs murs ne les engagera pas à y rester lorsqu'elle sera ouverte, et sitôt qu'ils sauront que l'on a dessein de remettre cette ville aux Maures ce sera pour eux un motif plus fort pour l'abandonner plus tôt. »

Mais Desprémesnil, Dulaurens et Barthélemy arrivent à Madras le 26; « ils se rendent aussitôt au gouvernement ». La Bourdonnais leur confirme verbalement que tout est fini en ce qui concerne la capitulation[4]. Le lendemain, dans une lettre qu'ils adressent au chef de l'escadre, ils lui rappellent que « toutes les places, forts et établissements français dans l'Inde sont de la dépendance de M. le Commandant général et du Conseil supérieur », ils l'invitent à reconnaître MM. Desprémesnil, Dulaurens, Barthélemy et Desforges comme composant le Conseil provincial de Madras, dont lui-même a la présidence, et ils ajoutent :

« Par la lettre que nous recevons de Messieurs du Conseil supérieur du 25 de ce mois, nous voyons que vous avez communiqué à M. Dupleix la capitulation que vous avez faite en votre nom avec le gouverneur de Madras[5].

« Nous protestons, au nom du roi et de la Compagnie, contre toute capitulation que vous pourriez faire ou avoir faite[6], et nous nous opposons formellement, auxdits noms, à ce que la ville de Madras soit rendue aux Anglais. »

En même temps, les députés adressent une lettre circulaire à MM. de Fontbrune, commandant des troupes, Desforges, Boucher et Bonneau, conseillers des îles;

1. Lorsque Dupleix tenait ce langage, il se basait sur le texte du traité que lui avait adressé La Bourdonnais et dans lequel ne figurait pas le paragraphe : « Pour faciliter à messieurs les Anglais... », etc.

2. 11.250.000 francs.

3. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 98.

4. Lettre écrite à M. de La Bourdonnais par les députés du Conseil supérieur, à Madras, 27 sept. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 2.

5. Il s'agit ici de la première capitulation, dont nous avons reproduit le texte plus haut et que La Bourdonnais avait envoyée le 23 septembre à Pondichéry, où elle n'avait dû arriver que le 25.

6. Cela fait allusion au traité de rachat.

Portebaré, Penlan, Lobry, Lachaise, de Selle, Biard et du Desert, capitaines des vaisseaux de l'escadre.

Après avoir indiqué la remise par eux faite à La Bourdonnais de la copie des provisions de Dupleix en qualité de commandant des forts et établissements français dans les Indes et de président des Conseils supérieur et provincial, à raison de ce fait que le Malouin entend gérer les affaires à Madras sans tenir compte des représentations du Conseil supérieur, ils concluent : « Vous ferez, Messieurs, ce que votre prudence et le zèle dont nous pensons que vous êtes animés pour le service de la Compagnie vous inspireront en pareil cas. »

Pendant ce temps, les conseillers écrivaient de Pondichéry à La Bourdonnais pour lui confirmer leur manière de voir à l'égard de Madras [1], et, répondant à sa lettre du 26 septembre, ils ajoutaient [2] :

« Nous vous dirons positivement que nous ne recevrons ni otages ni billets sur l'Inde ni sur l'Europe, et que nous protestons formellement, au nom du roi et de la Compagnie, contre tout ce que vous ferez sans l'avis du Conseil supérieur, vous rendant responsable en votre propre et privé nom de tout ce qui pourra résulter de contraire à l'honneur du roi et aux intérêts de la Compagnie. »

La Bourdonnais signe alors le traité de rançon de Madras et, le 28, il réplique [3] :

« Mon parti est pris, Messieurs, il n'y a plus à s'en dédire. Ci-joint copie de la capitulation; bien ou mal, elle est faite. »

C'est à ce moment que Dupleix écrit cette lettre admirable qui aurait dû toucher à la fois le cœur et la raison de celui auquel elle était adressée et qui dénote véritablement un esprit tout à fait supérieur [4] :

A Pondichéry, ce 29 septembre 1746, à neuf heures du matin.

« *Lisez en particulier.*

« Monsieur,

« La nouvelle que vous m'avez donnée que vous aviez conclu le traité de rançon avec les Anglais m'empêche absolument de reposer. Souffrez, Monsieur, malgré la résolution que j'avais prise de ne plus vous faire de représentations, que je vous en fasse encore une comme je la ferais à mon frère; d'autre que moi n'en aura connaissance, vous écrivant de ma main la présente. Souffrez donc que je vous dise que je ne suis point du tout votre ennemi, que je n'ai cherché qu'à vous procurer de la gloire, que j'y ai employé tout mon savoir et vidé ma bourse de façon que lorsque vous êtes arrivé elle était absolument vide. Que n'ai-je pas employé pour vous seconder? Vous l'avez vu vous-même et vous n'avez pu vous empêcher de l'avouer. Tout ce que vous avez souhaité vous a été donné : hommes, munitions, artillerie, mousqueterie. J'ai dégarni la place, vous le savez, et je ne m'en repens pas, puisque l'affaire a réussi. Quelles difficultés n'ai-je pas trouvées pour vous dissuader de certaines inquiétudes et indécisions où vous paraissiez être et qui ne vous étaient occasionnées que par des gens peu au fait et

1. 23 sept. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 3.
2. *Id.*, p. 6.
3. *Id.*, p. 7.
4. *Id.*, p. 8.

MONUMENTS MUSULMANS DE L'INDE.
TOMBEAU DE L'EMPEREUR D'ALTAMSCH ÉRIGÉ EN 1235.

nullement portés sur votre gloire? Vos marins m'ont donné seuls plus de peine que tout le reste.

« A quoi a-t-elle abouti? A rien du tout, et vous avez vu vous-même combien ils ont eu de mal à se résoudre à tirer sur une place dont ils semblaient qu'ils craignissent la reddition.

« Tant de soins, tant d'embarras, tant de prévoyance, tant d'avances dont je ne suis pas encore payé, tant de veilles ont abouti à la vérité à la prise d'une place, la plus fameuse de l'Inde, mais dont nous ne tirons pas, comme on l'aurait pu, tout l'avantage qu'elle devait procurer à vous, Monsieur, et à la Compagnie, et cela parce qu'il ne s'est pas trouvé une personne auprès de vous qui pût vous faire sentir l'inutilité d'un traité de rançon fait avec des prisonniers, qui ne sont point autorisés pour la promettre et dont tous les otages que vous en tirerez deviendront, par leur long séjour dans quelqu'endroit qu'ils soient, à charge et de vrais martyrs de l'inexécution d'un traité qui ne peut avoir lieu ni dans l'Inde ni en Europe. Au nom de Dieu, Monsieur, ne vous faites pas illusion à ce sujet; vous êtes trompé si vous pensez qu'il soit jamais exécuté. Les colonies éloignées se rançonnent à la vérité; mais ce n'est jamais en billets, mais à beaux deniers comptants.

« Les souverains, les compagnies sont en droit de désapprouver ceux qui les engagent sans ordre. Ils se moquent d'autant mieux de tous ces billets qu'ils sont encore les maîtres des places rançonnées et qu'il faudrait une nouvelle guerre pour les faire payer. François Ier traita dans sa prison, il signa tout ce que l'on voulut; ses enfants furent mis en otage. Qu'en résulta-t-il? Vous le savez. Le roi Jean, prisonnier en Angleterre, en fit autant; le résultat fut le même. C'étaient pourtant des têtes couronnées qui traitaient et sur les paroles desquelles l'on devait compter. Elles furent inutiles. On déclara qu'étant prisonniers, ils ne pouvaient s'engager; qu'ils le pouvaient pour se tirer de presse, mais qu'ils n'étaient point obligés de tenir leur promesse et leurs serments. Ces paroles royales, qui ne devraient jamais se rétracter, l'ont été cependant. Que ne devez-vous point attendre de particuliers qui ne datent de rien dans le monde, qui ne sont point autorisés, et qui ne peuvent faire exécuter leurs promesses? Pour peu que vous vouliez faire quelques réflexions sur les inconvénients qui résulteront de votre traité, je suis persuadé que vous en reconnaîtrez le faux. S'il était comptant, quoique l'on pût espérer des avantages plus considérables par la suite, je me rangerais plus facilement de votre avis; mais j'ai l'honneur de vous le dire en frère, en ami, il n'aura point d'exécution. Il est encore temps d'y apporter remède.

« Dites, Monsieur, je vous en supplie par tout ce que vous avez de plus cher au monde, que les réflexions que vous avez faites, ou, si vous voulez, qu'on vous a fait faire vous arrêtent tout court. Vous pouvez vous disculper auprès des Anglais, rejeter toute la faute sur le Conseil supérieur de Pondichéry qui ne veut ni se charger des otages ni de la moindre chose qui aura rapport à ce traité. Vous pouvez faire cette déclaration sans la moindre crainte que le Conseil ni moi voulions diminuer rien de votre autorité. On vous la laissera, Monsieur, tout entière à Madras tout le temps que vous voudrez y rester; on n'y laissera que ceux que vous jugerez à propos, et je vous promets en homme d'honneur de faire supprimer toutes les lettres qui vous ont été écrites par le Conseil depuis le

25 septembre. Il est nécessaire que celles de ce jour subsistent afin qu'elles puissent, si vous le voulez, servir à prouver quelle est la véritable raison qui vous a empêché d'exécuter le traité de rançon.

« Cet aveu, Monsieur, vous attirera autant de gloire que la conquête de Madras. Vous savez prendre des places, mais vous n'êtes pas obligé de savoir les précautions nécessaires pour la validité d'un traité de rançon; d'autant mieux qu'étant conclu sur la bonne foi et sur les promesses d'honnêtes gens, en apparence, le guerrier honnête homme peut être facilement trompé. Que ne donnerais-je pas pour être auprès de vous? Oui, Monsieur, je suis certain que j'aurais le don de vous persuader et de vous convaincre que je vous parle en homme qui n'a d'autre but que votre gloire et l'intérêt de ses maîtres. Soyez, Monsieur, persuadé de cette vérité; soyez-le de l'envie que j'ai de faire cesser mille mauvais propos. Au nom de Dieu, Monsieur, au nom de vos enfants, de votre épouse, laissez-vous persuader de ce que j'ai l'honneur de vous dire.

« Finissez comme vous avez commencé et ne ménagez pas un ennemi qui n'a eu d'autre but que celui de vous réduire à la plus dure extrémité. Tels sont les ordres que l'escadre ennemie met en œuvre autant qu'elle peut. Si elle n'a pas fait mieux, c'est qu'elle ne l'a pas pu. La Providence nous a mieux servis qu'eux; profitons-en, Monsieur, pour la gloire de notre monarque et pour l'intérêt général d'une nation qui vous regardera comme son restaurateur dans l'Inde. Fasse le ciel que je puisse parvenir à vous persuader et à vous convaincre de la nécessité d'annuler un traité qui, dans un moment, nous fait perdre des avantages dont toute l'étendue se connaîtra incessamment, pour peu que vous vouliez avoir égard à ce que j'ai l'honneur de vous représenter.

« Dépêchez-moi, s'il vous plaît, en toute diligence pour savoir quelle sera votre résolution, afin qu'aussitôt que j'en serai informé je vous renvoie vos dernières lettres, je supprime absolument les réponses, et qu'il n'en soit plus parlé.

« Encore une réflexion, Monsieur, c'est au sujet du nabab. Vous allez me compromettre furieusement avec lui et je ne serais point étonné de le voir joint avec les Anglais pour nous faire donner au diable dans ce pays, faute de lui avoir gardé ma parole. Joignez, Monsieur, cette réflexion à toutes les autres. Je vous écrirai par la suite, si vous le souhaitez, que je me charge en Europe de l'événement et que ce n'est que sur mes représentations et celles du Conseil que vous aurez changé de sentiment. Vous pouvez, de votre côté, dire à ce sujet tout ce que vous jugerez à propos. N'allez pas vous gendarmer contre le Conseil. La réponse que vous avez faite à sa sommation [1], dont peut-être vous ne vous souvenez pas, lui a paru un peu dure. Laissez-moi faire, tout cela s'apaisera, et vous ferez, pendant votre séjour à Madras, tout ce qu'il vous plaira; on condescendra à tout ce que vous voudrez.

« Vous ne sauriez croire avec quelle impatience j'attendrai votre réponse. Faites-la moi de votre main, il est inutile que d'autres que vous la sachent. Dites-la le plus bas que

1. Il s'agit de la sommation du 27 août, à laquelle La Bourdonnais avait répondu le même jour : « J'ai reçu la sommation et son contenu. Je n'ai consulté le Conseil supérieur de Pondichéry que sur l'affaire de Madras; il dépendait de lui d'opiner décisivement pour ou contre. Quant à la destination de mon escadre, ce n'est point à lui d'en prendre connaissance. Je sais ce que j'en dois faire; mes ordres sont donnés pour qu'elle sorte ce soir de Pondichéry. » (Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 69.)

vous pourrez à Desprémesnil, c'est-à-dire le parti que vous prendrez sur le traité. Si vous persistez à le soutenir, il est inutile que vous lui disiez rien.

« Fasse le ciel que j'aie pu venir à bout de vous persuader. Je regarderai cette réussite avec encore plus de satisfaction que la prise de Madras. Elle me sera d'autant plus chère que votre complaisance me sera une preuve bien sensible de votre estime et de votre amitié pour moi.

« J'ai l'honneur d'être, » etc.

Le 1er octobre, La Bourdonnais répond à Dupleix :

« Le sort de Madras est jeté, toutes mes lettres le disent. »

Dès lors, les moyens de conciliation sont épuisés, et les événements vont se précipiter.

Le 2 octobre, sur les ordres du Conseil de Pondichéry, Duval, Desprémesnil, Dulaurens, Barthélemy, Bruyère, Paradis, membres du Conseil supérieur de Pondichéry, et de Bury, major général, accompagnés du sieur Desmarest, greffier en chef dudit Conseil, se rendaient à Madras au gouvernement[1].

Étant entrés dans la grande salle, ils remirent à La Bourdonnais une missive du Conseil qui portait :

« Notre réponse à votre lettre du 27 vous sera donnée par M. de Bury, major général de l'Inde.

« Vous nous trouverez toujours disposés à vous seconder dans toutes les opérations qu'il vous paraîtra convenir d'entamer. Notre façon de penser a toujours été la même. La gloire de Sa Majesté et les intérêts de la Compagnie et de la nation sont les seuls guides que nous ayons consultés jusqu'ici et qui nous animeront à l'avenir.

« Nous sommes, » etc.

La lettre était signée : Dupleix, Legou, Miran, Bruyère, Guillard, Paradis, Lemaire.

Dès que La Bourdonnais eut achevé la lecture de ce document, le greffier déclara :

« Nous venons annoncer les ordres de M. le Commandant général et du Conseil supérieur. »

Voyant la tournure que prenait l'affaire, La Bourdonnais invita les députés à passer dans sa chambre, où, étant « sans témoins incommodes, ils pourraient s'expliquer avec plus de liberté ».

Mais Paradis lui répondit : « Non, Monsieur, il faut que ceci soit public. »

Le greffier lut alors une « remontrance faite par la colonie de Pondichéry à M. Dupleix », contre le traité de rétrocession de Madras[2]; puis une protestation du Conseil supérieur signifiée au sieur de La Bourdonnais et au Conseil anglais[3]. Elle était ainsi conçue :

« De par le Roi et la Compagnie des Indes,

« En conséquence de la délibération de ce jour, le Conseil a déclaré et déclare par ces présentes à M. Mahé de La Bourdonnais, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des îles de France et de Bourbon, commandant l'escadre de la Compagnie actuellement à Madras, et à M. Morse, ci-devant gouverneur de ladite ville, actuellement prisonnier de

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 93.
2. *Id.*, pièces justificatives, p. 142.
3. *Id.*, p. 146.

guerre, et à messieurs les ci-devant conseillers du Conseil de Madras, aussi prisonniers de guerre, que le traité de rançonnement fait par la pure volonté et sans autorité légitime de M. de La Bourdonnais et avec des prisonniers qui ne peuvent s'engager pour d'autres que pour eux, surtout dans une affaire de cette importance, est nul de plein droit, que nous l'annulons et le regardons comme non avenu, et que les choses à Madras resteront sur le pied qu'elles étaient au moment où la capitulation a été signée et la place remise aux armes victorieuses de Sa Majesté.

« A Pondichéry, le 30 septembre 1746.

« Dupleix, Legou, Miran, Lemaire,
« Guillard, Paradis, Bruyère.

« Par le Conseil : Minos. »

Le greffier lut ensuite les provisions pour Dupleix de commandant des forts et établissements français dans les Indes, et de président des conseils tant supérieurs que provinciaux; les lettres d'établissement, par le Conseil supérieur de Pondichéry, d'un conseil provincial à Madras[1]; une commission de commandant et directeur pour la Compagnie de France à Madras en faveur de Desprémesnil[2], second du Conseil de Pondichéry; la commission de major des troupes françaises dans l'Inde du sieur de Bury, et l'ordre suivant donné audit de Bury[3] :

« De par le Roi et la Compagnie des Indes,

« Il est ordonné à M. de Bury, chevalier de Saint-Louis, major général des troupes de l'Inde, de se transporter à Madras pour y faire exécuter les ordres dont il est porteur.

« Fait en la chambre du Conseil supérieur à Pondichéry le 30 septembre 1746. »

Cette lecture achevée, une discussion des plus violentes éclata entre La Bourdonnais et les députés. Qu'entendez-vous faire ici? leur disait le Malouin. — Y mettre le bon ordre, répondait Barthélemy. — Je saurai bien l'y mettre sans vous, ripostait La Bourdonnais. Et le ton s'élevant, comme il menaçait de les faire sortir de la ville : Nous nous y ferons plutôt hacher, clamait Barthélemy. — Oui, affirmait à son tour Paradis, et nous aurons tous les bons Français pour nous. La Bourdonnais s'écriait alors qu'ils étaient venus pour exciter la guerre civile[4], et menaçait de faire prendre les armes à ses troupes[5].

A la démarche du Conseil de Pondichéry, le Malouin répondit en se faisant sommer par les Anglais d'exécuter la capitulation dans laquelle il avait « promis le rachat de Madras[6] », et en réunissant un conseil de guerre auquel il tint ce langage[7] :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre les protestations du Conseil supérieur de Pondichéry et la proposition qu'il me fait de manquer à la parole que j'ai donnée à MM. les Anglais. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous faire assembler pour savoir de vous si, ayant accordé

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 149.
2. *Id.*, p. 151.
3. *Id.*, p. 152.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 95.
5. Procès-verbal des députés de Pondichéry, 2 oct. 1746. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 156.
6. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 153.
7. *Id.*, p. 153.

une capitulation et arrêté des conditions en conséquence, je suis obligé de tenir ma parole d'honneur, soit que j'aie bien ou que j'aie mal fait. »

La question était évidemment mal posée. Dans les termes où elle l'était, la réponse ne pouvait être douteuse, et les membres du Conseil de guerre déclarèrent :

« Nous sommes tous d'avis que M. de La Bourdonnais doit tenir la parole qu'il a donnée à MM. les Anglais[1]. »

On comprend toutefois la valeur qu'il convient d'attacher à cette réponse lorsqu'on lit dans le Journal de M. de Rostaing, un des signataires de cette déclaration[2] et qui était particulièrement favorable à La Bourdonnais[3] :

« Tout le monde étant prisonnier, nous crûmes d'abord fermement que la ville s'était rendue à discrétion, au pillage près. M. de La Bourdonnais nous fit part le lendemain d'une capitulation qu'il avait promis au gouverneur et au Conseil de ratifier et que l'on signerait au jour convenu. »

M. de Rostaing indique ensuite la substance du traité de rançon en 17 articles qui fut conclu à la date prévue, et il ajoute[3] :

« M. de La Bourdonnais nous proposa de signer cette capitulation. Je le refusai tout net et je lui dis que mon approbation était inutile dans une affaire où je n'avais pas été consulté, qu'il était fort maître de capituler seul, mais que le conseil de guerre ne signerait pas ce qu'il n'avait pas vu, ce qu'il ignorait et ce à quoi il n'avait eu aucune part, et qu'il répondait personnellement de ses actions. Je ne lui cachai pas même ma façon de penser sur cette capitulation avant qu'il la signât. »

Et après avoir relaté la réunion du conseil de guerre et sa réponse qu'il fallait tenir la parole donnée, le même officier continue[4] :

« Nous ajoutâmes que si M. de La Bourdonnais avait inconsidérément ou mal à propos engagé son souverain, il en répondrait seul en son propre et privé nom, puisqu'il ne nous avait consultés en quoi que ce soit et que tout s'était passé hors de notre connaissance; mais que le nom sacré de la personne du roi rendait son serment trop fort et trop respectable pour pouvoir être enfreint ou violé dans la plus légère partie. »

C'est la même note que nous retrouvons dans la lettre adressée le 28 septembre 1746[5] à La Bourdonnais par le sieur Jacques-Antoine Bonneau, membre du conseil supérieur de l'île de France, qui se déclarait obligé de « remercier du commissariat de l'escadre et d'en cesser toutes les fonctions », en se basant notamment sur le fait suivant :

« Mondit sieur de La Bourdonnais ne nous a pas fait l'honneur de nous consulter avant et depuis la prise de Madras sur les conditions de la capitulation, malgré les remontrances réitérées que nous lui avons faites de la nécessité qu'il y avait d'assembler un conseil dans une affaire aussi importante que celle-ci, de même que sur la question de savoir s'il importe au bien de la Compagnie de France de rendre ou de conserver Madras, et à quelles conditions. »

En même temps que La Bourdonnais agissait comme nous venons de le voir, il refu-

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 154.
2. P. 225.
3. P. 227.
4. P. 228.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 119.

sait aux députés du Conseil de Pondichéry de les reconnaître, Desprémesnil « en qualité de commandant », et les autres en qualité de membres du Conseil provincial de Madras [1].

Comme le Conseil de Pondichéry avait adressé, à la date du 30 septembre, une lettre aux principaux officiers pour leur annoncer la démarche de ses délégués et les raisons qui la motivaient [2], La Bourdonnais put craindre que les troupes détachées de la garnison de Pondichéry ne répondissent à son appel d'avoir à reconnaître partout dans l'Inde l'autorité de Dupleix. Aussi résolut-il de les faire embarquer.

« Il prit le prétexte d'un bruit qui se répandait qu'on avait vu paraître de gros vaisseaux près des montagnes de Paliacatte, sans qu'on sût de quelle nation ils étaient [3]. Cette nouvelle l'autorisait à faire passer des hommes sur ses bâtiments pour fortifier l'escadre. D'un autre côté, il savait que toutes les troupes devaient s'assembler le lendemain pour la fête, en sorte qu'il n'avait point d'ordres à donner pour les faire mettre sous les armes. Lors donc qu'il sut le matin qu'elles étaient assemblées, il ordonna sur-le-champ d'embarquer au plus vite 50 hommes sur chaque vaisseau, et il donna en même temps aux aides-majors l'ordre secret de faire marcher par préférence les troupes de Pondichéry. Cela fut exécuté le 4 octobre au matin [4]. »

Le même jour, et en réponse à cet acte, le major de Bury, accompagné de deux capitaines, se présentait chez le Malouin auquel il remettait l'ordre suivant :

« A monsieur de La Bourdonnais, commandant de l'escadre française.

« En conséquence des ordres de M. Dupleix, commandant général et gouverneur de Pondichéry insérés dans la lettre du 30 septembre 1746 que Messieurs du Conseil viennent de me communiquer, vous aurez agréable de ne point sortir de Madras ni par terre ni par mer avec les troupes françaises, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre par écrit de mondit sieur Dupleix.

« A Madras, ce 4 octobre 1746.

« DE BURY. »

La Bourdonnais fait alors procéder à l'arrestation du major des troupes de l'Inde, des deux officiers qui l'accompagnent, et de Paradis qui, ayant appris le fait, est venu protester contre cet acte arbitraire et remettre au Malouin une lettre datée du 4 octobre, signée Desprémesnil, Dulaurens, Barthélemy, Bruyère et Paradis, et débutant ainsi [5] :

« Nous apprenons dans l'instant avec un étonnement que nous ne pouvons exprimer que vous avez donné ordre de faire embarquer sur différents de vos vaisseaux les troupes détachées de la garnison de Pondichéry, quoique les ordres précis de M. Dupleix et du Conseil supérieur fussent que ces troupes se rendissent par terre à leur garnison, n'étant pas de la bonne précaution de les exposer dans cette saison aux événements de la mer ou à une dispersion qui mettrait dans des risques évidents la principale place de la nation aux Indes, sur l'existence de laquelle toutes les autres sont fondées, ainsi que l'établissement et la solidité de la Compagnie des Indes. »

1. Procès-verbal des députés de Pondichéry, 2 oct. 1746. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 157.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 146.
3. Il s'agissait en réalité du *Centaure*, du *Mars* et du *Brillant*.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 97.
5. *Id.*, pièces justificatives, p. 172.

Le Conseil supérieur, de son côté, proteste le 6 octobre contre l'arrestation de ses délégués et l'embarquement des troupes de Pondichéry[1]; enfin, le 9 octobre, tandis que La Bourdonnais rend la liberté au gouverneur Morse et à cinq conseillers anglais de Madras « pour faciliter à MM. les Anglais le rachat de leur place et rendre valides les actes qui seront passés en conséquence[2] », le Conseil provincial de Madras se retire à San Thomé, où il attend les ordres du Conseil supérieur[3].

Les choses auraient pu rester longtemps en cet état lorsque parvint à Pondichéry

L'ESCADRE FUT ASSAILLIE PAR UNE TEMPÊTE.

« une lettre de la Compagnie du 6 octobre 1745 s'expliquant sur la façon dont les matières concernant les expéditions militaires doivent être traitées[4] ».

Il y était dit notamment : « La Compagnie juge convenable et même décent que le commandant des escadres assiste dans les conseils supérieurs, qu'il y soit appelé lorsqu'il s'y traitera des matières concernant quelque expédition militaire où ce commandant doit avoir la plus grande part, qu'il y ait voix délibérative; mais elle entend aussi que tout ce qu'on y aura délibéré soit exécuté sans difficulté, de quelque nature d'affaires qu'il s'agisse, quand même il serait question de disposer de tous les vaisseaux de la Compagnie qu'il commanderait. »

C'était proclamer une fois de plus, en termes exprès, la subordination de tous les officiers au gouverneur et au Conseil supérieur.

Mais La Bourdonnais ne se tient pas encore pour battu, et, à la communication de cette lettre par le Conseil supérieur, il répond le 10 octobre[5] :

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 35.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 194.
3. Lettre du Conseil provincial de Madras à La Bourdonnais, 9 oct. 1746. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 195.
4. Lettre de Dupleix à La Bourdonnais, 8 oct. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 39.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 199.

« A l'égard de l'extrait que vous m'envoyez, vous pouvez compter que je me conformerai toujours aux ordres du ministre quand je les aurai reçus. Il ne me croit plus ici et l'extrait que vous m'envoyez regarde les capitaines des vaisseaux de la Compagnie et non moi. »

Néanmoins, tout en protestant que cela ne le regarde pas, La Bourdonnais modifie son attitude intransigeante, et le ton de la correspondance avec Pondichéry s'en ressent. Mais tandis que le vainqueur de Madras et le Conseil supérieur, en une série de lettres, essaient de se mettre d'accord sur les modifications à introduire dans le traité avec les Anglais et sur la reconnaissance de Desprémesnil comme commandant de Madras[1], la tempête éclate, subite, violente, semant partout le désastre et la mort.

Dans la nuit du 13 octobre, tandis que La Bourdonnais est à terre, un véritable cyclone s'abat sur les navires qui coupent leurs câbles et appareillent en hâte. « Tous, sans exception, furent démâtés dans ce terrible coup de vent qui dura jusqu'au lendemain midi. Ceux dont les mâts résistèrent furent abîmés par la tempête et périrent entièrement corps et biens. Ainsi l'on perdit sans ressource le *Duc-d'Orléans*, avec 250 hommes, dont 8 à 10 seulement échappèrent miraculeusement aux horreurs du naufrage; la *Marie-Gertrude*, frégate française de 12 canons, dont il ne se sauva qu'un officier et quelques noirs; une prise anglaise que nous avions faite le même jour dans la rade de Madras et dont tout l'équipage périt, excepté trois noirs[2]. »

Quant aux bâtiments qui purent surnager, ils se trouvaient dans un état véritablement pitoyable : l'*Achille*, qui n'avait conservé que son mât de misaine, avait dû jeter à la mer 16 canons de 18; le *Neptune*, rasé comme un ponton, avait dans sa cale 7 pieds d'eau, bien qu'il se fût allégé de 14 canons de 12; quant au *Bourbon*, « après avoir été vingt-quatre heures en perdition mouillé avec sa dernière ancre par 5 brasses, le cul dans les lames à la pointe de San Thomé[3] », il arrivait à Madras « avec son mât de misaine seul », ayant jeté à la mer 14 canons de 12. Enfin les équipages étaient harassés et « hors d'état de prendre la mer ».

Le désastre était complet et, le 30 novembre 1747, le Conseil de Pondichéry pouvait écrire à la Compagnie[4] :

« Pour tirer le meilleur parti que nous pouvions du malheureux accident arrivé à nos vaisseaux en rade de Madras par l'ouragan du 14 octobre de l'année passée, nous avons tenu des gens à Cobelong et le long de la côte pour ramasser les débris que les vagues pousseraient à terre. Ces pièces de bois ne nous sont pas encore parvenues; nous tâcherons de nous les procurer dans cette mousson, si les Anglais nous laissent la liberté de le faire. Ces bois seront vendus à Madras. »

Après la destruction de sa flotte, La Bourdonnais demeura encore quelque temps à Madras. De nouvelles difficultés éclatèrent entre lui et le Conseil de Pondichéry à propos des vaisseaux le *Centaure*, le *Mars* et le *Brillant*[5]; enfin, le 23 octobre, il remettait le

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 60.
2. De Rostaing, p. 231.
3. Lettre de La Bourdonnais à Dupleix, 17 oct. 1746. — Mémoire pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 66.
4. F. n. acq. 9 357, p. 275.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 31.

commandement de la ville à Desprémesnil[1]. La discussion qui s'était ouverte relativement aux navires sus-indiqués continua jusqu'au 29 octobre 1746, date à laquelle La Bourdonnais fit voile pour l'île de France, le Malouin datant ses lettres depuis le 27 octobre : « à bord de l'*Achille* ».

Arrivé à Port-Louis, il y trouva la place de gouverneur occupée par le sieur David, que la Compagnie lui avait donné pour successeur. Bientôt il quittait l'île à la tête d'une escadre, sur laquelle il fit embarquer également sa femme et ses enfants. Arrivé à Angola, il fréta un petit bâtiment portugais « pour les transporter à la côte du Brésil, d'où ils furent conduits à Lisbonne sur un vaisseau du roi de Portugal[2] ».

Quant à lui, « il fit voile pour la Martinique, où il avait ordre de se rendre », et y arriva le 13 septembre.

De là, il passait à l'île Saint-Eustache, et s'y embarquait sur un bateau hollandais qui revenait à Flessingue. « En approchant d'Europe, ils trouvèrent un navire anglais, qui les assura que la guerre était déclarée entre la France et la Hollande, et cette nouvelle obligea le capitaine hollandais de passer dans un port d'Angleterre pour chercher le convoi qui devait partir incessamment pour les Dunes[3]. »

A son arrivée à Falmouth, La Bourdonnais fut arrêté et conduit à Londres. De son Mémoire même il résulte qu'il reçut des Anglais un accueil comme ceux-ci, en temps de guerre, n'en réservèrent jamais à leurs ennemis et qui étonne lorsqu'on se rappelle la façon dont ils en usèrent avec les Canadiens prisonniers, avec les Acadiens[4], et plus tard avec les officiers et matelots français qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains.

Par un phénomène plus curieux encore, le Malouin obtenait de repasser en France, quittait Londres le 22 février 1748 et arrivait à Paris le 25 du même mois. Fêté ici, il fut arrêté là et conduit à la Bastille dans la nuit du 1er au 2 mars[5].

Pendant ce temps, sa femme débarquait sans encombre à Lisbonne « avec sa famille et ses effets »[6].

Disons de suite, pour en terminer avec l'historique de cette querelle de Dupleix et de La Bourdonnais, que la Compagnie et la Cour ratifièrent les actes du gouverneur de l'Inde.

Le 20 novembre 1747, en effet, les directeurs adressaient au Conseil supérieur de Pondichéry la lettre suivante[7] :

« La Compagnie approuve la correspondance sage et mesurée que vous avez tenue avec M. de La Bourdonnais et les motifs sur lesquels vous avez cru devoir vous opposer à tout ce qui vous a paru n'être point de la gloire du roi, de l'honneur de la nation et de l'avantage de la Compagnie dans toutes les négociations qui ont été faites sans votre participation. »

De son côté, la Cour, en vue d'éviter dans l'avenir tout conflit d'autorité, faisait par-

1. Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 28 oct. 1746. (F. n. acq. 9 357, p. 268.) « Une lettre de M. Desprémesnil du 23 à M. le Gouverneur nous apprend qu'enfin, le même jour, M. de La Bourdonnais lui a remis le commandement de Madras. »
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 151.
3. *Id.*, p. 152.
4. Voir à ce sujet Guénin, *La Nouvelle-France*, Paris, Hachette.
5. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 153.
6. La Compagnie à Dupleix, 15 janv. 1748. — F. n. acq. 9 356, p. 30.
7. F. n. acq. 9 357, p. 273.

venir au gouverneur de Pondichéry l'ordre suivant qui étendait ses pouvoirs et ceux du Conseil supérieur[1] :

« De par le Roi,

« Il est ordonné à tous conseillers, employés, officiers de troupe ou de marine au service de la Compagnie des Indes, qui sont actuellement ou qui pourront se trouver par la suite dans les Indes, d'obéir au sieur Dupleix, commandant général de tous les établissements français aux Indes Orientales, non seulement en tout ce qu'il pourra leur ordonner, mais encore d'obéir à tous membres du Conseil qui seront commis par lui ou par le Conseil supérieur pour l'exécution des expéditions particulières que les circonstances pourront faire entreprendre tant dans les établissements de la Compagnie qu'au dehors, et ce, à peine de désobéissance; autorise à cet effet Sa Majesté, pendant que la présente guerre durera, le gouverneur de Pondichéry et commandant général de donner des provisions de conseiller audit Conseil à qui et ainsi et pour le temps que le cas pourra le requérir.

« Fait à Versailles le 11 décembre 1747.

« Louis

« Phélypeaux. »

Le moment est venu pour nous d'examiner trois questions se rattachant aux difficultés entre Dupleix et La Bourdonnais :

1° Le Malouin était-il dans son droit en agissant comme il l'a fait après la prise de Madras?

2° N'existait-il pas entre lui et le gouverneur d'autres causes de difficultés qu'une rivalité de commandement?

3° Quelles furent les conséquences de ce que l'on a appelé la rivalité de Dupleix et de La Bourdonnais?

A la première question : Le Malouin était-il dans son droit en agissant comme il l'a fait après la prise de Madras? on peut répondre : Non, et de l'aveu même du marin.

La Bourdonnais envoya le 27 septembre à Pondichéry le texte définitif du traité de rachat de Madras. Cette « capitulation », qui comporte 20 articles, était précédée de la singulière indication que voici :

« Accordée au nom du Roi Très Chrétien par M. Mahé de La Bourdonnais, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chevalier profès de l'ordre de l'habit du Christ de Portugal, capitaine de frégate dans la marine du Roi de France, capitaine de vaisseau de haut bord de la couronne de Portugal, gouverneur pour Sa Majesté le Roi Très Chrétien des îles de France et de Bourbon, président des Conseils supérieurs y établis, commandant général des vaisseaux français dans l'Inde[2]. »

Dans la copie de la même capitulation quelque peu modifiée qu'il joint à sa lettre à Dupleix du 11 octobre 1746, La Bourdonnais abandonne ses titres portugais pour se contenter de l'énonciation : « Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de frégate dans la marine de France, gouverneur pour Sa Majesté Très Chrétienne des îles de

1. F. n. acq. 9 357, p. 276.
2. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 103.

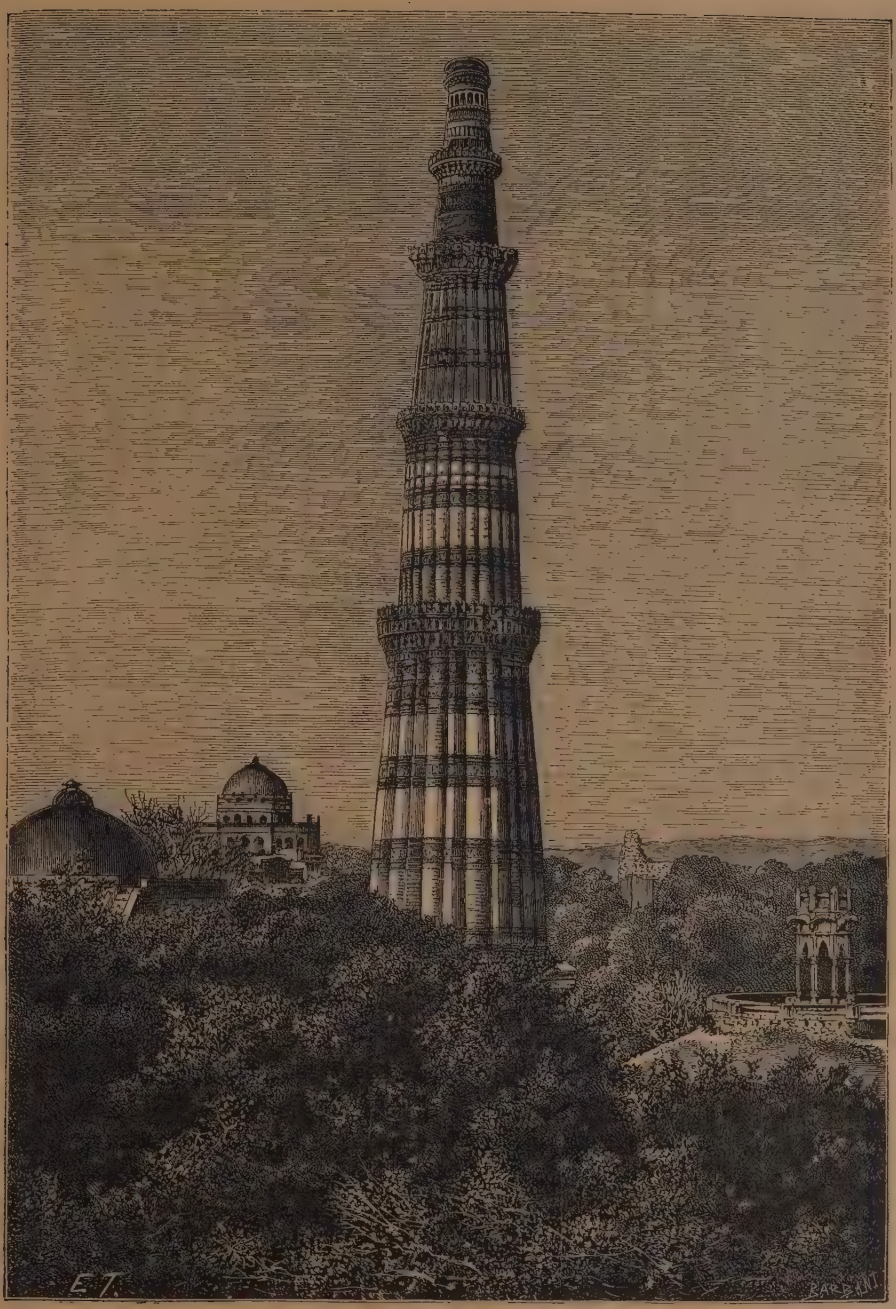

MONUMENTS MUSULMANS DE L'INDE.
TOUR DU KOUTAB, PRÈS DE DELHI.

France et de Bourbon, président des Conseils supérieurs y établis, commandant général pour le Roi des vaisseaux français dans l'Inde[1]. »

C'est la même formule que nous retrouvons en tête de l'acte où, « pour faciliter à MM. les Anglais le rachat de leur place », il déclare que « M. le gouverneur et son conseil cesseront d'être prisonniers de guerre au moment qu'ils entreront en négociation[2] ».

Voilà bien fixés par La Bourdonnais lui-même les titres qui pouvaient lui appartenir.

Quant aux ordres dont il était porteur, ils consistaient dans une déclaration du ministre aux officiers de la Compagnie de lui obéir, étant « bien entendu qu'au cas que l'action se passât dans quelque autre gouvernement que celui des îles, les conseils l'auraient préalablement autorisé à donner des ordres à terre[3] »; dans une invitation du 11 avril 1745 « à tous les capitaines et officiers des vaisseaux de la compagnie des Indes » d'avoir à lui obéir[4]; dans un avis semblable du 5 mars 1746, « adressé à tous les capitaines, officiers des vaisseaux de la Compagnie et autres qu'il appartiendra[5] ».

J'indique immédiatement que ce dernier ordre ne s'appliquait pas, comme a voulu le faire croire La Bourdonnais dans son Mémoire, à tous les officiers, sans exception, de terre ou de mer; mais seulement aux officiers de la marine royale dont les bâtiments se trouvaient placés sous son commandement.

Nous sommes donc en présence d'un homme appelé à commander tous les navires français dans l'Inde. C'est, d'ailleurs, ce que constate le Malouin lui-même.

Or les « provisions de commandant des forts et établissements français dans l'Inde et président des conseils, tant supérieurs que provinciaux, pour le sieur Dupleix », datées de Versailles « le vingt-troisième jour d'octobre l'an de grâce mil sept cent quarante-deux », ordonnent à tous les habitants et employés établis dans l'Inde, « à tous autres Français qui s'y établiront à l'avenir, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, ensemble aux commandants, gouverneurs, officiers et gens de guerre qui y sont, ou pourront être en garnison », d'obéir au gouverneur de Pondichéry.

Le « commandant général des vaisseaux français dans l'Inde » était donc subordonné au gouverneur, tout au moins dès qu'il mettait pied à terre.

C'est ce qu'a très bien compris La Bourdonnais, qui s'adresse à Dupleix pour lui demander des vivres, des munitions ou des hommes. Il n'exige pas, il ne réquisitionne pas; il s'appuie sur une lettre du contrôleur général Orry, datée du 29 janvier 1745 et portant[6] :

« Je donne à M. Dupleix les ordres les plus précis de vous seconder en tout ce qui pourra dépendre de lui. Je vous recommande aussi très particulièrement d'en agir avec lui avec les égards qu'il convient d'avoir pour un homme qui commande dans toute l'Inde. »

La Bourdonnais reconnaît d'ailleurs si bien la supériorité du gouverneur et du Conseil de Pondichéry, qu'il écrit à Dupleix le 26 août 1746[7] :

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 49.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 195.
3. Ordres du 16 janv. 1741. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, p. 5.
4. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 16.
5. Supplément au Mémoire du sieur de La Bourdonnais, p. 24.
6. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 10.
7. *Id.*, p. 63.

« Je suis venu ici pour secourir l'Inde; je ne puis donc mieux m'adresser qu'au Conseil supérieur qui la gouverne pour savoir ce qu'il y faut faire. »

Et dans sa réponse à la sommation du Conseil du 27 août, il déclare :

« Je n'ai consulté le Conseil supérieur de Pondichéry que sur l'affaire de Madras ; il dépendait de lui d'opiner décisivement pour ou contre. Quant à la destination de mon escadre, ce n'est point à lui à en prendre connaissance [1]. »

Là encore la distinction entre le commandement de la flotte et celui des troupes de terre est nettement établie par La Bourdonnais lui-même.

De toute évidence, à Madras, La Bourdonnais se trouvait sous l'autorité de Dupleix et du Conseil et, pour essayer d'échapper à cette conséquence, nous le voyons ergoter de pitoyable façon, déclarant que la ville conquise ne s'incorporait pas dans le domaine de la Compagnie aux Indes et que, par conséquent, il ne relevait pas du Conseil supérieur.

Tous les officiers de la Compagnie devaient obéir au sieur de La Bourdonnais, « excepté le seul cas, lisons-nous dans son Mémoire [2], où il se trouverait faire la guerre dans quelque gouvernement français autre que le sien [3]. Alors, pour pouvoir commander à terre, il fallait qu'il se fît autoriser par le Conseil résidant dans ce gouvernement.

« Il est vrai que, dans la partie de l'ordre qui contient cette restriction le ministre après les mots « dans quelque autre gouvernement » n'a pas ajouté « français » ; mais cette épithète y est si naturellement et si évidemment sous-entendue qu'il est impossible de s'y tromper. On voit clairement dans l'ordre que le ministre n'a parlé ni pu entendre parler que du cas où le sieur de La Bourdonnais se trouverait dans un gouvernement français autre que le sien et non du cas où il se trouverait dans un gouvernement étranger et en pays ennemi. En effet, l'ordre porte que s'il se trouve dans quelque autre gouvernement que le sien, il se fera autoriser par le Conseil de ce gouvernement, ce qui ne peut s'entendre que d'un gouvernement et d'un conseil français et non pas d'un gouvernement et d'un conseil étrangers; autrement il faudrait dire que, suivant l'ordre du ministre, le sieur de La Bourdonnais, pour pouvoir commander à terre dans les gouvernements ennemis où il porterait la guerre, y serait préalablement autorisé par les conseils établis dans ces gouvernements ennemis. L'absurdité d'une pareille interprétation saute aux yeux.

« Il est donc de la dernière évidence que le sieur de La Bourdonnais, suivant ses ordres, était en droit de commander à Madras puisque Madras ne dépendait d'aucun gouvernement français et que c'était, au contraire, un gouvernement étranger et un pays ennemi où le sieur de La Bourdonnais avait porté la guerre.

« Il ne serait pas moins absurde de prétendre que Madras fût devenu un établissement français dès l'instant que le sieur de La Bourdonnais y est entré, parce qu'en effet Madras, au moyen de la capitulation, n'a jamais formé ni pu former un établissement français. »

Le sophisme et la naïveté, dans un pareil raisonnnement, le disputent à l'absurde, pour reprendre le terme même de La Bourdonnais.

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 69.
2. Page 173.
3. La Bourdonnais fait ici allusion aux ordres du 16 janv. 1741.

Nous retrouvons la même façon de raisonner dans la lettre que le Malouin adressait le 28 septembre 1746 au Conseil supérieur de Pondichéry, et où il disait[1] :

« Je ne doute point que si j'eusse gardé Madras comme une colonie française elle n'eût été de votre ressort; mais jusqu'à avoir pris un parti sur son compte, personne n'y doit commander que celui qui l'a conquis. »

INDIGÈNE DE MADRAS.

A quoi le Conseil supérieur répondait avec raison le 29 septembre[2] :

« Nous n'entrons point en discussion sur la différence que vous jugez à propos de faire d'une colonie française à une conquête; nous savons seulement que le pavillon du roi a été arboré à Madras au moyen des troupes que vous aviez sous votre commandement et que, dès ce moment, cette ville a été de la dépendance où le roi et la Compagnie ont jugé à propos de mettre toutes les places de l'Inde où le pavillon du roi est arboré. »

Une dernière preuve que La Bourdonnais était, malgré tout, persuadé de l'autorité du Conseil supérieur, c'est l'insistance qu'il met à obtenir de lui la ratification du traité qu'il a signé avec les Anglais. Si, comme il le prétend, il ne relève pas de ce Conseil, Madras n'étant pas de sa dépendance, pourquoi discute-t-il avec lui?

D'ailleurs, La Bourdonnais se sent si bien dans son tort que, lors de son procès, il falsifie volontairement un certain nombre de ses lettres à Dupleix et au Conseil supérieur qu'il cite comme pièces justificatives. Il ne s'agit pas, dans les altérations qu'il apporte ainsi à ses propres écrits, de modifications dues à des erreurs d'impression ou de copie; ce sont des changements de temps évidemment voulus, des transformations de futur en passé, destinés à faire croire au juge que des événements s'étaient produits à Madras, que des mesures avaient été prises et des traités signés alors qu'en réalité il n'en était rien.

Par cette seule façon de procéder, le Malouin se condamne lui-même.

1. Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, suite des pièces justificatives, p. 6.
2. *Id.*, p. 13.

A la seconde question : N'existait-il pas entre La Bourdonnais et Dupleix d'autres causes de difficultés qu'une rivalité de commandement? je n'hésite pas à répondre qu'il en existait d'autres et de nombreuses.

Il y eut tout d'abord une question féminine. Nous avons vu le gouverneur et le Malouin accompagnant à Madras Mme Vincens, qui devint par la suite Mme Dupleix, et sa sœur Mme Aumont, qui épousa en secondes noces M. Combault d'Auteuil, alors que la sœur de celui-ci devenait, dans les mêmes conditions, l'épouse de La Bourdonnais [1].

Sur cette question personnelle, se greffa une querelle de femmes.

Mahé de La Villebague, écrivant à Mahé de La Bourdonnais, son frère, en 1747, nous révèle ce détail. Si le lecteur veut bien se rappeler que souvent l'on prête aux autres ses propres sentiments, il aura la vérité sur ce point.

Après avoir indiqué qu'on sait gré au commandant de l'escadre de n'avoir jamais mal parlé en public de M. et de Mme Dupleix, de La Villebague ajoute [2] :

« Je vous assure qu'ils ne vous rendent pas la réciproque et qu'ils n'ont aucune retenue en parlant de vous. Ils vont même jusqu'à dire du mal de votre épouse touchant la dureté qu'ils lui reprochent à l'égard de son frère et de son mariage. Voilà la source de leur rage, et pourquoi ils sont déchaînés contre votre épouse et vous, qui pouviez, étant à Pondichéry, en faisant une politesse de politique à votre belle-sœur, changer cette haine implacable qu'ils ont pour vous en un attachement et une amitié de vanité qui les aurait flattés, qu'ils recherchaient, et qu'ils vous ont tant paru souhaiter par les avances qu'ils ont éprouvé de vous faire. Mais vous n'avez pas voulu y répondre, ni vous prêter, ni condescendre au titre de beau-frère; voilà la cause de la fureur et de la haine que vous déclare cette famille illustre et respectable par ses autres alliances [3] que vous connaissez mieux que moi qui ne suis pas généalogiste. »

A cette cause tout intime, s'ajoutait une rivalité commerciale. La Bourdonnais, comme Dupleix, se livrait au commerce d'Inde en Inde, et, dans diverses cargaisons, ils furent même associés. Mais, à de certains moments, leurs intérêts se heurtèrent. C'est ainsi que, le 31 janvier 1738, La Bourdonnais se plaignait au contrôleur général [4] de ce que Dupleix avait envoyé commercer à Mozambique, en 1736, et à Anjouan. Il l'accusa même, dans des termes d'une extrême violence, d'avoir malhonnêtement tiré parti d'un mémoire qu'il lui avait communiqué à titre confidentiel sur le trafic dans ces régions.

De son côté, le Conseil de Pondichéry déclarait à la Compagnie le 15 octobre de la même année 1738 [5] :

« M. de La Bourdonnais s'est aussi avisé d'écrire au roi de Perse et à ses ministres et de leur faire des propositions de commerce. Il ne doit y avoir que le général de la nation dans l'Inde qui puisse faire de ces sortes de démarches. Les puissances asiatiques ne savent plus où est le chef-lieu ni à qui s'adresser si de chaque département on s'ingère de lui écrire au nom de la nation. »

1. *Ile Maurice. Mahé de La Bourdonnais*, Port-Louis, 1899, p. 53.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 76.
3. Mahé de La Villebague fait ici allusion au mariage de la sœur de Dupleix avec le sieur Desnos de Kerjean, mariage que le gouverneur de l'Inde qualifiait lui-même, ainsi que nous l'avons vu, « de malheureuse alliance ».
4. F. n. acq. 9 357, p. 139.
5. *Id.*, p. 151.

La Compagnie, pour mettre tout le monde d'accord, interdisait alors à Dupleix les voyages d'Afrique, et à La Bourdonnais ceux de l'Inde.

Des difficultés, dues à des questions de service, s'élevèrent aussi, non plus seulement entre Dupleix et La Bourdonnais, mais entre les conseils de Pondichéry et de l'île Bourbon qu'ils présidaient. Nous en trouvons une preuve dans la lettre suivante adressée par le Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie le 18 octobre 1744[1] :

« Dès le mois de janvier passé, nous expédiâmes pour l'île de France le vaisseau le *Saint-Benoît* avec une cargaison de riz et autres provisions. Nous comptions revoir ce vaisseau, sur l'instante prière que nous avions faite au Conseil de ce lieu de nous l'expédier assez à temps pour qu'il pût passer à Mahé y prendre les poivres et autres effets qui n'auraient pu être embarqués sur le *Fleury de l'Inde* et le *Pondichéry*. Notre attente a été vaine, et nous avons vu avec une extrême mortification que M. de La Bourdonnais et société, fondés sur une lettre de la Compagnie dont ils nous ont envoyé un extrait, avaient frété ce vaisseau pour le voyage de Chine, nous faisant entendre en même temps qu'ils présumaient qu'en conformité de vos ordres nous leur avions fait passer ce navire et que nous leur en expédierions quelques autres pour les fréter et les vendre aux armateurs particuliers de ladite île.

« Nous sommes obligés de vous avertir, Messieurs, que de pareilles opérations sont extrêmement préjudiciables aux intérêts de la Compagnie et que, si elles continuaient, il n'en pourrait résulter qu'un entier dépérissement de son commerce dans l'Inde.

« Car enfin, si ces Messieurs, comme il y a lieu de le penser, s'avisent de retenir les vaisseaux que nous leur enverrons pour leur porter les effets et provisions dont ils peuvent avoir besoin, dans quelle perplexité ne serons-nous pas réduits? Nous n'osons vous exposer au vrai les inconvénients qui en pourront arriver, mais nous supplions la Compagnie, dont les intérêts nous sont plus chers que les nôtres propres, de mettre un frein à de pareils abus et de donner des ordres en conséquence qui ne puissent être éludés.

« Le vaisseau le *Jupiter*, ci-devant à la Compagnie et armé par MM. de La Bourdonnais et société, vint, l'année passée, relâcher à notre rade et, sur les représentations que le sieur Le Brun de La Franquerie, qui commandait ce bâtiment, nous fit que les soldats qu'il avait à son bord étaient tous réduits par les maladies dans un état pitoyable, nous ordonnâmes qu'ils seraient transportés dans notre hôpital et y seraient traités par nos chirurgiens. Quelques soins qu'ils en aient eus, ces soldats ont été hors d'état de s'embarquer lorsque ce vaisseau appareilla. Le sieur Le Brun, qui en avait absolument besoin pour le voyage qu'il allait faire, nous supplia de vouloir bien lui en fournir pareil nombre de notre garnison. Nous lui accordâmes sans balancer sa demande, dans la ferme persuasion où nous étions que, bien loin d'en avoir par la suite du désagrément, nous en aurions été remerciés par les armateurs. Deux motifs assez puissants nous portèrent à cet échange : l'un, pour sauver des sujets du roi et des hommes qui coûtent beaucoup à la Compagnie; l'autre, pour assurer le commerce en vue duquel cet armement avait été fait.

« Nous venons de vous exposer le fait nettement et simplement; c'est maintenant à

1. F. n. acq. 8 933, p. 413.

vous, Messieurs, à porter le jugement que mérite la lettre que nous a écrite M. de La Bourdonnais le 6 juin passé, et dont vous avez ci-joint copie.

« Nous y ferons pourtant quelques réflexions, non pour notre justification, il n'en est pas nécessaire après l'exposé ci-dessus, mais pour établir que nous avons tout lieu de nous plaindre de M. de La Bourdonnais qui aurait dû, sans contredit, corriger le style amer et mordant de son secrétaire. Nous ne savons sur quoi il peut fonder l'odieuse prévention où il paraît être que nous ne nous sommes étudiés à mettre dans ce vaisseau que des mauvais sujets pour occasionner des incidents très préjudiciables à sa société. Nous voulons bien croire qu'il n'a pas fait attention à toute l'amertume de cette indigne supposition. Si nous en avions une autre idée, nous ne pourrions en honneur avoir aucune communication ou liaison avec un homme qui nous croirait capables d'une aussi noire prévarication. Il paraît peu après qu'il voudrait nous rendre responsables des accidents funestes qui pourraient arriver à son vaisseau. Nous n'insisterons pas sur le pour ou le contre de cette affaire, pouvant vous assurer qu'avec la plus grande sécurité nous en attendons les événements. »

Le Conseil se plaint ensuite des menaces contenues dans la lettre de La Bourdonnais et de ce que ce gouverneur ait « démonté », pour une futilité, le sieur de Marcenaye, capitaine du *Saint-Benoît*, et « très bon officier ».

« Peu satisfait, ajoute-t-il, de disposer des vaisseaux qui nous sont nécessaires pour les opérations de votre commerce, il croit pouvoir disposer des officiers comme de ses domestiques. Nous comptons, aussitôt que ce bâtiment nous sera rendu, de quoi l'on peut douter, en rendre de même le commandement au sieur de Marcenaye. »

Le Conseil termine sa missive en demandant aux directeurs d'interposer leur autorité « pour n'être plus exposé dans l'avenir à recevoir des lettres aussi mortifiantes que celle-là. Nous osons même vous assurer, déclare-t-il, qu'il n'y a que le bien de votre service, qui nous sera toujours très cher, qui ait pu nous porter à continuer la correspondance avec M. de La Bourdonnais. Nous souhaitons ardemment qu'une récidive ne nous mette pas dans le cas d'exécuter une pareille résolution. »

Enfin, il existait une cause plus spéciale d'irritation entre les deux hommes dont nous nous occupons.

La Bourdonnais, nous l'avons vu, avait été nommé gouverneur des îles de France et de Bourbon dans des conditions quelque peu singulières et qui avaient provoqué de la part de Dupleix des observations fort vives à ceux de ses amis auxquels il en écrivit. Ces observations revêtaient un caractère d'autant plus violent que le Malouin prétendait avoir du ministre la promesse de succéder à Dupleix comme gouverneur de l'Inde.

Le fait était très certainement exact, car, le 7 mars 1744, Orry écrivait de Versailles à La Bourdonnais[1] :

« La bonne opinion que j'ai de vous m'ayant déterminé à vous destiner le premier poste de l'Inde s'il arrivait quelque chose à M. Dupleix, elle m'engage à vous considérer comme un homme non seulement utile mais nécessaire. »

Ce n'était là d'ailleurs que la confirmation de deux ordres émanant du même ministre,

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 6

UNE CAVERNE A COLONNES DANS L'INDE.

dont La Bourdonnais était porteur, que Dupleix n'ignorait vraisemblablement pas, et qui, destinés l'un au Malouin, l'autre au Conseil supérieur de Pondichéry, étaient ainsi conçus :

« A Bercy, le 5 décembre 1742.

« Si vous appreniez, Monsieur, qu'il fût arrivé accident à M. Dupleix, soit mort, soit maladie qui le mit hors d'état d'administrer les affaires de la Compagnie à Pondichéry, vous partiriez aussitôt pour aller remplir cette place par intérim et en qualité de gouverneur général de l'Inde et, dans le cas de cet accident, vous n'auriez pas besoin d'autres pouvoirs que de ce que contient cette lettre qui vous servira d'ordre pour remplir cette place et au Conseil de Pondichéry pour vous y recevoir.

« Je suis...., etc. »

« A Versailles, le 18 février 1743.

« Si, par quelque événement imprévu, Messieurs, le sieur Dupleix ne commandait pas à Pondichéry, le roi me charge de vous marquer que son intention est que, jusqu'à ce que la Compagnie ait pourvu à son remplacement, vous reconnaissiez le sieur Mahé de La Bourdonnais pour gouverneur par intérim. Vous vous conformerez à cet ordre aussitôt qu'il vous remettra cette lettre.

« Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous.

« Orry. »

On comprendra que deux hommes, habitués à commander, ne rencontrant pour ainsi dire jamais de résistance à leurs volontés, car les conseils qu'ils présidaient approuvaient toujours leurs actes, ayant déjà tant de causes, sinon de se haïr, au moins de se détester, ne pouvaient sans inconvénient se trouver côte à côte pour exercer des commandements qui, bien définis en principe, se pénétraient et se croisaient en nombre de circonstances.

Mais ce qui amena surtout entre Dupleix et La Bourdonnais la lutte à laquelle nous venons d'assister, ce fut le point de vue tout à fait opposé auquel ils envisagèrent la prise de Madras.

Pour La Bourdonnais, qui, ne l'oublions pas, avait d'abord eu l'idée d'armer en course pour son compte, la prise de Madras devait compenser, grâce à la rançon qu'on tirerait des Anglais, toutes les pertes subies par lui, ses associés et les commerçants d'Inde en Inde, la Compagnie y trouvant d'ailleurs son compte au point de vue pécuniaire.

Quant à Dupleix, auquel, il faut bien le dire, ce point de vue n'avait pas non plus échappé, il envisagea ensuite la ruine de la Compagnie anglaise et du commerce de cette nation du fait de la grosse rançon qu'il comptait exiger au cas où la ville se rendrait sans résistance à la seule apparition de la flotte française; puis, plus tard, lorsque le débarquement des troupes eut été effectué et que la place fut assiégée, voyant que ces deux opérations qu'il avait voulu éviter se poursuivaient dans de bonnes conditions, agissant alors en véritable homme d'état, qui connaissait l'Inde à fond, il entendit se débarrasser d'un voisinage dangereux.

La Bourdonnais, que cette considération n'intéressait nullement et que la défense des îles préoccupait seule, conserva sa première manière de voir et s'en tint à l'idée de rançonner la ville.

Mais il y mit, il faut bien le reconnaître, une si singulière âpreté que l'on est tout naturellement amené à se demander si sa conduite en cette affaire n'a pas été motivée par l'intérêt personnel; autrement dit si, comme on l'a affirmé, il n'a pas reçu personnellement une somme considérable pour consentir au rachat de Madras.

Le fait ne paraît malheureusement pas contestable. Disons immédiatement qu'il faut d'ailleurs, pour apprécier le cas à sa juste valeur, se rendre compte que, d'une part, nous avons, en réalité, affaire, sous le chef d'escadre, à un véritable corsaire, et que, d'autre part, l'usage des présents était courant dans les pays d'Orient.

Un fait frappe tout d'abord, à côté de l'insistance qu'apporte La Bourdonnais à faire accepter par le Conseil de Pondichéry le rachat de la ville conquise, insistance vraiment extraordinaire si elle n'avait un mobile intéressé puisqu'elle va jusqu'à la lutte ouverte avec ce Conseil et le gouverneur de l'Inde; « ce sont les Anglais qui, soit à Madras, soit à Londres, publient la noblesse de ses procédés; c'est la compagnie anglaise, c'est le ministère de la Cour d'Angleterre, c'est le prince de Galles lui-même qui le reçoivent et le complimentent[1] ».

D'ailleurs l'accusation d'avoir touché une somme considérable en cette occasion ne paraît pas autrement indigner La Bourdonnais. Il raconte bien dans son Mémoire qu'ayant appris que « le gouverneur et le Conseil anglais avaient dessein de faire des présents tant à lui qu'aux principaux officiers », il déclara ne rien vouloir accepter[2].

Ce refus ne s'applique nullement, comme cherche à le faire croire le Malouin, au don de 100 000 pagodes qui lui fut remis; mais il amène, de sa part, des déclarations véritablement singulières et qui éclairent d'une façon saisissante sa mentalité :

« Quand il serait vrai, dit-il[3], que les Anglais eussent levé sur tous les habitants une contribution pour faire un présent au commandant et aux principaux officiers français pour reconnaître les bons procédés qu'on avait eus pour eux; quand il serait vrai que le commandant et les officiers eussent reçu ce présent, après la consommation du traité, où serait le crime?

« Dès que le traité était signé et que les Anglais restaient maîtres de leurs biens, qui pouvait les empêcher d'en disposer pour marquer leur reconnaissance à un chef et à des officiers dont ils avaient lieu de se louer? Quelles personnes pouvaient avoir droit ou intérêt de se plaindre d'une pareille disposition? »

Et se trahissant lui-même, oubliant que jusque-là il a discuté sur un présent fait aux officiers et au gouverneur, La Bourdonnais continue son raisonnement, en parlant des 100 000 pagodes données au seul commandant :

« Le sieur de La Bourdonnais ne pourrait être coupable que dans un seul cas, qui est celui où, avant la fixation du prix de la rançon, il se serait lui-même fait donner ou promettre par les Anglais les 100 000 pagodes dont parlent les sieurs Kerjean et Desprémesnil.

« Dans ce cas, ces 100 000 pagodes pourraient être regardées comme une portion de la rançon que le sieur de La Bourdonnais aurait appliquée à son profit par un traité par-

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 279.
2. *Id.*, p. 268.
3. *Id.*, p. 269.

ticulier au préjudice de la Compagnie qui, sans cette fraude, aurait eu 100 000 pagodes de plus pour la rançon de Madras. »

Nous trouvons encore la même mentalité dans la déclaration suivante[1] :

« La dame Morse, femme du gouverneur de Madras, a envoyé à la dame de La Bourdonnais un lit de toile peinte..... C'est un morceau d'une beauté rare. On ne croit pas que personne ose faire un crime au sieur de La Bourdonnais d'avoir reçu ce présent

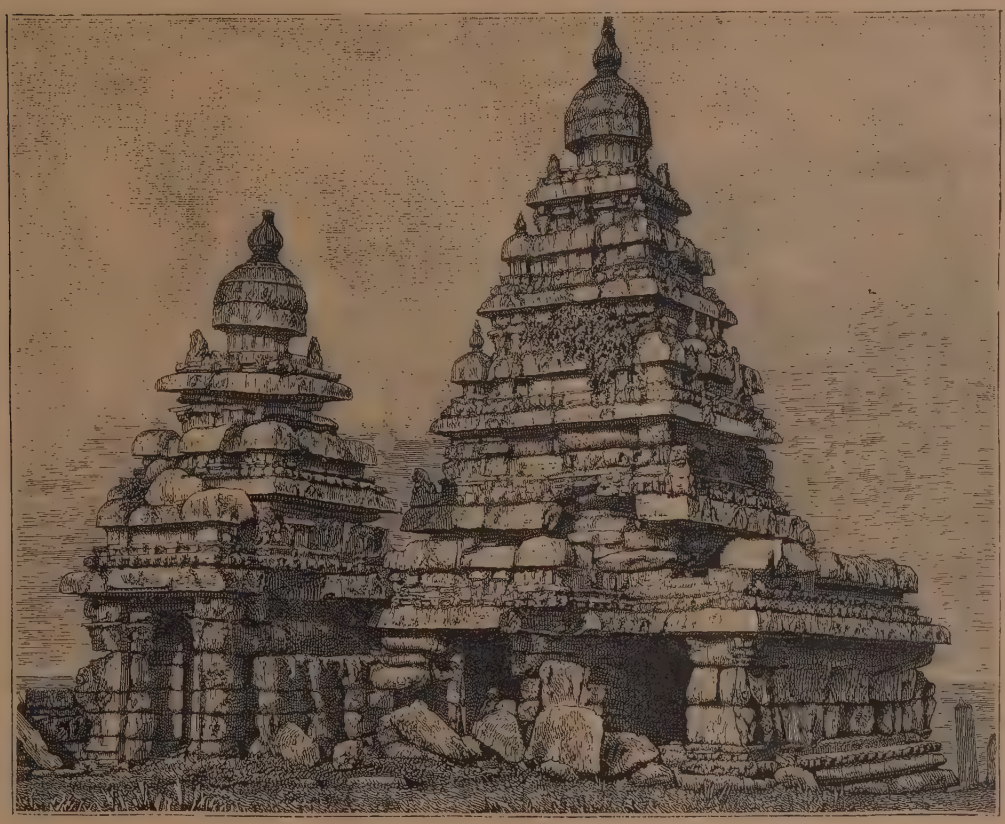

PAGODES AU BORD DE LA MER.

d'une femme qui, au moyen du traité de rançonnement, était restée maîtresse de tous ses meubles et qui, conséquemment, avait le pouvoir d'en disposer sans que qui que ce soit pût le trouver mauvais. Cette galanterie était une marque de reconnaissance que la dame Morse crut devoir au sieur de La Bourdonnais de tous les bons procédés qu'il avait eus pour elle.

« Par le même motif le sieur Carvalho, fils d'un Portugais et marié à Madras avec une Française, et le sieur de La Métrie ont aussi donné au sieur de La Bourdonnais, le premier deux fioles d'or et une boîte à mouche d'or garnie de quelques diamants roses, le second un bureau du Japon.

« Enfin les Arméniens lui ont fait présent d'une garniture d'enfant montée en diamants de la valeur de 9 à 10 000 livres.

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 266.

« Voilà à quoi se réduisent tous les présents que le sieur de La Bourdonnais a reçus à Madras. Il faut observer que ces présents lui ont été faits publiquement et à la vue de tout le monde, et que, de son côté, il les a montrés à tous ceux qui les ont voulu voir. Est-il étonnant que des gens fort riches, dont toute la fortune avait été sauvée du pillage, donnassent à un vainqueur qui les traitait si bien ces faibles marques de leur reconnaissance?

« Cela paraîtra même d'autant moins extraordinaire que, dans l'Inde, on est dans l'usage de faire des présents à toutes les personnes qui sont en place, et que ces présents forment le plus clair de tout le bénéfice que les gouverneurs retirent de leur gouvernement. Il ne doit donc pas paraître fort étrange que le sieur de La Bourdonnais, après la prise de Madras, ait reçu de quelques riches habitants pour 12 ou 15 000 livres de présents.

« D'un autre côté, il ne faisait aucun tort ni à l'État ni à la Compagnie lorsqu'il recevait ces présents, puisqu'ils lui étaient donnés par des gens qui étaient maîtres de disposer de leurs effets. »

Comment s'étonner après cela si nous avons la preuve que La Bourdonnais a reçu un présent considérable pour agir comme il l'a fait à Madras?

Je ne veux pas reprendre les accusations, cependant très catégoriques, formulées à cet égard par O'Friel, par Desprémesnil et par d'autres employés de la Compagnie dans l'Inde. Parents ou amis de Dupleix, adversaires de La Bourdonnais, ils ont pu prêter une oreille trop complaisante à des on-dit malveillants. Il est toutefois un point de la déclaration du sieur O'Friel qui doit être retenu, parce que la démonstration va en être faite.

D'après celui-ci, Dupleix aurait demandé à un sieur Savage, au moment de son départ de Pondichéry pour Goudelour, ce que La Bourdonnais avait touché à Madras. Savage lui répondit « que l'on avait promis à M. de La Bourdonnais 100 000 pagodes à condition que la ville ne serait pas pillée et que les effets seraient conservés à leurs propriétaires[1] ». Mais il ajouta qu'il n'en avait reçu que 85 ou 90 000, et que cette somme fut payée par les habitants.

Sur le même fait, Kerjean nous fournit une déclaration analogue lorsqu'il « dépose avoir entendu dire à un juif retiré à Pondichéry que les Anglais avaient donné au sieur de La Bourdonnais 100 000 pagodes pour reconnaître les bons traitements qu'il leur avait faits et que lui, juif, pour contribuer à former ce présent, avait été taxé à 7 000 pagodes, qu'il n'avait point payées[2] ».

Ces faits furent portés à la connaissance du public par une brochure parue à Londres en 1750, dans le pays même où La Bourdonnais avait été si bien fêté à son retour de l'Inde, sous ce titre : « Lettre à un actionnaire de la Compagnie des Indes. » Il y figurait une missive du gouverneur Morse à ses directeurs indiquant qu'une certaine somme avait été déboursée en dehors de celle prévue au traité de rachat, mais dans le même but, et que M. Monson, plus particulièrement chargé de négocier la rançon de Madras, et lui en connaissaient le montant et l'affectation.

1. Supplément au mémoire du sieur de La Bourdonnais, Paris 1751, p. 268.
2. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 268.

Interrogé à son tour sur cette affaire, M. Monson répondait à ces mêmes directeurs[1] :

« On nous donna à entendre qu'il fallait payer une autre somme que celle stipulée dans le traité public. Bien que la nature de l'affaire exigeât le secret, il fallut en informer le Conseil qui, pour sauver les apparences avec la personne avec qui on traitait, renvoya l'affaire à M. Morse et à moi pour l'ajuster avec elle.

« On emprunta 84 000 pagodes, dont une partie fut versée tout de suite à cette personne; on ne garda que la somme nécessaire pour payer la garnison de Madras pendant six mois. La moitié du tout fut donnée en diamants que les Anglais firent revenir de l'intérieur du pays, où ils les avaient cachés à l'approche des Français. »

Ce dernier détail du paiement en diamants, qui sera confirmé notamment, nous allons le voir, par une déposition officielle de M. Morse, gouverneur de Madras lors de la reddition de cette ville, est à rapprocher de cette indication contenue dans la « Lettre à M. de.... sur le Mémoire du sieur de La Bourdonnais[2] », où il est question, des « missives de Hollande de négociants non suspects, qui demandent la commission de vente de la grosse partie de diamants que le sieur de La Bourdonnais, dit-on, portait, et l'indication des précautions à prendre pour que la quantité de la marchandise n'en diminuât pas le prix[3] ».

Mais La Bourdonnais nie les faits contenus dans la brochure comme il nie ceux rapportés par Kerjean, par O'Friel, et par d'autres encore. Le doute pourrait donc subsister, bien que, par leur rapprochement, ces diverses accusations ou déclarations arrivent à constituer un ensemble capable de faire impression sur un esprit impartial; malheureusement il est une pièce qui vient démontrer jusqu'à l'évidence la réalité de l'accusation.

Cette pièce, dont je possède une copie certifiée, est conservée à l'India office. Elle constitue la « law case n° 31 », est datée du 3 mars 1752, et porte ce titre : « Proceedings of Mahé de La Bourdonnais at the capture of Madras by the French in 1746 ».

Lorsque le Conseil de Madras eut signé le traité de rançon, il lui fallut se procurer les fonds nécessaires, c'est-à-dire 1 100 000 pagodes, ou 10 441 650 francs. Dans ce but, il s'adressa à la population, et en particulier aux marchands. Ceux-ci versèrent les uns de l'or, les autres des diamants ou des perles pour parfaire la somme exigée.

La compagnie anglaise dut rembourser cet emprunt, et elle se trouva alors en présence des réclamations des habitants et des marchands. Comme certaines lui paraissaient exagérées ou non justifiées, il fut décidé que le Conseil des directeurs les examinerait et qu'il se prononcerait sur la validité des billets souscrits par le Conseil de Madras et, par suite, sur leur remboursement ou leur non-acceptation.

Tous les réclamants, tous les détenteurs de billets furent astreints à déposer sous serment, procédure qui, en Angleterre, au cas de faux témoignage, entraîne des peines particulièrement graves, sur la cause et le montant de leur créance. Ce sont leurs dépositions qui forment le dossier de la law case n° 31.

1. Archives du ministère des affaires étrangères, fonds Asie. Document n° 12, p. 183. — C'est un abrégé, rédigé pour le ministre des affaires étrangères, à la date du 11 avril 1750, de la brochure sus-indiquée.
2. Cette lettre est publiée à la suite du Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, Paris, 1751.
3. Page 15.

De ces dépositions certaines sont particulièrement significatives sur le point qui nous occupe : le versement à La Bourdonnais de 100 000 pagodes, soit 1 100 000 francs.

Un témoin, M. Stratton, qui fut député auprès des chefs arméniens et obtint d'eux une contribution de 150 000 pagodes pour leur participation à la rançon, « estime que le traité de rançon de 1 100 000 pagodes n'aurait certainement pas été conclu par La Bourdonnais si l'on n'avait consenti à lui effectuer le paiement à titre personnel d'une somme de 100 000 pagodes[1] ».

Le gouverneur de Madras, M. Morse, déclare : « La capitulation eut lieu; M. de La Bourdonnais prit possession de la place et de tout ce qui s'y trouvait. La question fut alors posée du rachat des biens de la compagnie anglaise en même temps que de la ville. M. de La Bourdonnais refusa d'y accéder sous prétexte de venger les insultes faites à la compagnie française par la ruine de la compagnie anglaise. Mais il laissa entendre que, comme le roi de France ne saurait en vouloir aux particuliers, le rachat de la ville pourrait comprendre également celui des biens des habitants. »

Un premier projet de traité n'aboutit pas; mais, l'accord s'étant fait, une nouvelle capitulation fut signée.

« M. de La Bourdonnais exigeant alors le versement de 100 000 pagodes pour son exécution, cette demande fut acceptée par le Conseil de Madras[2] ».

Il ajoute « qu'aucun reçu ne fut ni ne pouvait être demandé pour le versement ainsi effectué de la somme en question, et qu'il ne fut fait non plus aucune convention stipulant le remboursement des 88 000 pagodes payées, dans le cas où le traité ne serait pas approuvé à Pondichéry[3] ».

Le témoin ignore si la transaction secrète a jamais été connue de Dupleix et du Conseil de cette ville; mais il affirme, — et sa déclaration est confirmée par d'autres personnes, — « que la somme de 88 000 pagodes fut versée à M. de La Bourdonnais en plusieurs fois, tant en espèces qu'en diamants, perles et or, le paiement total étant effectué avant le 12 octobre 1746. Après l'arrivée des trois navires français à Pondichéry, quand les Anglais purent craindre d'être chassés de la ville, on dut verser, avant l'exécution du traité en 17 articles, une partie de la somme stipulée secrètement comme condition de cet accord; il fallut encore en payer une autre avant la signature du traité du 10 octobre, ce qui a fait en tout 88 000 pagodes.[4] »

Le témoin affirme enfin que les premiers titulaires des reconnaissances de dette « avaient été informés que les Français garderaient la ville et que tous les Anglais en seraient chassés, si l'on ne payait pas une somme secrètement stipulée[5] ».

1. « ... That he and M^r Monson having afterw^ds heard from M. de La Bourdonnais that they must pay him down 100 000 pagodas if they expected performance of the agreem^t, he communicated such his inform^n to the Council, who, after deliberation, agreed to pay it. »

2. « He solemnly declares that at the time when he consented to the ransom for 1 100 000 pagodas, no ransom co^d as he bel^s have been obtained without a promise of 100 000 pagodas being privately paid. »

3. « That no rec^t was taken or required for the money privately paid, nor could any be insisted on in such a transaction. »

4. « To 12^th int^y says the value of 88 000 pagodas was paid in money, diamonds, pearl and gold, by himself, M. Monson, M. Hally-Burton and M. Samuel Parks... being paid at ser^l days. Says it was all paid before 12^th Oct. 1746..... Says the English were liable to be turned out of the town at pleasure, and co^d not avoid paying before the execution of the treaty of 17 art^les part of the money to be p^d privately to obtain it, and a further sum was necessary to be p^d before sign^g the treaty of 10^th Oct^r, making tog^r 88 000 pagodas. »

5. « To the 15^th inter^y, bel^es the persons to whom the bonds were given were at both those times poss^d of

Finalement, fait singulièrement significatif en l'espèce, toute cette procédure aboutissait, comme conclusion, à la reconnaissance de la validité des créances.

Comment, d'ailleurs, pourrait-on expliquer, sans un intérêt personnel considérable, l'attitude vraiment extraordinaire de La Bourdonnais qui, après avoir signé une capitulation sans consulter personne, ce qui amène les protestations des sieurs Bonneau et de Rostaing, déclare, le 21 septembre, que les Anglais de Madras se sont rendus « à sa discrétion », qui indique, le 23, qu'il peut prendre trois partis : garder la place, la détruire ou la rançonner; qui, le 24, demande à Dupleix « un plan suivi de la façon dont il pense qu'il doive traiter cette ville » et déclare que, lorsqu'il aura connaissance de ses « idées, il s'arrangera de son côté pour prendre un dernier parti »; qui, le 26, affirmant ne pas pouvoir laisser de troupes pour garder Madras, propose de démanteler ou de rançonner la place, et ne s'avise enfin que le 28 de la fameuse parole d'honneur qu'il aurait donnée dès le 21 relativement au rachat?

Comment expliquer sans un intérêt personnel considérable l'envoi par La Bourdonnais à Dupleix et à la Compagnie d'un texte falsifié de la capitulation? Nous avons déjà signalé le fait; mais il fut relevé dans une lettre datée du 1er novembre 1746 et adressée aux directeurs par le Conseil supérieur de Pondichéry[1] :

« Nous vous remettons, Messieurs, y lisons-nous, en effet, la suite de notre correspondance avec Madras jusqu'à ce jour, et copie des différentes pièces remises par M. de La Bourdonnais à M. Desprémesnil le 23 octobre en quittant Madras, sur certaines desquelles nous avons quelques observations à vous faire.

« Dans la copie de la capitulation de cette place faite entre M. de La Bourdonnais et les Anglais le 21 septembre, envoyée par lui à M. Dupleix le 23, écrite de la main de son secrétaire sur du papier anglais, reçue et paraphée à Pondichéry le 25 du même mois (précaution que nous avons jugé à propos de prendre parce que M. de La Bourdonnais ne signait aucun des papiers qu'il nous envoyait), vous ne trouverez point cet article qui commence par ces mots : Pour faciliter à messieurs les Anglais le rachat.

« Or cet article est inséré tout au long dans une copie de cette capitulation remise à M. Desprémesnil. Pourquoi cela? Nous ne voyons pas la raison, si ce n'est parce qu'il porte que M. de La Bourdonnais s'oblige envers les Anglais de leur donner un acte authentique par lequel ils cesseraient d'être prisonniers de guerre au moment qu'ils entreraient en négociation avec lui, clause qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder et qui certainement n'a été mise qu'après coup et après avoir fait réflexion sur les risques qu'il y avait à traiter avec des prisonniers.

« Un moment d'attention, Messieurs, de votre part sur cette addition vous fera connaître le but de la conduite de M. de La Bourdonnais : Il voulait traiter à toute force. La fausseté de la capitulation remise à M. Desprémesnil dans l'article qui accorde cette prétendue liberté n'est que trop visible; celle envoyée à M. Dupleix le surlendemain de la prise est la véritable[2], et M. de La Bourdonnais n'aurait pas fait une telle omission,

valuable effects and were told that unless a sum could be raised and paid privately, the French would keep possession and the English be all expelled, and bel[es] the English inhabitants and Armenians were informed of the terms of the capitulation. »

1. F. n. acq., 9 357, p. 229.

2. Nous avons vu que ce n'était même pas « la véritable ».

puisque c'est sur cette liberté prétendue par lui accordée qu'il fonde toute la sûreté du traité de rançon. Il est plus naturel de croire que les fréquentes réflexions que lui faisaient faire M. Dupleix et le Conseil sur l'incertitude d'un traité avec des prisonniers l'auront porté à faire une nouvelle capitulation où cet article aura été ajouté.

« Le faux de cette seconde pièce est donc prouvé. Mais en voici un bien plus étonnant et qui est cependant une suite de ce nouvel article augmenté.

« Il est dit que lorsqu'il sera en traité avec le gouverneur anglais pour la rançon de la place, il leur passera un acte qui leur accordera cette liberté prétendue.

« Cet acte se trouve daté du 9 octobre. Ce n'est donc que le lendemain que le gouverneur anglais et son conseil ont pu tenir la première séance, puisqu'ils n'ont été libres que le 9 octobre. Cependant M. de La Bourdonnais, par ses lettres à M. Dupleix du 26 septembre dernier, l'une à neuf heures du matin et l'autre à huit heures du soir, lui dit que tout était conclu avec les Anglais, et, par sa lettre du 28 du même mois au Conseil, il lui remit copie d'un traité de rançon qu'il intitule capitulation et qu'il accorde à M. Morse seul, sans stipulation pour qui et au nom de qui ce gouverneur traite. Nous laisserons faire à la Compagnie les réflexions qu'elle jugera à propos sur une telle absurdité, qui ne prouve que trop le but où a toujours tendu M. de La Bourdonnais.

« Nous lui laisserons faire aussi les mêmes réflexions sur la pièce cotée A, n° 1, remise par M. de La Bourdonnais à M. Desprémenil à Madras, qui est une délibération qui paraît prise au camp devant Madras le 20 septembre, avant sa reddition, par quelques-uns des officiers de l'armée[1]. Cette pièce pourra fournir à d'amples réflexions; nous nous contenterons de vous en présenter deux.

« La première, que cette prétendue délibération devait être signée des commissaires et de plusieurs principaux officiers de l'armée, par MM. Desprémesnil, Bonneau, Paradis, de La Tour, d'Argy, et quantité d'autres. Certains de ces messieurs eussent peut-être fait faire à M. de La Bourdonnais quelque réflexion sur le faux de sa conduite en cette occasion, et que les ordres de la Cour dont il était porteur ne l'autorisaient nullement à traiter de son chef avec les Anglais pour la rançon de Madras comme il a fait.

« La seconde est que cette pièce est fausse dans sa date. MM. Desforges, Vittart, de Passy et Paradis, qui l'ont signée, vous certifieront qu'aucun écrit n'a été arrêté ni signé dans le camp devant Madras ni avant que M. de La Bourdonnais y eût fait son entrée le 21 dudit mois de septembre à midi. »

A toutes ces accusations, à toutes ces présomptions, à toutes ces preuves qui s'accumulent, La Bourdonnais ne trouve à opposer pour sa défense que cette réponse véritablement pitoyable[2] :

« Insistera-t-on en demandant pourquoi, après être convenu du rançonnement par la capitulation du 21, le sieur de La Bourdonnais paraît, dans sa lettre du 26 septembre, délibérer entre trois partis à prendre, savoir : celui de garder la place, celui de la démanteler et celui de la rançonner? On répondra encore une fois que le sieur de La Bourdonnais n'a jamais délibéré sur le choix entre ces trois partis. Il a bien dit qu'on

1. Il s'agit de la pièce que M. de Rostaing refusa de signer.
2. Supplément au Mémoire du sieur de La Bourdonnais, p. 28.

ne pourrait prendre qu'un des trois, parce qu'en effet on ne saurait faire autre chose d'une ville prise. Ensuite, en faisant voir que le parti de garder Madras et celui de le démanteler n'étaient ni praticables ni convenables à la situation des affaires, il a conclu que le véritable parti était celui du rançonnement qu'il avait pris par la capitulation du 21. »

Et voilà pourquoi votre fille est muette!

Au fond, La Bourdonnais, nous le répétons, était avant tout un corsaire qui, d'une

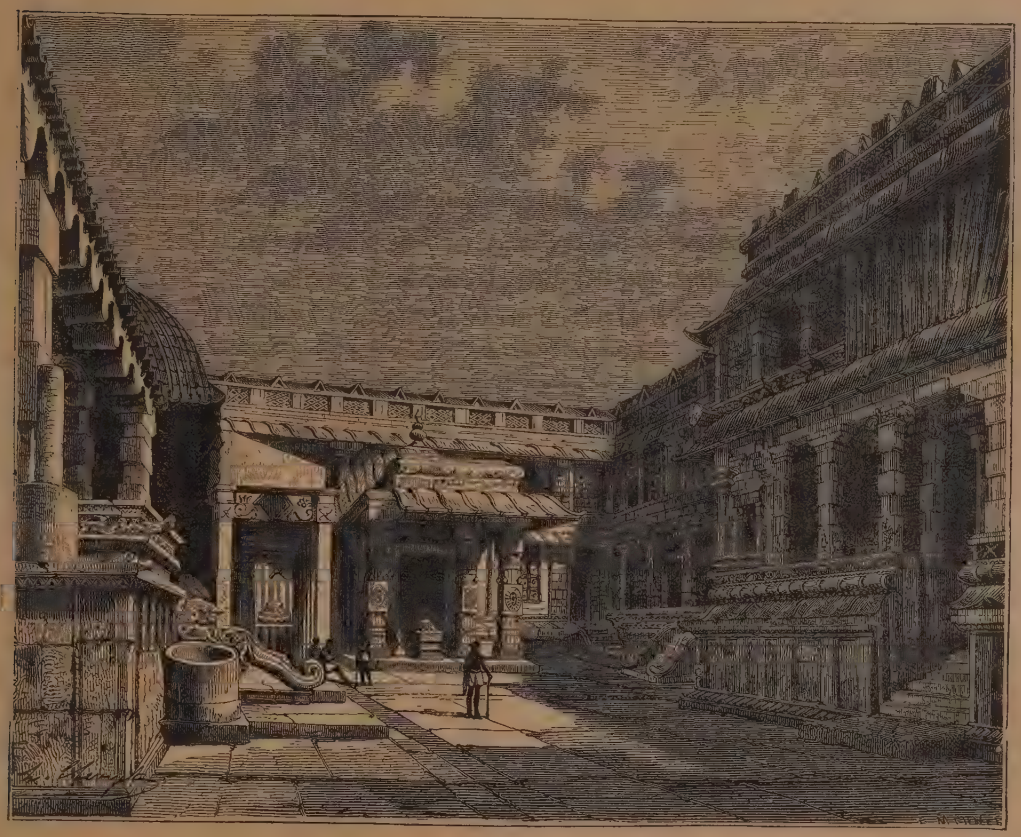

PAGODE DE CHILLAMBARAN. — COUR INTÉRIEURE.

façon ou d'une autre, entendait tirer de Madras tout ce qu'il pouvait. Peu lui importait même le pavillon sous lequel il combattait.

Nous l'avons vu « capitaine de vaisseau de haut bord de la couronne de Portugal »; une curieuse lettre va nous le montrer cherchant, à la fin de sa vie, à offrir ses services au roi de Prusse.

Le 13 juillet 1769, un M. de Magnières, dans une lettre datée de Magnières, par Lunéville[1], conseillait au ministre de s'entendre avec ce souverain pour envoyer dans l'Inde, sous les ordres de M. de Bussy, des troupes des deux nations qui recouvreraient sur les

1. Ministère des Affaires étrangères, Archives Asie : Mémoires et documents, Indes orientales, Chine, Cochinchine, 1660-1772, p. 242.

Anglais « une partie des provinces ci-devant concédées à la Compagnie sous la direction de M. Dupleix », et il s'exprimait ainsi au début de ce document :

« Monseigneur, M. de La Bourdonnais, qui prit Madras sur les Anglais dans la guerre qui finit en 1748, mécontent du traitement qui lui fut fait après sa sortie de la Bastille, me communiqua le dessein qu'il avait formé de passer à Berlin pour offrir ses services au roi de Prusse, dans la vue d'exécuter sous son pavillon contre le soubab du Bengale ce que lord Clive a rempli sur la fin de la guerre dernière. Je le détournai de ce projet qu'il me sollicitait de présenter à lord Marshall, pour lors envoyé de Sa Majesté prussienne auprès du roi.

« Ce projet, qu'il se proposait de communiquer au roi de Prusse (lequel a un établissement et un comptoir au Bengale), consistait à enlever au soubab ses trésors, qu'il évaluait à cent millions en matières d'or et d'argent. Pour y parvenir, il lui suffisait, me dit-il, de 2 000 hommes.

« M. de La Bourdonnais, Monseigneur, me parut si rempli et si sûr de son projet qu'il se proposait d'offrir 200 000 écus au roi de Prusse pour aider aux frais de l'armement. »

Quelles ont été — et nous arrivons ainsi à la dernière des questions que nous nous étions posées — les conséquences de la querelle de Dupleix et de La Bourdonnais?

Ce fut, tout d'abord, l'impossibilité d'enlever Goudelour et les établissement anglais de l'Indé; ce fut, en d'autres termes, l'impossibilité de rester seuls possesseurs de ce riche pays. La compagnie anglaise, dont la situation n'était pas très brillante, n'aurait pu résister à la perte de ses comptoirs et elle eût infailliblement croulé, nous laissant seuls maîtres du terrain, tandis que les forces et l'activité de nos rivaux étaient immobilisées en Amérique par l'héroïque résistance des Canadiens.

Ce fut, ensuite, de rendre inutiles les efforts de la Compagnie, ce qui était d'autant plus déplorable qu'ils avaient été plus considérables, et de la mettre ainsi, à une époque où la marine royale allait disparaître, dans un état de faiblesse dont elle ne put jamais se relever.

En ce qui concerne plus particulièrement Dupleix, sa lutte avec La Bourdonnais eut une conséquence immédiate.

Sans l'obstination du Malouin à faire accepter par le Conseil de Pondichéry le traité de rançon, la flotte ne se fût plus trouvée à Madras au moment de la tempête et elle n'eût pas été détruite. Or, sa dispersion ayant reconné à l'ennemi la supériorité sur mer, la colonie se trouva dans une situation plus triste encore que celle où elle était avant sa venue dans l'Inde, et l'Anglais put entreprendre le siège de Pondichéry.

Elle eut une autre conséquence, plus éloignée, celle-là, mais non moins déplorable, le rappel de Dupleix, auquel contribuèrent puissamment, en fournissant des armes à ceux que la largeur de vues du gouverneur et ses succès offusquaient, les écrits venimeux et, sur bien des points, diffamatoires publiés par La Bourdonnais et son frère.

« Je ne puis vous exprimer, déclarait, le 6 février 1751[1], le sieur O'Connor, alors à Paris, à son beau-frère O'Friel, neveu de Dupleix, combien les libelles de La Bourdonnais ont fait d'impression sur les esprits ici. »

1. F. n. acq. 9 357, p. 387 verso.

D'un autre côté d'Auteuil écrivait au gouverneur le 20 novembre 1753[1] :

« La maison de Noailles ne vous est pas à beaucoup près aussi dévouée que vous l'avez pensé. Nous croyons qu'on en doit attribuer le changement à M. de Silhouette, qui cherche par toutes sortes de voies à vous nuire ainsi qu'à M. de Montaran. Vous devez regarder tout cela comme une suite des conseils pernicieux de M. de La Bourdonnais et de sa cabale.

« La source où MM. de Silhouette, Michel et Godeheu puisaient tout ce qu'ils débitaient sur l'Inde est enfin tarie, puisque M. de La Bourdonnais est mort le 10 de ce mois. Il vous a fait bien du mal depuis qu'il est hors de prison. »

En ce qui concerne La Bourdonnais, cette affaire le conduisit à la Bastille, où, entré dans la nuit du 1er mars 1748, il resta jusqu'au 5 février 1751.

Le 1er mars 1748, Maurepas s'adresse en ces termes à Berryer[2] :

« Le roi jugeant à propos de faire arrêter et conduire à la Bastille M. de La Bourdonnais, capitaine de frégate, je joins ici les ordres nécessaires à cet effet et celui qui est nécessaire pour faire perquisition dans ses papiers et effets, sur lesquels le scellé doit être apposé par un commissaire que vous nommerez. Vous voudrez bien désigner un officier sage et un commissaire intelligent pour l'exécution de ces ordres. M. Rouillé, qui s'est chargé de vous remettre lui-même ce paquet, vous indiquera où l'on pourra trouver M. de La Bourdonnais, si vous n'en avez pas déjà vous-même connaissance. Il est essentiel qu'il puisse être arrêté la nuit prochaine; ainsi vous prendrez, s'il vous plaît, les mesures les plus promptes et les plus sûres pour y réussir. M. Rouillé vous dira aussi le commissaire du Conseil chargé de l'interrogatoire, afin que vous avertissiez M. de Launay de lui donner entrée à la Bastille toutes les fois qu'il sera nécessaire qu'il s'y transporte. A l'égard de la manière dont cet officier sera traité à la Bastille, il doit y être mis au secret et n'avoir de communication ni de relation avec personne. »

La Bourdonnais était donc mis au secret, mais le secret ne fut pas absolu, car Berryer écrivait à Anquetil le 14 avril 1748 : « Vous pouvez dire au sieur de La Bourdonnais que madame sa femme est à Lisbonne et qu'elle se porte bien »; et un billet de Lambert à Berryer, écrit à une date voisine de la précédente, porte : « M. le contrôleur général m'a fait remettre la lettre ci-jointe pour la faire rendre à M. de La Bourdonnais. Je vous prie de la lui envoyer; c'est une lettre de madame sa femme. »

Ce fut cette mise au secret qui servit de base à la légende qui s'est perpétuée jusqu'ici et qui est devenue populaire grâce à Bernardin de Saint-Pierre et à son œuvre charmante *Paul et Virginie*.

Dans le préambule de cette ravissante idylle nous lisons : « Suivant la tyrannie exercée alors envers les prisonniers d'État, on avait ôté à La Bourdonnais tout moyen de défense. Il s'en procura de toute espèce par des procédés fort simples, qui donneront une idée des ressources de son génie. Il fit d'abord une lame de canif avec un sou marqué, aiguisé sur le pavé, et en tailla des rameaux de buis, sans doute distribués aux prisonniers aux fêtes de Pâques. Il en fit un compas et une plume. Il suppléa au papier par des mouchoirs blancs, enduits de riz bouilli, puis séchés au soleil. Il fabriqua de

1. F. n. acq. 9 357, p. 401.
2. Ravaisson-Mollien, *Archives de la Bastille*, t. XV, p. 414.

l'encre avec de l'eau et de la paille brûlée. Il lui fallait surtout des couleurs pour tracer le plan et la carte des environs de Madras : il composa du jaune avec du café et du vert avec des liards chargés de vert-de-gris et bouillis. Je tiens tous ces détails de sa tendre fille, qui conserve encore avec respect ces monuments du génie qui rendit la liberté à son père. Ainsi muni de canif, de compas, de règle, de plume, de papier, d'encre et de couleurs de son invention, il traça de souvenir le plan de sa conquête, et écrivit son mémoire justificatif. Il remit secrètement ces moyens de défense à l'homme de loi qui lui servait de conseil. Celui-ci les porta à ses juges. Ce fut un coup de lumière pour eux; on le fit donc sortir de la Bastille après trois ans de prison. »

La mise en scène est complète. J'avais lu cette page dans mon enfance et je m'étais apitoyé sur le sort de l'infortuné La Bourdonnais; mais, lorsqu'arrivé à cette Histoire de l'Inde je m'en procurai les sources imprimées, je fus stupéfait.

Les mouchoirs couverts d'écriture à l'aide du sou étaient devenus un énorme in-folio de 283 pages imprimées recto et verso, avec des pièces justificatives, 236 pages; une suite des pièces justificatives, 74 pages, et plusieurs tableaux; une seconde suite des pièces justificatives, 80 pages; une troisième suite des pièces justificatives, 15 pages; une quatrième suite des pièces justificatives, 24 pages; une cinquième suite des pièces justificatives, 30 pages. A cet énorme masse de papier il faut ajouter : « Observations sur les deux mémoires à consulter distribués par la famille du sieur Dupleix », 11 pages; « Supplément au mémoire du sieur de La Bourdonnais », 57 pages, et enfin « Chargement fait à Madras des vaisseaux de l'escadre française, année 1746 », 19 pages et 1 tableau.

On avouera qu'il y avait là de quoi détruire la foi la plus robuste. Même dans le turc du bourgeois gentilhomme, La Bourdonnais n'aurait jamais pu écrire tout cela sur ses mouchoirs, quelque bien montée qu'en fût sa garde-robe.

Et il est des auteurs, qui se prétendent graves, pour répéter encore de nos jours de pareils enfantillages!

La vérité est plus simple.

La Bourdonnais, pour s'accuper, imagina d'imbiber de riz deux mouchoirs sur lesquels il esquissa une grossière carte de la côte d'Afrique et de l'Inde, avec le figuré de la route suivie par ses vaisseaux de l'île de France à Madagascar et de Madagascar dans l'Inde. C'était un passe-temps de prisonnier, mais cela ne pouvait être utile en aucune façon à une discussion sérieuse.

D'ailleurs le Malouin, qui voyait peut-être là une base à la fameuse légende qu'il contribua par ses dires à créer et que les siens propagèrent, était enchanté de faire proclamer bien haut son génie de l'invention : A chaque ligne de son Mémoire nous trouvons ce désir.

Il est vrai que les auteurs ne sont pas d'accord sur les fameux outils que créa son ingéniosité, et la carte, qui figure en original à la Bibliothèque nationale, porte cette annotation :

« Pendant les deux premières années de sa détention à la Bastille, M. de La Bourdonnais, privé de toute communication et généralement de tout ce qui est nécessaire pour écrire, trouva dans son industrie les moyens d'établir sa justification dans un mémoire écrit de sa main, et d'y joindre la présente carte pour donner à ses juges une

idée juste du local de son gouvernement et de celui de Pondichéry, ainsi que de l'indépendance réciproque et de la parfaite égalité des pouvoirs attribués aux deux gouverneurs, chacun dans son district.

« Des mouchoirs enduits d'eau de riz lui servirent de papier; l'encre noire fut composée avec de la suie, et la brune avec du marc de café; un sol marqué, ajusté dans un morceau de bois, devint une plume; ainsi du reste.

« Quant aux détails et à la position des objets, ce fut l'ouvrage de sa mémoire. »

Ici l'encre n'est plus un composé d'eau et de paille brûlée, mais d'eau et de suie; et il n'est pas question de couleurs obtenues avec du vert-de-gris. Quant au sou, il ne devient plus un canif, mais une plume.

Lecteurs à l'âme tendre, ne gémissez pas; plume, couleurs, canif, règle, compas et le reste, tout cela est à remiser au nombre des accessoires de vieux mélodrames. La vérité nous apparaît toute nue dans le savant et minutieux travail de mon éminent confrère M. Ravaisson-Mollien sur les Archives de la Bastille.

C'est d'abord une lettre de Berryer à Launay, 6 octobre 1748 :

« M. le contrôleur général me charge de vous prier de dire à M. de La Bourdonnais qu'il peut lui écrire, à condition qu'il vous remettra sa lettre et que vous la lui ferez tenir. Cela emporte, comme vous voyez, la permission de lui fournir le papier nécessaire pour cela seulement. »

Puis, c'est un billet de Machault au même, 19 octobre 1748 :

« J'ai reçu la lettre de M. de La Bourdonnais que vous m'avez adressée.

« Vous verrez, par la réponse que je lui fais, que je consens de recevoir des mémoires qu'il m'a proposé de faire sur le commerce de l'Inde. Je vous prie de lui faire donner du papier pour cet usage, mais avec la précaution de ne lui en faire délivrer que deux feuilles à chaque fois, et à condition qu'il vous fera remettre autant de feuilles écrites que vous en ferez donner de blanches. »

Nous allons voir que cette dernière prescription ne fut même pas très rigoureusement observée.

La situation de La Bourdonnais s'était améliorée; mais, comme il arrive souvent en pareil cas, par un sentiment bien naturel à un prisonnier, cela ne lui suffit pas, et il essaya de communiquer avec le dehors.

Le fait nous est révélé par une missive de Lambert[1] à Berryer, à la date du 19 février 1750 :

« J'ai l'honneur de vous envoyer le billet que M. de La Bourdonnais a écrit à sa femme, qui s'est trouvé renfermé dans le paquet qu'il avait jeté dans la cage de la sentinelle et qui a été ouvert par M. de Villeneuve[2], en sa présence et en la mienne, le 27 janvier dernier. Il l'a reconnu écrit de sa main, mais il a refusé de le parapher. Le billet, ainsi que le reste du paquet, est déposé au greffe de la commission; je vous prie de vouloir bien me le renvoyer quand vous n'en aurez plus besoin, afin que je le rétablisse au greffe. »

1. Par lettres patentes de Sa Majesté du 7 mars 1748, M. Lambert, conseiller au Grand-Conseil, avait été nommé procureur général de la commission chargée de l'examen de l'affaire de La Bourdonnais.

2. M. de Villeneuve était commissaire et rapporteur de l'affaire de La Bourdonnais. (Lettre de Berryer à Launay, 15 mars 1748. — Arch. de la Bast.)

Une note du sieur Duval nous fournit tous les détails de cet incident :

« Lamotte, bas officier de la compagnie de la Bastille, étant en faction dans la cage lors de la promenade de M. de La Bourdonnais, ce monsieur lui parla et lui jeta un paquet contenant un mémoire et des lettres adressés à sa femme. Ce soldat poussa sous sa guérite ce paquet, et M. le major et M. le lieutenant du roi ayant passé, il ne leur en déclara rien, quoique ce fût la consigne; mais un des porte-clefs, qui avait aperçu M. de La Bourdonnais lui parler et lui jeter ce paquet, l'ayant déclaré à M. le major, il vint le trouver à son poste et lui fit rendre le paquet.

« Lamotte fut mis en prison. On lui fit son procès comme soupçonné d'entretenir depuis longtemps des correspondances avec les prisonniers. Il fut cassé en présence de la compagnie assemblée sous les armes et biffé des registres de l'hôtel royal des Invalides. »

A la suite de ce fait, La Bourdonnais, qui avait été autorisé à « se promener trois fois la semaine dans la cour du château une heure ou deux chaque fois [1] », était de nouveau traité avec plus de rigueur; mais ce ne fut pas pour longtemps, car le 6 mai 1750 Machault informait Berryer que les commissaires, qui s'étaient réunis la veille, autorisaient le Malouin à communiquer avec son conseil, et il ajoutait : « Je ne vois plus après ce jugement aucune raison de le tenir au secret, et vous pouvez lui permettre de se promener et de prendre l'air dans la cour de la Bastille et lui rendre cette liberté qu'il avait perdue par sa faute. »

Quant à la situation matérielle de La Bourdonnais dans sa prison, elle était tout au moins tolérable.

« Je ne vois aucun inconvénient, écrivait le 6 octobre 1748 Berryer à Launay, d'apprendre au sieur de La Bourdonnais qu'on lui a envoyé du vin et du gibier; mais je vous prie de faire en sorte qu'on ne lui serve l'un et l'autre qu'après qu'ils auront été bien visités [2]. »

Linguet, dans ses *Mémoires sur la Bastille*, se plaint même qu'on ait autorisé La Bourdonnais et d'autres prisonniers à faire venir des aliments de chez eux, alors qu'on lui refusait cette faveur.

Ce ne sont pas là d'ailleurs les seuls renseignements que nous possédions sur la situation de La Bourdonnais à la Bastille.

Au moment de la destruction de la célèbre prison, l'un des secrétaires de l'ambassade de Russie à Paris, Pierre Dubrowsky, collectionneur émérite, eut l'idée de promettre une récompense à tous ceux qui lui fourniraient des papiers provenant des archives de la Bastille. Les documents affluèrent, et dans *Les dessous de l'histoire* [3] publiés par Hovyn de Tranchère [4], se trouve la curieuse pièce que voici, sauvée de la façon que nous venons d'indiquer :

« Précautions à prendre au sujet de M. de La Bourdonnais.

« Fermer les volets d'en bas de façon qu'on ne puisse les ouvrir. Observer que les portes de la chambre et antichambre soient toujours fermées. Avoir attention que M. de La Bourdonnais soit toujours rentré chez lui avant la nuit et que ceux à qui il est

1. Lettre de d'Argenson à Launay. Marly, 12 mai 1749. — Arch. de la Bast.
2. Arch. de la Bast.
3. Paris, 1886, T. II, p. 312.
4. M. Hovyn de la Tranchère était ancien député de la Gironde.

permis de le voir ne le puissent que de jour seulement, qu'il y ait toujours dans la salle du conseil un officier de l'État-major et une sentinelle à la porte de la cour qui communique à ladite salle du conseil, à l'escalier et à la cuisine, pendant que ledit sieur de La Bourdonnais sera dans sa nouvelle chambre, seul ou en compagnie. Toutes ces précautions, et autres dont on pourra s'aviser, sont nécessaires, vu la quantité de personnes avec qui le prisonnier est actuellement en relation, et nous ne saurions avoir trop de vigilance. »

Cette réception d'amis est encore un sujet de réclamations de la part de Linguet, auquel on ne tolérait aucune visite.

Le 7 juin 1750 une lettre de d'Argenson à Baisle porte[1] :

« M. de La Bourdonnais a demandé qu'il lui fût permis de se promener dans un jardin qui est autour de la Bastille et de voir quelquefois Mme de La Bourdonnais sa femme. Le roi trouve bon que ces deux permissions lui soient accordées. »

Mme de La Bourdonnais, qui s'était installée à Paris, rue d'Enfer[2], et qui, dans cette circonstance, se montra fort dévouée à son mari[3], usa de la permission dans la plus large mesure possible, car, le 19 janvier 1751, un nommé Chevalier écrivait à Berryer[4] :

« Mme de La Bourdonnais a vu hier, lundi, 18 du présent mois, son mari depuis trois heures après midi jusqu'à sept heures du soir; c'est la 141e visite. »

Enfin le procès a lieu, et les Archives de la Bastille nous fournissent encore, de la main de Duval, cette indication, en apostille sur une lettre de Baisle à Berryer :

« La Bourdonnais a été jugé le 3 février 1751, déchargé de l'accusation; La Gatinais enjoint d'être plus exact dans les fonctions qui lui seront confiées, son mémoire supprimé; Montigny, dit Desjardins, mis hors de cour. »

1. Arch. de la Bast.

2. Le fait résulte d'un billet du sieur d'Hémery à Berryer, 29 juin 1748 : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que Mme de La Bourdonnais vient de louer une maison rue d'Enfer. Elle lui coûte 3 000 livres et elle compte y demeurer incessamment. »

3. Après la mise en liberté de La Bourdonnais, O'Connor écrit à O'Friel le 6 fév. 1751 : « Madame son épouse l'a beaucoup aidé; c'est à elle qu'il doit d'en être quitte à si bon marché. » (F. n. acq. 9 357, p. 387.)

4. Arch. de la Bast.

La Gatinais et Montigny étaient des comparses poursuivis en même temps que l'ex-gouverneur des îles. Montigny avait été arrêté au cours de l'instruction de l'affaire[1].

La Bourdonnais ne fut acquitté qu'à la minorité de faveur. C'est le duc de Luynes qui, dans ses Mémoires[2], sous la date du 7 février 1751, nous apprend que le Malouin fut absous quoique n'ayant que 4 voix pour lui et 5 contre, « attendu, nous dit-il, que lorsqu'il y a égalité dans le partage des voix ou une seule voix de plus d'un côté dans une affaire criminelle, la règle est de suivre toujours l'opinion la plus favorable ».

La lettre d'O'Connor du 6 février 1751, à laquelle nous avons déjà fait allusion[3], nous révèle un fait curieux.

Après avoir indiqué toute l'aide que La Bourdonnais reçut, en l'espèce, de sa femme, il ajoute[4] :

« Une autre circonstance le servit. On m'a dit que la marquise de Pompadour avait voulu marier une de ses nièces au fils aîné de M. de Bacquencourt. Le père rejeta dédaigneusement l'ouverture qu'on lui en fit, ce qui irrita si bien la favorite que deux jours après Mme de La Bourdonnais avait l'autorisation de voir son mari et de lui amener un conseil. Quelque temps avant sa mort, de Bacquencourt sollicita l'intervention de la marquise pour faire passer à son fils son poste de fermier général; mais on lui répondit que l'on était surpris de le voir demander la protection d'une femme dont il avait repoussé l'alliance. Je trouve là, et dans d'autres ressorts secrets que vous pouvez deviner, la raison pour laquelle La Bourdonnais a été si bien blanchi. Il est certain que son acquittement est la confirmation tacite de toute les calomnies qu'il a déversées sur M. Dupleix, sur vous et sur les autres témoins qui ont déposé contre lui. »

Deux ans après sa sortie de la Bastille, le Malouin expirait.

« M. de La Bourdonnais tomba il y a dix jours en apoplexie à son château des Piples[5], lisons-nous dans une lettre d'Hardancourt, datée de Paris, 12 novembre 1753[6]. Il fut transféré ici le lendemain. La paralysie s'étant formée sur la moitié de son corps, il fut administré. Dieu l'a retiré de ce monde le 10 de ce mois, veille de la Saint-Martin. »

1. Le fait résulte d'un billet, daté du 11 août 1750, de Baisle à Berryer.
2. T. II, p. 37.
3. F. n. acq., 9 357, p. 387.
4. « There was another incident which turned to his favor. I was told the marquess proposed to marry a niece of hers to Mr de Bacquencourt's eldest son. The father rejected her proposals with scorn, which so much incensed the lady that two days after his denial Madame da La Bourdonnais had leave to see her husband and bring him a counsellor. Sometimes before Bacquencourt died, he begged the marquess's protection to continue to his son the father's post of farmer general; but it was answered they were surprised that he should demand a lady's protection whose alliance he dispised. I fancy this and other secret springs that you can guess were the cause La Bourdonnais came off so clean. It's certain that his acquittance is a tacit confirmation of the veracity of all the calumnies he trows on Mr Dupleix, you and the other witness who deposed against him. »
5. Commune de Saint-Léger, S.-et-O.
6. F. n. acq. 9 357, p. 401.

CHAPITRE VIII

SIÈGE DE MADRAS PAR LES INDIENS ATTAQUE DE GOUDELOUR PAR LES FRANÇAIS. — SIÈGE DE PONDICHÉRY PAR LES ANGLAIS. CONDUITE HÉROIQUE DE MADAME DUPLEIX.

Desprénesnil, à qui La Bourdonnais avait remis le commandement de Madras, se trouva bientôt aux prises avec une difficulté, que Dupleix avait d'ailleurs prévue.

« Les Indiens, qui, avant l'enlèvement de cette ville, avaient été appelés par les Anglais, arrivaient d'Arcate tous les jours à San Thomé et au Mont; de sorte que les chemins n'étant plus libres, ils arrêtaient les Français et tout ce qui leur appartenait [1]. »

Sur ces entrefaites Desprémesnil « se trouvant très indisposé » revint à Pondichéry, « après avoir fait reconnaître M. Barthélemy jusqu'à nouvel ordre pour commandant à Madras [2] ».

C'est alors que « les Indiens, voulant nous copier dans l'attaque de Madras, vinrent de San Thomé établir leur camp général où nous avions eu le nôtre, et après ils prirent possession du jardin du gouverneur, où nous avions eu nos batteries de mortiers. Ils faisaient dans cet endroit des amas de gabions, d'échelles, et avaient déjà voituré quelques mauvais canons. De là ils se répandaient dans les villages du nord; enfin ils nous tenaient bloqués dans Madras.

« Nous étions obligés, pour avoir de l'eau, de faire sortir des détachements le long de la mer, pour favoriser et couvrir des chelingues qui allaient en chercher à une demi-lieue de la place [3]. »

Mahé de La Villebague constate qu'aux Indiens s'était joint « le naynard ou grand prévôt des troupes asiatiques des Anglais, qui était leur espion et avait rassemblé tous les paléagars, Cipayes et pions des Anglais fugitifs. On prétend même, ajoute-t-il, qu'ils

1. Lettre de Mahé de La Villebague à son frère Mahé de La Bourdonnais. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 27.

2. Lettre du Conseil supérieur aux directeurs de la Compagnie, 1er nov. 1746. — F. n. acq. 9 357, p. 229.

3. Lettre de Mahé de La Villebague. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 29.

étaient tous soudoyés en sous main par les Anglais pour enseigner aux Maures le moyen de se rendre maîtres de la ville. »

On comprendra que, dans une pareille situation, Barthélemy, « craignant que les Maures ne fussent d'intelligence avec les Anglais qui, libres dans la rue, auraient assurément causé beaucoup d'embarras dans une attaque[1] », ait fait arrêter une quarantaine de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, les Indiens, que cette mesure détourna peut-être d'un assaut, eurent l'idée « de se saisir du seul endroit d'où nous pouvions tirer de l'eau »[2], dont ils privaient ainsi la ville assiégée, et de dériver celle des fossés afin de pouvoir plus facilement escalader les murailles.

Le 31 octobre au matin, « ils furent, à notre feu, déboucher la bouée de barre, qui est une langue de sable qui sépare les eaux douces de la mer. On envoya un sergent avec un peloton de soldats pour les empêcher de continuer cet ouvrage. Les ouvriers qui travaillaient à faire cette saignée dans les sables s'enfuyaient à la vue de nos soldats; mais sitôt que ceux-ci se furent retirés, ils commencèrent de nouveau leur travail. Ils étaient soutenus par de la cavalerie maure. Enfin ils parvinrent à donner cours aux eaux, et, à deux heures après midi, nous aperçûmes que l'eau des fossés de la place avait diminué de moitié et qu'ils continuaient toujours dans le sud à couper la langue de sable qui retenait les eaux qui s'étaient enflées dans les pluies et qui rendaient les approches de la ville difficiles[3]. »

La situation devenait sérieuse : « Le 1er novembre, tous les officiers en corps firent une représentation par écrit à M. Barthélemy qu'il convenait de faire une sortie sur les Maures pour les écarter de nos limites et pour avoir des vivres et faire de l'eau facilement. »

M. de La Tour, capitaine, fut désigné pour opérer cette sortie le lendemain avec 400 hommes et 2 pièces de canon de campagne. Cet officier divisa sa troupe en deux corps qui foncèrent sur le camp des Indiens. Comme la cavalerie ennemie cherchait à envelopper la petite colonne, M. de La Tour la laissa s'approcher. « Tout à coup, il fit ouvrir sa troupe et fit jouer ses deux canons que M. Dansy, officier d'artillerie, fit servir si vivement que les Maures plièrent bientôt et prirent la fuite. M. de La Tour fit brûler leurs tentes. Il trouva dans celles du grand gemidar du nabab des lettres des Anglais en persan qui ont contribué dans la suite à prouver leur intelligence contre nous[4]. »

Le camp détruit, le vainqueur rentra dans Madras avec les chevaux, les bœufs, les chameaux et deux étendards pris à l'ennemi, tandis que les Indiens, au nombre de 10 000 environ, reportaient leur camp plus dans les terres. « Les Anglais, ajoute Mahé de La Villebague[5], parurent extrêmement affligés et furent étonnés de voir qu'avec si peu de monde nous eussions mis en fuite une multitude de peuples réunis. »

Les assiégeants, apprenant alors qu'un détachement se dirigeait de Pondichéry vers

1. Lettre de Barthélemy à Messieurs les syndics et directeurs généraux de la Compagnie des Indes. Pondichéry, 31 janvier 1747. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 1.
2. *Id.* p. 3.
3. Lettre de Mahé de La Villebague à son frère. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 30.
4. *Id.*, p. 31.
5. *Id.*, p. 32.

Madras, s'en furent à sa rencontre et campèrent à San Thomé, sur les bords de la rivière, pour en disputer le passage aux Français.

C'était Paradis qui s'avançait à la tête de 350 hommes de troupes réglées, 100 matelots et 200 Cipayes.

« Cette petite troupe marchait vers le lieu de sa destination lorsque son chef apprit que les Maures travaillaient à fermer San Thomé d'une forte palissade. Les Français y arrivèrent à la pointe du jour. M. Paradis s'étant aperçu, malgré le peu de clarté qu'il faisait alors, que l'enceinte de la palissade n'était point achevée et qu'il restait une brèche de près de 20 toises, ne balança point à faire son attaque de ce côté. Il forma sa troupe sur la largeur de la brèche et fondit par là sur les Maures. Ceux-ci firent ferme d'abord et soutinrent bravement les trois premières décharges; mais, à la quatrième, les soldats français ayant mis la bayonnette au bout du fusil, l'épouvante se répandit dans les bataillons et les escadrons ennemis. Ils s'ébranlent, ils plient, ils se rompent enfin et fuient en désordre. Animés par la lâcheté des Maures, les Français poursuivent les fuyards l'épée dans les reins, taillent en pièces tout ce qui se présente et se rendent maîtres de 3 pièces de canon qu'ils abandonnent parce qu'ils ne peuvent s'en servir. Comme les rues de San Thomé sont fort étroites, les chevaux et les hommes s'embarrassaient dans leur fuite. Il s'en fit un carnage affreux. Enfin les ennemis gagnèrent la plaine et, appréhendant encore quelque sortie du côté de Madras, rien ne put les arrêter. Ils coururent pendant 12 lieues, abandonnant à la discrétion du vainqueur bagages, munitions, et généralement tout ce qu'ils avaient dans San Thomé. Le butin fut considérable. On prit un grand nombre de bêtes de charge, 60 chameaux, 600 bœufs, près de 100 chevaux, tous les drapeaux des Maures et une grande quantité de marchandises[1]. »

Notre petite troupe se dirigeait alors vers Madras où elle entrait en triomphe. Les Indiens perdirent dans cette affaire plus de 500 hommes et eurent presque autant de blessés. Du côté des Français 2 soldats seulement furent atteints légèrement.

« Cette seconde action étonna de nouveau les Anglais de Madras », conclut assez naïvement Mahé de La Villebague en racontant l'affaire à son frère[2].

Barthélemy demandant, sous prétexte de maladie, son rappel à Pondichéry[3], Paradis fut désigné pour commander à Madras. La raison de ce choix est donnée par Dupleix dans une lettre à Desprémesnil, qui se trouvait encore alors dans cette ville :

« Je voudrais bien faire ce que vous souhaitez de moi pour votre rappel, lui écrivait-t-il le 25 octobre 1746[4], et mettre à votre place Paradis, qui est certainement bien capable de défendre la place et de mener comme il faut les Anglais. »

Les motifs de cette désignation sont encore plus nettement indiqués dans cette phrase d'une missive du gouverneur à Barthélemy[5] : « Madras attaqué par les Maures et encore plus l'insubordination trop marquée des troupes des îles ont été des motifs plus que suffisants pour y faire passer un nombre de troupes commandées par un homme capable d'en imposer aux uns et aux autres. »

1. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 341.
2. Lettre à La Bourdonnais, p. 33.
3. Lettre de Barthélemy aux directeurs, 31 janv. 1747.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 11.
5. *Id.*, p. 17.

Le 20 novembre, Barthélemy quittait Madras[1], où Paradis lui avait succédé comme commandant peu après son entrée dans la place.

Le 7 novembre, le Conseil supérieur de Pondichéry avait pris la délibération suivante[2] :

« Le Conseil assemblé, ayant mûrement réfléchi sur l'avis donné hier par les principaux de la colonie et des vaisseaux, aurait délibéré de faire déclarer aux Anglais de Madras que le traité de rançon qu'ils ont fait avec le sieur Mahé de La Bourdonnais demeure nul, et que la nation française se trouve envers eux dans le même état que le jour que la ville de Madras s'est rendue aux armes de Sa Majesté.

« Fait en la chambre du Conseil supérieur les jour et an que dessus.

« Dupleix, Desprémesnil, Dulaurens, Miran,
Guillard, Lemaire, Bonneau. »

Trois jours plus tard, Paradis signifiait cet ordre aux Anglais et leur enjoignait de quitter la ville, « leur étant permis de se rendre où bon leur semblerait, et d'emporter leurs hardes et meubles, sous parole de ne servir offensivement ni défensivement contre la nation française jusqu'à échange[3] », ou, s'ils voulaient rester à Madras, de prêter serment de fidélité au roi de France.

Les Anglais, à qui leurs intelligences avec les Indiens auraient dû imposer silence et qui auraient pu, de ce chef, s'estimer heureux de n'être pas autrement maltraités, protestèrent avec indignation contre ce qu'ils affectaient de considérer comme la violation d'un traité régulier, et les « agissements d'un certain nommé M. Paradis, qui se dit gouverneur de Madras[4] ».

Mahé de La Villebague, dans la lettre à son frère, nous apprend que les « pauvres habitants qui s'étaient tant loué des Français » lors du séjour dans cette ville de La Bourdonnais, se plaignirent amèrement à Paradis de leur nouvel état. Mais celui-ci leur « répondit froidement qu'ils étaient encore bien heureux et que les Français avaient été bien plus maltraités par les Anglais dans la prise de Louisbourg ».

Tandis que M. Monson, second de la ville, passait en Europe[5], le gouverneur, son conseil, et un certain nombre d'Anglais étaient conduits sous escorte à Pondichéry.

C'est ici que se place cette légende de prisonniers traînés à travers les rues de cette ville au milieu des injures de la population.

Rien n'est plus contraire au caractère et aux traditions de notre race, et il est déplorable de constater qu'en l'espèce, comme trop souvent, hélas ! lorsqu'il s'agit de médire de nous-mêmes, c'est un Français qui a forgé une petite histoire pour critiquer un compatriote ; d'autres sont venus, qui l'ont amplifiée, agrémentée, et la calomnie a si bien fait son chemin qu'aujourd'hui encore, alors qu'elle est désavouée par ceux-là même qui

1. Lettre de Barthélemy à Dupleix, 20 nov. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 19.

2. Extrait des registres des délibérations du Conseil supérieur. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, p. 139.

3. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 15.

4. Lettre de Mahé de la Villebague à son frère. — Mémoire pour le sieur de de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 48.

5. *Id.*

auraient le plus d'intérêt à la propager, elle est reprise et répétée par certains auteurs avec tout le luxe de détails que leur imagination leur permet d'y ajouter.

Le point de départ est une lettre de Mahé de La Villebague à son frère [1], où il est facile, à travers les critiques, les exagérations et la malveillance, de distinguer la vérité des faits.

Dupleix avait cru devoir se rendre au-devant du gouverneur anglais, et sa femme recevoir Mme Morse. Cette démarche, qui était tout à l'honneur de ceux qui en faisaient

ENVIRONS DE PONDICHÉRY.

l'objet, et qui, de la part du président du conseil de Pondichéry, constituait un témoignage d'estime et une marque de déférence à l'égard d'adversaires malheureux, fut interprétée par Mahé de La Villebague de la façon que voici :

« Lorsque nous arrivâmes au bois de Calapette, qui est à quatre lieues de Pondichéry, nous trouvâmes les officiers de cette place à la tête de 300 hommes de troupes rangées en haie sur une ligne, tous en habits neufs, qui venaient au-devant pour recevoir et faire honneur à l'arrivée du gouverneur anglais, qui eut la peine de voir qu'on lui préparait un triomphe pour son entrée dans Pondichéry.

« On fit halte à une portée de canon de la ville, et on fit mettre bas tous les palanquins des Anglais.

« L'air était rempli et obscurci de poussière par tout le peuple sorti de la place pour

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 57.

venir considérer le gouverneur anglais et sa suite. Après qu'on eut fait attendre ces pauvres prisonniers de guerre près d'une heure au milieu du chemin, on vint leur annoncer la venue de M. Dupleix, qui parut à la fin, étant devancé de tous ses gardes à cheval en équipage neuf, précédé du grand prévôt, avec tous ses pions armés auxquels on avait fait prendre les banderolles, les éléphants et les grosses timbales; en général, tous les honneurs que le titre de nabab accorde et peut permettre au gouverneur de Pondichéry étaient de la partie.

« M. Dupleix arriva au lieu où étaient les Anglais avec plus d'envie de montrer du faste que jamais Alexandre n'a eu dessein d'en faire voir lorsqu'il reçut sous ses tentes la famille désolée de l'infortuné Darius.

« Il fit toutes les politesses possibles à M. et Mme Morse et à tous les Anglais de la suite, dont je crois qu'ils se seraient bien passés et qu'ils reçurent avec la meilleure politesse qu'ils purent affecter. On marcha à la ville à la tête de cette petite armée, et, en entrant par la porte de Madras, les bastions de ce poste firent un salut de 21 coups de canon. On avait relevé toutes les gardes et il y avait des troupes à border la haie depuis la porte de la ville jusqu'à la maison de M. Dupleix, où M. Morse fut conduit avec sa famille et tous les Anglais de sa suite.

« C'est dans cette maison où la grandeur française parut encore plus qu'ailleurs. La gouvernante anglaise y fut reçue par Mme Dupleix, qui avait plusieurs dames à lui faire compagnie, toutes richement habillées. Elle, surtout, n'avait point oublié d'ajouter à ses ornements naturels tous les diamants et pierreries qu'elle crut nécessaires à relever l'éclat d'une réception aussi flatteuse pour elle qu'elle était humiliante et triste pour l'étrangère, qui soutint en cœur de reine tout ce cérémonial et qui eut assez de force d'esprit pour ne montrer aucun chagrin, quoique son cœur en fût pénétré. »

Par un singulière contradiction Mahé de La Villebague déclare, quelques lignes plus loin[1] :

« Les Anglais ont été étonnés des politesses qu'on leur a faites en général à leur réception. Il est vrai que leur sortie de Pondichéry n'a pas été pareille et qu'ils s'en sont allés l'un après l'autre à bâton rompu, et qu'on était bien aise de s'en délivrer pour épargner la dépense que leur séjour dans la ville pouvait occasionner. »

Il est des gens qui sont vraiment difficiles à contenter!

Quoi qu'il en soit, La Bourdonnais ne manque pas de reprendre dans son Mémoire[2] la légende ainsi créée :

« Les officiers anglais qui restèrent avec le gouverneur furent conduits avec lui en triomphe à Pondichéry et donnés en spectacle à tout le peuple, à la tête duquel parut le sieur Dupleix avec tout l'appareil d'un souverain et tout l'éclat d'un vainqueur. »

Sous une forme plus concise, les faits sont déjà grossis.

Puis c'est l'historien anglais Macaulay : « Le gouverneur et plusieurs notables habitants du fort Saint-Georges furent transportés sous bonne garde à Pondichéry et conduits triomphalement à travers la ville, en présence de 50 000 spectateurs[3]. »

1. Mémoire pour le sieur de la Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 59.
2. P. 140.
3. *Histoire et Critique, Lord Clive*, traduction Lisse et Petroz, Paris, Firmin-Didot, 1860, p. 9.

Dans son ouvrage *L'Anglais aux Indes, d'après Orme*[1], Archenholtz, « ci-devant capitaine d'infanterie au service de Sa Majesté le roi de Prusse », avait déjà parlé des Anglais « traînés en triomphe comme des prisonniers, sous les yeux de 50 000 spectateurs[2] ».

La tradition, on le voit, se trouvait bien établie. Il est inutile de prendre la peine d'en démontrer toute la fausseté; deux historiens s'en sont chargés, et leur nationalité même est, en l'espèce, un sûr garant de leurs déclarations.

C'est d'abord le lieutenant-colonel Malleson qui, à la page 167 de son *Histoire des Français dans l'Inde*[3], déclare que le gouverneur de Madras et les officiers conduits à Pondichéry « furent traités avec beaucoup de courtoisie et d'égards ».

C'est ensuite Cartwright, dans un article de la *National Review* reproduit par la *Revue Britannique* :

« Il n'est pas vrai toutefois que les habitants eurent à subir de mauvais traitements. La fameuse histoire des prisonniers de Madras promenés en procession par les rues de Pondichéry est une des mille méprisables faussetés que La Bourdonnais répandit à profusion dans ses libelles. Il n'y eut ni dommage fait à la propriété privée ni insulte aux prisonniers de guerre. Il existe, au contraire, des témoigages très explicites de la courtoisie et de la bienveillance que montra Dupleix à ses prisonniers anglais. »

Mais laissons là cet incident, qui semble clos par cette déclaration catégorique, et reprenons le cours de notre récit.

Au moment du siège de Madras, Dupleix eut à envisager, au point de vue de la campagne contre les Anglais, les opérations militaires qui succéderaient à l'enlèvement de cette place.

Il avait entrevu une attaque sur Bombay, et le sieur Moracin[4], qui s'était procuré « du cabinet même du gouverneur de Bombay le plan de cette île et de toutes les fortifications qui l'entourent », en avait formé un projet d'attaque raisonné.

Mais Dupleix estimait avec raison qu'il convenait tout d'abord d'enlever Goudelour. De la sorte, Pondichéry, qui se trouvait auparavant enserré entre cette ville et Madras, serait complètement débarrassé du voisinage des Anglais.

Au moment où le gouverneur de l'Inde poussait La Bourdonnais à cette expédition, l'ennemi était atterré par la prise du Londres indien et l'opération semblait facile à mener à bien.

« Trois ou quatre cents hommes, écrivait Dupleix[5], joints à ceux que j'ai ici, auraient bientôt décidé du sort de Goudelour. J'apprends que l'épouvante y est si grande qu'il n'y est pas resté un seul habitant ni une seule dame. Tout a passé à Porto Novo. Deux vaisseaux, 500 hommes et Paradis feraient mon affaire, et nous serions tout à fait délivrés des Anglais à cette côte. »

De son côté, le Conseil de Pondichéry déclarait[6] :

1. Lausanne, 1791.
2. T. I, p. 116.
3. Trad. de Mme Le Page, Paris, 1874.
4. Mémoire pour le sieur Moracin. — F. n. acq. 9 339, p. 134.
5. Dupleix à La Bourdonnais, 23 sept. 1746. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 95.
6. Le Conseil supérieur de Pondichéry à La Bourdonnais, 23 sept. 1746. — Mémoire à consulter pour la famille du sieur Dupleix, p. 99.

« On achèverait de ruiner entièrement les Anglais à cette côte en se rendant maître de Goudelour, opération qui peut se faire en trois jours. Il y a longtemps qu'ils avaient le dessein d'y faire leur principal établissement. Il serait aisé de les en détourner et de leur procurer une nouvelle dépense. »

La Bourdonnais, lui-même, reconnaissait l'intérêt qu'il y avait à enlever cette ville, car, le 27 septembre, répondant au Conseil supérieur, il écrit :

« Je suis de votre avis; il serait heureux de pouvoir raser Goudelour jusqu'aux fondements[1]. »

Mais les dissentiments qui se produisirent entre les deux gouverneurs, la tempête qui détruisit la flotte française et le départ du Malouin ne permirent pas à Dupleix de donner suite à ce projet dans le temps le plus favorable à son exécution. Toutefois le gouverneur de Pondichéry n'y renonça pas, et aussitôt que les Indiens qui assiégeaient Madras eurent été éloignés et la situation réglée vis-à-vis des Anglais en ce qui concernait cette ville, il se tourna vers Goudelour.

Il fit revenir Paradis de Madras, où Desprémesnil le remplaça, dans l'intention de lui donner le commandement de l'expédition; « mais tout le militaire en corps s'y opposa et refusa de nouveau de marcher sous les ordres d'un homme qui n'était pas titré pour le commander. Après bien des contestations sur le commandement, M. Dupleix fut obligé de plier, et, suivant les règles du service, de le donner à M. Bury comme le plus ancien militaire et le plus gradé[2]. »

C'était un officier indécis et incapable ; avec lui, on marchait inévitablement à un échec.

Les rapports des espions ne faisaient monter qu'à 12 ou 1 500 le chiffre des Indiens qui, sous les ordres de Mafous Khan, s'étaient rendus à Goudelour, chez les Anglais. « Il en coûtait gros à ceux-ci pour entretenir ces alliés, remarque Mahé de La Villebague dans la lettre à son frère; mais ils n'épargnaient rien pour nous résister et s'opposer à nos desseins[3]. » C'est ce qui explique que le nombre des combattants auxquels se heurtèrent les troupes françaises fortes de 1 700 hommes se trouva, en réalité, dix fois plus considérable que celui annoncé; il s'élevait, en effet, à environ 15 000[4].

Néanmoins, la relation, écrite par un officier d'artillerie[5], que nous possédons de cette première attaque sur Goudelour donne l'impression très nette qu'avec un chef audacieux on aurait réussi.

Les troupes destinées au siège quittaient Pondichéry le 18 décembre 1746, et gagnaient Ariancoupan, village situé à une demi-lieue de la capitale de nos établissements et qui avait été désigné comme rendez-vous général. Elles emmenaient avec elles 7 canons de campagne. Dans Pondichéry, il ne restait qu'environ 200 hommes, composés en majeure partie d'estropiés, de malades, de mousses, et des « matelots un peu convalescents et capables seulement de monter leur garde[6] ».

1. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, pièces justificatives, p. 110.
2. Lettre de Mahé de La Villebague à son frère. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 63.
3. P. 62.
4. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 29.
5. Lettre de Mahé de La Villebague à son frère. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 64.
6. Lettre de Mahé de La Villebague, p. 69.

UNE RUE DE BOMBAY.

Le 20, à la pointe du jour, les Français passaient une rivière, sous le feu de quelques canons soutenus de 4 à 500 Indiens adossés à un petit village et masqués par des brousses. La position fut emportée d'emblée, et 250 hommes avec 5 canons furent commandés pour aller s'emparer d'une maison qu'entourait un jardin dans lequel s'élevait une batterie de 6 pièces.

« Ils étaient déjà dans l'avant-cour lorsqu'on aperçut à notre droite une nombreuse cavalerie de Maures sortant des bois de haute futaie, qui se rangeait en bataille, s'avançant à petits pas dans la plaine, tous le sabre nu, que le soleil faisait bien briller.

« Nous nous disposâmes à combattre, et, dans un instant, nous fûmes rangés en bataille dans la plaine, de façon que nous étions à portée de secourir nos gens qui travaillaient à s'emparer de la batterie du jardin.

« Le feu commença de part et d'autre à cinq heures du matin. Nous avions affaire à 5 à 6 000 cavaliers, et à 3 à 4 000 fantassins, et à 50 cavaliers anglais qui animaient cette multitude de gens. Nos canons rompirent leurs escadrons et, ne pouvant rester en bataille vis-à-vis d'un feu extrêmement vif, tirant 15 à 18 coups par minute de nos petites pièces de deux, ils se répandirent par pelotons et vinrent nous prendre par devant et par derrière, ce qui occasionna une dépense considérable de munitions.

« Après s'être battus de pied ferme jusqu'à huit heures du matin, voyant qu'en s'établissant dans le jardin on ne pouvait conserver aucune communication avec Pondichéry, l'on fit le recensement des munitions, et, ne s'en trouvant que raisonnablement pour faire une retraite de quatre lieues, on se détermina à se retirer. En conséquence, on commanda de faire revenir les bagages, vivres, munitions de guerre, et les troupes qui étaient dans l'avant-cour de la maison du jardin, qui étaient prêtes de s'emparer de la batterie des ennemis[1]. »

Le résultat de cette décision fut désastreux. Les soldats lancés en avant, sous une direction énergique, auraient enlevé la position; avec l'ordre de retraite, malencontreusement donné et mal exécuté, ce fut la déroute.

« Les troupes se retirèrent d'abord en bon ordre; mais, à un quart de lieue de là, harcelées de très près pendant le chemin et ayant essuyé un feu continuel et très violent en passant dans des endroits resserrés, elles arrivèrent en confusion à la rivière de Mariquichena et s'y jetèrent sans savoir si elle était guéable. Or il y avait 4 pieds d'eau où on la passait, et les bords en étaient escarpés à la hauteur d'homme, y ayant de l'autre côté un monticule.

« Heureusement notre artillerie, commandée par de braves et intelligents officiers, qui firent passer promptement leurs canons soutenus de 50 dragons seulement et purent s'emparer les premiers de la petite éminence, par un feu extrêmement vif et prompt, tiré à propos sur les ennemis qui chargeaient en queue nos troupes, donna le temps à celles-ci de se former en arrivant à l'autre bord de la rivière.

« Les troupes étant passées, les officiers les firent former en bon ordre. Nous filâmes le long de la rivière, et gagnâmes le bord de la mer, la laissant à notre droite, et poussâmes notre route jusqu'au fort d'Ariancoupan, où nous arrivâmes à sept heures du soir

1. Relation du premier siège de Goudelour. — Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 65.

sans avoir ni trop bu ni trop mangé, et ayant été obligés de faire souvent tête aux Anglais qui nous tiraient du canon, nous suivant d'assez près aussi bien que les Maures, malgré le feu continuel que nous tirions aussi avec notre artillerie, que nous avons toujours gardée à l'arrière-garde, où elle a bien servi à faciliter notre retraite. »

Cette malheureuse affaire nous avait coûté 12 tués et 120 blessés, qui furent ramenés à l'hôpital de Pondichéry. Ce chiffre relativement élevé d'hommes mis hors de combat s'explique par ce fait que les Indiens « étaient tous armés de bons fusils que les Anglais leur avaient fournis[1] ».

Quant aux pertes de l'ennemi, elles furent de 600 tués, et de plus de 1 500 blessés[2], parmi lesquels beaucoup de chefs. « Pour les Anglais, ils perdirent peu de monde, n'ayant pas eu beaucoup d'envie de s'approcher de nous, de peur, sans doute, d'être par notre feu préférés aux Maures[3]. »

Les troupes furent cantonnées à Ariancoupan, et la fin du mois de décembre se passa en courses « avec de forts détachements du côté de Goudelour, pour tenir toujours les Anglais et les Maures en crainte de quelque nouvelle attaque ».

Une deuxième tentative contre cette place eut lieu le 31 décembre 1746.

« On envoya beaucoup de chelingues à Ariancoupan, sous prétexte de rapporter à Pondichéry les restes des bagages de l'armée. Ces chelingues eurent ordre de se tenir au commencement de la nuit à l'entrée de la rivière du côté du sud. Aussitôt qu'il fit sombre, on expédia en secret d'Ariancoupan un détachement de 500 hommes qu'on voulait embarquer dans ces chelingues et faire entrer de nuit dans la rivière de Goudelour[4]. »

A la pointe du jour, la petite troupe devait être rendue sous les murs de la ville.

Le détachement s'embarqua; « mais les vents étant devenus contraires et soufflant de bonne grâce rendirent la mer si grosse que les chelingues surchargées de troupes ne purent pour la plupart sortir en dehors de la barre, et plusieurs s'étant défoncées dessus et étant pleines d'eau, les soldats pour se sauver durent se mettre à l'eau ».

Les hommes revinrent à Ariancoupan « fatigués comme des chiens de chasse et mouillés comme des canards[5] ».

Disons de suite qu'une troisième tentative eut lieu le 2 mars 1747. Elle ne fut pas plus heureuse. Cette fois les troupes françaises étaient commandées par Paradis, que Dupleix avait enfin réussi à mettre à leur tête.

« La garnison anglaise alla à leur rencontre avec trois pièces de campagne et un corps de cavalerie pour leur disputer le passage de la rivière de Damac. Ayant fait jouer de part et d'autre le canon pendant toute la journée, les Français trouvèrent moyen de passer la rivière, et les Anglais se retirèrent au fort. Le lendemain matin, comme on était occupé des mesures nécessaires pour l'attaquer, on aperçut plusieurs vaisseaux qui approchaient : C'était l'escadre anglaise qui venait de Bengale. Cette apparition imprévue obligea les Français à repasser la rivière et à retourner avec précipitation à Pondichéry[6]. »

1. Relation, p. 67.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 29.
3. Relation, p. 68.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 70.
5. Lettre de Mahé de La Villebague, p. 70.
6. Archenholtz, *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 129.

Enfin, malgré ces échecs successifs et bien qu'à la suite de l'arrivée de l'amiral Griffin avec des renforts venus d'Europe, la garnison anglaise eût été augmentée, Dupleix, faisant en cela preuve d'une ténacité qui montre assez toute l'importance qu'il attachait à la prise de cette ville, essaya une fois encore d'enlever Goudelour. Il profita, pour cette tentative, de ce que la flotte anglaise, qui croisait devant la place, s'en était écartée pour suivre les mouvements d'une escadre française commandée par Bouvet et venant de l'île de France. 800 Européens et 100 Cipayes sortis de Pondichéry parvenaient le 17 juin 1748 à une assez petite distance de la place, dans un endroit où ils restèrent cachés jusqu'à la nuit.

Mais leur dessein s'ébruita, et lorsqu'à minuit ils dressèrent leurs échelles pour escalader les murailles de la ville qu'ils comptaient enlever, « une grêle de balles les surprit de tous côtés, tandis que le feu des canons chargés à cartouches faisait parmi eux les plus grands ravages[1] ».

Cette fois encore l'attaque avait échoué.

Ces mauvais succès mettaient Dupleix « dans le plus grand embarras. D'un côté, il connaissait tout le besoin qu'il avait de conserver ses troupes pour la défense de Pondichéry et de Madras, sur lesquels il sentait bien que les Anglais aidés des Maures tenteraient quelque entreprise; d'un autre côté, la crainte de manquer de vivres l'alarmait, et ce malheur lui paraissait inévitable si la guerre des Maures continuait à lui couper tout commerce par terre avec la province du Carnate, pendant que, d'ailleurs, les vaisseaux de guerre anglais descendus du Gange lui fermaient toute communication par mer[2]. »

Il fallait donc arriver à traiter avec les Indiens.

Pour les éloigner de Goudelour, des troupes sorties de Madras avaient été brûler un certain nombre d'aldées leur appartenant. Si le but poursuivi n'avait pas été atteint, cela leur avait fait sentir, une fois de plus, le danger de nous être hostiles. D'un autre côté, les Anglais ne pouvant plus payer régulièrement la solde de leurs alliés, Dupleix profita de l'occasion pour tenter de les détacher. Il eut recours en l'espèce à une habile manœuvre diplomatique, qui consistait à mettre dans ses intérêts le second fils du nabab et à semer la discorde entre les deux frères[3]. Il fut d'ailleurs aidé dans son projet par le retour de l'escadre de M. Dordelin, composée du *Centaure*, du *Brillant*, du *Mars* et du *Saint-Louis*, qui avait été croiser à Achem, et qui jeta l'ancre devant Pondichéry le 18 janvier 1747.

L'on finit par tomber d'accord sur les conditions de la paix et Mafous Khan, fils aîné du nabab Anaverdi Khan, celui-là même que nous avions battu deux fois à Madras, venait à Pondichéry, la rage au cœur et la honte au front, arrêter les clauses du traité qui fut signé en février 1747.

Le coup était d'autant plus heureux que, quelques mois plus tard, la Compagnie, dans une lettre du 15 décembre 1747, allait informer Dupleix que l'amiral Boscawen était parti d'Angleterre « avec une quantité de présents pour se rendre favorables à son

1. Archenholtz, t. I, p. 135.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 29.
3. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 341.

arrivée aux Indes les nababs et les principaux officiers du Mogol[1] », et, chose plus grave encore, avec de nombreuses troupes.

Quoi qu'il en soit, Dupleix profita de l'accord avec le nabab et « de la liberté des communications par terre pour faire entrer dans Madras et dans Pondichéry toutes les provisions qu'il put ramasser, persuadé que, s'il paraissait à la côte quelque escadre anglaise, comme on s'y attendait, le nabab violerait le traité fait avec nous et que, dès lors, il nous couperait les vivres[2] ».

Le gouverneur réussit à approvisionner ces deux villes dans des conditions parfaites; mais ce fut là une tâche singulièrement difficile :

« Nous avons été affligés, écrit, en effet, le Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie[3], pendant le cours de cette année d'une affreuse disette. Le bas peuple a extrêmement souffert et la famine en a emporté beaucoup. Il n'y avait pas moyen de se procurer du riz; du côté de terre plus 30 lieues à la ronde souffraient autant que nous de ce terrible fléau. »

L'horizon, on le voit, même après que la paix eut été conclue avec les Indiens, était redevenu sombre, plus sombre même encore qu'avant l'arrivée de La Bourdonnais. Nous trouvons l'indication du fait dans une missive du Conseil de Pondichéry à la Compagnie, missive postérieure à la levée du siège de cette place[4].

« Depuis les dernières lettres que nous avons eu l'honneur d'écrire à la Compagnie les 11 octobre, 30 novembre et 24 décembre 1747, tant par la voie des îles que de Goa, la situation des affaires dans l'Inde est devenue des plus critiques par les circonstances affligeantes où nous nous sommes trouvés par rapport à l'escadre anglaise, qui n'a cessé de croiser dans ces mers et qui, par sa présence, avait beaucoup contribué à affaiblir notre crédit. »

Dupleix avait alors à se débattre au milieu de difficultés de toutes sortes; à la famine se joignaient, en effet, le manque de munitions et la disette d'argent.

« Les dépenses qu'occasionnaient les fortifications et la garnison de Pondichéry tant européenne qu'indienne avaient vu finir les fonds de la Compagnie. Mahé, Bengale, Karikal, Yanaon, Masulipatam, Surate étaient dans la situation la plus critique. Les ressources de M. Dupleix suppléèrent à tout, et il en eut assez pour soutenir tous ces établissements de son crédit et de son argent. Combien de fois les garnisons de ces comptoirs ne menacèrent-elles pas d'aller chez l'ennemi si la paye manquait; dans quel état se fussent trouvés ces établissements et quelle résistance eussent-ils pu faire contre les entreprises des Anglais qui étaient à chaque instant aux aguets[5]! »

Après la destruction par l'effroyable tempête qui s'abattit sur Madras de la flotte de La Bourdonnais, l'escadre anglaise, qu'était venu renforcer l'amiral Griffin, avait redonné à nos rivaux leur supériorité première.

« Quoiqu'on ne se doutât pas en France du désastre arrivé aux escadres des Indes, on avait senti la nécessité qu'il y avait d'envoyer dans ce pays des forces capables de

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 30.
2. *Id.*, p. 32.
3. 30 nov. 1747. — F. n. acq. 9 357, p. 274.
4. 25 oct. 1748. — F. n. acq. 9 357, p. 316.
5. Mémoire écrit vers 1753.

renouveler celles qui devaient agir contre les Anglais, et de porter les provisions nécessaires pour l'alimentation de nos colonies et des bâtiments armés en guerre.

« Ce fut dans ce dessein que la Compagnie obtint du roi les navires l'*Invincible*, le *Lys* et le *Jason*, bien armés en guerre, et qu'elle se proposa d'y joindre le *Fulvy*, l'*Aimable*, le *Philibert*, l'*Apollon*, l'*Auguste*, le *Prince* et la *Légère*, vaisseaux de la Compagnie, avec le *Lion*, la *Thétis*, le *Modeste* et le *Vigilant*, frétés à Nantes.

« Toute cette escadre devait partir au mois d'octobre 1746, et si ce départ avait eu lieu, la Compagnie aurait conservé aux Indes sa supériorité. L'*Invincible*, le *Lys*, le *Jason*, l'*Apollon*, l'*Auguste* et le *Prince*, joints aux quatre vaisseaux le *Centaure*, le *Saint-Louis*, le *Mars* et le *Brillant*, auraient fait aisément disparaître les restes des navires de Peyton réunis aux deux bâtiments amenés par Griffin. Mais l'entreprise des Anglais contre la ville de Lorient et leur séjour tant à Quiberon que sur la côte méridionale de Bretagne firent manquer cette expédition. »

Une lettre de la Compagnie, datée de Paris, 30 novembre 1746, et adressée à Dupleix, donne des détails sur cet épisode de notre histoire[1].

« Le 30 septembre dernier, une escadre anglaise de 56 voiles vint mouiller à la côte de Bretagne, à l'ouest de l'île de Groix, et mit à terre le lendemain, 1er octobre, un corps de troupes de 5 à 6 000 hommes qui s'avança jusqu'à une demi-lieue de Lorient, à dessein de s'en rendre maître.

« La bonne défense que l'on y fit, malgré le peu de temps que l'on eût pour se préparer, obligea l'ennemi de se retirer le 7 au soir, laissant son artillerie enclouée. Le 9, il se rembarqua, et le 15 suivant les Anglais firent une autre descente sur la presqu'île de Quiberon et s'y retranchèrent.

« Ils se rembarquèrent cependant et abandonnèrent enfin la côte le 29, sans avoir fait d'autre mal que d'avoir détruit quelques habitations qui étaient sur cette presqu'île et sur les îles d'Houat et d'Hoédic qui en sont adjacentes et voisines de Belle-Isle, qu'ils n'ont osé attaquer. »

L'expédition de navires dans l'Inde, projetée pour le mois d'octobre, fut ainsi retardée jusqu'au 28 mars.

Enfin le départ eut lieu.

« Le *Lys*, le *Fulvy* et l'*Aimable* soutinrent la mer et ont suivi leur route. » Ils gagnèrent l'île Sainte-Catherine, à la côte du Brésil, qui avait été désignée comme lieu de rendez-vous en cas de dispersion de la flotte. Le *Lys* était un navire de la marine royale, armé de 64 canons et monté par le capitaine de frégate Bouvet de Lozier, commandant en second de l'escadre; le *Fulvy* et l'*Aimable* étaient des vaisseaux de la compagnie armés en guerre.

« Mais le *Saint-Antoine*, mal chargé, fut obligé de regagner Lorient presque aussitôt après son départ; la *Légère* « périt par un accident auquel il n'est pas possible de rien comprendre[2] »; l'*Auguste* rentra dans la rivière de Nantes après avoir essuyé un combat assez vif contre un gros corsaire anglais; le *Lion* suivit la même route; le *Prince* revint

1. F. n. acq. 9 355, p. 66.

2. « La *Légère*, surprise par l'ouragan, s'abîma dans les flots pour ne plus se relever. Sa carène seule surnageait, et l'escadre eut la douleur de voir périr, sans pouvoir leur porter secours, les hommes qui montaient cette frégate. » (Fabre, *Voyages et combats. Les Bouvet*, p. 30.)

à Lorient après avoir abordé le brigantin le *Petit-Chasseur* et l'avoir abandonné au gré des flots; enfin l'*Invincible*[1], le *Jason*[2], le *Philibert*, l'*Apollon*, la *Thétis*, le *Modeste*, le *Vigilant* et le *Darmouth* gagnèrent l'île d'Aix, avec le *Petit-Chasseur* qu'ils rencontrèrent en chemin abandonné de tout son équipage.

« Les vaisseaux entrés à Lorient et dans la rivière de Nantes se trouvèrent trop incommodés pour pouvoir reprendre la mer; mais ceux parvenus à l'île d'Aix furent bientôt en état de repartir et mirent à la voile le 10 mai 1747 sous l'escorte de M. de La Jonquière[3]. »

Nous avons retracé au cours de notre histoire de la Nouvelle France, les conditions dans lesquelles cet officier avait été appelé au commandement d'une importante expédition destinée à reprendre l'île Royale et l'Acadie.

Cette force navale, augmentée des vaisseaux se rendant dans les mers de l'Inde, comprenait 12 navires de guerre et 30 bâtiments chargés de troupes, de vivres et de marchandises.

« Une flotte de 17 vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Anson, partit de Portsmouth à la recherche du convoi français et le rencontra en vue des côtes d'Espagne, à la hauteur du cap Finistère.

« M. de La Jonquière prit ses dispositions de combat et ordonna au convoi qu'il escortait de fuir sous la protection des frégates pendant qu'il essaierait d'arrêter l'ennemi. D'habiles manœuvres prolongèrent longtemps la lutte meurtrière qui s'engagea; mais les bâtiments français, accablés sous le nombre, furent contraints les uns après les autres de se rendre[4]. »

Le *Sérieux*, que montait La Jonquière, avait soutenu à lui seul trois heures de combat contre cinq vaisseaux ennemis; « mais, ayant perdu ses mâts, ses agrès, plus de la moitié de son équipage, réduit à la plus absolue impossibilité de manœuvrer, présentant de plus l'affreux spectacle d'un entrepont où l'eau s'engouffrait par les sabords et dans l'enceinte resserrée duquel les malheureux auraient vainement essayé de se débattre contre la mort, il se rendit. Le brave La Jonquière, dans cette longue et désespérée défense, avait eu le cou traversé par une balle[5]. »

Le convoi, grâce à cette résistance acharnée, put en grande partie échapper à la poursuite dont il fut ensuite l'objet; neuf bâtiments furent seuls atteints et capturés. L'ennemi rendit justice à l'énergie déployée par La Jonquière et ses officiers. Le capitaine du *Windsor* disait à leur sujet dans son rapport :

« Je n'ai jamais vu une meilleure conduite que celle du commandant français, et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette nation ont montré un grand courage; aucun d'eux ne s'est rendu que quand il lui a été absolument impossible de manœuvrer[6]. »

Malheureusement, dans ce combat, tous les vaisseaux destinés à l'Inde, « sans en excepter aucun, furent pris par les Anglais[7] ».

1. L'*Invincible* était un bâtiment de la marine royale de 74 canons; il était monté par le Malouin Jacques-François Grout de Saint-Georges, qui commandait cette expédition, et dont le nom se retrouve souvent dans la correspondance de Dupleix.
2. Le *Jason* appartenait également à la marine royale et portait 50 canons. Quant au *Philibert*, c'était une frégate d'une trentaine de bouches à feu.
3. F. n. acq. 9 355, p. 147.
4. Guénin, *La Nouvelle-France*, p. 240.
5. Guérin, *Histoire maritime de France*, t. II, p. 357.
6. *La Nouvelle-France*, p. 240.
7. F. n. acq. 9 355, p. 147.

BATAILLE DU CAP FINISTÈRE.

Les efforts de la Compagnie et de la Cour pour secourir la colonie étaient anéantis, les Français de l'Inde ne devaient plus compter pour se défendre que sur leur courage et leurs propres ressources; toutes relations avec la mère patrie étaient interrompues.

Un secours leur parvint cependant encore du dehors.

Le 22 juin 1748 arrivait, en effet, à Madras, venant de l'île de France, « une escadre de vaisseaux armés en guerre qui, aussitôt après y avoir remis les fonds et les hommes dont elle était chargée, en appareillait[1] ».

Les fonds ainsi transportés s'élevaient à 64 000 marcs d'argent, et les hommes à 400.

« Ce secours venu si à propos, écrivait le Conseil de Pondichéry à la Compagnie[2], a inspiré la confiance et nous a mis en état de faire face à un ennemi qui se promettait de nous subjuguer d'autant plus aisément qu'il avait des forces considérables à nous opposer. »

Dupleix allait encore plus loin; il lui attribuait « le salut de Pondichéry[3] ».

Bouvet, « un des plus habiles navigateurs de son époque »[4], qui était le commandant en second de la flotte partie de Lorient, dont nous avons suivi les péripéties, devint, par suite de la capture du chevalier de Saint-Georges au cap Finistère, le chef de la partie de l'escadre qui avait pu gagner le Brésil.

Après y avoir inutilement attendu les autres navires, il se dirigea vers l'île de France, où il jetait l'ancre le 12 octobre.

Là, il réunit sous son commandement les trois navires qu'il avait amenés d'Europe et les vaisseaux de Dordelin, que Dupleix avait renvoyés aux îles. Il se trouvait ainsi à la tête d'une petite escadre de sept bâtiments, dont une corvette. Quittant la rade de Port-Louis, il se rendit, imitant en cela la manœuvre de La Bourdonnais, à Madagascar, où il se ravitailla à Foulpointe.

Averti du départ d'Angleterre de la flotte de l'amiral Boscawen et de sa destination, il résolut de la devancer dans l'Inde. Le 24 mai 1748, il partait pour Pondichéry, et, afin d'abréger la route, au lieu de prendre au nord des Maldives, passait entre ces îles par le canal des Neuf Degrés.

Le 15 juin, on était en vue de Ceylan; « le 20, à onze heures du matin, l'escadre eut connaissance de la côte de Coromandel et entra dans le détroit de Palk. Longeant la terre, elle passa successivement en vue de Negapatam, de Karikal et de Tranquebar; à six heures, elle jetait l'ancre sous Cabritpatnam, afin de ne pas dépasser de nuit Goudelour, où le commandant français espérait trouver l'escadre de l'amiral Griffin[5]. »

Le 21, au petit jour, Bouvet réunit ses officiers et leur fit part de l'attaque qu'il projetait, les informant que des renseignements que l'on avait pu recueillir il résultait qu'à Goudelour se trouvaient quatre frégates et six vaisseaux de guerre. « C'est bien, répondit le brave de La Portebarré, un Malouin qui commandait l'*Apollon*, nous aurons chacun le nôtre; les frégates iront pardessus le marché[6]. »

1. Lettre du Conseil de Pondichéry à M. Lenoir, chef du comptoir de Masulipatam, 12 juil. 1748. — F. n. acq. 9 357, p. 312.
2. 25 oct. 1748. — F. n. acq. 9 357, p. 316.
3. Lettre de Dupleix à la Compagnie, 25 oct. 1748. — F. n. acq. 9 355, p. 163.
4. Apostille à la matricule des capitaines de la Compagnie des Indes.
5. Fabre, *Les Bouvet*, p. 33.
6. *Id.*, p. 34.

Officiers et équipages étaient pleins d'ardeur. « Nous mîmes en ligne et nous fîmes route, tous bien préparés au combat », écrivait Bouvet au comte de Maurepas dans une lettre datée de la rade de Port-Louis, à bord du *Lys*, le 10 octobre 1748.

Mais la corvette la *Cybèle*, envoyée à la découverte, rapporta qu'il y avait en rade de Goudelour une quinzaine de navires de commerce, sous la protection des douze vaisseaux composant la flotte de l'amiral Griffin.

La présence de forces si supérieures fit réfléchir Bouvet qui, comprenant, d'une part, qu'il devait préférer à la gloire d'une rencontre, dont le résultat était incertain, l'accomplissement de la mission dont il était chargé dans l'Inde, et se rendant compte, d'autre part, que les Anglais ne lui laisseraient pas opérer tranquillement un débarquement à Pondichéry, éloigné seulement de quatre lieues de Goudelour, résolut d'éviter le combat, « d'amuser l'ennemi », selon ses propres expressions, et de se rendre à Madras.

Dans ce but, il se livra, à la vue de la flotte anglaise, à diverses évolutions.

« Persuadé que l'escadre française ne manœuvrait ainsi que pour se conserver l'avantage du vent, l'ennemi observait indécis, déployant et serrant tour à tour ses voiles. Comme le soleil empourprait l'horizon de ses derniers rayons, Bouvet fit signal de fausse route pour la nuit close, et, afin de s'assurer de l'exécution de cet ordre important, il envoya la *Cybèle* le répéter de vive voix à chaque capitaine.

« A sept heures et demie, la flotte arriva lof pour lof[1], le cap au Nord-Est et rangea l'ennemi d'assez près pour voir ses feux. Poussée par un vent favorable, elle fit bonne route toute la nuit. Le lendemain, 22 juillet, à deux heures de l'après-midi, elle mouillait en rade de Madras, assez au large pour pouvoir appareiller promptement si l'ennemi se présentait[2]. »

Bouvet envoyait aussitôt à terre l'argent destiné à nos comptoirs, et, en raison des renseignements qui lui étaient parvenus à Madagascar au sujet des renforts anglais expédiés dans l'Inde, il prit sur lui de débarquer 400 soldats ou volontaires de l'escadre.

A dix heures et demie du soir, il remettait à la voile pour regagner l'île de France, où il arrivait le 25 juillet : grâce à un nouvel itinéraire, il n'avait pas eu besoin d'attendre la mousson du Nord-Est qui ne commence à souffler que fin septembre.

Quant aux matières d'or et d'argent ainsi déposées à Madras, elles furent transportées aussitôt de cette ville à Pondichéry par les nouveaux débarqués sous les ordres du capitaine Brenier.

« L'amiral Griffin, ayant quitté Goudelour, se hâta, dans la nuit du 21 au 22, de ranger ses vaisseaux en bataille devant Pondichéry dans l'intention d'en disputer l'entrée aux nôtres. Au jour, ne voyant pas les Français, il expédia ses frégates à la découverte et remonta lui-même la côte jusqu'à Madras, où il se présenta le 23 à dix heures du matin, et fut fort étonné de n'y point trouver notre escadre[3]. »

Au bout de quelque temps, convaincu enfin que celui qu'il cherchait était hors d'atteinte, Griffin revint à Goudelour. A la fin des hostilités, à son retour en Angleterre,

1. « Le lof est le côté du navire qui se trouve frappé par le vent. » (Dictionnaire de Bonnefoux et Paris.) L'expression « arriva lof pour lof » veut dire que l'escadre fit un demi tour complet.
2. Fabre, *Les Bouvet*, p. 35.
3. *Id.*, p. 37.

il fut suspendu de son grade par jugement de l'amirauté. Quant à Bouvet, il était nommé le 2 juillet 1749 chevalier de Saint-Louis.

La nouvelle de renforts considérables envoyés, sous les ordres de l'amiral Boscawen, par l'Angleterre en Asie, était parfaitement exacte.

A la nouvelle de la prise de Madras, et bien qu'occupés à la Nouvelle-France, les Anglais avaient décidé de faire un effort considérable pour reconquérir la supériorité dans l'Inde. Afin de parer au plus pressé, ils envoyèrent l'amiral Griffin renforcer et relever Peyton; puis ils équipèrent une flotte importante, à laquelle ils joignirent deux galiotes à bombes. 4 000 hommes des troupes de débarquement avaient été répartis dans les différents vaisseaux.

En France, l'opinion publique s'inquiéta quelque peu du sort de la colonie ainsi menacée, et dans les lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au ministre Maurepas[1], sous la date du 27 février 1746, nous lisons :

« On dit que les Anglais font le siège de Pondichéry. On sait qu'il y a nombre de vaisseaux ennemis dans ces parages. Il y a toute apparence que le gouvernement[2] aura pourvu à mettre cette place en état de faire une vigoureuse défense, car si les Anglais venaient une fois à s'en rendre maîtres, la France pourrait renoncer pour toujours au commerce des Indes, et la Compagnie française serait entièrement culbutée. »

Parole prophétique, dont l'avenir se chargea malheureusement de démontrer la justesse.

Les Anglais, en effet, assiégeaient Pondichéry, et nous avons de cet événement mémorable plusieurs récits, qui concordent d'ailleurs entre eux.

Le premier est la Relation que Dupleix fit remettre au contrôleur général Machault, en l'accompagnant de la lettre suivante[3] :

« Pondichéry, 23 octobre 1748.

« Monseigneur,

« MM. l'abbé de Fages et Kerjean, mon neveu, auront l'honneur de vous remettre le présent paquet qui contient la Relation de ce qui s'est passé avant et pendant le siège de cette place.

« L'un et l'autre ont été témoins de tout et le dernier avait l'honneur de commander un des bastions attaqués. Ils pourront suppléer à des détails que l'on pourrait avoir omis dans la Relation que le premier a faite et qu'il était juste qu'il eût l'honneur de vous présenter lui-même. »

Ce récit est intitulé : « Relation des principaux faits qui se sont passés à Pondichéry depuis l'arrivée de l'escadre anglaise venant d'Europe au nombre de 25 vaisseaux, dont 10 de guerre, 2 galiotes à bombes, et le reste vaisseaux de la compagnie, commandés par l'amiral Boscawen, arrivés à la côte Coromandel le 7 août 1748[4]. »

A la suite se trouve un « État des officiers et soldats tués ou blessés pendant le siège, et de ceux que nous avons perdus par la désertion[5] ».

1. Publiées par M. de Boislile, Paris, tome II.
2. Le gouverneur, Dupleix.
3. F. n. acq. 9 356, p. 26.
4. F. n. acq. 9 357, p. 278.
5. F. n. acq. 9 357, p. 305.

Un autre récit du siège consiste dans la lettre que le Conseil de Pondichéry adressait à la Compagnie le 25 octobre 1748[1].

Enfin, en 1766, paraissait à Bruxelles une nouvelle édition d'une « Histoire du siège de Pondichéry sous le gouvernement de M. Dupleix, précédée d'un Journal du voyage fait aux Indes en 1747[2], et d'autres morceaux aussi curieux qu'intéressants. »

Ce livre, qui ne porte pas de nom d'auteur, est dû à Meunier de Querlon.

A la page 5 de l'Avertissement on lit :

« La relation du siège de Pondichéry est l'ouvrage d'un officier français qui s'est distingué dans la belle défense de cette place. »

C'est à l'aide de ces différentes sources que nous allons faire revivre les actes héroïques d'une poignée de Français qui, assaillis par des ennemis infiniment supérieurs en nombre, les contraignirent finalement à une fuite honteuse.

Le 5 août 1748, l'amiral Boscawen, ayant laissé le gros de son escadre à Ceylan, arrivait à Goudelour, où il rejoignait le vice-amiral Griffin, qui depuis deux ans restait dans ces mers avec 10 vaisseaux de guerre, « uniquement occupé à couvrir cette place de l'insulte des Français ».

Le 7, à la pointe du jour, le reste de la flotte mouillait devant Goudelour. Jamais pareille force navale n'avait encore paru dans les mers de l'Inde. « Il y avait là réunis 40 bâtiments, dont on pouvait dire que la moitié était armée en guerre. »

On ignorait si l'orage allait fondre sur Madras ou sur Pondichéry, et Dupleix « partageait tous ses soins entre ces deux villes » ; mais l'amiral anglais, se souciant peu de nous reprendre immédiatement Madras, qu'il était sûr de voir par la suite tomber entre ses mains, jeta son dévolu sur la capitale de nos établissements dans l'Inde, et, le 19 août, on y apprenait que Boscawen « était parti du fort Saint-David[3] avec une partie de son armée composée de 3 000 hommes de troupes européennes et plus de 10 000 noirs, et qu'il prenait le chemin de Pondichéry par terre ».

Les Anglais « marchèrent jusqu'au 21, qu'ils arrivèrent au camp de Chelambron, distant de Goudelour de deux lieues et demie[4] ».

Ce camp « avait été construit pendant l'été pour exercer nos troupes et tenir en échec la garnison du fort Saint-David ». Il était appuyé sur la rivière de Chounambar et offrait un premier obstacle à la marche des Anglais. Comme « il était essentiel d'arrêter l'ennemi dans tous les endroits qui nous présenteraient quelques avantages », Dupleix l'avait fait occuper par 300 Cipayes « qui avaient ordre de se retirer après leur première décharge[5] ».

Deux compagnies de dragons conduites par d'Auteuil, la compagnie de grenadiers, forte de 120 hommes, sous les ordres de M. de La Tour, et celle des volontaires, composée de 60 hommes et commandée par M. de Bussy, se tenaient de l'autre côté de la rivière pour en disputer le passage à l'ennemi et permettre aux Cipayes de la franchir, le moment venu, et de se replier sur Pondichéry.

Le 22, sur les trois heures après midi, l'avant-garde ennemie se présentait « à une

1. F. n. acq. 9 357, p. 316.
2. Il s'agit du voyage de l'escadre de La Bourdonnais. Ce Journal est l'œuvre de M. de Rostaing.
3. Autre nom de Goudelour.
4. Relation. — F. n. acq. 9 357, p. 278.
5. *Histoire du siège de Pondichéry*, p. 243.

bonne portée de mousquet de notre camp ». Elle était composée d'environ 1 000 soldats blancs et 1 500 noirs. Ces derniers commencèrent l'attaque, soutenus par les Européens et par 6 pièces de campagne. « Ils se présentèrent d'abord très bien; mais nos Cipayes firent sur eux des décharges si vives et si souvent répétées qu'ils les firent plier jusqu'à trois fois. Alors la cavalerie anglaise s'avança avec quelques pelotons d'infanterie pour rallier les fuyards et les ramener au combat. »

Le reste de l'armée, en colonnes, et l'artillerie suivent. M. de La Tour, qui surveille attentivement ces mouvements, donne aussitôt l'ordre aux Cipayes de se replier, et, afin de leur faciliter une retraite dont ils ignorent complètement les règles, il envoie pour les soutenir une compagnie de dragons sous les ordres du sous-lieutenant Pichard. Celui-ci se jette à l'eau suivi de ses hommes, se présente fièrement devant l'ennemi, entre à sa vue dans le camp, et par cette action hardie lui en impose tellement qu'il donne à nos Cipayes la possibilité de gagner en bon ordre les bords de la rivière et de la franchir presque sans perte. Pour lui, resté à l'arrière-garde avec une quinzaine de dragons, il ne se jette à l'eau que lorsque tout le monde est hors de danger. Cette retraite fut d'ailleurs protégée par le feu de l'infanterie.

Comme il n'avait jamais été dans l'intention de Dupleix de disputer sérieusement aux Anglais le passage de ce cours d'eau, on se contenta d'obliger leur artillerie à se mettre en batterie et, après qu'elle eut tiré quelques volées, auxquelles on ne riposta pas faute de canon, M. de La Tour, à l'entrée de la nuit, ramena ses troupes sous le fort d'Ariancoupan.

Ce fort était « une espèce de pâté à cinq faces non flanquées », construit autrefois pour garantir des incursions des Indiens le village d'Ariancoupan. Il était entouré d'un fossé avec une berme, à laquelle on avait joint depuis peu un chemin couvert et son glacis. Au nord, « à une portée de carabine », se trouvait la rivière du même nom; à l'est, le village qui touchait au glacis; au sud, à 2 kilomètres environ coulait la rivière de Chounambar; à l'ouest s'étendait une campagne assez découverte. Le fort était armé de 11 pièces de canon de fer de 8 et 6 livres de balles et de quelques mortiers à grenades. La garnison était composée de 40 soldats européens et de Cipayes, le tout sous les ordres de M. Le Prévost de La Touche, capitaine.

Deux petites redoutes en terre, à droite et à gauche du principal gué, complétaient la défense et rendaient difficile le passage de la rivière d'Ariancoupan.

Des troupes et 4 pièces de campagne venues de Pondichéry renforcèrent la garnison du fort et garnirent les redoutes.

L'ennemi s'était contenté d'occuper le 22 le camp que nous lui avions abandonné; le 23, il s'établissait à l'est de la rivière d'Ariancoupan.

Le 24, 12 ou 1 300 hommes s'avancèrent dans la direction du fort. « A portée de canon, tous s'arrêtèrent et 4 compagnies de grenadiers continuèrent seules leur marche en avant, chacune se dirigeant vers un angle. Cette attaque audacieuse était due à un déserteur qui avait assuré à l'amiral Boscawen que le fort était hors d'état de se défendre et que l'on n'attendait que la venue de ses troupes pour le leur remettre[1]. »

De La Touche laissa les grenadiers s'approcher. Arrivés aux palissades, ils travaillaient

1. Toutes les citations sans indication de source sont extraites de l'*Histoire du siège de Pondichéry*.

à les arracher lorsque le commandant français « fit lever tout son monde qui était couché ventre à terre, et ordonna de faire feu, ce qui fut fort bien exécuté. Cent de leurs grenadiers et environ soixante à soixante-dix de leurs fusiliers restèrent sur le carreau; le reste prit la fuite et s'en retourna au camp. Les grenadiers étaient dans les fossés du fort et les fusiliers sur les bords lorsque M. de La Touche fit lever son monde, et, comme il avait chargé ses canons de mitraille, cela occasionna leur défaite entière. Pour les grenadiers, ce furent les Cipayes qui, embusqués derrière les palissades, les canardèrent sans rémission[1]. »

Quant au traître qui avait conseillé aux Anglais cette téméraire aventure, il fut pendu sur l'ordre de l'amiral Boscawen.

Le 25, les ennemis débarquèrent de la grosse artillerie et 1 800 marins qui vinrent se joindre aux 4 000 blancs et aux 8 000 Cipayes, pions et coulis[2] garnissant déjà leur camp.

Les journées des 26, 27, 28 et 29 se passèrent de part et d'autre à construire des ouvrages destinés à faciliter ou à empêcher le passage de la rivière; mais l'ennemi ayant, dans la nuit du 29 au 30, établi une batterie qui incommodait beaucoup le fort, Paradis, ingénieur en chef de Pondichéry, qui, « revêtu du commandement général des troupes en dehors de la place », était venu diriger les opérations, résolut « de faire insulter leurs batteries, et en prépara l'exécution pour le lendemain 30 ». Les deux compagnies de dragons et la compagnie de volontaires devaient pendant la nuit attaquer les Anglais de front, tandis que 500 Cipayes et 100 Caffres[3], faisant un assez long détour, les prendraient en flanc.

Comme il arrive souvent en pareil cas, surtout la nuit, une des deux troupes acheva son mouvement avant l'autre; dragons et volontaires se trouvèrent les premiers, à la tête du village, en présence des ennemis. « Ceux-ci les ayant salués par une vive décharge, qui n'atteignit d'ailleurs personne, les dragons enlevés par leurs officiers, les sieurs Cochinat et Pichard, sans leur donner le temps de redoubler, quittent leurs mousquetons, mettent le pistolet et le sabre à la main et, prenant le retranchement à revers, tombent au milieu des Anglais qu'ils sabrent furieusement. » Les volontaires, les suivent de leur mieux, et ils achèvent de porter le désordre parmi les ennemis qui, en un clin d'œil, se dispersent et abandonnent leurs positions.

Nos troupes firent quelques prisonniers dans cette affaire, notamment un capitaine de la marine royale et le sieur Lawrence, major de Goudelour, qui commandait dans ce poste. Atteint par un de nos tambours, Lawrence lui offre contre sa liberté, sa bourse, sa montre d'or et une bague précieuse. Mais le soldat, repoussant ses présents, lui répond fièrement : « Tu ne connais point ma nation pour me faire une semblable proposition. Nous combattons pour l'honneur du roi et non pour un peu d'or. Tu es mon prisonnier; marche ou je te tue. »

Dupleix, informé de cet acte par le major lui-même, remit au tambour l'équivalent de ce qu'il avait ainsi refusé[4].

1. Relation. — F. n. acq. 9 357, p. 278.
2. Porteurs de fardeaux.
3. Les Caffres étaient des esclaves que La Bourdonnais avait embarqués aux îles en 1746 pour compléter les équipages de ses vaisseaux, et dont un certain nombre était resté dans l'Inde.
4. F. n. acq. 9 357, p. 283.

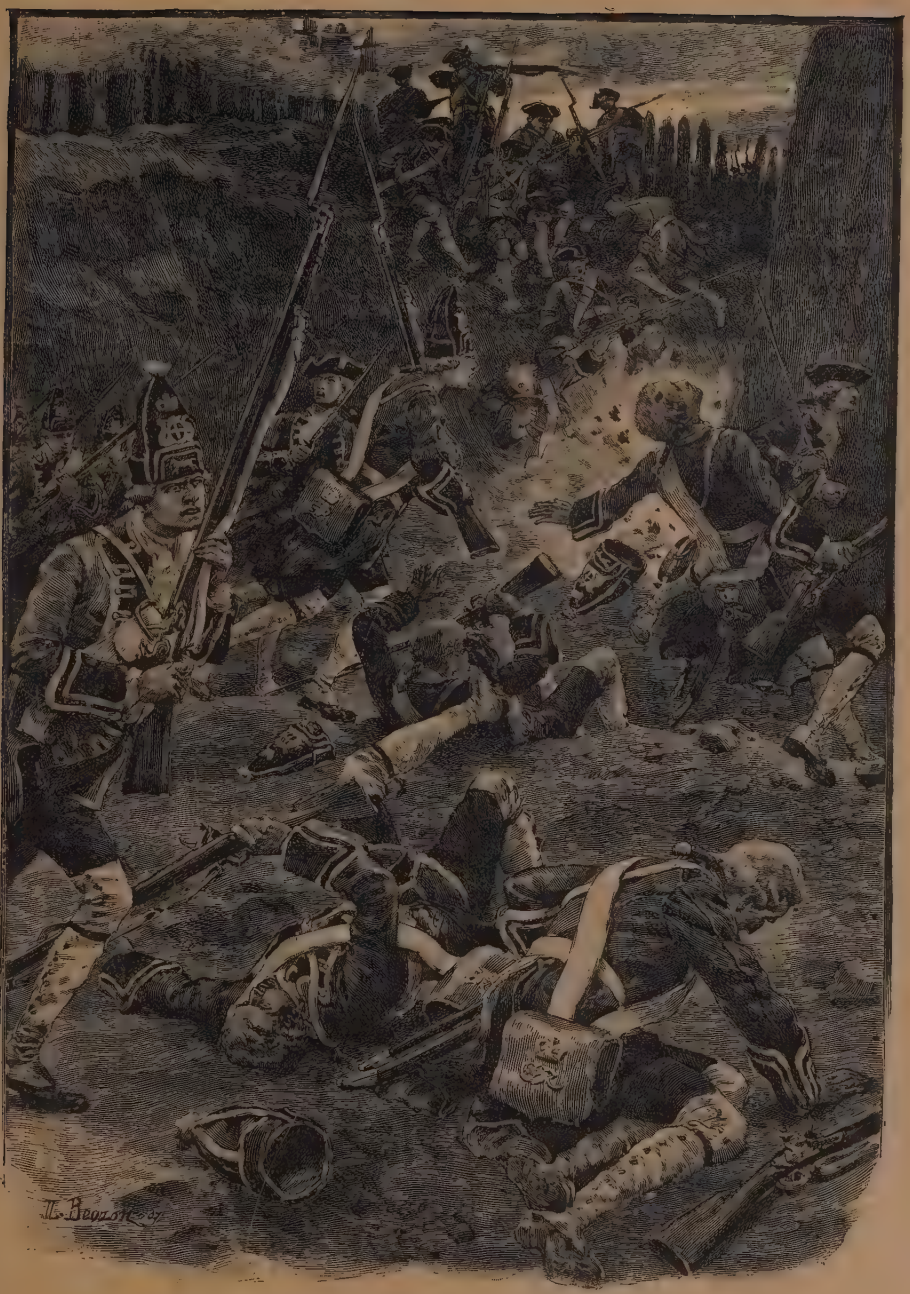

LES GRENADIERS ÉTAIENT DANS LES FOSSÉS DU FORT.

On n'eut pas le temps de faire plus de prisonniers, parce que les Anglais, « qui étaient déjà au nombre de 500 hommes des meilleures troupes de l'armée, honteux de s'être vus ainsi menés par une poignée de Français, se formaient à 200 pas de là pour laver leur affront ». Les nôtres, s'apercevant de leurs mouvements et du secours qui leur venait de l'arrière, satisfaits d'ailleurs de ce coup de main, reprirent le chemin du village et se rendirent en bon ordre aux batteries par la même route qu'ils avaient prise une heure auparavant. Cette action, bien que très courte, ne laissa pas d'être sanglante pour les ennemis : ils y perdirent environ 250 hommes. « L'affaire eût été complète si les Cipayes eussent pu venir à temps[1]. » Nos dragons y acquirent « une si grande réputation parmi les Anglais que leur cavalerie, quoique plus forte de la moitié, n'osa jamais s'éprouver contre eux pendant tout le siège ».

Nous eûmes malheureusement un des deux officiers de ce corps fait prisonnier, le sieur Cochinat, qui, souffrant encore d'un accès de fièvre, ne put se dégager de dessous son cheval qu'une blessure avait renversé dans l'action. Quant au sieur Pichard, ainsi que son camarade, il chargeait à la tête de ses hommes et il eût subi le même sort, son cheval ayant été également abattu, sans son agilité et le secours de quatre ou cinq de ses dragons qui l'entourèrent et lui permirent de se dégager.

Après notre retraite, l'ennemi reprit possession de sa batterie, répara le désordre que nous y avions causé, et, dès le 31, recommença le feu sur le fort. Cette canonnade dura plusieurs jours et aurait pu continuer longtemps encore si un boulet n'avait atteint un de nos chariots couverts remplis de munitions. L'accident était d'autant plus grave que, pour la facilité et la promptitude à charger les pièces, un officier d'artillerie « avait imaginé d'attacher le boulet aux gargousses de poudre ». L'explosion du chariot entraîna celle des deux autres qui en étaient proches, et « tout ce qui se trouvait aux environs, hommes, animaux, vivres et armes, fut consumé par le feu et fracassé par les boulets et les éclats des chariots. Ceux qui échappèrent à la mort faisaient horreur : rôtis comme des troncs d'arbres brûlés, ils ne paraissaient plus être des hommes que par leurs cris et leurs gémissements. » Plus de 80 personnes périrent ainsi, dont M. Passy, jeune officier d'avenir, et 60 blessés durent être portés à l'hôpital de Pondichéry.

Le fort n'était plus tenable; les batteries qui couvraient le passage de la rivière ne pouvaient rien sans lui, car il les dominait; Paradis prit le parti de ramener ses troupes en arrière. Les canons des batteries furent enlevés, ceux du fort furent encloués, et, après que tout le monde se fut éloigné, « on mit le feu à la fusée qu'on avait ménagée. Elle fit sauter la poudrière et la caserne, où étaient bien des ustensiles qu'on ne voulait pas laisser au pouvoir de l'ennemi. »

La rivière fut franchie en bon ordre et l'ennemi n'osa pas inquiéter la retraite.

Les Anglais prirent possession du « fort avec une fanfaronnade extraordinaire, y arborant quatre grands pavillons aux quatre angles, comme s'ils l'avaient enlevé de force[2] ».

Le lendemain de cette expédition, « les dames de cette nation vinrent complimenter le général sur ses beaux exploits. Dans son enthousiasme, il les remercia fort poliment, leur donna dans le fort un bal et un festin en réjouissance, et leur promit avec serment

1. F. n. acq. 9 357.
2. *Id.*

de leur en offrir un plus beau avant dix jours dans le gouvernement de Pondichéry. Cette réjouissance fut également faite à Goudelour au bruit de 21 coups de canon, et de là passa à Talichery avec la même fanfaronnade. »

Cependant la résistance que les Anglais avaient rencontrée dans leur attaque du fortin d'Ariancoupan leur donna à réfléchir et ils ne s'avancèrent vers Pondichéry qu'avec une extrême lenteur, ce dont les défenseurs de la place profitèrent pour faire rentrer dans la ville des bestiaux et des provisions, renforcer les parties les plus faibles des fortifications, préparer des munitions et démolir certains édifices qui pouvaient faciliter à l'ennemi l'approche des murailles, parachever les blindages de la citadelle et les casemates installées pour les femmes aux extrémités nord et sud de la ville, et répartir les postes. M. Dansy avait la direction de l'artillerie; M. de Plaisance commandait à la porte de Villenour; M. d'Argy à la porte de Madras; M. de Mainville fut chargé de la porte de Goudelour, et M. de La Touche de la porte de Valdaour. Cette dernière fut la plus malmenée par l'ennemi; mais, « quoiqu'il y plût pendant 25 jours une grêle de bombes et de boulets, qu'il n'y eût pas même un seul endroit pour se mettre à couvert, ni M. de La Touche ni ses officiers ne voulurent jamais entendre parler d'être relevés ». Un renfort composé de 100 soldats et de 30 Caffres, commandés par M. Goupil, put même pénétrer dans la place.

Enfin le 6 septembre, l'ennemi qui, pendant la nuit, avait passé la rivière au-dessous de Villenour, à deux lieues de Pondichéry, s'empara d'Oulgaret et de ses éminences[1]; les dernières troupes françaises qui se trouvaient encore en dehors des murailles reçurent l'ordre de rentrer dans la ville.

Le 7, les Anglais se rapprochèrent de la place, tandis que leurs vaisseaux, « mouillés jusque-là dans le sud vis-à-vis d'Ariancoupan, passaient au nord, à l'exception de trois, et venaient se mettre par le travers du coteau où leurs troupes étaient campées ».

Le 8, à la pointe du jour, les ennemis quittaient cette hauteur pour descendre camper dans la plaine; mais un mortier de douze pouces, dont les bombes brûlèrent plusieurs de leurs tentes et leur tuèrent quelques soldats, suffit pour les amener à se retirer hors de portée, sur le haut du coteau, où ils s'établirent pour le reste du siège.

Dans la nuit du 9 au 10, la galiote à bombes commença, sur Pondichéry, le feu de ses mortiers de dix et de treize pouces, et le continua pendant toute la durée du siège.

« Le 11, à six heures du matin, on s'aperçut que les ennemis ouvraient la tranchée en face d'un bastion situé au nord de la porte de Valdaour, nommé le bastion Saint-Joseph. Ce petit ouvrage, qui fixa l'attaque des Anglais et leurs espérances, ne se défendait nullement par lui-même. On avait bien travaillé à le mettre en état, mais l'approche de l'ennemi avait obligé à le laisser imparfait, ce qui le faisait paraître encore plus faible à leurs yeux.

« Aussitôt qu'on eut reconnu leurs travaux, tous les canons qui pouvaient y atteindre tirèrent dessus et on tâcha de les incommoder le plus que l'on put.

« Sur le rapport de quelques espions qui assurèrent qu'ils étaient peu de monde dans ces ouvrages, il fut résolu de faire une sortie vers les quatre heures du soir pour les débusquer de là et pour combler leur tranchée avant qu'ils l'eussent perfectionnée. A cet

1. F. n. acq. 9357.

effet, tout le corps de réserve[1] eut l'ordre de se tenir prêt à marcher pour deux heures après midi. On y joignit un piquet de tous les postes pour compléter le nombre de 1 500 hommes, y compris 7 à 800 Cipayes, tous les Caffres et quelques Topasses destinés à traîner deux pièces de campagne.

« On donna ordre en même temps à un petit corps de Cipayes et à la cavalerie noire de se tenir prêts à sortir par la porte de Valdaour, afin que, venant à se montrer à la droite de la tranchée tandis que nos soldats donneraient dans le village et le retranchement, ils fissent une fausse attaque et obligeassent les ennemis à partager leur monde. »

Disons immédiatement que pendant le siège de Pondichéry et, par la suite, dans de nombreuses occasions, les Cipayes, que commandait Abdelraman, et la cavalerie noire, dont son frère Chekassem était le chef, se conduisirent d'une façon remarquable.

« On ne saurait sans injustice, lisons-nous dans l'*Histoire du siège de Pondichéry*[2], oublier ces deux braves capitaines, ainsi que leurs troupes, les meilleures de l'Inde, sans contredit. Pendant tout le siège, ils se trouvèrent partout, ne cessèrent de faire des sorties, d'inquiéter l'ennemi et de nous donner les marques de la fidélité et de l'attachement le plus sincère. »

L'origine de ces troupes indigènes est relatée dans un « Mémoire sur les diverses nations européennes établies dans l'Inde », rédigé par Law de Lauriston[3].

« Cipaye, y lisons-nous, est un mot général qui signifie proprement soldat ou guerrier, en langue maure et persane.

« Dans la guerre de 1746, M. Dupleix commença à lever quelques Cipayes dans Pondichéry. Il y avait deux ou trois chefs reconnus pour braves qui avaient servi à la guerre de Mahé avec M. de La Bourdonnais en 1740-1741. Très attachés à la nation, ces chefs, sur les ordres de M. Dupleix, prirent un certain nombre de Cipayes qui d'abord n'étaient pas censés faire le service avec nos troupes. S'ils n'étaient ni habillés, ni disciplinés, ils étaient, du moins, bien choisis et bien armés.

« Ces Cipayes, encouragés par l'exemple de nos soldats, eurent l'occasion de se distinguer. Bientôt M. Dupleix en forma des corps séparés, les divisa par compagnies, leur apprit notre exercice qu'il fit traduire en leur langue, leur donna un uniforme, enfin les assujettit à une certaine discipline sous l'inspection d'un officier européen major. Ces Cipayes servirent très bien. »

Toutes les troupes commandées se trouvèrent à l'heure fixée à la porte de Valdaour.

Mais, au passage du pont-levis, elles furent aperçues des vaisseaux qui, aussitôt, signalèrent leur manœuvre au camp anglais. La presque totalité de l'armée ennemie se porta immédiatement sur le point menacé, et s'y établit solidement. Cela lui fut d'autant plus facile que nos soldats n'avançaient que lentement dans des rizières, où les canons s'embourbaient à chaque pas et d'où la cavalerie ne pouvait sortir.

Les grenadiers et les volontaires arrivèrent enfin à une demi-portée de pistolet du

1. Il comprenait toutes les troupes qui n'étaient pas affectées à la défense des portes, c'est-à-dire environ 600 hommes composant les deux compagnies de grenadiers commandés par M. de La Tour et Goupil, ainsi que celles des dragons et volontaires.

2. P. 281.

3. F. n. acq. 9 357, p. 232.

village et du retranchement; mais les Anglais, qui s'y trouvaient à l'abri, firent sur eux de terribles décharges de mousqueterie qui arrêtèrent leur élan. Toutefois les Français « ne se rebutèrent que lorsqu'ils virent une partie de leurs officiers tués ou blessés. De ces derniers furent M. Puymorin, lieutenant de la première compagnie des grenadiers, qui reçut un coup de feu dans la cuisse, à peu près au même endroit où il avait été blessé à la prise de Madras deux ans auparavant; M. Astruc, sous-lieutenant de la même compagnie, qui reçut une balle à travers le corps, dont il a eu des peines infinies à guérir, et M. Foubert, officier des volontaires, blessé à l'épaule gauche. M. Roche, lieutenant de la seconde compagnie de grenadiers, jeune homme de haute stature et d'une très belle figure, fut malheureusement tué raide sur les bords du retranchement lorsqu'il était prêt à y sauter. Mais la perte la plus considérable fut celle de M. Paradis qui, dès la première décharge, fut frappé à la tête d'une balle dont il mourut deux jours après sans avoir pu recouvrer la connaissance[1]. Il commandait alors nos troupes. Les soldats ne le voyant plus paraître et le bruit qu'il avait été tué ayant couru de rang en rang, il n'y eut plus moyen de les retenir et tous se débandèrent.

« On ne saurait refuser ici, ajoute l'*Histoire du siège*[2], les louanges qui sont dues à cette bravoure que M. Paradis a souvent poussée à l'excès, ainsi que le prouve cette sortie, dont son poste d'ingénieur en chef le dispensait entièrement. Comme il s'exposait assez volontiers, il en faisait de même des troupes qu'il commandait. Il possédait, à la vérité, cet avantage que les soldats avaient en lui une si aveugle confiance que quelques-uns d'eux étaient persuadés qu'il suffisait de combattre sous ses ordres pour être victorieux. D'autres étaient, disaient-ils, si convaincus de sa valeur et de son savoir qu'ils l'auraient suivi sans crainte jusqu'à l'opposé de son nom. »

Paradis était venu de l'île de France dans l'Inde en 1736. Il remplaçait à Mahé le sieur Lambert, ingénieur, et, « étant un homme de confiance », touchait les mêmes appointements que celui-ci[3]. Sa mort fut universellement regrettée dans la colonie. « La Compagnie perd en lui en sujet de grande espérance », écrivait le Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie le 25 octobre 1748[4].

« Cette perte était certainement grande dans la situation où nous nous trouvions alors, où plus que jamais la présence d'un ingénieur aussi au fait que lui était nécessaire », déclare de son côté Dupleix dans sa lettre aux Syndics et Directeurs Généraux du 15 janvier 1749[5].

M. de La Tour, à qui revenait le commandement, parvint à rallier rapidement son monde; puis il ordonna la retraite, qui se fit en bon ordre sous le canon de la place.

Les Anglais ayant voulu charger notre arrière garde, toute la troupe fit demi-tour et, soutenue par le feu de la ville, elle les reçut de telle manière qu'ils se hâtèrent de retourner à leurs tranchées. Nos soldats rentrèrent ensuite tranquillement dans Pondichéry.

Au cours de cette malheureuse affaire, outre les officiers indiqués plus haut, nous avions eu une quarantaine d'hommes tués ou blessés.

1. « M. Paradis est mort dans l'opération du trépan à Pondichéry. » — F. n. acq. 9 357.
2. P. 286.
3. Lettre de la Compagnie au Conseil supérieur de Pondichéry, 30 oct. 1736. — F. n. acq. 9 357, p. 110.
4. F. n. acq. 9 357, p. 316.
5. F. n. acq. 9 357, p. 333.

CIPAYES.

Les travaux du siège avançaient lentement. Les ennemis, il est vrai, s'attaquaient au point de la place le plus faible; mais le terrain où ils devaient creuser leurs tranchées était bordé de marécages et d'une petite rivière dont les eaux, retenues par des digues que Dupleix avait fait élever, formaient un large fossé entre eux et la ville. De plus, les sorties qui avaient lieu chaque nuit, les alertes qu'on ne cessait de leur donner, le feu des bastions qui les incommodait dans leurs retranchements, ralentissaient encore leurs approches.

Les assiégés ne se contentaient d'ailleurs pas d'inquiéter leurs adversaires, et une fois qu'il fut bien constaté que les Anglais « en voulaient véritablement au bastion Saint-Joseph et à la porte de Valdaour, on fit construire aussitôt deux redoutes de terre en forme de bastion au milieu des deux courtines contre lesquelles leur feu paraissait devoir se porter. On y travailla avec tant d'ardeur que, quoique ces ouvrages, qu'il fallait élever à la hauteur du cordon, parussent de longue haleine, ils furent cependant finis avant que l'ennemi fût en état de battre nos murs. »

De nouvelles batteries furent construites et armées dans tous les points d'où elles pouvaient gêner les assiégeants.

« Le 25, nous fûmes informés par un de leurs déserteurs qu'il devait se débarquer des vaisseaux qui étaient devant la ville beaucoup de munitions de guerre et de bouche qui seraient conduites au camp. Sur cet avis, M. Dupleix commanda un fort détachement de Cipayes et de Caffres soutenu de 100 blancs, qui sortit de la ville à trois heures du matin pour aller se mettre en embuscade au passage de la rivière; ce qui nous réussit parfaitement bien. Tous nos gens se mirent ventre à terre en attendant le convoi qui était escorté de la cavalerie anglaise et d'environ 100 fantassins blancs.

« Lorsqu'ils furent engagés dans la rivière, nos troupes leur tombèrent sur le corps, tuèrent l'officier commandant, plus de 150 hommes, et en blessèrent considérablement. On leur fit 10 à 12 prisonniers, dont 9 moururent de leurs blessures sur les glacis de la ville; toute leur cavalerie fut mise en déroute, et nous tuâmes plus de 150 coulis qui accompagnaient le convoi.

« L'amiral Boscawen, s'apercevant de cette déroute, commanda un détachement de 3 à 400 blancs pour secourir ses gens qui fuyaient de toutes parts; mais il eut la mortification d'être témoin de leur défaite sans pouvoir y remédier. Nos troupes se retirèrent en fort bon ordre sous notre canon avec les munitions des ennemis, sans perdre un seul homme. Nous n'avons eu dans cette action que huit soldats légèrement blessés [1]. »

Le 30 septembre, la batterie des Anglais placée à la tête du village fit grand feu pendant quelques heures « et démonta une de nos pièces sur le cavalier de la porte de Madras; mais notre batterie extérieure et les canons de la demi-lune tirèrent si vivement sur elle qu'ils firent taire son feu et l'on crut même lui avoir démonté une pièce. Les ennemis ne nous lancèrent ce jour-là aucune bombe du côté de la terre parce qu'ils étaient occupés à rapprocher leurs mortiers qui se trouvaient trop éloignés.

« On s'était toujours imaginé que l'épaulement des Anglais le plus avancé vers la place était une seconde parallèle d'où ils prolongeraient leurs travaux pour s'approcher

1. F. n. acq. 9357.

de nous; mais leurs desseins n'étaient ni si vastes ni si hardis. A la faveur de ce rideau, ils travaillaient à établir deux batteries chacune de sept pièces pour battre nos murs. On s'en aperçut et aussitôt on travailla à leur opposer deux autres batteries : l'une sous la capitale du bastion Saint-Joseph et l'autre sous celle du bastion du nord-ouest, que l'on joignit à la première batterie du nord par un boyau de communication. De cette façon les Anglais étant prêts à démasquer leurs embrasures furent étrangement surpris de se voir assiégés et foudroyés par tant de pièces de gros canons qui ne leur donnèrent pas le temps de se reconnaître.

« L'action qui se passa le 3 octobre fait d'autant plus d'honneur à la nation qu'il n'est pas commun de voir des assiégés enlever les convois des assiégeants. Sur des avis certains qu'on avait eus la veille qu'il partirait à la pointe du jour un détachement du camp pour escorter quelques pièces de canon que les vaisseaux devaient mettre à terre, il fut résolu de faire une sortie pour les enlever. Abdelraman, avec ses Cipayes, auxquels on joignit 100 Caffres, fut encore choisi pour cette expédition. Le corps de réserve, renforcé de 50 hommes de marine, fut commandé pour les soutenir, avec ordre de se tenir dans les limites et de n'en sortir qu'en cas que nos Cipayes fussent vivement poursuivis.

« A peine vit-on les trinqueballes[1] en route que l'ordre d'attaquer fut donné. Alors nos Cipayes et nos Caffres, sortant de leur embuscade, tombèrent si vivement sur l'escorte qu'après un léger combat, bientôt terminé par la fuite des ennemis qui se sauvèrent en désordre, ils se rendirent maîtres de cette artillerie composée de deux grosses pièces de 24.

« Cette expédition si heureusement commencée se faisait à près d'une demi-lieue de l'endroit où était posté le corps de réserve. Déjà la cavalerie ennemie partie du camp accourait au grand trot, et un gros d'infanterie la suivait et doublait le pas pour couper nos gens dans leur retraite, lorsque M. de La Tour, qui commandait cette sortie, détacha deux pelotons de grenadiers et de volontaires pour aller au secours des Cipayes. »

Cette manœuvre suffit pour arrêter net la marche de l'ennemi.

Hommes et officiers s'attelèrent alors aux canons et parvinrent à les amener jusqu'aux limites, « où il se trouva quantité de manœuvres pour les relayer ».

Ce fut en vain que les vaisseaux tirèrent sur nos troupes. Les pièces entrèrent dans Pondichéry où, dès le 4 octobre, elles participaient à la défense.

Cette action, aussi heureuse qu'elle était hardie, ne nous coûta qu'un Caffre. Les Anglais, outre leur artillerie, y perdirent une douzaine d'hommes tués et 7 prisonniers.

Le même jour (3 octobre), une batterie anglaise placée à la tête du village incommoda beaucoup celle du nord qui lui était opposée. C'est ainsi qu'une bombe tomba sur sa poudrière et y mit le feu. L'explosion, par une chance inouïe, n'atteignit personne. Mais le tir de l'ennemi démonta deux pièces, et une troisième creva, blessant cinq hommes; de sorte qu'à la fin du jour notre batterie n'avait plus qu'un canon en état de tirer. On remédia de suite à cette situation en y plaçant trois nouvelles bouches à feu.

« La nuit du 5 au 6, les Anglais achevèrent leurs dispositions pour battre en brèche.

1. La relation du manuscrit F. n. acq. 9357 porte que les pièces anglaises étaient traînées par « deux trinqueballes ou diables d'une grandeur extraordinaire ».

16 pièces de canon, jointes aux trois qui étaient à la gauche de leur tranchée, avec 22 mortiers tant de bombes que de grenades, partagés en deux batteries nord et sud, se trouvèrent en état de jouer.

« Le 6 à la pointe du jour, le feu des Anglais fut très vif et se porta sur le bastion gauche de la porte de Valdaour et sur celui de Saint-Joseph. L'intervalle qu'ils mettaient à charger leurs pièces était rempli par les bombes et les grenades qu'ils faisaient pleuvoir sur les remparts. »

De leur côté, les vaisseaux se rapprochèrent un peu et s'embossèrent formant une ligne Nord et Sud.

Le 7, le tir des batteries ennemies redoubla contre le bastion Saint-Joseph qu'il avait considérablement endommagé la veille et dont il ruina le nouveau revêtement. Le bastion gauche de la porte de Valdaour se trouvait aussi extrêmement atteint : « Il avait son angle flanqué tout ouvert du haut en bas, les faces toutes criblées, et une pièce de 24 démontée. »

Mais la défense avait eu soin de « disposer des maçons et des manœuvres avec de la brique et de la chaux le long de ces bastions; de façon qu'à l'entrée de la nuit on mît la main à l'œuvre, et le soldat, se portant d'ardeur pour le travail, animait par son exemple les ouvriers indiens naturellement timides.

« Les ennemis, qui s'étaient aperçus du dommage et des brèches que nos bastions avaient soufferts, firent toute la nuit un feu terrible de tous leurs mortiers et envoyèrent plus de 400 bombes et grenades sur nos travailleurs qui, pour cela, ne se rebutaient point. »

Dans les parties où la brique ne suffisait pas pour réparer les effets du tir des Anglais, on se servait de cocotiers. Ces arbres « plantés debout le long des murs, de façon à se toucher l'un l'autre, soutenaient les endroits ébranlés et abritaient le tout[1] ».

FANTASSIN
D'après une gravure de l'époque.

« La journée du 8 octobre 1748 doit être à jamais mémorable dans les annales de Pondichéry. L'histoire des guerres passées offre peu d'exemples d'un feu aussi violent et soutenu pendant si longtemps.

« Les dix vaisseaux de guerre qui s'étaient rapprochés pendant la nuit commencèrent leur canonnade à six heures du matin et tirèrent avec une fureur inexprimable jusqu'à six heures et demie du soir sans aucune interruption. La galiote, se mêlant aussi de la partie, nous envoya ses bombes deux à deux. Trois cents pièces de canon qui tirent sur une ville pendant douze heures sans discontinuer une seule minute sont un spectacle dont il est difficile de se former une juste idée à moins que d'en avoir été témoin. Près

1. F. n. acq. 9 357. — *L'Histoire du siège* constate, de son côté, que le cocotier est un « arbre excellent pour ces sortes d'ouvrages et qui, sans sauter en éclats, soutient l'effort du boulet en garantissant le mur ».

de 200 boulets qui se trouvaient partir tous à la fois, et dont les sifflements, joints au bruit du canon, annonçaient la prochaine arrivée, ne ressemblaient pas mal au bruit d'un vent impétueux qui vient par rafales. Il n'est pas possible d'estimer au juste le nombre de coups que ces vaisseaux tirèrent; mais nous avons su depuis par les Anglais mêmes qu'ils se montèrent à près de 20 000, et, dès le même jour, en effet, on ramassa plus de 14 000 boulets, le reste s'étant perdu dans la mer et dans les plaines autour de la ville. Nous nous trouvâmes donc alors mieux pourvus de boulets que nous ne l'étions avant le siège. »

Du côté de la mer, comme la continuité du feu que faisaient leurs vaisseaux remplissait l'air d'une fumée épaisse et dérobait entièrement la vue des objets aux canonniers, Dupleix fit suspendre le tir de nos pièces. Il n'en fut pas de même du côté de la terre.

« Le feu de leurs batteries commença en même temps que celui des vaisseaux avec une violence qui menaçait de tout mettre en poudre et s'attacha toujours aux deux bastions qu'ils avaient entrepris de ruiner. Mais toutes nos batteries extérieures et nos bastions tirant à la fois leur répondirent avec une telle vivacité et tant de bonheur qu'à dix heures du matin leur fureur était déjà fort ralentie. Ils furent contraints de masquer quatre de leurs embrasures qu'ils ne roûvrirent plus de toute la journée. Le feu de leurs mortiers se soutint mieux et ils nous envoyèrent près de 700 bombes. »

Le résultat du bombardement, au cours duquel nos ennemis n'hésitèrent pas à se servir de boulets rouges pour incendier la ville, fut insignifiant : Un caporal d'artillerie tué, 7 hommes blessés et deux canons démontés, tel fut, pour cette journée, le bilan de nos pertes.

Troupes et habitants subirent stoïquement cette effroyable avalanche de fer et de feu. « Au reste, dit l'auteur de l'*Histoire du siège*, on ne peut trop admirer le bon ordre et la discipline qui régnaient dans la place. »

Dans la nuit du 8 au 9, une de nos bombes tomba dans le retranchement des ennemis sur un chariot couvert et le fit sauter. « Le feu, s'étant communiqué à plusieurs autres, leur causa un dommage considérable par la perte de beaucoup de leurs soldats tués ou brûlés. Cet accident interrompit le tir de leurs batteries[1]. »

Nous employâmes toute cette nuit « à nous raccommoder et les travailleurs, animés par les récompenses que M. Dupleix avait soin de leur faire distribuer, se portèrent avec une ardeur incroyable à tout ce que l'on exigea d'eux. Ainsi, les ennemis qui s'attendaient à voir des bastions prêts à s'écrouler et une ville ensevelie sous ses ruines, remplie de morts et de mourants, furent étrangement surpris le lendemain d'apercevoir non seulement nos bastions réparés, mais encore une nouvelle batterie de 6 pièces de 24 et de 12 sortir de la courtine au milieu des deux bastions attaqués, et précisément à l'endroit où ils avaient dessein de faire brèche. »

Le 9, les vaisseaux s'étaient un peu éloignés; ce qui n'empêcha pas de leur envoyer quelques coups de canon et quelques bombes. Une d'elles tomba sur l'avant d'un des plus gros bâtiments, brisa le mât de beaupré et tua plusieurs hommes. Prudemment, tous se mirent hors de portée.

1. F. n. acq. 9357.

Le 10, les assiégés démasquèrent leur dernière batterie. Alors cinq gros mortiers et 40 pièces de canon foudroyaient sans cesse les retranchements des assaillants et mettaient ceux-ci « en quelque façon sur la défensive : ils n'étaient plus occupés à faire brèche, ils avaient à se défendre.

« Le 11, on s'aperçut du ralentissement sensible de leur tir qui ne fut ni si bien réglé ni si continu que les jours précédents ; ce qui nous fit prendre le parti de diminuer aussi le feu de nos batteries pour ménager nos munitions. »

Le 13, des espions informaient Dupleix que les Anglais se préparaient à lever le siège et commençaient même à emmener leurs mortiers.

Mais le 14 le bruit se répandait dans Pondichéry, sur les dires de quelques déserteurs ennemis, qu'avant de se retirer Boscawen comptait profiter de la nuit pour tenter l'assaut de la place.

« Il n'y avait dans la ville officier ni soldat qui ne désirât qu'il en fût ainsi. Plusieurs de nos blessés, brûlés, invalides et presque incapables de se soutenir, voulant avoir leur part de la défense, se firent traîner sur les bastions voisins de l'hôpital pour y sacrifier le reste de leur vie. »

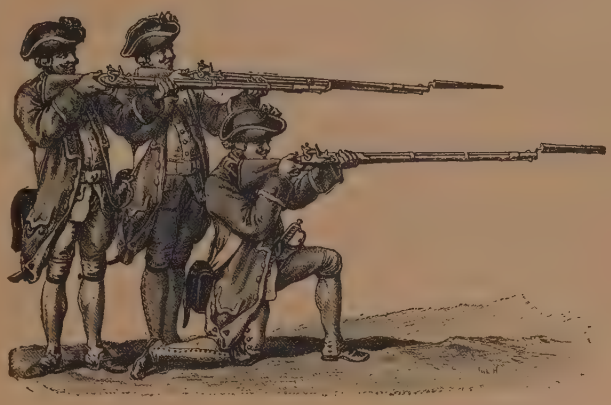

INFANTERIE FRANÇAISE EN BATAILLE
D'après un document de l'époque.

C'était là une fausse alerte ; les Anglais n'osèrent pas tenter l'aventure. Le tir de leurs batteries diminua peu à peu ; le 15 octobre, il cessait entièrement.

Le 16, nous prenions possession des tranchées que les ennemis avaient abandonnées après avoir mis le feu aux plates-formes et aux fascines.

Le 17, l'armée anglaise se repliait sur Goudelour, quittant son camp avec une telle précipitation que nos soldats y recueillaient quantité de sacs de riz, de biscuits et d'autres provisions.

Dragons, grenadiers et volontaires se lancèrent alors à la poursuite de l'ennemi.

Le 18, nous reprenions possession du fort d'Ariancoupan. « Nous y trouvâmes beaucoup de poudre, plus de 4 000 boulets, avec 4 pièces de canon, du vin de Champagne, de la bière et quelques autres rafraîchissements [1]. »

Nos troupes ne s'arrêtèrent qu'à la rivière de Chounambar.

Une pareille retraite, on en conviendra, ressemblait fort à une fuite.

Quant à l'escadre, elle appareilla le 19 pour Goudelour.

Le siège avait duré 57 jours, dont 38 de tranchée ouverte. Pondichéry, défendu par 1 400 Français, 2 000 Cipayes et Caffres, avait subi l'attaque d'environ 20 000 hommes. Aux Anglais s'étaient joints, en effet, les Hollandais, qui, non contents de fournir, ainsi

1. F. n. acq. 9357.

que nous l'avons vu, aide et assistance à la flotte de Peyton réfugiée dans la baie de Trinquemalé après le combat du 6 juillet 1746[1], avaient envoyé 200 hommes de leur garnison de Négapatam pour coopérer au siège[2].

D'un autre côté, Boscawen avait sollicité le secours des Indiens. « Mafous Khan se laissa persuader aisément. Il leva 6 000 hommes, et, pour ne pas paraître rompre le premier la paix, il confia le commandement de ce corps à son beau-frère. Celui-ci, pour colorer sa perfidie, publia qu'ayant une vengeance particulière à tirer de la nation, il venait se joindre aux Anglais pour la châtier. Pendant ce temps le vieil Anaverdi Khan, se tenait avec un corps de 8 à 10 000 hommes à 10 ou 12 lieues de Pondichéry, sous le prétexte de contenir quelques rebelles[3]. »

Les princes et seigneurs indiens, toujours si respectueux de la force, adressèrent au gouverneur leurs félicitations sur la levée du siège.

Quant au nabab Anaverdi Khan, auquel Dupleix « écrivit très fortement après la levée du siège, et qu'il menaça de toute l'indignation des Français, il se crut obligé de justifier sa conduite auprès de lui. Il désavoua hautement tout ce que son gendre avait fait, témoignant que s'il le tenait il le punirait grièvement, et promit au gouverneur d'en tirer telle vengeance qu'il jugerait à propos. Celui-ci, bien instruit de la mauvaise foi du nabab et de son peu d'affection pour la nation française, crut ce qu'il voulut de ses excuses. Il dissimula cependant sa façon de penser, attendant que le temps lui fournît quelque occasion favorable de lui marquer son ressentiment[4]. »

Nos pertes durant le siège ne furent que de 112 blancs, 20 Cipayes et quelques Caffres. Elles ne sauraient entrer en comparaison avec celles des ennemis. « Outre 500 hommes et 20 officiers que nous leur avons tués ou blessés de l'aveu de leurs déserteurs, les maladies contagieuses se mirent dans leur camp, causées soit par les chaleurs excessives, soit par l'usage des choux palmistes mêlés avec du lait et du sucre, dont ces troupes, nouvellement arrivées d'Europe, faisaient un excès étonnant comme ils font de leur punch. » L'auteur de l'*Histoire du siège* estime que, dans ces conditions, les Anglais ont perdu plus de 1 500 hommes.

La délivrance de Pondichéry fut, pour les Français, le signal de grandes réjouissances.

« Aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, lisons-nous dans le récit d'un indigène, témoin oculaire[5], on a fait ranger à l'est du fort tous les soldats. Tous les Cipayes, tous les pions et toutes les autres personnes qui étaient sur les remparts tirèrent une salve de coups de fusil; puis les soldats tirèrent une triple salve. Ensuite tous les canons des remparts firent feu suivant l'ordre qu'on avait donné. Pour remercier Dieu de nous avoir sauvés et d'avoir chassé les ennemis, on célébra à l'église un office où allèrent assister le

1. De Rostaing, p. 208.

2. F. n. acq. 9 357, p. 277. — Ce fait, signalé dans l'*Histoire du siège*, p. 297, est confirmé par une lettre du Conseil de Pondichéry au Conseil de Chandernagor en date du 28 nov. 1748 : « La conduite des Hollandais à votre égard, en interdisant et défendant aux habitants de leur établissement tout commerce, liaison et correspondance avec ceux de Chandernagor, n'a rien qui nous surprenne. Nous avons nous-mêmes, à cette côte, en toute occasion, des preuves de leur partialité en faveur des Anglais. Ils leur ont même fourni des troupes pour le siège qu'ils sont venus mettre devant notre place. »

3. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 355.

4. *Id.*, p. 360.

5. Journal d'Anandarangappoullé, 17 octobre.

très illustre Monsieur[1], Madame, ainsi que tous les autres blancs et leurs femmes. Ils avaient la figure joyeuse et avaient mis de beaux vêtements. Pendant qu'ils assistaient à l'office, les Cipayes et les pions qui étaient sur les remparts ont tiré une salve de coups de fusil; les soldats en ont tiré trois, et les canons qui sont sur les remparts qui entourent la ville ont tiré trois fois 21 coups. Levant en l'air leurs chapeaux, tous les hommes ont crié trois fois : Vive le Roi!

« Quand M. le gouverneur est arrivé à l'église, tous les blancs et leurs femmes lui ont témoigné leur vive reconnaissance et lui ont adressé beaucoup de compliments sur ses talents, sur le grand succès qu'il avait remporté en faisant fuir les ennemis et en préservant la ville. Ils l'entouraient et l'embrassaient tous l'un après l'autre.

« Ils ont tous crié là trois fois : Vive le Roi! Puis ils se sont rendus dans la salle de vérification des toiles, où l'on avait préparé une grande table avec tout ce qu'ils ont l'habitude de manger les jours de fête. »

Le Conseil de Pondichéry, voulant conserver la mémoire d'un événement si glorieux, établissait « à perpétuité un *Te Deum* qui serait chanté chaque année, avec toutes les cérémonies accoutumées, dans la chapelle du fort de Pondichéry le 18 octobre, jour de la retraite des ennemis[2]. »

Dans la mère patrie, la satisfaction résultant de la levée du siège se traduisit sous nne forme assez imprévue. Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le numéro de la *Gazette de France* du 15 mai 1749 :

« En action de grâces des heureux succès du chevalier Dupleix, commandant des forts et établissements français aux Grandes Indes, le sieur Dupleix de Bacquencourt, son frère, fermier général, marie 12 filles qu'il a fait choisir depuis dix-huit jusqu'à vingt-six ans entre les plus pauvres de ses paroisses du Soissonnais. Il dote chaque ménage de 150 livres en argent, outre l'habillement uniforme complet et le linge double tant des filles que des garçons qu'elles épouseront de leur propre gré. Il se charge des frais des contrats et des noces, qui se feront toutes le même jour et à la même messe; de plus il promet 50 livres à celle des 12 mariées qui accouchera la première d'un enfant vivant; à la seconde, 40 livres; à la troisième, 30 livres; à la quatrième, 20, et à la cinquième, 10.

« Pour engager ces ménages à conserver leurs enfants, le sieur Dupleix assure 400 livres à celui qui en aura le plus dans dix ans; 300 livres à celui qui viendra après pour le nombre d'enfants; 200 livres à celui ensuite, et 100 au quatrième, observant qu'à nombre égal la pluralité des garçons aura la préférence.

« Voulant en même temps exciter l'industrie et l'économie dans ces familles, il donnera aussi dans dix ans 200 pistoles au premier et 100 au second des deux ménages les plus aisés, en comprenant dans l'état de leurs biens qu'ils produiront alors les enfants qu'ils auront élevés, évalués chacun à 10 écus par an; en sorte qu'un enfant de cinq ans sera porté dans cet état pour 150 livres, et ainsi des autres suivant leur âge. »

Si la ville de Pondichéry avait, en somme, peu souffert de la guerre, il n'en était pas

1. Dupleix.

2. Décision du Conseil du 4 nov. — Lettre de Messieurs de Pondichéry au Conseil de Chandernagor, 20 fév. 1749. (F. n. acq. 9 337, p. 340.)

de même des environs, et une lettre du Conseil supérieur à la Compagnie, en date du 31 janvier 1749, nous fournit à cet égard des renseignements très précis[1] :

« Nous ne pouvons exprimer le dégât qu'ont fait les Anglais ou ceux de leur suite sur les aldées de notre dépendance.

« Il n'est pas resté sur toutes les terres de la Compagnie un seul grain, pas une maison ni paillote debout, que les édifices considérables et qu'on ne pouvait abattre sans beaucoup de travail et de temps, et dont nous sommes persuadés qu'on ne doit la conservation qu'à leur départ précipité qui avait plus l'air d'une fuite que d'une retraite. Encore a-t-on arraché de ces bâtiments, dont on avait eu la précaution d'apporter en ville toutes les portes, fenêtres, meubles et autres boiseries transportables et non scellées, en a-t-on, disons-nous, arraché tout ce qui était fer, gondrète et bois.

« Ils n'ont pas laissé sur pied un seul arbre particulier, ni grand, ni petit; tout a été coupé.

« Ils ont arrêté et maltraité tout ce qui avait ombre d'être ou d'avoir été habitant de Pondichéry ou sujet des Français. Il y a même eu plusieurs de ces misérables gens de la campagne et des aldées qui ont été tués et poignardés, dont, après leur retraite, on a trouvé les cadavres épars dans divers endroits. »

Les Anglais, on le voit, n'avaient rien négligé pour avoir raison de leurs adversaires.

A côté de Dupleix, qui incarnait la défense, se tenait sa femme, qui non seulement partageait ses dangers et ses espérances, mais encore prenait une part active à la défense.

Il existe, sur la conduite véritablement héroïque de Mme Dupleix, des documents de sources très différentes et qui ne sauraient nous laisser aucun doute à cet égard.

Ce sont d'abord des lettres de Dupleix à son frère.

Dans une première, datée du 19 octobre 1748[2], c'est-à-dire au lendemain même du siège, nous lisons :

« Je t'écris à la hâte, cher ami, pour te dire qu'après deux mois d'attaque et 40 jours de tranchée ouverte devant cette place, les ennemis ont pris le parti de décamper et de retourner à Goudelour avec bien de la perte. J'expédie pour l'Europe deux personnes[3] qui, témoins oculaires de tout, répondront à toutes les questions que l'on pourra leur faire. Elles seront porteurs de plusieurs paquets pour la Cour et la Compagnie. Je compte que tu feras tes efforts pour rendre service à ces porteurs et que tu seras du nombre de ceux qui les présenteront à la Cour. L'événement dont ils vont faire part est assez intéressant pour toi et pour moi pour que tu t'y donnes tout entier. La présente n'est que pour te prévenir et je suis bien persuadé que mes envoyés arriveront aussitôt qu'elle.

« Adieu, cher ami, réjouis-toi avec moi et surtout remercie Dieu qu'il ait daigné se servir de moi pour la conduite d'une affaire qui sera toujours célèbre dans l'Inde et peut-être en Europe, si l'on veut bien y mettre les choses dans leur valeur.

« Ma femme, qui s'est comportée en héroïne et qui m'a été de la plus grande utilité, t'embrasse de tout son cœur, ainsi que ta chère moitié et tous nos neveux. J'en fais autant du meilleur de mon cœur et aussi fort qu'un homme accablé de fatigues et de veilles peut

1. F. n. acq. 9 357, p. 339.
2. Papiers de famille appartenant à M. de Mézy, descendant de Dupleix.
3. L'abbé de Fages et Kerjean.

le faire. Adieu encore une fois, ne m'oubliez point, et sois persuadé des tendres sentiments avec lesquels je suis, du meilleur de mon cœur, ton frère, ton ami et ton serviteur.

« Dupleix. »

Quatre jours plus tard, le 23 octobre 1748, le gouverneur écrivait encore à son frère[1] :

« Je ne puis t'exprimer les obligations que la nation et moi, en particulier, avons à ma femme. Avec quel zèle ne s'est-elle point comportée pour tirer de mes espions les services les plus essentiels et qui certainement m'ont fait obtenir sur les ennemis la plupart des avantages dont il est mention dans la Relation[2]. Elle n'a rien épargné pour venir à ses fins : caresses, dépenses, veilles; enfin, que te dirai-je? tout ce que la plus fine politique peut imaginer.

« Ses propos étaient dignes de l'ancienne Rome. Quels sentiments, cher ami, et combien n'ont-ils pas servi à me soutenir dans des moments où j'avais lieu de n'être point content!

« Certainement cette chère épouse mérite l'estime de toute la nation; c'est une héroïne. »

Écrivant le 3 décembre 1748 à Mme d'Arboulin, sœur de Mme Dupleix, le gouverneur lui dit[3] :

« Ma femme est une héroïne qui a donné un si bon exemple qu'aucune femme de Pondichéry n'en est sortie. Cependant le siège a duré près de deux mois. »

Le 5 décembre 1748[4], c'est à M. de Saint-Georges que Dupleix s'adresse en ces termes :

« Ma femme est très sensible aux marques d'estime que vous voulez bien lui accorder. Elle vous en est fort obligée et je puis vous assurer que cette aimable personne est bien digne de l'estime générale de toute la nation pour sa conduite pendant le siège de cette place, où elle a rendu des services essentiels et tenu des propos dignes de l'ancienne Rome. Toutes les autres femmes, à son imitation, se sont comportées au mieux. Cette digne épouse vous fait bien ses compliments. Vous aurez vu les pertes qu'elle a faites dans sa famille qui, bien nombreuse, se trouve réduite à Chonchon et à un garçon, son cadet, qui s'est comporté au mieux dans un bastion qu'il commandait et qui a été un des mieux chauffés. Kerjean, mon neveu, qui commandait dans celui que l'ennemi voulait détruire, s'en est tiré au parfait. Ainsi, j'ai lieu d'être content de ceux qui m'apparte-

GRENADIER
D'après une gravure de l'époque.

1. Papiers de famille, M. de Mézy.
2. Il s'agit de la Relation du siège que Kerjean devait remettre au ministre.
3. F. n. acq. 9 357, p. 318.
4. Papiers de famille, M. de Mézy.

naient ici pendant le siège. Je ne les ai point épargnés et je souhaite bien que le roi, l'État et la Compagnie soient satisfaits de tout ce qui s'est passé. »

Ce n'est pas seulement dans le feu du succès que Dupleix s'exprime ainsi. A une époque où il comptait repasser en France pour y jouir d'un repos bien gagné, — ce qui, je l'ai déjà dit, lui arriva plusieurs fois, — il écrivit à sa belle-sœur de Bacquencourt[1] :

« Vous avez appris que cette courageuse femme m'a servi au mieux pendant le long siège que nous avons soutenu. Les services qu'elle me rendait étaient essentiels, et, pour en venir à bout, elle a couru des risques, puisqu'une bombe est tombée et crevée à quatre pas de nous.

« Elle a soutenu tout cela avec fermeté, et ses propos bien placés n'ont pas peu servi à fortifier le courage de tous nos officiers. »

Enfin, plus tard, lorsque, disgracié, le grand homme revient en France, ayant déjà pu constater combien son œuvre admirable est compromise par Godeheu, comme dans un rêve lointain il revoit l'attitude courageuse de sa compagne pendant la défense de la colonie, et il écrit à son neveu de Bacquencourt[2] :

« Ma femme a soutenu la traversée comme elle avait fait au siège de Pondichéry, c'est-à-dire en héroïne. Je ne suis pas le seul qui admire sa fermeté. »

Mais, dira-t-on peut-être, Dupleix a, par modestie, par affection pour sa femme, exagéré les services que celle-ci a pu lui rendre ou le courage dont elle a fait preuve.

Il est une autre source à laquelle pareil reproche ne saurait s'adresser.

Il existait alors à Pondichéry un nommé Anandarangappoullé, courtier indigène au service de la Compagnie des Indes, qui a laissé un journal allant de 1726 à 1760[3]. Ce personnage constitue le véritable type de l'Oriental. Infatué de lui-même et de ses fonctions, indiscret, bavard, écoutant volontiers aux portes, il tire gravement les conséquences les plus inattendues de quelques paroles qu'il a pu saisir au passage. Son récit offre néanmoins un certain intérêt lorsqu'il rapporte des faits dont il a été témoin et qu'on dépouille la narration de tout le fatras de mots dont elle est encombrée. On y sent l'horreur imprécise et vague de l'Européen; mais, lorsqu'il s'agit de Mme Dupleix, chaque phrase suinte la haine. C'est cependant cet auteur si partial, si hostile à la femme du gouverneur, qui va nous faire connaître le rôle important joué par elle pendant le siège de Pondichéry.

Déjà, à propos de la première expédition projetée sur Goudelour, Mahé de La Villebague indiquait dans une lettre à son frère[4] :

« Les espions firent leur rapport à Mme Dupleix qui, pour mieux garder le secret, servait à l'occasion d'interprète comme entendant bien les langues de toutes les différentes castes du pays. »

Durant le siège de Pondichéry, cette connaissance des divers dialectes de l'Inde lui permit d'instituer un important service d'espionnage et de contre-espionnage.

1. 28 déc. 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 369.
2. Juin 1755. — F. n. acq. 9 357, p. 424 verso.
3. Ce manuscrit, comprenant 13 volumes, a été découvert en 1846, à Pondichéry, par M. Gallois-Montbrun. Ariel en fit prendre une copie qui figure à la Bibliothèque nationale, fonds Tamoul, nos 144-147. Des extraits en ont été publiés par M. Julien Vinson, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, sous ce titre : *Les Français dans l'Inde, Dupleix et La Bourdonnais*, Paris, 1894.
4. Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, suite des pièces justificatives, p. 63.

Le courtier indien, que cette organisation semble exaspérer, écrit à ce sujet à la date du 11 septembre 1748[1] :

« Le boiteux Savérimouttou, ce vaurien de caste pally[2], ce chef des cent pions qui sont les espions de Mme Dupleix, commande maintenant les pions de la Compagnie, et on l'a mis sur les remparts. On fait beaucoup d'honneur à ces espions de Madame. Sous les ordres de ce boiteux, ils n'auront jamais peur dans la guerre, ils apporteront des nouvelles, conduiront les chevaux, transporteront les blessés convenablement, rempliront en un mot tous les offices. On leur donne six roupies par mois et une mesure de riz par jour à chacun. »

De nombreux passages du même auteur signalent la frayeur qu'inspirent « les pions de Madame », la rapidité et la sûreté avec laquelle celle-ci est avisée des moindres faits, et montrent combien l'organisation de ce service s'imposait.

Cette facilité à parler et à lire les dialectes de l'Inde permettait à Mme Dupleix de traduire à son mari les missives écrites dans ces idiomes soit aux Français assiégés, soit aux ennemis, si les espions parvenaient à les intercepter.

Sa connaissance approfondie de l'anglais fut également utile à Dupleix, qui put ainsi se passer d'interprètes, notamment pour l'interrogatoire des prisonniers.

C'est encore Anandarangappoullé qui nous révèle cette particularité quand, à la date du 24 août[3], après avoir indiqué que dans l'attaque du fort d'Ariancoupan les assaillants ont laissé entre nos mains quelques-uns des leurs, dont un blessé et un officier, il écrit :

« Dès qu'ils furent arrivés, Madame fit venir ces deux prisonniers, et pensant que, par son habileté, elle leur ferait révéler les secrets des ennemis, elle alla trouver son mari et lui dit qu'il fallait demander ceci et cela à ces Anglais. Lui, convaincu de l'intelligence de sa femme et mené par elle comme un taureau calmé qu'on conduit à l'étable, lui dit : « Interroge-les toi-même ! » Tout le monde regardait attentivement. Alors elle alla les interroger et l'un d'eux dit qu'ils étaient arrivés avec 25 navires, qu'ils venaient de débarquer 6 000 soldats, qu'il restait 80 hommes dans chaque vaisseau, qu'après avoir pris Ariancoupan on se rembarquerait et qu'on continuerait l'expédition par terre et par mer. L'Anglais ajouta qu'un chef canonnier, déserteur de Pondichéry, leur avait assuré qu'en deux heures de temps il leur ferait prendre Ariancoupan, qu'il leur avait fourni les indications nécessaires pour cela, leur avait donné des détails sur la rade et des renseignements secrets pour enlever Pondichéry. »

Si l'on rapproche les renseignements ainsi obtenus par Mme Dupleix des événements du siège que nous avons racontés, on voit que, malgré tout le dédain que cette façon de procéder pouvait inspirer à Anandarangappoullé, Dupleix n'avait pas tort de se fier « à l'intelligence de sa femme ».

La participation de Mme Dupleix à la défense ne revêtit pas cette seule forme.

Elle eut tout d'abord l'idée fort heureuse de promettre des récompenses en argent à ceux des indigènes qui apporteraient des boulets lancés par l'ennemi, augmentant de la sorte nos ressources en munitions, ou qui accompliraient des actes de courage.

1. Trad. Vinson, p. 219.
2. Caste inférieure.
3. P. 174.

Les résultats obtenus furent remarquables. C'est ainsi que le 8 octobre, alors que les projectiles pleuvaient sur la ville, l'auteur de l'*Histoire du siège* constate ceci[1] :

« Les seuls Malabares furent les victimes de cette horrible canonnade. Il y en eut une trentaine de tués et autant de blessés par leur faute. Ces gens, d'abord si timides au premier feu des Anglais, couraient ce jour-là les rues pour ramasser cette grêle de boulets, et l'appât du gain les portait à se précipiter sur ceux qui tombaient sans penser aux dangers semés sur leurs pas.

« On avait, en effet, publié que l'on donnerait un fanon, ou six sols, par boulet ramassé. »

En ce qui concerne les récompenses pécuniaires pour faits de guerre « qui encourageaient les troupes noires plus que l'honneur des distinctions[2] », Anandarangappoullé nous en signale, à la date du 11 septembre, une distribution, dont il nous indique les causes[3] :

« Madame fit des cadeaux parce que ce matin quelques Cipayes sont allés à Mouroungapacom. On y avait laissé des canons qu'on n'avait pu faire rentrer dans la ville, et ils ont été les chercher. Il y a eu un engagement entre eux et les Anglais. Ils ont réussi à ramener les pièces. »

Une petite scène empruntée encore au Journal du courtier, et qui suivit immédiatement cette distribution, nous édifie sur l'intervention constante de Mme Dupleix dans les efforts de la défense[4].

« Après leur avoir remis ces récompenses, elle leur dit : Les Anglais, au nombre de 100, avec 100 Cipayes et 200 coulis, sont en train de construire une batterie auprès de la porcherie de Pacomodeanpett. Il est possible d'aller les y envelopper, de leur faire beaucoup de mal, et d'en ramener de nombreux prisonniers. L'occasion est favorable. Ils ont, en effet, laissé en arrière le gros de leurs troupes et sont venus construire cette batterie à quatre kilomètres de leur camp. Si on va les y envelopper subitement, on peut les faire tous prisonniers, car, pour venir là du camp, il y a une lieue de chemin, c'est-à-dire près d'une heure de marche.

« Aussitôt après ces paroles de sa femme, M. Dupleix s'adressant à M. Paradis, lui demanda : « Vous semble-t-il qu'on puisse agir comme l'indique madame? » M. Paradis déclara approuver cè projet. Alors Monsieur envoya dire de réunir les soldats et les Cipayes et de leur donner rendez-vous à une heure, après avoir tout préparé pour la bataille à la porte de Madras. »

Plus loin, c'est un officier de troupes indigènes qui raconte à notre courtier :

« Madame a réuni les Cipayes qui sont sous mon commandement et les individus qui sont ses pions, et leur a dit : « J'ai appris qu'il y a très peu de monde dans la batterie, allez donc la prendre d'un coup de main. »

Et l'influence de la princesse Jeanne, Jân Begum, comme ils l'appelaient, était si grande sur ces hommes que cet officier ajoute simplement : « Nous y sommes allés en conséquence. »

1. P. 324.
2. *Histoire du siège de Pondichéry*, p. 315.
3. Trad. Vinson, p. 220.
4. *Id.*, p. 221.

Le même Anandarangappoullé rapporte un de ces propos de Mme Dupleix que son mari qualifiait de dignes de l'ancienne Rome[1]. Il témoigne, en effet, d'une véritable grandeur d'âme. Le voici :

Dupleix, accompagné de sa femme, examinait la position de batteries nouvellement élevées par les ennemis. Une bombe décrit sa courbe en sifflant et s'abat entre le gouver-

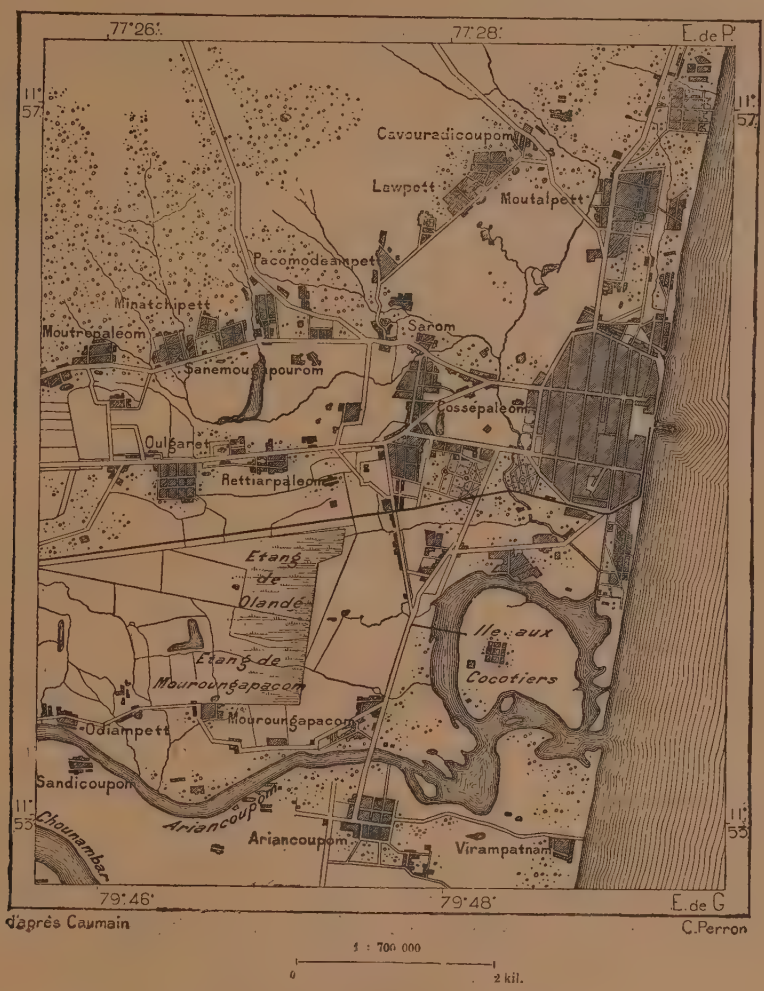

PLAN DE PONDICHÉRY ET DE SES ENVIRONS.

neur et un groupe de soldats et de travailleurs indigènes occupés à la réfection du rempart. Instinctivement, ceux-ci, qui ont d'abord cherché à fuir dans toutes les directions, se précipitent à terre, les yeux tournés vers le redoutable engin. « Vous vous effrayez pour rien, leur dit Mme Dupleix, se dirigeant avec son mari vers le projectile qui tourne sur lui-même avec rapidité et dont l'amorce enflammée fuse en crépitant. Qui donc est mort par l'atteinte d'une bombe? »

A ce moment, une détonation effroyable retentit; une épaisse fumée obscurcit l'air.

1. Trad. Vinson, p. 239.

Le danger est passé. Les Hindous se relèvent en tremblant et contemplent avec admiration les deux Français que les éclats n'ont pas atteints.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple de courage personnel donné par Mme Dupleix.

L'église des missionnaires avait été mise à l'abri des bombes; c'était un refuge destiné aux femmes et aux enfants. L'épouse du gouverneur s'y trouvait lorsque des projectiles s'abattent sur la ville plus nombreux que de coutume. Elle quitte aussitôt ce lieu de sûreté, « monte dans son panier », se rend au fort où était son mari et s'y installe à demeure [1].

Le poste était particulièrement dangereux, à en juger par cette constatation d'Anandarangappoullé, à la date du 29 septembre :

« Parmi les bombes lancées par les Anglais cette nuit, il en est tombé une sur la maison où était M. Dupleix, et elle a éclaté à la porte de la chambre occupée par Monsieur et Madame. Une autre s'est abattue près du bureau des comptes. Il est tombé huit ou dix bombes dans le fort. »

Mme Dupleix n'accompagnait pas seulement son mari sur les remparts, encourageant ainsi les défenseurs par sa présence, relevant les courages abattus, faisant honte aux timorés, ranimant les indécis et les faibles; elle ne se portait pas seulement aux points où des travailleurs, dont sa seule venue doublait l'effort, réparaient, sous le feu des Anglais, les revêtements des murs broyés par les boulets; elle se rendait aussi dans les hôpitaux où, sur de misérables lits, agonisaient les vaillants qui avaient donné leur vie pour la France. A tous elle adressait un mot bienveillant, parlait ce langage touchant qui adoucit les souffrances, et, grâce à elle, le sourire aux lèvres, l'âme consolée, ceux pour qui s'ouvrait l'éternité quittaient cette terre avec le sentiment du devoir accompli et la satisfaction de ne pas se sentir abandonnés au moment redoutable où l'esprit se sépare de la matière.

Disons de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que Mme Dupleix ne se borna pas à rendre à son mari « des services essentiels » dans cette circonstance déterminée, mais que, pendant toute sa vie, elle contribua de toutes ses forces à la grandeur du gouverneur de l'Inde et à celle de la France. Non seulement elle conserva son service d'espionnage [2] et continua son rôle d'interprète [3], mais encore elle traita directement avec les princes indigènes, d'accord en cela d'ailleurs avec son mari.

Un document le prouve d'une façon irréfutable. C'est une lettre de Dupleix à d'Auteuil, du 24 juillet 1751 [4], ainsi conçue :

« Voici ma réponse pour Mahomet Ali Khan, dans laquelle je lui marque que, s'il veut se conformer à ce que ma femme lui a écrit et sur quoi j'ai mis ma chappe [5], il peut compter encore sur cette protection qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour perdre entièrement. Ma femme lui marquait de chasser les Anglais de Trichinopoly, d'y arborer le pavillon blanc et de déclarer qu'il s'était mis sous la protection des Français avec lesquels il avait

1. Trad. Vinson, p. 238.

2. Dupleix à Kerjean, 23 août 1752 (Versailles, Arch. dép. E. 3751, p. 58 verso) : « Un des espions de ma femme vient de me faire le rapport de ce qu'il vous a dit hier. » — Dupleix à d'Auteuil, 7 sept. 1752 (Vers. E. 3751, p. 76) : « Ma femme craint de donner ses espions. »

3. Dupleix à Law, 19 fév. 1752 (Vers. E. 3 750, p. 45) : « J'ai fait questionner ce matin par ma femme l'espion que vous avez envoyé. »

4. Vers. E. 3 747, p. 49.

5. Sceau.

fait la paix; qu'au moyen de cette démarche on lui remettrait le kaoul que Salabet Singh lui avait accordé. »

Enfin on peut se rendre compte du rôle important que joua Mme Dupleix par la lecture d'une missive adressée, à la date du 31 mars 1754, par le gouverneur de Pondichéry, à l'Anglais Saunders[1] :

« Ne soyez pas surpris du délai de cette réponse à votre lettre du 3 février dernier. Le seul article qui m'avait paru dans celle-ci mériter quelque attention a demandé que je le vérifiasse, moins pour en découvrir la fausseté, qui m'a frappé du premier coup d'œil, que pour me mettre en état de vous la démontrer. Cet article est celui de la lettre prétendue écrite par Mme la marquise Dupleix au roi de Tanjore. En voyant le précis que vous m'en faites, comme si vous aviez copié mot pour mot l'original qui eût été sous vos yeux, à peine j'aurais osé former quelque soupçon sur sa fidélité si son contenu et son style ne m'avaient forcé de m'en défier.

DRAGON.

« Mais pouvais-je croire que Mme Dupleix eût fait des propositions telles que celles qui y sont énoncées et qu'elle les eût faites sans ma participation ? Elle sait, monsieur, aussi bien que tout autre quelle part il lui convient de prendre dans les affaires, comme je sais de mon côté celle que je dois lui en faire. La connaissance qu'elle a de la langue du pays, son zèle pour la nation et le fonds de jugement et de bon esprit qu'on ne peut lui contester la mettent en état de rendre des services qui peuvent avoir de quoi vous déplaire sans vous donner le droit de les censurer. Je vous prie de faire attention à ce dernier point et de vous bien persuader une fois pour toutes que vous ne m'engagerez pas à retirer d'elle la confiance que je lui dois pour la transporter à des interprètes, dont la fidélité plus équivoque conviendrait mieux à votre méthode de conduire les affaires que vous avez à démêler avec nous. »

Pendant le siège de Pondichéry, l'attitude de la femme de Dupleix fut donc, on peut le dire, héroïque. Quant au gouverneur lui-même, que l'on vit se prodiguer partout, se trouvant aux points les plus menacés ou les plus dangereux, il fut blessé, légèrement d'ailleurs, si l'on en juge par la lettre suivante que lui adressait M. Leriche, commandant à Karikal[2] :

« Actuellement que le péril est passé et que la gloire vous en reste tout entière, je me réjouis de ce que votre blessure est légère. Il me tarde de vous savoir entièrement guéri. »

1. F. nat. acq. 9 357, p. 417.
2. 10 avril 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 341.

La Compagnie qui, nous l'avons vu, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour soutenir ses établissements dans l'Inde, se rendait un compte exact de la situation à la veille du siège, et la missive qu'elle écrivait le 19 avril 1748[1] à Dupleix et à David, alors gouverneur des îles de France et de Bourbon, n'est qu'un cri de désespoir :

« Après tous les secours que nous avons obtenus du roi, et dans un temps où sa marine était extrêmement affaiblie, après tous les approvisionnements expédiés par nos vaisseaux, par ceux qu'il a fallu louer des particuliers à des prix extraordinaires, il serait extrêmement triste que vous vous trouvassiez privés de tous ces secours et que non seulement vous ne fussiez pas en état de rien entreprendre avec supériorité ou même avec égalité contre nos ennemis, mais que nos propres forces se trouvassent inférieures et nos établissements en danger. »

C'est un véritable affolement. Comme l'on comprend, après cela, cette lettre, qu'aussitôt connue la levée du siège de Pondichéry, les mêmes directeurs, sur un ton quelque peu lyrique, adressaient à Dupleix[2] :

« Paris, 11 avril 1749.

« Ce ne sont plus des Maures et des Mahrattes, Monsieur, c'est une des plus belliqueuses nations de l'Europe qui, confiant ses intérêts et son ressentiment à deux amiraux de réputation, passe aux Indes avec des frais immense sur la plus nombreuse flotte qui ait jamais paru dans l'Océan oriental, et qui, après y avoir joint à ses troupes celles de ses alliés, vient avec tant de forces réunies d'échouer auprès des murs que vous défendiez, et se trouve obligée, après un siège de 47 jours qui lui a coûté bien du monde, de se retirer avec confusion.

« Quel trait plus marqué de cette Providence, dont vous avez tant de fois reconnu la protection; mais en même temps, quelle gloire pour vous, Monsieur!

« Tout ce que vous aviez fait jusque-là devait, à la vérité, nous tranquilliser sur le sort de Pondichéry, et vos dernières lettres du 28 août, écrites dans le temps même que les Anglais avaient commencé l'attaque de vos postes avancés, ne nous laissaient rien à désirer ni sur les précautions que vous aviez prises, ni sur les dispositions courageuses que vous aviez inspirées à la garnison et à tout le monde. Mais nos démonstrations de joie devaient-elles être moindres lorsque le 21 du mois passé un courrier dépêché par M. Durand, notre agent à Londres, vint annoncer à la Cour le nouveau triomphe pour les armes de la nation?

« S'il était déjà bien satisfaisant pour vous que la Compagnie pût dire que la prise de Madras était due aux secours que vous aviez fournis à M. de La Bourdonnais, que c'était votre fermeté, la justesse de vos mesures et le choix des braves officiers que vous avez employés qui avaient réduit les Maures à vous demander la paix, que vous eussiez même enlevé le fort Saint-David aux Anglais sans l'arrivée inopinée de l'amiral Griffin, et qu'enfin, malgré la difficulté des communications, pendant toute la guerre, vous aviez trouvé les moyens de pourvoir à la subsistance et à l'entretien des comptoirs de Chandernagor, de Karikal et de Mahé; quels éloges ne méritez-vous donc pas aujourd'hui,

1. F. n. acq. 9 355, p. 128.
2. F. n. acq. 9 355, p. 158.

lorsque, par l'utilité et le glorieux usage que vous avez fait des secours que vous aviez reçus de M. David, vous venez de repousser les plus puissants efforts de nos ennemis et de conserver à la Compagnie tous ses établissements?

« Nous attendons avec impatience les intéressants détails que vous nous aurez vous-même écrits sur cet heureux événement, et, en priant le ministre de vouloir bien en rendre compte au roi, nous le solliciterons d'obtenir de Sa Majesté quelque marque d'honneur proportionnée à l'importance d'un service aussi éclatant.

« Le ministre a déjà approuvé que nous vous annoncions qu'il voudra bien demander au roi une place pour vous dans la direction de la Compagnie, place que personne n'a mieux méritée que vous, et qui, en vous associant à notre administration, flatte également tous les membres qui la composent.

« Comme cette place se trouve même quant à présent être surnuméraire, c'est une preuve de notre empressement à vous la procurer, parce que vous serez le maître de rester ou de retourner aux Indes avec ce titre, ou, quand le cas arrivera, de venir en France occuper la première place vacante qui, par cet arrangement, vous sera destinée.

« Comme nous devons supposer que plusieurs actions passées sous vos ordres ou sous vos yeux auront mérité quelque récompense, afin d'encourager, nous approuvons d'avance tout ce que vous avez fait à cet égard, et vous pouvez encore assurer ceux qui se sont distingués, et dont vous n'aurez pas manqué de nous envoyer l'état, que la Compagnie se portera avec zèle à leur faire obtenir les grâces dont ils seront susceptibles. »

Les directeurs, disons-le à leur louange, ne s'en tinrent pas à ces phrases sonores et à ces éloges qu'ils renouvelaient d'ailleurs à Dupleix dans une lettre du 11 avril 1749[1]; la satisfaction était si grande que, dès le 4 mars 1749, s'adressant au contrôleur général, ils lui écrivaient[2] :

« Monseigneur,

« Les syndics et directeurs de la Compagnie des Indes, en vous présentant une liste de quelques officiers de la marine et d'infanterie pour lesquels ils demandent la croix de Saint-Louis, n'ont point compris sur cet état le sieur Dupleix, dont le grade supérieur et les services signalés semblent mériter quelque faveur distinguée.

« Le haut point de gloire auquel le sieur Dupleix a porté le nom français pendant la dernière guerre, la conservation de tous les établissements de la Compagnie et tout ce qu'il a fait pendant le siège de Pondichéry justifient combien il méritait les grâces qu'il a déjà reçues et semblent autoriser la Compagnie à en demander de nouvelles.

« Ces grâces, Monseigneur, seraient le cordon rouge avec le titre de marquis, tant pour lui que pour ses hoirs mâles, ou à défaut de ceux-ci aux aînés de sa famille portant son nom, de même que la permission de porter au cimier de leur écusson les armes de la Compagnie des Indes. »

1. F. n. acq. 9 355, p. 157.
2. F. n. acq. 9 356, p. 33.

Le roi fit droit à la requête de la Compagnie; le 8 juillet 1749, les syndics et directeurs en informaient Dupleix dans les termes suivants[1] :

« La satisfaction que nous avons à vous annoncer, Monsieur, que le roi vous a accordé le cordon rouge doit être le premier article de cette lettre. Ce que nous vous avions marqué par nos précédentes vous préparait à recevoir cette grâce et nous ne saurions assez répéter que vous l'avez parfaitement méritée. »

Et quelques mois plus tard[2] :

« Nous apprenons avec plaisir, Monsieur, le succès de nos sollicitations auprès du ministre. Nous l'avions prié avec instance de demander au roi une grâce distinguée en votre faveur et il vous a accordé le titre de marquis, titre réversible à votre famille même dans la ligne collatérale, ce qui rend cette faveur précieuse. Nous vous en faisons notre compliment sincère et nous partagerons toujours avec vous la reconnaissance des grâces que le roi vous accordera. »

Peu après la levée du siège de Pondichéry intervenait le traité d'Aix-la-Chapelle.

« La victoire de Lawfeld, sur le duc de Cumberland, et la prise de Berg-op-Zoom permettaient au gouvernement français de faire la paix et d'en dicter les termes. Mais les ministres, jaloux des succès du maréchal de Saxe, et la marquise de Pompadour, lasse de suivre Louis XV dans les camps, agirent sur le roi pour lui faire accepter les plus humiliantes conditions[3]. »

N'avait-on pas été jusqu'à vouloir soudoyer, Mme de Pompadour la jugeant à son image, la maîtresse du roi George II, afin d'amener celui-ci à traiter! Pour si invraisemblable que puisse paraître un pareil fait, il n'en est pas moins rigoureusement exact, et nous en trouvons la confirmation dans une lettre d'un agent diplomatique, Bussy, écrivant le 8 janvier 1748 au marquis de Puisieux, ministre des affaires étrangères.

« Mme la comtesse d'Yarmouth est une femme très raisonnable, fort douce et peu entreprenante; elle est tendrement aimée du roi d'Angleterre. Cependant il lui donne peu, et elle ne serait pas inaccessible à l'argent; mais comme elle n'est pas intrigante, elle ne s'est jamais appliquée à entendre les affaires. D'ailleurs elle courrait grand risque si les ministres savaient qu'elle s'en mêlât d'aucune façon. Les ministres d'Angleterre ne souffrent pas que le crédit des maîtresses s'étende sur les affaires politiques ni sur celles du parlement. »

Paroles sévères, que l'on ne se serait guère attendu à trouver sous la plume d'un diplomate!

« Par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont les préliminaires furent signés le 30 avril 1748 et les articles définitifs le 18 octobre de la même année, il fut convenu que les conquêtes faites de part et d'autre seraient restituées : Louisbourg revenait à la France et Madras à l'Angleterre; mais les fortifications de Dunkerque devaient rester démantelées et le prince Édouard, prétendant d'Angleterre, dont la descente en Écosse avait causé de vives alarmes au gouvernement anglais, se voyait expulsé de France. C'est ce que

1. F. n. acq. 9 355, p. 160.
2. F. n. acq. 9 357, p. 372.
3. Guénin, *La Nouvelle-France*, p. 242.

Tiré par Perlan d'après le Gravé par G.F. Petit d'après le tableau original de nos plus fins

Se vend à Paris chez Petit rue S.Jacques à St Bernard près les Mathurins

Louis Quinze Roy de France Et de Navarre.

Etchez par Fr. de François Chereau, graveur du Roy

rue St Jacques aux deux piliers d'or avec privilège du Roy.

Louis XV, dans son inconsciente vanité, appelait faire la paix en roi et non en marchand[1]. »

Madras une fois en son pouvoir, Dupleix avait mis la place en état de défense et demandé les ordres de la Cour en ce qui la concernait.

« La ville de Madras, écrivait-il au ministre le 20 novembre 1747[2], est toujours soumise aux armes du roi. Les abatis de maisons, d'arbres, etc., que l'on a été obligé de faire l'ont mise à l'abri d'un coup de main, et, par le moyen de quelques ouvrages augmentés ou diminués, cette place est plus forte qu'elle n'a jamais été et il ne sera pas facile de la tirer de nos mains pourvu qu'elle soit bien défendue. L'échange de cette ville fameuse dans l'Inde pourra peut-être occasionner quelque indemnité à la nation. Elle n'était pas moins de conséquence à l'ennemi que le cap Breton l'était à la France. Je crois même que les pertes qu'elle occasionne aux Anglais surpassent infiniment celles de Louisbourg. J'attends avec quelque impatience les ordres de la Cour sur cette place. »

Ces ordres furent tout à fait contradictoires.

Le 14 janvier 1748, la Compagnie adressait au ministre un mémoire dans lequel elle disait notamment[3] :

« Le parti de démanteler la ville de Madras et d'en faire un échange avec le nabab paraît, sans contestation, le plus utile à la Compagnie. Elle se procure par cet échange un revenu considérable en aldées pour augmenter le terrain des environs de Pondichéry; elle détruit sur la côte Coromandel la seule place considérable qui appartient aux Anglais et qui, par sa situation au milieu de cette côte, eût toujours dominé le commerce de Pondichéry et l'eût empêché de s'étendre. Le commerce des Anglais, diminué par cette perte, tourne tout entier au profit de la Compagnie, puisque la ville de Pondichéry devient la seule retraite que les marchands puissent trouver contre les Maures. »

Le même jour le comte de Maurepas déclarait au contrôleur général[4] :

« Le roi approuve que Madras soit demantelé et que le sieur Dupleix soit autorisé à en faire l'échange avec les Maures, au plus grand avantage qu'il sera possible pour la Compagnie des Indes et pour la plus grande sûreté de Pondichéry. »

Le 15 janvier, la Compagnie faisait connaître au gouverneur, par un envoi en triple expédition, les intentions de la Cour[5].

Mais bientôt les dispositions changent et, le 12 mai 1748, les directeurs adressent à Dupleix une lettre chiffrée, dans laquelle ils lui disent[6] :

« Comme une des conditions de la paix et même des préliminaires pourrait être la restitution de Madras, nous vous enjoignons, de l'ordre exprès de Sa Majesté, de garder Madras et de ne le remettre au nabab sous quelque condition que ce puisse être, ni même de le détruire jusqu'à ce que vous ayez reçu de nouveaux ordres du roi,

1. *La Nouvelle-France*, p. 242.
2. F. n. acq. 9 355, p. 132 verso.
3. F. n. acq. 9 355, p. 139.
4. F. n. acq. 9 355, p. 137 verso.
5. F. n. acq. 9 356, p. 29.
6. F. n. acq. 9 355, p. 141.

Sa Majesté dérogeant à cet effet à ceux qu'elle vous avait fait savoir par les vaisseaux le *Rouillé*, l'*Auguste* et le *Conquérant*, qui vous autorisaient à traiter avec le nabab de la propriété de cette place et des aldées qui en dépendent. »

Pour plus de célérité ces nouvelles dépêches furent expédiés à Pondichéry par la voie de Constantinople, Alep et Bassora[1].

Le 15 octobre 1748, c'est le contrôleur général lui-même qui, de Fontainebleau, expédie à Dupleix, par le vaisseau le *Montaran*, une missive chiffrée, en ayant soin d'en faire précéder le texte de la mention : « Particulièrement secrète[2]. »

« Les premiers ordres du roi que je vous ai notifiés, Monsieur, par ma lettre du 15 janvier dernier, vous autorisaient à démanteler Madras et à traiter de l'échange de cette place avec les Maures au plus grand avantage de la Compagnie et pour la plus grande sûreté de Pondichéry; mais les affaires ayant changé de face depuis ce temps au moyen de la signature des préliminaires de la paix, il vous a été donné, le 12 mai suivant, des ordres précisément contraires. Je compte que ces derniers, que je vous confirme, seront parvenus à temps pour empêcher l'effet des premiers.

« Mais quel que soit le parti que vous aurez pris là-dessus, Sa Majesté entend que vous vous en expliquiez de façon à faire entendre que c'est de vous seul et du Conseil supérieur que seront émanées vos résolutions et qu'il ne paraisse jamais aucun vestige que vous ayez reçu sur cela des ordres de sa part.

« Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

« Machault. »

A quoi Dupleix répond le 2 juillet 1749[3] :

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 octobre de l'année dernière touchant certains ordres que vous m'aviez donnés au sujet de Madras. Le tout a été supprimé comme vous me l'avez ordonné, et la Compagnie a dû vous informer, Monseigneur, que j'avais jugé que le secret était convenable, ce qui m'avait empêché de communiquer la lettre de la Compagnie qui en traitait au Conseil; de sorte que je suis parfaitement en état de soutenir que pareil ordre n'a jamais eu lieu. Vous pouvez donc, Monseigneur, être tout à fait tranquille à ce sujet, d'autant mieux que cette ville subsiste comme elle était avant la réception de vos ordres. »

Il n'est, on le voit, secret si bien gardé qui ne se dévoile quelque jour.

Le 18 janvier 1749, la nouvelle était arrivée à Pondichéry de la cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre[4].

Le 31 du même mois, le Conseil supérieur, qui se trouvait alors en possession de la lettre des directeurs du 12 mai 1748, leur répondait au sujet de Madras[5] :

1. De Saint-Priest, *La perte de l'Inde sous Louis XV*, p. 153.
2. F. n. acq. 9 357, p. 24.
3. F. n. acq. 9 357, p. 350. — Cette partie de la lettre est presque entièrement en chiffres. Cela explique la mention que le document porte en marge, de la main du contrôleur général : « A M. de Boisneuf pour déchiffrer et me rapporter. 27 mars 1750. »
4. Le Conseil supérieur de Pondichéry à M. Lenoir, chef à Masulipatam, 19 janv. 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 334.
5. F. n. acq. 9 357, p. 335.

« Cette ville est toujours entre nos mains. Nous sommes persuadés que c'est à cette conservation que la Compagnie doit être redevable de l'heureux succès de l'escadre de M. Bouvet. Nous n'avons point discontinué d'en faire transporter ici le plus d'effets et marchandises qu'il nous a été possible, tant par terre que par mer, par chelingues et autres embarcations que nous avons pu trouver. »

Et plus loin :

« Nous venons d'envoyer à Madras le vaisseau *la Favorite* pour en tirer toutes les marchandises qui y sont appartenant à la Compagnie et le plus d'artillerie et de munitions qu'il sera possible pour, si nous nous trouvions à l'improviste dans le cas de le rendre, comme il est spécifié dans les préliminaires, n'avoir point de difficultés à ce sujet et que ce soit toujours autant de pris de cette belle conquête, dont malheureusement la Compagnie n'a pas tout l'avantage qu'elle en devait attendre[1]. »

Mais les Anglais de l'Inde sont en possession des articles du traité d'Aix-la-Chapelle et réclament des Français la restitution de Madras.

« L'amiral Boscawen, écrit le Conseil de Pondichéry à celui de Chandernagor, le 24 juillet 1749[2], a présenté à M. le gouverneur un ordre du roi pour évacuer et rendre Madras; mais le manque d'instructions du ministre et de la Compagnie à ce sujet lui tient les bras et retient cette affaire dans le même état jusqu'à leur réception. »

Les ordres de la Cour parviennent enfin à Dupleix[3].

« De par le Roi,

« Sa Majesté ayant, par ses ordres du 30 octobre dernier, enjoint au sieur Dupleix, gouverneur de Pondichéry, et à tous gouverneurs, commandants et autres ses officiers aux Indes Orientales d'évacuer la ville de Madras et ses dépendances, ainsi que toutes les autres conquêtes que les armées ou sujets de Sa Majesté pourront avoir faites auxdites Indes sur la Grande-Bretagne et sur les États Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, et de les remettre aux commissaires anglais et hollandais qui seront chargés de les recevoir dans l'état où se seront trouvées lesdites conquêtes le 31 dudit mois d'octobre, conformément à l'article 9 du traité de paix signé à Aix-la-Chapelle le 18 du même mois et aux conventions qui l'ont précédé, les conquêtes que les armées ou sujets de la Bretagne et desdits États Généraux pourraient avoir faites sur les établissements français auxdites Indes, devant être pareillement restituées en l'état où elles se seront trouvées audit jour 31 octobre; en exécution dudit traité et desdites conventions, Sa Majesté a commis et commet le sieur ..... à l'effet de convenir avec les commissaires et officiers anglais et hollandais de ce qu'il y aura à faire pour l'évacuation desdites conquêtes, s'il y en a de faites de la part de ces deux nations, de faire procéder à ladite évacuation, de reprendre, au nom de Sa Majesté et de la Compagnie royale des Indes, les places et établissements qui devront être restitués avec leurs dépendances, et de pourvoir généralement à tous les arrangements qui devront être faits en conformité

1. F. n, acq. 9 357, p. 339.
2. F. n. acq. 9 358, p. 349.
3. Colin de Bar, *Histoire de l'Inde*, t. II, Pièces annexes.

et pour l'exécution dudit traité à cet égard, Sa Majesté attribuant audit sieur ..... tout pouvoir et toute autorité à ce nécessaire.

« Fait à Versailles, le 12 décembre 1748.

« LOUIS.

« PHÉLYPEAUX. »

Il n'y avait qu'à s'incliner. Le 1er septembre 1749, les Français évacuaient Madras[1].

La remise de cette place aux Anglais ne diminua en rien l'impression de stupeur causée dans l'Inde par l'échec de nos ennemis devant Pondichéry. Ce siège trop peu connu, est, en effet, la meilleure démonstration de ce que peuvent l'habileté et l'énergie d'un homme; c'est un des plus beaux faits d'armes dont la France puisse s'enorgueillir.

1. Le Conseil de Pondichéry à la Compagnie, 20 nov. 1749. — F. n. acq. 9357, p. 344 verso.

CHAPITRE IX

CONQUÊTE DU CARNATE

La prise de Madras avait singulièrement étonné les Indiens; mais ce fut à peine s'ils en crurent leurs oreilles lorsqu'ils apprirent l'affaire de San Thomé, et la mise en déroute par une poignée de Français « de l'innombrable armée des Maures ».

Nombre de princes et de seigneurs indiens traduisirent leur admiration par l'envoi à Dupleix de lettres de félicitations.

Il en est une qui mérite d'être citée, car nous allons voir tout le parti que sut en tirer le gouverneur. Elle émanait de Ragogi Bousoula, ce général mahratte dont nous avons déjà rencontré le nom au cours de cette histoire, alors que Dumas commandait à Pondichéry.

Voici ce curieux document[1] :

« Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai ressentie lorsque j'ai appris la nouvelle de la prise de Madras par les Français. Agréez donc le compliment que je vous en fais en mon particulier et qui part de l'endroit le plus sensible de mon cœur.

« J'ai appris en même temps que les soubahdars[2] du Carnate s'étaient joints ensemble et, ayant rassemblé leurs armées comme des troupeaux de moutons, avaient eu l'audace de vous déclarer la guerre; mais qu'une poignée de vos valeureux Français, braves comme des lions, leur ont livré combat aux environs de Méliapour[3], les ont battus, leur ont pris leurs drapeaux, beaucoup de leurs chevaux et autres instruments de guerre, les ont fait fuir jusqu'à Angyvarem, l'épouvante s'étant mise dans leur armée ainsi qu'elle se met dans un troupeau de moutons lorsque quelque loup entre dans une bergerie. Je vous assure que cette nouvelle m'a fait un des plus grands plaisirs que j'aie ressentis de ma vie. Je ne puis assez vous marquer la joie que cela m'a causée; je vous en fais mille et mille fois mon compliment.

« Le soleil éclaire le monde depuis son lever jusqu'à son coucher, mais lorsqu'une fois sa clarté est passée, on n'y pense et l'on n'en parle plus. Il n'en est pas de même de la

1. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 350.
2. Gouverneur d'une grande province, vice-roi. (Dupeuty-Trahon, *Le Moniteur indien*, p. 248.)
3. Autre nom de San Thomé.

lumière que répand dans le monde votre bravoure et le renom que vous vous êtes acquis par tant d'exploits : on ne cesse jamais d'en parler; nuit et jour ils sont présents à l'esprit. Le bruit de vos victoires est tellement répandu dans tous ces côtés et ailleurs que tous vos ennemis, de quelque nation qu'ils puissent être, en sont consternés. C'est de quoi vous pouvez être assuré. Tout l'Hindoustan retentit de ce bruit. Notre roi, Savon Rajah, ayant appris toutes ces nouvelles, vous a donné des louanges inexprimables et ne parle qu'avec admiration de votre nation. Chanda Sahib m'a toujours parlé très avantageusement de vous, mais vos derniers exploits ont fait plus d'impression sur moi que tout ce qu'il m'en avait dit. C'est pourquoi je vous demande votre amitié et vous fais savoir en même temps que notre puissant monarque, voulant que son pavillon soit replanté dans tous les endroits où il battait ci-devant et que les Maures nos ennemis nous ont enlevés, m'a ordonné de me transporter de vos côtés. Dans peu je compte mettre ses ordres à exécution.

« Aussitôt que je serai arrivé, je ne manquerai pas de vous en donner avis et de m'aboucher avec vous, car j'ai bien des choses à vous communiquer touchant les intentions de mon puissant roi. Si vous voulez joindre vos forces aux miennes, nous ferons des choses dont on ne pourra s'empêcher de parler éternellement. Généran Pendet, mon procureur, qui est auprès de vous, vous dira le reste. Il est instruit de mes intentions.

« Je vous souhaite toujours beaucoup de réussite dans toutes vos entreprises et un enchaînement de victoires qui ne puisse jamais finir. »

Dupleix, en répondant à Ragogi Bousoula, pria ce général de lui accorder la liberté de Chanda Sahib, « gendre du nabab d'Arcate, nabab lui-même de Trichinopoly, qui était l'ami des Français et avait encore sa famille à Pondichéry où elle avait cherché un refuge lors de l'invasion des Mahrattes ».

Et comme ici commence, à proprement parler, l'immixtion des Français dans les affaires de l'Inde, que cette immixtion va faire la base de toute la politique de Dupleix et devenir sinon l'origine, du moins le prétexte de la guerre entre Français et Anglais, il est bon de savoir ce qu'était le gouvernement de ce pays, et de bien se rendre compte du rôle que le prince Chanda Sahib allait être appelé à jouer.

Un « Mémoire sur l'Inde », émanant très certainement de Dupleix, va nous renseigner à cet égard de la façon la plus précise[1].

« Le soubahdary du Décan était autrefois ce fameux royaume de Golconde, si connu par la richesse de ses mines de diamants et gouverné par des princes gentils.

« La révolution occasionnée par les conquêtes d'Aureng Zeb, empereur mogol contemporain de Louis XIV, changea la forme de ce gouvernement, et, de gentil qu'il était, il devint maure.

« Toute la presqu'île de l'Inde, qui commence au nord d'Yanaon et finit au cap Comorin, fut donnée pour apanage, à titre de souveraineté, à Nizam El Molouk, proche parent de ce même Aureng Zeb, et à ses descendants, à condition cependant qu'ils paieraient un tribut annuel au Mogol à chaque mutation occasionnée par leur mort.

« Lorsque Thamas Kouli Khan vint s'emparer il y a quelques années des États du

1. Lettres édifiantes, t. XV, p. 362.

Mogol, il ne changea rien à cette disposition et la confirma même par le traité que ce prince fit avec le Mogol lorsqu'il retourna en Perse.

« Ce soubahdary est divisé en plusieurs nababies ou gouvernements amovibles, et non héréditaires, comme sont à peu près les gouvernements des différentes provinces de France. C'est celui qui possède ce soubahdary de qui dépend tout le pays où la Compagnie des Indes fait son commerce, depuis Karikal jusqu'au nord de Masulipatam, ce qui forme environ cent soixante lieues de côte.

« Nizam El Molouk mourut à Golconde au mois de juin 1748. Il laissa cinq enfants

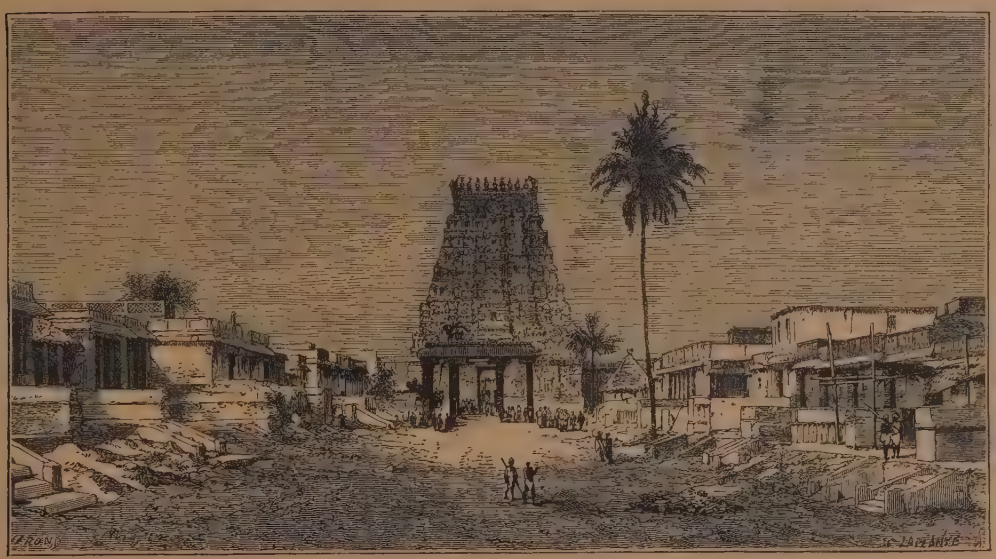

ENTRÉE DE LA PAGODE DE CONGIVARON.

mâles : le premier, nommé Gazendi Khan, possédait une des principales charges à la cour du Mogol ; le second, nommé Nazer Singh, s'était révolté contre son père ; les trois autres étaient encore fort jeunes. Nizam, pour punir Nazer Singh de sa révolte, laissa, par son testament la soubahie du Décan à son petit-fils nommé Mouzafer Singh, et lui en fit obtenir l'investiture du Mogol.

« Mouzafer Singh, après la mort de son grand-père, songea à se mettre en possession de ses États ; mais Nazer Singh, qui, au décès de son père, s'était emparé des trésors de Golconde et avait gagné par ses largesses les principaux chefs de l'armée, voulut empêcher ce prince de monter sur le trône de Nizam et sollicita auprès du Mogol l'investiture de la soubahie du Décan. Le Mogol, bien loin de la lui accorder, lui ordonna de la remettre à Mouzafer Singh ; mais l'usurpateur ne tint aucun compte de ses ordres et sut profiter adroitement des troubles qui régnaient alors à la cour de Delhi pour se rendre indépendant.

« Cependant Mouzafer Singh, nanti des pouvoirs du Mogol, se mit en marche et crut convenable au bien de ses affaires de commencer les opérations par les provinces méridionales de la presqu'île : 1° pour retirer les tributs qui étaient dus à son grand-père par les

différents nababs ou gouverneurs de ces provinces, car l'insubordination règne de façon parmi eux que leur maître est presque toujours obligé de mettre une armée en campagne pour leur faire rendre compte; 2° le grand âge et les infirmités de Nizam l'ayant empêché de venir remédier au désordre qui régnait dans la province d'Arcate, qui est une des plus considérables du Décan, il était nécessaire que Mouzafer Singh nommât au gouvernement de cette province, qui était occupée depuis neuf ans par Anaverdi Khan, dont on va faire l'histoire en peu de mots.

« Daoust Ali Khan, gouverneur d'Arcate, mourut dans son gouvernement en 1741 ou 1742. Il avait trois enfants : l'aîné, nommé Sabder Ali Khan, mourut à peu près en même temps que lui; une fille, mariée à Chanda Sahib, gouverneur de Trichinopoly, et le troisième était encore fort jeune. Daoust Ali Khan voulait faire passer son gouvernement sur la tête de son gendre Chanda Sahib; mais les Mahrattes ayant pris Trichinopoly, dont il était gouverneur, le firent prisonnier et l'emmenèrent dans leur pays.

« En 1742, Nizam étant venu reprendre Trichinopoly sur les Mahrattes, et voulant reconnaître les services de Daoust Ali Khan, seigneur qui lui avait en toute occasion donné des marques de sa soumission et de son zèle, nomma son fils au gouvernement d'Arcate et mit pour régent de cette province Anaverdi Khan, homme de fort basse extraction, qui ne laissait pas cependant d'avoir un certain mérite. Mais il joignait à ce mérite une ambition démesurée, qui le porta bientôt aux plus grands excès. Sitôt qu'il sut Nizam de retour à Golconde, et pensant bien que son âge l'empêcherait de venir dans la province du Carnate, il fit empoisonner le jeune Daoust Ali Khan, dont il était gouverneur. Il donna avis de cette mort à Nizam, ayant bien soin de l'annoncer comme une mort naturelle, et lui demanda le gouvernement d'Arcate, qui lui fut toujours refusé. Mais voyant qu'il ne pouvait pas l'obtenir, il se rendit indépendant et leva les meilleures troupes qu'il put trouver. Comme il passait pour être expérimenté dans l'art de la guerre, il se fit craindre et respecter, et jouit pendant sept ans des revenus de cette province sans en rendre aucun compte au soubab du Décan. Mais, malgré ses instances réitérées, Anaverdi Khan, pas plus d'ailleurs que son fils Mahomet Ali Khan, ne put jamais obtenir du soubab l'investiture d'Arcate. »

Pendant ce temps, Chanda Sahib, n'avait cessé de négocier sa liberté avec les Mahrattes qui le retenaient prisonnier; mais il se voyait réclamer pour sa rançon 16 laks de roupies[1]. Il écrivit à Dupleix, « pour le prier de le seconder et de l'aider à faire cette somme[2] ». Celui-ci, profitant des bonnes dispositions dont témoignait à son égard Ragogi Bousoula, lui demanda, ainsi que nous l'avons indiqué, de mettre à la liberté de Chanda Sahib des conditions moins dures.

Sur cette intervention « on le relâcha aussitôt avec son fils, n'exigeant de lui d'autre condition sinon qu'aussitôt qu'il serait maître d'Arcate, il payât 2 laks de roupies[3] ». Ragogi Bousoula eut d'ailleurs soin de lui « mander qu'il était redevable de sa liberté et

1. Environ 4 millions.

2. Relation des principaux faits concernant le rétablissement de la famille de Chanda Sahib sur le trône d'Arcate, capitale du Carnate, à la côte de Coromandel aux Grandes Indes, extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*, entré dans le port de Brest le 19 mars 1750. — F. n. acq. 9356, p. 36.

3. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 357.

de la réduction de 14 laks de roupies à la considération qu'il avait pour le général français[1] ».

Mouzafer Singh, « roi de Golconde et lieutenant général de l'Empire mogol pour la nababie de la province d'Arcate[2], » s'était, mis en marche pour reprendre possession de ses États, et il avait quitté Delhi à la tête de 8 000 chevaux et de 13 à 14 000 fantassins.

« Il traversait le royaume de Canora lorsque Chanda Sahib, qui y était alors, crut pouvoir profiter de cette occasion pour faire valoir ses droits sur la nababie d'Arcate. Il se rendit auprès de ce seigneur, lui représenta la justification de ses prétentions et lui communiqua les lettres de M. Dupleix, qui promettait son secours pour le rétablir dans son gouvernement.

« Mouzafer Singh, déjà instruit de la valeur de la nation française, voyant les droits de Chanda Sahib si bien appuyés, ne balança point à lui confirmer le titre de nabab d'Arcate et de Maduré, au nom du Grand Mogol[3]. »

Chanda Sahib donna avis de ce qui s'était passé à Dupleix, « en le priant de l'aider de tout son pouvoir à remplir le projet si bien commencé; mais la guerre subsistant avec l'Angleterre et Pondichéry se trouvant assiégé, ce ne fut qu'après la nouvelle de la paix conclue en Europe que le gouverneur put s'occuper de cette affaire[4] ».

Des négociations s'engagèrent alors entre Dupleix et Chanda Sahib, qu'il « convint d'aider de tous les Cipayes à la solde des Français et de quelques Européens, contre la donation pure et simple de la ville de Villenour avec toutes ses dépendances, consistant en 45 villages qui bordent le territoire de Pondichéry et qui peuvent rapporter à présent 50 000 roupies de revenu et beaucoup plus par la suite[5] ».

C'est dans ces conditions que le gouverneur mit à la disposition de Chanda Sahib un secours de 20 officiers, « tant de troupes que de marine, 400 Européens, tant infanterie que cavalerie et dragons », 60 Caffres et 2 000 Cipayes, avec l'artillerie, les munitions et les vivres nécessaires[6].

« Ce détachement de blancs, écrivait Dupleix à la Compagnie le 28 juillet 1749[7], est aux frais de Chanda Sahib pour tout ce qui s'appelle vivres, transports, etc. Tous les Cipayes, en général, sont pour son compte. »

L'opération était donc avantageuse pour la Compagnie; mais, de plus, une double raison avait déterminé Dupleix à soutenir Chanda Sahib contre Anaverdi Khan.

D'abord il s'agissait de favoriser l'héritier légitime de la nababie d'Arcate au détriment d'un usurpateur; ensuite, Anaverdi Khan avait été notre adversaire, tantôt avoué, tantôt dissimulé, tandis que Chanda Sahib nous était tout dévoué.

Le détachement formé par Dupleix reçut pour chef le comte d'Auteuil.

« Le soubab Mouzafer Singh s'était remis en marche, accompagné de Chanda Sahib, et avait pris la route du Carnate. Il n'était point aisé d'y pénétrer, car Anaverdi Khan et

1. Relation extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*. — F. n. acq. 9 336, p. 36.
2. *Id.*
3. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 374.
4. Relation extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*.
5. *Id.*, p. 36 verso.
6. Lettre du Conseil supérieur à la Compagnie, 1er août 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 343. — Lettre de Dupleix à la Compagnie, 28 juil. 1749. — Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, 1763. Pièces justificatives, p. 9.
7. Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 10.

Mafous Khan, son fils, s'étaient emparés d'un défilé par où il fallait nécessairement que l'armée passât, et s'y étaient retranchés [1]. »

Chanda Sahib avertit le gouverneur de la situation, et vers la mi-juillet la petite troupe française quittait Pondichéry pour rejoindre les forces de Mouzafer Singh et de Chanda Sahib.

« Cette jonction se fit heureusement le 28 juillet, à 10 lieues de la ville d'Arcate [2]. »

L'armée d'Anaverdi Khan se composait d'environ 7 000 cavaliers, 6 000 fantassins et 220 éléphants. Elle possédait comme artillerie 20 pièces de canon, dont 12 de fonte, servies par 40 Européens ayant à leur tête un ancien sergent déserteur. « La montagne couvrait son camp d'un côté; de l'autre se présentait un lac dont les bords étaient escarpés; le reste était défendu par un large fossé dans lequel on avait fait entrer les eaux du lac. Elles avaient débordé, de façon que tous les environs du camp étaient inondés et si glissants qu'à peine les chevaux s'y pouvaient soutenir [3]. »

La montagne étant inaccessible, l'attaque ne pouvait se produire que sur le front couvert par le fossé formant marais, « fortifié de tranchées et d'épaulements considérables bordés de toute l'artillerie ennemie [4]. »

Le 1er août 1749, on en vint aux mains [5].

« Les Français prirent le poste d'honneur et l'avant-garde », et s'avancèrent jusqu'à une lieue de distance du camp retranché.

« M. le comte d'Auteuil envoya 25 hommes de la compagnie de La Tour et deux mortiers à grenades pour le reconnaître jusqu'à portée de la carabine. Ce peloton ayant excité le feu des Maures, le comte d'Auteuil profita de l'ardeur qu'il reconnut dans ses troupes, quoiqu'elles fussent à jeun, pour faire attaquer le retranchement. Elles le tentèrent trois fois en traversant les marais, et trois fois elles furent repoussées avec perte, mais sans se décourager. Ce ne fut qu'à la quatrième qu'elles eurent le bonheur de franchir et qu'elles firent un carnage considérable dans lequel Anaverdi Khan lui-même et les principaux chefs de son armée périrent [6]. Mafous Khan dût se rendre prisonnier à l'armée de Chanda Sahib qui, ayant vu le drapeau français arboré sur les retranchements, était tombé sur les fuyards. On fit un butin considérable dans lequel on compte 60 éléphants, la caisse militaire montant à 3 laks et demi de roupies [7], un nombre prodigieux de chevaux et de chameaux, quantité de bijoux, de belles armes et de munitions.

« Le frère du nabab tué est demeuré prisonnier, ainsi que quelques autres Maures de distinction [8]. »

Nos pertes se résumaient en 1 officier tué et 2 blessés, dont le comte d'Auteuil; 10 soldats français tués, et 70 blessés. Celles de nos adversaires dépassaient

1. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 376.
2. Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 9 août 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 344.
3. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 378.
4. Relation extraite des lettres arrivées par *l'Apollon*, p. 37 verso.
5. Cette date est celle indiquée par les Lettres édifiantes (t. XIV, p. 379) et par la lettre qu'écrivait le Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, le 9 août 1749. (F. n. acq. 9 357, p. 344.) Elle est fixée au « dernier juillet » par la relation extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*. (F. n. acq. 9 356, p. 38.)
6. « Il fut renversé de dessus son éléphant de deux coups de feu qu'il reçut, l'un dans la tête, l'autre dans la poitrine. » (Lettres édifiantes, t. XIV, p. 380.)
7. 875 000 fr.
8. Relation extraite des lettres arrivées par *l'Apollon*, p. 38 verso.

LE NABAB ANAVERDI KHAN FUT TUÉ.

1 000 hommes tués et un nombre beaucoup plus grand de blessés. « La majeure partie de la cavalerie, immédiatement après la défaite, s'enrôla au service de Chanda Sahib, au moyen de quoi on peut regarder cette guerre terminée par cette seule action[1]. »

Les armées combinées se rendirent alors à Arcate, où elles pénétrèrent sans résistance, et « Chanda Sahib fut alors installé dans son gouvernement par Mouzafer Singh, qui le fit reconnaître par tous ses sujets[2] ».

Tel fut le résultat de la bataille d'Ambour.

« Aussitôt après son rétablissement Chanda Sahib remplit son engagement en envoyant la paravana, ou acte de cession de Villenour et dépendances, passé au nom de M. Dupleix, ainsi que celui d'Archiouac donné en 1738 par le même nabab l'avait été au nom de M. Dumas, son prédécesseur, qui a joui de son vivant et dont la famille jouit encore du revenu de cette terre.

« Mais le gouverneur déclara sur-le-champ qu'il n'acceptait la cession de Villenour qu'au profit de la Compagnie sans en rien réserver ni retenir pour lui, déclaration faite publiquement en plein conseil assemblé à cet effet, et qu'il confirme par toutes ses lettres de la façon la plus authentique et la plus désintéressée[3]. »

L'armée de Mouzafer Singh et de Chanda Sahib, qui s'était fort grossie depuis le dernier combat, se composait alors de 23 000 fantassins, 14 000 cavaliers, 216 éléphants, 6 000 arquebusiers et arbalétriers[4].

« Dupleix voulait profiter du succès que les troupes alliées avaient remporté et de la situation politique pour achever de pacifier le pays au sud de Pondichéry. Dans ce but, il résolut de placer dans le gouvernement de Trichinopoly, dépendant de celui d'Arcate, un prince ami de la nation française. Il engagea donc Mouzafer Singh à nommer pour cette place Aly Reza Khan, fils de Chanda Sahib[5]. » Cette nababie était occupée par Mahomet Aly Khan, second fils d'Anaverdi Khan, qui l'avait usurpée et se tenait renfermé dans Trichinopoly, où il s'était réfugié avec les débris de l'armée après la défaite et la mort de son père[6].

On pouvait espérer, si l'on avait marché de suite sur cette place, l'enlever rapidement, grâce à la terreur « répandue partout »; mais Chanda Sahib et Mouzafer Singh, que la vie des camps fatiguait déjà, et qui, comme tous les Orientaux, ignoraient le prix du temps, « prétextèrent obligeamment la blessure du comte d'Auteuil pour s'en revenir à Pondichéry[7] », où ils arrivèrent vers le milieu d'octobre 1749.

Une autre raison encore avait amené les deux princes à Pondichéry, et les y fit séjourner quelque temps. Le premier était bien à peu près en possession de son gouvernement; mais il n'en était pas de même du second, dont la soubabie était occupée par son oncle Nazer Singh. Aussi demandèrent-ils à Dupleix de leur accorder un nouveau secours. Celui-ci, qui les avait « reçus avec toute la pompe et les honneurs possibles », et leur avait procuré, pendant les huit jours qu'ils passèrent à Pondichéry,

1. Relation extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*, p. 39.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 45.
3. Relation extraite des lettres arrivées par l'*Apollon*, p. 39.
4. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 382.
5. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 46.
6. *Id.*, p. 46.
7. *Id.*, p. 47.

« tous les divertissements et récréations que l'on peut trouver ici[1] », mit à leur disposition, contre la donation de Bahour, une petite troupe composée « de 800 blancs, 300 Caffres et Topasses, avec 34 officiers tant de terre que de marine, et un train d'artillerie proportionné[2] ».

Cette force, qui sortit de Pondichéry vers la fin d'octobre, se trouvait placée sous les ordres d'un officier énergique, M. Duquesne, et son premier objectif était la prise de Trichinopoly.

Mais cette ville devait jusqu'à la chute de Dupleix déjouer les efforts faits pour s'en emparer.

« A la vue des troupes françaises jointes aux deux armées maures combinées, tout s'était soumis dans le Carnate[3]. » Mais en approchant de Trichinopoly et en passant sur les terres du roi de Tanjore, Mouzafer Singh et Chanda Sahib « se rappelèrent, assez mal à propos, que ce prince, tributaire du soubab du Décan, leur devait des sommes très considérables pour le cazéna qu'il ne payait point depuis un temps infini[4] ». Entraînés par l'appât du gain, ils le firent sommer de les payer, le menaçant, en cas de refus, de l'y contraindre par la force.

Cette démarche, comme le dit Dupleix, venait « assez mal à propos ». Elle fut la cause initiale des revers qui se produisirent ensuite et de la chute du gouverneur. Si l'on n'avait point perdu dans cette entreprise inconsidérée un temps précieux, les Anglais n'auraient pas eu la possibilité de faire passer à Mahomet Ali Khan des secours suffisants pour lui permettre de résister dans Trichinopoly, ni de décider Nazer Singh à entrer dans le Carnate pour faire diversion.

Quoi qu'il en soit, le roi de Tanjore était « assez disposé à un accommodement; mais il en fut détourné par les mauvais conseils et les promesses fanfaronnes d'un brame[5] ».

Cet homme, qui était à la solde de nos rivaux, « assurait que si les Français faisaient le moindre mouvement pour assiéger Tanjore, on verrait aussitôt accourir à son secours non seulement Nazer Singh avec son armée, mais encore les Anglais et les Hollandais ».

L'argument devait produire d'autant plus d'effet sur l'esprit du roi qu'il avait eu récemment affaire à ceux dont on lui promettait ainsi l'appui.

La paix de 1748 était, en effet, à peine appliquée dans l'Inde que les Anglais jugèrent à propos, au mois de janvier 1749, de déclarer la guerre au roi de Tanjore. « Ce prince, lors de l'établissement de notre comptoir de Karikal, qui est dans ses États, avait fait, en 1738, avec M. Dumas un traité de ligue offensive et défensive qui fut approuvé en Europe. Prêt à succomber sous les Anglais, il pressa M. Dupleix de lui fournir les secours que lui avait fait espérer son prédécesseur par le susdit traité; mais le gouverneur, sentant qu'en paix avec les Anglais il ne lui convenait pas de donner des troupes contre eux, écrivit au roi de Tanjore qu'il était fâché de ne pouvoir remplir les

1. Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie, 20 nov. 1749. — F. n. acq. 9 357, p. 346 verso.
2. Lettres édifiantes, t. XV, p. 9. — Lettre de Dupleix à la Compagnie, Pondichéry, 15 oct. 1749. (Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 10.)
3. Lettres édifiantes, t. XV, p. 9.
4. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 51.
5. Lettres édifiantes, t. XV, p. 10.

engagements que son prédécesseur avait pris avec lui, qu'il lui conseillait de faire la paix avec les Anglais, que c'était le parti le plus sage, le plus nécessaire au bien de ses peuples et à la prospérité du commerce[1]. »

On conviendra que pour des Orientaux, uniquement respectueux de la force brutale, une pareille réponse ne devait pas nous mettre très haut dans l'esprit du prince et de sa cour.

Quoi qu'il en soit, « aux instances réitérées que Chanda Sahib lui faisait faire par ses envoyés, il ne répondait autre chose sinon : Nous verrons!

« En sorte que disant toujours qu'il verrait et ne se déterminant jamais, il éloignait

LES PRINCES FURENT REÇUS AVEC TOUS LES HONNEURS POSSIBLES.

d'autant le paiement, sans que pendant plusieurs jours il fût possible de voir la fin de ses irrésolutions et de ses remises.

« On était alors à la mi-décembre. Si M. Duquesne en eût été cru, l'affaire aurait bientôt été décidée par un coup de main. L'ardeur de ses troupes était telle qu'il osait se promettre non seulement d'emporter la ville de Tanjore, mais encore d'aller enlever le roi même jusque dans son propre palais et de l'envoyer prisonnier à Pondichéry.

« Mais les princes maures étaient accoutumés à passer souvent sans se lasser des années entières à se morfondre autour d'une place. Obligé par les ordres mêmes qu'il avait reçus de M. Dupleix de s'accommoder à leur façon de penser, M. Duquesne fut forcé de se prêter à tout ce que voulut Chanda Sahib, qui se contenta de faire promener les armées autour de la ville, dans l'espérance que la vue de ces troupes nombreuses pourrait engager ceux de Tanjore à entamer quelque négociation. Ce manège dura quatre jours entiers.

« Ennuyé enfin de cette manœuvre qui ne produisait aucun effet, M. Duquesne, sans avoir communiqué son dessein aux deux princes, alla le 18 décembre, à deux heures après midi, forcer, à 150 toises de la place, trois grands retranchements qui en défendaient les approches. Cette brusque attaque, conduite avec toute la bravoure

1. Lettres édifiantes, t. XV, p. 375.

imaginable, ne lui coûta qu'un caporal tué et cinq soldats blessés. Au contraire, les ennemis y perdirent beaucoup de monde, avec un drapeau qu'on leur enleva sur la tranchée et qu'on envoya le lendemain à Pondichéry, où sa vue remplit de joie M. Dupleix.

« Aussitôt après l'enlèvement des retranchements, M. Duquesne y fit établir deux batteries, l'une de deux pièces de 6, l'autre de 7 mortiers.

« Ce succès répandit la consternation et la terreur dans Tanjore. A l'égard du roi, il ne vit pas plus tôt les Français à ses portes et leur artillerie prête à foudroyer ses murs, qu'il se crut perdu sans ressource.

« Le lendemain 19 du mois, dès le grand matin, ses ambassadeurs parurent au camp de Chanda Sahib, demandant audience et offrant d'entrer en négociation. Mais ce prince refusa de les entendre et les renvoya au général français, leur faisant dire que c'était à lui qu'ils devaient s'adresser, car il était l'arbitre de la paix.

« M. Duquesne fit connaître aux ambassadeurs les conditions auxquelles il était disposé à traiter, et donna deux jours à leur maître pour se décider, ajoutant que si dans ce délai il n'acceptait pas ses propositions il était résolu de lui enlever la place et même son royaume.

« Les deux jours qu'on avait donnés au roi de Tanjore pour se décider s'écoulèrent en délibérations inutiles avec ses ministres, et ce prince en fit demander un troisième, qu'on ne lui accorda qu'avec peine. Enfin toute la journée du 22 s'étant passée sans que l'on reçût de lui aucune réponse, le lendemain, dès six heures du matin, M. Duquesne fit entendre son canon et salua la ville de 50 bombes et de 30 grenades royales. La première grenade étant tombée chez le roi n'y causa que peu de désordre parce que son palais était bâti de pierre de taille; mais 2 ou 3 bombes ayant donné ensuite dans quelques maisons de briques qu'elles fracassèrent et ayant tué deux brames, ce prince effrayé envoya dire aussitôt au camp qu'il était disposé à faire tout ce que l'on demandait de lui, et qu'il priait qu'on cessât le bombardement.

« Jusqu'au 26, les négociations continuèrent avec aussi peu de succès qu'auparavant, ce qui chagrinait d'autant plus M. Duquesne qu'il ne pouvait douter que les ennemis ne profitassent de ces longueurs pour se mettre à couvert et pour transporter toute leur artillerie du côté du camp. Il eut lieu de s'en convaincre lorsque le 26 au soir, ayant recommencé le bombardement et l'ayant continué pendant un jour et deux nuits entières, la ville y répondit, pendant tout ce temps, par un feu très vif de 20 pièces de canon de tout calibre et par une grêle de cayetoques [1].

« Cela décida M. Duquesne à s'emparer d'une des portes, ce qu'il fit le 28 au soir.

« Ce coup fixa les incertitudes du prince gentil qui voyait les Français dans la place, prêts à s'en rendre maîtres. D'ailleurs la ville même était réduite à un état qui ne lui permettait pas de tenir plus longtemps.

« Le grand nombre d'hommes et de bestiaux qui s'y étaient refugiés et qui ne pouvaient en sortir y avaient, en effet, causé la famine et la peste. Dans ces circonstances le roi de Tanjore convint de céder à la Compagnie 81 aldées de la dépendance de Karikal, de lui remettre la redevance de 2 000 pagodes qu'elle s'était obligée à lui

1. Sorte d'artifices.

payer tous les ans pour cet établissement, et de donner au nabab 70 laks de roupies, qui font près de 18 millions de notre monnaie. Chanda Sahib exigea de plus qu'à cette somme on ajoutât une gratification considérable pour les troupes françaises qui l'avaient suivi à cette expédition et pour les officiers qui les commandaient.

« Ces articles furent signés le 31 décembre 1749, et le 6 du mois de janvier suivant on reçut à Pondichéry les paravanas nécessaires pour la cession des 81 aldées[1]. »

Cette nouvelle acquisition augmentait encore de moitié le domaine et les revenus de la Compagnie[2].

M. Duquesne, au zèle et à l'activité duquel on était particulièrement redevable du traité avec le roi de Tanjore, ne jouit pas du fruit de ses travaux. « Excédé de fatigue et épuisé par la maladie, il fut obligé de se faire transporter à Karikal, où il arriva à l'extrémité. Il y mourut le 24 janvier 1750[3]. »

Dupleix désigna Goupil pour le remplacer à la tête de l'armée. Celui-ci, prenant la suite des desseins de son prédécesseur, continua les préparatifs en vue du siège de Trichinopoly, premier but de l'expédition, dont Duquesne, débarrassé du roi de Tanjore, allait s'occuper de nouveau.

Toutes les dispositions étaient arrêtées à cet effet; mais on était retenu par les lenteurs du prince, « qui différait de jour en jour de satisfaire à ses engagements vis-à-vis de Chanda Sahib et qui tirait les paiements en longueur. C'était tantôt une raison, tantôt une autre qui les empêchait; il payait quelques sommes aujourd'hui en argent, demain en vaisselle ou en bijoux; mais toujours en petite quantité. On n'apercevait point de fin à ses délais et à ses remises[4]. »

Alors, écrit Dupleix à la Compagnie, le 3 octobre 1750[5], « voyant clairement que ce seigneur se moquait des ménagements qu'on avait eus pour lui, la résolution fut prise de faire brèche à la ville, et pour y parvenir on fit venir de Karikal quelques grosses pièces d'artillerie, qui en peu de jours eurent foudroyé le mur et rendu la brèche praticable. Nos gens voulaient donner l'assaut; les Maures ne le permirent jamais dans la crainte du pillage. »

Ces atermoiements allaient avoir des conséquences déplorables.

Vers le commencement du mois de mars 1750 on eut avis que des partis de cavalerie avaient fait leur apparition en deçà des montagnes séparant le Carnate du royaume de Mysore. C'était Nazer Singh qui s'approchait.

« A cette nouvelle, l'alarme se mit parmi nos chefs maures, déclare Dupleix[6]; il n'y eut plus moyen de les contenir. Toutes mes lettres pour les rassurer furent inutiles; nos officiers y perdaient également leur temps. On ne put ni les arrêter ni les persuader de nous rendre maîtres de la place, où l'on serait à l'abri de toutes les forces de Nazer Singh, fussent-elles doubles de ce qu'on les faisait. Ils s'éloignèrent et laissèrent

1. Lettres édifiantes, t. XV, p. 11 et suiv.
2. *Id.*, t. XX, p. 24.
3. *Id.*, t. XV, p. 25.
4. Cette partie des Lettres édifiantes est d'autant plus intéressante qu'elle a, sans contestation possible, été établie sur les missives mêmes de Dupleix. Un simple rapprochement suffira à le démontrer. C'est ainsi que, dans sa lettre du 3 oct. 1750 à la Compagnie, Dupleix écrit : « Cependant le roi tirait en longueur les paiements; c'était tantôt une raison, tantôt une autre qui les arrêtait », etc.
5. F. n. acq. 9 356, p. 53.
6. *Id.*

au pied des murs de Tanjore nos troupes, qui ne les joignirent que le lendemain sans être troublées dans leur retraite. »

Mouzafer Singh et Chanda Sahib ne s'arrêtèrent qu'à Pondichéry.

Plusieurs de nos officiers, profitant du voisinage de cette ville, demandèrent, « sous prétexte d'incommodités », à être relevés de leur commandement. Dupleix envoya à leur place ceux qu'il avait sous la main, et, comme Goupil, qui avait remplacé Duquesne, avait été à son tour obligé de se retirer à Karikal au moment du départ de nos troupes par un flux de sang considérable, le gouverneur chargea d'Auteuil du commandement de l'armée à la prière même de La Touche, qui l'avait ramenée jusqu'à Villenour.

Quant à Nazer Singh, il était encore au delà des montagnes séparant le Carnate du Mysore, et ne pouvait se déterminer à les franchir. Les Anglais, cependant, n'épargnaient rien pour l'y décider; leurs fanfaronnades « étaient poussées au delà de toute imagination, et ils étaient soutenus dans ces exagérations par Mafous Khan et Mahomet Ali Khan, fils du nabab tué à la bataille d'Ambour.

« Pressé, sollicité et plein des promesses qu'on lui faisait, il passa les montagnes. Partie de son armée était déjà rendue à Gingy et quelques coureurs mahrattes se montraient de loin à la nôtre, qui prit le 20 du mois de mars le parti de marcher en avant en renversant et faisant fuir ces batteurs d'estrade [1]. »

Nazer Singh, pour gagner du temps, adressait alors au gouverneur des propositions qui parurent à celui-ci « fort raisonnables »; mais ce n'était là qu'une ruse destinée à permettre aux renforts que les Anglais lui avaient promis d'arriver à le rejoindre.

Cette jonction eut lieu, en effet, et, dit encore Dupleix dans sa lettre du 3 octobre à la Compagnie [2], « elle causa chez les officiers nouvellement désignés, qui se plaignaient que d'autres eussent bénéficié de la gratification versée par le roi de Tanjore tandis qu'eux ne recevraient que des coups, des murmures qui éclatèrent à la fin par une représentation signée d'eux et de tous les autres, qui fut présentée à M. d'Auteuil, qui me l'envoya sur-le-champ. Je lui fis une réponse qui lui faisait sentir le ridicule de cette représentation que la lâcheté seule avait dictée.

« M. d'Auteuil m'écrivit lettres sur lettres; j'en reçus une pressante de lui et de ses révoltés. »

Une pareille rébellion soulève l'indignation du gouverneur, qui répond au chef coupable de tant de faiblesse : « Je vois tout ce que vous me marquez sur ce qui se passe parmi vos Messieurs. Rien de plus honteux pour la nation! Vous n'avez d'autre parti à prendre que de renvoyer ici ceux qui ne voudront pas obéir [3]. »

Mais comme Dupleix craint que cet ordre ne soit pas exécuté et qu'il se rend compte des conséquences d'une semblable mutinerie, il a recours à des moyens plus énergiques.

« Je fis partir sur-le-champ, écrit-il le 3 octobre à la Compagnie, le sieur Bury pour tâcher de les ramener, avec ordre à lui de casser les premiers qui ne se rangeraient pas à leur devoir.

1. Lettre de Dupleix à la Compagnie, 3 oct. 1756. — F. n. acq. 9356, p. 54 verso.
2. F. n. acq. 9356, p. 55.
3. Pondichéry, 1er avril 1750 à 11 heures du matin. — Versailles, arch. dép. E. 3746, p. 13 verso.

« Vingt-quatre heures plus tard, le major des troupes de Pondichéry revenait, m'assurant qu'il avait parlé comme il le devait à ces officiers, et qu'il était chargé par eux tous de me prier d'oublier le passé. Je n'ajoutai pas beaucoup de foi à ces rapports et j'avais raison. M. d'Auteuil et les autres capitaines ne tardèrent pas à me dire que le voyage de M. Bury n'avait abouti à rien; que bien loin que les mutins eussent montré du repentir, ils avaient, au contraire, dit au sieur Bury que si, dans les 24 heures de son départ, ils ne

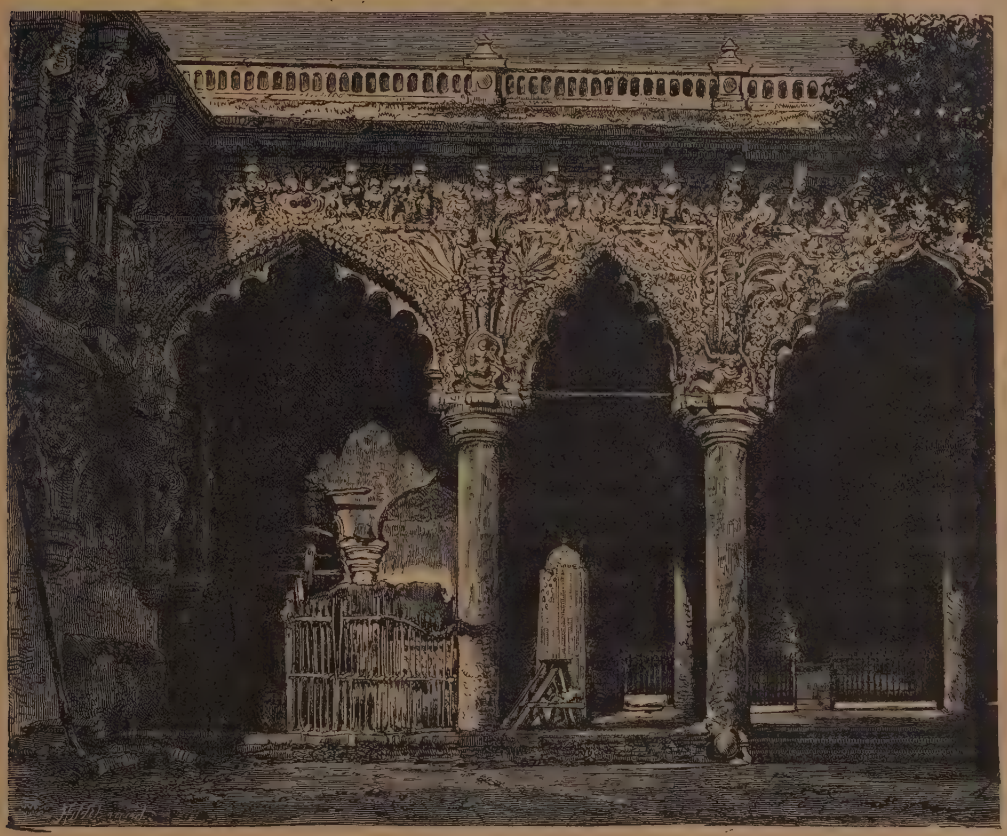

PALAIS DES RAJAHS DE TANJORE.

recevaient pas de moi une réponse conforme à leurs sentiments, ils abandonneraient le camp et les troupes. »

En même temps qu'il envoyait le major à l'armée pour faire rentrer les révoltés dans le devoir, Dupleix, qui ne comptait guère sur cette démarche, écrivait le 3 avril à Nazer Singh une longue lettre dans laquelle, après avoir rappelé les agissements d'Anaverdi Khan à l'égard des Français, et les raisons qui l'avaient poussé à soutenir Mouzafer Singh et Chanda Sahib, après avoir insisté sur son amour de la paix et son désir de la voir conclue entre l'oncle et le neveu, il ajoutait :

« Le Dieu des armées tient la victoire dans sa main, il est le maître de l'accorder à vous ou à nous ; mais de quelque côté qu'elle penche, votre famille ne saurait qu'y perdre, et, quoi qu'il arrive, soyez persuadé que la nation française ne souffrira jamais que la

famille du perfide Anaverdi Khan rentre dans le gouvernement de cette province. C'est sur quoi je vous prie de faire les plus sérieuses réflexions. Je vous offre la paix; si elle est de votre goût et si vous voulez que j'en sois le médiateur, envoyez ici une personne de confiance : Chanda Sahib et votre neveu en feront autant, et tout pourra être réglé dans une conférence. Que si, au contraire, mes offres ne vous sont pas agréables, au moins les suites d'une guerre funeste ne pourront-elles m'être imputées; cela me suffit[1]. »

Le 4 avril, les deux armées s'étaient canonnées « toute la journée, sans perte de notre part; mais notre canon fit du ravage dans celle de l'ennemi, et deux ou trois boulets de 18 tuèrent à côté de Nazer Singh quelques cavaliers et chevaux, ce qui l'impressionna fort[2] ».

Aussi, lorsqu'il reçut la lettre que Dupleix lui avait écrite la veille, il assembla ses principaux officiers. Le résultat de ce conseil fut « de cesser toute hostilité et d'envoyer à la pointe du jour auprès de son neveu pour terminer de façon ou d'autre[3] ».

C'est à ce moment précis que les mutins mirent leurs menaces à exécution et abandonnèrent leurs postes.

Le commandant français fit aussitôt appeler de La Touche et Bussy, et la résolution fut prise de se replier sur Pondichéry. Le gouverneur fut averti en toute hâte de cette décision, et aussitôt il répondait à d'Auteuil[4] :

« Pondichéry, ce 5 avril, 9 heures du matin.

« Je reçois, Monsieur et cher frère, vos deux lettres de 7 et de 10 heures. Que puis-je dire à tout cela puisque ma lettre ne peut vous parvenir que lorsque vous serez en route, votre dessein étant pris de partir cette nuit? Tout ce que je puis vous dire, c'est de vous arrêter sur les terrains de Villenour appartenant à la Compagnie. Peut-être que les Anglais n'oseront pas venir vous y attaquer; il n'y a rien, à la vérité, de sacré pour eux.

« Il est surprenant qu'il se trouve des âmes aussi basses dans le monde. Empêchez autant qu'il sera possible la confusion dans votre retraite.

« Les nouvelles que nous avions reçues de côté et d'autre étaient bien à notre avantage. Faut-il que de mauvaises têtes soient la cause de la ruine de nos affaires! Lorsque je saurai où vous êtes je vous enverrai les munitions de 18. »

Dupleix, dans sa lettre du 3 octobre à la Compagnie, nous fait connaître les motifs de cette retraite. D'Auteuil, de La Touche et Bussy craignaient, en effet, « que les soldats, frappés de se voir abandonnés par les officiers, ne prissent également la fuite ou la désertion. L'ordre fut donc donné de décamper le plus secrètement que faire se pourrait à trois heures du matin.

« L'armée se mit en marche au signal d'un coup de canon, dont on était convenu. On était dans la persuasion que Mouzafer Singh suivait, on marcha en avant, et la surprise ne fut pas petite lorsqu'à la pointe du jour on n'aperçut ni Mouzafer Singh ni son armée, mais seulement quelques détachements de celle de Chanda Sahib, qui, mieux

1. Lettres édifiantes, t. XV, p. 48.
2. Lettre de Dupleix à la Compagnie, 3 oct. 1750. — F. n. acq. 9356, p. 56 verso.
3. *Id.*
4. Versailles, Arch. dép., E. 3746, p. 17.

qu'un autre, savait de quelle conséquence il était pour lui de ne pas abandonner nos troupes.

« Notre armée marchait et voyait à droite et à gauche des corps de cavalerie qu'on croyait être des nôtres. Le jour se faisant, on reconnut que c'était la cavalerie ennemie qui vint fondre de tous les côtés sur nos troupes. Elle fut reçue de même et obligée de se replier. De nouveaux corps se succédaient; toute l'armée ennemie accourait à toute bride.

« L'intrépidité avec laquelle on reçut les corps qui s'approchaient le plus fut égale et ne se démentit pas un moment pendant dix heures de combat. Le soldat, quoique abandonné de ses officiers, ne se découragea point; plusieurs en firent l'office et ralliaient les pelotons où ils se trouvaient. M. d'Auteuil se transportait partout, secondé au mieux par MM. de La Touche et Bussy, tandis que les officiers restés fidèles à leur devoir faisaient dans leur poste tout ce qu'on pouvait espérer de leur bravoure pour bien recevoir l'ennemi.

« A midi, continue Dupleix, on vint m'avertir que le coteau du côté d'Oulgaret était couvert de cavalerie qui paraissait poursuivie et se réfugier de ce côté. Un moment après, je vis entrer M. de Bussy, harassé, qui venait m'annoncer l'arrivée de nos troupes aux limites, la prise de Mouzafer Singh par son oncle, la perte de plusieurs pièces de canon qui, dans la nuit, s'étaient séparées du corps de l'armée, et qui ajoutait que toute la cavalerie de Mouzafer Singh et de Chanda Sahib, montant au moins à 20 000 chevaux, s'était dissipée de façon qu'il n'en paraissait que ce qui se présentait aux limites.

« Tout ceci me frappa, mais je ne fus point démonté. J'ordonnai sur-le-champ à M. Bury de se transporter aux limites et de donner ordre à la troupe de se rendre à la blanchisserie, où il y avait déjà assez de couvert pour la mettre toute à l'abri, et de défendre aux portes de laisser entrer aucun soldat. Je me transportai sans perdre de temps dans cet endroit; je caressai, je remerciai, j'encourageai l'officier et le soldat. Toute la troupe fit un cercle autour de moi et chaque soldat s'empressait à me demander si j'étais content de lui. Les mêmes faisaient la même demande à leurs officiers, ceux-ci aux soldats; la satisfaction était réciproque : jamais troupe n'avait été mieux conduite et ne s'était si bien comportée.

« Toute l'armée maure avait poursuivi nos braves gens. Ce courage lui venait de l'idée où elle était qu'ils fuyaient, n'ayant aucune notion de retraite; elle ne les abandonna que lorsqu'ils furent à Oulgaret. Cette erreur lui coûta cher; on a fait compte qu'en tués et blessés le nombre a fort approché de 10 000. La revue faite de nos troupes, il se trouva manquer 19 hommes, dont 11 ont été retrouvés depuis, et pas un officier de blessé.

« Durant la poursuite plusieurs de nos Messieurs aperçurent des officiers anglais à cheval qui encourageaient les Maures, les mettaient en ordre et les conduisaient à la charge, et cela jusque sur les terres de la Compagnie. »

Mouzafer Singh, que Bussy avait été avertir dans sa tente de la décision prise de se retirer sur Pondichéry, « fut détourné de nous suivre par ses principaux officiers. Il envoya alors quelques-uns d'entre eux auprès de ceux de Nazer Singh, qui, tous ensemble, allèrent à la tente de celui-ci pour lui dire que son neveu se rendait à lui s'il voulait jurer sur le coran de ne point le faire prisonnier et de lui laisser la jouissance de ses gouvernements. Nazer Singh jura tout ce que l'on voulut, mais ne tint rien de ce qu'il avait pro-

mis, et, aussitôt maître de son neveu, il le fit mettre en prison et garder soigneusement[1]. »

En ce qui concerne les officiers mutinés, ils furent, sur l'ordre du gouverneur, arrêtés aux portes de la ville, et incarcérés. Le 30 mai, le conseil prit une délibération « cassant les principaux moteurs de cette rébellion[2], les autres remerciés, et gardant tous prison jusqu'au départ du premier vaisseau[3] ».

Encore Dupleix ajoute-t-il avec raison[4] que ces misérables devaient s'estimer bien heureux « d'en être quittes à si bon marché » ; ce qui n'était dû qu'à une irrégularité de la procédure ouverte contre eux.

Le coup subi par le gouverneur du fait de cette retraite était rude : Mouzafer Singh prisonnier, Chanda Sahib abandonné de presque toute son armée et n'osant plus sortir de Pondichéry, les forces françaises, sinon découragées, tout au moins affaiblies par la marche forcée qu'elles avaient dû faire, l'audace de l'ennemi grandissant; la situation était singulièrement sombre.

Pour gagner du temps et donner à ses troupes le moyen de se reformer, Dupleix eut, à son tour, recours à la diplomatie.

Le 6 avril, il adresse à Nazer Singh une missive à la fois fière et fort habilement conçue, dans laquelle, après lui avoir rappelé les liens du sang qui l'unissent à Mouzafer Singh, il lui signale d'un mot, et comme incidemment, que la famille de son neveu est en sûreté à Pondichéry, et que, par conséquent, la disparition du prince ne supprimera pas les compétiteurs.

« Je vous écrivis il y a trois jours, lui dit-il[5], une longue lettre à laquelle vous n'avez point fait de réponse. En conséquence des offres que j'y faisais d'être le médiateur de la paix entre vous et le seigneur Mouzafer Singh, pour vous prouver la sincérité de mes sentiments j'avais donné ordre à mon armée de se replier de ce côté-ci. Le seigneur Mouzafer Singh devait prendre le même parti; j'ignore quelle raison a pu l'en détourner, c'est un mystère qu'il ne m'a pas encore été possible d'éclaircir, et qui l'a livré entre vos mains. Généreux comme on dit que vous l'êtes, je ne doute pas un moment que vous ne lui fassiez ressentir toute l'étendue de votre bon cœur et que vous n'ayez toujours présent à l'esprit qu'il est votre neveu et petit-fils de Nizam, votre père. Je suis tranquille à cet égard; soyez-le de même sur le sort de sa famille et de sa mère, qui est votre sœur : retirés dans cette ville, ils y éprouveront toujours de ma part toute l'attention et toutes les considérations que leur rang et leur naissance exigent de moi.

« Il paraît que les offres que je vous ai faites par ma première lettre ne vous ont point été agréables, puisque dans notre retraite vos gens sont tombés sur nous comme sur une proie assurée. Nous nous retirions pour accélérer la paix, et ils vous ont fait croire que nous prenions la fuite. A leur retour vous ont-ils tenu le même langage? Combien cette erreur ne leur a-t-elle pas coûté de sang? Ils ont appris à leurs dépens ce que l'on gagne à attaquer les Français dans le temps même qu'ils semblent céder. Vous-même en

1. Lettre de Dupleix à la Compagnie, 3 oct. 1750.
2. Les officiers ainsi cassés étaient au nombre de 13, « tant de troupes que de marine et de plume ». (Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie, 20 sept. 1750. — F. n. acq. 9357, p. 381.)
3. Lettre de Dupleix à la Compagnie, 3 oct.
4. *Id.*
5. Lettres édifiantes, t. XV, p. 60.

avez été frappé. Pourquoi donc nous forcer plus longtemps à vous faire sentir, malgré nous, le poids de nos armes? Pourquoi vous obstiner à la continuation d'une guerre funeste qui ne peut aboutir qu'à la désolation de votre pays? La paix est entre vos mains. Pour y parvenir, éloignez de vous les mauvais conseils, les discours trompeurs qui vous ont engagé dans cette guerre et qui vous y entretiennent. Vous êtes aujourd'hui plus en état que jamais d'en reconnaître le poison et la fausseté. Écoutez des avis plus sages; ils ne tendent qu'à votre gloire et à votre bien. Combien de maux n'éviteriez-vous pas par

ÉLÉPHANTS ENCHAINÉS DANS LE PALAIS DES RAJAHS DE TANJORE.

là, et quelle satisfaction pour vous de rendre à vos peuples la tranquillité qu'ils ont perdue! »

Nazer Singh, pour toute réponse, s'avança jusqu'à Valdaour, où il s'établit.

Dupleix, voyant ses troupes reposées et rétablies de leur alerte, les fit sortir des limites et « camper sur le chemin le plus court de Valdaour ».

Ce mouvement donna à réfléchir à notre adversaire, qui pria le gouverneur de lui envoyer « deux personnes de confiance pour discuter de la paix avec elles ».

« Celles-ci eurent audience de Nazer Singh lui-même, qui leur fit l'accueil le plus favorable, « les assurant des dispositions sincères où il était pour la paix, et de l'estime particulière qu'il faisait de la nation ».

Mais, malgré de si belles apparences, cette négociation ne réussit pas mieux que les précédentes. « Après une semaine de pourparlers, nos ambassadeurs, ne se voyant pas plus avancés que le premier jour, prirent le parti de se retirer, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus de M. Dupleix. »

Dans l'intervalle, et pour peser sur les décisions de son adversaire, le gouverneur avait donné à nos troupes l'ordre de s'avancer jusqu'à Oulgaret.

« Enfin, déclare Dupleix[1], M. d'Auteuil, ennuyé de se tenir tranquille, détacha une belle nuit, — ce fut celle du 27 au 28 avril, — le sieur de La Touche avec 300 hommes qui, une demi-heure avant le jour, donna tout à travers de l'armée de Nazer Singh, fit une charge considérable, mit tout en fuite et pénétra plus d'un quart de lieue dans cette armée, où tout fut en déroute et en confusion. Il est certain que si M. d'Auteuil avait pris le parti de faire la même opération avec toute notre petite armée, celle de Nazer Singh aurait été complètement anéantie.

« Le jour se faisant, le sieur de La Touche, craignant que l'ennemi, revenu de sa première frayeur, ne reconnût la faiblesse de son détachement, fit sa retraite en bon ordre et arriva triomphant à notre camp avec les dépouilles de l'ennemi. La frayeur dont Nazer Singh avait été saisi ne l'abandonna plus; il croyait à tous moments voir nos troupes tomber sur lui. Enfin, le 30 au matin, il prit le parti de se retirer du côté de Gingy, d'où, ne s'estimant pas encore en sûreté à cause de la proximité, il continua sa route pour Arcate.

« Après avoir fait prendre de nouveau possession de nos aldées de Villenour et de Bahour, je fis rentrer nos troupes et ne laissai que 200 blancs avec les Cipayes à Villenour, tant pour la conservation de ces aldées presque ruinées que pour faire voir à Nazer Singh que nous étions toujours prêts à le recevoir et même à marcher à lui si l'occasion s'en présentait. »

N'osant nous attaquer de front, notre adversaire donnait alors au faussédar de Masulipatam l'ordre d'arrêter les employés que notre Compagnie entretenait dans cette ville. C'est ainsi que les sieurs Coquet, chef de comptoir, La Selle, employé, le courtier, les marchands et les principaux serviteurs de la Compagnie furent brutalement appréhendés et mis en prison, tandis que les Indiens prenaient possession de la loge[2].

Le même ordre avait été donné par Nazer Singh au nabab de Rajahmundry pour le comptoir d'Yanaon. Les choses auraient pu ne pas s'y passer aussi simplement qu'à Masulipatam, le sieur Lenoir, chef de cet établissement, « ayant une petite garnison, du canon et des munitions; mais, déclare encore Dupleix dans sa lettre du 3 octobre[3], la frayeur faisant le même effet sur cet homme que sur les officiers déserteurs, il avait pris le parti de se retirer avec ses meilleurs effets au bas de la rivière et d'abandonner la loge, les canons et munitions et tous les effets qu'il n'avait pu emporter. Instruit de cette fausse manœuvre, je fis partir sur-le-champ un bot avec 30 blancs, 20 Topasses, un officier, du canon et des munitions de toute espèce. Ce petit renfort arrivé redonna le

1. Lettre du 3 octobre à la Compagnie.
2. Lettres édifiantes, t. XV, p. 74.
3. F. n. acq. 9 356, p. 61 verso.

courage au sieur Lenoir. Je reçus de lui une lettre triomphante qui m'annonçait sa rentrée dans la loge et la fuite de l'ennemi.

« J'avais lieu de présumer qu'il s'y maintiendrait, et je méditais un dessein qui allait occasionner la diversion totale des forces qui pouvaient l'attaquer. Je me trompais : la peur s'était emparé de nouveau du sieur Lenoir, et, sans tirer ni essuyer un seul coup de fusil, il avait pris encore la résolution de se retirer au bas de la rivière avec tout son monde, et de là à Bengale.

« Une circonstance très fâcheuse de la fausse bravoure du sieur Lenoir est l'incendie qu'il jugea à propos de faire d'un gros village en descendant la rivière et de plusieurs embarcations qui y étaient échouées. La représaille ne tarda point; la loge abandonnée fut bientôt mise en cendres.

« Et sur quoi était fondé cet abandon? Sur la crainte de perdre quelques pièces de canon dont on n'avait point fait usage et dont les munitions montaient à 2 000 coups! N'en fallait-il pas consommer au moins 1900 et n'en garder que 100 pour la retraite, si les premiers n'avaient fait aucun effet? »

Dupleix « fit porter des plaintes à Nazer Singh sur l'arrêt de nos messieurs à Masulipatam et sur ce qui s'était passé à Yanaon ». Celui-ci répondit « que tout cela serait compris dans l'accommodement général; mais rien ne se terminait ».

Aussi, le gouverneur, voulant effacer dans l'esprit des indigènes l'atteinte à notre prestige résultant de l'emprisonnement du sieur Coquet et de la fuite du sieur Lenoir, fit « décharger à force les vaisseaux le *Fleury* et le *d'Argenson* », qu'il destinait à l'opération qu'il méditait.

« Tout étant prêt, lisons-nous dans la lettre écrite par Dupleix le 3 octobre à la Compagnie, j'assemblai le comité secret[1], à qui je fis part de mon dessein qui fut approuvé, ainsi que de charger M. Guillard de l'entreprise, qui était de se rendre maître de Masulipatam. J'ordonnai 200 blancs, 20 Topasses et 200 Cipayes. Le tout fut embarqué promptement; toutes les munitions l'étaient déjà. M. de La Tour et quatre officiers furent chargés de la conduite des troupes. Les vaisseaux mirent à la voile la nuit du 9 au 10 juillet et, le 13 du même mois, nos troupes se rendaient maîtresses de la ville sans coup férir. »

M. Guillard en prit possession au nom du roi et de la Compagnie.

« A l'arrivée des forces françaises, les Maures s'étaient retirés dans un fort voisin environ à trois quarts de lieue, où l'épouvante était si grande parmi eux qu'ils mirent sur-le-champ en liberté le sieur Coquet et tous ceux qui avaient été faits prisonniers avec lui; mais, depuis, revenus de leur première frayeur, ils parurent vouloir inquiéter

1. Sur l'ordre de la Compagnie, le comité secret de l'Inde avait été constitué par Dupleix, le 21 août 1749. « Les conseillers, qui n'avaient eu jusque-là qu'un même rang, furent partagés en deux classes. On donna aux douze conseillers qui composaient la première le titre de conseillers, et celui de conseillers adjoints aux douze autres qui composaient la seconde. Il fut arrêté que les premiers seraient membres-nés du Comité secret et seraient convoqués toutes les fois que les susdits chefs le jugeraient nécessaire. »

Par ces mots : « Les susdits chefs », le document auquel ce texte est emprunté désigne Dupleix et les directeurs de Bengale et de Mahé. (Lettre du Conseil de Pondichéry à la Compagnie. — F. n. acq. 9 357, p. 363.)

Ce Conseil était « établi pour connaître seul des affaires les plus importantes et qu'il convenait de tenir secrètes ». (Réponse à un questionnaire portant sur la constitution de ce Conseil par Dupleix et son fonctionnement sous ce gouverneur. — Cette réponse est signée : Duval de Leyrit, Barthélemy, Guillard, Boyelleau, Lenoir, de La Selle, Duplant de Laval, etc. — F. n. acq. 9 357, p. 365.)

les Français, faisant sur eux des sorties fréquentes et leur coupant les vivres et l'eau qu'ils étaient obligés de faire venir du dehors. On prit donc la résolution de les chasser de ce poste qui leur servait d'asile. En conséquence M. de La Tour marcha contre le fort qu'il attaqua et, l'ayant emporté d'assaut, il le fit raser[1]. »

Guillard prit ensuite « les meilleures précautions pour défendre la place et la mettre encore mieux en état », tandis que Dupleix lui faisait passer un renfort de 100 blancs, 4 officiers et 150 Cipayes. Les Indiens s'étaient assemblés aux environs de la ville; mais sa situation au milieu de vases et de marais impraticables la mettait absolument à l'abri des insultes. « Les forces mêmes des Européens y succomberaient », affirme Dupleix[2], qui ajoute : « Cette conquête désole les Hollandais. Ils ne sont pas les seuls qui en soient au désespoir; mais je ne suis pas dans l'Inde pour les satisfaire. »

Nazer Singh, retiré à Arcate, s'adonnait à ses vices et en particulier à l'ivrognerie, remettant de jour en jour la solution des difficultés pendantes avec les Français.

Profitant de son éloignement et de son inaction, le gouverneur se tourna vers Mahomet Ali Khan, l'allié et le second de Nazer Singh, qui avait quitté sa forteresse de Trichinopoly et tenait la campagne de son côté. Il occupa en face de lui un certain nombre de points, notamment « un endroit appelé Tiravady, qui est une pagode fortifiée, où il mit une petite garnison de 20 blancs, autant de Topasses et 50 Cipayes[3] ».

Mahomet Ali Khan, auquel les Anglais ont fait comprendre, mais trop tard, l'importance stratégique de ce point, se décide à le reprendre. Dupleix, informé de ses dispositions, porte aussitôt à 500 Européens les forces qui occupent Villenour et leur donne pour chef « le brave de La Touche », avec ordre de couvrir Tiravady et Villeparon, « autre endroit fortifié de terre », où il avait placé une petite garnison.

Un détachement anglais, avec quelques pièces de canon, sorti de Goudelour, se joint à Mahomet Ali Khan.

De La Touche, qui règle ses mouvements sur ceux de l'ennemi, les voyant menacer Tiravady, se rapproche de cette place avec le gros de ses forces. La bataille est imminente lorsque tout à coup, raconte Dupleix dans sa lettre du 3 octobre 1750, « les Anglais se retirent précipitamment et rentrent chez eux avec toute leur artillerie. Mahomet Ali Khan, saisi de crainte et de surprise, campe son armée au pied de leurs limites.

« Un navire arrivé d'Europe était cause de cette retraite précipitée; il portait la révocation du gouverneur anglais et de tout son conseil. Le successeur par intérim, qui était le sieur Lawrence, major, que nous avions eu ici prisonnier pendant le siège, avait aussitôt envoyé ordre aux troupes anglaises de rentrer.

« Mahomet Ali Khan, au désespoir de se voir abandonné par ses infidèles alliés, mit tout en œuvre pour amener le nouveau gouverneur à changer de sentiment. Celui-ci faisait le rétif; les offres n'étaient pas encore au point désiré. Mahomet Ali Khan s'y rendit, l'argent fut compté et les troupes eurent ordre de ressortir avec deux pièces de canon de 24 et des mortiers de plus que l'artillerie de la première sortie.

« Quelques escarmouches se produisirent alors entre les armées en présence; mais la

1. Lettres édifiantes, t. XV, p, 76.
2. Lettre du 3 oct. à la Compagnie.
3. *Id.*

dissension reparut bientôt parmi les alliés. L'argent ne venait plus. Or c'était le moteur des démarches anglaises, et lorsqu'on y pensait le moins ceux-ci rentrèrent encore dans leurs limites et abandonnèrent Mahomet Ali Khan à sa bonne fortune. »

Informé de cette retraite, Dupleix donna l'ordre à d'Auteuil de rejoindre nuitamment avec les forces dont il disposait l'armée de La Touche.

Conformément à ces instructions, cet officier arrivait le 31 août à onze heures du soir au camp de Tiravady.

Ce même jour, vers trois heures de l'après-midi, Bussy, sur les indications de

PAGODE FORTIFIÉE.

La Touche, avait marché à l'ennemi avec une centaine d'Européens, des Cipayes et des Caffres.

Les Indiens, enhardis par le petit nombre des assaillants, sortirent de leur camp. Bussy, pour les attirer, fit semblant de battre en retraite; puis il leur tint tête, tandis que de La Touche, avec toute l'armée, se portait rapidement à son secours.

Après une action très vive, l'ennemi fut culbuté et se replia en désordre. De La Touche « eût bien voulu pousser jusqu'à son camp; mais il fit réflexion qu'il y avait encore près d'une lieue, qu'il faisait presque nuit, et que son monde était fatigué ».

D'Auteuil, qui prenait le commandement de l'armée, mis au courant de ces événements, décida que l'attaque générale aurait lieu le lendemain dans la journée.

Le 1er septembre, sur les deux heures de l'après-midi, l'armée française sortait de son camp, et marchait droit à l'ennemi.

« Une heure et demie après, déclare d'Auteuil dans sa Relation écrite sur le champ de bataille même[1], nous découvrîmes le camp de Mahomet Ali Khan, qui s'étendait le

1. Relation de la bataille donnée le 1er sept. 1750 entre les troupes françaises commandées par M. d'Auteuil

long de la rivière de Ponnar, qu'il avait à dos; la droite et la gauche étaient appuyées à deux petits villages brûlés. Ce camp était retranché par intervalles. L'infanterie occupait ce retranchement. La cavalerie était à cheval par gros corps en seconde ligne. Les tentes étaient presque toutes debout; trois grands pavillons flottaient dans le milieu du camp. Je dis alors à M. Law[1] de mettre l'armée en bataille, ce qu'il exécuta avec tout l'ordre possible, secondé par MM. de Caix et Demons. Nos Français occupaient le centre, les Cipayes de Mouzafer Khan la droite, ceux de Chekassem la gauche; la cavalerie noire était sur les ailes. Notre artillerie fut distribuée sur tout le front de l'armée. Les chariots de munitions étaient en lignes derrière nous. Le terrain nous permettant de marcher dans cet ordre, nous allâmes à l'ennemi.

« Quand je fus à portée du canon je fis faire halte et MM. de La Touche et de Bussy prirent le premier le commandement de la droite, le second, celui de la gauche. Je priai pour lors le père Thomas de donner la bénédiction. Cet aumônier, qui joint à la qualité de bon prêtre celle d'homme de valeur, fit une bonne et courte exhortation et assura sa bénédiction d'un coup de pistolet.

« Je donnai le signal à l'artillerie, qui fut servie dans l'instant avec une telle vivacité que l'ennemi abandonna des retranchements presque de cette première salve. Me tournant alors du côté des soldats, je leur dis : « Enfants, qui m'aime me suive! » La bonne volonté, qui était soutenue par la fermeté de MM. les officiers, se manifesta par un cri de « Fonçons! »

« Je fis mettre l'artillerie en route. Je contins mon centre avec l'aide des braves officiers qui y étaient; je n'étais nullement embarrassé des deux ailes, j'y avais La Touche et Bussy. Puymorin et les dragons faisaient toujours l'avant-garde à la droite de tout. Nous marchâmes dans un ordre admirable. Je fis faire halte une seconde fois et donnai le signal à l'artillerie[2] qui fit des merveilles. Il y avait déjà quelque temps que nous essuyions les salves de canon de l'ennemi, qui était répandu sur tout le front de l'attaque et en grande quantité, lorsqu'une fusée partie de la droite de l'ennemi fit sauter deux chariots de munitions à vingt pas derrière nous. »

D'Auteuil donnait alors le signal de l'assaut.

« Il se trouva quelques difficultés à la gauche. L'ennemi avait coupé un ruisseau qui avait inondé le passage; mais les officiers marchant toujours, le soldat s'aperçut à peine de ce petit obstacle. Il le franchit et se trouva dans le camp en même temps que le centre et la droite. Nous fûmes en un instant maîtres de tout.

« Les fuyards se précipitaient dans la rivière avec confusion; il y en eut beaucoup de noyés. Quelques corps de cavalerie qui avaient pris la plaine semblaient avoir envie de faire un coup de valeur; mais l'artillerie les mit bientôt en désordre et les força à prendre, comme les autres, le parti de la fuite. Ainsi nous eûmes le plaisir de voir 15 000 cavaliers en déroute et 4 à 5 000 fantassins se précipiter en désordre dans la rivière après avoir passé sous le feu de notre mousqueterie.

« Je ne puis vous dire la quantité de munitions de guerre et de bouche qui se trouva

et celles de Nazer Singh commandées par Mahomet Ali Khan, près de Tiravady. — F. n. acq. 9 356, p. 41.

1. Law remplissait le rôle de major général. Il avait avec lui MM. de Caix et Demons comme aides-majors. (F. n. acq. 9 357, p. 192.)

2. Elle était sous les ordres de MM. Gallard et Saladin.

dans le camp; il est inconcevable : nous avons 30 pièces de canon de différents calibres, deux petits mortiers de fonte marqués aux armes du roi d'Angleterre avec leurs munitions, une quantité prodigieuse de balles et de boulets. Quant aux vivres, la prise n'en est pas moins considérable; elle consiste en blé, riz, et plusieurs autres sortes de grains. Des chevaux, chameaux, et grand nombre de différents effets ont été trouvés dans le camp. Je ne puis vous dire au juste le nombre des morts du côté de l'ennemi, mais l'on a trouvé dans la rivière beaucoup d'hommes et femmes noyés.

« Une victoire aussi complète ne nous a coûté que 4 blancs blessés par le feu de l'ennemi et 10 noirs brûlés par l'accident de nos chariots. »

A l'annonce de cette victoire la satisfaction de Dupleix fut extrême[1]. « Quelle joie pour moi, écrit-il à Bussy[2], de vous voir tous couverts de lauriers! A quel point le nom français n'est-il pas porté dans l'Inde? »

Mais partant de ce principe que « le génie maure demande toujours à être tenu dans la terreur et devient insolent dès qu'on lui donne le temps d'en revenir[3] », le gouverneur, afin de ne point laisser l'ennemi se ressaisir, ordonnait aussitôt la formation d'une petite colonne de « 200 blancs, quelques Caffres et Topasses, avec la moitié des Cipayes », le tout sous les ordres de M. de Bussy. Ce détachement ne devait marcher qu'à « très petites journées afin que le reste de l'armée pût le rejoindre[4] ».

Les opérations qui suivirent sont rapportées tout au long dans la « Relation de la bataille donnée près de Gingy, sous le commandement de M. de Bussy, et de la prise de cette place et de tous ses forts par escalade par toute l'armée française, sous les ordres de M. d'Auteuil, le 12 septembre 1750[5] ».

Cet intéressant document, daté de Gingy 14 septembre 1750, émane de d'Auteuil et est contresigné par Le Prévost de La Touche, de Bussy et Law. Il mérite d'être reproduit ici :

« J'avais, suivant vos ordres, écrit d'Auteuil à Dupleix au début de cette Relation, détaché M. de Bussy après la bataille de Tiravady, avec le nombre de troupes que vous m'aviez prescrit. Il marcha vers Gingy par la route que vous lui aviez donnée. Quelques jours après son départ, je le suivis avec le reste de l'armée, observant de laisser toujours son camp volant à quelques lieues devant moi, comme vous me l'aviez ordonné. Nous marchions depuis sept jours et nous avions, Bussy et moi, des nouvelles différentes des débris de l'armée de Mahomet Ali Khan. Les plus vraisemblables étaient l'envie qu'on nous disait que ce chef avait de se jeter avec ses forces dans Gingy que nous semblions par nos marches vouloir attaquer.

« Bussy arriva avec sa petite armée le neuvième jour de sa marche à Moustakgory, d'où l'on découvre Gingy, qui n'en est qu'à une lieue. L'on sait que cette place est une des plus fortes de l'Inde[6]. La ville est entourée d'un beau mur; la citadelle, défendue par des Européens, est une pièce imprenable aux Asiatiques. Il y a plus de sept montagnes

1. Dupleix à d'Auteuil, 2 sept. 1750, 9 h. du matin. — Vers. E. 3 746, p. 65 verso, — et à de La Touche 10 h. 3/4 du matin. — *Id.*

2. 2 sept. à 10 h. 3/4. — Vers. E. 3 746, p. 66.

3. Dupleix à de La Touche, 3 sept. 1750. — Vers. E. 3 746, p. 67.

4. Lettre du 3 oct. à la Compagnie.

5. F. n. acq. 9 357, p. 374.

6. C'est « une grande ville, d'environ 12 kilomètres de tour, bâtie dans les montagnes à 14 lieues à l'ouest de Pondichéry ». (Lettres édifiantes, t. XV, p. 88.)

d'un accès difficile, sur le haut desquelles il y a des citadelles très bien construites. Toutes ces fortifications sont garnies de canons de fer et de bronze, depuis 4 livres de balles jusqu'à 36 livres, et en grand nombre.

« Bussy campa à la vue de cette place à neuf heures du matin. Peu de temps après, on vint lui dire que Mahomet Ali Khan, qui avait ramassé 7 à 8 000 cavaliers, 2 000 pions et 1 000 Cipayes anglais, avec 8 pièces de canon, devait l'attaquer et profiter de notre séparation. M. de Bussy avait d'autant plus de peine à croire ce qu'on lui disait que ses espions l'avaient assuré de l'éloignement de l'armée ennemie à son approche. Cependant il ne négligea pas cet avis; il se prépara à recevoir l'ennemi et envoya quelques cavaliers à la découverte, qui vinrent lui dire que l'armée s'avançait en bon ordre. Il ne fut pas lui-même longtemps à la découvrir.

« Il y avait un petit village brûlé que Bussy se mit à dos et dans lequel il plaça un peloton d'infanterie pour garder ses bagages. Il se mit en bataille en avant de ce hameau, ses Cipayes, commandés par Chekassem, qui fit bien, sur la droite et sur la gauche, et plaça son artillerie de façon qu'il pût faire face partout, connaissant la manœuvre des ennemis à qui il avait affaire, qui est d'entourer. Il détacha M. Lenormand avec un peloton pour s'emparer de quelques cases qui étaient à la portée du mousquet de sa droite, et dont il tira grand parti.

« L'ennemi, pendant ces préparatifs, s'avançait toujours; il commençait à canonner. M. Gallard commandait l'artillerie, qui consistait en 4 pièces, et la fit servir avec toute la vivacité possible. L'ennemi, contre son ordinaire façon de combattre, ne se rompit point et eut la hardiesse de venir à la portée de la mousqueterie. Il paya cher cette démarche. Bussy, qui était en bataille, avait pour officiers MM. de Saint Georges, Verry, Pradeau, Lenormand et de Caix, aide-major. Secondé par ces braves gens, il mit bientôt l'ennemi en désordre. La plaine fut en un moment jonchée d'hommes et de chevaux; l'infanterie s'était un peu éloignée et canonnait toujours. Leurs canons étaient servis par une vingtaine d'Européens, dont plusieurs furent tués, entre autres un Allemand blessé qu'on fit prisonnier et qui mourut quelques heures après.

« Aux premiers coups que j'entendis, je fis battre la générale et fis toute la diligence possible; je ne fus pas longtemps à me trouver à portée de canonner les corps qui s'étaient mis entre l'armée avancée et moi. Ils furent bientôt obligés de repasser encore sous le feu de Bussy, qui en abattit un bon nombre. Pendant ce temps, il y avait eu une pièce de canon démontée, quelques soldats blessés; MM. de Caix et Pradeau étaient de ce nombre, le dernier dangereusement.

« Bussy poussait devant lui l'ennemi, qui perdait beaucoup de monde par notre artillerie. MM. Puymorin, Villéon et Dugrez, avec les dragons que j'avais détachés, joignirent bientôt Bussy qui, avec ce renfort, poursuivait Mahomet Ali Khan sans relâche. Il était déjà sous les canons des forts que l'on tirait sur lui quand je priai M. de La Touche de prendre le commandement du reste de l'armée qui s'avançait toujours en bon ordre. Je joignis Bussy pour examiner avec lui le parti le plus convenable. Je sentais bien comme lui qu'il fallait profiter de la terreur où était l'ennemi; je le laissai le maître d'entrer dans la ville avec sa troupe, ce qu'il exécuta sans perte de temps, et fut se placer à 50 toises de la citadelle.

« Pendant tout ce temps le canon des citadelles faisait grand feu. Bussy n'avait eu néanmoins qu'un soldat blessé; à son passage, La Touche, qui marchait à la tête du reste de la troupe que j'avais fait mettre en colonne, eut les soldats de son troisième rang emportés d'un coup de canon.

« Nous entrâmes dans la ville vers les sept heures du soir, où, après avoir fait placer les chariots de munitions dans les rues de traverse, je distribuai les troupes et je fis border en dehors la place par des Cipayes. Je fis placer l'artillerie et les deux mortiers qui furent servis par M. Gallard avec toute l'activité imaginable. MM. de Saint-Georges

BUSSY S'APPUYA A UN VILLAGE BRULÉ.

et Lenormand furent commandés pour donner l'escalade à un des forts au coucher de la lune; ce qu'ils exécutèrent avec beaucoup de valeur. Puymorin et les dragons étaient destinés à soutenir ceux qui devaient attacher les pétards aux portes du fort principal et que je devais forcer avec MM. de La Touche et de Bussy. Pendant ce temps, l'ennemi faisait grand feu de mousqueterie et de canon et jetait quantité de fouguettes[1]. Nous avions déjà 6 hommes tués et quelques blessés, lorsque j'envoyai M. du Rouvray reconnaître la porte. Ce brave officier, en se retirant, reçut un coup de fusil au travers du corps, dont il est mort le lendemain avec les regrets de tous ses camarades.

« Nous restâmes dans cette situation jusqu'au coucher de la lune, qui était le signal pour agir de tous côtés. Cependant M. Gallard accablait l'ennemi de grenades. Vers les quatre heures du matin, j'entendis crier : « Vive le Roi » ! sur une des montagnes. C'étaient MM. de Saint-Georges, Verry et Lenormand qui avaient exécuté ce dont ils avaient été

1. Sorte de fusée.

chargés. Je fis pour lors pétarder les portes de la citadelle principale qui renferme une assez belle ville. L'ennemi prit l'épouvante, et, après quelques mousquetades, la fuite. Dans moins d'une heure, nous fûmes maîtres de tout.

« Les fuyards se retirèrent dans deux forteresses placées sur deux hautes montagnes que nous avions à dos et se défendirent encore quelque temps. Ils nous avaient déjà blessé plusieurs soldats; M. Kene, officier de la compagnie étrangère, était du nombre des blessés. Mais M. Law, avec les dragons, obligea bientôt ce reste d'ennemis à fuir, et nous fûmes tranquilles possesseurs de Gingy et de tous ses forts.

« Je fis mettre pavillon et garnison partout. On a trouvé sur tous ces forts des munitions de guerre en quantité, l'artillerie très nombreuse et très belle, beaucoup d'autres armes à feu.

« Il ne fallait pour défendre ces postes que de braves gens qui roulassent seulement des pierres; tous ces forts sont redoutables et de difficile accès. Il y avait une quarantaine d'Européens répandus dans tous ces postes; les 20 déserteurs de la compagnie anglaise étaient du nombre.

« Tout est inaccessible. L'on ne revient pas de sa surprise de se trouver dans une telle place à si bon marché. Il eût fallu des échelles de 40 pieds pour escalader le fort dont nous avons pétardé les portes. Cette citadelle a un grand fossé bien revêtu, et communique avec toutes les autres montagnes par des courtines pratiquées dans les rochers.

« Une bataille gagnée sous les murs d'une place que l'on emporte d'escalade dans la même nuit ne nous coûte que dix tués et onze blessés.

« La perte des ennemis a été plus considérable que jamais dans la bataille; la plaine en était couverte. L'on a passé au fil de l'épée tout ce qui s'est trouvé en armes dans les différents endroits qu'on a escaladés. Le soldat, conduit par d'aussi braves officiers, a marqué dans toutes ces différentes actions une intrépidité digne de toutes sortes de louanges.

« La gloire de toutes ces victoires vous est due, Monsieur, puisqu'on n'a fait qu'exécuter vos ordres. MM. les officiers vous remercient de leur procurer des occasions de se distinguer et de travailler à la gloire du nom français. Ils vous présentent toutes ces conquêtes en signe de leur reconnaissance, et ne cesseront de vous donner des preuves de leur zèle. »

De cette Relation, il fut « fait des copies pour être envoyées dans toute l'Inde et en Europe[1] ».

La surprise des officiers français « de se trouver dans une telle place à si bon marché » était partagée par tous ceux qui connaissaient Gingy. Dupleix, ayant informé de cette victoire M. Leriche, commandant à Karikal, celui-ci répondait[2] :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, par laquelle je vois avec autant d'étonnement que de plaisir la bravoure avec laquelle nos troupes se sont battues et ont pris Gingy dans un même jour. Je vous avouerai qu'ayant des connaissances sur cette place et les chemins impraticables qui conduisent à ses portes, je ne puis encore me représenter comment nos soldats ont pu y arriver.

1. Dupleix à d'Auteuil, 15 sept. 1750. — Vers. E. 3 746, p. 77.
2. 18 oct. 1750. — F. n. acq. 9 357, p. 373.

PRISE DE GINGY.

Certainement cette action de vigueur est ce que nous avons fait encore de plus glorieux pour la nation dans cette guerre. »

Aussitôt après l'enlèvement de Gingy, d'Auteuil voulait se lancer à la poursuite des Indiens qui se retiraient sur Arcate; mais il fut retenu par des pluies abondantes et, atteint d'un accès de goutte, il dut remettre le commandement à de La Touche.

On s'occupa alors d'inventorier ce qui se trouvait dans la forteresse.

« On travaille, écrivait Dupleix à la Compagnie[1], à descendre des lieux inaccessibles les beaux canons de fonte tant aux armes de France qu'aux autres souverains d'Europe que M. de La Haye avait été obligé d'abandonner à San Thomé. Je crois que la colonie ne verra pas avec peu de satisfaction la rentrée de ces pièces sous notre domination, et je regarde cet événement comme un des plus heureux de mon gouvernement. On a trouvé dans cette place une grande quantité de plomb, que l'on fait monter à la charge de 3 000 bœufs, du soufre, du salpêtre, du coton et beaucoup de munitions de guerre. »

L'armée hiverna donc sous Gingy, où elle eut beaucoup à souffrir de la rigueur de la saison et du manque de vivres.

« Cependant, lisons-nous dans la Relation dressée par de La Touche et datée du camp de Mouzafer Singh, 16 décembre 1750[2], Nazer Singh assembla son armée, se mit lui-même à sa tête au commencement de novembre, et vint camper à quatre lieues de nous, une rivière très profonde entre deux. L'ennemi était fort de 45 000 hommes de cavalerie et de plus de 40 000 d'infanterie, 700 éléphants, 360 pièces de canon de différents calibres, et une grande quantité de fouguettes, ou fusées. La nôtre n'était que de 800 Européens, 3 500 Cipayes fantassins, 500 cavaliers et 20 pièces de canon de campagne, dont 10 à la minute.

« Le 15 décembre, nous décampâmes de Gingy par un beau temps, voulant attaquer l'ennemi vers trois heures du matin au clair de la lune. Nous eûmes onze heures de marche, faisant beaucoup de détours à cause des flaques d'eau qui retardaient l'artillerie. Nous fûmes reconnus par les rondes de la cavalerie des ennemis, ce qui mit Nazer Singh sur ses gardes.

« Nous découvrîmes son camp à deux heures du matin et à trois notre artillerie commençait à tirer. M. de La Touche fit avancer les grenadiers commandés par M. de Puymorin pour surprendre les gardes avancées. L'armée était en bataille en trois divisions. M. de Bussy commandait la droite, M. de Kerjean la gauche, M. de Villéon le centre; les Cipayes et la cavalerie étaient sur les ailes. Nous entrâmes dans cet ordre dans le camp ennemi. MM. Gallard, Saladin et Pisciny, qui commandaient l'artillerie, firent un feu très vif.

« Nazer Singh était en bataille derrière son artillerie et fit une vigoureuse résistance pendant plus de trois heures et demie. Il était soutenu par 25 000 fusiliers; mais nos troupes le chargèrent à plusieurs reprises et si vivement qu'il fut obligé de plier, et les Cipayes, commandés par Chekassem, nous secondèrent très bien. Le combat dura quatre heures et l'ennemi se battit beaucoup mieux qu'à son ordinaire. Sur les quatre heures,

1. 3 octobre 1750. — F. fr. acq. 9 356, p. 64.

2. Relation abrégée de la victoire remportée près de Pondichéry sur Nazer Singh, usurpateur de la principauté du Décan, par l'armée française sous le commandement de M. de La Touche, envoyé par M. Dupleix pour rendre compte à la Compagnie des Indes de ce surprenant avantage. — F. fr. acq. 9 356, p. 72.

M. de Bussy fut blessé au bras d'un coup de canon, sans le lui casser. Il continua d'agir avec la même vivacité. Nous parcourions le camp ennemi qui avait six grandes lieues de tour, une et demie de large et deux de long. A chaque pas, on trouvait de nouveaux corps de cavalerie et d'infanterie, soutenus d'artillerie; il fallut les enfoncer l'un après l'autre. Notre artillerie et notre mousqueterie fut si bien servie que nous nous fîmes jour partout.

« Enfin le corps qui entourait Nazer Singh prit la fuite et nous le poursuivions en bon ordre lorsque nous aperçûmes au milieu de l'armée ennemie le drapeau d'une de nos compagnies arboré sur un éléphant. Il fut suivi de plusieurs pavillons blancs qui furent arborés de tous côtés. M. de La Touche, qui seul était au fait de ce que cela signifiait, fit ralentir notre feu et ordonna d'avancer toujours en bon ordre en criant : Vive le Roi!

« Puis, nous vîmes arriver à toutes jambes un homme appartenant à Mouzafer Singh, qui nous annonça que Nazer Singh venait d'être tué d'un coup de feu. On cria encore : Vive le Roi! et nous cessâmes entièrement de tirer. Le reste de l'armée ennemie se rangea tout de suite sous les drapeaux d'Idayet Moudin Khan Mouzafer Singh, devenu libre par la mort de Nazer Singh, dont on lui apporta la tête. On vint aussi nous complimenter de sa part, et toute l'armée ennemie applaudit à notre victoire. A huit heures, Idayet Moudin Khan Mouzafer Singh prit possession de la tente de Nazer Singh, et tout lui rendit hommage. On lui livra la maison, le camp particulier et les bagages de son ennemi, et nos soldats s'abstinrent scrupuleusement du pillage et montrèrent en cette occasion, un noble exemple de désintéressement.

« Cette grande victoire n'a coûté à notre armée que 2 blancs et 5 ou 6 Cipayes tués, et 9 blancs et 25 Cipayes blessés. On ne sait pas au juste la perte des ennemis, mais on la juge très considérable par les monceaux de cadavres que nous avons rencontrés. Nous avons consommé 200 000 cartouches et tiré 2 700 coups de canon dans l'action. »

Dans la Relation détaillée de cette affaire qu'il dressa après coup[1], de La Touche constate que « l'ennemi n'avait jamais montré tant de résistance. Lorsque nous chargions d'un côté, il tombait sur nous de l'autre; mais notre petite troupe faisait face partout. »

En ce qui concerne la mort de Nazer Singh, un document qui paraît avoir été écrit en 1751 et porte le titre « Mémoire ou éclaircissements raisonnés sur les nouvelles concessions de Masulipatam, dépendances et autres provinces données dans le Décan à la Compagnie des Indes[2] », nous fournit des renseignements précis :

« Le vice-roi, y est-il dit, averti de l'attaque des Français par le bruit de l'artillerie, monte aussitôt sur son éléphant; il commande à tous ses nababs subalternes de se joindre à lui pour ranger ses troupes. Celui de Kanoul fait d'abord quelques difficultés d'avancer. Nazer Singh n'écoute aucune raison et lui ordonne de le suivre. Il refuse. Le vice-roi insiste et accompagne ses ordres de propos outrageants et d'invectives dont il n'était point avare. C'était où le nabab de Kanoul l'attendait. Feignant de paraître outré d'un pareil traitement, il s'approche comme pour lui obéir; mais, dans le temps que ce prince ne peut soupçonner son dessein, il lui décharge un

1. F. n. acq. 9 356, p. 90.
2. F. n. acq. 9 359, p. 7.

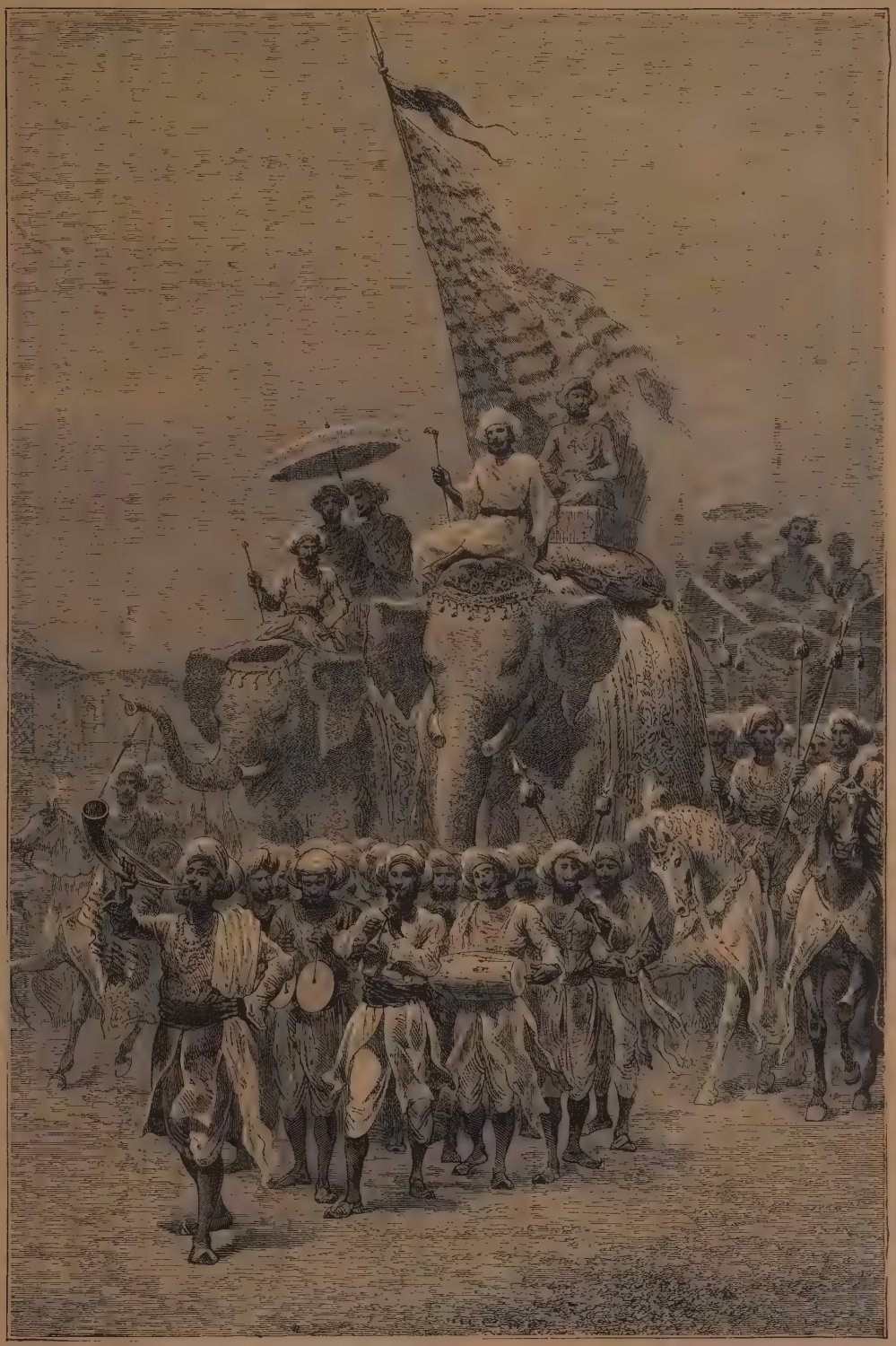

LE NABAB PARUT MONTÉ SUR UN ÉLÉPHANT.

coup de pistolet dans la tête et le renverse raide mort sur la place. Aussitôt on fait venir Mouzafer Singh, qui était encore dans sa prison, on le fait monter sur l'éléphant du feu roi, et l'on élève devant lui le drapeau blanc, signal convenu avec le sieur de La Touche. »

Le coup était d'ailleurs préparé de longue date, car nous lisons dans une lettre de Dupleix à d'Auteuil[1] :

« J'ai eu, mon cher frère, une grande conversation avec l'homme dont je vous parlais hier. Voici ce dont nous sommes convenus : que je leur donnerai un pavillon qu'ils arboreront lorsque vous paraîtrez, afin que vous sachiez que les gens du parti sont de ce côté-là, pour que les nôtres ne tombent pas sur eux; que leur dessein est d'arrêter l'ivrogne (Nazer Singh) aussitôt que nous nous mettrons en mouvement. »

La « Relation abrégée » de cette victoire, dont l'importance ne faisait doute pour personne, fut précédée de lettres adressées à Dupleix par plusieurs des officiers, notamment par de La Touche, de Bussy et Kerjean. De ces documents encore tout vibrants de la bataille et qui sentent la poudre, deux au moins valent la peine d'être sauvés de l'oubli.

C'est d'abord la lettre de Le Prévost de La Touche, datée du camp de Nazer Singh, 16 décembre 1750[2].

« Vive le Roi!

« Monsieur,

« Vous pouvez faire chanter le *Te Deum*; jamais vous ne l'avez fait chanter avec plus de justice, excepté le siège de Pondichéry. Notre victoire est des plus complète; Nazer Singh est tué, Mouzafer Singh sur le pinacle. Vous serez content quand vous saurez le détail de l'affaire qui vous comble de gloire. Je suis d'une joie que je ne puis exprimer. Je vous écrirai plus au long tantôt. Nos messieurs vous saluent; je vous embrasse mille et mille fois et vous remercie de m'avoir choisi pour exécuter vos ordres. Le pauvre Bussy est blessé légèrement au bras et Verry à la tête. »

C'est ensuite la lettre de Bussy[3] :

« Dans le camp du nabab Mouzafer Singh, le 16 décembre 1750.

« Monsieur,

« Si le coup heureux que j'ai eu avait touché le bras droit comme il a fait le gauche, je n'aurais pas la satisfaction de vous faire compliment sur une victoire que l'on aura peine à croire en Europe puisqu'elle nous paraît à nous-mêmes inconcevable. On vous en enverra le détail qui vous surprendra. Après 10 heures de marche, nous avons détruit une armée de plus de 80 000 hommes, cela n'est point douteux. Permettez que je vous embrasse mille fois et que je me recommande à vous. La tête de Nazer Singh sur une pique est une preuve de l'inconstance de la fortune. J'ai été promené sur un éléphant jusque chez Idayet Moudin Khan; je ne saurais vous exprimer par lettre quelle fête il m'a fait.

« Pour vous dire un mot de ma blessure, elle est des plus heureuses. Un boulet de 3 en me frisant le ventre m'a donné en plein dans le bras gauche sans me le casser. Je m'aperçus qu'il n'était pas cassé en donnant quelques coups à des Cipayes qui tiraient trop

1. 7 oct. 1750. — Vers. E. 3 746, p. 95.
2. F. n. acq. 9 356, p. 45.
3. F. n. acq. 9 356, p. 46.

haut. N'importe, vous pouvez compter que je me sacrifierai toujours pour votre gloire.

« Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur, etc. »

Quant à la lettre de Kerjean[1], c'était à proprement parler un rapport en quelques lignes destiné à faire connaître aussi rapidement que possible à son oncle le résultat de l'affaire.

Lorsque Dupleix eut reçu la lettre de La Touche lui relatant sa victoire, il fit, comme le lui demandait le commandant de nos troupes, chanter un *Te Deum* au bruit de toute l'artillerie de Pondichéry. Il chargea « quatre officiers distingués d'aller saluer Mouzafer Singh de sa part au sujet de l'heureux événement qui venait de le rétablir sur le trône de ses ancêtres, et de lui présenter, au nom du roi, six serpeaux magnifiques qu'il avait fait faire conformément au nombre des royaumes dont le nouveau nabab entrait en possession.

« Le présent et ceux qu'on en avait chargé furent reçus de ce prince avec tous les honneurs et toute la distinction possibles. Il envoya au devant de ces députés les seigneurs les plus distingués de sa Cour, qui les conduisirent à sa tente, où il les accabla d'honnêtetés et de politesses. Il ordonna aussi qu'un drapeau blanc, que M. Dupleix avait joint à son présent, fut toujours porté dans la suite au milieu de ses marques d'honneur, le regardant, disait-il, comme un témoignage assuré de la protection bienfaisante que le plus grand roi du monde voulait bien lui accorder. Après cette cérémonie, le nouveau nabab, escorté des troupes françaises, se mit en chemin avec toute son armée pour se rapprocher de Pondichéry[2]. »

Le « Journal de ce qui s'est passé depuis la mort de Nazer Singh et pendant le séjour du seigneur Mouzafer Singh dans la ville de Pondichéry (16 décembre 1750 — 17 janvier 1751)[3] », va nous faire connaître dans tous leurs détails les événements qui suivirent.

Sous la date du 26 décembre 1750, nous lisons :

« Le nabab parut vers les sept heures du soir, monté sur un éléphant, avec la plus grande partie des seigneurs de sa suite. A l'entrée de la porte Valdaour, où l'attendait M. Dupleix, il descendit de son éléphant, se jeta à son col, et, le tenant embrassé pendant un demi-quart d'heure, ne pouvait proférer une parole. Enfin il lui dit qu'il ne pouvait trouver des termes assez forts pour lui exprimer la grandeur du service rendu; que la dignité de soubahdar du Décan qu'il lui avait donnée lui appartenait à juste titre; que tenant de lui la place qu'il occupait, il le priait très instamment de vouloir encore la régir et gouverner.

« Le nabab et M. Dupleix montèrent alors dans le même palanquin, ainsi que le fils de Mouzafer Singh, et, au bruit de l'artillerie, ils entrèrent dans la ville et ensuite au gouvernement, où, étant arrivés, les embrassades et les remerciements recommencèrent. Il lui répéta que, tenant de sa générosité, de son amitié et de son intrépidité la place qu'il occupait, il n'avait voulu prendre aucun arrangement pour le gouvernement de sa province; qu'il le priait très instamment de vouloir bien se donner la peine d'accommoder tout ainsi qu'il le jugerait convenable, de disposer des charges, des gouvernements et des honneurs.

1. F. n. acq. 9 356, p. 45 verso.
2. Lettres édifiantes, t. XV, p. 103.
3. F. n. acq. 9 356, p. 78.

DURBAR
d'après une miniature ancienne.

« Après cette conversation, il lui demanda la permission d'aller voir sa mère et son épouse qui étaient restées à Pondichéry depuis le mois de mars dernier. M. Dupleix le conduisit jusqu'à leur maison, et, après sa visite, le nabab revint souper au gouvernement avec tous les seigneurs de sa suite. »

Le 30 décembre, le chef de la nation française dans l'Inde « conduisit Chanda Sahib à Mouzafer Singh, auquel il demanda pour celui-ci le soubahdary du Carnate. Ce nabab lui dit que c'était à lui de nommer telle personne qu'il jugerait à propos; qu'il lui donnait le commandement général de toutes les terres depuis la rivière de Kischna jusqu'aux bords de la mer[1], et qu'ainsi le Carnate étant de sa dépendance, il ne tenait qu'à lui d'y nommer Chanda Sahib soubahdar.

« Le lendemain, tous les seigneurs de la cour du nabab, qui avaient été témoins de ce qui s'était passé au sujet de Chanda Sahib, s'empressèrent de présenter leurs requêtes à M. le gouverneur pour obtenir des grâces, les uns demandant des dignités, les autres des augmentations de revenus, des charges, des honneurs, etc. M. le gouverneur ayant examiné leurs requêtes en signa 127 et remit les autres à plus ample information. Toutes celles qu'il avait signées furent présentées au nabab, qui accorda sur-le-champ leur contenu.

« L'heure de l'installation de Mouzafer Singh approchant, celui-ci fit prier M. le gouverneur de venir lui-même en personne faire cette cérémonie, disant qu'il ne se croirait maître du Décan que lorsqu'il lui aurait donné ce poste en présence de tous ses seigneurs et qu'il l'aurait lui-même reconnu.

« M. Dupleix acquiesça à sa demande; fit dresser un dais ou trône superbe sous une grande tente qui était sur la place vis-à-vis la maison où logeait le nabab, et, étant monté tout seul dans son appartement, ce seigneur le revêtit d'une robe à la maure, le coiffa de même. Ensuite, étant descendus tous les deux ensemble, M. le Gouverneur le conduisit sous ladite tente, et l'ayant fait asseoir sous le dais, lui présenta le salamy[2] de 21 roupies d'or, le reconnut pour soubahdar du Décan, et, l'ayant embrassé, il s'assit à côté de lui sous le même dais.

« Pendant ce temps-là on avait fait une décharge générale de l'artillerie de place. Tous les seigneurs de la cour du nabab s'empressèrent à lui présenter aussi leur salamy et à le reconnaître pour leur maître.

« Cette cérémonie finie, le nabab se tourna du côté de M. Dupleix et le pria de vouloir bien accepter la charge de commandant général de toutes les terres comprises depuis la rivière de Kischna jusqu'au bord de la mer qu'il remettait en son pouvoir, se contentant de gouverner celles de l'autre côté de la rivière. Ensuite il le pria de vouloir bien accepter la dignité de mansebdar[3] de 7 000 cavaliers, lui donna le mahy-maratté ou le poisson, honneur que l'on accorde aux seigneurs de la première distinction[4].

1. Il faut entendre par là le cap Comorin, qui est d'ailleurs nommément désigné dans d'autres documents. Il s'agissait, en réalité, de l'abandon à la France de tout le sud de l'Indé.

2. Léger tribut qu'on exige de certains feudataires à titre d'hommage. (Dupeuty-Trahon, *Le Moniteur indien*, p. 241.)

3. Officier supérieur. Du persan *manseb*, dignité et *dar*, possédant. (Dupeuty-Trahon, p. 187.)

4. Le mahy-maratté était un étendard « portant dans le tissu et sur la hampe une figure de poisson ». (Lettre de Dupleix à Bussy, 20 mars 1751. — Vers. E. 3 748, p. 23.) « Les rois de Golconde seuls avaient le titre de mahy-marat, ou nabab général. Mouzafer Singh l'accorda à Dupleix, et Salabet Singh, son successeur, le donna, dans la suite, à M. de Bussy, généralissime des troupes françaises dans le Décan » (Mémoire sur les nouvelles

« M. le gouverneur l'ayant remercié de toutes ces marques de haute faveur, le pria de vouloir bien conserver son amitié pour la nation française, de la regarder comme celle qui lui était le plus attachée. Le nabab répondit que lui et tous ses descendants n'oublieraient jamais le service que les Français lui avaient rendu, qu'il leur devait tout, que sa reconnaissance ne finirait jamais, et que tant qu'il lui resterait une goutte de sang dans les veines, elle serait répandue pour le soutien de cette nation; qu'il mettait enfin ses États et sa famille sous la protection du roi de France, qu'il regardait comme le plus grand monarque du monde, et que, dès le moment, il se considérait comme son vassal et était très heureux qu'il voulût bien l'honorer du titre du plus fidèle de ses sujets.

« Il lui dit ensuite que la coutume étant de donner un jaguir[1] et une forteresse aux mansebdars de sa considération, il le priait de vouloir bien accepter la forteresse de Valdaour et ses dépendances avec un jaguir de 100 000 roupies.

« Cette cérémonie commença sur les midi et ne finit qu'à trois heures du soir. Pendant tout ce temps, le nabab distribua les charges de sa maison, fit des mansebdars, donna des dignités, accorda des récompenses à ceux qui l'avaient servi, et ce en conséquence des requêtes qu'on lui présentait et que les seigneurs de sa suite avaient fait signer le matin à M. le gouverneur. Toutes celles qui ne l'étaient pas furent renvoyées.

« Depuis la mort de Nazer Singh il n'y avait point eu de durbar ou assemblée générale. Plusieurs des anciens seigneurs tant de la cour du Nizam El Molouk que de celle de Nazer Singh n'en avaient point encore vu une aussi belle, où tant de différentes nations étaient réunies. Tous les soubahdars, chefs tant mongols que patanes, mahrattes qu'autres, s'y trouvaient en même temps; cela n'était point encore arrivé, car la jalousie qui règne ordinairement parmi ces seigneurs les empêche de se rencontrer dans ces durbars.

« Le nabab, étant venu dîner au gouvernement, dit à M. Dupleix qu'il avait trouvé le moyen de rassembler dans un même endroit les lions, les tigres et les moutons, ce qui ne s'était point encore vu. »

Le 1er janvier 1751, Mouzafer Singh, « qui avait été averti que cela se faisait parmi nous », venait présenter ses souhaits au général des Français dans l'Inde et lui adressait par son premier ministre « un serpeau ou présent composé d'une robe à la maure, d'une toque et d'une ceinture, avec le sabre, la rondache et le poignard qui avaient été donnés par Aureng Zeb à son grand-père Nizam El Molouk.

« Le 5 janvier le nabab remercia de nouveau M. le gouverneur de toute sa bienveillance en le priant de vouloir bien achever ce qu'il avait commencé; qu'il devait regarder le Décan comme à lui appartenant, qu'il ne voulait y commander que sous ses ordres; que, pour aller en prendre possession, il ne partirait que sous la garde des troupes françaises; ainsi qu'il le priait très instamment de ne point lui refuser cette grâce, lui disant qu'il leur ferait tous les avantages qu'elles pouvaient désirer.

« M. Dupleix ayant décidé de lui donner un détachement lui dit qu'il pouvait y compter. Ce même jour le divan[2] du nabab apporta à M. le gouverneur ses patentes pour

concessions de Masulipatam, dépendances et autres provinces données dans le Décan à la Compagnie des Indes. — F. n. acq. 9357, p. 7 verso.)

1. Pension, rente.

2. Premier ministre.

le gouvernement général depuis la Kischna jusqu'au cap Comorin, la donation de Masulipatam et de toutes ses dépendances, celle de l'île de Divi et dépendances, un ordre pour le cours des pagodes à trois figures frappées à Pondichéry dans toute l'étendue de sa domination, un autre défendant d'avoir dans le Carnate d'autres monnaies qu'à Pondichéry et Arcate, enfin un même ordre pour Masulipatam et Golconde; titres aussi avantageux qu'honorables pour la nation et pour celui qui, par sa fermeté, les a obtenus. »

Le 7 janvier, le nabab, après avoir fait ses adieux à Dupleix, quittait Pondichéry.

Pendant son séjour dans cette ville, « il y eut plusieurs fêtes en tout genre, et surtout un feu d'artifices qui fut tiré le 6 janvier. La libéralité de ce seigneur s'étendit sur tout le monde. Il donna aux troupes 400 000 roupies, accorda aux principaux officiers et conseillers des jaguirs ou pensions sur le trésor de la province; jusqu'aux églises et aux pauvres, tout se ressentit de sa générosité. »

La gloire de Dupleix et de la France était portée dans l'Inde au plus haut point.

« Pour incarner en quelque sorte l'idée de sa puissance dans un symbole matériel, le gouverneur ordonna la fondation d'une ville sur les lieux témoins de la défaite et de la mort de Nazer Singh[1]. » Cette cité devait porter le nom de Dupleix Fath-Abad, c'est-à-dire ville de la victoire de Dupleix.

En vue de rappeler les événements de l'année 1750, trois médailles étaient frappées à Pondichéry par les soins du gouverneur.

Sur la première, on voyait les armes de France avec cette inscription : « Lud. XV in utroque orbe victor. »

Au revers : « Mouzafer Singh debito in loco constitutus », avec des trophées d'armes et un caducée surmonté d'une fleur de lys. Au bas : « Gub. J. F. Dupleix 1750. »

Sur la deuxième figurait un camp que parcouraient des troupes en déroute et au milieu duquel tombait la foudre. Autour, ces mots : « Mauri, quater, a Gallis fusi. » Au bas : « Regn. Lud. XV 1750. »

Au revers : « Urbs Gingi ejusque septem arces una die expugnatæ »; une ville couronnant un rocher, sur laquelle s'abattent deux bombes; au bas : « Gub. J. F. Dupleix. »

Sur la troisième un vaisseau, des ballots, un arbre ombrageant les armes de la Compagnie, et : « Promotum orientale commercium. Regn. Lud. XV 1750. »

Au revers, une ville sur le bord de la mer et des ballots : « Fructus bellicæ fortitudinis et constantiæ. » Au bas : « Urbs Masulipatam Gallicæ ditioni addita. »

Mais Dupleix ne se laissa pas griser par ces succès. Il se rendait bien compte du danger de la lutte engagée d'une façon détournée avec nos éternels rivaux, et, en même temps qu'il en écrivait au ministre[2] avec une clairvoyance de véritable homme d'État, il terminait en ces termes sa longue lettre du 3 octobre 1750 à la Compagnie :

1. Tibulle Hamont, *Dupleix*, p. 144.
2. F. n. acq. 9355, p. 178. — Cette lettre, datée également du 3 oct. 1750, était conçue sur ce point à peu près dans les mêmes termes que sa missive à la Compagnie.

« La conduite des Anglais exige toute votre attention et celle de la Cour. Ce qui se passe doit vous faire prévoir ce que l'on a à craindre pour la suite. Ils ont réduit dans l'Inde la nation portugaise sous l'esclavage ; la hollandaise baisse le col et subira bientôt le joug. Ils soubaiteraient nous soumettre aussi. Nous le sommes presque dans quelques parties de l'Inde : je tiens bon ici ; Dieu veuille que l'on y soit toujours en état de repousser leurs tentatives ! »

CHAPITRE X

CONQUÊTE DU DÉCAN

En quittant Pondichéry, Mouzafer Singh alla camper aux environs pour attendre le détachement que Dupleix lui avait promis et qui était destiné à l'accompagner jusqu'à Aurengabad, capitale du Décan [1].

Ce détachement, qui devait être entretenu aux frais du soubab, se composait de 300 blancs et 2 000 Cipayes, avec dix pièces de canon. Il était placé sous les ordres de Bussy, avec de Kerjean pour second. Les autres officiers étaient : le major Vincent, les lieutenants Dugray, Aimard, Lenormand; les enseignes Ligny, Féjac, Aumont, Clérac, Boulayne, Capdeviel, Ruflet et le maître canonnier Gaveau. Il convenait, au seuil du récit de cette épopée, de rappeler et de saluer le nom de ces braves auxquels la France doit une des plus belles pages de son histoire coloniale, la conquête du Décan.

Ce ne fut pas sans hésitation que Dupleix se décida à accorder à Mouzafer Singh le secours que sollicitait celui-ci.

« Pour terminer tous les troubles et assurer la paix dans le Carnate, il restait un rebelle à réduire : il fallait absolument chasser Mahomet Ali Khan de Trichinopoly, sans quoi l'on devait s'attendre à voir perpétuellement la guerre rallumée par les intrigues des Anglais [2]. »

Mahomet Ali Khan, en effet, s'était de nouveau, après la mort de Nazer Singh, retiré dans cette forteresse, et Dupleix, malgré les avantages qui devaient résulter pour la nation du nouvel accord avec Mouzafer Singh, ne se serait pas laissé détourner de son projet sans un événement important.

Mahomet Ali Khan qui, à la suite de l'échec de la diversion tentée par Nazer Singh pour le dégager, voyait l'orage prêt à fondre sur sa tête, fit proposer au gouverneur de Pondichéry, par l'intermédiaire d'un général mahratte nommé Rajah Janogi, de remettre « à Chanda Sahib la ville de Trichinopoly avec ses dépendances, à condition qu'il demeurerait quitte de tout ce qu'il pouvait devoir, tant du chef de son père que du sien, au

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 63.
2. *Id.*, p. 64.

cazéna du soubab, qui s'engagait d'ailleurs à lui donner un autre gouvernement dans le royaume de Golconde[1] ».

Dupleix n'eut pas de peine à convaincre Mouzafer Singh de l'utilité d'accepter ces propositions, et il entama « une correspondance journalière avec Mahomet Ali Khan, qui paraissait ne souhaiter rien plus ardemment que sa réconciliation avec le soubab[2] ».

On pouvait donc considérer que tout était fini de ce côté et le gouverneur n'eut plus de raison sérieuse pour refuser au soubab les secours que celui-ci sollicitait de lui et qui devaient étendre de singulière façon notre influence dans l'Inde pour le plus grand profit de la Compagnie.

Malheureusement Dupleix crut trop facilement à la bonne foi de Mahomet Ali Khan, à son découragement, et il n'exigea pas l'exécution des conventions acceptées par lui avant le départ de Bussy et de sa petite armée. Ce fut là, il faut bien le reconnaître, une faute capitale. Mais qui pouvait prévoir alors les événements qui suivirent?

Dans l'idée du gouverneur de Pondichéry, il ne s'agissait d'ailleurs que d'une sorte de voyage d'agrément, au cours duquel on ferait le plus de mal possible aux Anglais et on augmenterait encore, par le châtiment de deux fonctionnaires indiens coupables de violences à l'égard de nos nationaux, le prestige du nom français.

Le titre même du cahier renfermant les minutes de la correspondance de Dupleix ralative à cette affaire est absolument caractéristique :

« Voyage de Golconde et Aurengabad. Lettres de l'armée commencées le 16 janvier 1751 jusqu'au 24 mai 1752[3]. »

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes.

2. *Id.*

3. Versailles, Arch. dép. E. 3 748. — Ce cahier, ainsi que les diverses autres pièces similaires qui figurent aux archives départementales de Seine-et-Oise, a une histoire.

Le 13 avril 1779 était célébré à Paris, dans l'église de la Madeleine, le mariage de Charles-Jean-Marie de Valory, capitaine de cavalerie au régiment royal de Lorraine, gouverneur et grand bailli d'épée de la ville, bailliage et duché d'Étampes, capitaine au château de ladite ville, seigneur de Bourgneuf et fiefs y joints, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre d'Étampes, seigneur des terres de Lécé, la Barre et Lugré en Anjou, et autres lieux, avec Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Dupleix, fille mineure de feu Joseph-François marquis Dupleix, comte de La Ferrière..., et de Claude-Thérèse de Chastenay Lanty.

Dans la tourmente révolutionnaire, le gouverneur d'Étampes grossit le nombre des victimes de la guillotine. Ses papiers furent alors saisis et portés à Versailles.

Le 30 août 1802, son fils obtenait restitution d'un certain nombre de ces documents qui, pour la plupart, se rapportaient à Dupleix, ainsi que le démontre la pièce ci-contre qui m'a été signalée par le très savant et très aimable archiviste du département de Seine-et-Oise, M. Coüard.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

RESTITUTIONS DE PAPIERS EN VERTU DE CERTIFICAT D'AMNISTIE

« *État des papiers appartenant au citoyen Valory qui lui ont été remis par le citoyen Deschamps, archiviste de la Préfecture du département de Seine-et-Oise, en vertu de l'arrêté du Préfet du 11 messidor an Dix de la République française.*

« 1° Une liasse étiquetée : Correspondance Dupleix et Mainville, comptes du citoyen Bacquencourt, requêtes et mémoires adressés aux commissaires de la direction des créanciers. — 2° *Id.* Mémoires et quittances de différents créanciers pour solde de tout compte, quittances, lettres de change, le tout provenant de Dupleix. — 3° *Id.* Duplicatas de copies de lettres écrites par Dupleix et autres pièces relatives à la direction des créanciers Dupleix. — 4° Correspondance Dupleix avec les Directeurs de la Compagnie des Indes, ministres et autres. — 5° Plusieurs registres de lettres écrites par Dupleix. — 6° Papiers de famille Valory, correspondance et comptes. — 7° Mémoires de créanciers Dupleix. — 8° Correspondance. — 9° Différents comptes, factures et décharges et autres pièces relatives à Dupleix. — 10° Papiers et différents comptes particuliers à Dupleix, diverses correspondances. — 11° Mémoires et quittances de fournitures, Dupleix, correspondance avec divers princes de l'Inde. — 12° Correspondance de plusieurs particuliers avec le gouverneur de Pondichéry. — 13° Livres, factures, lettres et états, procédures pour la direction des créanciers Dupleix. — 14° Une liasse étiquetée : Divers mémoires et lettres concernant l'affaire Dupleix, une liasse de créanciers sans titres. — 15° Autre liasse uniquement composée de brevets, charges et emplois possédés par le citoyen Valory. — 16° Correspondance de Bussy avec Dupleix,

La première lettre donne bien la même impression. Elle est datée de Pondichéry, 16 janvier 1751, et adressée à Bussy :

« Monsieur,

« Dans la route que vous allez faire, il peut se présenter des curiosités naturelles et artificielles. Je vous serai fort obligé du soin que vous vous donnerez pour en faire la recherche et l'acquisition, et vous tiendrai compte des dépenses.

« Ramdas Pendet m'a promis de rassembler tout ce qu'il pourrait trouver de plus beau en étoffes de soie, or, argent et coton, et autres curiosités en tout genre. Je vous serai bien obligé de l'en faire souvenir et de lui payer les avances qu'il pourra faire à cet effet.

« A son arrivée auprès de Mouzafer Singh, il lui demandera s'il a songé d'envoyer sa lettre au gouverneur de Goudelour; que s'il ne l'a pas encore envoyée, il est temps d'y penser, afin que, sur la réponse qu'on lui fera, il donne ses ordres en conséquence dans les divers lieux de sa domination où les Anglais sont établis. Comme il y a toute raison de penser qu'ils ne se conformeront pas à sa volonté, il faut lui dire d'envoyer ses ordres partout, même à Surate, pour que le commerce de cette nation soit interrompu, que les loges qu'ils ont en différents lieux comme Jugiron, Madepalam, Oupara et

comptes de l'armée de Pondichéry et autres objets relatifs à sa succession. — 17° Correspondance et règlements militaires, correspondance particulière. — 18° Correspondance de Dupleix avec Bussy, Machault et autres. — 19° Papiers de famille, liquidation et autres biens de la succession Dupleix, comptes concernant Dupleix avec Nicol. — 20° Papiers de famille, correspondance et compte avec Langlois, notaire à Varennes. — 21° Lettres et correspondance des officiers avec Dupleix, pièces relatives à la guerre des Indes. — 22° Correspondance du commandant de Masulipatam, de la Compagnie des Indes et autres avec Dupleix, quittances et décharges. — 23° Papiers de famille, correspondance de Pondichéry et autres. — 24° Correspondance de plusieurs créanciers, syndics et directeurs, correspondance de Law avec Dupleix et Clos, procureur. — 25° Carton contenant papiers de famille, brevets et lettres. — 26° Mémoires et quittances d'ouvriers, correspondance, notes et renseignements Dupleix, dettes passives, billets, lettres de change relatives à ce particulier. — 27° Correspondance. — 28° Relations de différents sièges et campagnes de guerre, différentes lettres pour servir d'anecdotes. — 29° Correspondance Dupleix, la Compagnie des Indes et autres. — 30° Correspondance de Dupleix aux Indes. — 31° Plans et mémoires sur différentes villes de guerre et correspondance relative. — 32° Papiers relatifs aux négociations de 1739, traité entre l'électeur palatin et le roi de Prusse. — 33° Armements concernant le vaisseau le *Saint-Pierre*, lettres concernant les procureurs de Dupleix aux Iles de France et de Bourbon. — 34° Mémoire de la campagne de Flandre, correspondance concernant diverses attaques de villes, plan et attaque de Landau. — 35° Pièces et mémoires concernant les guerres de 1744, diverse correspondance avec les Cours de France et de Prusse. — 36° Correspondance de Valory pendant le cours de ses ambassades. — 37° Correspondance du maréchal de Belle-Isle avec Valory. — 38° Correspondance. — 39° Correspondance sur la guerre de 1745. — 40° *Id.* Dupleix, Compagnie des Indes et ministres. — 41° Correspondance Valory, procédure Dupleix, revue d'inspecteurs militaires. — 42° Lettres de la Compagnie des Indes à Dupleix, mémoires et procédures. — 43° Mémoires et quittances d'ouvriers fournisseurs pendant plusieurs années, entre autres 1790 et 1791. — 44° Correspondance. — 45° Correspondance particulière. — 46° Etats et mémoires des créanciers Dupleix, délibérations, papiers relatifs à la famille Dupleix. — 47° Correspondance Dupleix, mémoires et papiers relatifs à la guerre de 1754. »

Ce document se termine par la note suivante :

« Je soussigné reconnais avoir reçu les titres énoncés au présent état.

« Versailles, ce 12 fructidor an dix de la République.

« VALORY. »

Une partie de ces papiers appartient aujourd'hui à M. de Mézy, l'autre à M. le marquis de Nazelle, tous deux descendants de Dupleix. Les documents appartenant à M. de Nazelle constituent les archives fort bien classées et très intéressantes de son château de Guignicourt, dans l'Aisne. Je suis heureux d'ajouter que leur possesseur, en a publié le catalogue et qu'il les laisse volontiers consulter par les chercheurs. Je tiens, en ce qui me concerne personnellement, à le remercier ici de son amabilité.

Mais un certain nombre de pièces se rapportant à Dupleix s'étaient trouvées séparées de cet ensemble et ne furent découvertes que plus tard. Elles figurent aujourd'hui aux archives départementales de Seine-et-Oise sous les cotes E. 3746 à 3762 inclus. Nous avons déjà eu et nous aurons encore l'occasion d'en citer plusieurs fois des extraits au cours de ce travail.

* On trouve également dans ces mêmes archives, sous les cotes E 881 à 909 inclus, des documents concernant Pierre-François Dupleix, seigneur Du Perle, « conseiller du roi en son grand Conseil, fils de feu Charles-Claude-Ange, seigneur de Bacquencourt. »

Vizagapatam, soient rasées, comme l'a été la nôtre d'Yanaon; enfin qu'il fasse à cette nation tout ce qu'il pourra pour lui faire sentir son indignation.

« Il doit aussi solliciter fortement encore auprès de Mouzafer Singh pour que Coja Neamatoula Khan, faussédar de Rajahmundry, rembourse à la Compagnie le dommage qu'il a fait à notre loge d'Yanaon en la ruinant entièrement et pillant tout ce que l'on avait été forcé d'y abandonner. La perte et le dommage monte à plus de 400 000 roupies. Vous ne devez pas cesser vos poursuites à ce sujet jusqu'à ce que cet homme ait fait le remboursement. Il faudra attendre que ce faussédar se rende auprès de Mouzafer Singh, ce qu'il ne manquera pas de faire à Haiderabad; mais il faudrait toujours engager Mouzafer Singh à donner des ordres à ce misérable de venir le joindre. Alors vous demanderez qu'il vous soit remis jusqu'à ce qu'il ait satisfait.

« Le frère de cet homme était faussédar de Chicacole. Un brigantin de M. de Moracin n'ayant pu gagner Pondichéry était tombé à Pondi, ville de la dépendance de Chicacole. Il n'y a pas d'avanies que l'on n'ait faites aux gens de ce brigantin. La plupart ont été arrêtés, on en a exigé des sommes, et le sieur Leroy, employé de la Compagnie, qui avait été envoyé pour retirer ce brigantin et les effets, a été arrêté pendant plus de six mois et réduit dans une misère extrême. Enfin, à force d'argent, il est sorti de prison. Le nabab a exigé 25 000 roupies, et les dépenses occasionnées par le retardement du brigantin et autres frais tant en dédommagement qu'autres montent au moins à autant; ainsi, ce sont 50 000 roupies que l'on doit exiger de cet homme. Il est bon que vous sachiez que cette avanie a été faite avant que nous eussions la moindre guerre avec Nazer Singh, et c'est un pur vol de la part de ce faussédar dont le nom est Coja Ibadoula Khan.

« Vous devez beaucoup insister sur ces deux affaires auprès de Mouzafer Singh, afin qu'il châtie comme il faut ces deux frères qui étaient les Ganymèdes de Nazer Singh.

« Voilà jusqu'à présent, Monsieur, ce que j'ai à vous recommander. A mesure qu'il me viendra quelque idée, je vous en ferai part. Je vous souhaite un bon voyage ainsi qu'à tous vos Messieurs, et suis, etc.

« Je vous prie d'avoir attention si Mouzafer Singh fait porter le drapeau français avec ses autres marques d'honneur. S'il ne le fait pas, dites-lui-en quelque chose poliment. »

Le 15 janvier 1751, « sur le midi, notre détachement partit pour joindre le nabab qui n'attendait que cela pour se mettre en marche et aller prendre possession du Décan[1] ».

Dupleix ne se démunissait pas seulement d'une force qui, par la suite, devait lui faire singulièrement défaut. Décidé à voir cette entreprise aboutir, il prêtait au soubab, pour payer son armée et parer aux dépenses indispensables, une somme de « 300 000 roupies (de notre monnaie 700 000 livres) dont 200 000 furent prises dans les caisses de la Compagnie et 100 000 avancées par le sieur Dupleix de ses propres deniers[2] ».

Tout d'abord les choses allèrent au mieux, et, « après environ un mois de marche, Mouzafer Singh entrait sur les terres du gouverneur ou nabab de Cadapet. C'était un de

1. Journal de ce qui s'est passé pendant le séjour du seigneur Mouzafer Singh dans la ville de Pondichéry. — F. n. acq. 9 356, p. 87.

2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 65.

ceux qui, après la défaite de Nazer Singh, avait juré une fidélité inviolable au nouveau soubab[1]. »

Mais ici les événements prennent une tournure inattendue. C'est la correspondance échangée entre Bussy et Dupleix qui va nous les faire connaître en détail.

« Je ne puis plus dater mes lettres du camp de Mouzafer Singh, écrit le commandant de nos troupes le 14 février 1751[2]; il a changé de maître. Le pauvre homme n'est plus. La victoire que nous avons remportée sur les Patanes nous coûte cher.

« La mauvaise volonté de ces coquins se manifestait de puis plusieurs jours. Celui de Cadapet avait pris le prétexte de quelques villages que les coureurs de l'armée avaient brûlés, et avait donné ordre en conséquence à ses gens de prendre leur revanche. Il fit arrêter l'artillerie du nabab[3] et piller l'arrière-garde, les équipages de ses femmes, de ses choupdars, et avait fait arrêter de mes chariots et de mes munitions; ses cavaliers tuèrent deux de nos Cipayes.

« Tout cela joint aux discours que tenaient tous les jours ces gens-là m'avait fait prendre le parti de leur envoyer le sieur Abdalla[4], voulant, comme vous me l'aviez recommandé, faire toujours le métier de médiateur dans les différends qui arrivaient entre ces seigneurs. Je fis donc dire aux Patanes que j'étais surpris de leur conduite, qu'ils devaient se souvenir de leurs serments, que je serais

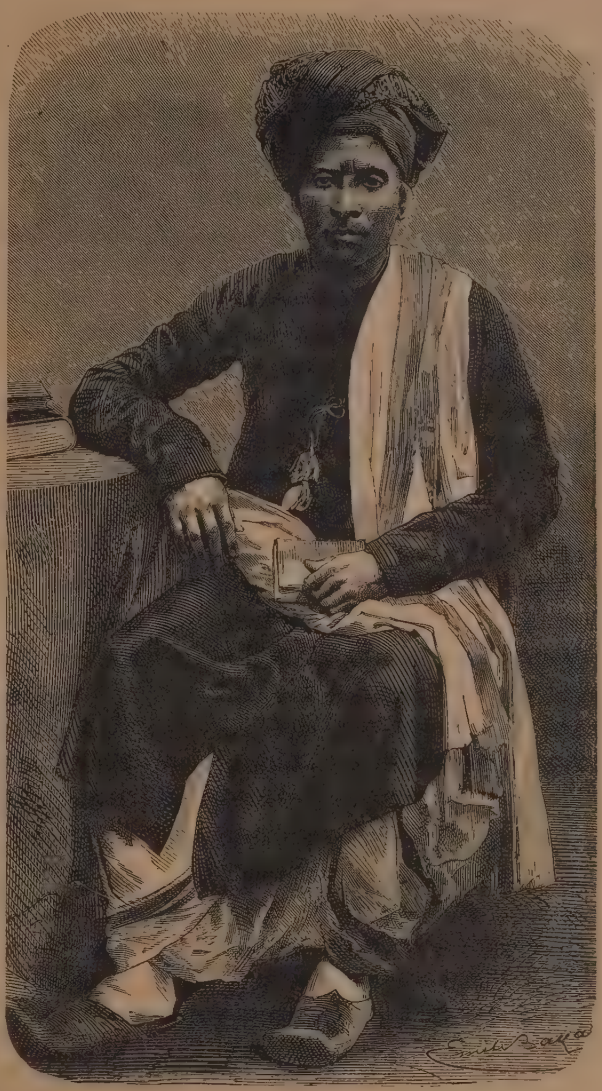

INDIEN DE SURATE.

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 67.
2. F. n. acq. 9 356, p. 92.
3. Bussy se sert ici du mot nabab au lieu de soubab. C'est là, d'ailleurs, une confusion qui a lieu constamment.
4. C'était un homme au service de Dupleix, et celui-ci avait recommandé à Bussy d'avoir confiance en lui. (Lettre de Bussy à Dupleix, 15 février 1751. — F. n. acq. 9 356, p. 94.)

leur ami jusqu'à la mort, mais qu'ils eussent à me donner et au nabab satisfaction de ce qu'ils avaient fait.

« Le nabab pendant ce temps me pressait et voulait, disait-il, tomber dessus. Je lui dis « : Il convient que vous leur fassiez grand peur, mais attendez du moins le retour d'Abdalla. » Le nabab sans rien entendre a voulu partir sur-le-champ. Effectivement il est sorti en me disant : « Je marche. Êtes-vous prêt? » Nous sommes partis sur le midi. Une étonnante confusion régnait de toutes parts, excepté parmi nous et nos Cipayes. J'ai fait dire au nabab qu'il pensât à sa vie, qu'il nous suivît, qu'il laissât aller son monde. Il a voulu marquer de la confiance et l'a payé cher.

« Nous marchions toujours. Il y avait environ de notre camp deux petites lieues pour arriver aux Patanes. Le sieur Abdalla revint que nous étions encore à moitié chemin. Il apportait les excuses des Patanes, il dit qu'ils allaient tout rendre, que c'était sans ordre qu'on avait agi et bien d'autres choses de ce genre. J'envoyai au nabab le sieur Abdalla, qu'il ne voulut point entendre. Je lui fis dire que s'il ne m'attendait, je ne marcherais point, que je voulais lui parler; je le joignis et lui dis que les Patanes promettaient de tout rendre. Il ne voulut jamais m'entendre; il me dit que ses envoyés auprès des Patanes avaient été insultés, qu'il voulait tuer ces coquins et que j'eusse la bonté de le seconder.

« Il a marché si grand train que c'était tout ce que je pouvais faire que de le suivre. Quelques volées de canon eurent bientôt mis en fuite l'armée ennemie. Contre mon intention le nabab la poursuivit. Je lui fis dire encore de ne point nous quitter. Il cherchait la mort, il n'écouta rien. Je me mis en route, je marchai le plus vite que je pus. En chemin, j'appris que Mahomet Bahadour était tué, et Canoul, et que Cadapet[1] s'était sauvé. Je vis, en effet, le corps du premier sans tête et chacun se disputer, quoique après sa mort, l'honneur de lui donner un coup.

« Quelle fut ma douleur d'apprendre un instant après la mort de Mouzafer Singh! Ramdas Pendet, qui pendant le combat était sur son éléphant, vint me trouver et me dire que tout était fini, qu'il était venu une flèche de ne je ne sais où qui l'avait percé dans l'œil. D'autres m'ont dit qu'il avait reçu un coup de lance de Canoul en voulant donner à celui-ci un coup de sabre. Enfin il est mort. Les Patanes ont été écharpés. Nous n'avons eu qu'un homme blessé, 60 ou 80 de nos Cipayes blessés et une trentaine de tués. »

La fin tragique de Mouzafer Singh « ayant fait vaquer une seconde fois le trône de Golconde, lisons-nous dans le Mémoire ou éclaircissements raisonnés sur les nouvelles concessions de Masulipatam, dépendances et autres provinces données dans le Décan à la Compagnie des Indes[2], les Anglais, dont la jalousie ne faisait que croître, en tirèrent un augure favorable. Ils crurent, ce qui était assez naturel d'imaginer, que Salabet Singh, pour lors seul héritier apparent, ne manquerait pas de se déclarer contre les Français qui venaient de contribuer à la mort de son frère Nazer Singh. Ils se trompèrent dans leurs conjectures.

« Leurs espérances, en effet, furent renversées par la politique habile de Ramdas Pendet, le même qui ci-devant avait si bien servi Mouzafer Singh et que, pour prix de son zèle, on avait mis en place. »

1. Bussy désigne ainsi les nababs de Canoul et de Cadapet.
2. F. n. acq. 9 359, p. 8.

Ce Ramdas Pendet, dont on rencontre plusieurs fois le nom dans la correspondance de Dupleix, était un simple brame ou écrivain gentil. Pour le récompenser de ses services, Mouzafer Singh l'avait, à la demande du gouverneur de Pondichéry, nommé ministre des finances, ce qui était sans exemple chez les princes mahométans. Son influence était, en réalité, prépondérante à la cour du soubab. « Aussi, persuadé qu'il ne pouvait se soutenir qu'autant que les Français seraient les maîtres, il n'eut pas plutôt

DEVANT LA GRANDE MOSQUÉE D'HAIDERABAD.

aperçu le vice-roi mort qu'il se rangea aussitôt auprès de Salabet Singh, prince d'environ vingt-deux ans, l'aîné des frères de Nazer Singh, et lui conseilla de se jeter entre les bras de M. de Bussy, comme le seul homme qui fût pour lors en état de le défendre et de le maintenir sur le trône[1]. »

Salabet Singh suivit cet avis et fut reconnu nabab.

« Il m'a demandé la protection des Français, écrit Bussy à Dupleix le 14 février 1751[2]. Je vous expédie en diligence pour recevoir vos ordres. En attendant, j'ai pris sous ma protection le fils de Mouzafer Singh.

« Les trois frères m'ont fait asseoir au milieu d'eux et m'ont dit qu'ils voulaient tenir

1. F. n. acq. 9 359.
2. F. n. acq. 9 356, p. 93.

de vous la place que le sort leur donnait. L'aîné m'a déclaré qu'il allait confirmer tout ce qui avait été fait et qu'il vous donnait de plus Canoul et Cadapet, qu'il ne mettrait en place que les gens qu'il vous plairait, que son sort dépendait de vous. Tous les grands m'ont demandé la protection des Français pour le nouveau nabab, disant que vous étiez maître de tout. »

Le 22 février 1751, Bussy précise la situation.

« Le nouveau nabab, écrit-il à Dupleix[1], vient de vous expédier une lettre pour le roi de France. Je vous répète encore qu'il vous remet tous ses biens et qu'il ne veut rien tirer que de vous. Aussitôt qu'il sera arrivé à Golconde, il fera dépositaire qui vous souhaiterez des trésors qui s'y trouveront. Le vieux Anaver Khan et tous les autres seigneurs de l'armée sortent de chez moi; ils m'ont tous prêté serment de fidélité pour la nation. Ils m'ont dit qu'ils n'ignoraient pas les grands desseins que vous aviez conçus avec Idayet Moudin Khan[2]. Ils m'ont assuré que, bien loin de s'opposer à leur exécution, ils travailleraient de toutes leurs forces à les faire réussir.

« Je pense, monsieur, que vos idées ont toujours été d'étendre dans l'Inde la gloire du nom français et de procurer des avantages à la Compagnie. Vous pouvez le faire actuellement plus que jamais; vous serez plus maître du jeune nabab que vous ne l'auriez été d'Idayet Moudin Khan. Je ne saurais vous exprimer la crainte qu'il a que vous ne l'abandonniez.

« Ramdas Pendet paraît n'avoir à cœur que la gloire et les intérêts de la nation. Comme vous l'aviez mis auprès d'Idayet Moudin Khan, le jeune nabab a promis de ne rien faire que par ses conseils et de le laisser seul gouverner.

« Si vous jugez à propos, comme je le pense, que nous continuions à accompagner le nouveau nabab, moi et nos messieurs sommes disposés à nous sacrifier. Les réflexions d'Abdalla, de Ramdas Pendet et de ceux qui sont attachés à notre nation sont que si nous abandonnons la partie, nous ouvrons l'entrée du Carnate aux Mahrattes et aux Patanes; que prenant, au contraire, le parti de soutenir le nabab, il ne fera rien que par votre permission, et que de Pondichéry vous gouvernerez Golconde et ses dépendances comme si vous y étiez. »

Dupleix ratifia les actes de Bussy.

« J'ai déclaré à toute la colonie, annonce-t-il à M. de Machault en lui envoyant les lettres du commandant de nos troupes[3], reconnaître Salabet Singh pour soubahdar du Décan, et qu'en cette qualité le roi lui accordait la même protection qu'il avait accordée à son prédécesseur.

« En conséquence, j'ai marqué à M. de Bussy de faire l'installation de ce nouveau nabab comme il avait vu faire ici celle de Mouzafer Singh. »

Mais, en même temps, « l'on prit occasion de lui demander qu'il joignît aux donations de Divy, Narzapour et Masulipatam, celle de Nizampatnam[4] et de Devracota[5], qui faisaient ci-devant partie de ses dépendances.

1. F. n. acq. 9 356, p. 95 verso.
2. Mouzafer Singh.
3. 10 mars 1751. — F. n. acq. 9 356, p. 98.
4. « Sercar ou province dépendant de Masulipatam, située à 15 lieues dans le sud de cette ville. »
5. « Grand paragané ou bourg dépendant aussi de Masulipatam. »

« Le jeune prince n'eut pas de peine à y consentir, et après avoir fait expédier de nouvelles lettres patentes qui confirmaient en même temps les anciennes, la cérémonie de son installation finie, il se remit en route vers Golconde[1]. »

Par la suite, le Grand Mogol confirma toutes ces donations.

Deux lettres de Dupleix à Bussy nous montrent bien quelles étaient les préoccupations du gouverneur.

Dans la première on lit[2] :

« Mon cher Bussy,

« Tout votre but et le mien doivent être de conserver les possessions de la Compagnie, de les augmenter même. Voilà quelle doit être votre attention dans toutes les circonstances où vous vous trouverez. »

Et dans la seconde[3] :

« Ayez toujours devant les yeux la gloire du roi, celle de la nation; c'est tout ce que je vous recommande. »

Le 17 mars, nos troupes arrivaient en vue de Canoul, où s'étaient retirés les restes de l'armée patane après leur défaite.

« Canoul est une grande ville fermée d'un bon mur et défendue par une forte citadelle. Mais comme elle est bâtie sur une grande rivière dont les eaux avaient prodigieusement débordé l'hiver précédent, cette inondation extraordinaire avait causé de grands désordres et avait entre autres renversé plus de 4 000 maisons et plus de 150 toises des murs de la place; en sorte que les Patanes, au nombre d'environ 3 000 hommes, avaient pris le parti d'abandonner la ville pour se défendre dans la citadelle.

« Malgré la vigoureuse résistance qu'ils firent partout, la citadelle fut emportée par escalade. Presque toutes les troupes patanes furent passées au fil de l'épée, à l'exception des principaux et des plus distingués du pays, qui s'étaient réfugiés dans le palais du nabab avec sa veuve et ses deux enfants.

« L'armée passa ensuite la Kischna et lorsqu'elle approchait d'Haiderabad, capitale du royaume de Golconde, on apprit qu'elle était attendue sur la route par Badgi Rao, général mahratte, avec un corps de 25 000 hommes[4]. »

Salabet Singh, qui savait bien que les Mahrattes étaient « des brigands ne cherchant que de l'argent ou du pillage[5] », mais qui les considérait comme des adversaires redoutables, crut devoir se débarrasser d'eux à prix d'or. On employa pour cette négociation un autre chef mahratte qui avait embrassé le parti du soubab et accompagnait son armée, Rajah Janogi. « Le traité fut bientôt conclu, moyennant un présent fait à Bagdi Rao de deux laks de roupies, c'est-à-dire 480 000 livres de notre monnaie, et ce général repassa les montagnes avec ses troupes, en protestant qu'il serait toujours l'ami du soubab et de la nation française[6]. »

Il se produisit alors ce qui avait eu lieu en France lorsque nos rois crurent pouvoir

3. Mémoire sur les nouvelles concessions. — F. n. acq. 9 359, p. 8.
2. 25 février 1751. — Vers. E. 3 748, p. 14.
3. 8 mars 1751. — *Id.*, p. 20, verso.
4. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 69.
5. *Id.*, p. 70.
6. *Id.*

éloigner les Normands à prix d'argent. On ne fut pas longtemps avant de les revoir plus insolents et plus exigeants.

Quoi qu'il en soit, « Salabet Singh fit son entrée dans Haiderabad[1] le 12 avril 1751; l'armée y séjourna un mois, et vers la mi-mai elle se mit en route pour Aurengabad, où elle arriva le 29 juin[2] ».

La capitale du Décan était « une cité fort belle, fort riche, très peuplée, située à 60 lieues de Surate ». Elle avait été bâtie par le fameux empereur Aureng Zeb dans le but d'arrêter les courses des Mahrattes. La citadelle, construite sur un des côtés de la ville, la commandait. Bussy, comprenant tout l'intérêt qu'elle offrait, la fit assigner pour logement à ses troupes, et il y disposa son artillerie de façon à être le maître absolu de la situation.

Tout paraissait aller au mieux et Dupleix, envisageant de nouvelles conquêtes, pouvait écrire à Kerjean[3] :

« Pondichéry, le 11 septembre 1751.

« C'est la meilleure aventure que le nabab puisse entreprendre que celle de marcher à Bengale. J'en ai déjà écrit mon sentiment à M. de Bussy. Ce pays tout ouvert est à la merci du premier qui y entre, et le nabab y est en horreur par les vexations continuelles qu'il y fait sur tout le monde.

« Les Anglais et les Hollandais sont peu en état de lui donner du secours, et jamais autant que j'en pourrai fournir à Salabet Singh; je défie ces deux nations de fournir 300 Européens. Elles ne les ont point dans leurs colonies, et sans doute qu'elles en conserveront pour les garder. Ainsi ces secours se réduiront à bien peu, et c'est ce qui ne doit point du tout arrêter cette expédition puisque vous seuls, comme vous êtes à présent accompagnés de l'armée de Salabet Singh, êtes plus que suffisants pour vous rendre maîtres d'un pays qui est aux abois par la tyrannie du gouvernement actuel. »

Malheureusement des incidents d'une certaine gravité étaient sur le point d'éclater, qui devaient avoir pour conséquence de retenir Bussy dans le Décan et de l'empêcher soit de conquérir le Bengale, ce qui eut peut-être amené nos rivaux à abandonner Mahomet Ali Khan pour se porter au secours de cette province, soit de rejoindre Dupleix.

Le frère aîné de Nazer Singh, Gazendi Khan, « grand vizir du Mogol, que les Anglais par opposition avaient suscité en lui représentant qu'il était de son honneur et de son intérêt de venir s'emparer d'un royaume qui lui appartenait par le droit de sa naissance, s'avançait en effet de Delhi à la tête d'une armée formidable pour envahir le Décan, par le nord, et il attendait de jour en jour les secours qu'on lui faisait espérer de Madras et que l'on se préparait à lui envoyer[4] ».

Il s'était de plus préalablement entendu avec le grand chef des Mahrattes, le peïchva Balladgi Badgi Rao, ou plus brièvement Badgi Rao, qui devait envahir cette province par l'ouest avec 100 000 cavaliers.

1. L'insalubrité du climat et le manque d'eau amenèrent vers la fin du XVI[e] siècle l'abandon de Golconde, l'ancienne capitale du royaume de ce nom. Elle fut remplacée par Haiderabad, bâtie en 1589 à 8 milles à l'est. (Hubner, *A travers l'empire britannique.*)

2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 70.

3. Vers. E. 3 748, p. 89 verso.

4. Mémoire sur les nouvelles concessions de Masulipatam. — F. n. acq. 9 359, p. 8.

PAYSAGE DU BENGALE.

Les Mahrattes pénétrèrent les premiers dans le Décan et se mirent à piller le pays. De la sorte ils comptaient, en attendant l'arrivée de Gazendi Khan, s'enrichir aux dépens des habitants des territoires qu'ils occupaient et affamer leurs adversaires. Mais, par une manœuvre très simple, Bussy bouleversa tout le plan de campagne de ces pillards. Au lieu de s'épuiser en vains efforts à la poursuite d'un ennemi insaisissable, il décida de marcher sur Pony, principale ville des Mahrattes; ce qui, dans l'esprit de l'officier français, devait amener ses adversaires à lui offrir eux-mêmes le combat.

Une curieuse lettre de Kerjean au contrôleur général, datée « de l'armée de Salabet Singh, roi de Golconde, à 4 lieues de Pony, capitale de la province de même nom, dans le royaume de Sattara, à 30 lieues dans l'est de Goa, par les 20 degrés latitude nord, le 25 décembre 1751[1] », va nous faire connaître la façon de combattre des Mahrattes et nous permettre d'apprécier la justesse du plan de Bussy.

« Comme ils sont très sobres et faits à la fatigue, y lisons-nous, et que leurs chevaux sont habitués à courir par monts et par vaux, ils se transportent avec une célérité merveilleuse d'un lieu à un autre et n'en sont pas plus fatigués pour être 24 heures à cheval. Leurs armes sont la lance de 15 pieds de long, le sabre et le fusil. Ils n'ont à leur suite ni bagages ni artillerie; à peine les seigneurs ont-ils un domestique. Ils sont communément nus et campent aussi bien à l'air que sous la toile; ils sont cependant gras pour la plupart. Comme ces pays sont abondants en pâturages, ils s'arrêtent de temps à autre pour faire manger leurs chevaux. »

« Leur manière de combattre est de fuir, nous dit-on encore dans un Mémoire de l'époque[2], et en fuyant de brûler et de ravager tout le pays. »

Quant à l'ordre de marche adopté par les Français, nous le trouvons indiqué tout au long dans la même lettre de Kerjean au contrôleur général :

« L'avant-garde, avec 60 blancs, 40 Caffres et Topasses, 18 artilleurs, 500 Cipayes et 4 pièces de canon, me fut confiée, écrit le neveu de Dupleix, avec MM. Boulayne, Capdeviel, enseignes, et Lenormand, officier d'artillerie; derrière nous 15 000 chevaux maures et mahrattes commandés par un cousin du roi de Golconde.

« L'aile droite était donnée à M. Dugray, lieutenant des grenadiers; sous ses ordres, M. Aumont, 50 blancs, 300 Cipayes, 3 pièces de canon et 6 000 Maures.

« La gauche était confiée à MM. Ruflet et Clérac, avec pareilles forces que M. Dugray.

« L'arrière-garde était commandée par M. Vincent, major, et Aimard, lieutenant, avec 6 blancs, 10 Topasses, 500 Cipayes, 4 pièces de canon et 20 000 Maures.

« Le prince, son ministre, M. de Bussy et Mouzafer Khan, général des Cipayes, marchaient sur leurs éléphants entourés de toute l'artillerie du prince, des éléphants qui portaient nos éclopés en état de faire le coup de fusil, du reste de la troupe et des Cipayes, de tous les bagages de l'armée et de 12 000 chevaux d'élite qui entourait les éléphants du prince et sa suite.

« Vous serez sans doute surpris, Monseigneur, qu'on ait osé diviser notre petite troupe; mais la peur des Mahrattes est tellement invétérée chez les Maures, que ce

1. F. n. acq. 9 359, p. 55.
2. Mémoire sur les nouvelles concessions. — F. n. acq. 9 359, p. 9.

n'est qu'en paraissant couvrir cette armée, formidable en apparence, que nous rassurons les Maures. »

De son côté, Bussy, écrivant à Dupleix le 4 décembre 1751 [1], lui indique que ce plan de campagne, qu'il avait suggéré aux Indiens, a seul été accepté par eux parce qu'il les couvre tous. Les autres formations ont été rejetées parce qu'un groupe se trouvait toujours à découvert en cas d'attaque des Mahrattes.

Il ajoute :

« Je suis à côté de Salabet Singh avec le reste de nos troupes et Mouzafer Khan, pour me porter dans l'endroit le plus vigoureusement attaqué. »

Si cette disposition offrait l'avantage de rassurer les Indiens, par contre, elle présentait un grave inconvénient, que Kerjean, dans sa lettre au contrôleur général, mettait ainsi en relief :

« Si malheureusement un de nos quatre corps venait à être rompu, le peuple immense de soi-disant combattants deviendrait la proie des Mahrattes. »

La campagne fut dure, et nous en trouvons les détails dans une missive de Bussy à Dupleix, datée « du camp de Badgi Rao, à présent celui de Salabet Singh, ce 4 décembre 1751 [2] ».

« C'est aujourd'hui, y lisons-nous, le vingt-sixième jour de notre sortie d'Aurengabad, et depuis 4 à 5 nous ne faisions que ferrailler avec l'armée de Badgi Rao qui, leste et sans embarras, harcelait la nôtre sans jamais cependant oser commencer de combat décidé. Notre marche est extrêmement pénible; cette multitude est depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir à faire une lieue ou une lieue et demie.

« Le premier jour de notre marche [3] s'est passé en légères escarmouches où les Mahrattes ont eu du dessous. Le lendemain, il y eut des combats assez chauds dans plusieurs endroits, surtout au passage d'un ghate [4] où Badgi Rao s'était vanté de détruire notre armée. Il faut vous dire que cette race mahratte monte les montagnes avec ses chevaux comme des cabris. Badgi Rao était resté à quelque distance et avait envoyé son divan avec une grande partie de ses forces pour fermer le passage de ce ghate; mais M. de Kerjean culbuta ce qui se trouva en avant et fit faire place à Abdoulker Khan [5].

« A la descente de cette montagne se trouve une assez belle plaine. Les ennemis que M. de Kerjean avait chassés devant lui se rassemblèrent et vinrent fondre sur la gauche de notre armée, où ils avaient tout l'avantage. La confusion commençait à se mettre dans nos troupes (j'entends parmi les Maures) lorsque je me transportai dans cet endroit, malgré les prières du nabab et du divan, avec environ 100 blancs et 300 Cipayes. Je poussai mon éléphant au milieu de l'ennemi avec ce que j'avais de blancs à cheval. 10 ou 12 seigneurs, que ma démarche avait rassurés, me joignirent et me demandèrent mes ordres. Je leur fis dire par Abdalla qu'ils n'auraient qu'à me suivre et faire leur devoir.

« Je me repentis un peu de m'être trop avancé, me trouvant abandonné de tous ces coquins qui m'avaient suivi au nombre de 5 à 6 000; mais il n'était plus temps de réflé-

1. F. n. acq. 9 359, p. 45.
2. F. n. acq. 9 359, p. 44 verso.
3. Il s'agit de la marche en bataille dont le détail a été donné plus haut.
4. Défilé.
5. Abdoulker Khan commandait les troupes indigènes d'avant-garde.

chir. Toute l'armée avait les yeux sur moi; ma réputation, et, si j'ose dire, celle de la partie de la nation qui est ici dépendait de ma démarche : c'est chez les Maures un grand déshonneur de faire un pas en arrière lorsque l'on s'est avancé.

« Je combattais pour la première fois sur un éléphant; les ennemis étaient à une demi-

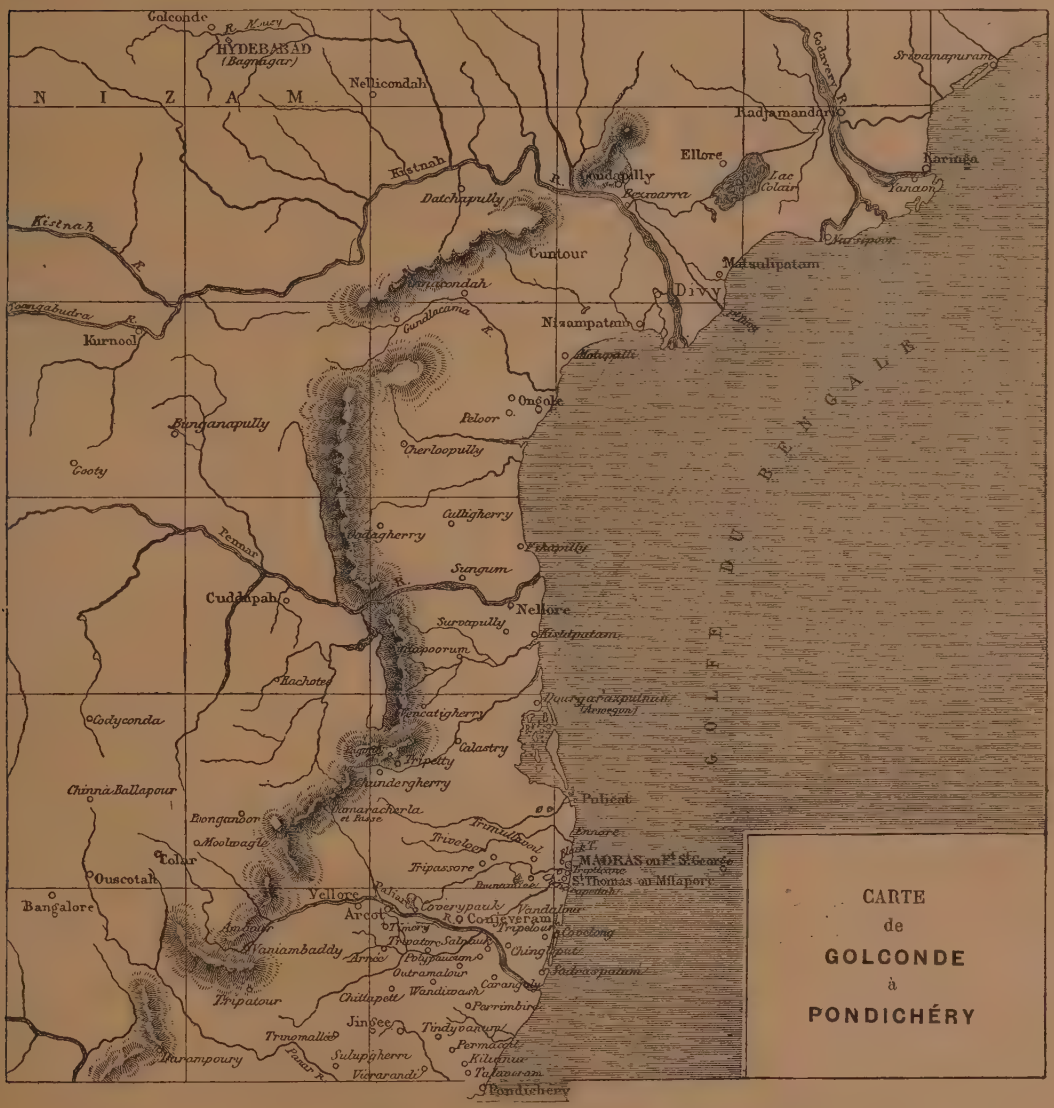

portée de fusil de moi; presque tous armés de fusils à mèche, ils faisaient bonne contenance. Le conducteur de mon éléphant avait déjà reçu une balle au travers du corps, dont il est mort le lendemain; le nabab était prêt à venir lui-même à mon secours avec M. Vincent, que j'avais laissé auprès de lui, lorsque je priai M. Dugray, qui était avec moi, de donner avec ses gens à pied d'un côté, et je fondis de l'autre avec les dragons et ce qui me restait de soldats montés. Cette fermeté eut tout le succès que j'en espérais : l'ennemi, au nombre de 3 à 4 000 hommes, prit la fuite, et les canailles de l'armée qui m'avaient

abandonné, qui étaient à plus d'une portée de canon de moi, me rejoignirent. Je poursuivis l'ennemi aussi loin que la prudence pouvait le permettre. Sa perte a été de 4 à 500 cavaliers dans ce choc.

« Je joignis ensuite le nabab qui m'avait envoyé une trentaine de dromadaires pour me prier de revenir. Je reçus à cette occasion de ce seigneur et de ceux qui étaient avec lui plusieurs compliments gracieux. Mouzafer Khan, à qui j'avais ordonné de se transporter sur la droite, s'y était aussi fort bien comporté, et les Cipayes de l'arrière-garde avaient eu occasion de se distinguer; en sorte que tout l'honneur de cette journée revient entièrement aux Français.

« J'eus la satisfaction de voir tous les chefs de l'armée venir dire au nabab que sans nous ils n'auraient jamais passé ce ghate et que la victoire était ce jour-là à Badgi Rao, surtout à la gauche.

« Il en a été de même des autres journées jusqu'à la nuit du 3 au 4, qui a mis le comble à la gloire des armes de notre monarque dans l'Asie.

« Pour vous préparer à ce récit, il me faut vous dire que je pressais le divan depuis quelques jours de nous laisser faire quelques opérations éclatantes sur l'ennemi; à quoi il ne voulait point consentir par la peur de perdre les seuls amis et soutiens qu'il a ici, ainsi que par la crainte que la réputation de Badgi Rao avait mise dans le cœur de ces gens-ci. D'ailleurs, me disait-il, tout ce que vous entreprendrez n'aura point de réussite, il ne vous en restera que la peine; l'ennemi sera averti de toutes vos démarches par quantité de seigneurs de cette armée-ci qui sont dans ses intérêts.

« L'éclipse de lune qu'il y eut hier et la proximité du camp des Mahrattes me fit reprendre mon parti. Les gentils, comme vous savez, sont obligés de faire leur cérémonie. Le divan me dit lui-même que c'était une bonne occasion. Tout fut préparé et à une heure après minuit j'étais dans le camp de Badgi Rao avec ma petite armée, où, à l'exception que ce général n'a pas perdu la vie, il s'est passé la même scène que dans celui de Nazer Singh.

« Badgi Rao fut averti de notre départ par trois fouguettes de notre camp et trois coups de canon; de plus, plusieurs personnes lui dépêchèrent plus de 50 alcaras. Malgré tout cela, il fut surpris; il se sauva, nu, sans toque, et fit plus d'une demi-lieue à pied dans les montagnes avant de pouvoir avoir un cheval, sur lequel il fit sept lieues avec les débris de son armée.

« Tout fut abandonné dans le camp; la déroute et la victoire sont complètes. Nos troupes blanches et noires se sont comportées avec toute la valeur et l'ordre possible, et, quoiqu'il y eut toutes sortes d'effets dans ce camp, nul ne toucha à une paille et elles laissèrent le pillage à plusieurs milliers de coulis qui vinrent de notre armée à cet effet. Je ne saurais trop vous dire combien messieurs les officiers ont contribué à cette victoire par leur valeur et leur bonne conduite. Je dois aussi toute sorte de justice à Mouzafer Khan, Cheik Ibrahim et aux autres officiers cipayes.

« Vers le jour, le nabab donna ordre à 10 000 cavaliers de venir me joindre, ce qu'ils firent très lentement; mais enfin ils arrivèrent. Les chefs de cette troupe vinrent tous me demander mes ordres; je leur dis qu'ils pouvaient courir après Badgi Rao s'ils voulaient.

« Le nabab nous envoya 5 ou 6 seigneurs pour nous féliciter; il m'envoya tous ses

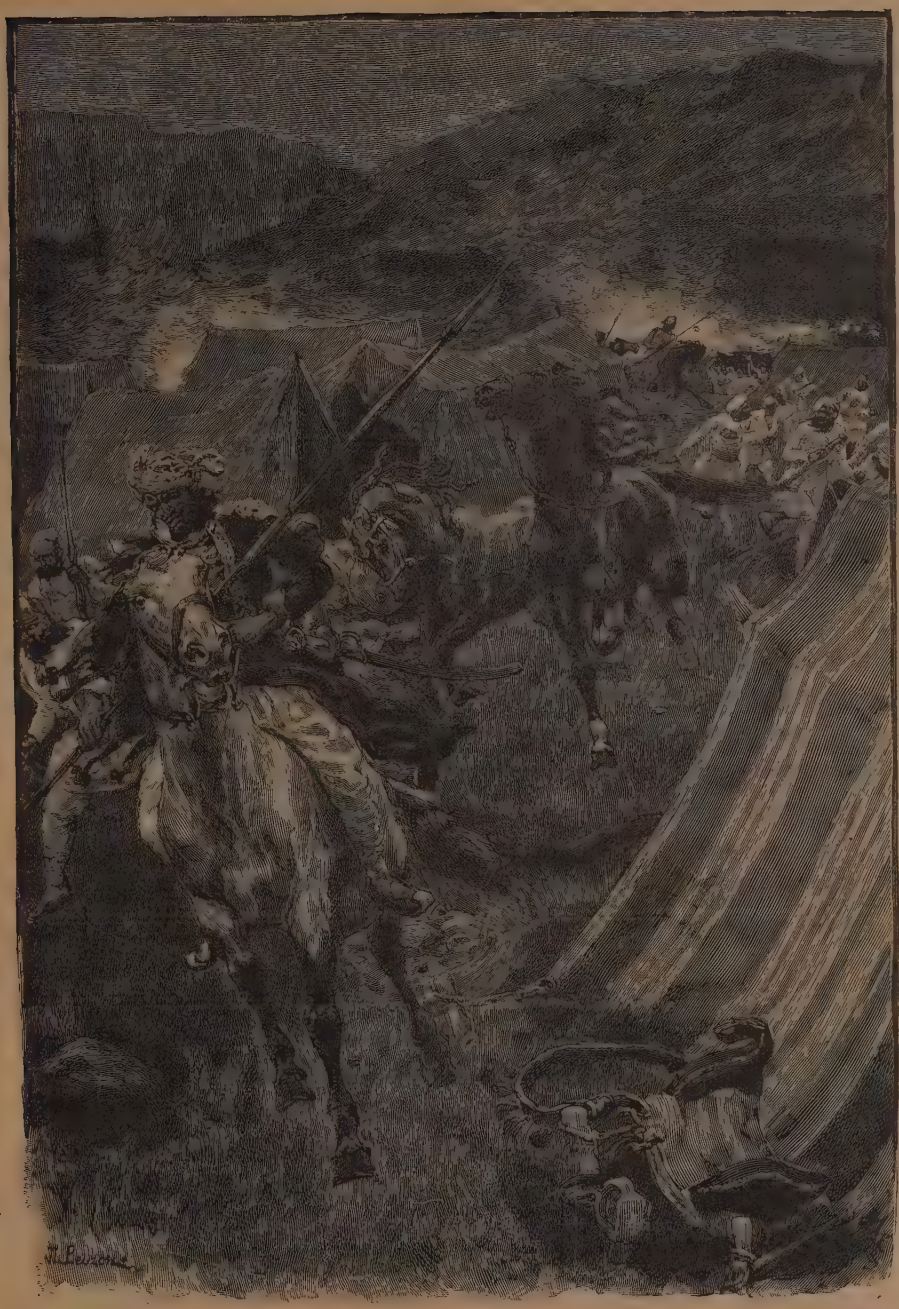

LA DÉROUTE FUT COMPLÈTE.

nagaras, ses trompettes, avec 5 ou 6 000 cavaliers; il me fit prier d'entrer dans le camp avec tout l'appareil d'un victorieux. Je passe sous silence toutes les louanges dont le peuple nous accablait, pour vous apprendre ce qui se passa chez le nabab à notre sujet.

« Il avait fait appeler tous les seigneurs. Le divan vint nous recevoir à 50 pas en avant de la porte de la tente de la part de son maître. Avant de m'embrasser, il me jeta beaucoup d'argent sur la tête en faisant plusieurs signes qui sont en usage chez les gentils; il nous conduisit ensuite, de Kerjean, Vincent, Mouzafer Khan, Cheik Ibrahim et moi, chez le nabab, qui se leva d'abord que je parus, s'avança deux pas, — chose, comme vous savez, monsieur, bien extraordinaire, — nous embrassa et nous reçut avec les distinctions que méritait le service que la nation venait de lui rendre. Il nous fit à tous cinq présent de quelques bijoux dont la valeur est bien au-dessous de la façon dont ils furent présentés, et donna des serpeaux à tous ces messieurs.

« Nous tombions de fatigue. Il nous pria de nous aller reposer et qu'il allait faire faire des réjouissances par tout le camp pour notre victoire.

« Il est inutile de vous dire, Monsieur, l'honneur que tout ceci va faire à la nation; vous le sentez mieux que moi. La réputation de Badgi Rao était à ce point qu'il faisait trembler l'empereur lui-même, et son père, pour me servir de l'expression de ces gens ici, avait touché de sa lance les portes de Delhi. Tous les vieillards se sont rappelé dans le durbar les histoires; depuis Tamerlan ils n'ont rien vu, disent-ils, de semblable. Il me serait difficile de vous dire combien de fois le nom du nabab govendour a été répété; c'est avec justice que cette nation vous exalte : vous avez sacrifié pour elle votre bien, votre santé et vos parents. L'on ne doit jamais oublier que votre valeur, votre fermeté et votre sagesse sont la cause de la gloire que la nation acquiert aujourd'hui dans cette partie du monde. Votre génie nous conduit ici; ainsi il n'est pas surprenant que nous réussissions. Les motifs qui me guident, et dont je vous promets de ne jamais me départir, sont la gloire du roi, la vôtre, et les intérêts de la nation en général.

« Il est parti pour Delhi 50 alcaras pour y porter cette nouvelle; les grands et les petits de cette armée ont écrit cet événement à cette capitale. Je ne finirais pas de sitôt si je vous disais de quelle façon l'on parle de vous et de la nation. Vous êtes élevé avec justice au plus haut point de gloire. L'effet que cet événement a produit dans cette partie de l'Asie est indicible. La plupart des seigneurs maures et mahrattes avaient bien ouï parler de la nation; mais ils prenaient ce qu'on leur racontait pour des faussetés, ou, du moins, pour des faits très exagérés. Badgi Rao lui-même, à qui l'on avait dit tout ce qui s'était passé dans le Carnate, n'en croyait rien et attribuait à la trahison des Patanes la victoire que nous remportâmes sur Nazer Singh. Il a donc éprouvé, à sa grande honte, ce que pouvaient faire les Français qui, disait-il, ne l'empêcheraient pas de battre Salabet Singh.

« Je ne puis vous rendre un compte juste de la perte de l'ennemi; il n'a pas tenu assez longtemps devant nous pour que nous en ayons détruit beaucoup. Ce qui est parvenu à ma connaissance peut monter à une soixantaine, tant tués que blessés; leur bagage, qui n'est pas grand, et près de 3 000 bêtes furent abandonnés. Je voulus faire courir après Badgi Rao la cavalerie que le nabab m'avait envoyée; mais tous les chefs me donnèrent pour excuse qu'ils avaient bien ordre de prendre les miens, mais non de me quitter. La guerre se serait terminée ce jour-là si cette canaille avait voulu m'écouter.

« Je ne peux vous rien dire des forces de Badgi Rao : les uns font monter son armée à 60 000 hommes, d'autres à moins, quelques uns à plus.

« Tous nos messieurs vous prient d'accepter leurs compliments de l'avantage que nous avons remporté sur nos ennemis. Je vous fais les miens de tout mon cœur. Quoique bien éloigné, cette victoire vous est due; nous ne sommes que des bras que vos ordres et vos avis conduisent. »

La campagne, malgré cet heureux coup, n'était pas encore terminée, comme nous allons le voir par la suite de la correspondance de Bussy avec Dupleix.

« Les nouvelles, écrit le 5 décembre 1751 le commandant français[1], portent que Badgi Rao est comme désespéré. Il veut, dit-il, prendre sa revanche à quelque prix que ce soit; mais moi je compte l'étriller une seconde fois pour peu qu'il campe dans notre voisinage.

« J'estime que nous serons dans quatre à cinq jours à Pony, où nous nous mettrons en état de faire le siège d'une forteresse qui en est éloignée de cinq à six lieues, où toutes les richesses de Badgi Rao sont renfermées. »

Peu après, une chaude alerte se produisait que Bussy raconte dans une lettre datée « du camp de Salabet Singh, ce 13 décembre 1752[2] ».

« Le 10, Badgi Rao tomba avec presque toutes ses forces sur un parti de 10 à 12 000 hommes des nôtres qui s'étaient trop laissé emporter à l'ardeur de poursuivre quelques petits partis de Mahrattes qu'ils avaient battus. Lorsque Badgi Rao vit ce corps assez éloigné de l'armée et qu'il fut sûr qu'il n'y avait point de Français, il tomba dessus. Une partie tint ferme, l'autre prit la fuite, et sans un détachement de 50 blancs, 200 Cipayes et 2 pièces de canon commandés par MM. Vincent et Aimard, que j'avais envoyé contre quelques corps de Mahrattes qui incommodaient notre aile droite, Badgi Rao remportait une victoire complète et coupait l'armée en deux; mais cette poignée de Français l'arrêta.

« Il se présenta trois fois pour la rompre et fut toujours repoussé avec pertes, et nos troupes l'eussent même obligé à fuir si les Maures avaient fait leur devoir. Badgi Rao, voyant qu'il ne pouvait nous entamer et qu'il perdait beaucoup de monde vis-à-vis de nous par notre artillerie qu'on tirait à mitraille, sépara sa troupe en deux parties et tomba sur notre cavalerie maure qui était rangée derrière nos gens. Ces lâches, au lieu de se défendre, prirent la fuite, et, pour le plus grand embarras, se replièrent en fuyant sur notre détachement qui se trouva hors d'état de se servir de son canon et de sa mousqueterie. Les Mahrattes de notre parti et ceux de Badgi Rao étaient confondus et nos gens, ne les pouvant distinguer, couraient risque d'être pris ou tués sans défense. Dieu leur inspira l'idée de tirer sur les amis comme sur les ennemis; ils se trouvèrent par ce moyen hors d'embarras. Alors Badgi Rao fit poursuivre les fuyards qui se retiraient dans notre armée et fit attaquer encore nos troupes, mais avec beaucoup de pertes de son côté et sans pouvoir les entamer.

« Je pris le parti de rappeler M. de Kerjean de l'avant-garde et les autres corps placés ailleurs, et de marcher droit à Badgi Rao, qui fit sa retraite lorsque ses alcaras

1. F. n. acq. 9 359, p. 49.
2. F. n. acq. 9 359, p. 51.

vinrent lui dire que je marchais à lui. Nous ne perdîmes personne de nos troupes et nous n'eûmes que deux soldats si légèrement blessés que ce n'est pas la peine d'en parler. Badgi Rao eut dans cette affaire 2 000 hommes tant tués que blessés, et tout de notre mousqueterie et de notre mitraille; du côté de nos Maures, nous eûmes environ 200 hommes tués et autant de blessés. »

Ce fut le dernier épisode de cette campagne.

Bussy n'était plus qu'à 20 milles de Pony et la prise de cette ville ne pouvait faire de doute pour personne; mais le commandant de nos troupes, que Dupleix guidait d'ailleurs de ses conseils avisés, agit alors en diplomate et en psychologue habile. Il se souvint à temps qu'il ne faut jamais pousser au désespoir un ennemi courageux; il se dit, d'autre part, qu'il lui serait singulièrement difficile de garder une conquête à la reprise de laquelle s'acharneraient certainement ses mobiles adversaires; il entrevit enfin la possibilité de se faire un allié éventuel de celui qu'il avait si bien battu.

Telles furent évidemment les raisons qui amenèrent Bussy à traiter avec le chef mahratte.

Le 6 février[1], un armistice était conclu, et l'armée retournait à Haiderabad, châtiant sur sa route quelques rajahs qui refusaient le tribut.

On comprend, après une campagne aussi brillante, cette déclaration de Bussy à Dupleix[2] :

« Si l'on néglige en Europe ces événements-ci, et surtout si l'on ne nous envoie pas de quoi soutenir la possession du Carnate, il faut que l'aveuglement ou la prévention soit bien forte. C'est ce qui m'a fait penser, comme je vous l'ai marqué dans ma lettre du 13, qu'il serait bien nécessaire que Kerjean allât porter et appuyer tout ceci. »

Et encore[3] :

« De bons mémoires, appuyés de quelqu'un qui se serait trouvé dans cette expédition et qui aurait connaissance des pays et du génie de ces nations, détermineraient la Cour à ne pas négliger une affaire qui fait tant d'honneur à la France. Si, faute de secours par négligence d'Europe, on était obligé d'abandonner des choses aussi évidemment avantageuses et honorables et qu'on se restreignît dans les bornes de pauvres marchands que le fermier d'Arcate faisait trembler autrefois, il est certain que rien ne serait plus honteux. Cette crainte m'affecte beaucoup; j'espère que cela n'arrivera pas. J'ai vu un temps où toutes les troupes étaient sous les armes pour recevoir un gueux de brame envoyé du kiladar[4] de Valdaour. La nation vous doit cet heureux changement et la gloire immortelle qu'elle acquiert de tout ceci. »

Les craintes de Bussy devaient malheureusement se réaliser; on abandonna « des choses aussi évidemment avantageuses et honorables », et rien ne fut « plus honteux » dans notre histoire.

Dupleix se trouvait alors à l'apogée de la gloire. Il était le maître du Carnate et du Décan; un pays immense, grand comme plusieurs royaumes européens réunis et habité

1. Cette date est indiquée dans une lettre de Dupleix à Law, 7 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 56.
2. Aurengabad, 15 oct. 1751. — F. n. acq. 9 359, p. 32.
3. Même lettre. — *Id.*, p. 33 verso.
4. Commandant d'une forteresse. (Dupeuty-Trahon, *Le Moniteur indien*, p. 230.)

par une innombrable population, lui obéissait; les Anglais, toujours battus, semblaient devoir imiter les Portugais et les Hollandais, dont la décadence dans cette partie du monde était complète, et l'on pouvait escompter le moment prochain où, leur influence étant nulle, ils allaient quitter ces parages pour ne plus s'occuper que de l'Amérique et de la conquête du Canada. C'est à peine si Trichinopoly constituait un point noir à l'horizon; Trichinopoly où s'était de nouveau renfermé Mahomet Ali Khan avec une poignée de guerriers indiens.

C'est à l'heure même où Dupleix va voir se réaliser son rêve grandiose de donner un monde à son pays que tout s'écroule, non point par sa faute, car son génie et son cœur s'élèvent encore à la hauteur des circonstances, mais « par négligence d'Europe ».

CHAPITRE XI

TRICHINOPOLY

Trichinopoly, capitale du Maduré, est une grande ville bien peuplée, à 35 lieues au sud-ouest de Pondichéry[1]. Située dans une plaine immense, elle a la forme d'un carré oblong, dont les côtés les plus étendus vont de l'est à l'ouest. « Elle est entourée d'un double rempart avec des tours rondes à égale distance les unes des autres, ainsi que les Indiens le pratiquent dans toutes les places qu'ils fortifient. Le fossé a environ 30 pieds de large sur 15 à peu près de profondeur; l'eau y est plus ou moins abondante suivant les saisons, mais il n'est jamais entièrement à sec. La muraille extérieure a environ 18 pieds de haut sur 4 à 5 d'épaisseur, sans parapet ni terre-plein; de manière qu'on peut proprement l'appeler un simple mur L'autre est un vrai rempart. La distance de l'une à l'autre est d'environ 25 pieds. La hauteur du rempart est de 30 pieds, le terre-plein en a 10 de hauteur et le parapet dans la plupart des endroits 7 à 8, de manière qu'un homme est entièrement à couvert derrière, avec des meurtrières de distance en distance[2]. »

Telle était la place qu'il s'agissait d'enlever. Les Anglais l'avaient rendue plus formidable encore.

« Nous y avons construit, écrit le colonel Lawrence dans ses Mémoires[3], quelques bastions aussi bons et aussi réguliers que le terrain a pu le permettre, sur les fondements des tours. Ils sont pour la plupart aux angles du carré, et, du côté de la face occidentale, vers le milieu de la courtine qu'on appelle la batterie de Dalton, et même dans la muraille extérieure.

« Au milieu de la vieille cité se dresse un rocher de 300 pieds de hauteur, sur le sommet duquel est une pagode d'où la vue s'étend sur tout le pays environnant jusqu'à 40 milles.

« La plaine qui entoure la ville, quoique de niveau en apparence, est remplie de

1. Lettres édifiantes, t. XIV, p. 297.
2. *Mémoires du colonel Lawrence*, t. I, p. 35.
3. T. I, p. 36.

creux et de fonds propres pour dresser des embuscades et qui procurent de grands avantages à celui qui est au fait du terrain[1]. »

De plus, et c'est là une circonstance qui n'est pas à dédaigner au point de vue d'un siège à subir, la terre a peu d'épaisseur et après avoir creusé un pied ou deux on rencontre le roc.

Enfin, par une disposition ingénieuse, la rivière le Cauvery, qui coule à moins d'un demi-mille au nord de la ville, « fournit aux habitants l'eau dont ils ont besoin. Elle se rend par des conduits dans des réservoirs ou des citernes qui communiquent les unes avec les autres par des aqueducs[2]. »

Aux propres forces de Mahomet Ali Khan s'ajoutaient celles de ses alliés les Mahrattes, le rajah de Mysore, « 3 000 hommes de troupes irrégulières appelées Colleries, brigands qui vivent de rapines et sont très incommodes en campagne par les fréquentes alarmes qu'ils donnent[3] », et enfin les Anglais qui, nous l'avons vu, soutenaient le prétendant à prix d'or. Au commencement de mars 1751, ceux-ci avaient envoyé à Trichinopoly 230 Européens et 300 Cipayes, sous les ordres du capitaine Cope. A la fin du même mois, cette petite garnison était renforcée de 500 Anglais, 100 Caffres et 1 000 Cipayes, appuyés de 8 canons, le tout sous les ordres du capitaine Gingen[4].

Pour se donner le temps de rassembler ces forces, Mahomet Ali Khan, qui avait promis de remettre Trichinopoly aux Français si Dupleix lui obtenait de Mouzafer Singh un kaoul ou acte portant amnistie pleine et entière de ses fautes, prétendit que le document qu'on lui adressait n'était pas suffisant pour sa sûreté, et réclama de nouvelles garanties et de nouveaux avantages pécuniaires.

Le gouverneur, sans être la dupe de ces manœuvres, ne crut pas devoir rompre les pourparlers engagés avec Mahomet Ali Khan. Il s'adressa donc à Bussy pour lui demander d'obtenir de Salabet Singh, successeur de Mouzafer Singh, un autre kaoul.

« Mahomet Ali Khan, écrit-il au chef de nos troupes dans le Décan[5], depuis la nouvelle de la mort de Mouzafer Singh, paraît vouloir rester à Trichinopoly. Il serait bon qu'outre le kaoul que j'ai demandé à Salabet Singh, celui-ci lui écrivît qu'il est surpris de la conduite qu'il tient et qu'il n'aurait jamais pensé qu'étant son sujet il songeât encore à causer des troubles, tandis que lui et moi ne songions qu'à donner la tranquillité dans cette partie qui a été si ruinée. Il convient qu'il ajoute à sa lettre un ordre d'abandonner la forteresse de Trichinopoly et de profiter du kaoul qu'il a bien voulu accorder à ma prière. »

Mais, comme l'indiquait le gouverneur dans une lettre à Bussy du 5 avril 1751[6], les Anglais « obsédaient trop » Mahomet Ali Khan pour qu'il acceptât, et déjà il eût pu écrire, comme il le fit un peu plus tard, au général des Français dans l'Inde : « Vous savez que je ne suis plus le maître de mes actions[7] ! »

1. *Mémoires du colonel Lawrence*, t. I, p. 38.
2. *Id.*, p. 37.
3. *Id.*, p. 48.
4. Cet officier était originaire d'Aubonne, en Suisse.
5. Pondichéry, 4 mars 1751. — Vers. E. 3 748, p. 17 verso.
6. Vers. E. 3 748, p. 31.
7. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 80.

Dupleix ne veut cependant laisser de côté aucune chance d'en finir pacifiquement avec la question de Trichinopoly, et il insiste auprès de Bussy dans une missive du 22 avril 1751[1].

« Dites à Ramdas Pendet qu'il continue de faire écrire à cet étourdi (Mahomet Ali Khan) par le nabab de se soumettre à ses ordres et au kaoul que je lui ai envoyé. Je n'en ai pas encore de réponse. »

Toutes ces démarches n'avaient servi qu'à prolonger pendant quatre mois « de

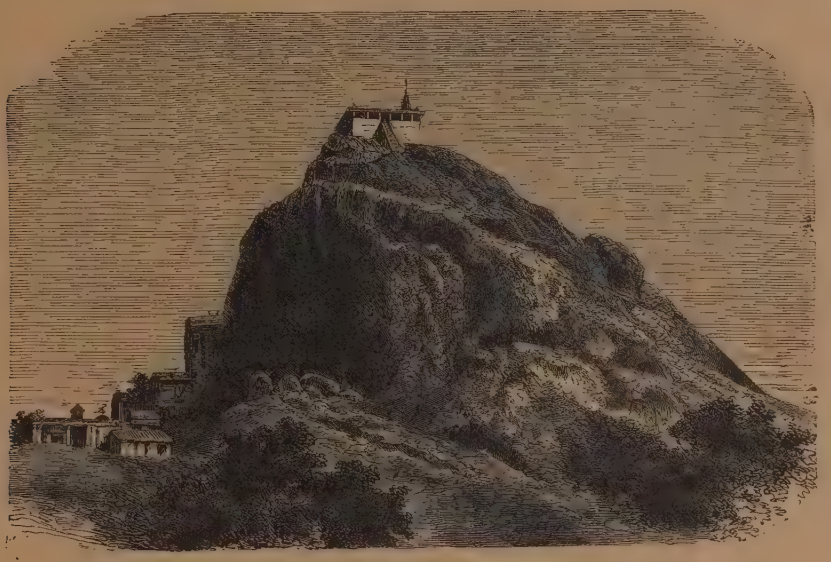

TRICHINOPOLY. — LE ROCHER DE LA VIEILLE VILLE.

vaines explications et des négociations qui ne laissaient rien à espérer[2] »; aussi le gouverneur se décida-t-il à agir.

Toutefois, avant de commencer la campagne, il essaya de détacher les Anglais de Mahomet Ali Khan, se disant avec raison que cet abandon amènerait vite son adversaire à résipiscence, et que, dans tous les cas, une armée indienne livrée à elle-même lui offrirait une résistance beaucoup moins sérieuse que si elle était soutenue par un corps d'Européens.

Il avait prié Bussy d'inviter Salabet Singh à écrire dans ce sens aux Anglais d'une façon catégorique[3], et de leur dire « qu'ils le mettaient dans le cas, s'ils n'abandonnaient ce rebelle, de défendre dans l'étendue de ses États aucun commerce avec eux, et qu'il les ferait chasser de tous leurs comptoirs s'ils ne se rangeaient pas à leur devoir et ne se bornaient pas à leur commerce simplement[4] ».

Quant aux motifs qui avaient amené Dupleix à persévérer dans des négociations dont il pressentait l'issue négative, ils sont de diverses sortes :

Il savait que la paix dans l'Inde était vivement souhaitée à Paris; il espérait terminer

1. Vers. E. 3 748, p. 39.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 72.
3. Dupleix à Bussy, 15 mars 1751. — Vers. E. 3 748.
4. 7 mai 1751. — Addition à la lettre du même jour à Bussy. (Vers. E. 3 748, p. 44.)

sans coup férir et sans avoir à tenter la fortune des armes une affaire qui assurait la suprématie de la France et la ruine des Anglais dans cette partie du monde; enfin une dernière raison éminemment respectable le poussait à éviter une rupture avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation.

« Las et fatigué de voir couler du sang, écrit-il à Bussy[1], je voulais l'épargner en prenant cette voie de douceur. »

La diplomatie ayant échoué, il fallait recourir à la force. Aux 7 ou 8 000 hommes de Chanda Sahib, le gouverneur de Pondichéry joignit 400 Français, quelques Caffres et de l'artillerie; puis il donna le commandement de cette armée au comte d'Auteuil. C'était, nous l'avons dit, son beau-frère et l'officier sur lequel, après Bussy, il comptait le plus pour mener à bien une partie dont il sentait tout le prix.

A l'annonce de la mise en marche de cette force, le capitaine Gingen résolut, pour assurer ses communications avec le fort Saint-David, de s'emparer de Volkondapouram, forteresse située à 45 milles de Trichinopoly, où il se trouvait alors. De leur côté, les Français, qui avaient compris l'importance de cette place, cherchaient à l'y devancer. Arrivé le premier, Gingen somma l'Indien qui commandait la ville au nom de Chanda Sahib de la lui remettre. Mais ce gouverneur amusa les Anglais par des négociations qui durèrent quinze jours; fit, pendant ce temps, entrer les Français dans la citadelle, et, lorsqu'enfin, le 30 juin 1751, nos ennemis se décidèrent à donner l'assaut, ils furent reçus de telle façon qu'ils abandonnèrent leurs bagages, leurs canons, et s'enfuirent éperdus.

En poursuivant à outrance les fuyards, on pouvait les culbuter dans le Colram et les anéantir; s'ils réussissaient à franchir le fleuve, entrer avec eux dans Trichinopoly; s'ils ne pouvaient le franchir et évitaient cependant d'y être culbutés, les couper de cette place et les rejeter sur le fort Saint-David. Dans un cas comme dans l'autre, c'était la chute de la ville convoitée.

Malheureusement d'Auteuil n'était plus le brillant officier d'autrefois; il avait vieilli, il était tourmenté de la goutte; son succès de Volkondapouram lui parut suffisant. Il jugea inutile de s'imposer une nouvelle fatigue, et, en réponse aux excitations de Dupleix[2], il se plaignit d'être malade[3].

La poursuite des Anglais, dans ces conditions, n'était guère énergique; mais Chekassem, qui se trouvait dans ces parages avec ses Cipayes, rencontre leur troupe en retraite le 17 juillet et, sans hésiter, fonce sur elle. « Des drapeaux pris, beaucoup d'armes à feu, des prisonniers, nombre d'ennemis tués et blessés[4] », tel fut le résultat de cette affaire.

L'Anglais accentue alors sa retraite sur le Colram.

« J'espère, écrit Dupleix à d'Auteuil[5], que vous ne lui aurez pas laissé passer cette rivière, que l'on dit très débordée, sans l'avoir obligé de s'y culbuter et de vous abandonner tous ses bagages. »

1. Pondichéry, 12 mai 1751. — Vers. E. 3 748, p. 44 verso.
2. Dupleix à d'Auteuil, 3 juillet, 17 juillet 1751. — Vers. E. 3 747, p. 30 et 41.
3. Dupleix à d'Auteuil, 18 juillet 1751, midi 1/2. — Vers. E. 3 747, p. 42.
4. Dupleix à d'Auteuil, 19 juillet, 8 h. du soir. — Vers. E. 3747, p. 43 verso.
5. 25 juillet 1751, 10 heures du matin. — Vers. E. 3 747, p. 50.

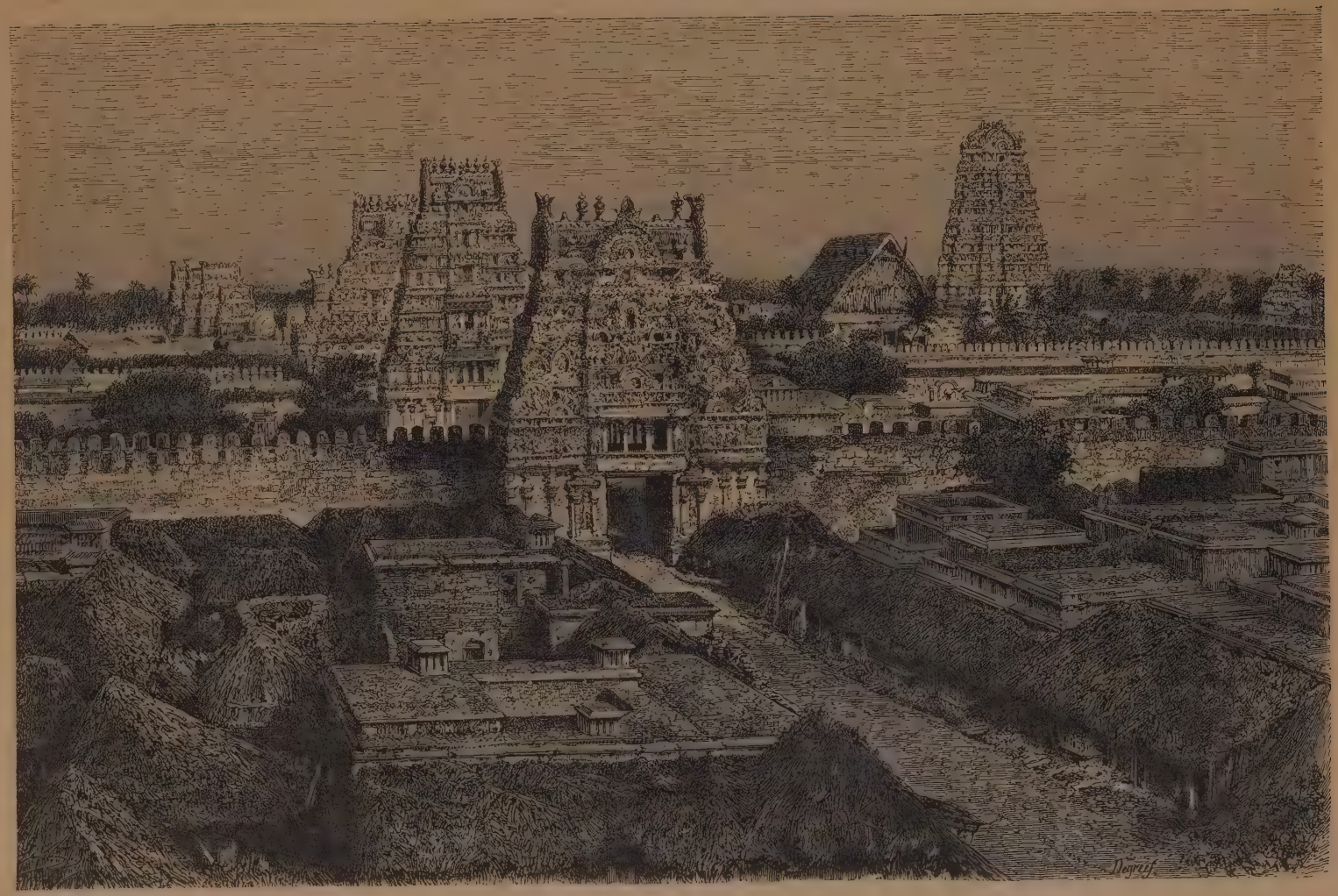

LA PAGODE DE SHERINGHAM.

Toutes les exhortations[1] demeurent inutiles, et, le 28 juillet, le gouverneur, exaspéré, s'écrie[2] :

Je reçois, mon cher frère, votre lettre du 24 de ce mois à cinq heures du soir, qui m'apprend le passage du Colram par les Anglais. On ne comptait pas qu'ils pussent le faire sans une perte considérable.

« Malgré tout ce que j'ai pu vous écrire, je vois avec peine que vous persistez dans le triste sentiment d'abandonner à un autre le commandement de l'armée. Si vous êtes effectivement malade de façon à en craindre les suites, il n'y a pas à balancer; vous pouvez le remettre à M. Brenier. »

Mais le passage du Colram ne s'était pas effectué aussi facilement pour les Anglais qu'on l'avait cru tout d'abord. Chekassem, après les avoir bousculés une première fois, comprenant qu'une armée ne franchit pas impunément une rivière sous le feu de son adversaire, les avait suivis et avait exécuté pour son compte et avec ses faibles ressources ce que Dupleix avait prescrit à d'Auteuil[3].

Le succès avait été des plus appréciables, à en juger par ces quelques lignes d'une lettre adressée le 2 août par Dupleix au chef de nos troupes[4] :

« Vos lettres me confirment toutes les pertes des Anglais, et je crois que l'on en découvrira encore plus lorsque le Colram baissera. Tous les alcaras et vos pions disent que l'on ne cesse pas d'apporter des armes et autres minutions de guerre que l'on pêche dans l'eau. Ces mêmes gens assurent aussi qu'il y a bien eu du canon de noyé. »

Il est hors de doute que si, au lieu d'avoir affaire aux seuls Cipayes de Chekassem, les Anglais s'étaient trouvés harcelés par toute l'armée d'Auteuil, pas un ne serait rentré à Trichinopoly, et l'effet moral de ce désastre aurait eu des conséquences incalculables.

Chekassem eut bientôt un nouveau succès à son actif. Les ennemis, le Colram franchi, se sentant rassurés par le voisinage immédiat de Trichinopoly et par la rivière mise entre eux et leurs adversaires, s'étaient arrêtés dans l'île de Sheringham, formée, au nord-ouest de Trichinopoly, par la rivière le Cauvery, qui se partage en deux branches, dont celle du nord est appelée Colram et celle du midi conserve le nom de Cauvery.

« C'est dans cette île que se trouve la fameuse pagode de Sheringham, située à un peu plus d'un mille de Trichinopoly. Chaque pagode est entourée de sept murailles de pierre qui forment un carré, dont chaque côté a une porte tournée vers l'un des quatre points. Ces portes sont ornées à la manière du pays et chargées de figures emblématiques de leurs divinités. La principale porte de la muraille extérieure, qui fait face à Trichinopoly est un morceau curieux d'architecture, et c'est dommage qu'elle ne soit pas achevée. Elle est formée de colonnes de 32 pieds de haut, surmontées d'un chapiteau; il y en a quatre qui sont d'une seule pierre dont les plus grandes sont celles qui forment les linteaux. L'espace compris entre la première et la seconde muraille est de 310 pieds, et le reste à proportion. »

1. Dupleix à d'Auteuil, 26 juillet, midi; 26 juillet, 9 heures du soir. — Vers. E. 3 747, p. 50 et 51.
2. 5 heures du soir. — Vers. E. 3 747, p. 51.
3. Dupleix à d'Auteuil, 31 juillet 1751, 9 heures du matin, et 1er août. — Vers. E. 3 747, p. 53 et 53 verso.
4. Vers. E. 3 747, p. 54.

Quant à la valeur stratégique du lieu, le colonel Lawrence, à qui nous devons cette description, va nous l'apprendre lui-même[1] :

« C'est un poste excellent pour une armée qui peut tenir sa communication ouverte, et le terrain est tellement rempli de fondrières et de canaux que qui voudrait l'y assiéger courrait risque de perdre une infinité de monde avant que de venir à bout de son dessein. »

Cependant l'épouvante était telle chez les Anglais qu'à la seule vue des forces de Chekassem, une panique se produisit, et qu'ils prirent de nouveau la fuite.

L'occasion se présentait encore d'une poursuite à outrance, avec toutes ses conséquences heureuses; mais d'Auteuil est usé et la lettre suivante que lui adresse Dupleix met à même de bien comprendre son état d'esprit[2] :

« Vous me demandez, lui dit le gouverneur, quel parti je veux prendre : Celui de battre le fer pendant qu'il est chaud et de suivre avec toutes les troupes l'exemple que vous présente Chekassem, de faire tout ce qui dépendra de vous pour passer le Colram, de vous prêter de bon cœur à cette opération, de vous servir des éléphants et de tout ce qui pourra servir pour le transport du canon, de vos munitions, etc., enfin de ne rien négliger pour venir à bout de ce passage qui décidera dans l'instant du sort de Trichinopoly.

« Je suis informé que Chekassem a fait passer trois pièces de canon qu'il tire sur la place. Ne souffrons pas, mon cher frère, qu'un brave noir agisse ainsi en notre présence pendant que nous nous trouvons dans une tranquillité qui ne tient nullement de la vivacité française. »

Et Dupleix, après avoir expliqué qu'on ne pouvait songer à passer le Colram à pied sec avant le mois d'octobre, ajoutait cette phrase typique :

« Les Français ne craignent pas de se mouiller les fesses lorsqu'il y a de la gloire à acquérir. »

Mais quand le gouverneur lui écrivait ainsi, d'Auteuil avait enfin pris une résolution : il s'était démis de son commandement et l'avait repassé à Brenier le 3 août[3]. Celui-ci en informe aussitôt le gouverneur de Pondichéry, qui, le 8 août, lui accuse réception de cette communication, et ajoute[4] :

« Vous avez pour second M. Law, qui est la meilleure volonté du monde et qui se prêtera à tout. Joignez-vous ensemble pour le plus grand bien, je vous en prie. »

Dans l'intervalle, d'Auteuil, touché enfin de ce que lui a dit Dupleix et voulant montrer qu'il ne craint pas, lui non plus, « de se mouiller les fesses lorsqu'il y a de la gloire à acquérir », revient à l'armée[5]. Mouvement fatal, car il ne dura guère et eut pour conséquence de faire passer à Law la direction des opérations.

Le rôle de Brenier, comme commandant de l'armée, se borna à exposer à Dupleix que dans l'île de Sheringham tous les mouvements de troupes sont vus par les Anglais (8 août 1751); que les chalands destinés au passage du Colram, toujours débordé, se trouvent en mauvais état (9 août 1751); à se plaindre des Cipayes et de Chekassem (7-

1. *Mémoires*, t. I, p. 44.
2. Pondichéry, 5 août 1751, 10 heures du matin. — Vers. E. 3747, p. 56.
3. Dupleix à d'Auteuil, 8 août 1751. — Vers. E. 3747, p. 57.
4. Dupleix à Brenier. — Vers. E. 3747, p. 57.
5. Dupleix à Brenier, 8 août 1751. — Vers. E. 3747, p. 58.

8 août) ; à déclarer que celui-ci n'a que quelques compagnies dans l'île (7-10 août), et enfin que les Anglais sont retranchés sur le Cauvery, en face de lui (10 août)[1].

Cela n'était évidemment pas de nature à satisfaire le gouverneur, qui crut bien faire en remettant le commandement en d'autres mains.

Le retour d'Auteuil à l'armée amena entre Brenier et Dupleix un froissement dont on trouve la trace dans la correspondance :

Le 18 août, Brenier se plaint d'avoir été oublié dans la distribution des décorations pour faits de guerre[2] ; le 20 août, il fait remarquer que sa commission de capitaine étant plus ancienne que celle d'Auteuil, il ne peut continuer à servir sous les ordres de celui-ci[3] ; puis il demande à passer dans une autre colonie[4] ; enfin il sollicite un congé de 15 jours pour régler « des affaires ».

D'Auteuil se décidant une fois encore à quitter l'armée, Dupleix, qui ne veut pas en redonner la direction à Brenier, répond le 13 septembre 1751[5] :

« Je reçois, mon cher frère, vos lettres des 8 et 9 du courant. Vous pouvez remettre le commandement de l'armée à M. Law qui doit y être arrivé. »

Il ajoute :

« M. Brenier, qui demande un congé de 15 jours, peut venir avec vous faire ses affaires. »

Le choix de Law était une faute capitale. Cet officier pouvait faire un second acceptable, car il avait un certain courage et assez d'entrain dans l'exécution des ordres ; mais, livré à lui-même, il manquait de caractère et ne savait jamais s'arrêter à une décision.

C'est ce que le gouverneur traduira plus tard par cette apostrophe[6] :

« Toutes vos lettres sont remplies de projets, et aucun n'a lieu. Le feu de l'imagination vous présente trop d'objets et vous ne pouvez vous arrêter à aucun ; aussi je ne trouve que de l'indécision dans tout ce que vous marquez. »

Mais Law avait jusqu'alors donné satisfaction aux chefs sous les ordres desquels il avait servi, et, d'un autre côté, Dupleix, en le désignant pour commander l'armée de Trichinopoly, tenait compte d'un désir exprimé par la Compagnie.

Nous lisons, en effet, dans une lettre des directeurs datée du 25 septembre 1741[7] :

« Dans cet état, et au moyen du grand nombre d'employés que la Compagnie a admis il y a un an au service, vous serez sans doute surpris de ce qu'elle vous fait encore passer les sept dénommés ci-après,

« Savoir :

« Les sieurs....

« Law, neveu du fameux monsieur Law. Il est âgé de vingt-deux ans, entend bien l'arithmétique et paraît un sujet de bonne volonté.

« Nous n'avons pas besoin de vous rien dire sur le compte dudit sieur Law. Son nom doit être cher à tout ce qui compose les membres de la Compagnie, et nous l'aurions

1. Archives du château de Guignicourt, 50, 52, 53, 56, cote 323.
2. *Id.*, 7, cote 323.
3. *Id.*, 6, cote 323.
4. Vers. E. 3747, p. 70 et suiv.
5. Vers. E. 3 747, p. 74.
6. Dupleix à Law, 28 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 81.
7. F. n. acq. 9 357, p. 192.

sûrement distingué d'avec tous les autres sujets en le nommant à une place de conseiller, si nous n'avions voulu ne point donner atteinte à la règle que nous nous sommes faite de n'envoyer dans l'Inde que des sujets qui passassent par les grades, et si les protecteurs dudit sieur Law eux-mêmes n'avaient consenti à ce que, pour apprendre mieux ce qu'il doit savoir, il ne commençât comme les autres. Nous vous exhortons donc à procurer à ce sujet toutes les occasions de se distinguer et à le faire, par préférence à tout autre, passer au grade qu'il pourra mériter. »

Pendant que l'armée française et celle de Chanda Sahib étaient ballottées d'Auteuil à Brenier, de Brenier à d'Auteuil et enfin d'Auteuil à Law, les Anglais avaient eu le temps de se reconnaître et d'organiser un plan de campagne.

Il y avait alors dans le Conseil de Madras un homme de vingt-cinq ans nommé Clive. Il y occupait le poste de commissaire des troupes avec le rang de capitaine. Ses débuts furent rudes. « Il n'arriva dans l'Inde que plus d'un an après son départ d'Angleterre. Sa situation fut d'abord très pénible. Il n'avait pas d'argent. Son traitement étant fort modique, il avait contracté des dettes. Il était misérablement logé, ce qui n'est point un médiocre malheur dans un pays dont un Européen ne trouve le climat supportable que s'il habite un appartement spacieux et bien situé[1]. »

Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, le jeune homme ait vivement désiré retourner en Angleterre : « Je n'ai point passé, écrivait-il alors à sa famille, un seul jour heureux depuis que j'ai quitté mon pays natal. Je dois avouer que, par moments, quand je pense à ma chère Angleterre, cela m'affecte de singulière façon. Si j'étais assez heureux pour revoir ma patrie, et spécialement Manchester, j'aurais devant les yeux tout ce que je puis espérer ou désirer. »

Ne pouvant donner suite à son rêve parce qu'il était trop pauvre, il tenta deux fois de se suicider; « mais deux fois le pistolet qu'il dirigeait contre sa tête ne partit point[2] ».

Clive comprit que c'était la diversion de Nazer Singh qui avait, une première fois, sauvé Trichinopoly et Mahomet Ali Khan; il se rendit compte que Dupleix, mal secondé par la Cour et la Compagnie, ne disposait pas de forces suffisantes pour occuper effectivement l'immense territoire sur lequel s'étendait notre domination et que le gouverneur de Pondichéry, si redoutable dans l'offensive, pourrait difficilement s'opposer aux incursions d'un adversaire suffisamment actif et mobile. Il faut reconnaître qu'à ce point de vue les établissements anglais du fort Saint-David et Goudelour, entre Pondichéry et Trichinopoly, de Madras, entre Pondichéry et Golconde, étaient singulièrement bien placés et devaient gêner considérablement nos mouvements.

Imbu de ces idées, Clive exposa dans le conseil « que, si l'on ne tentait pas quelque vigoureux effort, Trichinopoly succomberait, que la maison d'Anaverdi Khan périrait, et que les Français deviendraient les maîtres réels de la péninsule indienne. Un coup d'audace était absolument nécessaire. Une attaque dirigée contre Arcate, capitale du Carnate et résidence favorite des nababs, déciderait peut-être la levée du siège de Trichinopoly[3]. »

Dans tous les cas, Clive sentait bien que s'il n'en était pas ainsi, nous serions obligés de

1. Macaulay, *Histoire et critique, Lord Clive*, p. 6.
2. *Id.*, p. 7.
3. *Id.*, p. 18.

suivre les mouvements des Anglais et ne pourrions, par suite, attaquer leurs établissements. De plus le pillage et la destruction des aldées à nous concédées allaient avoir un triple résultat : diminuer le prestige du nom français aux yeux des population de l'Inde; empêcher Dupleix et la Compagnie de jouir des ressources qu'elles devaient leur fournir et qui auraient pu être appliquées au commerce et à l'entretien de troupes; lasser enfin la Compagnie française et surtout la Cour, qui, on le savait, aspiraient à la paix, la dernière redoutant toujours des complications européennes du fait des événements de l'Inde.

Il est à constater que, dans cette campagne, les Anglais ont définitivement jeté le

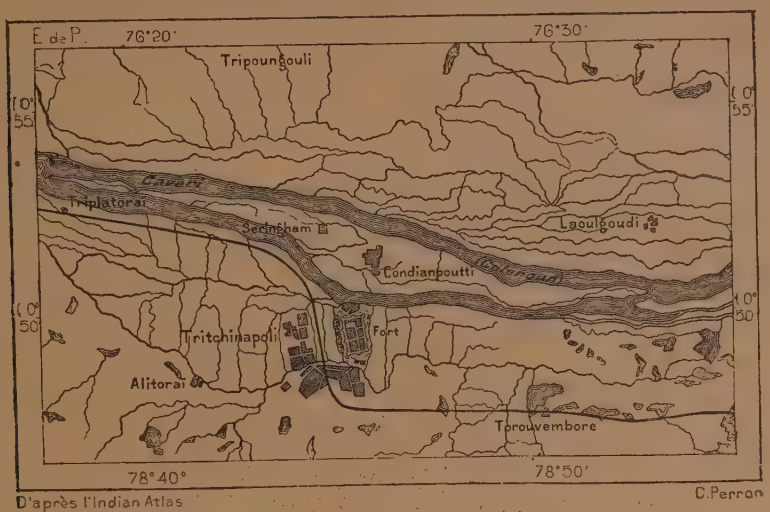

PLAN DE TRICHINOPOLY ET DE SES ENVIRONS.

masque, et que si Dupleix, retenu par la paix existant entre les deux nations en Europe, n'ose pas attaquer des villes où flotte le drapeau de nos rivaux, certain il est vrai, au cas où il passerait outre, d'être désavoué par son roi, les Anglais n'hésitent pas à enlever et à détruire des aldées couvertes de notre pavillon, sans même prendre la précaution de se couvrir de leur allié Mahomet Ali Khan. Le gouverneur de Pondichéry ne peut que s'en plaindre au ministre, qui se contente de répondre qu'il en saisira son maître.

Quoi qu'il en soit, le plan de Clive sur Arcate est approuvé; l'exécution lui en est confiée, et le conseil de Madras met dans ce but à sa disposition 8 officiers, 200 soldats européens et 300 Cipayes. Lorsque cette troupe arriva devant la ville, la nuit était noire, le temps orageux. « Clive marcha jusqu'aux portes de la cité en dépit du tonnerre, des éclairs et de la pluie. La garnison, saisie de panique, évacua le fort, où les Anglais entrèrent sans coup férir[1]. »

Dupleix n'eut aucune hésitation sur le motif qui avait fait agir nos rivaux, et, dès le 4 septembre 1751, il écrivait « à M. le Commandant de l'armée française » une lettre dans laquelle je relève le passage suivant[2] :

1. Macaulay, p. 19.
2. Vers. E. 3 747, p. 75 verso.

« Les nouvelles varient au sujet des Anglais. On les dit auprès d'Arcate, d'autres à Congivaron. Il est aisé d'avancer lorsqu'on ne trouve point d'opposition ; mais chacun aura son tour. Ceci ne doit rien interrompre du côté de Trichinopoly ; au contraire, on doit presser le passage du Colram et le reste des opérations. J'agirai ici de mon côté. On doit regarder cette manœuvre anglaise comme la dernière ressource. Ils ont pensé qu'elle serait suffisante pour nous détourner de Trichinopoly ; il faut leur faire sentir qu'ils se sont cruellement trompés. »

La diversion tentée par l'ennemi avait donc échoué, au moins dans son but principal.

Sous l'ardente impulsion de Dupleix, Law s'approche, en effet, de Trichinopoly. « Vous voilà donc passé le Colram, lui écrit le gouverneur[1] ; il ne reste plus qu'à franchir l'autre rivière. »

Et un peu plus tard[2] :

« Je reçois votre lettre du 2 octobre. Chanda Sahib m'avait déjà appris votre passage de l'autre côté du Cauvery. »

Cette traversée de la rivière avait été précédée de l'enlèvement du fort de Colery, brillamment exécuté par Puymorin[3].

Le siège de la forteresse allait enfin commencer.

« La grosse artillerie est arrivée en partie au camp devant Trichinopoly, annonce Dupleix à Bussy le 2 novembre 1751[4]. L'on se promet bien de la chauffer d'importance. »

Mais si le gouverneur avait supporté philosophiquement la perte d'Arcate, il n'en fut pas de même de Chanda Sahib, qui détacha de son armée un corps de 4 000 hommes, dont il confia le commandement à Reja Sahib, son fils, avec ordre de reprendre sa capitale.

Dupleix se dit qu'après tout on annihilait Clive en l'enfermant dans sa conquête, et il adjoignit à l'armée indienne une centaine de soldats européens, sous le commandement du sieur Du Saussay.

La correspondance du gouverneur avec ses lieutenants va nous renseigner sur les événements qui se déroulèrent de ce côté :

« Arcate n'est point encore à nous, écrit-il à Law le 29 octobre 1751[5], et je ne sais trop quand il le sera ; cependant il y a une brèche considérable. »

Puis, comme le siège ne lui paraît pas conduit avec assez d'énergie, il s'adresse, le 3 novembre, à Du Saussay[6] :

« Quelques lettres, Monsieur, m'ayant donné avis que votre santé toujours peu assurée ne vous permettait point de vous prêter aux soins assidus et continus qu'exigent les opérations militaires et que vous étiez souvent alité, m'ont fait prendre le parti, afin d'accélérer les opérations qui ne tardent déjà que trop, d'envoyer M. Goupil pour prendre le commandement de votre petite armée. »

Cet officier arrivé, l'assaut fut tenté, car l'on avait des avis certains que la place allait être secourue.

1. 27 septembre 1751. — Vers. E. 3 747, p. 82 verso.
2. 7 oct. 1751. — Vers. E. 3 747, p. 92.
3. Dupleix à Puymorin, 2 oct. 1751 ; Dupleix à Law, 3 oct. 1751. — Vers. E. 3 747, p. 87 verso et 88 verso.
4. Vers. E. 3 748, p. 104 verso.
5. Vers. E. 3 747, p. 107 verso.
6. Vers. E. 3 747, p. 113.

« Les asségeants montrèrent une singulière hardiesse, dit Macaulay[1]; mais ils furent accueillis par un feu si nourri et si bien dirigé qu'ils perdirent courage. Aucun coup tiré en vain sur la masse vivante qui s'agitait au bas des murailles. Après trois efforts désespérés les assaillants se retirèrent de l'autre côté du fossé. Leurs pertes étaient de 400 hommes; le combat avait duré une heure. »

Goupil se replia sur Vellore[2], tandis que Dupleix envoyait Brenier à Gingy avec ordre de prendre le commandement des troupes[3].

« Vous ne sauriez croire, Monsieur, écrit alors à Law le gouverneur de Pondichéry[4], le mauvais effet qu'a produit sur les gens du pays notre conduite à Arcate, et surtout chez ceux du Tanjore qui veulent bien croire que tout est perdu pour nous. »

CLIVE.

Clive, redevenu libre de ses mouvements, avait été rejoint par le capitaine Kilpatrik à la tête de 150 Européens et, bien qu'un corps de Mahrattes, ses alliés, eût été surpris et en partie détruit près de Vellore par les Français et Reja Sahib, il s'était mis aussitôt à la poursuite de ces derniers.

Dupleix s'était hâté de renforcer sa petite armée de 200 Européens; il eut néanmoins la douleur d'apprendre qu'elle s'était fait battre, grâce aux mauvaises dispositions prises par son chef, au passage de l'Arni, et qu'elle se trouvait obligée de se réfugier sous Gingy.

Clive, marchant alors sur Congivaron, s'empara de cette place malgré une défense énergique de la garnison, et se rendit au fort Saint-David pour y préparer une expédition destinée à secourir Trichinopoly, qui commençait à souffrir de la faim et du manque de munitions.

Mais Dupleix n'entendait pas lui laisser toute liberté à cet égard. Sur ses indications, Reja Sahib reprenait Congivaron et ravageait tout le pays jusqu'aux portes de Madras.

L'officier anglais, qui ne pouvait songer à laisser derrière lui un pareil adversaire, quittait alors le fort Saint-David et marchait à son tour sur Congivaron. L'attaque de cette ville donna lieu à un fait assez curieux.

« L'ennemi, qui fut averti qu'il sortait beaucoup de monde de la pagode, s'imagina

1. *Histoire et critique*, p. 22.

2. Dupleix à Goupil, La Taupe, 27 nov. 1751. (Vers. E. 3747, p. 130 verso.) « On appelle taupe dans l'Inde un endroit planté de plusieurs arbres. » (Legentil, *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. II). En l'espèce, il s'agit d'une maison de campagne que possédait Dupleix aux environs de Pondichéry.

3. Dupleix à Goupil, 3 déc. 1751. — Vers. E. 3747.

4. 15 déc. 1751. — Vers. E. 3747, p. 151 verso.

que l'on faisait une sortie sur lui; la terreur se mit parmi les gens et leur plus grand empressement fut d'abandonner leur canon, et de s'enfuir à plus d'une lieue. On eut beau informer les nôtres de ce qui se passait, le dessein était également pris de fuir, et l'on se mit peu en peine que l'ennemi eût abandonné son canon et ses batteries : la fuite était décidée et c'était à qui fuirait le mieux de son côté[1]. »

A la fin de janvier, Brenier, malade, cédait le commandement à Verry[2].

Les Français et Reja Sahib, dont le rôle était d'occuper Clive et de donner ainsi à Law le temps d'enlever Trichinopoly de vive force ou par la famine, réussirent tout d'abord assez bien, et, grâce aux difficultés du terrain choisi, les adversaires manœuvrèrent pendant quelque temps en face l'un de l'autre sans que Clive put obtenir un résultat.

« Notre armée, déclare Dupleix dans une lettre à Law[3], s'avança sur Arcate qui était fort dégarnie de monde, les Anglais n'y ayant laissé que 10 blancs, quelques Topasses et peu de Cipayes. On s'était emparé de Caverypacam qui aurait gêné la communication de Madras. On était parti de là pour Arcate, qui n'en est qu'a trois lieues, lorsque l'on fut averti que les Anglais étaient partis de Madras et qu'ils étaient déjà entre Congivaron et Caverypacam. Sur-le-champ on prit la résolution d'aller au devant et, comme de leur côté ils marchaient aussi, on se rencontra à une demi-lieue de Caverypacam, où le combat commença vers les cinq heures du soir.

« Tout l'avantage fut de notre côté; les ennemis furent mis en fuite, et l'on s'était rendu maîtres de deux pièces de canon. La nuit venue, l'on n'entendait plus que quelques coups de fusil par ci par là, qu'on attribuait à la poursuite des fuyards. On se réjouissait de la victoire, lorsque l'ennemi s'étant coulé par un fossé profond fit une décharge considérable sans faire aucun mal; mais ce fut alors que l'on s'aperçut qu'il y avait de la trahison, surtout de la part du successeur du brame Abdoul Kader[4], qui abandonna sans y être forcé un poste important où les ennemis furent conduits comme par la main, ce qui prenait nos gens par derrière. Tous les Cipayes suivirent ce mauvais exemple et notre poignée de Français fut accablée. Ali Khan seul, avec 30 ou 40 Cipayes, n'abandonna point et ne prit la fuite que lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus moyen de faire autrement. Chacun se sauva comme il put, et, jusqu'à présent, il ne manque que deux blancs que l'on croit tués ou pris.

« Le sieur de Plousquelec, qui est venu me rendre compte, assure que l'ennemi a perdu plus de 500 hommes tant tués que blessés. Il y a toute apparence jusqu'à présent que nous n'en avons eu que peu. Nos débris se rassemblent à Vandavachi et à Chettepette. Pour la cavalerie il n'en a point du tout été question. Elle n'a seulement pas tiré le sabre. Je vais faire tous mes efforts pour rétablir cette déroute. »

Clive était encore une fois débarrassé de ses adversaires. Ne perdant pas de vue que son principal objectif était de secourir Trichinopoly, il reprit alors le chemin du fort Saint-David.

Nous avons vu que, pour perpétuer le souvenir de la victoire des Français sur Nazer

1. Dupleix à Brenier, 1er janv. 1752. — Vers. E. 3 750, p. 4.
2. Dupleix à Brenier, 31 janv. 1752. — Vers. E. 3 750, p. 26.
3. 14 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 62 verso. — La plus grande partie de ce document est chiffrée. Il en est de même pour toutes les lettres destinées à l'armée de Trichinopoly.
4. Abdoul Kader avait été tué dans le malheureux assaut d'Arcate.

Singh, à l'endroit où la politique du gouverneur de Pondichéry avait obtenu son principal triomphe par l'élévation de Mouzafer Singh, on bâtissait une ville désignée sous le nom de Dupleix Fath-Abad, c'est-à-dire cité de la victoire de Dupleix. Celui-ci « s'était proposé de faire dresser sur la place ou marché une colonne, avec une inscription latine pompeuse, laquelle contenait un détail de la bataille et un récit des exploits des troupes qu'il avait sous ses ordres[1] ». Elle devait être reproduite « en français, en malabare, en persan et en langue indostane. On avait déjà frappé des médailles pour les enterrer avec les fondements[2]. »

Cette cité se trouvait sur le passage de l'armée anglaise, et, à en juger par le soin avec lequel Clive l'anéantit, ce n'était pas la seule vanité qui avait guidé l'acte de Dupleix. Tel est également d'ailleurs l'avis de Macaulay.

« Nous pensons, affirme le célèbre écrivain anglais[3], qu'en faisant raser la ville

GRACE AUX DIFFICULTÉS DU TERRAIN CHOISI PRÈS DE MADRAS.

Clive ne céda pas à une malveillance personnelle ou nationale, mais qu'il obéit à l'inspiration d'une juste et profonde politique. La cité et son nom pompeux, sa colonne et ses vaniteuses inscriptions faisaient partie des moyens dont Dupleix s'était servi pour exercer une grande influence sur l'esprit public de l'Inde. L'acte de Clive était destiné à détruire cette influence. Les natifs croyaient fermement que la France était sans conteste la première puissance d'Europe et que l'Angleterre ne pouvait rivaliser avec elle. La démolition publique et solennelle des trophées français était certainement le moyen le plus efficace de détruire cette erreur. »

La ville fut rasée de fond en comble; « les troupes anglaises s'acquittèrent de cette commission avec beaucoup de diligence et d'adresse[4] ».

La correspondance de Dupleix avec Law va nous donner, pour ainsi dire minute par minute, la physionomie du siège de Trichinopoly et nous renseigner sur la façon déplorable dont fut conduite cette opération.

Tout d'abord, l'investissement de la place que le gouverneur de Pondichéry croyait

1. *Mémoires du colonel Lawrence*, t. I, p. 24. — L'auteur ajoute que cette colonne se voit encore à Pondichéry.
2. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 314.
3. *Histoire et Critique*, p. 17.
4. *Affaires de l'Inde depuis le commencement de la guerre avec la France en 1756 jusqu'à la conclusion de la paix en 1783*, trad. de l'anglais. Paris, 1788, t. I, p. 16.

complètement effectué ne l'est pas[1] ; puis ce sont des renforts, des munitions et de l'argent que Law réclame journellement, sous un prétexte ou sous un autre, et que Dupleix s'efforce de lui fournir[2] :

« On vous a envoyé des boulets de 2. J'en vais faire partir de 3 et des grenades à main. Je n'ai point de fusils, mais je crois que M. Leriche peut armer les Topasses que vous lui avez demandés. Les pistolets sont partis avec les tentes. Je ne puis fournir à tant de dépense tous les mois. Ma bourse est vide, j'ai eu bien de la peine à joindre ce que je vous ai envoyé, et il faut que j'en fournisse presqu'autant à Reja Sahib. Je vais encore faire un effort en expédiant à Volgonde[3] 50 000 roupies. »

Enfin le singulier commandant de notre armée s'estime lui-même à sa juste valeur et demande à être relevé de ses fonctions, afin de pouvoir assister aux couches de sa femme. Dupleix aurait certainement saisi cette occasion de se débarrasser d'un chef aussi incapable; malheureusement il n'avait pas sous la main un autre officier auquel il crut pouvoir se fier, et comme il ne s'était pas encore rendu compte de la pusillanimité du personnage, il eut le grand tort de le maintenir à la tête des troupes.

C'est alors qu'il écrit à Law cette lettre dans laquelle, pour le stimuler, il raille sa faiblesse et fait miroiter à ses yeux les heureuses conséquences qu'aura pour lui la conservation de son commandement.

« Pondichéry, ce 22 février 1752[4].

« Je croyais que vous n'étiez pas homme à vous prêter aux idées d'une jeune femme. J'ai fait venir M. votre beau-père à qui j'ai dit ce qui se passait. Il n'en a pas moins été surpris que moi. Je l'ai prié d'aller auprès de sa fille pour lui demander d'être un peu plus raisonnable. Je vous assure qu'elle se porte au mieux et que votre présence est inutile pour ses couches. Vous devez penser mieux que cela. Au reste que choisissez-vous peut-être l'heure la plus critique qui fut jamais et qui doit décider du sort de Trichinopoly. Si vous continuez dans ce sentiment, vous perdez dans le moment tout le mérite que vous avez acquis jusqu'à présent et je rappelle nos troupes que je ne puis confier à d'autre qu'à vous. Faites là-dessus vos réflexions, vous êtes d'âge à les faire ou jamais. Je serais aussi bien mortifié de chanter la palinodie pour vous comme j'ai été forcé de le faire pour beaucoup d'autres. Je vous le répète encore, vous êtes dans le moment le plus critique; il serait fâcheux pour vous qu'un autre profitât de la circonstance. Je pardonne à votre épouse son empressement de vous tenir dans ses bras, mais vous devez penser mieux. »

Sous la main d'un pareil chef, la discipline, « qui fait la force principale des armées », disparaît et la division règne entre les officiers.

« Que MM. Villéon et Gallard, écrit Dupleix à Law[5], se donnent la peine de lire les ordonnances; ils verront combien peu ils sont autorisés à faire les difficultés qu'ils ont imaginées. Je ne les rappellerai donc jamais pour un tel prétexte qui n'est pas juste.

1. Dupleix à Law, 28 déc. 1751. — Vers. E. 3 747, p. 170.
2. Dupleix à Law. — Vers. E. 3 750, p. 22 verso.
3. C'était à Volgonde que l'armée allait chercher l'argent destiné à la solde des troupes, que des convois lui amenaient de Pondichéry.
4. Vers. E. 3 750, p. 48 verso.
5. 28 fév. 1752. — Vers. E. 3 750, p. 51.

TRICHINOPOLY.

Ils peuvent quitter le service s'ils le jugent à propos, rien de plus libre; mais ordinairement le repentir suit de près de telles extrémités, surtout dans le cas où ces messieurs se trouvent.

« Pour faire cesser ces mauvaises difficultés, dites à M. Murras de feindre une maladie et de s'en revenir, supposé que vous ne puissiez faire entendre raison à Villéon; car pour M. Gallard, ceci ne le regarde point : il n'est que capitaine-lieutenant et tous les autres capitaines en pied le commanderont. »

Tout à coup Law, qui est resté quelques jours sans correspondre avec Pondichéry[1], se plaint d'être cerné; ce qui leur attire cette verte réplique de Dupleix[2] :

« Il est surprenant qu'avec près de 30 000 combattants vous soyez, comme vous le dites, assiégé dans votre camp. 300 Cipayes avec 2 pièces de canon dans l'est, et autant au nord, débarrasseraient bientôt les chemins et vous feraient venir des vivres; mais tandis que vous vous tiendrez tranquille l'ennemi s'imaginera qu'il vous fait peur. Ces détachements ne peuvent beaucoup vous affaiblir et vous verrez qu'ils feront au mieux.

« Il est honteux que 200 ou 300 mauvais coureurs vous tiennent de cette façon en échec. »

Et comme le gouverneur se rend bien compte qu'il faut essayer de redonner une âme à ce corps qui n'en a plus, il écrit le lendemain même à Law[3] :

« Du courage, Monsieur; je reçois dans le moment des lettres de M. de Bussy et de Salabet Singh qui, après avoir bien battu Baladgi Rao, l'ont obligé à venir se jeter aux pieds de ce dernier, qui lui a accordé la paix. L'armée entière marche de ces côtés et Salabet Singh en particulier m'écrit qu'il vient m'embrasser. »

Malgré toutes les fautes du commandement, malgré l'inertie de Law, les vivres deviennent rares dans Trichinopoly et les Anglais se décident à un effort suprême pour faire passer des secours à la place. Si cette opération échoue, c'en est fait de la forteresse; si, au contraire, elle réussit, c'est la continuation du siège pendant de longs mois, avec tous ses aléas, avec ses dépenses énormes auxquelles Dupleix ne va plus pouvoir faire face.

La correspondance entre le gouverneur et Law n'est plus seulement journalière; ce sont deux, trois lettres, quelquefois davantage que le premier adresse au second dans la même journée pour lui faire part de renseignements qu'il a recueillis ou lui donner des conseils sur la conduite à tenir :

« Le convoi, lui dit-il[4], ne passera pas si l'on s'y prend bien. Envoyez des espions à Divicota et répandez-en sur la route, afin que de l'un ou l'autre vous soyez informé au plus tôt du départ. »

« Ce 22 mars 1752, à 10 heures du soir[5].

« Vous n'avez plus, Monsieur, à surveiller que le côté de Divicota. Le détachement anglais a pris le chemin de Goudelour. Sans doute que l'on en fera passer la plus forte partie à Divicota. Je fais compte que ce convoi pourra être composé de 200 blancs, 4 ou

1. Vers. E. 3 750, p. 53.
2. 6 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 54 verso.
3. 7 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 56.
4. 15 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 62.
5. Vers. E. 3 750, p. 73 verso.

500 Cipayes et des pions. Je pourrai dans quelques jours vous en parler plus pertinemment, car sans doute que ces gens-là se reposeront un jour ou deux à Goudelour, et même plus, car ils sont harassés et tous leurs charois extrêmement délabrés. C'est un coup de partie que de détruire ce convoi, dont vous pouvez être informé par vos espions et par ceux de M. Leriche. »

Dupleix minutieusement indique à Law les mesures à prendre : rappel de ses postes, formation d'une forte colonne, et il ajoute :

« Je vous exorte d'y donner toute votre attention. Vous y acquerrez bien de la gloire. Il faut tenir cette opération secrète et faire vos préparatifs sans en dire mot à qui que ce soit. »

Le 23 mars, le gouverneur écrit « à M. Verry, en son absence à M. Brenier », alors à Gingy[1] :

« Faire partir en toute diligence tous les Français, Topasses, compagnie portugaise et les Cipayes armés de fusil, pour que le tout se rende sans perte de temps à Trichinopoly par la voie la plus courte.

« Il est nécessaire que cette troupe arrive au camp de M. Law avant que l'ennemi, qui aura bien du train, puisse être à moitié chemin de Divicota à Trichinopoly. »

Le même jour, 23 mars, à dix heures du soir[2], il informe Law de l'envoi de ce renfort, « auquel, lui dit-il, j'ai donné mes ordres pour qu'il vous parvienne assez à temps afin de vous mettre plus à votre aise pour augmenter votre détachement pour détruire le convoi de Divicota ».

« 24 mars 1752[3].

« Saunders paraît vouloir abandonner ce côté-ci pour tâcher de remplacer ce qui manque en tout genre à Trichinopoly. Comme il fait un effort pour l'y faire parvenir, vous devez, de votre côté, en faire un pour l'en empêcher. C'est aussi pour cela que, de mon côté, je vous envoie tout ce que je puis.

« Vous savez quels sont les embarras d'un convoi, surtout avec les coulis et les bœufs qui sont toujours prêts à fuir aux premiers coups, qui écartent et partagent les défenseurs ; au lieu que celui qui attaque n'a aucun de ces inconvénients. »

Le 28 mars, Dupleix fait part à Bussy de la situation et des difficultés au milieu desquelles il se débat[4] :

« Nos affaires ici sont toujours dans une situation assez indécise. Les Anglais ont fait un effort pour faire passer un convoi à Trichinopoly. Il s'agit actuellement de le détruire et M. Law a eu à ce sujet tous les avis nécessaires pour y parvenir. Je le préparais à cette opération.

« Si elle réussit, comme je l'espère, elle décidera du sort de cette place, parce qu'il n'y a pas de doute que tous les alliés de Mahomet Ali Khan ne l'abandonnent aussitôt, et d'autant mieux qu'ils sont parfaitement informés de la prochaine arrivée de l'armée de Salabet Singh.

1. Vers. E. 3 750, p. 75.
2. Vers. E. 3 750, p. 76.
3. Vers. E. 3 750, p. 77.
4. Vers. E. 3,748, p. 130 verso.

« Dieu veuille terminer tout ceci, car, à la vérité, j'en suis d'autant plus fatigué que les dépenses énormes auxquelles j'ai fourni jusqu'à présent ont été presque toutes infructueuses. Je n'ose vous dire de combien je suis en avance ni quand ces fonds pourront me rentrer. »

Un changement dans le personnel des établissements anglais[1] retarde quelque peu l'expédition du fameux convoi ; mais, le 29 mars, le gouverneur écrit à Law[2] :

« L'on vient, Monsieur, de me confirmer que l'ennemi prenait la route de Divicota. Ainsi, ayez pour agréable de veiller sérieusement de ce côté-là.

PAGODE A TRICHINOPOLY.

« Vous avez été averti à temps. Il est de votre honneur de détruire ce convoi. Prenez à ce sujet les plus justes mesures et pour ne point vous tromper faites compte qu'il pourra y avoir 250 blancs. Mais Dieu sait quels blancs, et quelle confusion de coulis il doit y avoir.

« C'est de ce coup que dépend la suite. Ne négligez rien pour réussir. »

« Pondichéry, ce 31 mars 1752[3].

« On est, Monsieur, dans des transes mortelles à Goudelour. L'on craint que vous ne détruisiez le convoi sur quoi roulent toutes les espérances et les seules qui restent. Ne

1. Dupleix á Law, 30 mars. — Vers. E. 3 750, p. 82 verso.
2. Vers. E. 3 750, p. 82 verso.
3. Vers. E. 3 750, p. 83 verso.

négligez donc rien pour en venir à bout. On dit ce détachement aux environs de Châlembron aujourd'hui. Je ne saurais trop vous recommander la diligence. »

« Pondichéry, 1er avril 1752, à 3 heures après-midi [1].

« Je vois avec plaisir l'avantage que votre détachement de Cipayes a eu sur la cavalerie dont vous me parlez; mais ce n'est pas là ce qu'il nous faut. Il s'agit de détruire le convoi, et je ne vois pas que vous vous y disposiez, ce qui a bien lieu de me surprendre puisque vous pensez pouvoir faire le coup à 3 ou 4 lieues. Je crois que vous ne risquerez pas davantage à le faire un peu plus loin, et qu'il est de toute nécessité que vous fassiez tous vos efforts pour le détruire. »

« Pondichéry, 5 avril 1752 [2].

« Je vois d'avance à quoi m'en tenir; j'y suis tout résigné. Ainsi tout ce que j'apprendrai ne me surprendra pas. Ce convoi a dû être hier à Combiconum. Cela ne fait qu'une cohue. Vous n'avez pas assez senti l'importance de le détruire; mais il sera difficile de persuader que 30 000 hommes en aient laissé passer 2 000 avec l'embarras d'un charroi et d'un transport effroyable. »

« Pondichéry, 9 avril 1752, 7 heures du soir [3].

« J'apprends de Karikal que le convoi était le 6 à Candiour. Je ne sais à quelle distance cet endroit est de votre camp, mais bien des choses me disent qu'on le laissera passer. Ce ne sera pas manque que vous n'ayez été averti. »

Malgré toutes ces lettres, et bien d'autres encore, si nettes, si détaillées sur la conduite à tenir, si précises sur la situation de l'ennemi, Law n'avait pu se décider à aller au-devant du convoi; il était resté tranquillement dans son camp, laissant se dérouler à son aise sur l'interminable route de Goudelour à Trichinopoly cette cohue de chariots, de coulis, d'animaux, qui s'étalait sur des kilomètres et qu'encadraient sans la protéger 400 Européens et 1 100 Cipayes sous le commandement de Lawrence et de Clive. Tout cela franchit plusieurs rivières et arriva le 7 avril sur les rives du Cauvery.

Là, Lawrence, égaré par ses guides, se trouve tout à coup sous le feu du fort de Coiladdy qu'il cherchait à éviter. Le canon tonne, en quelques minutes 20 Européens de l'escorte sont tués; un désordre affreux se met dans la troupe; coulis, animaux, voitures se mêlent dans la plus grande confusion. Une sortie de la garnison du fort suffirait pour achever la destruction du convoi; mais, sur l'ordre de Law, l'officier qui commande ne bouge pas. Hors de l'atteinte des boulets, la colonne se reforme et Lawrence, la nuit venue, s'arrête à 10 milles de Trichinopoly.

Law s'est enfin décidé à agir. Il a appris que les Anglais ont dépassé Coiladdy; il comprend quel avantage vont acquérir les assiégés si Lawrence peut entrer dans la place; il se résout à rappeler les détachements qu'il a dispersés dans les différents postes et à masser ses forces.

Prise vingt-quatre heures plus tôt, cette résolution, quoique bien tardive, aurait

1. Vers. E. 3 750, p. 84 verso.
2. Vers. E. 3 750, p. 87.
3. Vers. E. 3 750, p. 91 verso.

peut-être encore pu sauver la situation; mais, comme toujours, Law n'avait pas su se décider à temps.

Toute la nuit les détachements regagnèrent le camp français; au point du jour les troupes, fatiguées avant le commencement de la bataille, occupaient les emplacements qui leur étaient désignés.

Law se trouvait trop près de Trichinopoly pour pouvoir placer ses hommes de manière à barrer avec certitude la route à Lawrence. Ne pouvant s'exposer à être pris à revers par la garnison, il dut choisir une position où il ne fût attaqué que de front par ses deux adversaires. Il établit donc ses troupes sur une ligne oblique allant du village de Chucklepollam, sur les bords du Cauvery, au Rocher français et au roc à peu près inaccessible d'Elmiseram, sur lequel il avait placé quelques gros canons. « La route directe passait entre ces deux positions, et Law pouvait espérer que les Anglais la suivraient avant de tenter une jonction avec la garnison de Trichinopoly [1]. »

Lawrence s'était mis en mouvement dès le matin; à 4 milles de Trichinopoly, il était rejoint par un petit corps de 200 soldats européens commandés par les capitaines Clarke et Dalton. Ils renseignèrent d'autant mieux leur chef sur les dispositions des Français qu'ils avaient installé, au cours du siège, dans la pagode qui couronnait le rocher de la vieille ville, « un homme avec un télescope qui avertissait par des signaux et par écrit de tous les mouvements des assiégeants [2] ».

« Comme mon dessein, déclare Lawrence dans ses Mémoires [3], n'était point d'engager la bataille que je n'eusse reçu mon renfort et fait entrer mon convoi dans le fort, je dirigeai ma marche autour d'Elmiseram, à dessein de m'y rendre par le roc du Pain de Sucre. Notre bagage était à l'aile gauche et couvert par l'armée, dont la marche était dirigée de façon qu'elle pouvait par un simple mouvement faire face à celle de l'ennemi.

« Celui-ci s'avança et commença à nous canonner.

« Nous fîmes halte derrière une hauteur qui mettait nos gens à couvert de son feu, mais qui était aisée à franchir au cas qu'il prît le parti de nous attaquer. Nous plaçâmes notre artillerie sur la hauteur d'où elle commandait tous les environs.

« Sa cavalerie s'avança jusqu'à portée du mousquet et s'arrêta quelque temps; mais Allum Khan, qui la commandait, fut tué avec plus de 200 hommes, de sorte qu'elle ne songea plus qu'à la retraite. Le reste de l'armée suivit son exemple, et les Français ayant rallié leur arrière-garde retournèrent à leur camp et nous laissèrent continuer notre marche vers Trichinopoly. »

Les Anglais n'avaient perdu que 14 hommes par le canon, et 7 d'insolation. Tel fut le grand effort accompli par Law pour arrêter un convoi dont la destruction, relativement facile, entraînait la chute de la place.

Ce résultat n'étonna point Dupleix.

« Vous aurez vu par mes précédentes lettres, écrit-il à Law [4], que j'étais tout prévenu de ce qui arriverait du convoi. Ainsi son passage ne m'a pas surpris. Trop d'irrésolution et

1. Malleson, p. 260.
2. *Mémoires de Lawrence*, t. I, p. 37.
3. T. I, p. 52.
4. Pondichéry, 14 avril 1752, à midi. — Vers. E. 3 730, p. 95.

trop de projets vous ont empêché de vous donner tout entier à la seule opération que vous aviez à faire. »

Dès le mois de mars, et alors que le gouverneur de Pondichéry signalait au commandant de nos troupes l'intérêt capital qui s'attachait à la destruction de la colonne de ravitaillement, celui-ci ne songeait qu'à une chose : se retirer à Sheringham.

« Il serait honteux d'abandonner le camp sans une raison que vous n'avez pas », lui écrivait alors Dupleix dans le feu de son indignation[1].

« Ne serait-il pas honteux, lui répétait-il deux jours plus tard[2], de quitter sans y être forcé des postes qui ont déjà coûté tant de monde à l'ennemi! »

Mais Law insiste, et le gouverneur de lui dire[3] :

« Je m'aperçois avec peine que tout est monstre pour vous.

« Si, après ce que je vous ai marqué sur votre cantonnement à Sheringham, vous voyez qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre, vous délibérerez avec les principaux; mais avant que d'en venir là, vous devez rappeler tout le monde que vous avez de dispersé. Peut-être quand tout vous aura joint, ainsi que tout ce qui est parti de Gingy, que vous penserez autrement. »

Et quelques jours plus tard[4] :

« Je vous vois toujours dans l'idée de vous retirer à Sheringham. Sans doute que vous n'aurez pas pris ce parti sans consulter les principaux de l'armée, comme je vous l'ai déjà marqué. La chose en vaut la peine, car vous sentez bien qu'elle ne jettera pas un grand lustre sur notre réputation. Il me paraît que toutes les réflexions que j'ai pu vous faire ne vous ont pas touché. Au moins si ce parti pouvait servir à détruire le convoi, il y aurait de quoi se consoler; mais c'est à quoi il me paraît que vous pensez le moins, ce qui me chagrine infiniment. »

Et comme Law, le convoi rentré à Trichinopoly, caresse de nouveau son idée de se retirer à Sheringham, Dupleix, la combattant une dernière fois, lui écrit le 14 avril[5] :

« Puisque, suivant vous, il y a trop de risques à rester où vous êtes, dites-le donc au nabab et appelez en même temps les principaux tant des Français que des Maures; ne leur déguisez rien et prenez ensemble un parti décisif, dont vous m'enverrez le résultat signé de tous ceux qui y seront. »

Sur ce point encore les exhortations de Dupleix devaient rester vaines.

Le succès de Lawrence n'eut pas seulement pour effet de mettre la garnison de Trichinopoly à même de continuer sa résistance; elle excita l'ardeur des Anglais, plongea dans la consternation la plus grande Law, les troupes françaises inactives depuis de longs mois, et leurs alliés; elle resserra les liens existant entre Mahomet Ali Khan, les Anglais, les Mysoriens et les Mahrattes.

Au mois de janvier 1752, les Mysoriens, fatigués de la longueur et de la monotonie du siège, entamaient des pourparlers avec Dupleix[6], et, pour éviter leur abandon,

1. 24 mars 1752. — Vers. E. 3 750, p. 77.
2. 26 mars 1752 à midi. — Vers. E. 3 750.
3. 28 mars 1752, 6 heures soir. — Vers. E. 3 750, p. 81.
4. 4 avril 1752, à minuit. — Vers. E. 3 750, p. 87.
5. Vers. E. 3 750.
6. Dupleix à Law, 30 janv. 1752. — Vers. E. 3 750, . 25 verso.

Mahomet Ali Khan dut leur céder « les revenus de tous les districts qu'on avait conquis depuis leur réunion avec lui[1] ».

Quant au chef mahratte Morari Rao, « il était tellement irrité de l'inaction de ce prince, ce qui le frustrait des occasions de piller, qu'il pensa sérieusement à passer du côté des Français, et entra même en négociation avec Chanda Sahib[2] ».

Toutes ces velléités de désertion disparurent lorsque Lawrence, qui s'était immédiatement rendu compte de l'état d'esprit des uns et des autres, annonça qu'on allait attaquer le camp des assiégeants.

Un détachement de 400 hommes, sous les ordres du capitaine Dalton, fut formé dans ce but.

« Les Français étant trop bien retranchés, les Anglais choisirent comme point d'attaque le camp de Chanda Sahib, qui était sans fortifications.

VOITURES D'UN CONVOI.

« La nuit du 12 avril fut fixée pour cette opération ; Dalton reçut l'ordre d'attaquer, par un détour, l'ennemi à dos et de mettre le feu au camp. Mais l'inaction où les Anglais avaient été jusqu'alors les avait privés des moyens d'acquérir une connaissance suffisante des environs de Trichinopoly, et ils se trouvaient dans la nécessité de se reposer sur des guides indiens. Ces derniers, pour se conformer à l'ordre d'éviter les premiers postes par des détours, éloignèrent si fort de la route les troupes qu'elles se trouvaient à l'aube du jour à deux lieues du camp de Chanda Sahib[3]. »

Non seulement la surprise était manquée, mais nos ennemis étaient tombés dans nos lignes, entre le Rocher français et Elmiseram, c'est-à-dire au point le plus fort de nos positions.

1. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 315.
2. *Id.*
3. *Id.*, p. 316.

Dalton, comprenant tout le péril de sa situation, essayait de se retirer sans attirer l'attention lorsqu'il fut découvert. L'anéantissement de ce petit corps ne pouvait alors faire de doute pour personne; mais Law fut absolument atterré à la vue des Anglais. « Loin de songer qu'il était facile par un mouvement énergique de détruire ces hommes en retraite, il regarda leur présence comme un indice que lui et ses troupes avaient été exposés à un péril imminent auquel ils avaient échappé par miracle. Au lieu de penser à les poursuivre, il se réjouit de leur retraite volontaire[1]. »

Exécutant alors son fameux projet, il se retira dans l'île de Sheringham.

« Les Français étaient si consternés qu'ils agirent contre toutes les règles du bon sens le plus commun. Ils avaient tout le Carnate devant eux. En se rendant dans cette province ils pouvaient prolonger la guerre jusqu'à ce que le défaut d'argent l'eût terminée; mais, au lieu de prendre ces mesures salutaires, ils allèrent s'enfermer dans deux grandes pagodes de l'île de Sheringham, où ils manquaient de vivres qu'ils ne pouvaient se procurer que de très loin. La peur les empêchait de se battre, et la honte de se retirer[2]. »

Si l'auteur auquel nous empruntons ce passage avait appliqué ses observations à Law au lieu de les généraliser, nous ne pourrions que partager sa manière de voir. Il est certain, en effet, que, « de tous les lieux de retraite, Sheringham était sans comparaison celui qui devait le plus complètement détruire toute espérance de salut pour les troupes qui y étaient renfermées et se trouvaient en face d'un ennemi assez fort pour agir sur les deux rives[3]. »

Non seulement, contrairement à l'idée de Dupleix, Law se retira dans l'île; mais malgré l'ordre formel qu'il avait reçu du gouverneur il ne réunit pas de conseil de guerre avant de prendre cette décision, ne consulta pas Chanda Sahib, qui, sur l'avis qu'on lui donna de la retraite projetée, s'éleva énergiquement contre un pareil acte de folie, et procéda enfin avec une telle précipitation qu'on abandonna des quantités considérables de vivres, d'armes, de munitions et de bagages que les troupes du nabab restées sur la place, eurent l'idée de détruire en partie par le feu. En un mot, ce fut une véritable déroute sans combat.

Dupleix apprend l'événement de différents côtés, et, à Law qui l'en a également informé, mais d'une façon incomplète et mensongère, il écrit[4] :

« 19 avril 1752, à 2 heures après midi.

« Je reçois, Monsieur, votre lettre du 13, par laquelle vous me dites que Chanda Sahib, a consenti à la démarche de vous retirer à Sheringham. Je ne doute pas que vous n'ayez à ce sujet tenu un conseil des principaux de l'armée, dont vous avez dressé le résultat signé de tous ceux qui y auront assisté. Une démarche de cette importance et qui ruine dans un moment toutes nos affaires exige de vous une précaution d'autant plus

1. Malleson, p. 264.
2. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 318.
3. Malleson, p. 265.
4. Vers. E. 3750, p. 102.

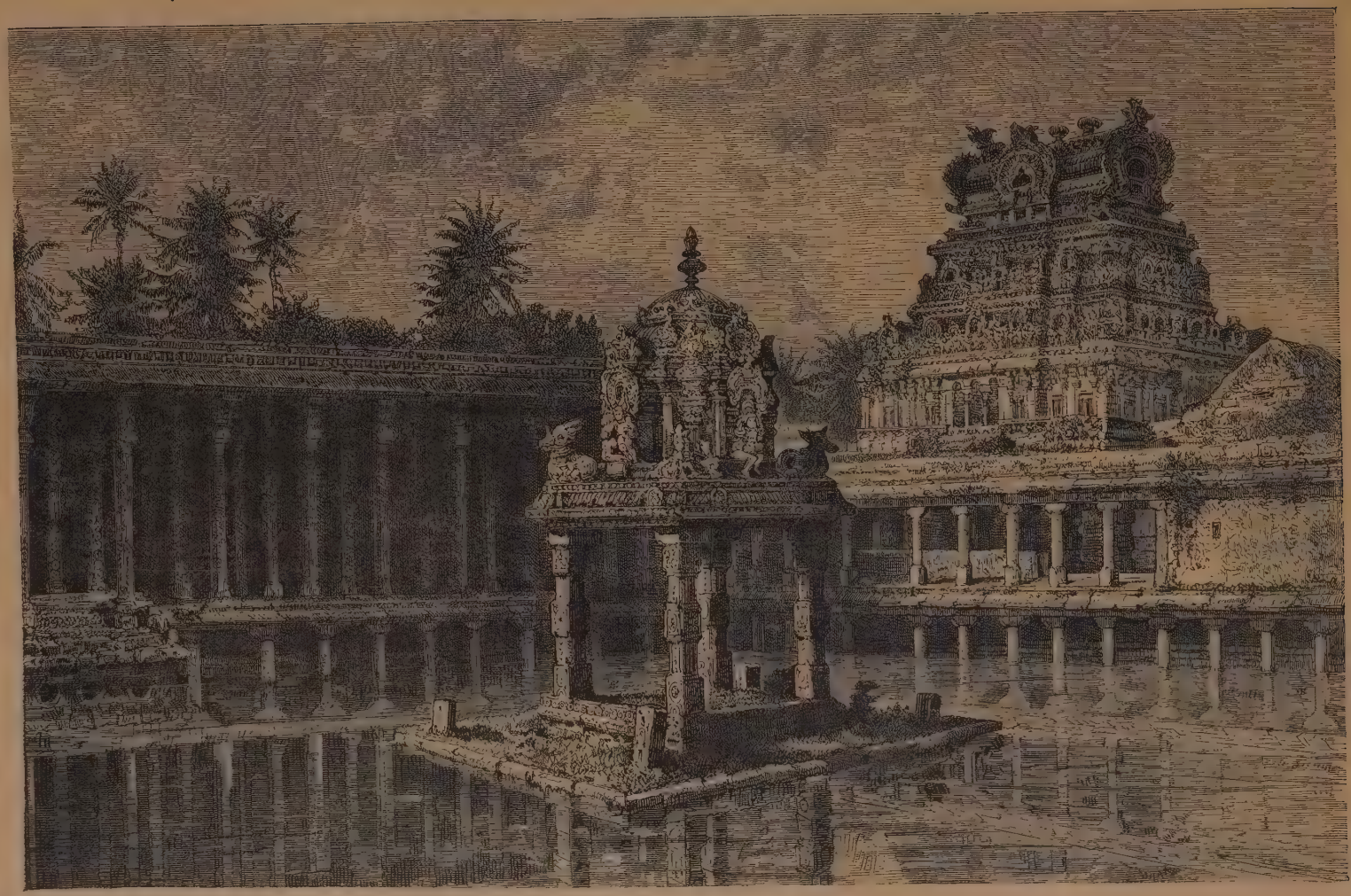

ÉTANG SACRÉ PRÈS DE TRICHINOPOLY

nécessaire pour vous que l'on agit dans cette affaire tout à fait contre mon avis, et peut-être contre celui du nabab. Il est donc nécessaire pour votre justification que vous me fassiez passer ce résultat. »

Le gouverneur se rend compte que, l'armée étant enfermée dans Sheringham avec un commandant comme Law, il faut s'attendre aux pires événements. Il apprend par ses espions que les Anglais, dans le but de couper toute communication entre cette troupe démoralisée et Pondichéry, ont détaché un corps de 400 Européens, 700 Cipayes et 4 000 cavaliers avec de l'artillerie; que ce corps, sous les ordres de Clive, a franchi le Cauvery et le Colram le 17 avril, et s'est établi le 18 au village de Samiaveron, à 9 milles de Sheringham, sur la route directe de ce lieu à Pondichéry. Il sait par expérience combien d'Auteuil, fatigué, malade, a perdu de ses qualités militaires; mais c'est un chef malgré tout, il a le sentiment de l'honneur, il combattra pour sortir d'une situation difficile, et, s'il se rend, ce ne sera qu'après avoir tenté le sort des armes et fait un effort désespéré. Aussi Dupleix s'adresse-t-il au vieil officier. Il fait appel à son patriotisme, et le décide enfin à accepter la délicate mission de prendre le commandement des débris de l'armée de Trichinopoly.

Il en informe Law dans une lettre où se trouvent ces phrases singulièrement méprisantes[1] :

« Je suis persuadé que ces arrangements vous feront plaisir et encore plus à madame votre épouse, qui ne désire que le moment de vous tenir dans ses bras. Lorsque vous serez rétabli, vous serez le maître de retourner à l'armée, si vous le jugez à propos. »

Et comme, sans vergogne, Law a encore réclamé des renforts :

« Il est honteux, s'écrie Dupleix[2], que vous vous laissiez bloquer comme vous êtes et me demandiez encore du monde dans le temps que vous savez bien que je ne puis vous en envoyer. J'ai eu bien de la peine à rassembler 40 blancs qui partent avec M. d'Auteuil. »

Mais la situation s'aggrave de jour en jour et le gouverneur écrit à Law[3] :

« Plus je réfléchis, Monsieur, sur le contenu de vos dernières lettres et plus j'ai lieu de craindre que vous ne soyez obligé de quitter Sheringham. La présente est donc uniquement pour vous dire que, si vous prenez ce parti avant la jonction de M. d'Auteuil, vous ayez non seulement à enclouer le gros canon avec toute la violence qu'il sera possible, mais encore à faire casser à chacun un tourillon et même les deux, et faire jeter dans la rivière, ou ailleurs, les boulets. Pour les mortiers, je crois que vous les pouvez conduire avec vous et envoyer à l'ennemi ce qui peut rester de bombes. Quant aux poudres, il est aisé de les jeter à l'eau. Voilà des extrémités bien fâcheuses que nous devons au passage du convoi. Vous ferez part de cette lettre à M. d'Auteuil lorsqu'il vous aura joint, s'il a ce bonheur. »

S'adressant à d'Auteuil, il lui donne de nouvelles instructions basées sur ce qu'il a

1. 22 avril, 6 heures du soir. — Vers. E. 3 750, p. 104 verso.
2. Pondichéry, 24 avril 1752, à midi. — Vers. E. 3 750, p. 105 verso.
3. 3 mai 1752, 10 heures du soir. — Vers. E. 3 750, p. 113.

appris de la situation de Law, et comme il le croit arrivé à l'armée il lui écrit le 21 mai 1752[1] :

« Vous aurez sans doute trouvé nos affaires au plus mal à Sheringham; de sorte que si vous ne voyez pas moyen de les rétablir, il faut songer à faire la paix. »

« Je sais bien que ce parti est fâcheux, déclarait d'autre part le gouverneur à Bussy en lui faisant connaître cette résolution[2], mais aussi je crois m'apercevoir que je suis au plus mal secondé de ce côté et que la fortune nous a tourné le dos. Je crois m'en apercevoir par les diverses circonstances toujours fâcheuses qui se succèdent d'un instant à l'autre et qui, dans le moment que j'ai les plus belles espérances, les renversent et me mettent dans des situations très épineuses. Je ne sais même comment j'ai pu résister jusqu'à présent à tant de peines. »

D'Auteuil, après avoir renforcé de quelques hommes sa petite troupe, avait indiqué à Dupleix la possibilité d'un coup de main exécuté sur Samiaveron, en combinant ses mouvements avec Law[3]. Mais celui-ci ne bougea pas, et d'Auteuil, qui avait attendu inutilement à Outatour, forteresse située à 15 milles au nord de Samiaveron, se décida, ne comptant plus que sur lui-même, à essayer de gagner le Colram et de là Sheringham en évitant Samiaveron, où il savait que Clive se trouvait. Toutefois il envoya deux messagers à Law pour l'avertir de cette résolution. Le malheur voulut que l'un de ces émissaires fût ramassé par des cavaliers ennemis; ce qui mit Clive au courant des projets de son adversaire.

Aussitôt il se porta sur son passage. A peine d'Auteuil avait-il quitté Outatour dans la nuit, qu'il apprenait la marche des Anglais, ce qui l'amenait à ne pas donner suite à son dessein et à revenir immédiatement à son point de départ.

Law avait été avisé à la fois de la manœuvre d'Auteuil et des mouvements de Clive. Il se rappela alors l'avis de Dupleix de « tomber sur Samiaveron », qu'il savait dégarni. S'il réussissait dans cette entreprise, il rétablissait ses communications avec Pondichéry et sauvait l'armée. Mais son incapacité au point de vue militaire ne lui permit pas de mener à bien l'exécution de ce plan. Il ne vit là qu'une diversion à tenter, et, au lieu de marcher lui-même avec toutes ses forces, il confia pour cette opération à l'un de ses officiers 80 Européens, dont 40 déserteurs anglais, et 700 Cipayes.

Clive, qui n'avait pas rencontré, et pour cause, le corps d'Auteuil, s'imagina qu'il s'agissait d'une ruse de guerre destinée à l'écarter de Samiaveron; il y revint donc au plus vite et y arriva vers les onze heures du soir. Trouvant tout en ordre, il crut pouvoir accorder un repos bien gagné à ses troupes épuisées de fatigue, et négligea d'établir un service de sûreté.

Les Français, qui ignoraient le brusque retour de Clive, quittaient Sheringham à l'entrée de la nuit. A quatre heures du matin, ils entraient dans Samiaveron et se dirigeaient aussitôt sur la pagode, qui commande la ville et où ils savaient que les Anglais s'étaient retranchés. La sentinelle placée devant la porte de l'édifice les arrêta; mais des déserteurs ayant répondu : Amis! elle les laissa passer.

1. Vers. E. 3 750, p. 127.
2. 19 mai 1752. — Vers. E. 3 748, p. 144.
3. Dupleix à d'Auteuil, Pondichéry, 7 mai 1752. — Vers. E. 3 750, p. 116.

Tout à coup, des coups de feu éclatèrent. Clive courut aussitôt à la pagode. Voyant des Cipayes y entrer, il s'imagina que c'étaient ses propres troupes qui cherchaient à se mettre à couvert d'une attaque « et il les tança dans la langue du pays, leur demandant pourquoi ils tiraient. Mais ceux-ci, déclare avec une certaine naïveté Lawrence dans ses Mémoires [1], au milieu de la confusion où les choses étaient, eurent très peu d'égards pour lui, et un de leurs officiers, reconnaissant qu'il était Anglais, tira l'épée et lui porta un coup qu'il reçut dans la garde de la sienne. Un officier de nos Cipayes s'étant trouvé par hasard auprès de lui, tua celui qui l'avait attaqué et dégagea heureusement le capitaine Clive qui rejoignit son détachement qu'il trouva sous les armes ; mais il constata en même temps que son parti avait été délogé de la pagode et que les Français s'en étaient emparés.

« Il se mit aussitôt à la tête de ses hommes, et, marchant à l'édifice, il donna ordre d'en attaquer la porte. L'officier anglais qui commandait l'attaque la trouva défendue par un peloton de l'ennemi et fut tué sur la place avec un grand nombre de gens de sa suite.

« Là-dessus on jugea à propos de faire avancer le canon et l'on envoya sommer le commandant français de se rendre, lui représentant que, dans l'impossibilité où il était d'échapper, il était de la prudence d'accepter la proposition qu'on lui faisait. L'officier français fit tout ce qu'on devait attendre d'un brave homme pour se dégager et, voyant le danger de sa situation, il fit une sortie. Mais ayant été tué avec quelques-uns de ses gens, tout le reste se rendit à discrétion. Les Cipayes français cherchèrent alors leur salut dans la fuite. Le jour commençait à poindre; on mit à leurs trousses la cavalerie mahratte, qui les tailla tous en pièces. »

L'attaque avait échoué, mais Clive comprit le danger que lui faisait courir sa situation entre deux groupes d'adversaires, et il résolut de déloger d'Auteuil d'Outatour. A cet effet, il fut décidé qu'une troupe se porterait sur cette place, tandis qu'il resterait avec toutes ses forces à Samiaveron. Le capitaine Dalton, à la tête de 150 Européens, 400 Cipayes et 500 Mahrattes, avec 4 pièces de canon, fut chargé de cette manœuvre. D'Auteuil, qui n'avait pas des forces suffisantes à opposer à son adversaire et craignait d'être cerné dans la ville, l'abandonnait de nuit et se retirait sur Pondichéry.

Les échecs succédaient aux échecs, conséquence trop naturelle des mauvaises dispositions stratégiques prises par Law et de la démoralisation de ses troupes, et le cercle des ennemis s'était resserré autour de la malheureuse armée dont les communications avec la capitale de nos établissements étaient entièrement coupées [2].

Dupleix entrevoit alors les pires événements et déjà il cherche à y parer :

« Je suis bien aise de vous prévenir, écrit-il à d'Auteuil [3], que si M. Law prend le parti de capituler vous n'en avez d'autre à prendre que celui de vous replier à Gingy avec tout votre monde. »

A Law, il adresse cette exhortation suprême :

1. T. I, p. 58.
2. Dupleix à d'Auteuil, 22 mai, 10 heures du soir. — Vers. E. 3 750, p. 129.
3. 26 mai 1752, à midi. — Vers. E. 3 750, p. 132.

« 26 mai 1752[1]

« Je n'ai d'autre réponse à tout ce que vous me marquez que de vous prier de tenir aussi longtemps qu'il sera possible et de vous représenter la situation dans laquelle les Anglais ont été à Trichinopoly. »

Et le 30 mai[2] :

« Je vous conjure de tenir bon autant qu'il sera possible. D'ailleurs, si vous étiez obligé de faire retraite, je crois que vous pouvez la faire encore par le Tanjore. M. d'Auteuil a ordre de faire la paix s'il est possible, dans la seule idée de vous tirer avec le moins de déshonneur. »

Le même jour, 30 mai 1752[3], le gouverneur mettait Bussy au courant de la situation :

« Je ne néglige rien pour attirer Morari Rao dans notre parti. Je lui fais offre de la médiation entre Chanda Sahib et Mahomet Ali Khan et 200 000 roupies comptant s'il fait la paix, car les lenteurs de la marche de votre avant-garde, le retardement de nos vaisseaux et encore plus l'indigne conduite du sieur Law me forcent absolument de prendre ce parti, sans trop pouvoir vous assurer si la proposition d'abandonner à Mahomet Ali Khan Trichinopoly sera reçue, car je puis vous assurer que les Anglais sont d'une arrogance extrême. Voilà à quoi nous sommes réduits à présent.

« D'Auteuil, que j'avais envoyé pour relever le sieur Law, n'a encore pu se rendre à l'armée, les chemins étant gardés de tous les côtés. Comme il est sincèrement repentant de toutes les fautes qu'il a faites pendant qu'il commandait cette même armée, il était parti dans les meilleures intentions du monde; mais sa bonne volonté a été jusqu'à présent inutile. C'est lui que j'ai chargé de toutes les négociations tant auprès de Morari Raol que de Mahomet Ali Khan. »

Mais il faut du temps pour négocier, surtout avec des Orientaux, et le temps manquait.

Clive, bien résolu à se débarrasser d'Auteuil, se mit lui-même à la recherche du commandant français qui, chassé d'Outatour, s'était retiré à quelque distance de là, à Volgonde, où il attendait une occasion favorable pour se reporter au secours de Law. Travaillé par les Anglais, l'Indien qui commandait la place offrit de la leur livrer avec la petite troupe française. D'Auteuil, qui eut vent de la trahison projetée, quitta la ville; mais, poursuivi par Clive à la tête de 100 Européens, 7 000 Cipayes, et 2 000 Mahrattes, appuyés de 6 pièces de canon, et coupé de Pondichéry par cette troupe, il craignit d'être enveloppé en rase campagne et revint à la forteresse.

Le gouverneur de Volgonde ne voulut pas y laisser rentrer les Français; mais plusieurs de nos hommes parvinrent à escalader la muraille et ouvrirent les portes aux autres.

Quelques heures plus tard, les Anglais se présentaient devant la ville et sommaient d'Auteuil de se rendre. Celui-ci réunit alors une sorte de conseil de guerre. Tous ceux qui en faisaient partie déclarèrent que la résistance était impossible et qu'il fallait se soumettre.

1. Vers. E. 3 750, p. 133.
2. Vers. E. 3 750, p. 136.
3. Vers. E. 3 754, p. 2.

LE NABAB CHANDA SAHIB.

Les articles de la capitulation furent bientôt dressés : Les officiers français s'engageaient à ne pas servir contre le nabab pendant une année; les soldats étaient faits prisonniers; on accordait la grâce aux déserteurs. Le détachement d'Auteuil se composait alors de 3 officiers, 50 Européens et 300 Cipayes. Les Anglais s'emparèrent d'une quantité considérable de vivres, de 800 tonneaux de poudre et de 3 000 fusils que la petite troupe espérait remettre à l'armée de Law, mourant de faim et privée de munitions. « Cet événement rendit affreuse la situation des Français[1]. »

Dupleix fit part à Law de cet échec dans les termes suivants[2] :

« Ce 12 juin.

« Vous aurez sans doute appris la trahison du gouverneur de Volgonde qui a obligé M. d'Auteuil à capituler. J'ai lieu de craindre que cette fâcheuse nouvelle ne vous décourage. C'est cependant dans de telles occasions que la fermeté est le plus nécessaire. Si le Colram a augmenté vous aurez sans doute tombé sur l'ennemi, comme vous le proposiez. Ce ne sera que par des actions de vigueur que vous pourrez obtenir une retraite moins fâcheuse.

« L'ennemi a dû être moins en force depuis le 7[3]; du moins en aurez-vous profité pour le forcer à vous faire sortir honorablement. »

Et le gouverneur ajoutait en chiffres cette phrase qui aurait dû frapper Law, car elle lui indiquait quel était alors le pivot de la politique française dans l'Inde :

« Surtout veillez à la conservation du nabab. »

Mais la situation à Sheringham était devenue intenable. Non seulement l'ennemi occupait les deux rives du fleuve, mais même il s'était établi dans l'île. Campé auprès de Jambachiveram, pagode située à un demi-mille de Sheringham, il avait élevé un retranchement allant d'une berge à l'autre. Deux grosses pièces de canon ayant été transportées de Trichinopoly sur les bords du Colram, lancèrent quelques boulets dans le camp de Chanda Sahib.

« Chaque soldat d'une armée indienne se fait ordinairement accompagner de sa femme ou d'une concubine; les officiers en ont plusieurs et les chefs sont presque toujours pourvus d'un sérail complet. L'armée est encore suivie d'un nombre de valets qui surpasse celui des soldats. Ajoutez-y les marchands, colporteurs et vivandiers de toute espèce, qui ont leur quartier séparé, exposant en vente une plus grande variété de marchandises qu'on n'en trouve dans les foires les plus célèbres de l'Europe. Ils sont tous assis par terre, formant une ligne très longue, ayant leurs marchandises étalées à leurs pieds et défendues contre l'ardeur du soleil par des nattes tendues.

« Qu'on se représente la confusion affreuse que dut causer dans ce camp la canonnade des Anglais. Les éléphants, les chameaux, les bœufs et les chevaux couraient en confusion au milieu des hommes, des femmes et des enfants qui pleuraient et jetaient les cris les plus lugubres.

« Un autre emplacement fut choisi pour établir le camp; mais les malheureux craignaient une seconde canonnade plus meurtrière encore, car on savait que la grosse

1. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 326.
2. Vers. E. 3 750, p. 149.
3. Du fait des troupes envoyées contre d'Auteuil.

artillerie des Anglais s'acheminait de Divicota vers leurs lignes. La perplexité de l'armée augmentant tous les jours, la plupart des chefs des troupes de Chanda Sahib résolurent de quitter son service. Ils se rendirent tous à la fois dans sa tente pour lui annoncer leur résolution.

« Les ayant écoutés avec beaucoup de sang-froid et sans leur faire le moindre reproche, il leur dit que s'ils ne l'avaient pas prévenu il leur aurait fait la même proposition; que, malgré qu'il fût hors d'état de leur payer toute la solde arriérée, ils pouvaient compter qu'il acquitterait cette dette dès qu'il se trouverait dans une position plus heureuse, et, pour preuve de sa sincérité, il offrit de leur céder la plus grande partie de ses éléphants, de ses chameaux, de ses chevaux et d'autres effets militaires, offre qu'ils ne manquèrent pas d'accepter.

« Ces officiers envoyèrent le lendemain des députés dans le camp des Anglais, les uns proposant leurs services, les autres demandant permission de passer par leurs postes. Chanda Sahib ne garda que 2 000 cavaliers et 3 000 hommes d'infanterie, qui se réfugièrent dans la grande pagode de Sheringham[1]. »

Dupleix espérait encore, malgré tout.

« J'attends nos vaisseaux avec la dernière impatience[2]. — Je suis sur les épines de ne pas voir venir nos vaisseaux[3] », écrivait-il à Bussy.

Et le 10 juin[4] :

« Malgré la mauvaise situation où Law a mis les affaires, il tient bon à Sheringham et, s'il me venait seulement deux ou trois cents hommes, je le tirerais bientôt d'affaire. »

Enfin, le gouverneur écrit le 13 octobre 1752[5] à Godeheu, alors directeur à Lorient :

« Nous n'avons aucune nouvelle du *Prince*. Je suis extrêmement inquiet du sort de ce vaisseau, dont le défaut me plonge dans de cruels embarras et dérange beaucoup nos opérations. »

Dupleix attachait d'autant plus de prix à l'arrivée de ce bâtiment qu'il portait, outre de riches présents pour Mouzafer Singh[6], la majeure partie des 700 soldats et 45 officiers de renfort qui lui venaient d'Europe, et un de ses meilleurs lieutenants, Le Prévost de La Touche[7]. Comme il avait en lui une confiance méritée d'ailleurs, il l'avait envoyé en France pour essayer de galvaniser la Cour et la Compagnie, en leur faisant toucher du doigt les avantages immenses qu'il leur avait déjà obtenus, et ceux plus considérables encore qu'il allait leur procurer dans l'Inde, si l'on consentait à le soutenir et à faire passer dans ce pays des forces au moins équivalentes à celles que les Anglais se préparaient à y envoyer.

Aussi, avec quelle sollicitude le gouverneur de Pondichéry suivait son envoyé, il est inutile de le dire[8].

1. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 325.
2. 5 juin 1752. — Vers. E. 3 754, p. 5.
3. 8 juill. 1752. — Vers. E. 3 754, p. 17.
4. Vers. E. 3 754, p. 48.
5. Vers. E. 3 749, p. 47 verso.
6. Godeheu à Dupleix, Lorient, 12 fév. 1752. — Arch. du château de Guignicourt, série J, n° 31 *bis*.
7. Godeheu à Dupleix. — Arch. du château de Guignicourt, série J, n° 31.
8. Dupleix à Kerjean, 25 oct. 1751. — Vers. E. 3 748, p. 100 verso. — Dupleix à d'Auteuil, 17 mai 1752, 8 heures du soir. — Vers. E. 3 750, p. 125.

INCENDIE DU PRINCE.

Le *Prince*, « très grand vaisseau, le plus fort que la Compagnie ait fait construire[1] », était commandé par M. Du Colombier. A peine quittait-il Lorient qu'il était « obligé de rentrer dans le port, très heureux de s'être tiré de son échouage[2]. » Ce n'était là que le prélude de sa terrible traversée. Une lettre de Godeheu à Dupleix[3] va nous faire connaître le triste sort qui était réservé à ce beau bâtiment et à ceux qui le montaient.

« A Lorient, le 15 octobre 1752.

« Monsieur,

« Les trois vaisseaux que je voulais expédier aujourd'hui n'ayant pu partir, faute de vent, je dois vous informer par eux du triste accident arrivé au vaisseau le *Prince*, parti d'ici pour Pondichéry en mars dernier. Je reçois aujourd'hui une lettre du sieur Lafonds, second lieutenant sur ce vaisseau, datée de la mer à bord d'un vaisseau portugais, que le feu a paru tout à coup dans la cale du *Prince* le 26 avril à midi, par les 8 degrés de latitude Sud et par 35 degrés de longitude; qu'un quart d'heure après le vaisseau a été embrasé et que c'est par un grand hasard que lui et neuf hommes se sont sauvés dans la yole qui a été mise à la mer et qu'ils ont gagné le Brésil, où ils se sont embarqués pour Lisbonne sur un vaisseau portugais. Le sieur Lafonds m'écrit par un vaisseau anglais que le portugais a rencontré à la mer. Cette perte, Monsieur, est immense pour la Compagnie et pour l'État. Outre la cargaison et l'argent, il y avait environ 330 hommes sur ce vaisseau, tant officiers et matelots que passagers ou soldats.

« Le sieur La Touche y était, ainsi que tous les présents pour Nazer Singh ou son successeur, beaucoup de draps, d'armes et de vins, et 24 mille marcs de piastres pour la Compagnie. On peut estimer cette perte, y compris la valeur du vaisseau et sa mise hors, à 2 500 000 livres.

« Je demande à la Compagnie si elle veut remplacer partie de ces vins et armes, et je me flatte de trouver place pour ce supplément dont vous pouvez manquer.

« Cet accident funeste est une leçon pour les capitaines qui n'ont pas assez de fermeté pour qu'il y ait toujours un officier présent lorsqu'on travaille dans la cale; je vous prie de leur en rafraîchir la mémoire.

« J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Directeur de la Compagnie des Indes,

« GODEHEU. »

Ainsi disparaissait la majeure et la meilleure partie des renforts envoyés à Dupleix, et, perte non moins irréparable, le seul officier capable de rétablir nos affaires devant Trichinopoly.

Le sort en était jeté. Tout autre que Law aurait tenté, pour se dégager, un effort suprême et se serait fait tuer à la tête de ses troupes; mais l'homme qui, par son incapacité, sa faiblesse et son indécision, avait amené les choses au point désespéré où elles se trouvaient ne pouvait s'arrêter à une pareille résolution. N'avait-il pas, d'ailleurs,

1. Godeheu à Dupleix, Lorient, 12 fév. 1752. — Arch. du château de Guignicourt, série J, n° 31 *bis*.
2. Godeheu à Dupleix. — Arch. du château de Guignicourt, série J, n° 31.
3. Arch. du château de Guignicourt, série J, n° 34.

repoussé à plusieurs reprises l'offre de Chanda Sahib de se faire jour le sabre à la main? Il ne restait donc plus qu'à mettre bas les armes.

Toutefois Law se rappela cet appel suprême de Dupleix : « Sauvez le nabab! » Mais là encore il prit des dispositions telles qu'il échoua.

Après mûre réflexion, il ouvrit des négociations avec Manogi, un des généraux du roi de Tanjore, lui versa une somme d'argent contre la promesse que Chanda Sahib aurait la vie sauve, et lui remit celui-ci. Manogi n'eut rien de plus pressé que de violer ses engagements. Il fit charger de fers le nabab prisonnier, et, dans une conférence qui se tint le lendemain, les alliés discutèrent sur le sort du captif. Chacun voulait avoir une si riche proie et la réunion prit fin sans qu'aucune résolution eût été adoptée.

Lawrence avait, au cours de la discussion, indiqué que le prince pourrait être remis aux Anglais. Manogi lui demanda, le lendemain, « s'il désirait sérieusement être chargé du prisonnier. Il déclara qu'il ne se souciait pas de s'en mêler davantage : C'était un arrêt de mort[1]. »

Dupleix déclare formellement[2] « que la résolution des Anglais était de se défaire de Chanda Sahib »; que Lawrence « ne permit pas qu'on se désaisît de sa personne ni qu'on le remît sur-le-champ, suivant la parole donnée, entre les mains du roi de Tanjore, qu'il croyait intéressé à conserver la vie de ce seigneur »; enfin que ce fut le commandant anglais qui « lui fit trancher la tête ».

Lawrence, qui n'avait pu être pris sur le fait, se défendit assez vaguement de ce reproche « dont il fut, déclare-t-il lui-même, pleinement justifié par ses compatriotes[3] »; mais on ne saurait conserver aucun doute sur la culpabilité de l'homme qui, après avoir raconté l'exécution du nabab, ajoute ces lignes où suintent la férocité et le fiel : « Telle fut la récompense que reçut Chanda Sahib de son ambition et de sa présomption. On prétend qu'il était bienfaisant, humain et généreux tant qu'il fut simple particulier; quant à son caractère public, l'ambition étant considérée dans ce pays comme un très petit défaut, quiconque réussit passe pour un grand homme et, s'il vient à échouer, il est simplement regardé comme infortuné[4]. »

Cette appréciation de Lawrence sur celui qu'il avait lâchement assassiné a été démentie par les Anglais eux-mêmes, et nous lisons sous la plume de l'un d'eux :

« Chanda Sahib avait acquis la réputation d'un prince courageux, bienfaisant et magnanime; ses talents militaires étaient fort au-dessus de ceux des autres généraux de l'Hindoustan, ce qui fait présumer que, s'il avait commandé les troupes françaises, il n'aurait point commis les fautes grossières auxquelles on peut attribuer la perte de son armée et sa fin déplorable[5]. »

Manogi envoya la tête de Chanda Sahib à Mohamet Ali Khan, qui vit pour la première fois le visage de son rival. « Ayant montré à ses courtisans cette face exsangue, il la fit attacher au cou d'un chameau qui fit, ainsi décoré, cinq fois le tour de Trichinopoly en présence de plus de 100 000 spectateurs, qui accablèrent des injures les plus

1. Malleson, p. 272.
2. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 76.
3. *Mémoires de Lawrence*, t. I, p. 65, note.
4. *Id.*
5. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 337.

grossières la mémoire de ce prince infortuné. La tête fut enfin empaquetée dans une boîte et remise à une escorte sous prétexte de l'envoyer à Delhi, formalité bizarre qu'on est en usage d'observer pour relever la gloire d'un événement heureux, quoiqu'il y ait toute apparence qu'elle ne fut point transportée hors du Carnate[1]. »

Quant à Law, après divers entretiens avec Lawrence, il signa une capitulation aux termes de laquelle l'armée française se reconnaissait prisonnière de guerre; les officiers étaient libres, sur leur parole de ne pas servir contre Mohamet Ali Khan et ses alliés; le pardon était accordé aux déserteurs.

Le 13 juin au matin, 35 officiers, 785 soldats, 2000 Cipayes mettaient bas les armes. « 54 bouches à feu, y compris les mortiers et les pétards, une quantité prodigieuse de munitions, de chariots, etc., le tout en très bon état[2] », devinrent la proie de l'ennemi.

Même sur ce point le commandant de nos troupes avait négligé les recommandations du gouverneur, en n'empêchant pas l'artillerie, les armes et les munitions de tomber aux mains des Anglais.

Nos éternels rivaux exultaient, et dans la *Gazette de Londres* du 6 janvier 1753 paraissait la « Relation de la levée du siège de Trichinopoly ».

Law rentré à Pondichéry fut « simplement retenu aux arrêts chez lui[3] » et refusa de répondre aux questions qui lui étaient posées relativement à sa conduite dans toute cette affaire. On pouvait dès lors prévoir comment se terminerait le procès d'un homme qui aurait dû être immédiatement fusillé.

C'est ainsi que dans l'espace de quelques mois la grande armée de Chanda Sahib et toutes nos forces dans cette partie de l'Inde furent anéanties, on peut dire sans combat.

Les troupes de Law, celles d'Auteuil sont prisonnières; Chanda Sahib n'est plus; Bussy est retenu à Aurengabad; il ne reste aux Français que Pondichéry, Gingy, et les comptoirs de la côte; Dupleix n'a pas de garnisons pour les défendre, encore moins de troupes pour tenir la campagne; les Anglais triomphants sont en possession de l'influence et des avantages matériels vers lesquels avaient tendu tous ses efforts, ils ont des officiers excellents, des troupes solides, des alliés nombreux.

Le gouverneur de Pondichéry est seul; il n'a même pas la consolation de se sentir encouragé ou plaint par ses compatriotes. On en est arrivé à ce point de bassesse sous le triste règne de la Pompadour que les ennemis de ce grand Français ne voient pas sans une joie maligne les malheurs de leur nation, dans lesquels ils ne considèrent que des moyens de contrecarrer ses vues.

Mais ils ignorent tout de cet homme extraordinaire qui, loin de se laisser abattre par les revers, développe pour y parer les admirables ressources de son génie et qui a si bien combiné ses projets dans le Décan que le succès de ses armes dans le Nord le dédommage déjà des malheurs arrivés à l'île de Sheringham.

1. *L'Anglais aux Indes*, p. 336.
2. *Id.*, p. 334.
3. Dupleix à la Compagnie, 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 28.

CHAPITRE XII

BUSSY DANS LE DÉCAN

Law a déposé les armes. Dupleix, qu'un pareil revers n'a pu abattre, fait alors part à Bussy de ses projets d'avenir.

« Voici, lui dit-il[1], quelles sont mes idées : Faire une paix solide avec Badgi Rao, et ensuite, assuré de ce côté-là, d'où l'on pourrait avoir 5 à 6 000 cavaliers, songer premièrement à tomber sur le Mysore, l'abattre, pour ensuite entrer dans la province d'Arcate.

« Pendant que vous agirez de votre côté, je tiendrai un corps tout prêt à agir et qui réglera ses mouvements sur ceux des Anglais, car il n'y a pas pas de doute qu'ils ne secourent Mahomet Ali Khan. Par les mouvements que vous et nous ferons, ils se trouveront entre deux feux et jamais assez en force pour pouvoir résister soit à votre armée, soit à la nôtre. »

En d'autres termes, tandis que l'armée de Pondichéry et ses alliés marcheraient sur Tiravadi et Trichinopoly, Bussy, avec les forces de Salabet Singh, entrerait par Bellary dans le Mysore, et descendrait par la vallée du Cauvery sur Trichinopoly. Les Anglais, pris ainsi à revers, seraient obligés de faire tête à l'est et à l'ouest, de diviser leurs forces, par conséquent, et leur écrasement pouvait être considéré comme certain.

C'était là un plan de campagne simple, facile à exécuter, et dont la réussite paraissait assurée.

Malheureusement diverses causes en empêchèrent la réalisation.

L'armée de Badgi Rao, la plus redoutable de celles qui marchaient sur le Décan, avait été battue par Bussy; mais il n'en était pas de même de Gazendi Khan qui, ayant passé des alliances avec d'autres chefs mahrattes, s'approchait, tandis que les Anglais, qui lui avaient promis leur secours, chargeaient des vaisseaux de munitions et embarquaient des troupes destinées à être mises à terre aux environs de Surate pour marcher de là sur Golconde.

Les tragiques événements qui se déroulèrent alors rendirent ces préparatifs inutiles.

1. Vers. E. 3 754, p. 14.

Gazendi Khan était entré sans coup férir dans Aurengabad et Salabet Singh s'était retiré à Haiderabad. Les émissaires du premier inondaient le camp du second, et il avait déjà gagné une partie des seigneurs, qui n'attendaient que sa présence pour embrasser son parti et se déclarer en sa faveur. Mais les intrigues qui sont communes dans ces cours firent qu'au moment où l'on s'y attendait le moins Gazendi Khan fut trouvé mort dans son lit, « les uns disent de poison, les autres d'une fièvre dont il fut emporté en peu de jours[1] ».

Après sa mort, ses troupes, se voyant sans chef, se débandèrent et retournèrent à Delhi, à l'exception des Mahrattes qui, n'ayant pas encore transformé en paix définitive la trêve existant alors avec les Français, crurent pouvoir reprendre les armes sous prétexte que Salabet Singh ne leur accordait pas les mêmes conditions que Gazendi Khan[2].

Ils furent défaits en diverses rencontres, et, comme le déclarait Dupleix[3], « Badgi Rao, après avoir été battu à plate couture, surtout la dernière fois qu'il a voulu faire un effort, a demandé la paix, mais a déclaré qu'il ne voulait d'autres entremetteurs de cette paix que M. de Bussy et les Français. Après quelques pourparlers, les affaires se sont terminées au plus grand avantage de Salabet Singh, qui a reçu l'hommage de Badgi Rao en personne; de sorte que tout est tranquille de ce côté-là. »

Badgi Rao avait, en effet, déclaré qu'il ne voulait avoir affaire ni au soubab ni à aucun de ses ministres, mais uniquement au chef de nos troupes, « sur la foi duquel seul il pouvait compter[4] ». Au mois de janvier 1753 la paix était définitivement signée. Dans sa joie de voir cette guerre si heureusement terminée, Salabet Singh abandonnait aux Français la province de Condavir, « gouvernement considérable, pareil à celui de Masulipatam, et à 18 lieues environ de cette ville[5] ».

A cette première cause d'inexécution du plan de Dupleix, s'en ajoute une seconde : l'argent manque dans les caisses de Salabet Singh; la mutinerie se met dans ses troupes. Bussy en informe le gouverneur.

« Ce que vous me mandez me fait trembler, lui répond celui-ci[6], et si vous m'aviez informé plus tôt de votre extrémité, je vous aurais donné l'ordre de revenir. Pourquoi le nabab ne met-il pas en gage ses joyaux? Enfin, si toutes les ressources manquent et si 3 ou 4 laks de roupies peuvent vous tirer de presse, je suis prêt à les sacrifier, dussé-je vendre jusqu'à ma dernière chemise. Il est juste que je supporte cette dépense. Je suis le seul moteur d'une entreprise à laquelle je n'aurais jamais dû penser. J'aurai bien des alarmes avant d'être tranquille. »

Il encourage Bussy, il lui promet l'envoi prochain de renforts :

« Je suis, lui écrit-il le 25 septembre[7], tout à fait déterminé à finir d'une façon ou d'autre avec Mahomet Ali Khan. L'on y travaille, et, sitôt l'affaire terminée, je fais partir un fort détachement par terre ou par mer. »

Mais l'affaire ne se termine pas, et, malgré ses dispositions pacifiques, le gouverneur se

1. Mémoire sur les nouvelles concessions. — F. n. acq. 9 359, p. 8.
2. Dupleix à Leriche, 13 déc. 1752. — Vers. E. 3 755, p. 6 verso.
3. Dupleix à Leriche, 29 déc. 1752. — Vers. E. 3 755, p. 7 verso.
4. Mémoire sur les nouvelles concessions, p. 8.
5. *Id.*, p. 10.
6. Dupleix à Bussy, 16 sept. 1752, — Vers. E. 3 754.
7. Vers. E. 3 754, p. 32 verso.

trouve obligé de continuer la guerre dans le Carnate. Il en fait part à son lieutenant en des termes d'une singulière énergie[1] :

« Je suis venu à bout, comme je vous l'ai déjà dit, de diviser Mohamet Ali Khan, Mysore et Morari Rao. Quant aux Anglais, je pense que cela ne peut tarder ; mais pour faire une paix fourrée avec Mahomet Ali Khan, c'est à quoi je ne puis me résoudre après les avances inutiles que j'ai faites auprès de ce coquin qui, obsédé par le plus grand misérable qui fut jamais et qui est ce gueux de Lawrence que vous connaissez bien, a poussé ses prétentions jusqu'à demander que j'abandonnasse tout ce que nous possédons et que nous nous fussions réduits à ce que nous avions avant l'arrivée de Chanda Sahib.

« Vous m'avouerez que de pareilles prétentions ne peuvent être admises. Me le conseilleriez-vous? Non! Ainsi, il est donc inutile de me parler de paix avec un tel misérable, qu'il faut absolument chasser de cette partie, sans quoi la nation ne sera jamais sûre de jouir tranquillement tandis que ce coquin y sera. Il ne faut donc songer qu'à l'en expulser, et c'est à quoi je travaille. »

Bussy est découragé[2], sa santé est altérée, il se débat au milieu de difficultés dont il ignore la source, dont il ne voit pas le moyen de sortir, et dont nous allons essayer d'indiquer les causes et les conséquences.

Le premier ministre de Salabet Singh, Ramdas Pendet, était mort assassiné au début du mois de mai 1752. Son successeur, Saïd Lasker Khan, avait la haine des Européens, à laquelle il joignait la dissimulation de l'Asiatique. Il ne pouvait admettre l'influence exercée sur le soubab par le chef de nos troupes, et, sous les pas de celui-ci, il dressait secrètement mille embûches, en attendant le moment où il se croirait assez fort pour jeter le masque. « Son plan était de créer sans cesse les difficultés les plus irritantes aux Français, de n'opposer à leurs réclamations que l'inertie dissimulée sous des paroles doucereuses, de les fatiguer, de les dégoûter afin de les faire partir[3]. »

Au moment où les forces du Salabet Singh commencent à se mettre en mouvement pour donner la main aux troupes du Carnate, une sédition organisée par Saïd Lasker Khan éclate. « L'armée entière s'est soulevée, écrit Bussy[4]; tous, jusqu'au dernier couli, ont déclaré qu'on ne leur ferait pas faire un pas vers la Kischna qu'ils n'aient été payés des sommes qui leur sont dues. »

Le commandant français lui-même se trouve impuissant à modifier un état d'esprit soigneusement préparé, et l'armée reprend bientôt le chemin d'Haiderabad.

La fureur de Bussy, qui voit l'effondrement du plan de Dupleix, n'est égalée que par son découragement.

« Il est impossible de soutenir longtemps Salabet Singh, écrit-il au gouverneur. Dans les dispositions où sont actuellement les esprits, s'il paraissait sur la scène quelque nouveau compétiteur, il est hors de doute que tout le monde se rangerait de son côté. Nous avons réussi à établir Salabet Singh à la place qu'il occupe; personne ne peut trouver à redire que vous songiez à retirer vos troupes, quelques changements qui arrivent par la

1. 14 nov. 1752. — Vers. E. 3 754, p. 44.
2. Dupleix à Bussy, 22 juin 1752. — Vers. E. 3 754, p. 25 verso.
3. Tibulle Hamont, *Dupleix*, p. 244.
4. Bussy à Dupleix, 24 déc. 1752. — Réfutation des faits imputés au sieur Godeheu, p. 48.

suite. Nous sommes à bout de ce que nous avions entrepris, car, apparemment, nous ne sommes pas engagés à rendre éternelle la domination de Salabet Singh et de sa postérité.

« Je pense qu'après avoir conduit le nabab à Aurengabad ou dans quelque autre endroit qu'il veuille se retirer, il conviendrait que je prisse avec toutes nos troupes la route de Masulipatam. Vous en laisseriez dans ce comptoir le nombre que vous jugeriez nécessaire; le reste se rendrait auprès de vous. Je vous prie de me donner là-dessus des ordres précis, et de me prescrire aussi ce qu'il faudra faire si le nabab se trouve hors d'état, comme cela va arriver, de donner la paye à nos troupes. »

INDIENS DU DÉCAN.

Mais Dupleix ne veut à aucun prix entendre parler d'abandonner le Décan[1], qui va devenir le pivot de toute sa politique dans l'Inde.

« Je vous ai toujours laissé la liberté d'agir suivant les circonstances, déclare-t-il à Bussy le 14 janvier 1753; mais comme, d'après ce que vous me marquez, vous penchériez pour l'abandon du nabab, je vous prie de ne le faire, si vous vous y déterminez, qu'après une délibération des chefs de troupes.

« Qui aurait jamais pu prévoir que la mort de Gazendi Khan et l'accommodement avec Badgi Rao eussent abouti à une démarche qui ne peut servir qu'à nous déshonorer?

« Autant que j'en puis juger, étant donné l'éloignement, je crois entrevoir que Saïd Lasker Khan est le moteur de tout ce qui se passe, et que si vous n'aviez pas attendu l'arrivée de cet homme pour vous déterminer sur le projet du Mysore, vous n'auriez pas rencontré les mêmes difficultés. »

Et il terminait sa lettre par ces belles paroles :

« En vous laissant la liberté de prendre un parti convenable aux circonstances où vous vous trouverez, il faut que vous ayez toujours pour point de vue l'honneur du roi, celui de la nation, le vôtre et le mien. Je vous l'ai déjà dit, c'est vous qui avez fait le nabab

1. Dupleix à Bussy, 5 juin 1752. — Vers. E. 3 754, p. 3.

ce qu'il est, qui l'avez soutenu et affermi, qui avez fait la paix avec Badgi Rao. La raison et votre honneur doivent vous engager à bien finir. »

Quant à l'attitude à observer vis-à-vis de Saïd Lasker Khan, Dupleix l'avait laissé entrevoir à Bussy, lorsqu'il lui écrivait le 19 mai 1752[1].

« J'approuve fort le dessein où est le nabab de prendre connaissance de toutes les affaires. C'est encore un moyen d'empêcher bien des injustices et de mettre l'ordre dans les finances. Vous devez aussi penser ainsi que lui à faire sauter quelques têtes principales aussitôt que je vous aurai mis en état de le faire, à quoi je vais travailler autant qu'il sera possible. »

Le 17 janvier 1753, il précise :

« Ne serait-il pas convenable à l'affermissement du nabab et à nos intérêts de faire sauter la tête de Saïd Lasker Khan? Un pareil acte de justice ferait le meilleur effet et tiendrait tout dans l'ordre pour l'avenir. A de grands maux il faut de grands remèdes, et c'est le seul vrai que je connaisse pour la sûreté du nabab et de nos affaires. »

Mais à ce moment Bussy n'est plus le héros de Gingy, la maladie l'a abattu, il se trouve hors état de résister aux machinations sourdes qui l'entourent, le découragent et l'exaspèrent; il demande, pour raison de santé, à être relevé de son commandement.

« La situation où vous me marquez être, lui répond Dupleix le 24 janvier 1753[2], me peine plus que tout le reste, et je vois avec chagrin que le parti que vous avez dessein de prendre va faire écrouler tout l'édifice. Je ne prétends pas vous forcer à y rester toute la vie, ni même vous empêcher de venir ici comme vous le croyez nécessaire; mais je voudrais en même temps avoir votre parole d'honneur comme quoi vous vous engagez de retourner si je le juge à propos ou que les affaires l'exigent. Je vous ai de plus marqué toutes les raisons qui devaient vous engager à donner vos soins à la perfection de vos travaux. Je ne puis rien y ajouter. »

L'état de santé de Bussy s'aggrave; il passe le commandement à Goupil, et se fait transporter à Masulipatam, dans l'espoir que l'air de la mer le remettra.

Avec ce départ, les événements vont se précipiter.

Bussy avait eu soin d'établir parmi ses troupes la discipline la plus sévère. Les soldats ne pouvaient sortir de la citadelle où ils étaient cantonnés qu'à jour et à heures fixes, et jamais sans une permission écrite du commandant. Toute infraction aux ordres donnés, tout acte de rapine ou de violence était sévèrement réprimé. Aussi les relations entre les indigènes et les Français furent-elles bientôt des plus cordiales.

A peine Bussy eut-il quitté l'armée que les choses changèrent de face. Goupil était d'un caractère faible et indécis. « Les règlements que son prédécesseur avait si bien fait respecter furent, l'un après l'autre, mis de côté. Il en résulta tout naturellement que les troupes qui, sous lui, avaient été gardiennes de l'ordre public, le troublèrent sans cesse sous Goupil. L'ivrognerie et la licence remplacèrent la sobriété et la discipline. Ce changement dans leur conduite en produisit un dans les sentiments du

1. Vers. E. 3 748, p. 144.
2. Vers. E. 3 754, p. 74.

peuple, jusqu'à ce que, par degrés, l'aversion devînt marquée et se transformât en une haine croissante[1]. »

Mais un moyen avait trop bien réussi à Saïd Lasker Khan alors qu'il voulait semer le mécontentement dans les troupes du nabab, pour qu'il ne l'essayât pas sur les soldats de Bussy : c'était le refus, sous les prétextes les plus spécieux, du paiement de leur solde. Tant que ce chef fut là, le ministre n'osa pas demander à ce procédé tout ce qu'il en attendait; dès que Goupil lui eut succédé, il poussa sa pointe. Il prétexta tout d'abord qu'il n'avait pas de quoi verser la paie des Français. Sur les réclamations des officiers, il s'éleva avec indignation contre les percepteurs d'impôts; finalement, arguant de sa bonne foi et de l'impossibilité où il se trouvait de donner satisfaction aux alliés de son maître, il offrit à Goupil de se substituer au nabab et de percevoir lui-même les impôts en son lieu et place. Celui-ci se laissant abuser par cette feinte bonhomie, Saïd Lasker Khan lui indiqua, comme refusant le paiement de ce qu'ils devaient, les gouverneurs de localités éloignées les unes des autres.

Tandis que Goupil morcelait ses forces dans l'espoir d'autant plus chimérique de faire rentrer l'impôt que ces fonctionnaires recevaient de la cour l'ordre de berner les Français, de leur prodiguer les bonnes paroles et les promesses, mais d'éluder tout versement, Saïd Lasker Khan, acheté par nos rivaux, ainsi que la plupart des ministres de Salabet Singh, faisait entendre à ce prince « que les Français le ruinaient par la paie considérable qu'ils exigeaient pour la solde de leurs troupes; que ses finances en étaient épuisées; que les Anglais, au contraire, offraient de lui fournir des secours bien plus considérables, et cela gratuitement, à la condition que l'on congédiât les uns et que l'on mît les autres à leur place[2] ».

Ce traître persuadait enfin, d'une part, à Salabet Singh de retourner, en n'emmenant avec lui qu'une petite escorte française, à Aurengabad, ville qu'il avait choisie parce que c'était la plus éloignée de Pondichéry, et, d'autre part, à Goupil de rester avec la portion principale de ses forces à Haiderabad.

Cette fois encore le remplaçant de Bussy donna tête baissée dans le piège et il désigna, pour commander les troupes qui allaient accompagner le soubab, M. de Janville, « officier jeune, inexpérimenté et sans influence[3] ».

Cette conduite maladroite valut à Goupil les justes reproches de Dupleix qui, après s'être plaint de ce qu'il avait morcelé son armée, ajoutait[4] :

« Tout ce que je pourrais vous marquer sur ce procédé ne remédierait pas au mal qui en sera certainement la suite; mais je ne saurais m'empêcher de vous dire que votre place n'était pas à la suite des serviteurs. Le commandant français doit être toujours auprès du nabab, n'y eût-il que 50 hommes avec lui. Cette réflexion vous a échappé; j'en suis fâché pour vous et la nation que vous représentez. »

L'influence des Français sur le faible Salabet Singh était anéantie, et nos troupes, privées de ressources, devaient, semblait-il, se porter à des excès qui amèneraient des

1. Malleson, p. 308.
2. Mémoire sur les nouvelles concessions. — F. n. acq. 9339, p. 11.
3. Henry Bionne, *Dupleix*, t. I, p. 176.
4. Dupleix à Goupil, 15 juillet 1753. — Vers. E. 3754, p. 102.

soulèvements au cours desquels les populations auraient facilement raison de forces aussi faibles et aussi morcelées.

A la fin d'avril 1753 les choses étaient au point où l'astucieux ministre les voulait amener, et le succès de sa ruse ne lui paraissait plus douteux. Dans la joie du triomphe il écrivait à Saunders :

« Je me suis arrangé de manière à me délivrer de vos ennemis. Le plan est en voie d'exécution; le résultat sera tel que vous le désirez. Je compte être avec vous vers la fin des pluies et arranger toutes choses d'une manière satisfaisante. »

Mais les espions de Mme Dupleix veillaient, et la lettre tombait entre les mains du gouverneur de Pondichéry qui informait aussitôt Bussy de son contenu et le suppliait de reprendre sa place à la tête de l'armée du Décan.

« Vous n'y serez pas rendu, lui écrit-il, que vous sentirez toute la nécessité de ce voyage et que tout y était perdu sans votre présence. Les lettres que je reçois me font dresser les cheveux. La débauche en tout genre y est poussée à l'excès et la nation tombée dans un mépris que vous seul pouvez faire cesser. »

De leur côté, officiers et soldats, réduits à l'impuissance par leur dispersion et à la dernière misère par l'hostilité des populations, adressaient message sur message à leur ancien chef pour lui demander de les tirer de la situation périlleuse où ils se trouvaient.

Bussy n'était pas encore complètement rétabli, mais il « était un trop zélé patriote pour ne pas sacrifier même sa santé pour le bien de l'État[1] ». Il se rendit aussitôt au désir du gouverneur[2].

Sans perdre de temps, il envoya l'ordre à tous les chefs de détachement de se réunir avec leurs hommes en un lieu qu'il leur désigna proche d'Haiderabad, et lui-même les y rejoignit à la fin du mois de mai 1753. Les forces qu'il avait ainsi à sa disposition s'élevaient à 500 Français et 4 000 Cipayes.

Il rétablit tout d'abord une exacte discipline dans sa petite armée, puis marcha sur Haiderabad, dont le gouverneur, effrayé à la vue de cette troupe et de ce chef réputé invincible, consentit à verser l'arriéré de la solde.

Saïd Lasker Khan s'imaginait que Bussy n'oserait jamais venir à Aurengabad, ou, s'il en avait le dessein, que, les moyens matériels lui faisant défaut, il devrait renoncer à ce plan hasardeux. Il fallait, en effet, une singulière audace pour se lancer avec une poignée d'hommes au milieu de populations surexcitées et prêtes à se jeter sur les étrangers, et faire dans ces conditions les 700 kilomètres qui séparent Haiderabad d'Aurengabad.

Mais le commandant français, comprenant que la moindre hésitation servait son ennemi et pouvait permettre aux Anglais d'entrer en jeu, ne perdit pas une minute.

Tandis qu'il mettait sa troupe en état d'affronter les fatigues de cette campagne, il affectait de renouer d'étroites relations avec Badgi Rao. Celui-ci lui envoyait un représentant, porteur de lettres de créance, qui devait rester attaché à sa personne et l'accompagner partout.

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 94.
2. Dupleix au R. P. Demont Justin, 6 juin 1753. — Vers. E. 3 754, p. 88 verso.

UNE RUE A HAIDERABAD.

« Le général mahratte, écrit Bussy à un de ses amis de Paris[1], n'entretient un waquir[2] qu'auprès de l'empereur et du soubab du Décan. Je suis le premier à qui il ait fait cet honneur, que tous les seigneurs du Décan ont regardé avec des yeux jaloux. L'union intime entre le général mahratte et moi donnait beaucoup à penser aux Mongols. »

On ne trouvait rien de ce qui était nécessaire pour entrer en campagne, et c'était là encore le résultat des intrigues de Saïd Lasker Khan; mais, dit Bussy, « je mis tant de monde en mouvement et m'en donnai tant à moi même que, malgré la disette générale de tout et même d'argent, je trouvai ce qu'il me fallait pour partir ».

Sur ces entrefaites, un détachement attendu de Masulipatam arriva. Le chef français avait alors toutes ses forces réunies, les malades étaient rétablis, l'artillerie réparée et en état de marcher.

« Je me déterminai, écrit-il[3], avant que d'entrer en campagne, à donner le spectacle de mon armée et à faire montre de mes forces dans ce pays où l'appareil extérieur fait une si grande impression.

« La fête commença par la bénédiction des drapeaux, après quoi toute la troupe, habillée de neuf, enseignes déployées, défila et m'accompagna jusqu'à un jardin éloigné d'une lieue de la ville. Le gouverneur d'Haiderabad y avait fait préparer un festin. Toute la ville était accourue à ce spectacle. Le repas fini, l'exercice général commença; on tira des bombes, et l'armée rentra aux flambeaux dans la ville, dans le même ordre qu'elle en était sortie.

« La nouvelle de cette pompeuse promenade ne tarda pas à être répandue dans tout le Décan et parut redoutable à Aurengabad autant pour le moins que partout ailleurs. »

Après avoir laissé une garnison dans la forteresse de Golconde, afin d'avoir un point d'appui en cas de retraite, Bussy, sans se laisser arrêter par les protestations d'amitié et les diverses manœuvres de Saïd Lasker Khan, que son « union intime avec le chef mahratte », son audace et la rapidité de ses mouvements avaient complètement déconcerté, marcha droit sur Aurengabad.

Le voyage dura un mois. « Les alarmes augmentaient de jour en jour chez nos ennemis dans cette ville, où nous entrions le 20 novembre 1753[4]. »

Voyant le commandant français reçu à bras ouverts par Salabet Singh, « qui se jeta à son col », le ministre épouvanté « promit avec serment à Bussy d'être attaché à la nation, consentit à démembrer de la nababie d'Haiderabad les provinces de Chicacole, Ellore, Rajahmundry et Moustafanagor, pour l'entretien des troupes françaises dans le Décan, et à leur assurer par là un état fixe et solide ».

Bussy fit part en ces termes de l'heureux événement au gouverneur de Pondichéry[5] :

« Le nabab lui-même a voulu attacher à sa personne et au Décan les troupes françaises d'une manière qui ne souffre point du dérangement de ses finances et qui soit à l'abri des révolutions. Pour cela, il vient de donner pour l'entretien et la solde

1. Du camp français sous les murs d'Aurengabad, le 18 déc. 1753. — F. n. acq. 9 356, p. 128.
2. Waquir ou wakil : représentant, chargé d'affaires. (Dupeuty-Trahon.)
3. Lettre de Bussy. — F. n. acq. 9 356, p. 131.
4. *Id.*
5. Bussy au ministre, du camp français sous les murs d'Aurengabad, le 18 déc. 1753. — F. n. acq. 9 359, p. 83.

de l'armée des provinces qui faisaient une riche portion du royaume de Golconde. On peut dire qu'il a octroyé aux Français un royaume opulent; les terres et provinces contiguës aux domaines que la Compagnie possède déjà à Masulipatam nous appartiennent aujourd'hui; les troupes, entretenues sur les revenus de ces provinces, ne seront à charge ni à la Compagnie ni à l'État. Il y aura même, par la suite, un bénéfice considérable; la Compagnie, pour le faire entrer dans ses coffres, n'aura d'autres dépenses ni d'autres embarras que le soin de le recevoir. »

« Il n'y avait qu'un seul moyen de nous établir solidement auprès du nabab, écrit encore Bussy [1], c'était d'obtenir pour la subsistance de nos troupes les provinces dont il est parlé plus haut, qui sont si fort à notre convenance.

« Par cette acquisition, les Français sont maîtres de toute la côte d'Orissa. Du côté du continent, une chaîne de montagnes qui court du nord-nord-est au sud-ouest les met à l'abri des incursions de l'ennemi, barrière impénétrable, contre laquelle toutes les forces conjurées du Décan ne feraient que d'inutiles tentatives. Il n'y a qu'un défilé, celui de Bezoura, sur les bords du fleuve appelé Kischna, où une faible redoute et quelques pièces de canon suffisent pour arrêter les efforts d'une armée nombreuse. De quelque part que l'on vienne pour arriver à ce défilé, il faut traverser 50 lieues de voies d'épines impénétrables, où il ne se trouve qu'un sentier à passer deux cavaliers de front seulement. Il n'y a place à réduire ni gemidar assez puissant pour nous inquiéter. Le seul qui ait quelque force nous tend les bras et nous invite à être ses maîtres.

« S'il y a quelques établissements d'Européens sur cette côte, ils ne sont pas assez considérables pour que leur jalousie s'alarme de notre agrandissement, et d'ailleurs le titre de possession des Français étant la solde de leurs troupes entretenues auprès du soubab du Décan, il n'y a aucun sujet même apparent de difficulté avec les Européens. Il ne faut donc ni préparatifs de guerre pour s'en mettre en possession, ni combats pour s'y maintenir; il ne s'agit que d'avoir des troupes au service du nabab.

« Ce n'est pas tout. Les revenus de ces provinces, qui, dans peu, excéderont la dépense de cette armée, sont tout acquis à la Compagnie. On n'aura qu'à ouvrir la caisse pour y faire entrer ces sommes qui iront en augmentant à mesure que la paix sera réglée et qu'on tirera parti des richesses qui y sont renfermées, je veux dire des grandes forêts de bois dont on se sert pour radouber les vaisseaux à Bengale et en faire de neufs, pour bâtir et faire des meubles dans toute l'Inde. C'est une mine dont on tirera des bois qui se vendront au prix que l'on voudra y mettre. Les racines et les simples qui servent à la teinture des chittes et mouchoirs, ainsi que les eaux propres à cet usage se trouvent en abondance dans ces provinces; marchandise précieuse par là même qu'elle est nécessaire au commerce dont le débit est assuré.

« Il y a, dans le nord de Chicacole, des rivières considérables dont il ne serait pas difficile de faire sinon un port, au moins un asile pour les vaisseaux, qui les mettrait à l'abri des orages assez fréquents sur cette côte dans les changements de saison. »

Le territoire dont la Compagnie s'enrichissait ainsi, et dont Bussy soulignera un peu plus loin les avantages, allait du lac Chilka à Motupuly sur une longueur de 470 milles et une largeur variant de 30 à 100 milles. « Arrosé par des rivières telles que

1. Lettre à un de ses amis de Paris, 18 déc. 1753. — F. n. acq. 9 356, p. 128.

la Kischna, le Gondecama et le Godavery, comprenant l'île de Divi et les territoires précédemment cédés, il renfermait les villes importantes de Ganjam, Chicacole, Vizianagram, Vizagapatam, Coringa, Yanaon, Masulipatam, Ellore et Nizampatnam. Ce territoire réuni, qui reçut plus tard le nom de Circars du Nord, offrait une superficie de 17 000 milles géographiques et produisait un revenu annuel d'environ 10 millions de francs[1]. »

Disons de suite que ces provinces furent administrées au mieux par les Français : « L'impôt était modéré, constate un écrivain anglais[2], perçu sans rigueur, les comptes tenus avec ordre, et beaucoup de propriétaires héréditaires, sinon même ceux qui avaient des terres exemptes d'impôt, furent confirmés dans leur possession. »

Mais Saïd Lasker Khan n'avait abandonné les quatre provinces à Bussy que talonné par l'épouvante. Voyant que la colère du commandant de nos troupes paraissait apaisée par le résultat ainsi obtenu, il reprit le cours de ses intrigues.

Il représenta à Salabet Singh que l'avènement d'un nouveau prince avait toujours été pour les Français une source de profit; il lui rappela « que lors de son élévation au trône ceux-ci avaient paru prendre un intérêt tout particulier à la conservation et à la fortune de ses frères; qu'ils l'avaient même engagé à les traiter d'une manière peu conforme aux usages et à la politique des princes maures; que la bonté de son âme, l'emportant sur les intérêts de sa propre sûreté, il les avait comblés de ses faveurs; qu'il était à craindre que dès lors les Français n'eussent des vues auxquelles jusqu'à présent on n'avait pas assez fait attention et que, dans un moment de troubles, on ne s'aperçût trop tard des funestes effets de leur politique; que ces craintes n'étaient peut-être pas aussi privées de fondement qu'elles pouvaient le paraître et que sa sûreté et la prudence exigeaient que, sans laisser pénétrer à qui que ce fût les motifs de ses ordres, il en donnât secrètement pour s'assurer de quiconque pouvait lui inspirer quelques inquiétudes; qu'au surplus il ne devait envisager cet avis que comme le fruit des réflexions d'un homme qui ne désirait que la prospérité de son maître et la tranquillité de ses États.

« Comme ce ministre connaissait mieux que personne le caractère timide et inquiet du soubab, il ne doutait pas que ce seigneur n'ordonnât de faire arrêter ses frères et que Bussy, en se mêlant imprudemment d'intercéder pour eux, ne donnât un air de vraisemblance aux soupçons qu'il avait conçus[3]. »

L'ordre d'arrestation fut, en effet, signé et promptement exécuté.

« Tous les seigneurs maures parurent également surpris de l'emprisonnement subit de ces princes; plusieurs même en parurent fort mécontents, et tous sollicitèrent, peut-être à l'instigation du ministre, Bussy d'employer son crédit auprès de Salabet Singh pour l'engager à rendre à ses frères une liberté qu'ils n'avaient pas mérité de perdre. Mais celui-ci, sans savoir l'intrigue du ministre et des Anglais, qu'il ne découvrit que dans la suite, guidé seulement par les principes d'une sage politique qui ne lui permettait pas de prendre part à une affaire de cette nature, dont le fond était d'ailleurs un mystère pour

1. Malleson, p. 314.
2. Capitaine Grant Duff, *Histoire des Mahrattes*.
3. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 98.

lui, refusa constamment de faire aucune démarche pour les deux prisonniers. Il se contenta de dire qu'il ne pouvait que respecter les secrets et les ordres du soubab et qu'il ne se mêlait point d'affaires d'État qui n'avaient aucun rapport aux intérêts de sa nation. Cette conduite prudente déconcerta le ministre maure[1]. »

Saïd Lasker Khan, qui n'ignorait pas que ses intrigues passées étaient connues des Français, s'imagina que Bussy avait percé ses dernières machinations puisqu'il avait su si bien éviter un piège dans lequel, à son avis, il devait infailliblement tomber; il craignit pour sa vie et demanda la permission de quitter le maniement des affaires.

« Je le sollicitai publiquement, écrit Bussy[2], de conserver son poste, où j'assurai que je le croyais nécessaire. Mais mes émissaires augmentaient ses craintes et lui faisaient entendre qu'instruit comme je l'étais de ses menées secrètes je trouverais bien le moyen de le déposséder.

« Ces rapports firent d'autant plus d'impression sur son esprit qu'un tel procédé est ordinaire dans ce pays et ne surprend personne. Il renvoya les sceaux au soubab en le priant de nommer quelqu'autre plus capable que lui à la charge de waquil el mothlak[3]. Salabet Singh me renvoya cette affaire et me chargea d'y pourvoir. C'était ce que je voulais. Je me fis pourtant prier; enfin je me laissai gagner et fis tomber le choix sur le seigneur Chanavas Khan, dont vous savez que l'attachement et l'affection pour la nation ont paru en tant d'occasions sans jamais se démentir. »

Chanavas Khan, qui remplaçait ainsi Saïd Lasker Khan, avait été autrefois ministre de Nazer Singh. En même temps que l'ancien divan, tous ceux qui nous étaient suspects furent exclus du conseil du prince, auprès duquel on ne plaça que des personnes sûres et attachées aux Français.

Quant à l'aventure des frères de Salabet Singh, une lettre de Bussy à Dupleix, datée du camp français sous les murs d'Aurengabad, 12 janvier 1754[4], nous apprend comment elle se termina :

« Je viens enfin, y lisons-nous, de mettre le comble au succès de mon retour dans le Décan en procurant la liberté aux frères de Salabet Singh.

« Ayant pris le dessus par le changement du ministre et des autres officiers de la cour du nabab, je me suis vu en état de toucher cette affaire sans risque et avec succès, c'est-à-dire de faire agréer au nabab le retour de ses frères et de me servir pour leur délivrance de ceux mêmes qui étaient les auteurs de leur détention.

« Pour amener les choses à ce point, j'ai d'abord sondé les dispositions du gouverneur de Doltabad. Ses demandes étaient considérables : 50 000 roupies comptant, avec deux laks de jaguir. Voilà le prix auquel il consentait à me remettre les frères du nabab.

« Sur ces entrefaites, Baladgi Rao, soupçonnant mon dessein, travaillait aussi depuis longtemps à la même affaire; il comptait d'autant plus l'emporter qu'il avait de quoi satisfaire la cupidité du kiladar[5] à qui il faisait offrir depuis longtemps trois laks de roupies comptant et trois autres laks en jaguir pour qu'il lui livrât ses prisonniers. Sur

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes.
2. 18 déc. 1753. — F. n. acq. 9 356, p. 132 verso.
3. « On désigne ainsi un représentant investi de pleins pouvoirs. » (Dupeuty-Trahon).
4. Papiers de famille, M. de Mézy.
5. Commandant de la forteresse.

l'avis que j'ai eu de cette intrigue, je me suis déterminé à les retirer de cette forteresse. Fallait-il pour cela employer la violence? Je comprenais tous les inconvénients de ce parti; mais je sentais aussi de quelle importance il était de ne pas laisser à Baladgi Rao le moyen de troubler et de détruire mon ouvrage en causant une révolution à laquelle il aurait fallu prendre part malgré nous pour ne pas tout perdre. J'ai tenté la voie d'insinuation avec le nabab; elle a réussi.

« Je l'ai averti des desseins de Baladgi Rao, dont les suites ne pouvaient manquer de lui être funestes, et, pour lui ôter toute confiance sur la fidélité du kiladar, je lui ai fait voir les lettres qu'il m'avait écrites et les conventions que nous avions faites pour délivrer ses frères, même à son insu. La chappe de ce gouverneur l'a convaincu; il a aperçu le danger, et il est revenu tout à coup de ses préjugés. Il a consenti à rappeler ses frères auprès de lui, à condition qu'ils resteraient à la garde des Européens exclusivement à toute autre. Il ne fut question ensuite que de convenir de la manière dont ils seraient tirés de la forteresse afin de ménager son honneur. Pour cela, il fut arrêté que je présenterais au nabab une requête par laquelle je lui demanderais l'élargissement de ses frères. Chanavas Khan vint chez moi pour la dresser; ce qu'il fit en homme d'esprit totalement dévoué à nos intérêts.

« Calander Khan partit avec nos dragons, 200 soldats et 2 000 Cipayes pour les aller prendre à Doltabad. Le kiladar, à la proposition qui lui fut faite de laisser partir les frères du nabab sous l'ordre de Salabet Singh, répondit qu'il ne le connaissait point; mais comme on ajouta que c'était moi qui les réclamais et envoyais mes troupes pour les conduire, il ne répliqua plus et ne s'opposa point à leur départ.

« Ils entrèrent dans Aurengabad aux acclamations de tout le peuple; grands et petits comblaient les Français de mille bénédictions. Par bonheur qu'ils entrèrent de nuit, sans quoi la cohue aurait été bien plus grande, et peut-être y aurait-il eu du désordre. La nuit suivante, les illuminations à ce sujet et les acclamations continuèrent, et le souvenir de cet événement subsistera longtemps.

« Outre la gloire qui revient aux Français d'avoir fait sortir de prison les enfants de Nizam el Molouk, il y a cet avantage, c'est que l'idée que nous les tenions dans les fers se perdra. C'est ce que disait partout Gazendi Khan lorsqu'il vint dans le Décan, que son dessein était d'affranchir ses frères de l'esclavage des Français. Maintenant qu'on a vu ceux-ci s'intéresser efficacement pour leur liberté, ils n'auront plus l'odieuse réputation d'en avoir fait leurs esclaves, quoique je les fasse garder avec plus de soin que jamais. »

La situation dans le Décan, à la fin de l'année 1753, était ainsi définie par Bussy[1] :

« Tout est parfaitement tranquille dans ces provinces septentrionales du Décan; point de guerre à soutenir, pas même la moindre apparence de rupture, au moins pour quelque temps. Les Mahrattes, fidèles observateurs du traité de paix que nous fîmes l'année dernière, ne pensent ni à le rompre eux-mêmes, ni à donner occasion de rupture. La présence des Français les tient dans le respect. Honorés de notre alliance, ils

1. Lettre du 18 déc. 1753 à un ami de Paris. — C'est la copie à peu près textuelle, dans toute cette partie, d'une lettre adressée par Bussy le même jour au ministre (F. n. acq. 9359, p. 82). Les variantes ne portent que sur des mots ou des incidentes sans importance.

sont très attentifs à ne rien faire qui puisse altérer l'étroite union qui règne entre eux et les Mongols, parmi lesquels les Français sont tout à la fois protecteurs, amis, arbitres et médiateurs.

« J'ai la satisfaction de constater que les travaux continuels d'une campagne de quatre ans, pendant lesquels on a vu les événements les plus singuliers et toutes mes opérations suivies du plus heureux succès, ont procuré à la Compagnie de riches établissements et assuré à Salabet Singh l'héritage de ses pères.

« Il s'agit maintenant d'en recueillir le fruit, et c'est à quoi je voudrais qu'on fît une spéciale attention.

« Le croiriez-vous? La Compagnie paraît refuser les trésors que la fortune lui prodigue, et, ce qui vous paraîtra inconcevable comme à moi, c'est que cela se fait par zèle pour son commerce et par esprit d'intérêt. Est-il jamais un intérêt si mal entendu?

« Sur ce principe vrai, mais faussement appliqué aux affaires de l'Inde, que le commerce ne peut fleurir que dans le sein de la paix, on ne parle que de rappeler toutes les troupes dans les colonies. Quel projet! Qui a pu le former et en conseiller l'exécution? Assurément ce ne peut être que des ennemis secrets de la Compagnie et de la nation, quoiqu'ils soient tout à la fois membres de la nation et serviteurs de cette Compagnie.

« Pourquoi rappeler les troupes que le nabab a attachées à sa personne en leur donnant de riches provinces pour leur subsistance? C'est pour perdre à jamais la Compagnie et la nation dans l'Inde! Voici comment :

« Il est indubitable que depuis que les Européens sont entrés dans les affaires des Mongols ceux-ci ne peuvent plus se passer de leur secours : Français ou Anglais, cela leur est égal. Il faut des Européens au soubab du Décan pour tenir les Mahrattes en échec, qui, sans cela, envahiraient dans peu le pays; il lui faut déjà des Européens pour parer les coups que les cabales de la Cour de Delhi pourraient lui porter; il ne peu même s'en passer pour régler son propre pays.

« Sitôt que les Français quitteront le Décan, les Anglais y seront probablement introduits. Ils font pour cela depuis longtemps des propositions au nabab, à qui ils offrent leurs services à moins de frais que les Français. Tous les accords étaient faits entre le général de Bombay et le ministre de Salabet Singh pour appeler les troupes anglaises à la place des nôtres. Ma marche vers Aurengabad a rompu cette intrigue, qui, certainement, se renouerait et aurait son effet si les Français se retiraient.

« Le nabab, justement irrité de se voir abandonné par les Français qu'il a comblés de biens, reprendra les provinces qu'il vient de leur donner pour la solde de leurs troupes. Son juste ressentiment ne s'en tiendra pas là. Animé par les Anglais, il nous suscitera des ennemis de tous côtés; nous perdrons en détail les domaines que nous tenons de sa libéralité au voisinage de Masulipatam.

« On les défendra, me direz-vous. Justement voilà le commencement d'une guerre qui naîtra infailliblement de la retraite que des personnes peu au fait pensent devoir nous procurer la paix; guerre, dis-je, que nos jaloux voisins auront grand soin d'entretenir, qui n'aboutira qu'à les enrichir de nos dépouilles et qui ne finira peut-être que par la ruine des Français dans l'Inde. Ils ne penseront pas comme nous à rappeler leurs troupes

LES FRÈRES DU NABAB RENTRÈRENT DANS AURENGABAD.

du Décan; elles y seront trop nécessaires pour établir leur agrandissement sur les ruines du nôtre et pour faire triompher leur jalouse envie de la fausse et aveugle politique des Français.

« Tel sera le fruit de la retraite de nos troupes du Décan. Les Anglais n'attendent que le moment de notre sortie pour y entrer; ils feraient avec plaisir les plus grands avantages à ceux qui persuaderaient la nécessité de cette retraite.

« J'ai découvert encore à mon arrivée à Aurengabad une intrigue formée entre le vice-roi de Goa et quelques personnes du conseil de Salabet Singh, qui nous étaient contraires, pour nous faire sortir du Décan et substituer à notre place les troupes anglaises. Les conditions et les accords m'ont aussi été remis. Je les ai envoyés à M. Dupleix.

« Tandis que toutes les nations cherchent à nous supplanter parce qu'elles sont persuadées que nous allons au solide, n'y aurait-il que nous qui ne sentirions point les avantages de notre situation? Serait-il donc possible que la Compagnie, faussement préoccupée contre ses véritables intérêts, refuse des trésors que la fortune lui prodigue pour ainsi dire malgré elle?

« Fallait-il donc, pour acquérir cette paix dans la province d'Arcate, céder à nos rivaux et devenir à parler exactement leurs esclaves en recevant un maître de leur main?

« Cette paix, que la Compagnie pense lui procurer un commerce florissant et tranquille, aurait eu un tout autre effet. Un nabab de leur façon nous eût resserrés dans des bornes si étroites et, à l'instigation des Anglais, nous eût si fort gênés dans le commerce que, s'il ne l'avait pas détruit tout à fait, au moins en aurait-il empêché l'étendue. Je ne finirais pas si j'entrais dans le détail des inconvénients qui résulteraient d'une pareille convention, surtout si nous nous retirions d'auprès du soubab. »

Si les vues de Bussy étaient de la plus grande justesse, il ne s'abusait pas davantage lorsqu'il proclamait la tranquillité du Décan.

« Le calme et la paix régnaient partout; nos troupes, bien logées, bien entretenues et bien disciplinées, en imposaient à tous ceux qui auraient voulu remuer. Ragogi seul eut, dans l'année 1754, la hardiesse de tenter quelque entreprise sous prétexte de mécontentements qu'il prétendait avoir reçus de la cour d'Aurengabad. Il fit des préparatifs de guerre et se mit en campagne; mais dès qu'il sut que Bussy, à la tête des Français, était en marche avec l'armée du soubab, il demanda la paix, qui fut signée par un traité du mois d'avril 1754[1]. »

Le commandant de nos forces accompagna Salabet Singh qui se rendit alors à Haiderabad. Il resta dans cette ville un certain temps auprès du soubab; puis il résolut d'aller hiverner dans les provinces qui nous étaient nouvellement concédées, ne laissant à la garde du prince qu'une petite troupe de Français choisis et des officiers sur lesquels il savait pouvoir compter. Il espérait d'ailleurs que le séjour de Masulipatam achèverait de lui rendre la santé, et améliorerait l'état sanitaire de ses hommes.

Au moment de son départ d'Haiderabad, un incident véritablement touchant se produisit, qui montre bien quelle confiance absolue avaient en lui Salabet Singh et son entourage.

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 99.

Ce prince, ayant réuni ses ministres et les principaux seigneurs indiens dans un grand conseil, invita de Bussy à y assister.

A peine celui-ci était-il entré dans la salle où se tenait cette réunion que le soubab et les assistants se levèrent et que Salabet Singh prit la parole en ces termes :

« Tous ici, nous reconnaissons que nous devons à ta sagesse et à ton courage, à la valeur des troupes françaises placées sous tes ordres, le calme et la prospérité dont nous jouissons dans cette province. C'est pourquoi nous te jurons un inviolable attachement et une éternelle reconnaissance.

« Tu vas nous quitter; avec toi cette ère de bonheur risque de disparaître. Aussi, promets-nous que tu ne pars pas sans esprit de retour; engage-toi par un serment solennel fait sur le Coran des chrétiens à nous continuer ta toute-puissante protection et à venir à notre secours si les Mahrattes ou quelque autre ennemi nous assaillaient. »

Bussy, surpris et touché à la fois, répondit qu'il ferait volontiers ce serment.

En grande cérémonie on apportait alors un volume des Évangiles, et le commandant français, plaçant la main droite sur le livre sacré, jura de se rendre au premier appel de ses alliés.

Salabet Singh l'embrassa et chacun des ministres et des seigneurs présents vint lui rendre hommage.

CHAPITRE XIII

COMBATS DANS LE CARNATE
NOUVEAU SIÈGE DE TRICHINOPOLY

Nous avons laissé dans le Carnate Dupleix complètement désarmé par la reddition de Law en face des Anglais victorieux. On pouvait supposer que tout était perdu ; mais c'était là bien mal connaître notre héros. C'est du succès même de ses ennemis qu'il va tirer des ressources et des armes nouvelles; c'est Trichinopoly, dont il n'a pu s'emparer, qui, sous son inspiration, va devenir la pomme de discorde entre les alliés victorieux.

Dans la campagne qui s'achevait de si déplorable façon pour les Français, Mahomet Ali Khan avait été soutenu par les Anglais, le rajah de Mysore, celui de Tanjore et les Mahrattes. C'était là le faisceau d'alliances qu'il s'agissait de dénouer.

S'adresser aux Anglais ou à Mahomet Ali Khan, qui n'était qu'un fantoche dans leurs mains, Dupleix l'avait tenté. Nous avons vu, dans une de ses lettres à Bussy, le résultat négatif de sa démarche. Le représentant du rajah de Tanjore, Manogi, avait pris une part trop active au meurtre de Chanda Sahib pour pouvoir abandonner Mahomet Ali Khan.

Restaient les Mahrattes et le rajah de Mysore.

Morari Rao fut indigné de l'assassinat, malgré la parole donnée, de celui qui avait été son ami. Il accabla Mahomet Ali Khan de sarcasmes et de reproches; il fit montre d'une haine farouche contre Manogi, dont on connaît le triste rôle dans cette affaire, contre Lawrence, l'auteur responsable de ce crime, et contre les Anglais.

Quant à Nandi Rajah, oncle du rajah de Mysore et régent de ce pays, il réclamait l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite, c'est-à-dire la remise de Trichinopoly, et il la réclamait d'autant plus âprement qu'il commençait à se lasser d'une guerre qui ne lui rapportait rien et lui coûtait des sommes énormes.

Dupleix, s'adressant à chacun d'eux, flatta sa passion et excita sa défiance à l'égard de Mahomet Ali Khan et des Anglais.

Aussi, lorsqu'après sa victoire Lawrence voulut poursuivre ses succès sans laisser

aux Français le temps de se reconnaître et marcher sur Tiravady, Morari Rao et Nandi Rajah refusèrent sous divers prétextes, et le régent de Mysore déclara qu'avant de prendre part à de nouveaux combats, il voulait toucher le prix de ses sacrifices et être mis en possession de Trichinopoly.

Law s'était rendu le 11 juin; le 9 juillet seulement Mahomet Ali Khan et les Anglais quittaient Trichinopoly. Encore ces derniers y laissaient-ils 200 Européens et 1 500 Cipayes, sous les ordres du capitaine Dalton, pour défendre la ville contre leurs alliés de la veille.

Tandis que Dupleix, rappelant « les quelques troupes répandues dans la province, les faisait camper sous Valdaour[1] », les Anglais s'emparaient des deux petites places de Tiravady et de Villeparon, que le gouverneur était hors d'état de secourir.

Encouragés par ces succès faciles, ils se présentèrent le 6 août devant Gingy; mais ils y furent « reçus en chiens courtaux, et s'en retournèrent avec perte du côté de Villeparon[2] ».

Le 28 juillet, les renforts tant attendus arrivaient enfin d'Europe; le *Bourbon* et le *Centaure* mettaient à terre quelques troupes, moins nombreuses que Dupleix n'était en droit de l'espérer puisque le *Prince* avait disparu en mer, mais suffisantes cependant pour lui permettre, en débarquant les matelots des navires à destination de la Chine et en les remplaçant par des Lascars, de disposer d'un petit corps de 500 Européens.

Malheureusement les troupes envoyées ainsi dans l'Inde étaient détestables. Il en fut pour Dupleix comme jadis pour Martin; comme en 1723 pour M. de Beauvollier de Courchant, qui se plaignait de ne recevoir, en fait de soldats, « que de jeunes vagabonds[3] », que « de la crapule faisant un très grand déshonneur à notre nation[4] », que d'incorrigibles ivrognes[5]; comme en 1736 pour de Bienville, gouverneur de la Louisiane, qui qualifiait de polissons les soldats qu'on lui avait envoyés[6]. C'est ce terme que reprend Dupleix dans une lettre du 27 octobre 1751 à la Compagnie[7] :

« Il semble, dit-il, que l'on ait affecté de rassembler tous les polissons et les enfants que l'on a pu trouver. De braves officiers ne se mettent qu'avec crainte à la tête de pareilles troupes, et l'on est presque toujours certain de courir le risque de l'abandon ou d'être déshonoré. »

Nous trouvons les mêmes plaintes dans une autre lettre du gouverneur à la Compagnie du 15 février 1753[8], dans une missive du même jour à La Garde-Jazier[9], dans un mémoire du 16 octobre 1753 au garde des sceaux, M. de Machault[10], dans une communication à M. de Montaran du 9 novembre 1753[11].

Son mémoire au garde des sceaux est particulièrement net.

1. Dupleix aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie, 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 29.
2. Dupleix à Bussy, 8 août 1752. — Vers. E. 3 754, p. 25.
3. Beauvollier de Courchant à la Compagnie, 28 août 1723. — F. n. acq. 9 354, p. 137.
4. Beauvollier de Courchant au Conseil de marine, 20 oct. 1723. — *Id.*
5. Beauvollier de Courchant à la Compagnie, 14 oct. 1724. — *Id.* p. 162.
6. Guénin, *La Louisiane*, Paris, Hachette.
7. Vers. E. 3 749, p. 62.
8. F. n. acq. 9 346, p. 65.
9. F. n. acq., 9 351, p. 29.
10. Vers. E. 3 749, p. 99. — Ce document est imprimé p. 41 et suivantes (Pièces justificatives) du Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix.
11. F. n. acq. 9 351, p. 64.

« Je crois, Monseigneur, déclare Dupleix, que les réflexions que vous présenteront ces divers événements ne vous laisseront aucun doute sur le mauvais choix que l'on a fait en France des prétendus soldats que l'on nous a fait passer. L'exemple que nous a présenté l'Angleterre en n'envoyant que des troupes aguerries aurait dû engager la

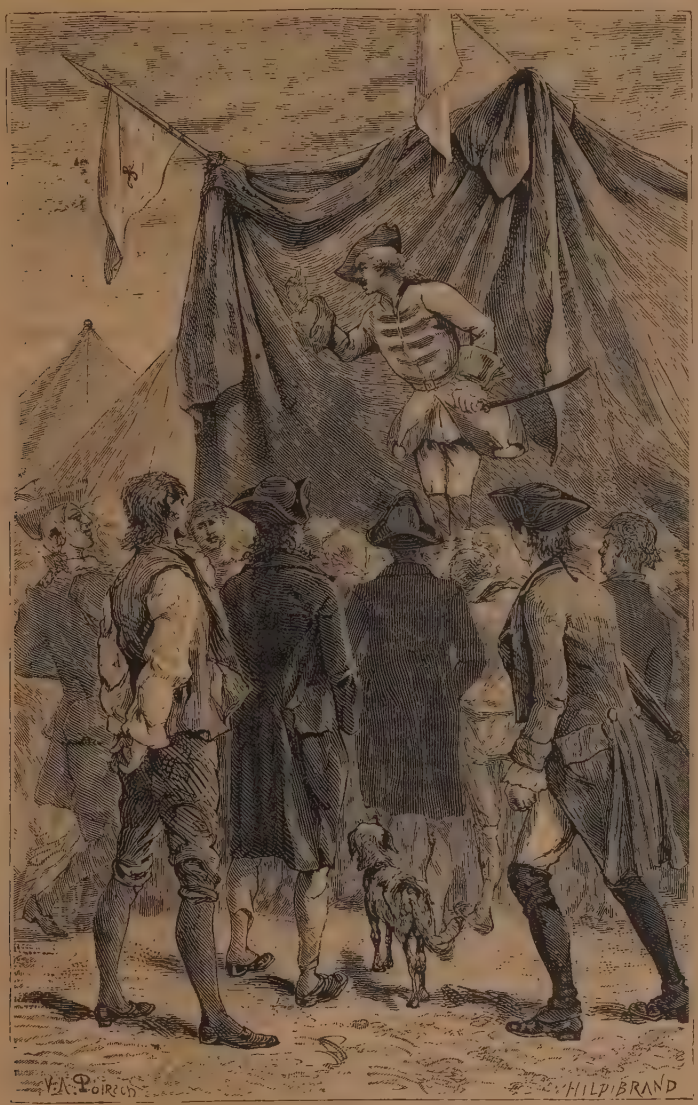

UN RECRUTEUR.

Compagnie à avoir la même attention dans le choix. La moitié moins eût suffi pour réduire l'ennemi à sa juste valeur et pour rendre la tranquillité à ces provinces. Il eut été autant et plus facile qu'à l'Angleterre d'avoir six cents Suisses et autant pris dans nos bataillons, ne fût-ce que deux ou trois par chaque. Ce nombre, à la tête des enfants, des décrotteurs et des bandits que l'on a affecté de nous envoyer, aurait inspiré une façon de

penser à tous ces coquins qu'il sera difficile de leur inspirer sans des exemples présents et continuels.

« Je ne sais que penser de celui qui est chargé des recrues, mais je crois qu'il n'y emploie pas la somme que la Compagnie lui passe pour chaque homme. Ce n'est sans doute pas votre intention ni la sienne; mais il n'en est pas moins vrai que tout ce qui nous parvient n'est qu'un ramassis de la plus vile canaille.

« Pour les officiers il y en a peu ou pour mieux dire point du tout qui soient en état de commander. La bravoure ne leur manque pas, mais les talents n'y répondent point. Dans le nombre surtout de ceux arrivés l'année dernière la plupart n'étaient que des enfants sans la moindre teinture du service. Le soldat s'en moque, et souvent avec juste raison; il est au moins très certain qu'ils n'inspirent pas aux hommes une fermeté qui, dans des occasions, leur est absolument nécessaire. »

Le terme « vile canaille », dont le gouverneur qualifiait les troupes qu'on lui adressait, n'était malheureusement que trop justifié.

Pour son recrutement, la Compagnie s'adressait notamment à un sieur Boucher. Celui-ci avait trouvé un moyen commode d'empocher la plus grande partie de la prime qu'il recevait par engagement : c'était de ramasser l'écume des prisons, plus particulièrement de Bicêtre. Mendiants, vagabonds, voleurs, assassins même[1], peu importait; on enrôlait, de gré ou de force, tout ce que l'on rencontrait.

Quant à l'éducation militaire donnée à ces vauriens et aux armes que l'on mettait entre leurs mains, voici ce qu'en dit Dupleix[2] :

« Une plainte essentielle que je vous porte roule sur la façon dont ces recrues sont traitées à bord de vos vaisseaux. Les officiers et les sergents qu'on met à leur tête n'ont jamais la liberté de leur apprendre le maniement des armes. Ils sont rebutés et bafoués toutes les fois qu'ils en font la demande à vos capitaines; de sorte que toutes ces recrues descendent sans connaître leur droite ni leur gauche.

« Leurs armes sont presque toutes mises au rebut en arrivant, et quand on s'en plaint à vos capitaines, ils répondent que c'est de Lorient, où l'on fait choix de toutes les armes de rebut pour les leur donner.

« Vous devez, Messieurs, mettre ordre à de pareils abus et ordonner à vos capitaines que l'exercice se fasse au moins deux fois la semaine, que les armes soient tenues en bon état, et que toutes celles que l'on délivre à Lorient soient bonnes et puissent nous servir. »

Quant aux officiers, on comprendra que ceux qui passaient dans l'Inde n'appartenaient point à l'élite de ce corps lorsque l'on saura qu'une fois entrés au service de la Compagnie ils ne pouvaient, en principe, revenir dans les troupes du roi, ni dépasser le grade de capitaine, avec un traitement annuel de 1080 livres; qu'ils n'avaient pas de retraite, et qu'ils se voyaient rarement attribuer des distinctions honorifiques. Dans ces conditions, les meilleurs ne pouvaient être que des jeunes gens sans ressources qui auraient accepté n'importe quoi pour vivre, ou des fils de famille qui cherchaient à se refaire soit dans ces campagnes victorieuses dont le récit parvenait en Europe, soit dans le commerce d'Inde en Inde.

1. Bibl. de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, n° 12710. Engagements pour la Compagnie des Indes (1747-1767).
2. Dupleix à la Compagnie, 27 oct. 1751. — Vers. E. 3749, p. 62 verso.

Comme il s'agissait d'officiers ayant au maximum le grade de capitaine, le plus ancien parmi eux, ou celui qui était choisi pour exercer l'autorité de chef de corps, commandait à des égaux; de là des tiraillements et des difficultés.

Enfin, pour couronner le tout, Dupleix avait bien, comme gouverneur, le droit de décider des expéditions, mais il ne pouvait les diriger lui-même n'ayant pas de grade militaire; il ne pouvait même pas toujours confier à qui il voulait le commandement d'une opération. Il suffit, pour être fixé à cet égard, de se rappeler l'incident qui se produisit lorsqu'après la prise de Madras, il crut devoir faire appel à Paradis dans une circonstance de ce genre.

Aussi Dupleix demanda-t-il à la Compagnie, vers 1750, de lui faire octroyer le grade de maréchal de camp. Mais le parti militaire en France, déjà ému de ce que le roi avait accordé à un civil le cordon rouge qui lui avait été réservé jusque-là, protesta vivement contre une pareille requête. Le gouverneur n'obtint pas le grade sollicité, et, comme il se rendait bien compte des inconvénients qui résultaient de ce refus, il s'en prit à la Compagnie et se plaignit amèrement de ce qu'elle n'avait pas agi plus énergiquement auprès du ministre [1].

Quoi qu'il en soit, Dupleix résolut de tirer le meilleur parti possible des renforts qui lui étaient parvenus et d'anéantir, en le prenant entre deux feux, le corps ennemi qui marchait sur Gingy.

« J'ai fait sortir aujourd'hui, écrit-il à M. de Saint-Germain [2], un fort détachement commandé par mon neveu Kerjean, qui se joindra à la Volonté [3] qui a 2000 hommes. Le tout est destiné à suivre la petite armée de Mahomet Ali Khan, qui se trouve aux environs de Gingy. J'espère que ce corps de troupes agissant d'un côté et la garnison de Gingy, qui est de 1200 hommes, de l'autre, l'on inquiétera un peu ce seigneur. »

Les instructions du gouverneur à Kerjean sont un modèle de prudence, de logique et de bon sens.

« Faites en sorte, lui dit-il notamment [4], d'éviter des échecs pareils à ceux que nous avons eus en dernier lieu. Le moindre petit avantage sur l'ennemi remettra le cœur au ventre à nos gens; mais aussi, si nous avons du dessous, le découragement reprendra bientôt.

« Ainsi ménagez vos opérations, et surtout choisissez bien votre camp. Il se trouve aux environs de Gingy des gorges de montagnes qui peuvent servir au mieux pour ce camp, et l'on peut toujours se poster de façon que l'on ne peut être attaqué de droite ni de gauche et que l'on n'a que le front à défendre. Cette situation sera toujours la meilleure que vous pourrez choisir, ainsi que la proximité de l'eau, qui est un article essentiel. »

Et dans une seconde lettre du même jour Dupleix ajoute [5] :

« J'ai oublié, mon cher neveu, de vous dire dans ma dernière de suivre autant qu'il sera possible la méthode des Anglais, qui est de ne faire agir que leurs Cipayes et de se tenir

1. Dupleix à Duvelaër, 20 janv. 1753. — Vers. E. 3749, p. 54.
2. 6 août 1752, 8 heures soir. — Vers. E. 3751, p. 37.
3. Ce nom, que l'on retrouve souvent dans la correspondance de Dupleix, est celui d'un sergent qui opérait généralement à la tête d'un petit groupe d'Européens renforcés de Cipayes.
4. 7 août 1752. — Vers. E. 3751, p. 37 verso.
5. 7 août 1752, à 2 heures après-midi. — Vers. E. 3751, p. 38.

toujours derrière avec leurs blancs, pour les soutenir, sans trop les exposer au feu. Par ce moyen ils conservent leurs blancs et c'est à quoi vous devez vous attacher. Tenez aussi votre pièce de 24 livres toujours dans le corps des blancs et couvrez-en la volée, afin que l'on ne puisse en connaître le calibre. Vous devez avoir la même attention pour vos deux pièces de 6 livres qui portent au loin leurs boulets. »

Mais « la bonne réception de M. Brenier et la crainte de se trouver enfermé entre Gingy, Chettepette et nos troupes [1] », oblige à rebrousser chemin les Anglais, qui, sans cela, « étaient pris comme dans une ratière [2] ».

Le major Kinneer qui, récemment arrivé d'Europe, commandait les forces ennemies, furieux de son échec devant Gingy et de cette retraite à laquelle le contraignait le mouvement de Kerjean, crut avoir trouvé l'occasion de prendre sa revanche.

Passant à peu de distance de notre petite armée, il marche droit aux Français, établis à 3 lieues de Valdaour dans un village appelé Vicravandi, et, dédaigneux de ses adversaires, il attaque leur camp sans même avoir pris la précaution de le reconnaître. Nos soldats, solidement installés derrière un mur, reçoivent les Anglais par un feu roulant de mousqueterie et d'artillerie. Un flottement se produit chez les assaillants. Kerjean fait aussitôt mettre la baïonnette au bout du fusil, et, à la tête d'une centaine d'Européens, se jette sur le flanc de l'ennemi, le culbute et le met en complète déroute [3].

Les historiens anglais constatent que dans cette rencontre il leur fut « tué beaucoup de monde. Kinneer lui-même fut blessé et, quoique bientôt rétabli, le chagrin qu'il ressentit de cette expédition honteuse n'en termina pas moins ses jours [4]. »

Il n'y a pas de doute « que si notre armée avait poursuivi l'ennemi, la déroute eût été entière et cette force dissipée [5] ».

Kerjean s'étant porté dans la direction du fort Saint David, les Anglais, craignirent qu'il ne mît le siège devant cette place et réclamèrent aussitôt des secours à Madras, d'où on leur envoya par mer une partie des Suisses mercenaires récemment arrivés d'Europe.

Dupleix en avertit immédiatement son neveu.

« Le 17, lui écrit-il [6], on a vu à Cobelong des chelingues, où il paraissait qu'il y avait des soldats, qui gagnaient au Sud. Elles avaient voulu mettre à terre à Cobelong, mais le sieur Leblanc leur envoya trois boulets qui leur firent bientôt prendre le large, et fit sortir 200 hommes qui côtoyèrent le bord de la mer et les empêchèrent de débarquer. Elles mouillèrent. Elles ont paru avant-hier à Sadras, et je fais à l'instant appareiller l'*Anson* pour aller leur couper le chemin, car elles n'ont point passé hier. »

Elles n'avaient point passé, en effet, et l'*Anson* les capturait [7].

Dès que Lawrence l'eut appris, il s'embarqua sur un navire avec une nouvelle troupe de Suisses et parvint sans encombre, le 27 août, à Goudelour. Le lendemain même, il se

1. Dupleix à Verry, 9 août 1752, à midi. — Vers. E. 3 751, p. 42.
2. *Id.*
3. Dupleix à Brenier, 11 août 1752, midi. — Vers. E. 3 751, p. 44.
4. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 360.
5. Dupleix aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie, 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 30.
6. Ce 20 août à midi 3/4. — Vers. E. 3 751, p. 55 verso.
7. Dupleix aux syndics et directeurs généraux de la Compagnie, 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 34. — Dupleix à Saunders, 21 août 1752. — Vers. E. 3 752, p. 26 verso.

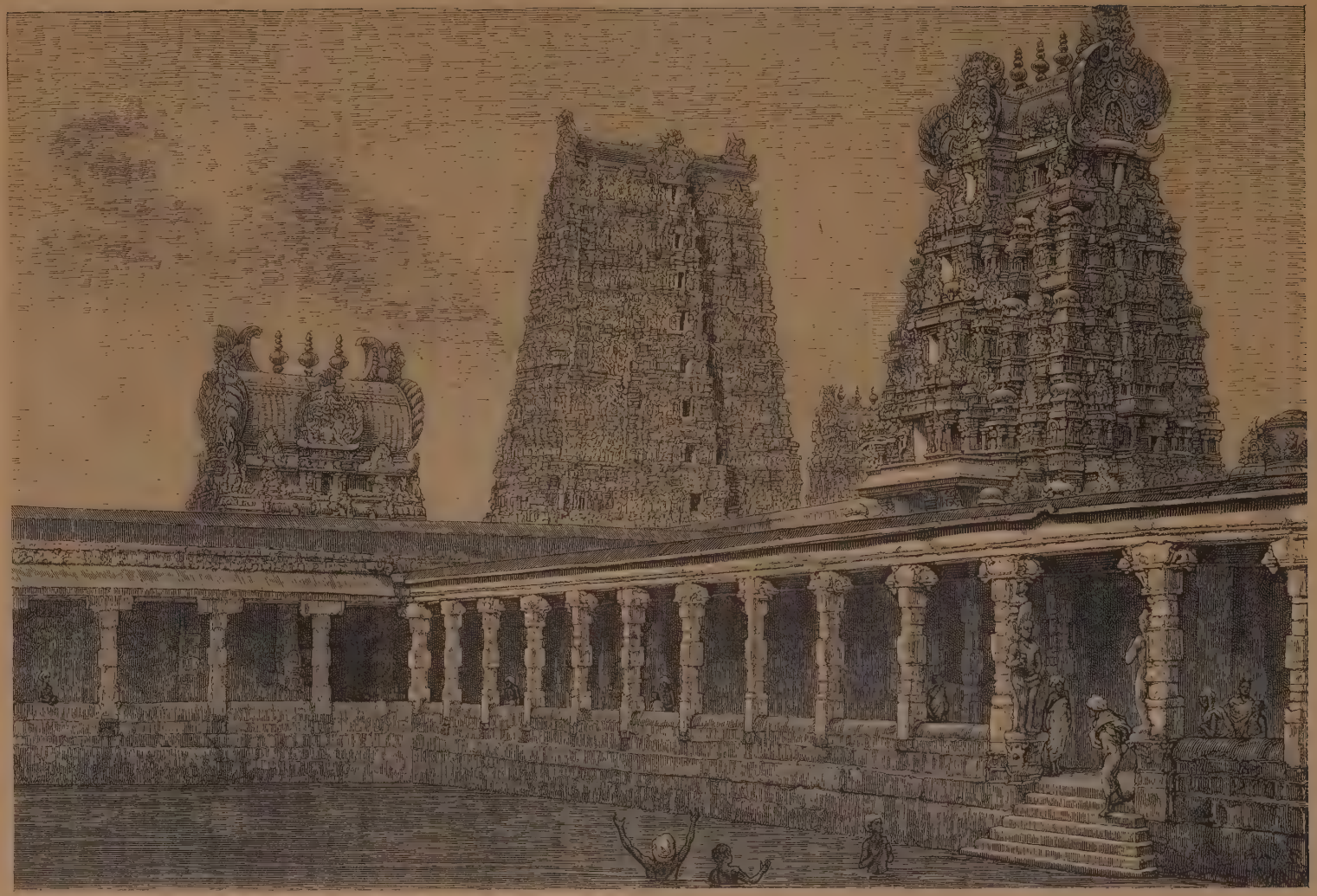

LA COUR AUX ABLUTIONS DANS UN TEMPLE INDIEN.

mettait à la tête des forces anglaises qui s'élevaient à 400 Européens, 1 700 Cipayes et 400 hommes de troupes de Mahomet Ali Khan pour marcher contre les Français.

Mais Dupleix avait averti Kerjean du danger.

« Vous replier cette nuit vers Maradour et y camper, lui ordonnait-il le 28 août à deux heures de l'après-midi[1]. Vous êtes là à portée de vous transporter où il vous plaira. »

Kerjean se retira sans encombre sur ce point[2], de là à Valdaour[3], et vint camper en un lieu que lui indiqua Dupleix, « à la chauderie de Lachemanaiquen, sur le coteau près du grand étang[4] ».

« Cet endroit, écrivait le gouverneur[5], élevé et de difficile accès, vous met à l'abri de toutes les entreprises de l'ennemi. »

Celui-ci délibéra cependant de l'y venir attaquer, après s'être emparé de Villenour[6]; mais il ne put même mettre à exécution la première partie de ce plan.

« Le résultat de l'affaire d'hier, déclare Dupleix dans une lettre à Brenier[7], a été un succès des plus complets. L'ennemi foudroyé dans Villenour par notre mousqueterie et artillerie a été obligé d'en déloger après une perte si considérable qu'elle monte suivant plusieurs déserteurs des ennemis qui sont arrivés ce matin à 150 blancs, tant tués que blessés, et 3 officiers.

« Il a fait une nuit effroyable en pluie et tonnerre qui ne les aura pas raccommodés. »

L'ennemi, poursuivi par nos troupes, se replia sur Goudelour en prenant le chemin de Bahour.

Le 1er septembre, Dupleix, qui, à différentes reprises, avait recommandé à Kerjean de se garder soigneusement par crainte d'une surprise[8], lui conseille de donner une alerte de nuit aux Anglais[9]; le 3, il lui renouvelle le conseil[10]; le 5, il lui recommande de placer son camp « de façon à être en état de bien recevoir l'ennemi s'il lui prenait envie de venir à nous[11] ».

Mais Kerjean « n'en peut plus », et il demande au gouverneur « de le faire relever[12] ». Celui-ci désigne alors Brenier pour prendre le commandement de nos troupes[13].

Malheureusement, soit effet de la fatigue, soit pour toute autre cause, Kerjean ne donne pas d'alerte à l'ennemi la nuit; il ne se garde pas suffisamment, et les Anglais, à l'aube du 6 septembre, tombent inopinément sur le camp des Français encore endormis.

« C'est une surprise des plus entières, constate Dupleix[14]. Tout est en déroute et se rassemble à Ariancoupan. »

1. Vers. E. 3 751, p. 64.
2. Dupleix à Kerjean, 29 août, 3 h. après-midi. — Vers. E. 3 751, p. 65.
3. Dupleix à Kerjean, 31 août 1752. — Vers. E. 3 751, p. 67 verso.
4. Dupleix à Kerjean, 31 août, 5 h. 1/2. — Vers. E. 3 751, p. 68.
5. Dupleix à Kerjean, 31 août, 6 h. soir. — *Id.*
6. Dupleix aux syndics, 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 31.
7. 2 sept. 1752. — Vers. E. 3 751, p. 71.
8. Dupleix à Kerjean, 24 août 1752, midi 3/4 — Vers. E. 3 751, p. 60 verso —; 26 août, 8 heures du soir — Vers. E. 3 751, p. 61 verso —; 26 août, à minuit 3/4 — Vers. E. 3 751, p. 61 —; 27 août, 7 h. 1/2 — Vers. E. 3 751, p. 62.
9. Vers. E. 3 751, p. 70.
10. *Id.*, p. 72.
11. *Id.*, p. 75.
12. Dupleix à Brenier, 4 sept. 1752. — Vers. E. 3 751, p. 73.
13. *Id.*
14. Dupleix à Brenier, 6 sept. 1752. — Vers. E. 3 751, p. 75 verso.

Faisant part de cet échec à la Compagnie, il déclare stoïquement[1] :

« Je ne chercherai point à pallier la faute de mon neveu ; je le trouve, au contraire, plus blâmable qu'un autre parce qu'il m'appartient et qu'il devait, par cette seule raison, être attentif à ne point tomber dans une pareille faute. Il est vrai qu'il la paie chèrement par des blessures extrêmement dangereuses, dont une qui lui perce la poitrine de part en part ne lui permet d'entrevoir qu'une santé bien chancelante, s'il a le bonheur de réchapper, de quoi l'on doute. »

Les débris de l'armée se réunissant à Ariancoupan, Dupleix fit passer en ce lieu 10 pièces de campagne[2]. L'ennemi, d'ailleurs, avait acheté sa victoire assez cher[3] et il ne s'avançait que lentement ; mais l'affaire n'en avait pas moins « été des plus fâcheuses pour nous[4] ».

Elle eut, en effet, pour conséquence immédiate de priver les Français de forces qui étaient déjà en mouvement pour se joindre à eux.

Les anciens alliés des Anglais et de Mahomet Ali Khan, le régent de Mysore Nandi Rajah et le chef mahratte Morari Rao avaient, nous l'avons vu, refusé d'accompagner les Anglais dans leur marche sur Tiravady. Ils étaient restés dans leur camp devant Trichinopoly, obligeant nos ennemis à laisser dans cette ville une petite troupe sous les ordres du capitaine Dalton.

Le régent de Mysore était décidé à s'emparer par ruse de la place.

C'est ainsi qu'il corrompit à prix d'or les troupes du nabab restées dans Trichinopoly ; qu'il tenta de faire assassiner Dalton et le frère du nabab ; qu'il chercha à séduire un officier de Cipayes chargé de la garde d'une des portes de la forteresse.

Ses projets auraient certainement réussi si, chaque fois, ses plans n'avaient été déjoués par des traîtres qui vendirent son secret aux ennemis. Dans cette dernière affaire, ses deux émissaires furent, sur l'ordre de Dalton, « attachés à la bouche d'un canon dont l'explosion dispersa leurs membres[5] ».

Enfin il forma le dessein d'ouvrir les portes de leurs cachots aux prisonniers français retenus dans Trichinopoly, de leur procurer des armes, et de leur permettre ainsi de tomber sur la garnison pendant qu'il donnerait lui-même l'assaut à la place.

Là encore, il ne fut pas plus heureux que dans ses précédentes tentatives.

Comprenant alors qu'il ne pourrait parvenir à ses fins avec ses seules ressources, il prit le parti de se rapprocher ouvertement de Dupleix. Pour donner un prétexte à cette volte-face, il affecta de réclamer à Mahomet Ali Khan, puisque, disait-il, celui-ci se refusait à lui remettre Trichinopoly, le montant des avances qu'il lui avait consenties et qui s'élevaient à 8 500 000 roupies.

Il n'obtint du prince, hors d'état de rien payer, que des réponses dilatoires, et assiégea en quelque sorte la place que, quelques semaines, auparavant il défendait contre nous.

Quant à Morari Rao, qui avait reçu de Dupleix des présents considérables et des

1. 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 32.
2. Dupleix à Brenier. — Vers. E. 3 751, p. 77 verso.
3. Dupleix à d'Auteuil, 8 sept. 1752. — Vers. E. 3 751, p. 77.
4. Dupleix à Brenier, 6 sept. 1752. — Vers. E. 3 751, p. 75 verso.
5. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 365.

promesses plus considérables encore, il était également d'accord avec les Français pour marcher contre les Anglais et Mahomet Ali Khan[1], et, tout en restant, sur les indications de Dupleix, avec Nandi Rajah devant Trichinopoly, il avait donné ordre à Innis Khan de quitter Sheringham avec 3 000 cavaliers pour se joindre aux troupes qui opéraient sous les ordres de Kerjean.

Ce n'était pas encore la guerre déclarée avec l'Anglais et Mahomet Ali Khan, mais cela y ressemblait fort.

Innis Khan n'était plus très éloigné des lignes françaises lorsqu'il apprit le désastre de Bahour.

« Il s'arrêta pour attendre de nouveaux ordres de Trichinopoly. Ils étaient conformes aux circonstances, et fournirent aux Mahrattes une fois de plus le moyen de déployer leur ruse et leur mauvaise foi. Innis Khan n'eut rien de plus pressé que d'unir ses troupes à celles du nabab, qu'il félicita de sa victoire, et parut inconsolable de n'être pas arrivé plus tôt pour en partager la gloire[2]. »

Quant aux forces restées devant Trichinopoly, elles différèrent l'attaque de la place. Nandi Rajah et Morari Rao, qui, la veille, étaient décidés à marcher avec Dupleix, hésitaient de nouveau; les négociations recommencèrent, pour aboutir seulement à la fin de 1752 avec Morari Rao qui joignit alors son armée à la nôtre[3], et le 24 février 1753 avec le régent de Mysore qui signait à cette date avec le gouverneur de nos établissements dans l'Inde un traité d'alliance offensive et défensive[4].

Une fois encore, Dupleix se trouvait sans troupes dans le Décan, obligé d'assister au siège par les Anglais et Mahomet Ali Khan de places qu'il était dans l'impossibilité matérielle absolue de secourir d'une façon efficace.

L'effort des Anglais se porta sur les forteresses de Cobelong et de Chingelpet. La première était située sur le bord de la mer, à 16 milles au sud de Madras; la seconde, qui se dressait, sur le Palaour, à 40 milles du fort Saint-Georges, commandait la route allant de cette ville à Pondichéry.

L'opération était délicate; aussi fit-on appel à Clive, que le mauvais état de sa santé avait écarté depuis plusieurs mois du théâtre des opérations, mais qui se trouvait suffisamment rétabli pour prendre la direction de cette expédition.

Le 10 septembre, 200 Anglais et 500 Cipayes, avec 10 gros canons, se dirigèrent vers Cobelong que défendaient 40 Français et 200 Cipayes.

Clive somma la place de se rendre, déclarant que, s'il donnait l'assaut, il passerait tous les défenseurs au fil de l'épée.

« Les menaces de l'ennemi ne doivent pas vous intimider, écrivait Dupleix à Hoyt, qui commandait en ce lieu et lui avait fait part des rodomontades du commandant anglais[5], et vous devez lui répondre sur le même ton.

« Tenez bon, et ne vous alarmez pas; une brèche ne se fait pas aussi facilement que vous le croyez, entre autres quand elle se fait de loin. D'ailleurs, vous avez du canon qui doit

1. Dupleix à Leriche, 29 déc. 1752. — Vers. E. 3 755, p. 7 verso.
2. *L'Anglais aux Indes*, t. I, p. 371.
3. Dupleix à Leriche, 29 déc. 1752. — Vers. E. 3 755, p. 7 verso.
4. F. n. acq., 9 359, p. 193.
5. Pondichéry, 20 sept. 1752, 3 h. du soir. — Vers. E. 3 751, p. 90 verso.

servir à retarder les travaux; les nuits sont claires, ainsi point de surprise et d'escalade; vous avez un fossé et l'ennemi se tient loin de vos canons.

« Il paraît que Vilam Rajah fait mauvaise garde puisque ma lettre du 16 vous est parvenue. »

Stimulé de la sorte, Hoyt répondit à la sommation de Clive que le fort appartenait au roi de France; que sa nation regarderait comme une déclaration de guerre la moindre hostilité que les Anglais commettraient, et que, s'ils voulaient donner l'assaut, il était, aussi bien que tous ses hommes résolu à mourir sur la brèche.

Mais un renfort de 700 Cipayes et de 40 Européens envoyé par Dupleix pour se jeter dans la place ne put y pénétrer, Clive ayant été à sa rencontre avec toutes ses forces. Découragé, Hoyt se rendit alors à discrétion.

Outre les canons garnissant les remparts, les Anglais trouvèrent dans la ville « 50 pièces du plus grand calibre, dont les Français s'étaient emparés à la prise de Madras[1] ».

Aussitôt qu'il eut connaissance du mouvement de l'ennemi, le gouverneur en avait averti M. Saint-Germain, qui commandait à Chingelpet[2].

« J'espère, lui disait-il, que vous aurez toujours devant les yeux l'honneur du pavillon qui flotte sur votre place et que votre bravoure, dont vous avez fait si bon usage jusqu'à présent, vous débarrassera bientôt de l'ennemi. D'ailleurs, si j'apprends que vous êtes trop pressé, j'enverrai un bon secours vous délivrer. »

La recommandation s'adressait à un officier énergique; aussi, comme la veille du jour où Hoyt mit bas les armes celui-ci l'avait fait avertir qu'il ne lui serait pas possible de se soutenir plus de 24 heures, M. Saint-Germain, ne pouvant se douter d'une reddition aussi prompte du fort, résolut de surprendre les Anglais dans leur camp.

Non seulement il ne les y surprit pas, puisqu'ils occupaient déjà la ville, mais il tomba lui-même dans une embuscade et fut fait prisonnier avec 25 Français et 250 Cipayes. Le reste s'enfuit à Chingelpet, où il répandit la terreur.

Clive se hâta d'assiéger la forteresse, « la plus forte après Gingy dans cette contrée ». La garnison réduite à 40 Européens et 500 Cipayes, privée de son chef, démoralisée par l'échec subi devant Cobelong et la reddition de cette place, offrit, au bout de quelques jours de siège, de capituler si on la laissait sortir librement de la forteresse; ce qui fut accepté.

Les fortifications de Cobelong ayant été démolies, Clive, dont la santé était de nouveau compromise par l'effort qu'il venait de faire, retournait en Angleterre au début de 1753.

Le plan de campagne pour l'année qui commençait n'allait être, de notre part, que la continuation ouvertement pratiquée de celui inauguré à la fin de l'année précédente.

Tandis que le régent de Mysore continuerait à assiéger Trichinopoly, dont la prise demeurait le but des efforts de Dupleix, les Mahrattes et les Français, sous les ordres de Maissin, tout en évitant une bataille rangée, devaient empêcher Lawrence et les Anglais de secourir la ville ainsi investie, et où les vivres commençaient à se raréfier, et reprendre les différentes places du Carnate que les Anglais nous avaient enlevées.

1. *L'Anglais aux Indes*, p. 374.
2. 15 sept. 1752, à minuit. — Vers. E. 3 751, p. 84.

Le 14 janvier, Maissin, avec 360 Européens, 2 000 Cipayes et 4 000 cavaliers mahrattes sous les ordres de Morari Rao, quittait Valdaour et venait s'établir sur le Pounar, à 7 milles du fort Saint-David, en une position qui commandait la route de cette place à Tiravady et interceptait les communications entre ces deux localités.

Fidèle au système qu'il avait indiqué à Kerjean, et qui n'était autre d'ailleurs que le procédé romain, Dupleix avait recommandé à Maissin de couvrir son camp de fortifications

RUINES D'UN TEMPLE INDIEN.

de campagne. Celui-ci éleva rapidement une série d'ouvrages qui donnèrent tous les résultats qu'en attendait le gouverneur.

Dès que l'officier français apprenait la sortie d'un convoi du fort Saint-David, il se portait au devant de lui. Les cavaliers mahrattes avaient bien vite fait de jeter le désordre dans la foule des bêtes de somme, des chariots et des coulis, tandis qu'une colonne d'infanterie écrasait l'escorte. On emmenait au camp ce que l'on pouvait, on brûlait le reste.

L'ennemi arrivait-il en force, les alliés se retiraient derrière leurs retranchements et attendaient.

Ces escarmouches, fréquemment répétées, enhardissaient le soldat, lui faisaient oublier ses précédentes défaites, tandis qu'elles affolaient Mahomet Ali Khan, qui résolut bientôt

de quitter Tiravady pour retourner à Trichinopoly. Lawrence ne pouvait faire aucun des transports de vivres indispensables aux troupes anglaises sans qu'il fût escorté de toutes ses forces. Ce service fatiguait son armée, découragée déjà par les pertes que lui occasionnaient ces attaques continuelles, et la démoralisait complètement.

Pendant trois mois il en fut ainsi; Français et Marattes sortaient fréquemment de leur poste inexpugnable pour surprendre l'ennemi, et y rentraient à la moindre alerte. De temps à autre une escarmouche plus sérieuse avait lieu. C'est ainsi qu'il y eut, le 1er avril, « une affaire assez considérable entre Tiravady et Goudelour[1] », que Dupleix racontait en ces termes à M. Barthélemy[2] :

« Nos gens ayant été avertis assez de bonne heure que les Anglais revenaient à Tiravady furent les attendre et les rencontrèrent. On se canonna longtemps; l'ennemi ébranlé paraissait vouloir prendre la fuite. La troupe animée demandait à foncer. On le fit en bon ordre et tout était perdu pour l'ennemi lorsqu'une décharge de quelques pièces de canon et de mousqueterie auxquelles on ne s'attendait point obligèrent la droite de nos gens de se retirer avec trop de précipitation. La gauche soutint encore un peu; mais, voyant la déroute de la droite, elle plia également.

« Alors les Mahrattes, s'apercevant de ce mouvement désavantageux, se jetèrent à toute bride entre l'ennemi et nous; ce qui donna le temps de former l'artillerie. Cette brave action des Mahrattes leur fait beaucoup d'honneur et nous est bien une marque certaine de leur attachement. Chacun rejette la faute sur les autres; mais le vrai est que notre artillerie, sur laquelle la troupe passa pour foncer, se trouvait derrière et, dérangée, ne put soutenir nos hommes dans le temps qu'ils en avaient le plus besoin. Beaucoup d'ardeur, mais on a manqué dans l'arrangement.

« Pendant ce choc les Mahrattes tombaient sur le convoi, dont ils emportèrent la plus grande partie au camp. L'ennemi a perdu, dit-on, beaucoup de blancs. Notre perte s'est réduite à cinq ou six blessés.

« Le 5, l'ennemi vint se présenter à la vue de notre camp, où l'on se mit en posture de le bien recevoir. Aussitôt que j'en fus informé, je fis partir deux pièces de 12 et une de 24. Elles furent rendues si à propos qu'elles ont forcé l'ennemi de se retirer avec perte de plus de 30 blancs et de deux officiers. Cette leçon, qui a été des plus rudes, lui apprendra à prendre mieux ses précautions une autre fois. »

Le 12 avril, un convoi anglais allant du fort Saint-David à Tiravady était également enlevé; l'escorte qui l'accompagnait n'échappa à une destruction complète que « par l'habileté de Lawrence qui était à sa tête, et la faute que commit le bataillon français en abandonnant un défilé qu'il aurait dû garder[3] ».

La situation devenait intenable pour l'ennemi; aussi les Anglais, ayant échoué dans leurs tentatives pour attirer Maissin hors de son camp et dans l'assaut de ses retranchements, cherchèrent à pratiquer, à l'aide de l'artillerie, une brèche dans nos ouvrages. Des pièces de 24 furent mises en batterie à cet effet; mais les boulets s'enfonçaient dans le sable et ne causaient aucun dommage sérieux.

1. Dupleix à M. Berthelin, 3 avril 1753. — Vers. E. 3 756, p. 9.
2. 11 avril 1753. — Vers. E. 3 756, p. 16.
3. Malleson, p. 320.

Il ne fallait pas songer à déloger les Français de la position qu'ils avaient si habilement choisie.

Tandis que ces événements se passaient, d'autres non moins contraires aux Anglais s'étaient déroulés du côté de Trichinopoly.

Le régent de Mysore ayant échoué, comme nous l'avons vu, dans ses tentatives pour surprendre cette forteresse, s'était retiré avec ses troupes et les Mahrattes restés devant la place à Sheringham, où il se trouvait plus à l'abri d'un coup de main des Anglais.

Le 3 janvier, Dalton tenta une surprise contre les alliés; mais, sous les charges répétées des Mahrattes, ses troupes lâchèrent pied et regagnèrent la ville en désordre.

« Cet événement affaiblit considérablement la garnison de Trichinopoly. Les Anglais y avaient perdu 70 Européens et 300 de leurs meilleurs Cipayes, outre deux officiers. Il fallut donc renoncer à l'espérance de chasser le régent de Sheringham et ne penser qu'aux moyens de se maintenir avec des forces affaiblies en possession de la place[1]. »

Profitant de cette circonstance, le régent fit élever d'immenses retranchements, coupant toutes communications de la ville avec le dehors. « Les boutiques furent fermées à Trichinopoly et la désolation se répandit parmi le peuple; la famine augmenta chaque jour sans que la garnison fût en état d'y remédier, se trouvant, par son dernier échec, trop faible pour oser attaquer les assiégants[2]. »

Tout ce que Dalton put faire, fut d'adresser à Lawrence un appel désespéré.

Celui-ci, laissant à Tiravady une forte troupe[3], retourna à Goudelour, chargea rapidement ses voitures et ses bêtes de somme, et, à la tête de 650 Européens et de 1 500 Cipayes, s'avança à marches forcées vers Trichinopoly.

Ce fut une véritable course.

« Les forces anglaises diminuèrent tellement dans la route qu'outre les morts et les malades qu'on avait renvoyés au fort Saint-David et à Divicotta, il se trouvait encore plus de 100 hommes incapables de servir. La désertion leur avait également enlevé beaucoup de monde[4]. »

La raison de cette hâte était la suivante.

« Aussitôt que je fus averti du mouvement des Anglais, déclare Dupleix dans sa lettre du 16 octobre 1753 à M. de Machault[5], je donnai l'ordre de détacher 150 des meilleurs soldats avec 1 500 Cipayes et 1 000 Mahrattes pour les poursuivre[6].

« Le tout était commandé par un très brave officier nommé Astruc, qui s'acquitta au mieux de la commission et arriva avant l'ennemi auprès des Mysoriens qui, sur l'avis de la marche des Anglais, avaient levé les différents postes qu'ils occupaient autour de la place et s'étaient rassemblés sur l'île de Sheringham où les joignit le sieur Astruc.

« L'ennemi arriva le lendemain et ne trouva aucune difficulté pour entrer dans la place; mais il ne put la ravitailler. Il crut n'en pouvoir venir à bout sans auparavant nous

1. *L'Anglais aux Indes*, p. 381.
2. *Id.*, p. 383.
3. Dupleix à M. de Machault. 16 oct. 1753. — Vers. E. 3 749, p. 100.
4. *L'Anglais aux Indes*, p. 395.
5. Vers. E. 3 749, p. 99.
6. Notre petite troupe suivit la route Volkondapouram-Outatour, parallèle à celle que parcouraient les Anglais.

obliger à déguerpir de Sheringham avec les Mysoriens. Il en fit la tentative et vint avec toutes ses forces nous attaquer; la réussite ne lui fut pas heureuse. »

Les Anglais parvinrent bien, en effet, à écarter les troupes mysoriennes qui gardaient les berges de l'île de Sheringham et à y débarquer; mais ils se heurtèrent alors aux Français et aux Mahrattes qui, après un combat fort opiniâtre, les obligèrent à se retirer.

Lawrence, renonçant à déloger les alliés de leurs positions, essaya malgré tout d'assurer le ravitaillement de Trichinopoly.

« Il envoya des députés au roi de Tanjore et dans le pays de Jondiman pour y acheter des provisions; mais le régent de Mysore empêcha auprès des deux princes le succès de ses négociations. C'est ainsi que les Anglais, loin de garnir leurs magasins, eurent bien de la peine à se procurer assez de vivres pour fournir aux besoins journaliers de la garnison[1]. »

Tandis que l'investissement de Trichinopoly continuait de la sorte, chaque jour aggravant la situation des assiégés, Maissin était passé de la défensive à l'offensive.

Il mit tout d'abord le siège devant Tiravady, et ne tarda pas à s'en emparer. Après deux assauts inutiles de notre part, l'ennemi tenta une sortie. Il fut repoussé, laissant sur le carreau les trois quarts de la garnison, et « la place se rendit à discrétion[2] ».

Un petit secours de 200 hommes ayant été débarqué par l'*Auguste*, « l'armée se porta sur Chalembron, qui ne fit presque point de résistance, et de là en un endroit appelé Vreduchelom, dont les ennemis s'étaient emparé il y avait environ deux ans[3] ».

Pendant ce temps, Mortiz Ali, nabab de Vellore, auquel Dupleix avait donné la lieutenance du Carnate, se mit en campagne, avec 50 soldats français et une force indigène considérable, défit les troupes de Mahomet Ali-Khan commandées par son frère et renforcées de 40 Anglais, dont la plupart furent tués, et ravagea les environs d'Arcate, ville sur laquelle le gouverneur avait « dessein de faire marcher tout de suite notre armée[4] ».

Les abords de cette localité étaient occupés par notre allié et la place ne pouvait déjà plus se ravitailler, lorsqu'un « avis de Trichinopoly que l'ennemi avait pris le parti d'abandonner cette forteresse en n'y laissant qu'une garnison et qu'il se dirigeait vers le Tanjore — nouvelle qui n'était point fondée d'ailleurs — occasionna une contre-marche à notre armée qui se rapprocha du Colram pour en disputer le passage aux Anglais. Mais leur dessein n'était point tel; ils manquaient de vivres et allaient en ramasser dans le Tanjore[5] ».

Astruc avait compris que, pour en finir, il fallait forcer l'ennemi à lever le camp qu'il avait en dehors des murs de Trichinopoly et à se renfermer dans la forteresse. A cet effet, il sortit de l'île de Sheringham et s'efforça de réoccuper les anciennes positions de Law. Profitant de ce que les Cinq Rocs, point qui, avec le Rocher d'Or, devait être con-

1. *L'Anglais aux Indes*, p. 396.
2. Lettre de Dupleix probablement adressée à M. Barthélemy qui se trouvait alors à Karikal, 9 mai 1753. — Vers. E. 3 753, p. 18 verso.
3. Dupleix à M. de Machault, 16 oct. 1753. — Vers. E. 3 749, p. 100.
4. *Id.*
5. *Id.*

sidéré comme de la plus haute importance pour l'enlèvement de la place, car il commandait le camp anglais, étaient insuffisamment gardés, il s'en empara, au lever du jour. « Il mit tant de diligence à fortifier cette position et y réussit si bien que, quand Lawrence voulut la reprendre, il fut repoussé et forcé de se rapprocher de la ville pour être hors de la portée du feu de l'ennemi[1]. »

La situation des assiégés était des plus critiques, et il semble qu'il aurait suffi d'un peu de patience pour les obliger à capituler, faute de vivres, ou à se résoudre à une attaque désespérée et vraisemblablement inutile contre nos troupes fortement retranchées.

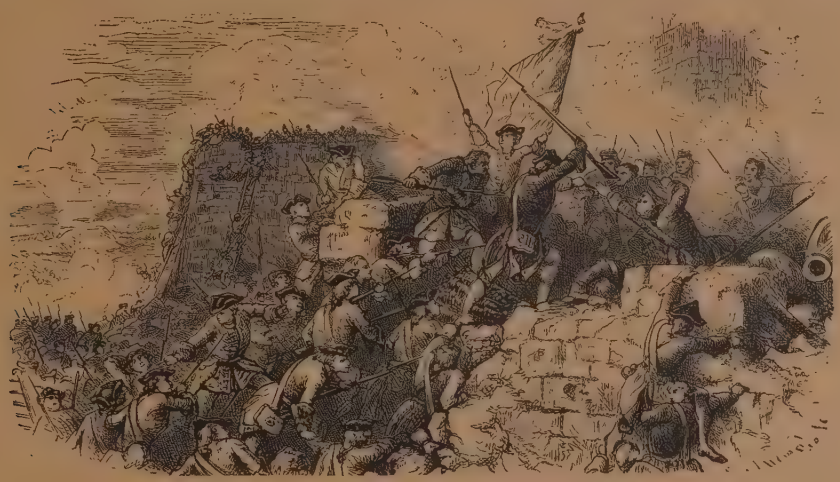

APRÈS DEUX ASSAUTS INUTILES, LA PLACE SE RENDIT.

Mais, pour hâter le moment de la reddition, Astruc jugeait à propos, risquant ainsi une action générale, de s'emparer du Rocher d'Or, ce qui, en cas de succès, obligeait les Anglais à s'enfermer définitivement dans Trichinopoly.

Le 7 juillet au matin, le commandant français donnait l'ordre à un corps de grenadiers choisis et à ses meilleurs Cipayes d'enlever la position, tandis que toute l'armée les soutiendrait.

L'entreprise réussit d'abord au mieux, et le drapeau français flottait sur le Rocher d'Or avant que Lawrence ait eu le temps de secourir le poste chargé de garder cette éminence.

A la hâte il réunit 420 Européens, tout ce qu'il a, en dirige l'élite sur la position qu'il lui faut reprendre à tout prix et que, dans ce but, il fait attaquer à revers et dans le plus grand silence, tandis que lui-même, avec le reste des Européens et les Cipayes, se jette, pour masquer ce mouvement, sur le gros de notre armée, au risque d'être tourné et enveloppé par la cavalerie mahratte.

Son coup de main sur le Rocher d'Or réussit. Les Anglais ont gravi, sans être vus, l'escarpement, et ont culbuté les troupes qui occupaient la hauteur et n'attendaient point l'attaque de ce côté; Lawrence s'est ainsi rendu maître de la position qui couvrait la droite des forces françaises. Surpris par le feu de l'ennemi, nos soldats hésitent; une charge à la baïonnette a lieu, c'est la panique. En vain Astruc et ses officiers se jettent au-

1. Malleson, p. 324.

devant des hommes pour les arrêter, rien n'y fait; tout fuit, tandis que Morari Rao et les Mahrattes, se précipitant à corps perdu sur les Anglais, brisent leur effort et couvrent la retraite.

Après cette défaite, les Français se retirèrent dans une forte position appelée le Bois du Derviche, à 4 milles de Trichinopoly, et résolurent de reprendre le système de blocus qui, leur avait, en somme, donné les meilleurs résultats.

L'ennemi s'étant encore une fois rendu dans le Tanjore pour essayer d'y trouver des vivres, « le sieur Astruc, informé de ses mouvements et de son retour, disposa son armée pour lui barrer le chemin. Certainement le convoi ne devait point passer sans une grande perte; mais le commandant, deux ou trois jours avant l'arrivée des Anglais, fut obligé, par une violente incommodité, de remettre le commandement au sieur Brenier.

« Soit incapacité de sa part, ou un malheur attaché à nos opérations depuis quelque temps, l'ennemi trouva le moyen, à la vue de nos troupes et d'une armée considérable de noirs, de pénétrer dans Trichinopoly sans presque coup férir[1]. »

Brenier avait, en effet, dans cette affaire donné la mesure de son incapacité.

Sachant que Lawrence avait laissé Dalton avec de faibles forces dans Trichinopoly, il aurait dû essayer d'enlever la place. Il n'en fit rien; mais se proposa de détruire le convoi que devait ramener le commandant anglais. Malheureusement, il renouvela la tactique qui avait si mal réussi à Law. Au lieu d'aller le plus loin possible au devant de ce convoi, il résolut de l'attendre dans ses lignes, sous la place.

Il avait, en effet, repris les anciennes positions d'Astruc devant Trichinopoly, réoccupé le Rocher d'Or et le Pain de Sucre, qui couvraient la ligne française, laquelle se prolongeait à droite et à gauche de ces éminences.

Ainsi posté, Brenier croyait pouvoir faire subir un échec aux Anglais, dont les mouvements seraient gênés par le convoi, et empêcher celui-ci d'entrer dans la ville.

Ce plan devait d'autant plus sûrement échouer, que les ennemis avaient des avantages insoupçonnés de l'officier français. Ils étaient, il est vrai, embarrassés par des chariots; mais pendant qu'il se trouvait dans le Tanjore, Lawrence avait été renforcé de 5 000 Tanjoriens, et, fait beaucoup plus important, de 170 Européens et de 300 Cipayes venus du fort Saint-David.

Ce n'était pas tout encore. Le rocher élevé dont nous avons signalé l'existence dans Trichinopoly fournit à Dalton le moyen de se rendre compte des mouvements du lieutenant de Dupleix et d'en avertir Lawrence. « Le commandant anglais se trouvait donc à la tête d'un corps d'Européens beaucoup plus considérable que celui de son adversaire, et, de plus, avait une connaissance de ses mouvements presque aussi complète que s'il eût fait partie de son état-major[2]. »

Lawrence fit mine de choisir pour objectif de son attaque principale le Pain de Sucre. Brenier, complètement abusé par cette feinte, dégarnit le Rocher d'Or pour renforcer le point qu'il considérait comme plus particulièrement menacé. Profitant de cette faute, Lawrence lançait à l'assaut du Rocher d'Or une forte colonne qui s'en emparait facilement. Notre ligne se trouvant coupée, Brenier résolut de tenter un retour offensif

1. Dupleix à M. de Machault, 16 oct. 1753. — Vers. E. 3 749, p. 101.
2. Malleson, p. 330.

sur la position et de la reprendre; mais le corps qu'il détacha dans ce but ne put y parvenir.

Lawrence, voyant que cette troupe qui n'était pas soutenue, car le commandant français restait immobile sur le Pain de Sucre, résolut de la détruire avant qu'elle pût être secourue par des forces plus importantes, et, dans ce but, il se mit lui-même à la tête de l'attaque de front, tandis que Dalton, sortant de Trichinopoly, l'assaillait de flanc. Après avoir fait subir à l'ennemi des pertes considérables, nos soldats, décimés eux-mêmes

CAMPEMENT D'UN CONVOI.

par le feu, se retirèrent fièrement sur Veiconda. Brenier, qui aurait pu, s'il avait secouru à temps son corps d'attaque, culbuter l'armée anglaise, prit enfin la décision de marcher à l'ennemi. Mais au premier coup de feu ses hommes découragés se débandaient et gagnaient également Veiconda.

Malgré son succès, Lawrence n'avait fait entrer dans la ville que pour une dizaine de jours de vivres; aussi, dans le but de faciliter le ravitaillement de la place, il prépara le 4 septembre une attaque sur Veiconda, que nos troupes avaient fortifié. Brenier, complètement démoralisé par son échec précédent, ne tenta même pas de défendre la position et se retira sur les bords du Cauvery.

Imitant encore sur ce point la funeste tactique de Law, il songeait à s'enfermer dans l'île de Sheringham, lorsqu'il fut rejoint par M. de Maissin, à la tête d'un renfort de 400 soldats français, 2000 Cipayes, 3 000 Mahrattes et 6 canons, que Dupleix lui envoyait « afin que, avec ce qu'on y avait déjà, l'on put obliger l'ennemi à déguerpir ou à mourir de faim. Le tout rassemblé sous les ordres de M. de Maissin formait un corps de plus de 40 000 combattants, et l'ennemi, en tout genre, n'en avait pas 6 000.

« La jonction faite ne servit qu'à nous tenir dans une inaction incompréhensible. La terreur qu'elle avait occasionnée à l'ennemi cessa, et, voyant un si grand corps sans âme, il prit la résolution de venir l'attaquer de nuit. M. de Maissin, qu'un flux de sang gênait beaucoup le matin de la veille de cette attaque, avait quitté le camp pour se reposer à deux lieues de là et laissé le commandement au sieur Astruc qui, bien rétabli, était retourné à l'armée, d'où avait été rappelé le sieur Brenier[1]. »

Dans une lettre du 30 septembre 1753[2] à son neveu, M. de Moracin, Dupleix rend compte en ces termes du résultat de cette manœuvre des Anglais :

« Le 20 du courant, les ennemis avaient fait un mouvement que nos généraux ne purent connaître, dont ils ne prévinrent point les suites, et qui ne fut fait que pour se mettre mieux en situation d'assaillir l'armée de Nandi Rajah par le flanc gauche. Cette armée immense avait sa droite sur la gauche de la nôtre. Elle fut attaquée le 21, à trois heures du matin, sans qu'elle fît la moindre résistance et se replia avec une telle confusion sur la nôtre qu'elle y causa les plus grands désordres, qui furent augmentés par le peu de prévoyance de nos commandants.

« On fit des mouvements pour remettre la troupe en ordre; mais les canons se trouvaient derrière et tiraient sur nos gens, ce qui les dégoûta, de façon qu'ils suivirent le torrent de l'armée du rajah. On se tirait les uns sur les autres. Enfin la confusion fut poussée au delà de l'expression. Les Mahrattes ont cependant enlevé à l'ennemi 4 pièces de canons et haché bien du monde. Nous avons perdu 5 hommes et 30 prisonniers blancs, avec 7 officiers. La perte de l'ennemi a été considérable et bien au-dessus de la nôtre en blancs et Cipayes, et les armées sont actuellement à se considérer réciproquement.

« Je vous avoue que toutes ces fausses démarches et manœuvres ont bien lieu de me surprendre; lorsque je vois le moment de la réussite tout se trouve dérangé. Je n'ai pas un homme de tête pour conduire la moindre opération. Voilà où nous en sommes, et le *Saint-Louis* ni le *Phélypeaux* n'arrivent point. »

Un document peu connu jette un singulier jour sur les causes de cet échec : ce sont les Mémoires d'un Breton, René Madec, qui, devenu « chef d'un corps franc dans l'Inde, y tenta de grandes choses pour son pays, et, parmi tous ces partisans français qui, en dehors de leur gouvernement, soutinrent la lutte contre l'Angleterre chez Tippoo Sahib, le Mogol ou les Mahrattes, a droit à une place d'honneur[3] ».

D'abord marin, Madec profita de ce que Dupleix, après la bataille de Bahour, faisait débarquer des matelots afin de remplacer les soldats que la Compagnie négligeait de lui envoyer, pour rester dans l'Inde. Il fut dirigé, avec toutes les forces disponibles, sur Trichinopoly, et voici comment il jugea la situation :

« La mésintelligence qui régnait entre les commandants et les officiers de nos deux armées[4] commença à gâter les affaires. On campait séparément et chacun prétendait au commandement général. Le gouvernement n'ayant point réglé cette affaire[5], les deux

1. Dupleix à M. de Machault, 16 oct. 1753. — Vers. E. 3749, p. 102.
2. Vers. E. 3756, p. 30 verso.
3. Barbé, *Le nabab René Madec*, p. 1.
4. Madec appelle armée, d'une part, les forces qui se trouvaient devant Trichinopoly avec Brenier, et, d'autre part, celles amenées par Maissin.
5. Nous avons déjà vu les difficultés éprouvées par Dupleix en pareil cas. Cette nouvelle constatation explique et justifie une fois de plus l'insistance qu'avait mise le gouverneur pour obtenir un grade militaire.

armées campaient sur la même ligne. Le temps se passait cependant, et on ne décidait rien. Les Anglais, de leur côté, étaient charmés de ce qu'ils voyaient; cela leur donnait l'espérance que nous ne réussirions pas.

« Les choses étant ainsi, l'ennemi résolut de tenter un effort suprême pour se tirer d'embarras. A cet effet, ayant rassemblé toutes ses forces, il attaqua notre camp à la pointe du jour.

« Aux premières approches des ennemis, on nous fit mettre en bataille hors des retranchements pour faire face aux Anglais; ce fut alors que personne ne voulut plus commander. L'un disait qu'il n'avait pas d'ordres, l'autre qu'il était volontaire. M. d'Astruc, capitaine d'artillerie, voyant tout ce désordre, voulut prendre le commandement; mais, malgré toute sa bonne volonté et sa bravoure, il ne put réussir. Le temps des remèdes était passé; la déroute était générale. »

Nos soldats franchirent précipitamment le Cauvery et se renfermèrent dans l'île de Sheringham. Le bilan de cette triste affaire nous est donné par la lettre de Dupleix à M. de Machault, du 16 octobre 1753[1].

« Cette attaque de nuit eut tout le succès que l'ennemi devait attendre de son petit nombre. Les noirs culbutés sur nos gens y mirent la confusion et la surprise occasionna un si grand dérangement que l'on fit une retraite assez confuse et qui tenait un peu trop de la fuite. Notre armée y perdit cinq pièces de canon, et elle en prit quatre à l'ennemi. La perte d'hommes fut considérable chez l'ennemi qui se retira également en confusion dans la crainte d'être haché en pièces par la cavalerie mahratte.

« Le sieur Astruc et cinq autres officiers furent faits prisonniers avec trente soldats; nous n'avons eu aucun des premiers de tué ni blessé. Le nombre des soldats tués n'a pu se savoir parce que plusieurs désertèrent dans le combat chez l'ennemi; celui des blessés est monté à vingt-cinq ou trente, et, après la revue faite, il ne manquait en tout que 120 hommes, dont l'on juge les trois quarts désertés. On fait monter la perte de l'ennemi bien au delà de la nôtre en blancs et à plus de mille noirs. Cette perte leur fut occasionnée en partie dans la confusion du combat, mais encore plus par les Mahrattes qui, les voyant occupés à piller le camp des Mysoriens, foncèrent sur eux à toute bride et en firent un massacre étonnant. »

Cette défaite eut pour conséquence de permettre le ravitaillement de Trichinopoly. Les Français s'étant, en effet, retirés à Sheringham, les vivres abondèrent dans la ville.

Dalton, malade, était retourné en Angleterre; Lawrence, qui savait le roi de Tanjore, chez lequel il se ravitaillait, travaillé par Dupleix, s'était dirigé avec le gros de ses troupes vers Coiladdy, ville appartenant à ce prince, sur la rive nord du Cauvery, ne laissant à Trichinopoly qu'une faible garnison sous les ordres du capitaine Kilpatrick, persuadé qu'il était que les Français, démoralisés et affaiblis, n'oseraient plus rien tenter contre la forteresse.

Mais, au commencement de novembre, 300 Européens et 1 200 Cipayes quittaient Pondichéry pour se rendre à Sheringham, où ils arrivaient le 21, sans avoir attiré l'attention des Anglais.

1. Vers. E. 3 749, p. 102.

« Depuis que j'ai donné le commandement de nos troupes à Mainville, écrit Dupleix à Moracin le 25 novembre 1753[1], il leur a inspiré d'autres sentiments que ceux dans lesquels on avait trop de soin de les entretenir. Il me donne les meilleures espérances du monde, et j'espère qu'elles auront lieu. Les pluies et les boues suspendent les opérations. J'en médite une qui pourra décider. Dieu le veuille! »

L'opération à laquelle Dupleix faisait ainsi allusion consistait dans l'enlèvement par escalade de Trichinopoly.

Le 9 novembre, vers quatre heures du matin, 600 Européens, appuyés de Cipayes, franchissaient sans bruit le fossé de la place, plantaient leurs échelles, et s'emparaient de la batterie de l'avant-mur appelée batterie de Dalton.

Nous avons vu, dans la description de Trichinopoly, que derrière le premier mur d'enceinte se dressait le véritable rempart; mais au point où étaient nos troupes, il suffisait de faire sauter une des portes pour être maître de la ville, et l'opération n'offrait aucune difficulté.

Malheureusement, « un ou deux coups de feu tirés par hasard mirent l'alarme parmi la garnison qui, sur-le-champ, se rendit à ses postes et attaqua les Français. Ceux-ci, constate le document anglais auquel nous empruntons ces renseignements[2], se défendirent jusqu'au jour, firent plusieurs efforts pour escalader le mur intérieur ou pétarder la porte; mais ils en furent empêchés.

« Au point du jour, ceux qui n'osèrent sauter de dessus la batterie demandèrent quartier, qui leur fut accordé. On y fit 297 Européens prisonniers, sans compter 65 blessés, 42 morts dans le fossé et 9 officiers. On ne sait pas précisément à quoi se monte le reste de leur perte, mais on la croit assez considérable. La garnison n'a presque rien perdu dans cette occasion. »

Cette fois encore la fatalité s'acharnait contre nous.

« Le projet était bien conçu, déclare le major Lawrence, et si la pétulance des Français ne les avait pas poussés à révéler leur présence, ils auraient peut-être eu le temps d'exécuter leur dessein. »

Le colonel Wilks est plus affirmatif encore. « Si les ordres défendant de faire feu eussent été obéis, écrit-il dans son ouvrage *l'Inde Méridionale*, quelques minutes plus tard la ville était au pouvoir des Français. »

« M. de Mainville était connu pour un des plus braves officiers qu'il y eût dans l'Inde et pour bon patriote, raconte de son côté René Madec dans ses Mémoires[3]. Il faisait déjà trembler les Anglais qui le connaissaient; mais il était téméraire. C'est ce qui lui fit manquer l'escalade de Trichinopoly, qu'il tenta peu de temps après son arrivée. Il usa dans cette entreprise d'un peu trop de précipitation; mais il est vrai qu'il fut mal secondé. »

Moracin insiste sur ce dernier point dans une lettre à son frère[4] :

« Sans l'inaction, pour ne pas dire plus, écrit-il, de deux officiers préposés pour faire deux fausses attaques, le projet eût eu un plein succès. »

1. Vers. E. 3 756, p. 35 verso.
2. F. n. acq. 9 359, p. 195.
3. P. 12.
4. Masulipatam, 13 sept. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 429.

TOUT LE CONVOI FUT PRIS.

Là encore le déplorable recrutement des troupes et le mauvais choix des officiers par la Compagnie portaient leurs fruits.

Quant à Dupleix, il éprouva coup sur coup l'ivresse de la victoire et la douleur de la défaite.

Dans une première lettre à M. de Moracin il lui dit :

« Pondichéry, ce 1er décembre 1753, à 4 heures du soir [1].

« Dans l'instant, Monsieur et cher neveu, arrivent deux pions de Trichinopoly qui annoncent la prise de cette place par escalade le 27 du passé par M. de Mainville. J'en attends la confirmation à chaque instant ainsi que le détail, dont je vous ferai part sans perte de temps. J'embrasse ma nièce et mon filleul, et suis, etc. »

Mais quelques jours plus tard, il l'informe en ces termes de l'échec subi [2] :

« La bonne nouvelle que je vous avais annoncée le 1er de ce mois ne s'est point confirmée. Les troupes ont fait au mieux, mais vous verrez qu'on n'en peut dire autant de certains officiers. L'ennemi a été frappé du coup. Mainville se distingue au mieux et il a adopté une conduite toute différente. Les troupes marcheront aux plus grands dangers à sa suite. Il se prépare à une autre opération et ne perd point l'autre de vue. Voilà comme il nous aurait toujours fallu des gens à la tête de nos forces. »

Après cet insuccès, et tandis que Lawrence envoyait en toute hâte des secours à la place, les Français se retiraient encore une fois à Sheringham.

« M. de Mainville serrait la ville de près et l'eût enlevée, quoiqu'il en eût manqué l'escalade. Les Anglais s'y attendaient, connaissant son caractère incorruptible et sa grande bravoure. Il avait défait deux ou trois détachements ennemis avant et après l'escalade; mais il ne demeura pas longtemps commandant. M. de Maissin fut renvoyé de nouveau à l'armée de Sheringham pour la commander [3]. »

Le document anglais auquel nous avons emprunté le récit de l'assaut de Trichinopoly nous renseigne sur une de ces actions dont Mainville était sorti vainqueur [4] :

« Depuis l'attaque de nuit des Français, il n'est rien arrivé jusqu'à la mi-février suivant que le colonel Lawrence, qui était campé près de Trichinopoly, fut obligé, suivant l'usage, d'envoyer un parti pour escorter les provisions qui venaient à son camp. Cette escorte était composée de 230 Européens, 8 officiers, environ 500 Cipayes et 4 pièces de canon. Elle se mit en marche le 12 février, et, à son retour, le 15, elle fut attaquée par un parti des ennemis consistant en 120 Français, 2 compagnies de troupes étrangères, 100 autres Français, 1 000 Topasses, 6 000 Cipayes et toute leur cavalerie maure au nombre à peu près de 8 000 hommes et 7 pièces de canon. Ce détachement se mit en marche pendant la nuit et joignit le parti du colonel Lawrence à la pointe du jour.

« Nous fîmes tout ce que l'on peut humainement attendre de braves gens; mais notre commandant, craignant de perdre son bagage, divisa ses forces pour le garder. Là-dessus,

1. Vers. E. 3 756, p. 36.
2. Dupleix à de Moracin, 14 déc. — Vers. E. 3 756, p. 39.
3. *Le nabab René Madec*, p. 12. — Ce changement dans le commandement s'explique par ce fait que Dupleix était alors remplacé par Godeheu.
4. F. n. acq. 9 359, p. 195.

les ennemis tombèrent sur nous, et, quoiqu'ils l'aient payé cher, ils tuèrent ou firent prisonniers presque toute l'escorte. »

« Cette défaite, déclare, de son côté, un auteur qui ne saurait être suspect en l'espèce [1], fut le plus grand malheur que les Anglais eussent essuyé depuis la prise de Madras. Ils y perdirent le tiers de leurs soldats européens, entre autres 100 grenadiers qui étaient l'élite de leurs troupes et qui avaient été, dans toutes les occasions, les instruments de leurs victoires. Tout le convoi, les vivres, les munitions, les équipages et 7000 livres sterling en argent furent la proie des Français, qui retournèrent dans l'île avec leur butin et leurs prisonniers. »

La situation des Anglais était redevenue des plus précaires, faute de pouvoir se ravitailler. Le Tanjore était, en effet, ravagé, mais, de plus, comme le roi de ce pays continuait néanmoins à fournir des secours à nos ennemis [2], Dupleix avait résolu, pour l'en empêcher, d'inonder son territoire.

La chose ne pouvait offrir de difficulté.

« L'île de Sheringham est si étroite que les deux rivières le Colram et le Cauvery ne formeraient qu'un même canal, sans une haute levée qui les sépare. Cette levée a coûté des sommes immenses et les rois de Tanjore ont soin de son entretien. Elle sert à diriger le cours du Cauvery dans toute l'étendue de ce royaume, au moyen de canaux et de saignées qu'on a pratiquées, et c'est à cette rivière qu'il doit ses richesses et sa fertilité.

« La levée a environ 7 pieds d'épaisseur au sommet, et forme un talus de chaque côté, à commencer dès le fondement. Elle est faite de bois, de pierre, de terre et de chaume, et assez solide pour résister à la force du courant. Elle s'élève de 20 pieds au-dessus du niveau ordinaire de l'eau, ce qui suffit à empêcher les inondations, l'eau de la rivière ne montant jamais à cette hauteur. Elle a environ un mille de longueur; après quoi le terrain s'élargit peu à peu et empêche la jonction de ces deux rivières, sans qu'il soit besoin d'autre précaution. Quantité d'ouvriers sont continuellement employés à empêcher que l'eau ne gagne et, dans le cas où cela arrive, ils y remédient aussitôt [3]. »

Au mois de mai 1754, Dupleix, qui avait souvent menacé le roi de Tanjore de couper la digue s'il ne voulait abandonner les Anglais, fit mettre ses menaces à exécution. « C'était le plus grand malheur qui pût arriver à cette nation; aussi la consternation y fut-elle générale [4]. »

Dans ces conditions, la chute de Trichinopoly ne pouvait plus faire de doute, même pour ses défenseurs.

Mais Godeheu arrivait alors dans l'Inde pour y remplacer Dupleix, et son premier soin fut de rappeler un aussi rude jouteur que M. de Mainville.

« Sitôt que les Anglais eurent avis de son départ, dit Madec [5], ils firent des réjouissances dans leur ville comme s'ils venaient de la conquérir. Pendant le commandement

1. *L'Anglais aux Indes*, t. II, p. 35.
2. Dupleix à Barthélemy, 20 août 1753. — Vers. E. 3756, p. 30.
3. *Mémoires de Lawrence*, t. I, p. 40.
4. *L'Anglais aux Indes*, t. II, p. 51.
5. *Le nabab René Madec*, p. 12.

de M. de Mainville, ils n'avaient pu faire aucun détachement pour introduire des secours dans la place et, sans le changement survenu, elle aurait bientôt été contrainte de se rendre.

« M. de Maissin n'eut pas plutôt repris le commandement de l'armée que les ennemis mirent en marche un convoi à destination de Trichinopoly. M. de Maissin fit avancer l'armée pour s'y opposer. Sitôt que nous fûmes à portée on tira quelques coups; après quoi on commanda demi-tour à droite. Les Anglais nous saluèrent par derrière pour nous remercier de notre complaisance et entrèrent avec leur convoi dans la place en se moquant de nous. On les laissa passer quand on pouvait les prendre à volonté. Les ennemis se réjouissaient de leurs avantages; nous, nous rentrions à Sheringham fort honteux. »

Triste épilogue d'une série d'efforts véritablement surhumains de la part de Dupleix pour assurer à jamais la suprématie française dans l'Inde.

CHAPITRE XIV

RAPPEL DE DUPLEIX. — SES CAUSES, SES CONSÉQUENCES

Après l'épopée, après l'ivresse des batailles gagnées et la griserie des bulletins de victoire qui sentent la poudre, après les échecs et les fautes réparés de haute lutte, voici la honte, l'abjection et l'imbécillité.

Tandis que Dupleix, ne rêvant que gloire pour la France et conquêtes pour la Compagnie, apportait tous ses soins aux affaires dans l'Inde, il était sourdement miné à Paris par des actionnaires aux vues étroites, par des directeurs aussi ignorants qu'incapables, par des envieux à l'âme vile, qui n'osant, ni les uns ni les autres, parler tout haut, glissaient sournoisement au ministre le mot malsain, que la calomnie déforme et envenime, et amenaient le gouvernement, qui n'y était déjà que trop disposé par sa lâcheté, à sacrifier à l'Angleterre le créateur de la puissance française en Asie.

Les actionnaires, complètement aveuglés sur leurs véritables intérêts, s'élevèrent vivement contre l'envoi dans l'Inde des secours réclamés par le gouverneur de nos établissements, et l'un d'eux n'hésitait pas à écrire au ministre que les lui fournir serait « canoniser la conduite ruineuse de l'administration, favoriser les déprédations manifestes et les demandes absurdes de M. Dupleix[1] ».

Quant aux directeurs, ils se trouvent ainsi dépeints dans un document singulièrement édifiant, intitulé : « Observations sur le gouvernement passé et présent de la Compagnie des Indes ». Ce travail, qui se rapporte à l'année 1751, émane du syndic Delaître[2].

« Les directeurs sont de deux espèces. Les uns ont des départements; les autres n'en ont point. Il n'y en a que quatre attachés à des départements :

« M. Saintard, seul, a celui des affaires contentieuses, dont il est tout à fait incapable. Il a de plus, seul, le détail de l'hôtel de Paris.

« M. Gilly, seul, a le détail de la caisse et des achats, M. Castanier, qui lui est adjoint, ne faisant plus rien.

1. Mémoire du sieur Narcis, ancien syndic de la Compagnie des Indes, « pour Mgr le Contrôleur général seul ». — F. n. acq. 9 356, p. 186.
2. Col. Reg. C². 37, p. 3.

« M. Duvelaër, seul, a celui des Indes, îles de France et de Bourbon, qu'il traite très superficiellement.

« M. David, seul, a celui du Sénégal, et MM. David et Duvelaër conjointement ont celui des armements.

« MM. Claessen et Michel sont aux ventes.

« Chaque directeur se renferme dans son département et ne se mêle point de celui d'un autre. Il communique le moins qu'il peut à la direction de ce qui concerne le sien et tâche de s'en rendre l'arbitre.

« Les directeurs qui n'ont point de département n'entrent point dans le détail et l'examen des affaires et s'en rapportent au compte qu'en rendent les directeurs chargés des départements.

« Les uns et les autres, en général, travaillent peu et se reposent sur les commis de toutes les recherches, mémoires et travail de quelque peine et longueur, et même de la plupart des lettres, et tous, en général, sont occupés de leurs affaires personnelles, de leurs vues particulières, et très indifférents sur les intérêts de la Compagnie. »

Nous allons voir maintenant les envieux à l'œuvre, appuyés, il faut malheureusement bien le constater, par les directeurs.

A deux reprises, Dupleix avait envoyé en France des officiers chargés de faire comprendre à la Compagnie et à la Cour les grandes choses accomplies dans l'Inde et la nécessité de le soutenir. La première fois, ce fut de La Touche, dont nous avons vu la déplorable fin avec le vaisseau le *Prince*; la seconde fois, ce fut d'Auteuil.

Les deux ambassades échouèrent, l'une partiellement, puisque l'on ne fournit au gouverneur qu'une fraction des secours réclamés par lui et que la fatalité devait réduire encore; l'autre totalement.

C'est Duvelaër, le directeur chargé du département des Indes, qui va nous faire connaître les motifs du premier échec.

Le 6 septembre 1751, il écrit à M. de Silhouette [1] :

« Que de beaux châteaux détruits! Quel fatal dénouement! Quelle perte enfin et quelle humiliation si la funeste nouvelle que l'on me marque venait à se confirmer! »

Et, après ce début pathétique, Duvelaër, qui, tout en ayant l'air de mettre en doute les affirmations de son correspondant, s'évertue à les justifier, essaie d'expliquer comment il accueille si facilement les déclarations d'un agent révoqué, un des trop nombreux individus qui, de la colonie, desservaient Dupleix en France :

« Dieu nous préserve d'un pareil revers, et, pour en écarter l'idée, permettez-moi quelques réflexions sur les lettres que je vous envoie et sur celui qui les a écrites.

« Ces lettres sont venues par le même vaisseau sur lequel M. de La Touche a passé, et elles m'ont été envoyées par le *Bristol* de l'île de France, où l'*Auguste* était en relâche. Est-il naturel de croire qu'une nouvelle que le sieur Aubry annonce comme publique n'ait été écrite que par lui seul?

1. F. n. acq. 9 355, p. 194. — M. de Silhouette, conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes, « commissaire pour la fixation des limites de l'Angleterre et de la France en Acadie », en 1748, avait été, de par la volonté de Mme de Pompadour, nommé, le 1er février 1751, commissaire du roi près la Compagnie des Indes, en remplacement de M. de Saint-Priest. Il allait devenir, en 1757, contrôleur général des finances.

« M. Dupleix, mieux informé que personne, pouvait-il, pour son propre honneur, se dispenser de pressentir au moins la Compagnie sur les dangers de la marche de Mouzafer Singh ou sur la fidélité des généraux qui l'accompagnaient?

« Le sieur Aubry fut interdit par M. Dupleix il y a quelques années de l'emploi de greffier qu'il exerçait à Bengale, et la Compagnie, après avoir examiné les représentations de cet employé et ce que le Conseil de Chandernagor en avait écrit, le remercia de son service. Il a pris le parti du commerce particulier et voyage sur un vaisseau dans lequel il a le principal intérêt. Il a eu, depuis ce temps, un procès assez sérieux avec le beau-frère de M. Dupleix, et les lettres qu'il m'écrit sont remplies de plaintes contre ce gouverneur, dont il n'a pas reçu toute la justice qu'il croyait mériter.

« Si cela forme un préjugé violent contre l'auteur d'une nouvelle qui couvrirait M. Dupleix de confusion, supposerai-je ce même auteur capable d'une noirceur pareille et assez téméraire pour avancer une fausseté qui peut être détruite en si peu de temps, et dont il ignorera le triomphe s'il m'en a fait le seul confident?

« L'unique moyen qui nous reste pour éclaircir ce fait dès que nous n'attendrons plus de vaisseaux de la côte de Coromandel, c'est de questionner encore en particulier M. de La Touche et de faire parler à leur arrivée le capitaine et les officiers de l'*Auguste*. Il n'est pas possible qu'ils eussent ignoré seuls la prétendue nouvelle que le sieur Aubry dit positivement être alors connue de tous les Européens et Malabares de Pondichéry. »

Comme cette lettre et celle de Barthélemy que nous trouverons plus loin, lors de l'ambassade de d'Auteuil, justifient ces paroles de Bussy[1] :

« Qui donc peut faire naître à la Compagnie des desseins et des résolutions si contraires à ses intérêts? Sur quels rapports infidèles ses délibérations sont-elles appuyées? N'en doutez pas, Monsieur, c'est sur des lettres de l'Inde même. Vous connaissez le local, je n'en dirai pas davantage. Ces mêmes lettres, dictées par la jalousie, que des esprits bornés, nullement au fait des affaires, dominés par l'intérêt particulier, écrivent chaque année, ces lettres sont remplies de protestations emphatiques d'un zèle décidé pour le bien du commerce, de déclamations sur son dépérissement, de lamentations aussi fâcheuses que puériles sur la ruine des colonies qu'on croirait, à les entendre, être également ravagées par la guerre et par la famine.

« On se persuade sur leur rapport que dans les affaires de l'Inde, qu'on traite peut-être d'aventures romanesques, tout est particulier, et que les intérêts de la Compagnie, qui servent de masque à l'ambition, n'y occupent que le dernier rang. On peut dire avec plus de vérité que ces écrivains zélés sont peut-être eux-mêmes uniquement dominés par l'intérêt personnel.

« Après tout, quelle interruption de commerce y a-t-il eu? Les vaisseaux n'ont-ils pas été chargés à l'ordinaire? Si quelques-uns, parmi lesquels se trouve précisément celui qui a été comblé d'une partie de nos revenus des nouvelles acquisitions du côté de Masulipatam, n'ont pu doubler le cap de Bonne-Espérance, peut-on avec quelque apparence de raison s'en prendre aux affaires de l'Inde ou à ceux qui les conduisent? De riches cargaisons sont une apologie sans réplique qui dément les lamentations et fait

1. A un ami de Paris, 18 déc. 1753. — F. n. acq. 9356, p. 137 verso.

paraître dans tout son jour la fausseté et la malignité de rapports qui n'ont été que trop écoutés. »

Lors de la seconde ambassade, Dupleix, comprenant que sa situation en France, déjà délicate par suite du décès, en 1746, de Dumas, son principal soutien dans le comité des directeurs, avait été rendue singulièrement difficile par la mise en liberté de La Bourdonnais au mois de février 1751, par les libelles que celui-ci répandait, par la mort de son frère, de Bacquencourt, survenue également en 1751, qui laissait sans réponse ces publications[1], écrit à ses parents, à ses amis et aux personnes influentes qu'il peut connaître en France pour leur demander de bien accueillir ses deux envoyés, d'Auteuil et Amat, et les prier de faciliter leur tâche.

C'est ainsi qu'il s'adresse au duc de Gesvres[2], au maréchal duc de Noailles[3], au duc de Belzunce[4], à M. de Silhouette[5], dont nous allons pouvoir apprécier le triste rôle dans cette affaire, au comte d'Argenson[6]; à M. de Savalette[7], auquel il a demandé, en outre, de procurer à ses représentants « les 25 actions qui sont nécessaires à chacun pour avoir voix délibérative dans l'assemblée du 24 décembre, à laquelle il est absolument nécessaire qu'ils puissent se présenter[8] »; à M. de Bacquencourt, son neveu[9]; à sa belle-sœur[10]; à M. Feydeau Dumesnil[11]; à M. de Saint-Georges[12]; à M. Rouillé[13]; au marquis du Chatelet[14], et à Godeheu[15], auquel, dans sa naïve confiance, le grand homme, mettant à nu ses soucis et ses craintes, écrit :

« J'ai reçu, monsieur et cher ami, plusieurs lettres de vous auxquelles je répondrai en janvier, ne le pouvant faire à présent, accablé comme je le suis de chagrin, d'affaires et d'inquiétudes.

« D'Auteuil, qui vous remettra la présente, passe en France pour y représenter notre situation et faire sortir la Compagnie et le ministre de la léthargie où l'on est sur les affaires de l'Inde. Je vous prie d'avoir pour lui quelques bontés et de le recevoir comme un ancien ami. Fournisssez-lui aussi les moyens de s'expédier promptement pour Paris.

« Il vous dira tout ce qui se passe ici, sur quoi il faut garder le secret jusqu'à ce que l'on ait pris un parti à Paris. »

Arrivés dans la capitale, d'Auteuil et Amat rédigèrent un mémoire « sur la situation des affaires de l'Inde » et demandèrent, par l'entremise de Bacquencourt, une audience à M. de Silhouette, dans le seul but « de ne pas retourner dans l'Inde sans avoir la satis-

1. Dupleix au ministre, 15 oct. 1751. — F. n. acq. 9 355, p. 202.
2. Vers. E. 3 749, p. 41.
3. *Id.*, p. 42.
4. *Id.*, *ibid.*
5. *Id.*, p. 43.
6. *Id.*, *ibid.* — Toutes ces lettres sont datées de Pondichéry, 15 oct. 1752.
7. 12 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 44.
8. Vers. E. 3 749, p. 49.
9. *Id.*, p. 45.
10. 13 oct. 1752. — Vers. E. 3 749. p. 47.
11. 15 oct. 1752. — Vers. E. 3 749, p. 48.
12. *Id.*, *ibid.*
13. *Id.*, *ibid.*
14. *Id.*, p. 49.
15. 13 août 1752. — Vers. E. 3 749, p. 37.

faction flatteuse d'être assurés par un mot de sa bouche des sentiments dont il a bien voulu jusqu'à présent honorer M. Dupleix[1] ».

Mais les envoyés de Dupleix avaient, cette fois encore, été prévenus dans leur mission. Les ennemis du gouverneur de l'Inde s'étaient vus trop près de réussir lors de la première ambassade de M. de La Touche pour ne pas recommencer la manœuvre.

INDIGÈNES D'HAIDERABAD.

Cette fois, c'est une lettre de Barthélemy, membre du Conseil supérieur de Pondichéry, qui est apportée en France par le même vaisseau que les députés[2].

« Quelle surprise, y lisons-nous, quelle consternation pour la Compagnie et tous les actionnaires aux fâcheuses nouvelles qui leur seront annoncées par la présente expédition !

1. De Bacquencourt à M. de Silhouette, Paris, 30 sept. 1753. — F. n. acq. 9 353, p. 328.
2. 10 oct. 1752. — Réfutation des faits imputés au sieur Godeheu par le sieur Dupleix, p. 106.

Je sais bien qu'on leur en cachera la plus grande partie. MM. d'Auteuil et Amat, ambassadeurs de notre général, feront en sorte de ramener les esprits révoltés. »

Quant aux sentiments dont M. de Silhouette « voulait bien honorer M. Dupleix », nous allons les voir s'étaler dans deux documents émanés de ce personnage. Disons immédiatement que M. de Silhouette ne pouvait souffrir le gouverneur de Pondichéry, auquel il avait dû faire bonne figure jusque-là et qui avait commis le crime, insupportable à ses yeux, d'être le protégé de son collègue d'alors, M. de Montaran, dont il était jaloux.

Le premier de ces documents est daté de Lorient, 11 octobre 1751[1]. Il est adressé à M. de Machault et ainsi conçu :

« J'ai pris la liberté avant de partir de vous parler de l'état et de la situation de l'Inde, et de vous supplier même d'y réfléchir sérieusement. Depuis que je suis arrivé ici, j'ai vu une lettre particulière qui marque que non seulement M. Dupleix a eu une pension de 100 000 roupies, mais que Mme Dupleix en a eu une pareille, sa fille d'un premier lit nommée Chonchon une de 50 000; ce qui fait environ entre eux 600 000 francs de pension.

« Voilà, Monseigneur, le fruit d'une guerre très ruineuse et très coûteuse pour la Compagnie.

« Tout est vendu, et la Compagnie n'a plus ni gouverneur, ni Conseil, ni troupes. Je crois le mal au degré qu'il serait de la prudence d'user de plus d'une précaution pour y faire exécuter les ordres du roi et de la Compagnie. »

Le second document est intitulé « Mémoire sur les affaires de l'Inde par M. de Silhouette, communiqué à M. le garde des sceaux au mois de juillet 1753, et remis au comité secret de l'Inde le 3 septembre suivant[2] ».

On y relève notamment ceci :

« M. Dupleix se propose, au moyen du secours de troupes qu'il demande à la Compagnie et qu'il tiendra constamment auprès du vice-roi du Décan, dont M. de Bussy, capitaine des troupes de la Compagnie, est actuellement déclaré généralissime, de se rendre le maître de ce vaste royaume et d'y donner la loi sous le nom de Salabet Singh.

« C'est là l'objet de la mission et des mémoires de MM. d'Auteuil et Amat.

« Maître du Décan et subsidiairement de toute la côte de Coromandel, qui est sous la dépendance médiate et immédiate du Décan, non seulement M. Dupleix assurerait par là à la Compagnie ses nouvelles concessions et les ferait augmenter à son gré, mais il ne tiendrait qu'à lui d'en expulser les autres nations européennes, Anglais, Hollandais et Danois, lorsqu'il le jugerait à propos.

« Si un pareil système était possible et raisonnable, il n'est pas douteux qu'il en résulterait les plus grands avantages pour la puissance, la richesse et le commerce de la Compagnie.

« L'idée de donner la loi à tout le Décan avec une poignée de Français, contre lesquels toutes les nations européennes se réuniront, est une folie. La crainte que tout ne soit perdu pourrait être la suite d'un projet aussi vaste qui serait entrepris et manqué.

1. Col. Reg. C² 37, p. 200.
2. *Id.*, C² 39, p. 88.

« Il s'agit de prendre un sage milieu.

« On pose pour principe qu'il ne convient point à la Compagnie de se rendre dans l'Inde une puissance militaire, et qu'elle doit se borner aux objets de commerce.

« D'aussi vastes acquisitions que celles qu'a faites la Compagnie l'ont obligée à une guerre continuelle, et leur conservation l'exposerait à jamais à des luttes qui entraîneraient la destruction de son commerce.

« Si l'on veut revenir à un système de commerce et qui soit solide, il faut renoncer à tous les titres et à toutes les possessions qui peuvent entretenir la guerre dans l'Inde et qui peuvent obliger la Compagnie d'intervenir dans toutes les affaires des princes maures.

« Il faut renoncer au commandement donné à M. Dupleix depuis la Kischna jusqu'au cap Comorin. Tant qu'il subsistera, les Anglais et les autres nations européennes travailleront à soulever les naturels du pays contre les Français. D'ailleurs, le gouverneur de la Compagnie ne doit pas se rendre officier du Mogol.

« Il faut renoncer aussi à la concession de la province d'Arcate, qui rendrait pareillement le gouverneur de l'Inde sujet et tributaire du Mogol.

« Pour parvenir à l'exécution de ce qu'on propose par ce mémoire, il y a quelques mesures préliminaires à prendre :

« 1° On doit tâcher de se concilier avec la compagnie anglaise à Londres, et, si l'on continue à y trouver trop de difficultés et de lenteur, il pourrait être convenable d'écrire à M. de Mirepoix pour le charger de déclarer au ministre d'Angleterre les ordres que l'on se propose d'envoyer dans l'Inde pour y rétablir le calme et la tranquillité.

« 2° Comme les idées de M. Dupleix sont tout à fait différentes de celles qu'on propose par ce mémoire, l'envoi d'un commandant avec autorité supérieure, qui puisse diriger et guider les démarches de M. Dupleix, ainsi que toutes les opérations militaires, politiques et mercantiles de l'Inde, paraît indispensable. Il sera à propos que ce commandant passe à Pondichéry par le premier navire qui arrivera dans l'Inde.

« 3° Il est nécessaire d'envoyer dans l'Inde des armes, des munitions de guerre et des troupes. On estime qu'il faut mettre en force le commandant général et supérieur qui passera dans l'Inde. »

Ce mémoire, où l'ignorance le dispute à la naïveté, et dans lequel on conseille d'abandonner tout ce que nous possédons dans l'Inde, et, par une extraordinaire contradiction, d'y envoyer des armes, des munitions de guerre et des troupes, fut approuvé par le ministre. Quelques mois plus tard, il servait de thème aux instructions données par la Cour à Godeheu, lorsqu'on l'envoya remplacer Dupleix.

On peut deviner quel accueil le personnage qui avait rédigé ce rapport réservait aux envoyés du gouverneur de Pondichéry et au document qu'ils comptaient lui remettre.

Il y eut à cette époque une véritable lutte de mémoires pour ou contre Dupleix[1]. Tous peuvent se ramener à deux groupes d'idées.

1. Nous pouvons citer les mémoires suivants.
En faveur de Dupleix :
Mémoire joint à la lettre adressée à M. de Silhouette par d'Auteuil et Amat, et portant la date du 14 juillet 1753 (F. n. acq. 9356, p. 116 et suiv.); Mémoire de Desprémesnil au ministre, avec lettre d'envoi datée de Paris 18 sept. 1753 (F. n. acq. 9355, p. 293); Mémoire adressé par Dupleix à son neveu de Bacquencourt (F. n. acq.

Tandis que Dupleix érige en axiome « que toute Compagnie de commerce ne peut vivre par le simple bénéfice de son commerce, qu'elle doit posséder un revenu fixe et assuré, surtout lorsqu'elle a de grands établissements à soutenir, qu'il lui convient d'éviter autant que possible l'exportation des matières d'or et d'argent[1] », tandis qu'il s'élève contre l'idée qu'elle « ne doit songer qu'à transporter des ballots et ne peut faire de guerre », ce qui est impossible à imaginer si elle a des possessions territoriales, c'est-à-dire un revenu fixe et assuré; les directeurs et syndics de la Compagnie clament : Il faut la paix pour le bien du commerce; nous voulons la paix à tout prix, et, pour l'obtenir, nous sommes prêts à rappeler notre gouverneur et à abandonner les territoires qui nous ont été octroyés ou que nous avons conquis. Une compagnie de commerce n'est pas une compagnie territoriale; elle n'a besoin que de hangars à terre pour loger ses marchandises.

Dès le 7 octobre 1751, la formule des adversaires de Dupleix est fournie par Delaître, celui-là même qui avait signé en qualité de syndic la fameuse lettre d'actions de grâces du 11 avril 1749 : « Ce ne sont plus des Maures et des Mahrattes, etc. ».

« Il me paraît, écrit-il à cette date au ministre, qu'on ne peut travailler à assurer la situation de la Compagnie dans l'Inde que dans deux systèmes : l'un de paix et de tranquillité, où l'on se bornerait à ses anciennes possessions; l'autre système serait celui de domination et d'agrandissement.

« Si l'on veut suivre ce dernier système, M. Dupleix et le Conseil actuel de Pondichéry y peuvent être propres et en être chargés; mais il faut pour y réussir se résoudre à le soutenir dans l'Inde d'ici à plusieurs années avec des forces considérables en vaisseaux, hommes et argent, et à courir les risques de la guerre en Europe. Les Maures et les Européens ne nous laissent tranquilles possesseurs de nos conquêtes qu'après avoir inutilement combattu pour nous en priver; ils ne subiront le joug de notre domination qu'après avoir fait de vains efforts pour le secouer.

« Si, au contraire, on veut suivre un système de paix, il paraît absolument nécessaire de remettre le gouvernement de l'Inde en d'autres mains que celles de M. Dupleix et de le rappeler sous d'honnêtes prétextes, mais de manière qu'il n'ait pas le choix de rester

9 355, p. 343) avec une lettre du 17 oct. 1753 lui indiquant les personnes auxquelles il convient de le communiquer (F. n. acq. 9 355, p. 371); Mémoire daté de Paris 30 juin 1753 « tendant à faire voir à la Compagnie l'agrandissement de ses établissements, leurs revenus, l'augmentation de son commerce, et l'intérêt qu'elle a à soutenir ses conquêtes en mettant des forces auprès du seigneur Salabet Singh, soubab du Décan, dont elle tient toutes les possessions qu'elle a actuellement dans l'Inde » (F. n. acq. 9 359, p. 66); « Mémoire sur l'Inde », reproduisant dans le même ordre et en termes à peu près identiques les observations qui figurent dans le document précédent (Lettres édifiantes et curieuses, t. XV). « Mémoire sur les affaires de l'Inde », par le directeur Gilly (août 1753. — Col. Reg. C² 39, p. 129); Mémoire émanant évidemment de Dupleix et auquel il convient d'attribuer la date de 1754 (F. n. acq. 9 359, p. 371). Sans compter les lettres volumineuses du gouverneur de Pondichéry, comme celle du 15 février 1753 à M. de Montaran (F. n. acq. 9 356, p. 103), qui constituent de véritables mémoires.

Contre Dupleix :

« Mémoire historique de ce qui s'est passé relativement aux affaires de la Compagnie des Indes depuis 11 ans dans l'Inde », par Delaître (Col. Reg. C² 116, p. 148); Mémoire de M. de Silhouette à Mgr de Machault, 11 oct. 1751 (Col. C² 37, p. 200); « Mémoire sur les inconvénients pour les trois compagnies française, anglaise et hollandaise, de leur mésintelligence dans l'Inde, avec un projet pour le rétablissement et le maintien de l'union », par Delaître (3 juill. 1752. — Col. Reg. C² 38, p. 74); « Mémoire sur la situation de la Compagnie d'après les nouvelles du *Dauphin* », vaisseau arrivé des Indes au mois de déc. 1753 (Col. Reg. C² 39, p. 73); « Mémoire sur les affaires de l'Inde » (13 mars 1753. — Col. Reg. C² 39, p. 49). Ces deux derniers documents émanent de directeurs évidemment renseignés par ces lettres particulières dont parle Bussy dans sa missive du 18 déc. 1753.

1. 17 oct. 1753. — Mémoire joint à la lettre de Dupleix à son neveu de Bacquencourt. (F. n. acq. 9 355, p. 343.)

ou de revenir. Quelques ordres qu'on lui envoie, de quelque autorité qu'ils soient revêtus, on ne peut se flatter de leur exécution; tout ce qui dépend de la Compagnie à Pondichéry, gouverneur, conseillers, militaires, est intéressé à les éluder, et les prétextes plausibles à cet effet ne leur manqueront pas. Peut-on espérer que M. Dupleix se dépouille de son caractère de domination et d'insubordination qu'il a porté partout; qu'après avoir été le maître absolu depuis qu'il est gouverneur, il se soumette à ce qu'on

UN TEMPLE DE BOUDDHA.

jugera à propos de lui prescrire et adopte d'autres principes que ceux sur lesquels il travaille depuis qu'il est en place et dont il est enivré?

« L'homme qui pourrait être capable de rétablir le bon ordre et le système de paix et de commerce dans l'Inde est bien difficile à trouver. On ne connaît dans la Compagnie que M. Godeheu, commandant à Lorient. »

Dupleix n'ignorait évidemment pas cet état d'esprit, et sa correspondance avec la Compagnie s'en ressent :

« Vous devez être assez sûr de mon amitié pour que je puisse vous gronder un peu sur le ton de vos lettres, déclare M. de Montaran[1]. On n'écrit point à un valet comme vous avez écrit à la Compagnie. »

1. 3 mars 1754. — F. n. acq. 9350, p. 32.

Si Dupleix témoigne ainsi son mépris à la Compagnie, c'est que celle-ci, il le voit bien, n'a jamais pu s'imaginer que, bon gré mal gré, elle s'est transformée de société de commerce en puissance territoriale; c'est qu'il a toujours présente à la mémoire la lettre des directeurs du 1er février 1752[1], qui est la négation de toute son œuvre et de toute sa politique : « La Compagnie craint toute augmentation de domaine. Son objet n'est pas de devenir une puissance de terre. » Aussi, passant par-dessus ces hommes, qu'il sait d'ailleurs être hostiles à sa personne, au moins pour la plupart, il s'appuie directement sur le ministre.

Non seulement sa correspondance avec la Cour est caractéristique à cet égard, mais il n'hésite pas à le faire entendre à la Compagnie. C'est ainsi qu'il lui déclare, le 4 décembre 1751[2], à propos des demandes qu'il formule en officiers et en troupes :

« Mon devoir est de vous représenter ce qu'il convient. Notre situation actuelle vous prescrit ce que vous devez faire. Vous êtes ensuite les maîtres de décider; mais je pense que cette décision doit être précédée de celle du roi, qui doit être parfaitement informé de l'étendue de sa domination dans l'Inde et jusqu'où y est poussée sa gloire et celle de la nation. Vous êtes, Messieurs, trop bons patriotes pour ne pas lui faire parvenir une connaissance aussi nécessaire. »

La note s'accentue bien vite, et en 1752, le 12 octobre, à l'occasion de l'envoi à Paris de d'Auteuil et d'Amat, le gouverneur écrit à M. de Savalette[3] :

« Il faut que le ministre agisse, que le roi donne ses ordres, et qu'en se prêtant à l'avidité de la Compagnie, il ait en même temps soin de sa gloire, de quoi je ne vois pas que nos directeurs s'inquiètent trop. »

Trois jours plus tard, le 15 octobre, s'adressant au comte d'Argenson, il s'exprimait en ces termes[4] :

« M. d'Auteuil aura l'honneur de vous remettre la présente et de vous rendre compte de sa mission qui intéresse infiniment la gloire du roi, qu'il ne doit pas tout à fait abandonner à l'économie de la Compagnie. Je crois qu'il convient qu'il parle et qu'il parle en maître, en lui donnant les ordres de me mettre en état de soutenir sa gloire et les possessions immenses que j'ai acquises à l'État. »

Une pareille situation ne pouvait guère durer, et il est certain que Dupleix devait tomber le jour où la Cour se mettrait d'accord avec la Compagnie sur la conduite à tenir dans l'Inde. Le gouverneur, sans s'en rendre compte, contribuait à cet accord en adressant au ministre des plaintes fréquentes contre les Anglais; en lui signalant que ceux-ci s'étaient emparés de places sur lesquelles il avait eu grand soin de faire arborer le pavillon fleurdelysé[5], véritable casus belli, si notre gouvernement avait eu le moindre souci de sa dignité; en ne réussissant pas enfin à faire avec nos rivaux une paix qui, même désavantageuse pour nos affaires, aurait, du moins, évité à la Cour les récrimina-

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 66.
2. Dupleix aux syndics et directeurs généraux. — Vers. E. 3 749, p. 64.
3. Vers. E. 3 749, p. 44.
4. Vers. E. 3 749, p. 43.
5. Dupleix à Bussy, 8 août 1752. — Vers. E. 3 754, p. 25. — Dupleix à Verry, 21 juillet 1752. — Vers. E. 3 751, p. 27 verso.

tions de la Compagnie et l'aurait rassurée sur les complications qu'elle redoutait en Europe du fait des événements de l'Inde.

Dupleix ne pouvait, en effet, admettre que la cessation des hostilités affaiblît notre situation dans l'Inde.

« On veut de moi, écrit-il à M. de Montaran[1], une paix solide, et pour m'y engager on me fait entrevoir une récompense déjà promise et déjà méritée. Mais sans doute qu'en me donnant cette perspective on a assez bonne idée de moi pour ne point me croire capable de trahir mon devoir, ma patrie et mon roi pour obtenir, par une paix fâcheuse et déshonorante, une récompense qui a lieu de flatter et qui deviendrait cependant le prix de la honte et du joug si j'étais capable de l'acquérir de cette façon. »

Et au ministre[2] :

« Lorsque vous me faites la grâce de me prescrire de faire la paix, sans doute, Monseigneur, que votre intention est qu'elle soit favorable et avantageuse, et que la gloire du roi à laquelle vous êtes justement intéressé n'en reçoive pas la moindre atteinte. J'ai fait voir par ma lettre à M. Saunders du 18 février 1752 que je n'ai rien négligé pour parvenir à une paix aussi favorable que nécessaire. »

Dupleix avait, en effet, essayé de traiter à cette époque avec les Anglais; mais les échecs de Law devant Trichinopoly et sa reddition l'en empêchèrent.

Il fallut attendre des circonstances favorables pour renouer les négociations, et ce n'est qu'au début de l'année 1754 qu'elles parurent se présenter. Dupleix et Saunders tombèrent alors d'accord pour que des commissaires, désignés par eux, se réunissent en vue d'examiner dans quelles conditions il était possible de rendre la paix à cette partie de l'Asie.

Le lieu choisi pour cette conférence fut Sadras, petite ville appartenant aux Hollandais et située à égale distance de Madras et de Pondichéry. Les délégués français étaient le P. Lavaur, supérieur général des Jésuites français dans l'Inde, et MM. de Bausset et Kerjean; les délégués anglais MM. Robert Palk et Henri Vansittart.

La conférence dura du 22 janvier au 4 février; elle n'aboutit à aucun résultat. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, étant données les dispositions des Anglais.

« Cette lettre, écrit Saunders à ses envoyés le 24 janvier 1754[3], est pour vous prier de demander aux députés français les dates des différents saneds[4] qui leur ont été adressés; j'en ai besoin pour les réfuter.

« Au cas qu'ils reçoivent quelques ordres de Pondichéry avant que vous ayez reçu les miens, dites-leur que vous en attendez de décisifs; je crois après cela que les conférences se rompront. »

De leur côté, les commissaires anglais avaient déclaré à Saunders dès le 23 janvier[5] :

« Nous ne doutons point qu'en recevant nos préliminaires M. Dupleix ne donne ordre à ses députés de retourner. »

Ces préliminaires ne tendaient, en effet, à rien moins qu'à la destruction de notre

1. 15 fév. 1753. — F. n. acq. 9356, p. 103.
2. Dupleix à M. de Machault, 16 oct. 1753. — Vers. E. 3749, p. 98.
3. *Mémoires de Lawrence*, t. II, p. 219.
4. Actes.
5. *Mémoires de Lawrence*, t. II, p. 213.

puissance dans l'Inde. On ne pouvait, au dire de nos rivaux, accorder « d'autres droits à la nation française que le district de Pondichéry, et de titres à M. Dupleix que de marquis et gouverneur de la Compagnie des Indes ».

Il ne suffisait pas aux Anglais d'exiger ainsi l'abandon des territoires concédés soit à Dupleix, soit à la Compagnie ; ils entendaient encore voir reconnaître Mahomet Ali Khan nabab du Carnate, ce prince étant, disaient-ils, décidé à céder à la France des territoires égaux à ceux des Anglais et à mettre les deux nations sur le même pied en leur accordant liberté entière de commerce.

Le piège était grossier, et le gouverneur de Pondichéry sentit bien que nos rivaux restaient, « du fait de cet arrangement, les maîtres de tout le pays par l'ascendant qu'ils avaient sur Mahomet Ali Khan ».

Comme si de pareilles divergences de vues ne suffisaient pas pour amener la rupture, que d'ailleurs ils escomptaient, des négociations, les Anglais, sachant bien, d'une part, que leurs prétentions ne reposaient sur aucune base solide, et, d'autre part, qu'en France on voulait la paix à tout prix, agirent de manière à faire échouer la conférence.

C'est ainsi qu'ils réclamèrent tout d'abord le droit de prendre copie des firmans accordant des avantages aux Français, tout en ajournant, sous divers prétextes, la remise de ceux qui, d'après eux, auraient investi Mahomet Ali Khan de la nababie du Carnate.

Nos envoyés se refusant à une pareille manière de procéder, nos rivaux arguèrent de faux les pièces que nous avions produites. « C'est le prétexte dont se sont toujours servis les Anglais lorsqu'ils n'ont pas eu de bonnes raisons à alléguer[1]. »

Bref, lorsque tout fut terminé, nos députés pouvaient dire avec raison à Saunders : « Vos commissaires nous amusèrent jusqu'à la fin des conférences par des chicanes[2]. »

Un autre fait, imputable à la fatalité autant qu'à la mauvaise organisation de la Compagnie, décida le rappel de Dupleix.

Les directeurs avaient, en effet, la prétention de gouverner, sans grand plan d'ensemble et par le détail, une colonie située à 6 000 lieues. Il en résultait que lorsqu'ils prenaient une décision, celle-ci s'appliquait à des faits vieux de 6 mois environ, et ne pouvait être exécutée que 6 mois plus tard; c'est-à-dire qu'il s'écoulait une année entière entre l'événement et la solution que la Compagnie entendait y apporter.

On se rend compte immédiatement des conséquences déplorables que devait avoir une pareille lenteur de communications et une semblable façon de procéder; mais, sur le point particulier qui nous occupe, il y a mieux :

La France resta onze mois sans nouvelles de l'Inde et le remplacement de Dupleix fut décidé sur les derniers rapports reçus qui relataient un échec devant Trichinopoly, — échec, il est vrai, réparé depuis lors, — et sur les informations fausses ou exagérées des gazettes anglaises.

Le gouverneur de Pondichéry avait bien envoyé par l'*Anson* un récit des événements jusqu'au 26 février 1753, comptant atténuer l'impression du revers précédemment subi

1. Réponse des délégués français aux trois mémoires accompagnés d'une lettre des députés anglais datée du 1er février 1754. — *Mémoires de Lawrence*, t. II, p. 261.

2. Pondichéry, 7 mars 1754. — *Mémoires de Lawrence*, t. II, p. 323.

par l'annonce de la reprise du siège de Trichinopoly et de l'alliance avec le régent de Mysore. Ce navire quittait l'île de France le 1er mai et devait arriver à Lorient dans le mois d'août; mais le 13 juillet, il revenait à son point de départ, faisant eau.

GRANDE TOUR D'UN TEMPLE ET ÉLÉPHANTS SACRÉS.

Bouvet de Lozier, qui commandait aux îles, ne put expédier les courriers que le 1er septembre par la frégate l'*Utile*, qui parvenait en France au mois de janvier 1754.

Malheureusement le remplaçant de Dupleix était nommé depuis le 29 octobre de l'année précédente[1].

1. Nomination par la Compagnie. — F. n. acq. 9356, p. 140. — Ratification par le roi. — F. n. acq. 9357, p. 393 verso.

Sa désignation avait été précédée et fut suivie de conférences à Londres, où nous allons voir la lâcheté de la Cour de France, l'ignorance et la malveillance de nos envoyés, et les procédés habituels aux Anglais concourir à la chute du grand homme.

Au début de février 1753 le nommé Baker, directeur de la compagnie anglaise, fit entendre à un sieur Samuel Rouge, correspondant de notre compagnie à Londres, qu'il y aurait intérêt à ce que ces sociétés ne se fissent pas la guerre dans l'Inde, et que, pour y parvenir, cette affaire devait être traitée entre les deux cours.

Machault, saisi de cette ouverture, répondit que c'était une question à examiner d'abord entre les compagnies, et que Duvelaër devant passer en Angleterre pourrait la négocier[1].

Le 28 mars, Duvelaër et son frère Du Lude arrivaient dans la capitale de l'Empire britannique, mais les pourparlers ne commencèrent qu'en juin.

« Les Anglais amusent le tapis, écrivait alors au ministre un de nos agents secrets à Londres[2]. Ils ne sont pas encore en état de prendre un certain ton avec la France; ils se flattent d'y parvenir et prennent des mesures pour cela. »

Ce n'était que trop vrai, et toute l'histoire de cette négociation se trouve résumée dans ces quelques lignes.

Nous avons vu en quelle piètre estime le syndic Delaître tenait Duvelaër, dont il avait pu apprécier l'ignorance; Dupleix n'avait pas meilleure opinion de ce personnage.

« Il est presque certain, disait-il le 25 janvier 1754 à son ami M. de Saint-Georges, faisant allusion à la mission de Duvelaër à Londres[3], que ce directeur pourrait bien, par défaut de connaissance, tomber dans quelque erreur funeste pour la nation. »

Quant aux sentiments des deux délégués à l'égard du gouverneur, nous en trouvons l'expression dans une lettre écrite de Londres, 13 mai 1754, à M. de Silhouette par Du Lude[4]. On ne saurait d'ailleurs en être surpris si l'on veut bien se rappeler que la missive commençant par ces mots : « Que de châteaux détruits », et adressée au même M. de Silhouette, émanait du frère de celui qui tient alors la plume.

« J'ai cru devoir informer le comité des nouvelles de l'Inde qui sont parvenues à ma connaissance. J'ai l'honneur de joindre la lettre que je lui écris afin que vous ayez la bonté d'en prendre lecture. Je vous ajouterai seulement qu'un des articles de ces différentes missives de l'Inde dit qu'il est plus que temps que l'on songe en Europe à terminer les différends de l'Inde, parce qu'on ne les y finira jamais à cause de madame Dupleix qui fait le diable et ne cherche qu'à embrouiller les choses. Pardon, Monseigneur, du terme; c'est pour vous marquer les choses au pied de la lettre. »

Les affaires traînant en longueur et Duvelaër ne pouvant aboutir à rien, Machault se décide à intervenir et il adresse à notre ambassadeur à Londres, le duc de Mirepoix, ses instructions[5] qui consistent à céder aux exigences des Anglais tant au point de vue de la reconnaissance de Mahomet Ali Khan que des territoires à nous attribués, et à faire part

1. Mirepoix au ministre, 10 fév. 1753. — Arch. du ministère des Affaires étrangères, fonds Angleterre, 435, f. 330.
2. Juin 1753. — Arch. des Aff. étrang., fonds Asie, 12, 276.
3. F. n. acq. 9 357, p. 492.
4. F. n. acq. 9 355, p. 389.
5. Col. Reg. C² 39, p. 30.

au gouvernement de Londres de l'envoi dans l'Inde d'un commissaire « muni de pouvoirs supérieurs à ceux de tous les gouverneurs des établissements de la nation », le sieur Godeheu, dans la seule vue « de faciliter les moyens de rétablir la paix entre les deux compagnies et de faire cesser les hostilités qu'elles commettent l'une contre l'autre ».

Mais cela ne fait pas encore l'affaire des Anglais; ils soulèvent de nouvelles difficultés à propos du Décan, et, comme ils ont compris, ainsi que l'affirmaient d'ailleurs la Cour de France et la Compagnie, afin d'éviter l'intervention des amis du gouverneur ou d'empêcher celui-ci de se préparer à la résistance aux ordres venus de Paris, que Dupleix allait rester dans l'Inde, ils entendent exiger son rappel en Europe.

Le 19 juillet 1754, les deux Duvelaër écrivent au comité secret de la Compagnie des Indes qu'accompagnés du duc de Mirepoix ils ont vu milord Holderness, le chargé d'affaires anglais, et que celui-ci, au cours de la conversation, leur a déclaré :

« Si cependant nous nous déboutonnions ici tout à fait, il serait vrai de dire que nos alarmes ne doivent cesser que lorsque M. et Mme Dupleix ne seront plus dans un pays toujours facile à remuer par leurs intrigues. »

Il ne fallait évidemment rien moins pour tranquilliser nos rivaux.

Quoi qu'il en soit, les Anglais continuent à amuser le tapis. Mais l'annonce du retour en France de Dupleix et des dispositions pacifiques du nouveau commissaire « fait monter les actions de la compagnie anglaise de 2 p. 100[1] ». Il est vrai qu'à Londres « on est content de la façon de traiter de M. Godeheu[2] ».

« L'Amérique et les Indes étaient devenues entre les Français et les Anglais le théâtre de discordes dont la Cour de Londres ne chercha jamais de bonne foi à faire tarir la source. Des négociations furent entamées; mais elles ne durèrent que le temps qu'il lui fallait pour faire ses préparatifs et pour profiter de la sécurité dans laquelle elles plongeaient le ministère de Versailles, toujours se fiant à la justice de sa cause et toujours livré aux incertitudes de la faiblesse[3] ».

Tandis que l'Angleterre se disposait à la guerre, on ne faisait rien en France.

« J'ignore, déclarait à cette époque le maréchal de Noailles[4], si l'on a un projet fixe et bien médité. On ne pense à rien; on désapprouve même ceux qui se donnent la peine de penser quelque chose. »

C'est alors, au moment où l'on s'y attendait le moins, que se produit l'incident Boscawen.

Au mois d'avril 1755, 3 000 hommes de troupes et 200 officiers avaient été embarqués à Brest à destination de Québec et de Louisbourg.

« L'escadre portant ces troupes comptait douze vaisseaux et deux frégates. Partie le 3 mai des côtes de France, elle passa, aux abords de Terre-Neuve, à peu de distance de la flotte anglaise, dont elle ne fut pas aperçue au milieu des brouillards, et gagna Québec sans encombre. Seuls trois navires, l'*Alcide*, le *Lys* et le *Dauphin Royal*, qui s'étaient écartés du gros de la flotte, donnèrent le 8 juin dans l'escadre de l'amiral Boscawen composée de onze vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates.

1. Duvelaër aux syndics et directeurs du comité secret, 10 avril 1755. — F. n. acq. 9 355, p. 412.
2. *Id.* 19 mai 1755. — F. n. acq. 9 355, p. 412.
3. *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre.* Yverdon, 1782, t. II, p. 124.
4. *Mémoires.* T. VI, p. 240.

« Le capitaine Hocquart, commandant l'*Alcide*, entouré par six navires anglais, demanda si l'on était en paix ou en guerre. Il lui fut répondu par deux fois que l'on était en paix. Mais lorsque le bâtiment français fut à bonne portée, les Anglais le criblèrent de boulets et de mitraille. Après une défense désespérée, dans laquelle il perdit deux cent cinquante hommes, et son navire étant désemparé, le capitaine Hocquart fut contraint de se rendre. Le *Lys*, victime de la même perfidie, essaya de fuir lorsqu'il eut reçu les premiers boulets; mais, poursuivi par trois vaisseaux et couvert de leurs feux, il finit également par amener son pavillon. Ces deux bâtiments avaient à bord huit compagnies des troupes envoyées au Canada et plusieurs officiers qui restèrent prisonniers. Quant au *Dauphin Royal*, il parvint, en forçant de voiles, à échapper aux Anglais et à gagner Louisbourg[1]. »

Cette attaque, au mépris du droit des gens et de la foi des traités, ne fut pas la seule. En un mois 300 bâtiments et 8 000 marins furent ainsi traîtreusement capturés et conduits dans les ports d'Angleterre[2].

A la suite de l'incident Boscawen, les Anglais, qui avaient envoyé dans l'Inde plusieurs vaisseaux de guerre, démasquent leurs batteries, et Duvelaër, stupéfié, écrit au comité secret le 17 juillet 1755[3] :

« Le traité de paix fait aux Indes entre MM. Godeheu et Saunders n'a fait aucune impression ni dans le particulier ni dans le public. Tout le monde l'a regardé comme une affaire très indifférente pour le présent, parce qu'on a toujours pensé qu'on ne la prendrait en considération qu'autant que celles de l'Amérique pourraient s'accommoder. »

Toute la lâcheté de la Cour avait été inutile, et le 18 mai 1756 Louis XV se décidait enfin à rappeler son ambassadeur à Londres.

Le nouveau commissaire du roi dans l'Inde était le fils d'un directeur de la Compagnie mort en 1739. Il avait succédé à son père dans ces fonctions, qu'il exerça à Lorient de 1748 à 1754. Il avait fait deux voyages à Canton, « le premier en qualité de sous-marchand, le second en qualité de subrécargue[4] ». Au retour, il devait

1. Guénin, *La Nouvelle-France*.

2. Dans l'ouvrage intitulé « Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne », publié à Londres en 1781, on trouve au tome III, pages 302 à 318, un « État des vaisseaux français pris par les Anglais avant la déclaration de la guerre », dans lequel figure, en face du nom du navire capturé, sa destination, la nature et la valeur de son chargement, le nom de l'armateur.

Cet état se termine par le tableau suivant :

« Dans les 300 bâtiments que les Anglais nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avait :

Venant de nos îles	74
Négriers chargés de près de 2 000 nègres	5
Bâtiments portant des marchandises et provisions à nos îles	26
Bâtiment allant en Guinée	1
Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal et l'autre en revenant	2
Terre-neuviers	66
Bâtiments revenant de la pêche de la baleine	2
Bâtiments portant des provisions à l'île Royale et au Canada, ou en revenant	22
Bâtiments faisant le grand cabotage	27
Barques, goelettes et autres petits bâtiments faisant le petit cabotage tant sur les côtes de France que dans nos colonies	75

« On estime la valeur de ces vaisseaux ainsi pris au moins à 30 millions de livres. »

On voit, par les indications fournies dans le tableau, combien grande était la part de la Compagnie dans cette formidable perte.

3. F. n. acq. 9 355, p. 424.

4. F. n. acq. 9 355, p. 81.

GOLCONDE.

« passer quelque temps dans les comptoirs des Indes, avec entrée et voix délibérative dans le conseil[1] ».

Les « Instructions secrètes pour le sieur Godeheu, directeur de la Compagnie des Indes, commissaire du roi et commandant général de tous les établissements de ladite Compagnie, et, en cas de son décès, pour le sieur Godeheu, son frère, commandeur de l'ordre de Malte, nommé pour lui succéder en qualité de commissaire du roi et de commandant général de tous les établissements de ladite Compagnie[2] », sont une merveille d'ineptie, de malveillance et d'ignorance; mais elles ont, du moins, le mérite de définir nettement le but poursuivi :

« Le principal objet de la commission du sieur Godeheu, y lisons-nous, est d'arrêter le cours des projets du sieur Dupleix et de remédier, autant qu'il sera possible, aux bouleversements que les sommes immenses gagnées dans les dernières révolutions de l'Inde ont produit dans les esprits ainsi que dans les principes et les maximes qui doivent diriger l'administration d'une compagnie.

« Un second objet, qui est une suite du premier, est le rétablissement de la tranquillité et la conciliation avec la compagnie d'Angleterre.

« Un troisième objet est de prendre une connaissance exacte de toutes les affaires économiques et mercantiles de la compagnie, et de remédier à tous les abus préjudiciables qui peuvent s'y être glissés. »

Voici comment est développé et expliqué le premier point de ces instructions :

« Après la défaite de Nazer Singh, vice-roi du Décan, on donna non seulement des pensions exorbitantes au sieur Dupleix, a sa famille et aux principaux officiers de la Compagnie dans l'Inde, mais on ajouta un commandement vaste et immense en faveur du sieur Dupleix, depuis la Kischna jusqu'au cap Comorin, et l'on prétend qu'il entra alors dans Pondichéry environ cent millions, dont la Compagnie n'a pas retiré la moindre partie.

« Le voyage de Golconde, où l'on a envoyé des troupes à la suite du successeur de Nazer Singh, a été encore une occasion aux officiers de ce détachement d'acquérir des richesses incroyables. Il était de notoriété dans l'Inde que le vieux Nizam, contemporain d'Aureng Zeb et prédécesseur de Nazer Singh, avait accumulé un trésor immense à Golconde. On le faisait monter à plusieurs centaines de millions.

« Ce trésor a été en peu de temps totalement dispersé.

« Le projet secret, après avoir assuré l'état et la tranquillité du nouveau vice-roi du Décan, est de l'engager à marcher dans le royaume de Mysore, dont on prétend que le roi a un trésor d'environ neuf cents millions et dont on se propose de faire le même usage que des trésors amassés à Golconde par le vieux Nizam.

« Tout ne respire que guerre et brigandage. Tant que l'esprit de vertige et de cupidité qui a enfanté ces projets subsistera dans l'Inde, les affaires de la Compagnie y seront totalement négligées. On ne pourra avoir le moindre éclaircissement sur ce qui concerne ses fonds et son commerce. On ne songera qu'à la guerre, dont on lui fera supporter les frais, et dont les particuliers retireront tout le fruit. On ne pourra même

1. La Compagnie aux Conseils de Pondichéry, Chandernagor, Mahé et des îles Bourbon et de France, 23 mars 1736. — F. n. acq. 9 354, p. 287.
2. F. n. acq. 9 356, p. 142 et suiv.

compter sur aucun des employés de la Compagnie : l'argent des Maures subjuguera les gouverneurs, les officiers et les soldats; tout leur sera vendu. Les pensions immenses que les uns avaient données et que les autres avaient reçues en seront une preuve mémorable à jamais.

« Une des premières mesures à prendre pour remédier à ces désordres est de faire repasser en France ceux dont les richesses immenses, acquises dans les révolutions de l'Inde, ne peuvent que bannir l'esprit de frugalité qui doit présider aux opérations d'une compagnie marchande et ne peuvent qu'exciter les autres officiers et employés à perpétuer un système de guerre qui peut leur fournir l'occasion d'acquérir de pareilles ou de plus grandes richesses.

« Comme le sieur Dupleix a été l'âme de ces projets, il est indispensable de le faire embarquer avec sa famille pour la France. »

Voilà qui est, on en conviendra, aussi net que possible.

Les instructions examinent ensuite, avec la dernière minutie, les dispositions que devra prendre le sieur Godeheu pour mener à bien sa triste mission, et cette minutie même trahit la collaboration du nouveau commissaire. On y voit déjà percer la lâcheté du personnage et l'emploi des procédés tortueux et dégradants pour leur auteur, qui, dans sa pensée, devaient paralyser chez Dupleix toute velléité de révolte contre les ordres du roi et de la Compagnie.

A ces instructions était jointe une lettre du souverain, datée de Fontainebleau 29 octobre 1753, et ainsi conçue[1] :

« Monsieur Dupleix,

« Ayant jugé à propos de vous rappeler en France et ayant nommé le sieur Godeheu, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes, et, en cas de son décès ou à son défaut, le sieur chevalier Godeheu, commandeur de l'ordre de Malte, pour être commissaire et commandant général des établissements français aux Indes orientales, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussitôt qu'elle vous sera parvenue vous ayez à cesser toute fonction de commandement à Pondichéry et dans les Indes.

« Mon intention est aussi que vous vous embarquiez avec votre femme et votre fille, ensemble ou séparément, sur tel vaisseau et dans tel délai qu'il vous sera prescrit par le sieur Godeheu. »

Le commissaire royal avait, en outre, dans sa poche, l'ordre d'arrestation que voici :

« De par le Roi,

« Il est ordonné au sieur Godeheu, commissaire de Sa Majesté et commandant général des établissements français aux Indes orientales, et, en cas de son décès ou à son défaut, au sieur chevalier Godeheu, de faire arrêter le sieur Dupleix, commandant desdits établissements, de le faire constituer prisonnier sous bonne et sûre garde dans tel lieu qu'il jugera convenable, et de le faire embarquer sur un des premiers vaisseaux qui partira pour France.

« Fait à Fontainebleau le 29 octobre 1753. »

1. F. n. acq. 9 356, p. 162.

Le commissaire détenait également un ordre du roi pour faire repasser en France Mme Dupleix et sa fille[1].

Le gouverneur avait été averti d'Europe, notamment par son neveu, de la venue de Godeheu ; mais on n'avait pu lui dire à cet égard que ce que déclaraient les directeurs, et ils gardaient soigneusement le secret sur le véritable but de l'envoi du commissaire. Cet avis valut d'ailleurs à de Bacquencourt l'exclusion pendant deux ans du Conseil du roi[2].

« Par la voie de Bassora, écrit Dupleix à Moracin le 13 mai 1754[3], j'ai appris la détermination que le ministre et la Compagnie avaient prise de faire passer dans l'Inde un de ses membres pour visiter tous les comptoirs et prendre avec moi des arrangements pour terminer, s'il est possible, les affaires de l'Inde. Le choix est tombé sur M. Godeheu, qui est mon ami, bon Français, plein d'esprit et de bon sens, et de la dernière probité.

« Lorsqu'il sera ici et qu'il aura tout vu et su par lui-même, il reviendra de certains préjugés, dont malheureusement la nation en Europe est trop entichée. Il verra aussi quel est le but de la nation anglaise, pour laquelle il me paraît que l'on a en Europe une crainte qui devrait être seule pour elle. Je l'attends incessamment. Il ira visiter votre district. Il aura de quoi s'occuper agréablement. »

Le surlendemain, 15 mai, dans une lettre à Barthélemy, le gouverneur déclare[4] :

« N'allez point regarder cette résolution de la part de la Compagnie comme une marque de son ingratitude à mon égard : je la regarde, au contraire, comme un service essentiel qu'elle me rend, et surtout d'avoir fait le choix de M. Godeheu, qui est le plus cher de mes amis.

« Je l'attends avec impatience ; c'est ce que je vous prie de lui dire à son arrivée. »

Dupleix, on le voit, avait toute confiance dans le nouveau commissaire.

« Je souhaite bien, écrit-il encore le 15 juillet 1754 à Moracin[5], que M. de Godeheu arrive bientôt. Je pense comme vous, lorsqu'il verra de quoi il est question, qu'il rendra justice à qui elle est due et qu'il sentira tout le bien que j'ai procuré à la nation. Il faudra quelques jours pour le mettre au fait ; sa sagacité l'y mettra plus tôt qu'un autre. »

Et le 29 juillet[6] :

« Les pouvoirs de M. de Godeheu sont fort étendus. Il m'a écrit la lettre la plus prévenante. Je l'attends avec impatience. Écrivez-lui aussitôt que vous parviendra la présente. »

La lettre fort prévenante, dont il est ici question, et qui devait entretenir le gouverneur dans ses illusions vis-à-vis du commissaire, est datée du 31 mai 1754 et écrite de l'île de France[7].

Elle débute ainsi :

« Monsieur,

« Avec une santé assez délicate, et fixé depuis longtemps comme je l'étais au port de

1. F. n. acq. 9 356, p. 163.
2. 20 mai 1756. Lettre de Dupleix de Bacquencourt. — F. n. acq. 9 356. p. 173.
3. Vers. E. 3 756, p. 60.
4. A Pondichéry, ce 15 mai 1754. — Vers. E. 3 755, p. 46 verso.
5. Vers. E. 3 756, p. 64 verso.
6. A Moracin. — Vers. E. 3 756, p. 66 verso.
7. Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 61.

Lorient, dont je me faisais un plaisir et mon unique occupation, je ne m'attendais pas à me voir chargé d'une mission dont je sens plus qu'un autre tout le poids, et à être obligé d'entreprendre un voyage pénible, que l'on a enfin exigé de mon obéissance après trois mois d'une résistance qu'il ne m'a pas été possible de prolonger plus longtemps.

« Presque étranger dans les affaires des Indes et uniquement occupé de celles de la marine, j'aurais plus eu lieu de craindre de me voir revêtu du titre de commissaire du roi et de la Compagnie que d'en être flatté, quelque honneur qu'il me fasse, si je ne l'avais enfin regardé comme une occasion de m'instruire et de profiter de vos lumières pour me mettre à portée de répondre avec satisfaction aux vues du ministre et de la Compagnie. Ces vues, d'ailleurs, ne regardent pas les affaires de Pondichéry particulièrement, mais tous les autres comptoirs que je dois parcourir, et peut-être cet exemple que je donne pourra-t-il être quelquefois continué dans la suite.

« Au reste, Monsieur, j'aime à me flatter que le choix n'est tombé sur moi que parce qu'on connaît mes sentiments et ceux que vous m'avez témoignés jusqu'à présent, que nous ne les démentirons pas, et qu'aidé de connaissances aussi étendues que les vôtres, nous ne donnerons en cette occasion que des preuves de l'amour pour le bien public qui doit seul nous animer. »

Godeheu annonce ensuite à Dupleix qu'il amène des renforts considérables, que le différend entre les deux compagnies est vraisemblablement réglé en Europe, et que les vaisseaux qui doivent le suivre en apporteront « des nouvelles certaines ». Il l'engage donc à se tenir sur la défensive, à ne pas « tenter des conquêtes nouvelles, ce qui pourrait aliéner les esprits de part et d'autre », et il termine par cette phrase véritablement charmante[1] :

« Je vais hâter notre relâche pour avoir le plaisir de vous voir ainsi que Madame Dupleix et Mademoiselle sa fille, à qui j'ai l'honneur de présenter mon respect, et de vous renouveler les assurances du plus sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. »

Ce n'est pas mal de la part d'un homme qui est porteur de l'ordre d'arrêter celui auquel il s'adresse ainsi et de faire repasser en France sa femme et sa fille.

Le gouverneur reçut cette lettre le 29 juillet; le 1er août, il lui en parvenait une autre du même genre écrite par le commissaire, « à bord du *Duc de Bourgogne*, en rade de Pondichéry »; le 2 août, Godeheu débarquait.

Il existe, jetant une lumière crue sur toute cette période, un manuscrit peu connu et qui mérite d'attirer l'attention. C'est le *Journal du voyage de M. Godeheu fait en 1754*[2], rédigé en vertu de ses instructions mêmes.

Ah! ici, on a un véritable haut-le-cœur lorsqu'on est en présence de ce document tenu méticuleusement jour par jour et dans lequel le triste personnage étale, sans même s'en douter, sa turpitude, sa bassesse de sentiments, sa jalousie à l'égard de Dupleix et de sa femme, son ineptie au point de vue des choses militaires qu'il affecte de trancher en grand capitaine, son ignorance des affaires de l'Inde, son affolement en présence des

1. Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, pièces justificatives, p. 63.
2. Anc. fonds Fr 383.

MONTAGNE SCULPTÉE DANS L'INDE.

événements, sa lâcheté devant les Anglais qui se font un malin plaisir de laisser l'angoisse de l'attente ronger cette âme vile et apeurée.

Décidé à trouver tout mal, Godeheu n'attend même pas d'être à Pondichéry pour critiquer les actes du gouverneur.

Il ignore tout de la situation, mais le pauvre roi de Tanjore, qui faisait passer des vivres aux Anglais, est immédiatement l'objet de sa sympathie.

Le commerce n'est pas mieux dirigé que la guerre, à ses yeux, et il entre de prime abord dans d'infimes détails.

Il s'agit de savoir si les Anglais chasseront les Français de l'Inde ou inversement; la prise de Trichinopoly aux abois va river le carcan au cou de nos adversaires. Mais Godeheu se demande si l'on ne pourrait pas créer des salines à Karikal. A côté des millions que rapporteraient les conquêtes de Dupleix, qu'il entend sacrifier, il suppute les quelques sous que procurerait cette affaire que le gouverneur a eu le tort insupportable de négliger.

La malveillance et l'ineptie éclatent ainsi dès les premières lignes de ce triste Journal.

Enfin Godeheu arrive à Pondichéry; il débarque.

« Les troupes étaient sous les armes, dit-il[1], et l'on m'a rendu beaucoup d'honneurs. Après les premiers compliments j'ai tiré M. Dupleix à part et je lui ai remis l'ordre du roi mitigé qui le rappelle en France avec toute sa famille. »

En même temps que cet ordre, le commissaire remettait au gouverneur un état « des pièces et des éclaircissements qu'il demandait[2] », et enfin une lettre ainsi conçue[3] :

« A bord du *Duc de Bourgogne*, 2 août 1754.

« C'est avec regret, Monsieur, que je viens vous faire part aujourd'hui d'un ordre du roi qui vous rappelle en France avec toute votre famille. Vous n'y verrez cependant rien qui puisse ni vous blesser ni vous donner de l'inquiétude. Je suis persuadé que Sa Majesté, en vous rappelant, a eu principalement en vue de mettre la Compagnie plus en état de profiter de l'étendue de vos lumières, et je ne doute pas un moment que vous n'y soyez vu avec plaisir.

« Il faut aussi que vous déterminiez M. de Saint Paul et M. de Kerjean à vous suivre.

« Quant à votre départ et celui de votre famille, il est nécessaire qu'il soit fixé aux derniers jours de septembre; je suis même persuadé que vous souhaiteriez plutôt l'avancer que le reculer. Ce dernier parti est absolument impossible, et, d'ailleurs, je crois qu'il vous convient de toutes façons de quitter Pondichéry de bonne heure pour votre satisfaction, pour votre santé, pour avoir une traversée plus commode et plus douce par les relâches que vous pourrez faire, pour arriver en France dans une saison qui vous préparera tout doucement à la rigueur de l'hiver, et enfin pour vous éviter le désagrément de voir un nouveau gouverneur venir prendre votre place. »

1. Journal de Godeheu.
2. Lettre de M. Godeheu à M. Dupleix, Mémoire à consulter. Paris, 1760, p. 7.
3. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 101.

Dupleix ayant lu la lettre du roi et celle de Godeheu se tourna vers le commissaire, et lui dit :

« Je ne sais qu'obéir à mon maître. Je me soumets à tout. Si vous avez d'autres ordres à m'intimer je vous prie de me les remettre sur-le-champ. Je vous assure que je les recevrai avec la même constance que les premiers[1]. »

Le lendemain, Godeheu était reconnu à la tête des troupes.

Ainsi tombe une légende dont l'origine se trouve dans une lettre de Moracin à son frère[2]. Après avoir déclaré que le commissaire avait été reçu au palais du gouvernement par le Conseil assemblé, qu'il avait été donné lecture de ses pouvoirs, Moracin ajoute, citant, inexactement d'ailleurs, le vers célèbre de Virgile :

« Pendant cette lecture, il régna un profond silence; *omnes intenti ora tenebant*. Ce silence allait continuer après qu'elle eut été faite, lorsque M. Dupleix le rompit par un cri de : Vive le Roi! auquel tout le monde répondit. »

Les choses se passèrent beaucoup plus simplement; les deux principaux intéressés sont d'accord sur ce point, et il n'y a pas lieu de mettre en doute leur récit. Bien que privée de cette mise en scène quelque peu théâtrale, l'attitude du gouverneur n'en fut pas moins digne, et ses ennemis eux-mêmes durent s'incliner devant la fermeté avec laquelle il reçut le coup si injustifié qui l'atteignait alors.

Cette attitude eut le don d'exaspérer Godeheu.

« Tout le monde se tait, écrit-il dans son Journal à la date du 12 août, personne n'ose se livrer, et je sens mieux que jamais qu'un coup d'autorité aurait remédié à tout. Mais j'ai les mains liées parce que M. Dupleix paraît ne se refuser à rien ouvertement et que je ne puis exiger de lui que ce qu'il veut paraître savoir, et qu'enfin s'il a des menées sourdes contre mes opérations, je ne puis l'en convaincre. Si le ministre avait été convaincu de l'embarras dans lequel l'ordre mitigé devait naturellement me jeter, je suis persuadé qu'il l'aurait laissé subsister tel qu'il était; c'était le moyen de découvrir tout et de me mettre en état d'opérer avec fruit. »

Des termes mêmes employés ici par le commissaire du roi, un fait apparaît nettement : Godeheu et ses amis avaient soumis au ministre un ordre d'arrestation applicable à Dupleix dans tous les cas; mais, malgré leurs efforts, le ministre ne l'avait pas accepté et il avait décidé, au contraire, qu'on ne recourrait à ce procédé que si le gouverneur résistait aux ordres de la Cour.

Enfin le grand homme est sur le point de s'embarquer, il va quitter cette terre d'Asie où il a porté si haut le nom français. Cela ne suffit pas encore à Godeheu. Sous la date du 13 octobre 1754, il écrit dans son Journal ces lignes qui, à elles seules, permettraient de juger le personnage :

« On en était hier à la soixante-dixième chelingue des effets de M. Dupleix; j'en enverrai la note exacte. On dit que tout ne sera pas porté sur les connaissements. On parle de six petites caisses bien cerclées en fer qui ont été envoyées et mise dans la cale. Je crois que si j'avais été fondé à approfondir tout cela j'aurais vu de belles choses. M. Dupleix emporte entre autres la riche armure de Nazer Singh.

1. Réponse du sieur Dupleix à la lettre du sieur Godeheu, p. 11.
2. Masulipatam, 13 sept. 1754. — F. n. acq. 9357, p. 429.

« M. Dupleix retarde tant qu'il peut pour tâcher de voir arriver le *Machault*, je ne sais pourquoi; mais enfin il partira demain, car la saison commence à s'avancer.

« Le fameux surtout d'argent, que je croyais avoir été fait pour le soubab, part aussi

DÉBARQUEMENT DE GODEHEU.

pour France, ainsi que le beau carrosse. Enfin on embarque bien des caisses qui passent pour renfermer des confitures, et Mme Dupleix emporte beaucoup de jupes galonnées en or.

« M. Dupleix porte en France un beau cheval de Perse qu'il compte présenter au roi, je ne l'ai pas vu; de plus 14 chats et des singes de toutes façons, 3 chameaux et 2 ânes pour l'île de France. »

Le surtout d'argent et le carrosse dont il est ici question appartenaient en propre au

gouverneur à qui ils avaient été envoyés de France. Quant aux six caisses bien cerclées, elles contenaient « des poissons et des oiseaux dans de l'esprit-de-vin[1] ».

On s'explique, lorsqu'on a lu nombre de pages remplies d'insinuations de ce genre, les apostrophes que, dans son indignation, M. Paulin Paris, incapable de se contenir davantage, adresse rétrospectivement à Godeheu, et l'épithète de « vil et maladroit calomniateur » qu'il accole à son nom[2].

Mais ce que le commissaire du roi a pu dire ainsi des prétendues richesses emportées par Dupleix ne le satisfait pas; il revient sur ce sujet dans une lettre au ministre du 12 octobre 1754[3], à laquelle était joint son Journal :

« Je ne crois pas, affirme-t-il, qu'aucun gouverneur soit jamais sorti de l'Inde avec un bagage aussi énorme que celui que M. Dupleix emporte; on le dit même très riche et très précieux. Mais il laisse la colonie dans un triste état; il y doit beaucoup. »

Quant aux négociations de Godeheu avec les Anglais en vue de la paix à tout prix, elles sont fort simples. Au frontispice, il faut placer cette phrase véritablement stupéfiante du commissaire royal[4] :

« A quoi nous sert Trichinopoly? Certainement les Anglais n'en veulent point; nous n'en avons pas besoin non plus. »

Et sur ce beau motif, on lève le siège, d'autant plus vite que le gouverneur Saunders ne se hâte pas d'accepter les propositions qui lui sont faites, et que Godeheu, affolé et craignant une attaque de sa part, rappelle toutes nos troupes sous Pondichéry.

Ces propositions étaient cependant singulièrement avantageuses pour nos adversaires.

« Nous étions en possession de tous les pays que les Anglais nous contestaient, écrit M. de Leyrit[5], à qui bientôt le commissaire allait repasser le gouvernement de l'Indé; c'était à eux à nous prouver la justice de leurs prétentions avant de pouvoir exiger de nous que nous leur fissions aucune cession. »

Mais c'était là le moindre souci de Godeheu.

Il convient de constater d'ailleurs que dans cette affaire la Compagnie et la Cour de France avaient encore agi avec une légèreté déplorable et les Anglais avec la mauvaise foi la plus insigne.

On devait, de part et d'autre, rappeler les gouverneurs et nommer des commissaires. Le roi donne l'ordre à Dupleix de revenir en Europe et désigne pour commissaire Godeheu. Les Anglais déclarent que Saunders n'est plus gouverneur; mais ils le conservent dans l'Inde et le nomment commissaire.

L'effet de pareils agissements fut désastreux. Non seulement on mettait un individu ignorant tout des choses de l'Inde aux prises avec un homme qui les connaissait jusque dans leur moindre détail; mais, aux yeux de populations impressionnables à l'excès, on baissait pavillon devant l'Anglais.

« Il faut qu'on se soit laissé leurrer à Londres, écrit Moracin à son frère[6], ou qu'on

1. Réponse du sieur Dupleix à la lettre du sieur Godeheu, p. 58.
2. *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, Paris, 1840, t. III, p. 278.
3. F. n. acq. 9 356, p. 169.
4. Journal de Godeheu, 17 août 1754.
5. A messieurs du comité secret de l'Inde à Paris, 5 oct. 1755. — F. n. acq. 9 359, p. 148.
6. 13 sept. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 429.

n'ait pas bien connu les intérêts de la Compagnie et de la nation dans l'Inde, car puisqu'on se déterminait à envoyer un commissaire à Pondichéry, il était assez naturel d'exiger que la compagnie anglaise en envoyât un de son côté à Madras. Bien loin de là, M. Saunders se trouve nommé lui-même commissaire, et vous ne sauriez imaginer le coup affreux que cette distinction nous porte dans tout l'empire du Mogol. Aussi les Anglais, qui se prévalent de tout, proclament-ils dans le pays que leur roi a fait dire au roi de France qu'il ait à retirer M. Dupleix de Pondichéry, sans quoi il lui ferait la guerre. Ils ajoutent que le roi de France, en expédiant un nouveau gouverneur, lui a déclaré : « Allez faire la paix dans l'Inde, rendez au nabab toutes les terres qu'il a données à la Compagnie; je ne veux pas qu'on en garde parce que cela fâcherait mon frère le roi d'Angleterre. »

Le 4 octobre 1754, le gouverneur anglais, qui s'était jusque-là donné le spectacle des frayeurs de Godeheu et qui l'avait amené à lui offrir ce que, malgré toute son audace, il n'aurait jamais osé demander, daignait signer une trêve, qui fut suivie, le 26 décembre, d'un traité de paix conditionnel, dont le premier article consommait la ruine du plan merveilleux conçu par Dupleix[1].

Même dans ces conditions, nos ennemis ne purent exécuter loyalement les conditions que comportait la suspension d'armes du mois d'octobre.

« Cette trêve a laissé aux Anglais le temps de se renforcer à nos dépens, lisons-nous dans une lettre du R. P. de Saint Estevan[2]. On a même travaillé de notre côté à les rendre supérieurs en leur remettant des prisonniers forts et robustes, tandis que nous n'en recevions en échange que des malheureux qui, depuis plusieurs années, croupissaient dans des cachots pratiqués sous terre. Il n'en était aucun qui ne fût réduit au plus pitoyable état.

« Il était porté dans l'accord qu'on se rendrait mutuellement tous les prisonniers; mais, par une perfidie qu'on ne peut assez condamner, les Anglais se sont contentés de nous rendre homme pour homme, et, ce qui est plus révoltant encore, de choisir et de nous renvoyer ceux qui, par leur situation déplorable, nous devenaient à charge au lieu de nous être utiles.

« Pour comble de malheur, on a si bien satisfait nos troupes qu'une bonne partie a déjà déserté. »

Quant à Dupleix, après la réception de Godeheu, il n'avait pu se faire longtemps illusion sur le sort réservé à son œuvre.

Le 4 août 1754, il écrit à Bussy[3] :

« Je n'ai pas eu encore de grands entretiens avec lui, mais il me paraît que l'édifice que nous avons eu tant de peine à établir sera bientôt culbuté et que ledit seigneur commissaire est entièrement livré aux idées anglaises qui ne sont pas, comme vous le savez, à notre avantage. »

Et plus loin :

1. F. n. acq. 9 356, p. 173. — Dans le Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes (p. 130-160), l'ancien gouverneur de l'Inde examine ce traité article par article et en démontre « l'absurdité ajoutée à la folie ».

2. Karikal, 15 nov. 1755. — Lettres édifiantes, t. XV, p. 162.

3. F. n. acq. 9 357, p. 424.

« Je ne puis revenir de ce projet de pacification. S'il est vrai, c'est le commencement de la folie! »

En ce qui concerne sa situation personnelle, le gouverneur ne s'illusionne guère non plus :

« Dieu sait comme je serai remboursé de mes avances qui sont immenses. Je dois à Dieu et à tout le monde, et je ne sais où trouver le premier sol pour m'acquitter. »

Combien ce sentiment ne devint-il pas encore plus vif chez lui lorsque Godeheu refusa d'arrêter les comptes qu'il lui soumettait?

Le 15 octobre, Dupleix et sa famille s'embarquaient à quatre heures du matin à bord du *Duc d'Orléans*[1].

Non seulement le gouverneur emportait avec lui les regrets de nos alliés dans l'Inde[2], mais les officiers, les employés de la Compagnie et le peuple de Pondichéry, « malgré tout ce qu'on pût faire, le suivirent jusqu'à la mer avec des démonstrations de douleur, qui lui arrachèrent des larmes[3] ».

1. F. n. acq. 9359, p. 382.
2. Lettre du nabab Salabet Singh à Dupleix, reçue par lui le 10 octobre 1754. — F. n. acq. 9356, p. 172.
3. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 122.

CHAPITRE XV

DÉTRESSE ET MORT DE DUPLEIX

Après une traversée sans incidents, le *Duc d'Orléans* mouillait le 20 juin 1755 à l'île de Groix, et Dupleix écrivait, dès le lendemain, au garde de sceaux pour lui annoncer son arrivée en France[1].

Entre le rappel du gouverneur et son débarquement, sous l'impulsion du marquis de Conflans, qui avait accompagné Bussy dans le Décan, puis était repassé en Europe, et de Lally-Tollendal qui avait répandu à la Cour les nouvelles favorables à nos armes enfin parvenues à Paris, un revirement s'était produit dans l'opinion, et le ministre expédiait à Pondichéry la frégate la *Fière*, avec de nouveaux ordres, qui comportaient le maintien de Dupleix au gouvernement de nos établissements en Asie[2]. Malheureusement ce bâtiment n'arrivait à destination que le 19 décembre, c'est-à-dire deux mois trop tard.

Le fait n'en explique pas moins la réception réservée à Dupleix par le public et par la Cour.

« Ma femme et moi, écrit l'ancien gouverneur à M. Berthelin le 10 février 1756[3], avons été accueillis d'une façon singulière partout où nous avons passé. On venait nous voir de tous les côtés comme des animaux bien curieux.

« Nous n'avons point trouvé moins d'empressement à la Cour et à la grande ville, et c'est à qui aura pour nous le plus d'attentions.

« Ma femme et sa fille ont été présentées au roi, qui leur a fait connaître ses bontés; enfin que vous dirai-je, notre satistaction de ce côté-là est entière. »

Une lettre datée de Paris, 4 novembre 1756[4], et adressée à M. de Moracin, fait mieux comprendre encore combien avait été chaleureux l'accueil des populations qui tenaient à honneur de saluer le grand Français, et diplomatique la réception de la Cour.

« Je n'ai que lieu de me louer du contrôleur général[5], déclare Dupleix. Il nous accable

1. F. n. acq. 9 357, p. 445.
2. Bausset à Dupleix, 6 mars 1755. — F. n. acq. 9 362, p. 190.
3. F. n. acq. 9 357, p. 446.
4. *Id.*
5. C'était alors M. de Seychelles.

d'attentions toutes les fois que moi ou ma femme nous y présentons. Il nous donne à tous les deux les assurances d'une prompte expédition.

« La marquise[1] ne sait comment marquer ses bontés à ma femme. Elle a déjà eu plusieurs conférences particulières avec elle, dont ma femme est toujours sortie avec la plus grande satisfaction. Je laisse à d'autres le soin de vous dire sur quel pied nous sommes ici et combien les seigneurs et le public veulent bien nous être favorables. J'en suis, en vérité, pénétré.

« Croiriez-vous que sur la route de Lorient à Paris j'étais obligé de fermer les stores de ma chaise de poste pour pouvoir m'échapper de la foule de tous les endroits où nous changions de chevaux! J'entendais des propos qui auraient lieu de frapper les plus présomptueux, mais dont, grâce à Dieu, je me suis garanti autant qu'il a dépendu de moi.

« Ma femme a été dans le même cas. Elle et moi n'osions paraître dans Lorient par l'affluence du peuple qui voulait nous voir et nous bénir. »

Une lettre à son neveu de Bacquencourt, du mois de juin 1755[2], met à nu les illusions dont était bercé le grand homme et la tactique des ministres.

« Vous ne sauriez croire combien mon silence m'a attiré de suffrage. Toute la Cour est absolument pour moi et ma femme y est sur un pied que je ne puis vous exprimer.

« Toujours gardant le silence chacun de notre côté, nous ne le romprons que quand les choses seront à maturité, mais toujours avec les ménagements dont vous savez que je suis capable dans les situations même les plus fâcheuses.

« J'ai suivi en cela le conseil que me donna à mon arrivée M. le contrôleur général, qui veut bien m'accorder son estime ainsi que tous les ministres chez qui M. le commissaire n'a jamais été admis.

« Cet homme ne fréquente que des gens de sa caste et, sans doute, de son caractère. Je n'ai pas encore proféré un mot à son sujet qu'à quelques amis particuliers, mais j'ai la satisfaction de le voir s'éclipser des spectacles où moi et ma femme le rencontrons. Quant à ses acolytes, je ne les ai vus nulle part. »

Cela, c'était la façade; la réalité était singulièrement plus triste.

La lutte se trouvait engagée entre Dupleix, qui réclamait le remboursement de ses avances, 7 022 206 livres 16 sous[3], avec les intérêts de droit, et la Compagnie qui, sous les plus fallacieux prétextes, prétendait éluder ce remboursement.

Les pièces de ce procès forment trois gros volumes in-8[4]. Mon cœur s'est bien souvent

1. De Pompadour.
2. F. n. acq. 9 357, p. 424 verso.
3. F. n. acq. 9 357, p. 458.
4. Dans ces trois volumes, aujourd'hui rarissimes, on trouve successivement les documents suivants :

Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes (20 mars 1759); Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix (1763); Précis du sieur Dupleix servant de réponse préparatoire au Mémoire de la Compagnie des Indes (9 août 1763).

Sous prétexte qu'il a été attaqué dans le Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, Godeheu, qui a évidemment inspiré sinon rédigé le mémoire de la Compagnie contre Dupleix, publie à Paris, en 1760, une « Lettre de M. Godeheu à M. Dupleix » datée du 25 oct. 1759, suivie d'une consultation sur le point de savoir si ledit Godeheu « est bien fondé à se pourvoir en justice pour obtenir contre le sieur Dupleix la réparation de l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à un citoyen ». Il est vrai qu'il ne dépose pas de plainte; mais Dupleix produit alors « La réponse du sieur Dupleix à la lettre du sieur Godeheu ». Cette réponse, où l'ancien gouverneur passe avec succès de la défensive à l'offensive, constitue un véritable et formidable réquisitoire contre l'ex-commissaire royal. Elle est datée du 20 octobre 1763, et suivie d'une consultation et de pièces justificatives. Parmi ces pièces figurent une série de lettres de Godeheu à Dupleix allant de 1739 à 1752, et dans lesquelles le premier accable le second des protestations d'une amitié sans borne.

serré en lisant ces documents où, d'une part, sont accumulées les arguties de procédure, les formules captieuses, les déclarations erronées et mensongères; où, de l'autre, un homme, dont l'admirable génie aurait pu être utilement employé pour le plus grand bien

LA MARQUISE DE POMPADOUR.

de sa patrie, se débat contre des insinuations, cherche à prouver ce qu'il y a de plus

Puis, c'est la « Plainte du chevalier Law contre le sieur Dupleix » avec les « Motifs qui ont occasionné cette plainte » et le « Précis sommaire de l'expédition de Trichinopoly », le tout suivi d'une consultation datée du 23 juillet 1763.

Mais l'ancien gouverneur vient à mourir et, au mois d'avril 1764, sa veuve est obligée, sorte de rétractation en ce qui concerne ce personnage, de publier, la « Réponse de Mme Dupleix au chevalier Law ».

Vient enfin la « Réfutation des faits imputés au sieur Godeheu par le sieur Dupleix », avec consultation datée du 20 septembre 1764. La disparition de son adversaire permettait alors à Godeheu d'essayer de ne pas rester sous le coup de la terrible réponse de Dupleix.

difficile à établir, l'évidence même, et lutte de toute son énergie, non plus pour donner un monde à son pays, mais pour avoir un morceau de pain à manger, pour ne pas être arrêté et mis en prison comme un voleur.

Après d'interminables délais, l'affaire fut renvoyée en 1756 devant des commissaires, « quelques représentations que pût faire le sieur Dupleix sur les longueurs où le jetterait infailliblement cette espèce d'instruction judiciaire dans laquelle on voulait l'engager[1] ».

Le 30 avril 1757, le roi évoquait « à soi et à son Conseil les constatations et différends nés et à naître entre la Compagnie des Indes, d'une part, et le sieur Dupleix, d'autre part, concernant la liquidation et l'arrêté des comptes dudit sieur Dupleix », et désignait les nouveaux commissaires par-devant lesquels l'affaire était renvoyée[2].

Au mois de juillet la commission entamait enfin ses travaux.

Le 22 de ce mois, Dupleix présentait sa requête, à laquelle il « joignit un double de ses comptes, et le tout fut communiqué à la Compagnie, qui laissa s'écouler environ six mois sans rien répondre. Il fallut des ordres de M. le contrôleur général[3] pour l'obliger de répondre.

« Elle donna donc, au mois de janvier 1758, une requête, dans laquelle elle réduisit toute sa défense à ce qu'on appelle en langage du Palais une fin de non-recevoir, qui consistait à dire que les comptes présentés par le sieur Dupleix pour appuyer sa demande n'étant point arrêtés dans la forme usitée, il était sans action contre elle, et, en conséquence, elle demandait qu'il fût déclaré non recevable dans sa demande.

« Le sieur Dupleix ne fut point étonné que la Compagnie, conduite par le sieur Godeheu, se retranchât uniquement dans ce moyen de forme que ce dernier lui avait si ingénieusement ménagé dès 1754 par la défense qu'il fit aux commissaires, qu'il avait lui-même nommés pour faire la vérification de ces comptes, d'en signer l'arrêté.

« Dès le 15 mars 1758 le sieur Dupleix répondit à cette fin de non-recevoir par un assez long mémoire, dans lequel il fit voir toute l'indécence et toute la mauvaise foi de la chicane qu'on lui faisait[4]. »

Les choses traînèrent en longueur, et la situation devint si difficile pour l'ancien gouverneur qu'il pouvait, sans rien exagérer, écrire pendant son procès[5] :

« Permettez moi de vous dire qu'il est plus que temps que justice me soit rendue.

« Je suis plongé dans la plus cruelle situation. Je me trouve dans le sein d'une patrie, qui me doit tant pour les services que je lui ai rendus pendant trente-cinq ans, réduit à ne plus savoir où reposer ma tête, mes biens saisis et arrêtés partout où j'en ai et où on peut les découvrir, forcé de me tenir caché dans la crainte d'être conduit en prison comme un criminel, enfin ne sachant plus où trouver le premier sol pour vivre et pour soutenir une famille qui, malheureusement pour elle, a été aussi prodigue de son bien que moi.

« Voilà mon état. C'est celui d'un homme que le roi a trouvé digne de ses grâces et de

1. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 175.
2. Registres du Conseil d'Etat.
3. M. de Boullogne.
4. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes.
5. F. n. acq. 9357, p. 477.

ses bienfaits, à qui la Compagnie des Indes a dû pendant longtemps sa consistance et à qui elle doit la conservation des malheureux restes dont elle est encore en possession. C'est enfin le résultat de mes peines, de mes soins, de mon zèle et de mes avances pour la gloire du roi et le bien d'une compagnie dont je ne reçois, à l'instigation de quelques-uns, que les procédés les plus inouïs en même temps qu'ils sont injurieux pour elle et pour moi. Je n'ai d'autre crime, auprès de ceux qui l'inspirent, que d'être son créancier. »

A ce procès et aux difficultés qui en découlaient se joignaient les embarras suscités à Dupleix par le frère de Bussy.

Celui-ci réclamait, en effet, à l'ancien gouverneur de Pondichéry 309 000 livres[1], qui lui avaient été remises par le chef de nos troupes dans le Décan pour l'acquisition d'une terre en France.

« Il a exigé de moi des intérêts payables avant l'échéance, écrit Dupleix à Moracin[2]. Si je n'avais consenti à tout ce qu'il a exigé de moi, il était capable de me déshonorer pour toujours et de me conduire peut-être au fort Lévêque. Il a couvert cette indigne conduite des ordres qu'il dit avoir reçus de Bussy. Je ne puis me persuader que celui-ci en ait jamais eu l'idée. »

Cette impression de Dupleix résultait d'une missive de Bussy, du 14 octobre 1758, dans laquelle celui-ci lui disait[3] :

« Quant au procédé de mon frère à votre égard, je me réfère encore à mes lettres qui vous font connaître mes véritables sentiments, que l'éloignement n'a pas fait changer. »

La situation n'en était pas moins critique pour le grand patriote, car M. Amat, qu'il avait chargé de voir un certain Dumersan, homme d'affaires de Bussy, écrivait à Dupleix le 29 juillet 1759 :

« M. Dumersan, auquel j'ai fait observer la disette de fonds où vous vous trouviez, m'a dit que vous subiriez le sort d'un débiteur, et, à toute rigueur, qu'on vous ferait vendre votre maison, vos meubles, effets, etc.

« Je lui fis observer que le procédé de la part de M. de Bussy, qui vous devait la fortune, ferait un vilain effet et qu'il serait à souhaiter que M. de Bussy eût pu donner des ordres pour suspendre toute poursuite de sa part. « Quand M. de Bussy le ferait, m'ajouta-t il, je n'en irais pas moins mon train, et ce n'est pas la première fois que j'ai été dans le cas de ne pas suivre les ordres qu'il m'a donnés. Il est à 6 000 lieues d'ici; il ignore ce qui s'y passe, et, chargé de ses affaires, je ne dois penser qu'à ses intérêts. »

Tandis que Dupleix se débattait au milieu de toutes ces difficultés, sa femme, la princesse Jeanne, mourait de douleur et de privations.

Aux côtés de son mari, elle avait connu dans l'Inde la richesse et la gloire; à ses côtés aussi elle se trouva dans les heures douloureuses. Mais cette fleur des pays d'Orient transplantée en Europe s'y étiola bien vite. Les soucis, la misère firent le reste.

La Jân Begum, qui avait reçu les hommages des grands de la terre, connu tous les raffinements du luxe le plus délicat, négligeant ses souffrances pour ne songer qu'à son

1. Mémoire de M. de Bussy sur l'origine d'une créance de son frère contre M. Dupleix. — F. n. acq. 9 357, p. 447.
2. 4 nov. 1756. — F. n. acq. 9 357, p. 446.
3. F. n. acq. 9 357, p. 448.

mari, en faveur duquel elle réclamait justice, adressait au début de l'année 1756 un appel véritablement touchant au contrôleur général des finances, M. de Moras.

« Monsieur, lui disait-elle, le 15 janvier, le jour même où j'ai eu l'honneur de vous écrire, la fièvre m'a reprise, accompagnée d'un rhumatisme si considérable que ma vie a été en danger. La lettre obligeante que vous avez eu la bonté de m'adresser m'a été de la plus grande consolation au milieu de mes souffrances. Elles m'étaient d'autant plus cruelles que des réflexions, plus tristes les unes que les autres, me les rendaient plus accablantes.

« Je commence à être un peu mieux; mais je ne puis encore faire usage de mes jambes, et je crains que la rigueur de la saison ne retarde le retour de mes forces; ce qui m'afflige beaucoup, puisque cela me prive de l'honneur d'aller en personne vous prier, Monsieur, de donner vos ordres pour que les comptes de M. Dupleix avec la Compagnie soient examinés et terminés.

« Il ne demande qu'à répondre aux objections que l'on pourrait avoir à lui faire. Il ne craint rien et l'on n'a rien à lui reprocher. Sa conduite a toujours été pure et digne du plus honnête homme. Son zèle pour le service du roi est infini; son attachement pour la nation n'est point équivoque. Il a prouvé, dans plus d'une occasion, son zèle attentif, suivi et réfléchi pour les intérêts de la Compagnie des Indes.

« Il aurait triomphé des ennemis de la nation, malgré les obstacles qu'on lui opposait. Mais en a-t-il été le maître, s'il n'a pas achevé le glorieux ouvrage qu'il avait entrepris et qui aurait comblé de gloire la nation, et mis la Compagnie dans un état inaltérable et supérieur à tous les événements?

« Est-il juste qu'il souffre des motifs qui l'ont forcé à s'arrêter dans une si belle carrière?

« Pour venir à bout de son projet, en zélé citoyen, il a employé son bien et celui de ses parents, celui de ses amis, comme il avait fait pour conserver les colonies françaises de l'Inde lorsque nous étions en guerre avec les Anglais, et que nous avons été près de deux ans sans secours de France d'aucune espèce.

« Est-il juste que ceux qui se sont fiés à sa bonne foi soient les victimes de la confiance qu'ils ont eue en lui, en prêtant leur bien pour le service de la Compagnie et d'une opération si bonne qu'ils n'imaginaient pas qu'elle dût jamais attirer des chagrins à M. Dupleix?

« Serait-il juste enfin, qu'ayant été sacrifié à l'ambition de la nation la plus envieuse de nos progrès et de nos avantages, il soit encore réduit à la mendicité pour prix des services essentiels qu'il a eu le bonheur de rendre à la Compagnie pendant plus de trente-trois ans de séjour dans l'Inde?

« Vous êtes trop équitable, Monsieur, pour rejeter de pareilles raisons et refuser la justice qui est due à M. Dupleix. Je vous supplie de nous la rendre en interposant votre autorité pour que nos affaires soient terminées.

« A notre arrivée en France, vous nous avez marqué désirer que nous gardions le silence. Nous l'avons observé depuis six mois que nous sommes dans ce pays. Ce n'est que malgré nous, et avec la douleur la plus sincère, que nous le rompons aujourd'hui. Notre situation nous y force.

« Vos lumières, Monsieur, doivent vous faire aisément présumer quel est notre état

et tous les embarras qui nous environnent. Si ma santé me le permettait, j'irais vous les exposer moi-même tels qu'ils sont, et déposer en votre âme bienfaisante tous les sujets de chagrin dont je suis accablée. Non, Monsieur, vous ne pourriez y être insensible et votre équité vous engagerait sûrement à mettre fin à une position aussi mortifiante que celle où nous nous trouvons.

« C'est avec la confiance la plus décidée que j'ose vous confier, Monsieur, les intérêts de notre fortune et de celle de tous nos parents, de plusieurs amis, et, ce qui m'est mille fois plus cher et plus précieux, l'honneur et la gloire d'un mari tendrement aimé et d'un bienfaiteur à qui je dois tout.

« Soyez, je vous prie, Monsieur, persuadé de ma sincère reconnaissance et que ma première sortie sera consacrée à vous aller demander la continuation de vos bontés et vous assurer de vive voix que j'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération et l'estime la plus parfaite, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

« Albert Dupleix. »

A cette lettre, à celles qui la précédèrent et la suivirent, documents aujourd'hui perdus, M. de Moras répondit probablement par ces formules vagues dont nos ministères paraissent avoir gardé le secret, qui semblent promettre beaucoup, mais qui, en réalité, masquent un refus.

Mme Dupleix apporta dans cette affaire la ténacité qu'elle mettait en toutes choses. Elle était mourante; elle avait fait son testament le 29 août 1756; le 3 novembre, elle écrivait encore :

« Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de venir me voir, et l'on m'a dit que vous avez été sensible à l'état où vous m'avez trouvée, ce qui me flatte beaucoup.

« Permettez que je prenne la liberté de vous faire souvenir de la promesse que vous avez bien voulu me faire pour la lettre de change que M. Dupleix vous a demandée pour l'Inde, et souffrez aussi, Monsieur, que je vous rappelle la promesse que vous m'avez faite de nous rendre tous les services qui dépendront de vous. Nous ne vous demandons pour toute grâce que de nous rendre justice.

« Les chagrins dont je suis dévorée m'ont conduite au bord du tombeau; je suis à la veille d'y descendre. Mille femmes se sont trouvées dans le temps critique et n'ont point péri; la cause de ma maladie n'est pas mortelle, quoi qu'on en dise, puisque je ne meurs que de chagrin.

« Je suis réduite dans un état digne de compassion et d'autant plus cruel que je me vois à la veille de me séparer pour jamais d'un mari estimable qui n'est malheureux que parce qu'il est trop zélé sujet du roi et trop bon citoyen, et d'une fille qui mérite toute la tendresse que j'ai pour elle et qui est l'innocente victime de la haine, ou plutôt de l'envie qu'on nous porte pour avoir agi, dans tout ce qui a eu rapport à la gloire de notre auguste souverain et aux intérêts de la Compagnie, avec un zèle et un désintéressement peu connus.

« J'aurais bien des choses à vous dire à ce sujet; mais je les passe sous silence, d'autant plus que je n'ai pas la force de prendre la plume et que j'ai été obligée de me servir de la main de ma fille pour vous écrire. Je ne puis cependant finir cette lettre,

qui est la dernière que je vous écrirai, Monsieur, selon les apparences, sans vous supplier de me donner au moins la consolation avant de mourir de faire cesser la persécution manifeste que les ennemis de M. Dupleix lui font, et de m'épargner le cruel déboire de le voir conduire en prison par ses créanciers, et surtout par M. de Bussy, qui l'a fait assigner deux fois.

« Votre très humble et très obéissante servante.

« Albert Dupleix.

« *Post-scriptum.* — Permettez-moi que, pour la dernière fois que je présente mes respects à M. et Mme de Seychelles et à Mme Moras, j'ose vous prier, Monsieur, de me faire la grâce de m'accuser réception de la présente, ce qui ne me laissera aucun doute qu'elle vous a été rendue fidèlement. Je me flatte que vous ne me refuserez pas cette grâce. »

Ce n'était pas, comme le croyait cette malheureuse femme, le dernier degré de son douloureux calvaire. Elle écrivit encore au moins une lettre, dont les termes, on l'avouera, étaient bien faits pour toucher le cœur le plus dur :

« 27 novembre 1756.

« Monsieur, souffrez que je vous prie de vouloir bien m'apprendre ce que je dois faire pour vous persuader de la vérité de notre effroyable situation.

« Un honnête homme, qui a toujours vécu comme tel et qui a fait voir dans plus d'une occasion qu'il était aussi fidèle sujet du roi que zélé citoyen, qui a toujours vécu dans l'abondance, son épouse partageant ses sentiments et sa prospérité dans l'Inde, une fille unique, l'objet de leur plus cher désir, tous les trois transportés en France; le mari délaissé injustement et persécuté pour avoir eu trop de zèle pour le service du roi et de la nation, la femme au lit de la mort accablée de chagrin de voir son mari et son bienfaiteur si cruellement persécuté pour prix de son bon service, sa fille sans pouvoir s'établir avantageusement comme elle pourrait l'être si les affaires de son beau-père étaient terminées avec la Compagnie des Indes. Enfin, Monsieur, toutes ces raisons et bien d'autres que je pourrais vous représenter, qui nous rendent malheureux, ne vous engagent pas à nous tirer de l'affreuse position où nous nous trouvons!

« Hélas! Pourquoi n'ai-je pas perdu le jugement avec la santé? Je ne serais pas aussi sensible que je le suis à ma malheureuse situation. Mais je m'aperçois que je la sentirai jusqu'au dernier moment de ma vie, que je verrai bientôt arriver.

« Albert Dupleix.

« *Post-scriptum.* — Je vous supplie, Monsieur, de faire attention et de vous laisser toucher de notre situation, et de vous rendre à notre position qui est affreuse. »

Sept jours plus tard, dans la nuit du 4 décembre 1756, Mme Dupleix expirait. Son service funèbre eut lieu le 6, en la paroisse Marie-Madeleine de la Ville-l'Evêque.

Si la triste fin de la princesse Jeanne laissait indifférents Paris et la Cour, il n'en était pas de même dans l'Inde. Là, du moins, elle fut pleurée du peuple, à en croire la lettre suivante adressée à Dupleix[1] :

1. F. n. acq. 9 357, p. 449.

UN CARREFOUR A DELHI.

« Pondichéry, 19 octobre 1757.

« Permettez-moi, Monsieur, de vous témoigner la tristesse que toute la ville de Pondichéry, et en particulier notre communauté a ressentie à la nouvelle de la mort de Madame la marquise Dupleix. Elle était véritablement la mère des pauvres affligés, et ce sont ces pauvres qui feront longtemps son panégyrique. Vous ne connaissiez qu'une partie des bienfaits qu'elle versait dans leur sein. Tant de charités cachées aux hommes, mais connues de Dieu, tant de personnes consolées par d'efficaces et prompts secours, immortaliseraient sa mémoire.

« Nous avons fait un service pour le repos de son âme. Messieurs vos procureurs de Bausset et de Larche en ont fait un des plus solennels dans la chapelle du fort. Les RR. Pères jésuites ont fait le leur; la confrérie du Rosaire a fait le sien. Nous devons croire que le Seigneur lui a fait miséricorde, après qu'elle en a tant fait elle-même.

« J'ai l'honneur d'être, avec bien du respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Dominique, capucin, Miss. apost., custode. »

Le procès de Dupleix avec la Compagnie n'intéressait pas seulement l'ancien gouverneur, mais aussi ceux qui lui avaient prêté de l'argent ou qui s'étaient portés garants en sa faveur, et qui, comme lui, se débattaient au milieu de difficultés inextricables, ses neveux de Bacquencourt [1], qui l'avait cautionné pour 650 000 livres [2], et de Kerjean [3].

Ce démêlé judiciaire s'éternisa néanmoins.

Le 10 décembre 1758, Sa Majesté « évoquait l'affaire à sa personne pour être jugée au Conseil des dépêches [4] ».

Ce fut seulement le 2 août 1776, treize ans après la mort de l'infortuné plaideur, que le roi crut pouvoir fixer par arrêt « les sommes dues par la Compagnie des Indes au feu sieur Dupleix [5] ».

Mais les créanciers intervenant, le souverain, par arrêt du 10 août 1776, évoquait « à soi et à son Conseil toutes les demandes et contestations nées et à naître entre lesdits créanciers ou prétendants droit contre ledit feu sieur Dupleix et son héritière bénéficiaire ».

Un dossier, que le hasard des ventes a mis entre mes mains, révèle à quel point d'effroyable misère en était réduit l'ancien gouverneur de l'Inde sur la fin de sa vie. On se trouve en présence des dettes criardes et infimes de l'homme qui n'a pas de quoi manger, mais est forcé néanmoins de conserver un train de maison.

On voit, en effet, qu'il est dû : à la gouvernante de Mlle Dupleix — il s'agit de l'enfant née du second mariage de Dupleix avec Mlle de Chastenay de Lanty [6]

1. Lettre de Bacquencourt. — F. n. acq. 9 356, p. 175.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XV, p. 283.
3. Lettre de Kerjean. — F. n. acq. 9 357, p. 460.
4. Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, p. 177.
5. Registres du Conseil d'Etat.
6. Ce mariage eut lieu le 10 nov. 1758. L'acte s'en trouve à Versailles, Arch. dép. E. 3 757.

— 151 livres 19 sous; au cocher, 1 352 livres; au garçon de cuisine, 240 livres; à Antoine Giraud, maître et marchand boulanger, 10 089 livres; aux jardinier, domestique, horloger, peaussier, faïencier, limonadier, tonnelier, peintre, tailleur, apothicaire, cuisinier, épicier, chaudronnier, garde-malades, ébéniste, cordonnier, relieur, marchande de marée, des sommes variant de 1 659 livres à 15 livres 5 sous.

Puis apparaissent les usuriers : Isaac Ponchant et Jacob Marcet, l'un pour 50 000 livres, l'autre pour 4 000.

Viennent enfin les fournisseurs de Villeneuve-Saint-Georges, où Dupleix avait une maison de campagne[1] : maçon, plombier, jardinier, laboureur, vigneron, tailleur de pierres, maréchal-ferrant, boulanger, fruitier, boucher, garde-malade, et un nommé Jean Folet, coquetier à Brunoy.

Le château de Dompierre, dans l'Orne, et la terre de La Ferrière, que le gouverneur de Pondichéry avait achetés le 27 novembre 1754, moyennant 420 000 livres, au maréchal de Belle-Isle, furent saisis et adjugés le 17 septembre 1764 à un sieur Thomas de la Barberie, demeurant à Falaise[2].

Dupleix n'exprimait donc bien que la vérité lorsqu'il s'écriait : « Je meurs de faim au milieu d'une fortune considérable[3] », et qu'il écrivait dans le court « Mémoire à consulter » qui précède la « Réponse du sieur Dupleix au sieur Godeheu », pièces publiées quatre jours seulement avant sa mort :

« J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune, ma vie, à combler d'honneur et de richesses ma nation en Asie.

« De malheureux amis, de trop faibles parents consacrèrent tous leurs biens à faire réussir mes projets. Ils sont maintenant dans l'indigence et la misère.

« Je me soumets à toutes les formes judiciaires, je demande comme le dernier des créanciers ce qui m'est dû; mes services sont traités de fables, ma demande de ridicule; je suis traité comme le plus vil des hommes. »

Ce grand patriote mourut dans la nuit du 10 au 11 novembre 1763. Voici la teneur du billet de faire part annonçant cette triste nouvelle :

« Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement de Messire Joseph-François marquis Dupleix, écuyer, chevalier de S[t] Michel, commandeur de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, ci-devant commandant général des établissements français dans l'Inde, gouverneur des ville et forts de Pondichéry, décédé en sa maison rue des Capucines; qui se fera cejourd'hui, samedi 12 Novembre 1763, à six heures du soir, en l'église de Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Evêque, sa paroisse, où il sera inhumé.

« *Requiescat in pace.* »

A peine Dupleix eut-il exhalé le dernier soupir qu'un commissaire au Chatelet, à la requête de la veuve qui essayait ainsi de sauvegarder les intérêts de sa fille mineure, se rendait « rue Neuve des Capucines » pour y apposer les scellés et pénétrait « dans une

1. C'est probablement à l'acquisition de cet immeuble que faisait allusion M. Savalette dans sa lettre à Dupleix du 19 fév. 1754. — F. n. acq. 9 357, p. 415.

2. Le château fut brûlé en 1790. — Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXV, janv. 1906, p. 30.

3. F. n. acq. 9 357, p. 458.

salle du rez-de-chaussée ayant vue sur une cour, qui était la chambre à coucher du sieur Dupleix, dans laquelle était étendu sur un lit à bas piliers un corps mort masculin qu'on déclara être celui dudit Dupleix[1] ».

Le décès de cet illustre Français passa presque inaperçu. Au bas de la dernière page de la *Gazette de France* du lundi 19 décembre 1763, on lit cette brève indication :

« De Paris. — On a oublié d'annoncer dans le temps que le marquis Dupleix, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de l'ordre du roi, ci-devant commandant général des établissements français aux Indes Orientales et gouverneur des ville et forts de Pondichéry, est mort en cette ville le 10 novembre dernier. »

Le vaste plan colonial de Louis XIV et de Colbert avait échoué, parce que, pour en réaliser la conception grandiose, il ne s'était pas trouvé un homme. Cet homme se rencontre enfin. Louis XIV et Colbert ont disparu; il réussit néanmoins à édifier l'œuvre entrevue par le grand ministre; mais alors intervient le triste gouvernement de Louis XV qui, brutalement, renverse la merveilleuse construction au moment même où elle était achevée.

Sans la lâcheté de la Cour et l'aveuglement de la Compagnie, « la France aurait eu en toute souveraineté un vaste pays qui, outre sa fertilité, renfermait alors les plus belles manufactures de l'Inde, une immense étendue de côtes pour faciliter son trafic, une grande population pour les défendre, et des richesses suffisantes pour entretenir son commerce et couvrir ses dépenses.

« Une sage administration eût, au surplus, attiré sur le territoire français les manufactures que les divisions de l'empire tenaient ailleurs dans l'inaction. L'espoir d'y moissonner le champ qu'elle aurait ensemencé lui aurait procuré une colonie de cultivateurs que le désordre et le ravage livraient ailleurs aux horreurs de la famine.

« Qu'eût-il fallu pour réaliser ces espérances? Fermer l'oreille aux délations de l'envie et de la jalousie; continuer la confiance à des hommes qui ne pouvaient la perdre[2]. »

Avant de mourir, Dupleix put assister à l'anéantissement de son rêve. Il vit la France abandonner le Canada; Lally-Tollendal capituler dans Pondichéry et remettre aux Anglais la capitale de nos établissements en Asie; le honteux traité de Paris sceller, le 10 février 1763, la perte de nos colonies. Nos rivaux possédaient enfin ce que ce grand homme avait eu l'ambition de donner à sa Patrie.

Ainsi, aucune douleur ne lui fut épargnée. Il n'eut même pas en mourant la consolation de penser que d'autres reprendraient peut-être ses idées et les feraient prévaloir.

1. Vers. E. 3 758. — Les registres 3 758 à 3 761 *bis* renferment les procès-verbaux d'apposition de scellés et les oppositions, au nombre de 356, formées par les créanciers. Le registre 3 762 contient les procès-verbaux de vente « dans l'une des salles du couvent des Grands-Augustins, 16, quai de la Vallée », des diamants, pierres et autres objets précieux faisant partie de la succession. Cette vente, qui dura plusieurs jours, eut lieu au mois de septembre 1767. Tout fut mis aux enchères, jusques et y compris la croix de Saint-Michel de l'infortuné gouverneur.

2. F. n. acq. 9 367, p. 65.

Par un triste privilège du génie, il souffrit jusqu'à son dernier souffle, et, vivante image d'un passé si brillant, alors à jamais disparu, il fut enfin terrassé par la souffrance et la misère.

Ainsi finit misérablement la plus merveilleuse des épopées.

Sic transit gloria mundi.

STATUE DE DUPLEIX A PONDICHÉRY.

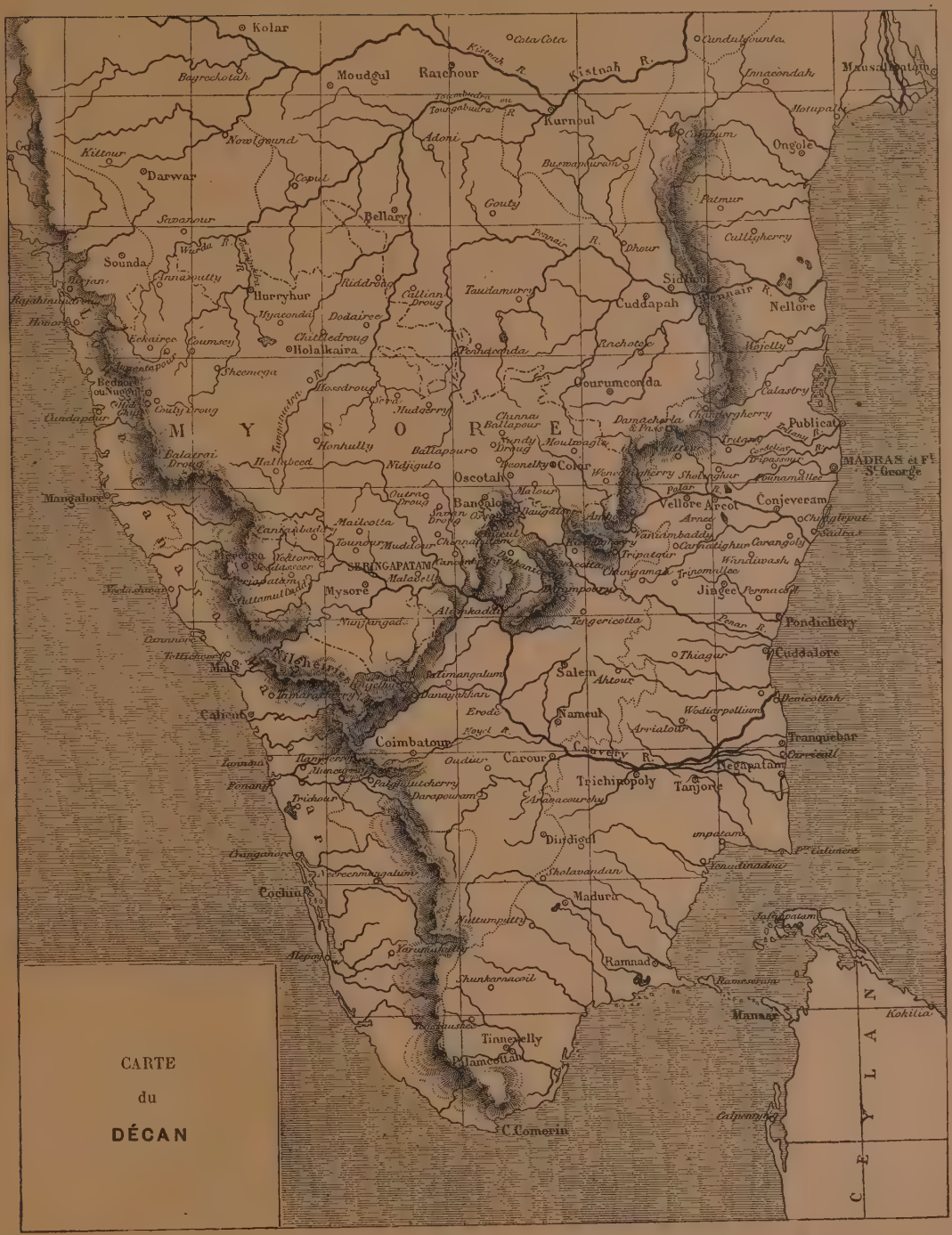

CARTE
du
DÉCAN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 9

CHAPITRE I. — Naissance et jeunesse de Dupleix. 11
— II. — Aspect et populations de l'Inde. — Situation des Européens dans ce pays au début du XVIIIe siècle. 25
— III. — François Martin fondateur de Pondichéry. 42
— IV. — Les premiers gouverneurs. 66
— V. — Dupleix à Chandernagor. 93
— VI. — Dupleix gouverneur de Pondichéry 119
— VII. — La Bourdonnais. — Siège et prise de Madras. — Difficultés entre Dupleix et La Bourdonnais. — Leurs causes, leurs conséquences. — Procès et mort de La Bourdonnais. 132
— VIII. — Siège de Madras par les Indiens. — Attaque de Goudelour par les Français. — Siège de Pondichéry par les Anglais. — Conduite héroïque de Mme Dupleix . 211
— IX. — Conquête du Carnate. 267
— X. — Conquête du Décan. 309
— XI. — Trichinopoly. 331
— XII. — Bussy dans le Décan. 372
— XIII. — Combats dans le Carnate. — Nouveau siège de Trichinopoly 391
— XIV. — Rappel de Dupleix. — Ses causes, ses conséquences. 419
— XV. — Détresse et mort de Dupleix. 449

1530-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 6-08.

PETIT SÉMINAIRE de MONTRÉAL